



EITANS

ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE : ANALYSE DES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES POUR SA MISE EN ŒUVRE

TERRITORIAL AND INDUSTRIAL ECOLOGY: SOCIOECONOMIC AND ANTHROPOLOGICAL FACTORS ANALYSIS

Livrable intermédiaire n°1

Février 2012

Convention n° 09 10 C 0130

Coordination: Sabrina Brullot
Université de technologie de Troyes – CREIDD
12, rue Marie Curie – BP 2060 – 10010 Troyes Cedex France
Tél: 03 25 71 76 67 – Fax: 03 25 71 76 98 – Mél: sabrina.brullot@utt.fr

Date d'engagement de la subvention : 16 décembre 2010 (durée du projet : 30 mois)

Montant total des subventions : 208 934, 87 € (TTC)

Budget total du projet : 304 724 €

Cofinancements obtenus : co-financements apportés par les partenaires du consortium EITANS

Projet de recherche réalisé pour le compte de l'ADEME par :









Coordination technique: Nicolas Blanc, Service Economie et Prospective - ADEME (Paris)

Remerciements

Les membres du Comité de Pilotage :

Nicolas Blanc - ADEME

Bernd Philipp - .Sup de Co Amiens/Picardie, Membre du comité scientifique du programme R&D

de l'ADEME

Cyrille Harpet - EHESP
Emilie Gully - EHESP
Romain Sauzet - EHESP
Christophe Blavot - EIC
Leïa Abitbol - EIC
Laurent Cibert - EIC
Sabrina Brullot - UTT
Amandine Payen - UTT
Patricia Le Moenner - Systèmes-Durables

Les personnes interrogées dans le cadre de cette étude.

Florian Julien Saint-Amand - Systèmes-Durables

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, et les aide à financer des projets dans cinq grands domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr

Copyright

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

ADEME 1/252

Sommaire

| Rem | ercieme | nts | 1 |
|-------|-------------------------------|---|----|
| Som | maire de | es figures | 4 |
| Résu | ımé | | 5 |
| Glos | saire | | 6 |
| Point | t d'avan | cement des travaux | 8 |
| 1 | Présenta | ation du projet EITANS | 9 |
| 1.1 | 1 Rap | ppel sur le contexte et la problématique | 9 |
| 1.2 | 2 Pré | sentation des territoires d'expérimentation | 11 |
| | 1.2.1 | Le Club d'écologie industrielle de l'Aube dans l'Aube | 11 |
| | 1.2.2 | La Biovallée dans les vallées de la Drôme et du Diois | 13 |
| | 1.2.3 | La Vallée de la Chimie dans le Grand Lyon | 15 |
| 2 (| Configur | ration de la recherche concernant la tâche 1 | 17 |
| 2.1 | 1 Pré | sentation du cadre méthodologique et théorique | 17 |
| 2.2 | 2 Pré | sentation des outils | 19 |
| : | 2.2.1 | L'analyse documentaire | 19 |
| 2 | 2.2.2 | Les outils d'enquête : le guide d'entretien | 20 |
| 2 | 2.2.3 | L'analyse des entretiens | 21 |
| 3 | Analyse | documentaire | 23 |
| 3.1 | 1 Le t | erritoire de l'Aube | 23 |
| , | 3.1.1 | Liste des documents | 23 |
| | 3.1.2 dévelop _l | Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière pement durable | |
| ; | 3.1.3 | Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT | 24 |
| 3.2 | 2 Le t | erritoire de la Biovallée® | 26 |
| ; | 3.2.1 | Liste des documents | 26 |
| | 3.2.2 dévelop _l | Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière pement durable | |
| ; | 3.2.3 | Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT | 28 |
| 3.3 | 3 Vall | ée de la Chimie | 29 |
| ; | 3.3.1 | Liste des documents | 29 |
| | 3.3.2 dévelop _l | Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière pement durable | |
| ; | 3.3.3 | Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT | 30 |
| 4 | Analyse | des entretiens | 33 |
| 4.1 | 1 Cor | nstitution du panel d'acteurs interrogés par territoire | 33 |

| | 4.1.1 | Catégorisation des acteurs | 33 |
|---|----------|---|-----|
| | 4.1.2 | Entretiens réalisés | 35 |
| 4 | .2 Rés | ultats de l'analyse de niveau 2 : par territoire et par thèmes | 35 |
| | 4.2.1 | Représentation des territoires | 36 |
| | 4.2.2 | Représentation des préoccupations environnementales | 36 |
| | 4.2.3 | Représentations de l'EIT | 37 |
| | 4.2.4 | Représentation des démarches d'EIT | 39 |
| | 4.2.5 | Représentations des outils d'aide à la décision | 42 |
| | 4.2.6 | Représentation des freins à la mise en œuvre d'une démarche | 43 |
| | 4.2.7 | Représentations des leviers à la mise en œuvre d'une démarche | 44 |
| | 4.2.8 | Recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre des démarches \dots | 45 |
| 4 | .3 Rés | ultats de l'analyse croisée entre les territoires de niveau 3 | 47 |
| | 4.3.1 | Représentations conférées au territoire | 47 |
| | 4.3.2 | Représentations conférées à l'environnement | 57 |
| | 4.3.3 | Représentations conférées à l'EIT | |
| | 4.3.4 | Représentations conférées aux démarches d'EIT | 68 |
| | 4.3.5 | Représentations conférées aux outils d'aide à la décision pour la mise en œuvr | |
| | de l'EIT | | |
| | 4.3.6 | Représentations conférées aux freins à la mise en œuvre de démarches d'EIT | |
| | 4.3.7 | Représentations conférées aux leviers à la mise en œuvre de démarches d'EIT | |
| _ | 4.3.8 | Pistes de recommandations identifiées pour faciliter les démarches d'EIT | |
| | | | |
| | • | | |
| | | - | |
| | | Thèmes et questions du guide d'entretien | |
| | | Questionnaire | |
| | | Grille d'analyse des entretiens | |
| | | Documents d'urbanisme et de planification étudiés dans le cadre de la tâche 1 | |
| | | Catégorisation des acteurs | |
| | | Liste des acteurs interrogés par territoire | |
| | Annexe 7 | : analyse des entretiens de niveau 2 | 111 |

Sommaire des figures

| Figure 1 : Avancée des travaux fin février 2012 | 8 |
|---|----|
| Figure 2 : Méthodologie générale du projet EITANS | 11 |
| Figure 3 : Situation géographique du département de l'aube | 12 |
| Figure 4 : Agglomération principales du département | 12 |
| Figure 5 : situation géographique du projet Biovallée® | 13 |
| Figure 6 : périmètre administratif du projet Biovallée® | 14 |
| Figure 7 : périmètre géographique de la Vallée de la Chimie | 16 |
| Figure 8 : Grille de lecture pour l'analyse documentaire | 20 |
| Figure 9 : Nombre d'entretiens menés dans le cadre d'EITANS par territoire et types d'acteurs | 35 |

Résumé

Le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) en France est récent et suscite un intérêt croissant de la part des collectivités et des entreprises. Stratégie innovante d'organisation territoriale de la production et de la consommation, l'EIT constitue une opportunité incontournable de développement local dans un souci de durabilité. Elle permet notamment une réduction de la production de déchets et de pollution et se double d'une diminution des prélèvements en ressources naturelles. La multiplication des expérimentations s'accompagne d'une meilleure connaissance des besoins méthodologiques. Ainsi, les freins et les leviers à la mise en œuvre de l'EIT seraient moins d'ordre technique et écologique, mais plutôt relatifs à des critères d'appréciation de la prise de risques, dans un modèle de gouvernance et d'organisation innovant, nécessitant ainsi la prise en compte des facteurs socioéconomiques et anthropologiques. Ainsi, le projet EITANS vise un premier objectif de définition et de caractérisation des facteurs socio-économiques et anthropologiques susceptibles d'engager et/ou d'influencer une démarche d'EIT, au regard du contexte politique et de la réalité socio-économique du terrain. Le second objectif est d'évaluer la pertinence d'outils d'aide à la décision disponibles quant à la mobilisation des acteurs dans un processus d'EIT. Globalement, ce projet vise à mieux comprendre les processus d'implantation de l'EIT sur les territoires et repose sur l'analyse croisée de 3 démarches menées sur le territoire de l'Aube, de la Vallée de la Chimie (région Rhône-Alpes), et du Val de Drôme et du Diois. Un guide de recommandations à destination des acteurs publics et privés sera élaboré de manière à favoriser le déploiement de l'EIT sur un territoire.

Le présent document est le premier rapport d'avancement qui présente les résultats de la tâche 1 du projet, soit l'analyse des mécanismes décisionnels des acteurs clés dans un processus d'EIT. Le rapport intermédiaire n°2 et le rapport final présenteront respectivement les résultats de la tâche 2 et 3 du projet (cf. « Etat d'avancement des travaux » ci-après).

Résumé en anglais :

The implementation of the Industrial and Territorial Ecology (ITE) in France is recent and creates an increasing interest of local authorities and firms. As an innovative strategy for territorial organization of production and consumption, the ITE is a local development opportunity in a sustainable perspective. The increase of experimentations goes with a better knowledge of methodological needs. So barriers and incentive levers for the ITE implementation would be not necessarily technical and ecological. It relates more to subjective risk taking appreciation criteria in governance and innovative organization context that needs thereby to take into account of socioeconomic and anthropological factors. Thus, the first aim of the EITANS project is to define and to characterize socioeconomic and anthropological factors liable to start and/or encourage an ITE step. The second objective is the evaluation of the pertinence of decision making tools regarding their players' mobilization capacity in an ITE process.

Taken as a whole, this project aims to understand better ITE implementation process in territories and rests on a crossed analysis of the Aube's district territory, the Chemistry Valley (Rhône-Alpes Region) and of the Val de Drôme and Diois. A guidebook with recommendations intended for public and private actors will be elaborate in order to favor the ITE steps on a country.

This document is the first report of the progress of the work which presents result of the first task of the project: analysis of key actors' decision mechanism in an ITE process.

The second intermediary report and the final report will present respectively results of the tasks 2 and 3 of the project (cp. "State of the working progress" hereafter).

Mots clés:

Ecologie industrielle et territoriale, environnement, développement durable, coopération, étude de cas, jeux d'acteurs, processus de décision, territoire, gouvernance, coordination.

ADEME 5 /252

Glossaire

ACV : Analyse des Cycles de Vie

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFME : Analyse des Flux de Matière et d'Energie

ANDRA: Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs

AOC: Appellation d'Origine Contrôlée

APEPI: Amélioration de la Performance Energétique des Procédés et Utilités Industriels

BTP: Bâtiment et Travaux Publics

CAPI: Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

CCD : Communauté de Communes du Diois CCI : Chambre de Commerce et d'Industries

CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes CEIA : Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube

CG: Conseil Général

CMA: Chambre des Métiers et de l'Artisanat

COMETHE: Conception d'Outils METHodologiques et d'Evaluation pour l'écologie industrielle

CPER : Contrat de Projet Etat-Région

CREIDD : Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DEIT : Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale

DOG: Document d'Orientation Générale

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement DTADD : Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

EI: Ecologie Industrielle

EIC : Ecologie Industrielle Conseil EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

EITANS : Ecologie Industrielle et Territoriale : ANalyse des facteurs Socio-économiques et anthropologiques

pour sa mise en œuvre

FCBA: institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement

GEVD : Groupement des Entreprises du Val de Drôme

GIE: Groupement d'Intérêt Economique

GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

GPRA: Grand Projet Rhône-Alpes

ICAST: L'Institut pour la Communication et l'Analyse des Sciences et des Technologies

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IEED : Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées

IMEDD: Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement Durable

INSA: Institut National des Sciences Appliquées

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MPS: Matières Premières Secondaires

ORADDT: Orientations Régionales d'Aménagement et Développement Durables des Territoires

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCER: Plan Climat Energie Régional PCET: Plan Climat Energie Territorial

PDEDMA : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimliés

PDU : Plan de Déplacement Urbain

ADEME 6/252

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PIVERT : Picardie Innovations Végétales Enseignement et Recherches Technologiques

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNR: Parc Naturel Régional PPP: Partenariat Public Privés

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques PREDD : Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux

PRSP : Plan Régional de santé public

PSADER : Projet Stratégique pour l'Agricole et le DEveloppement Rural

QSHE: Qualité Hygiène Sécurité Environnement

RSE : Responsabilité sociale de l'Entreprise

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SD: Systèmes Durables

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SECOIA : Site d'Elimination de Chargement d'Objets Identifiés Anciens

SEM: Société d'Economie Mixte

SIG: Système d'Information Géographique

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie SRCE : Schéma Régionale de Cohérence Ecologique SRDE : Schéma Régional de Développement Economique

SRE: Schéma Régional Eolien

SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

TPE: Très Petite Entreprise

URCA: Université de Reims Champagne-Ardenne

UTT : Université de technologie de Troyes

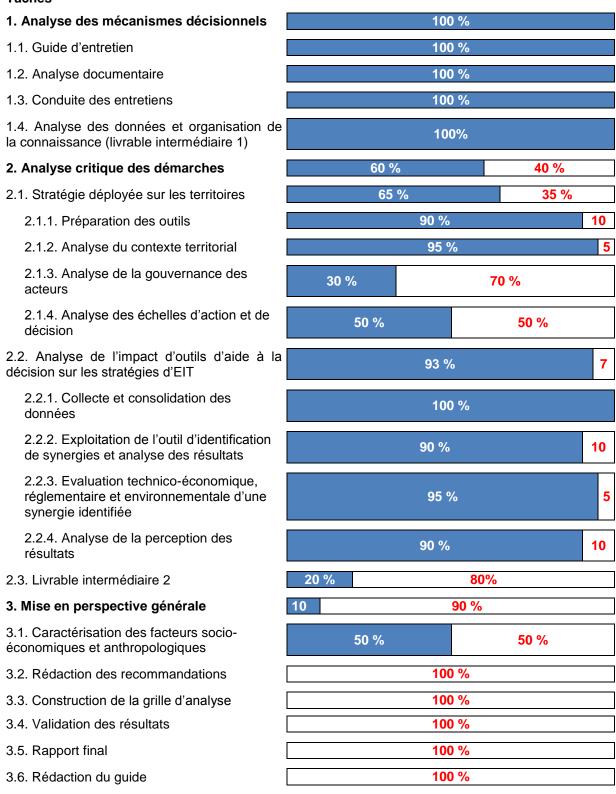
ZI: Zone Industrielle

ZIP: Zone Industrialo-Portuaire

ADEME 7 /252

Point d'avancement des travaux

Tâches



55 % : % réalisé 55 % : % restant

: % restant à réaliser

Figure 1 : Avancée des travaux fin février 2012

ADEME 8 /252

Le présent document est donc le livrable intermédiaire n°1 du projet EITANS. Il porte essentiellement sur la tâche 1 de ce projet. Dans une première partie, un rappel du contexte, de la problématique et des finalités du projet EITANS est proposée. Les trois territoires d'expérimentation y sont également présentés. Dans une seconde partie, la méthodologie générale sur laquelle nous nous sommes appuyés pour mener à bien cette première tâche est décrite, et les différents outils ayant servis à l'analyse sont introduits. Ensuite, la troisième partie est dédiée à la restitution des résultats relatifs à l'analyse des documents d'urbanisme et de planification des territoires d'expérimentation. Enfin, la quatrième partie comporte les résultats de l'analyse des entretiens menés sur ces mêmes territoires.

1 Présentation du projet EITANS

L'objectif de cette première partie est de rappeler le contexte, la problématique et les finalités du projet EITANS, ainsi que de présenter brièvement les trois territoires d'expérimentation.

1.1 Rappel sur le contexte et la problématique

Contexte

Les démarches d'écologie industrielle est territoriale constituent un objet d'étude complexe. « L'écologie industrielle n'est pas une discipline scientifique en tant que telle, mais un domaine d'application empruntant un certain nombre de notions à des disciplines scientifiques telles que l'écologie, la biogéochimie, la sociologie, l'économie, la géographie, les sciences de l'ingénieur et l'aménagement du territoire » (Brullot, 2009).

Ce domaine d'application se donne pour ambition de conduire des changements dans nos sociétés industrielles, pour opérer un développement plus soutenable des activités économiques d'un point de vue environnemental. En s'inspirant du caractère cyclique du fonctionnement des écosystèmes naturels, l'EIT vise à transformer la société industrielle actuelle en une organisation plus mature caractérisée par la minimisation des flux de matières et d'énergie. Son application la plus directe repose sur l'utilisation des déchets des uns en ressources pour d'autres. D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre de l'EIT repose sur une série de facteurs relativement bien connus de la communauté scientifique grâce à de nombreux travaux menés ultérieurement et conformément à l'approche initiale des fondateurs de l'EIT, à savoir les deux ingénieurs Frosch et Gallopoulos (Frosch & Gallopoulos, 1989). Ces facteurs sont principalement d'ordre technique, économique et réglementaire. Néanmoins, ils relèvent de critères exogènes aux territoires et semblent totalement décontextualisés. Par ailleurs, la multiplication des analyses de terrain montre qu'il existe également des facteurs d'efficience non identifiés et non quantifiables qui concernent davantage les aspects organisationnels et humains. C'est pourquoi, EITANS vise à comprendre et caractériser les facteurs anthropologiques pour la mise en œuvre de l'EIT, c'est-à-dire, pour la construction de l'action collective qu'elle induit. Nous nous intéressons à l'action des individus et aux logiques qui les sous-tendent, ainsi qu'aux modes de coordination entre les individus et à leur évolution. Le travail de recherche repose sur l'analyse comparative de 3 terrains d'expérimentation de l'EIT aux typologies différentes (stade d'avancement de la démarche, type d'activités économiques en présence, échelle de projet, gouvernance, etc.). Ces terrains ont été sélectionnés pour leur diversité et leur complémentarité. Il s'agit du projet du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube, du projet Biovallée® (dans le Val de Drôme et du Diois) et du projet de la Vallée de la Chimie (près de Lyon).

Problématique

Le projet EITANS est né de ce constat : au-delà des aspects techniques de la mise en œuvre de l'EIT, qu'en est-il des facteurs qui relèvent des hommes qui la mettent en œuvre ? On entendra par « mise en œuvre » les mécanismes de prise de décision et la gouvernance des acteurs au sein des démarches d'EIT. Pour répondre à cette problématique générale, l'équipe EITANS a identifié plusieurs grandes sous-questions de recherche qui nous semblent pouvoir apporter des éléments éclairant notre problématique générale :

- Quelles sont les représentations des acteurs partie-prenantes d'une démarche d'EIT en ce qui concerne les grands thèmes auxquels touche l'EIT (Environnement, Territoire, écologie industrielle) ?
- Que retiennent ces acteurs du vécu de ces démarches? (Quels sont les partenariats créés autour de la démarche, les leviers et freins identifiées par les acteurs pour la mise en œuvre de la démarche?)

ADEME 9 /252

- 3. De quelle manière les discours officiels (à travers les documents d'urbanisme et de planification) traitent des questions relatives à l'environnement, et au développement durable ?
- 4. Comment les outils techniques d'aide à la décision existants pour la mise en œuvre d'une démarche sont-ils perçus par les acteurs partie-prenantes ou extérieurs à une démarche d'EIT, c'est-à-dire qui n'en font pas partie ?
- 5. Sous quelles formes se construisent les différentes démarches étudiées (nature des partenariats, des relations, etc.).

A partir de ces sous-questions, un certain nombre d'hypothèses ont été émises :

- Les hommes qui participent à la démarche d'EIT, de par les fonctions qu'ils occupent et leurs convictions personnelles façonnent des démarches d'EIT spécifiques,
- L'ancrage territorial d'une démarche d'EIT n'est pas neutre. En fonction des particularités du territoire de projet, la construction de l'action collective que représente la démarche d'EIT présente des particularités,
- Les outils existant en matière d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une démarche d'EIT peuvent s'améliorer et faciliter la pérennité de ce type de démarches. Quels facteurs intégrer à ces outils pour en améliorer la pertinence, tant du point de vue de leur appropriation que de celui de leurs résultats ?

Pour appréhender ces questions, il est souhaitable de se situer au plus près de l'expérience vécue des acteurs qui participent aux démarches d'EIT étudiées, ainsi qu'à ceux qui s'y trouvent extérieurs, qu'ils soient considérés comme acteurs potentiels mobilisables où qu'ils se soient affichés contre l'intégration dans une démarche d'EIT. Le contexte territorial de chaque démarche a également été analysé, notamment par le biais des documents d'urbanisme et de planification, pour comprendre les facteurs susceptibles de les favoriser ou les freiner. Dans cette optique, une étude qualitative a été réalisée en tentant de recueillir des données de différentes natures. Les entretiens menés sur le terrain, croisés avec d'autres données (analyse des documents d'urbanisme et de planification, analyse du contexte territorial, etc.) a permis d'entrevoir des expériences plurielles. La question de la façon dont nous pouvons conférer de l'intelligibilité à ces données se pose. La construction du cadre d'EITANS a donné lieu à plusieurs choix méthodologiques. Ces choix méthodologiques ont participés à préfigurer les modalités de recueil des données et de leur analyse et sont explicités dans la première partie de ce rapport.

Des finalités multiples

Le projet EITANS a plusieurs finalités (définies à partir de la typologie proposée par Marshall et Rossmann (Marshall & Rossman, 1995) :

- **Exploratoire** : la recherche autour de la construction de l'action collective au sein de démarches d'EIT en est aux balbutiements.
- **Explicative**: en ce sens qu'EITANS se propose de rechercher des liens entre les comportements et les croyances des acteurs d'une démarche d'EIT et le contexte de leur territoire.
- **Descriptive** : l'analyse de la gouvernance des acteurs des territoires présentera de façon descriptive l'historique de la construction de ces démarches.
- Intervention: un guide de recommandations sera proposé à l'issue du travail de recherche, à l'attention d'acteurs souhaitant mettre en œuvre une démarche d'EIT en lien avec ses aspects organisationnels.

ADEME 10 /252

Méthodologie

La figure suivante permet de présenter de manière synthétique les principales étapes (ou tâches) visant à atteindre l'objectif final.

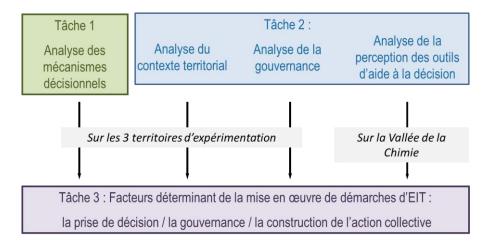


Figure 2 : Méthodologie générale du projet EITANS

Pour répondre à l'ambition de ce projet, il parait indispensable de situer le contexte dans lequel il s'inscrit. A l'image d'une métaphore d'un chantier de construction, ce travail représente une première phase, celle du déblaiement et de la première pierre d'un chantier qui aurait pour ambition de faciliter la mise en œuvre concrète de démarches d'EIT. C'est un travail exploratoire, qui s'aventure dans un champ encore peu visité, celui de l'importance du facteur humain au sein de ces démarches. Chaque axe de travail mériterait d'être ensuite approfondi tant est large la problématique abordée et l'intérêt qu'elle porte pour s'approcher d'un objectif de multiplication de démarches d'EIT, de leur pérennisation, et de mise à disposition d'outils d'aide à la décision permettant de les faciliter. L'équipe de recherche a donc opéré des choix essentiels quant à l'approche retenue. Toutefois, ces choix épistémologiques ne constituent pas les seuls facteurs ayant influé sur le travail d'enquête et la construction du sens conféré à postériori aux matériaux recueillis. Les conditions dans lesquelles s'opère notre recherche doivent également être évoquées. EITANS est un travail de recherche, mais il a également une vocation pratique (la rédaction d'un guide de recommandations). Cela permet d'être réaliste et de poser les limites du travail de recherche compte-tenu du cadre de notre enquête : de la même manière que l'objet d'EITANS n'est pas de travailler à la définition de l'EIT, nous ne pourrons effectuer un travail approfondi d'état de l'art et de recours à tous les corpus scientifiques qui touchent à la problématiques d'EITANS (sociologie, anthropologie, géographie, sciences politiques, aménagement du territoire, droit, etc.).

1.2 Présentation des territoires d'expérimentation

1.2.1 Le Club d'écologie industrielle de l'Aube dans l'Aube

L'Aube est un département situé au sud-ouest de la Champagne-Ardenne, à 150 km de Paris. La ville de Troyes, préfecture de l'Aube, se situe au centre du département : c'est la première aire urbaine sur le territoire, elle est peuplée de 188 000 habitants (PopulationData, 2011). Géographiquement, l'essentiel des activités économiques se concentre dans l'agglomération troyenne (50% de la population départementale). Deux pôles urbains de moindre importance couvrent le département : à l'ouest Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, et à l'est Bar-sur-Aube.

ADEME 11 /252

Figure 3 : Situation géographique du département de l'aube





Figure 4 : Agglomération principales du département

L'Aube est un département essentiellement rural puisque les terres cultivées représentent 63 % de la surface du département. Cette ruralité est d'ordre "industrielle" car les productions de l'agriculture Auboise sont caractérisées par de grandes cultures (céréales : 8^{ème} département producteur au niveau national) au nord du département, et une viticulture importante (le champagne représente 35% des exploitations) au sudest. Depuis plusieurs années, une diversification est amorcée avec le développement de cultures légumières (7^{ème} producteur de pomme de terre). Les activités agro-industrielles sont très présentes autour de secteurs spécifiques (sucrerie-distillerie, vinification, transformation légumière) avec quelques activités très spécialisées (1^{er} producteur de chanvre). L'activité forestière et le travail du bois sont également bien implantés alors que l'élevage est quasiment absent.

L'industrie départementale (19,7 % de la population active) est marquée par le déclin du textile et par le développement de la métallurgie, devenu le premier secteur d'activités en nombre d'emplois. Le département a cependant perdu 7% de ses effectifs industriels entre 1997 et 2001. Un mouvement de diversification industrielle s'est amorcé depuis quelques années avec notamment un pôle emballage conditionnement, l'implantation d'entreprises de traitement des déchets, qui complètent le dispositif public en développement ('Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) et site d'Elimination de chargement d'Objets Identifiés Anciens (SECOIA) à Mailly le Camp), l'implantation en 2006 - 2008 dans le nord et l'ouest du département des plus grands sites de production français de biocarburants, donnant à l'agriculture locale de nouveaux débouchés, et enfin depuis peu, la création de l'association Biogaz Vallée® dont l'objectif est de constituer sur le département un cluster d'industriels autour de la méthanisation. Les principales activités du secteur secondaire de l'Aube sont la construction / BTP, les industries agroalimentaires, la métallurgie, la viticulture et l'industrie textile.

Une lente tertiarisation du département (57 % des emplois) est également en cours mais n'est pas parvenue à compenser le retard accumulé par rapport à la situation française. Elle passe notamment par le développement de l'enseignement supérieur et d'activités nouvelles (centres d'appels, logistique). Et également par le développement des magasins d'usine et de négoce et du tourisme commercial correspondant.

Agricole et industrielle, l'Aube a engagé sa reconversion économique dans les années 90 face au déclin du textile. L'objectif est de développer le tertiaire et les activités à forte valeur ajoutée (filières d'excellences : agro-alimentaire, agro-industrie, logistique/transport, emballage/conditionnement, textile technique). Enseignement supérieur et recherche sont développés (UTT, dont le CREIDD (Centre de Recherche et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable) avec une formation de Master spécialisé (IMEDD) en écologie industrielle et territoriale ; Technopole de l'Aube en Champagne), ainsi que des parcs d'activités stratégiques qui ont vu le jour pour accueillir de nouvelles entreprises.

ADEME 12 /252

Le club d'écologie industrielle de l'Aube

L'échelle d'action de la démarche d'EIT est celle du département, avec le Conseil général de l'Aube qui assure le rôle de porteur. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube fait partie des acteurs publics partie-prenantes présents depuis le début de la réflexion sur l'EIT dans le département.

La véritable naissance de la démarche d'écologie industrielle sur le territoire de l'Aube date de 2003 et réunit déjà des membres du Conseil général de l'Aube, des industriels considérés comme des acteurs exemplaires en ce sens qu'ils appliquent d'ores et déjà les principes de l'EIT en leur sein de manière très opérationnelle, et des chercheurs de l'UTT qui travaillent sur la problématique de l'EIT. Une synergie consistant à utiliser du sable issu du lavage des betteraves d'une coopérative betteravière en substitution de ressources neuves par une entreprise du secteur du BTP a été mise en œuvre spontanément dès la fin d'une première étude réalisée en 2004, grâce aux échanges et discussions entre les industriels durant les réunions d'avancement. En 2005, une convention régissant le fonctionnement de ce 'club' est signée par l'UTT, le Conseil général et les trois chambres consulaires du département de l'Aube. L'idée était d'élargir le processus à l'ensemble des acteurs économiques du territoire, tout en assurant aux acteurs fondateurs le maintien d'une certaine maîtrise du processus de développement. En effet, les acteurs de terrain ont, de manière très concrète, disparu de la gouvernance de la démarche, mais restaient indirectement impliqués, sous le contrôle des chambres consulaires, au travers de groupes de travail thématiques organisés par le club.

En 2008, l'association loi 1901 du CEIA (Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube) est créée, regroupant encore institutionnels, chercheurs, et industriels. Un poste d'animateur est créé avec la mission de travailler à la structuration du réseau d'acteurs, à la diffusion du concept d'EIT sur le territoire, à sa promotion, et de permettre l'existence d'un lieu de rencontre et d'échange au sujet de l'EIT spécifiquement. A ce jour, le CEIA compte 21 membres. Dès lors, plusieurs réalisations concrètes ont vu le jour sur le département. Il est intéressant de noter qu'elles ne résultent pas directement du travail mené dans le cadre du CEIA, mais traduisent plutôt une intégration du concept de l'EIT dans les stratégies de développement de ses membres :

- Une plateforme logistique mutualisée,
- Une rocade construite à partir de MPS,
- Biogaz Vallée®,
- Réseau de chaleur urbain à partir de biomasse (méthanisation + chaudière paille et bois),
- Et d'autres synergies sont à l'étude ...

1.2.2 La Biovallée dans les vallées de la Drôme et du Diois



Figure 5 : situation géographique du projet Biovallée®

Situation géographique :

La Biovallée® est la marque déposée d'un projet de territoire se situant dans le département de la Drôme. Le périmètre de ce territoire correspond à un secteur géographique bordé à l'est par les contreforts des Alpes (Vercors) et à l'ouest par le Rhône.

C'est une région montagneuse, marquée par un relief augmentant progressivement d'Est en Ouest.

Le territoire est traversé par la rivière Drôme et 5 affluents. « C'est le seul territoire ancré dans le grand couloir rhodanien où sont préservés à la fois un caractère rural, des villages perchés, des reliefs, des forêts, des rivières de qualité et des espaces naturels classés, qui ont la particularité d'aller jusqu'au Rhône » (Communauté de Communes du Val de Drôme, Crest, 2011).

ADEME 13 /252

Situation administrative:

La Biovallée® est constituée de 102 communes réparties dans 4 communautés des communes (Val de Drôme, Pays de Saillans, Diois et Crestois) et la ville de Crest. Ce territoire occupe près de 40% de la Drôme (2645 km²), pour 54 470 habitants¹.

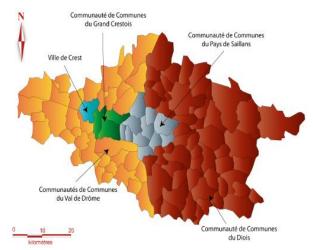


Figure 6 : périmètre administratif du projet Biovallée®

De par une sensibilité importante de la part des élus comme de la population sur les questions environnementales, Biovallée® se propose de porter des objectifs environnementaux forts :

- Atteindre une autosuffisance énergétique à l'horizon 2020,
- Diviser par 4 la consommation en énergie des habitants hors transport,
- Atteindre 50 % de surfaces agricoles labellisées 'biologiques'.

La coopération intercommunale sur l'ensemble de la vallée de la Drôme se construit depuis plus de 30 ans et est en cohérence avec les politiques nationales (premier Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de France, deux contrats de rivière, une mission locale unique, contrat de développement touristique 1992-1998) et régionales (Contrat Global de Développement 1998-2002, Contrat de Développement 2005-2010, Contrat Territorial Emploi Formation). Les qualités environnementales, l'ambition partagée de devenir un territoire d'excellence ont par ailleurs été reconnus par la région, avec la signature, en octobre 2010, du protocole régional de Grand Projet Rhône Alpes. Plus spécifiquement, un projet stratégique agricole et de développement rural de la vallée de la Drôme (PSADER) a été instauré avec pour but de favoriser la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans l'agriculture, notamment en développant des circuits courts d'alimentation sur le territoire.

A court terme, il s'agit de révéler les potentialités du territoire, c'est-à-dire de le penser en termes de ressources. Sur le territoire de la Drôme et en particulier sur celui de la Biovallée®, les questions de pressions sur les ressources en eau, sur le foncier, les espaces naturels, agricoles et viticoles, se sont posées de longue date. Avec la Biovallée®, c'est la valorisation des ressources naturelles locales, du climat aux zones humides, des milieux naturels remarquables aux paysages, des cultures maraîchères aux filières de bois, des activités et savoir-faire de l'éco-construction à ceux de l'herboriculture qui forment le projet de la Biovallée®. C'est cet effort de valorisation que se proposent de porter les acteurs du projet de la Biovallée® : en reconnaissant ce qui fait la spécificité du territoire, à savoir une région rurale connaissant un solde migratoire positif¹, ayant des habitants avec une importante conscience environnementale, reconnue par de nombreux habitants comme proposant une qualité de vie hors du commun, ce projet d'ingénierie territoriale se propose de développer toutes les ressources qui l'animent. De la nature de ces ressources dérive le projet lui-même : le développement durable propre aux territoires ruraux.

Qui plus est, ce projet n'est pas seulement pour le territoire de la Biovallée®. Les différents porteurs du projet se proposent de faire de Biovallée® un modèle européen, en expérimentant diverses méthodes, afin de servir de modèle, ou de contre modèle!

La Biovallée® en tant qu'éco-territoire

L'hypothèse fondamentale sous-jacente à ces approches est que le territoire est un construit social résultant d'un processus de coordination des acteurs, réunis pour résoudre un problème productif inédit et de construction de ressources territoriales qui sont activées (ou révélées) pour une dynamique renouvelée du territoire.

A partir de cette définition, on peut considérer qu'un éco-territoire sera un territoire qui alliera l'activité des éco-entreprises ou des entreprises responsables ainsi que les autres ressources du territoire dans un projet d'ingénierie territoriale qui aura pour stratégie l'environnement. La détermination objective de l'implication environnementale des territoires pourra être référée à ce que le Commissariat général au développement

ADEME 14 /252

¹Source INSEE, 2007

durable a proposé comme critères minimaux permettant de se rendre compte de l'environnement : l'effet de serre, l'emploi environnemental, les énergies renouvelables, l'opinion des habitants quant à la conscience environnementale, la qualité de l'air, la biodiversité, la qualité de l'eau, l'occupation des sols, la consommation de matières premières et les déchets municipaux (CGDD, juin 2011). Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais permet de rendre compte de l'enjeu d'un territoire qui se voudrait comme éco-territoire, comme dépassant le simple fait d'avoir pour objet d'activité l'environnement.

L'éco-territoire Biovallée® se doit donc d'intervenir sur de nombreux fronts, dont on peut synthétiser la stratégie comme il suit :

- Avoir une politique d'intérêt général sur toutes les ressources (au sens large du territoire),
- Accompagner les activités existantes dans le sens du développement durable en développant notamment la marque Biovallée®,
- Dynamiser le territoire en attirant de nouveaux acteurs (des éco-entreprises au sens de l'ADEME, mais également de nouveaux habitants, ainsi qu'un éco-tourisme, des étudiants et chercheurs...) par l'aide à l'installation sur des éco-sites (4 actuellement en cours d'aménagement) et en ciblant sur des éco-activités (éco-conception, éco-technologies, filières écologiques...). L'écologie territoriale et industrielle constitue un concept adopté progressivement et timidement dans un groupe de travail spécifique relatif à la gestion des déchets des entreprises (recherche de synergies inter-entreprises pour réduire les quantités de déchets et les coûts de collecte et traitement).

1.2.3 La Vallée de la Chimie dans le Grand Lyon

La région Rhône-Alpes regroupe les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Haute-Loire et du Rhône. Elle est la deuxième région de France métropolitaine en termes de superficie, d'économie et de population (6 117 229 habitants). Schématiquement, la Région Rhône-Alpes représente 1/10° de la France en termes économiques, démographiques et de superficie.

Marquée par une tradition industrielle forte, et malgré la perte de 90 000 emplois sur ces vingt dernières années, la région Rhône-Alpes reste la seconde région industrielle française, derrière l'Ile-de-France, avec 450 000 salariés. L'industrie rhônalpine, bien que diversifiée, se caractérise par des spécialisations sectorielles fortes. Cette diversité est également une réalité géographique. La région détient le leadership national en matière de pôles de compétitivités. Ces pôles recouvrent des domaines vastes et divers tels que les nanotechnologies (Minalogic), la santé et les biotechnologies (Lyon Biopôle), l'environnement et la chimie (Axelera), le numérique, la physique, l'énergie, les transports du futur.

A l'échelle Européenne la Région Rhône-Alpes est aussi classé 6^{ème} région la plus puissante d'Europe. Ceci s'explique notamment par sa position stratégique : passage obligé Nord-Sud historique, frontières avec la Suisse et l'Italie, très proche de l'Allemagne.

La région abrite un patrimoine naturel varié et quelques refuges pour la biodiversité. Elle est néanmoins localement fortement affectée par la fragmentation écologique (phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient). Le département de l'Isère a notamment fait partie des collectivités pionnière en matière de corridors biologiques (milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population ou un groupe d'espèces). Il a ainsi développé un projet « Couloirs de vie » qui a permis de créer des espaces multifonctionnels préservant la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie. L'intégration des corridors dans les Plans Locaux d'Urbanisme a été testée et recommandée en région et dans ce Département.

Vallée de la Chimie

La Vallée de la Chimie est implantée au sud de Lyon, plus grande ville et chef-lieu de la région Rhône-Alpes. Berceau de la chimie française, elle est en pleine mutation.

Le territoire, objet de l'étude, n'a pas de réalité administrative. Il a été défini dans le cadre d'une étude d'écologie industrielle mandatée par la Région Rhône-Alpes et la DREAL, en 2006. Il s'étend, de part et d'autre des rives du Rhône, depuis Lyon jusqu'à Salaize-sur-Sanne, sur 41 communes regroupées en 6 communautés de communes ou d'agglomération, appartenant à quatre départements différents. Sa superficie est estimée à environ 40 000 hectares.

Une dénomination "Vallée de la Chimie" a été retenue par Lyon 7^{ème} avec les villes de Feyzin, Pierre Bénite, Saint Fons et Solaize pour développer un Agenda 21 sur ce territoire, sans que celui-ci n'ait une réalité administrative particulière. De nombreux projets y voient le jour dans le domaine de l'environnement, en phase avec une volonté et une ambition portées par le Grand Lyon. Une dizaine d'entreprises ainsi que 6 centres de recherche y travaillent dans le domaine de la chimie, procurant 6 500 emplois directs à la collectivité.

ADEME 15 /252

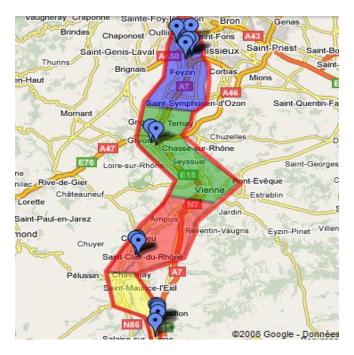


Figure 7 : périmètre géographique de la Vallée de la Chimie

Le projet d'EIT de La Vallée de la Chimie s'est déroulé entre 2006 et 2008 grâce à des financements de la DRIRE (maintenant DREAL) et de la Région Rhône-Alpes. La mise en œuvre avait été confiée à l'INSA Lyon, l'UTT, Ecologie Industrielle Conseil (EIC), Systèmes Durables et ICAST. Il concernait 11 partenaires appartenant majoritairement à des grands groupes du secteur de la chimie. L'étude a été réalisée en plusieurs phases successives : collecte des données auprès des entreprises, constitution de la base de données, représentation graphique des flux, éléments diagnostic du système et enfin, identification et sélection des pistes d'action. 8 domaines d'action interentreprises ont été retenus :

- Bilan carbone et gaz à effet de serre,
- Transport et logistique,
- Optimisation de la gestion des effluents,
- Neutralisation,
- Bilan énergétique,
- Biomasse.
- Emballages et conditionnements,
- Intérêts des négociations collectives.

Plusieurs pistes d'actions ont été retenues, dont une proposition d'accompagnement des projets de développement, une proposition d'élargissement de la démarche à d'autres activités (PME, agriculture...), une proposition visant à compléter l'approche quantitative par une approche qualitative (acceptabilité, dangerosité...). Finalement, le projet est arrivé à sa phase terminale sans mise en œuvre de synergie et aucun acteur ne s'est approprié les pistes d'action proposées de manière à poursuivre l'investigation au-delà de cette étude financée pour une durée de 2 ans.

ADEME 16 /252

2 Configuration de la recherche concernant la tâche 1

L'objectif de cette seconde partie est de présenter le cadre méthodologique et théorique de la tâche 1 du projet EITANS. Celle-ci vise à comprendre les processus décisionnels des acteurs concernant les démarches d'écologie industrielle et territoriale, et plus précisément leur engagement dans ces démarches. Couplée à l'analyse qui sera menée dans le cadre de la tâche 2, (analyse du contexte territorial, de la gouvernance et de la perception des outils d'aide à la décision), ce travail vise, dans le cadre de la tâche 3, à caractériser les facteurs déterminants dans la mise en œuvre de démarches d'EIT et formuler des recommandations (cf. Figure 2).

A partir d'entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs sélectionnés sur les trois territoires d'expérimentation (cf. 4.1 pour les critères de constitution du panel), le positionnement des institutions (positionnement collectif) et des acteurs (positionnement individuel), face aux discours produits localement (et à l'échelle nationale) en matière de gestion des déchets, d'écologie industrielle, et plus globalement de développement durable, a été analysé. Par ailleurs, leurs critères de prise de risque et leur perception des freins et leviers à la mise en œuvre de l'EIT ont été identifiés de manière à mieux comprendre leur appréhension de celle-ci et leurs approches des préoccupations environnementales. Les critères économiques, sociaux et relatifs aux contextes territoriaux déterminant les choix d'investissement de ces acteurs dans des stratégies d'EIT ont également été mis en évidence. Une attention particulière a été portée au rôle des outils dans la prise des décisions et le passage à l'acte. L'objectif était de questionner la manière dont les acteurs s'approprient les outils d'aide à la décision et si ces derniers constituent réellement des leviers dans le processus de mise en œuvre d'un projet.

Enfin, cette première tâche comprend également une **analyse des documents** de planification, d'urbanisme ou régissant l'aménagement des trois territoires concernés afin de cerner l'esprit général de la politique développement durable et d'identifier en quoi elle présente des potentialités d'intégration ou des freins à la mise en œuvre de l'EIT sur les territoires.

Le caractère complémentaire des trois terrains d'expérimentation prend ici tout son sens.

En effet, **sur le territoire de l'Aube** où la démarche est initiée depuis 2003, il s'agit notamment de comprendre les mécanismes selon lesquels les acteurs publics et privés s'y sont engagés, et selon quels critères. Inversement, des synergies identifiées et dont la faisabilité technique et économique a été révélée n'ont pas abouti. Il convient alors d'en comprendre les raisons. Si des logiques d'entrainement existent et peuvent être identifiées, elles ont été caractérisées.

Sur le territoire de la Vallée de la Chimie, nous nous sommes intéressés, par exemple, aux facteurs de résistance des acteurs quant à leur engagement dans la démarche d'EIT qui s'est déroulée entre 2006 et 2008. Des industriels sont installés sur le territoire depuis plusieurs générations et partagent une culture commune d'entreprise pour certains, appartenant historiquement au même groupe Rhône-Poulenc, ou simplement au secteur d'activité de la Chimie. Dans ce contexte particulier, certains acteurs sont engagés dans des relations de confiance, pouvant aller jusqu'à la formation de Groupement d'Intérêts Economique, ce qui n'a pourtant pas suffit à pérenniser la démarche initiée.

Enfin, **le territoire sud-drômois**, dans le cadre du récent projet Biovallée®, présente l'intérêt d'une configuration essentiellement axée sur les producteurs, exploitants et industries de transformation des agroressources, alimentaires et non alimentaires, ainsi que d'une politique volontariste des collectivités locales qui s'organise autour d'une gouvernance locale très travaillée pour la structuration du territoire.

2.1 Présentation du cadre méthodologique et théorique

Il s'agit ici d'introduire le cadre méthodologique et théorique dans lequel s'inscrit l'analyse des processus décisionnels menés dans la tâche 1 par le biais d'entretiens semi-directifs.

Une démarche inductive...

« La démarche inductive consiste à dégager des observations préalablement résumées en faits stylisés des mécanismes susceptibles d'en rendre compte, en s'appuyant sur des connaissances théoriques d'arrière-plan »(Walliser, 2001) .

La démarche adoptée pour l'analyse des processus décisionnels des acteurs est inductive, ce qui implique la mise en œuvre de procédures de recueil de données à la fois souples et systématisées. C'est pourquoi, si

ADEME 17 /252

la réalisation du quide d'entretien a débuté en amont de la phase d'enquête auprès des acteurs interrogés, le choix des corpus théoriques mobilisés pour l'analyse des données a été précisé au fur et à mesure de notre réflexion. Cette première phase a permis une longue imprégnation de notre objet d'étude et, plus spécifiquement, des catégories et des modes de représentation des acteurs qui, dans un second temps, ouvre la voie à des va-et-vient (Allar-Posi, 2003) entre matériaux empiriques et théoriques. Ces itérations ont contribué à réorienter, parfois, la forme des outils utilisés pour l'analyse.

D'un idéal de démarche inductive (partir de faits particuliers pour s'élever vers des hypothèses générales) se profile la nécessite de préciser que celle-ci rencontre des limites dues au cadre du projet. Une attention particulière a toutefois été portée sur la validité des résultats présentés, même si notre démarche s'inscrit dans une lignée plus empirique² que théorique³. Notre choix d'une démarche inductive repose donc sur la volonté d'approcher les mécanismes d'une manière la plus englobante possible et de saisir les processus de construction de l'action collective et des jeux de pouvoir qui restent à appréhender.

Une approche constructiviste

« Si le « terrain » se révèle avec l'empilement des données, il est illusoire de prétendre « tout recueillir ». Aussi avons-nous préféré diversifier les sources pour les recouper entre elles et apporter de l'intelligibilité aux faits sociaux étudiés. Leur sélection va de pair avec la progression et la précision de la problématique. Faits et sources s'inscrivent dans un contexte historique, politique, institutionnel construit par le chercheur dont la réalité ne se répète jamais, parce qu'un énoncé n'équivaut pas à la réalité mais à un autre énoncé. Notre souci est de décrire précisément et avec fiabilité ce contexte » (Lapostolle, 2010).

L'approche n'est pas évidente puisqu'elle se propose de saisir ce qui relève de la complexité des relations sociales. Comme explicité précédemment, l'EIT nécessite une approche interdisciplinaire. Ceci enrichit considérablement le questionnement scientifique mais induit également une limite au sens où, comme dans la plupart des travaux interdisciplinaires, les théories et concepts mobilisées pourront parfois sembler plus juxtaposés qu'approfondis. Nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité, qui inclurait le recours à des théories très spécifiques relatives à toutes les disciplines détaillées ci-dessous. D'une certaine façon, la richesse des apports d'EITANS induit de fait ses limites. L'interdisciplinarité engendre des écueils fréquents : favoriser des théories au détriment d'autres, oublier des données au détriment d'autres, se perdre dans la multiplicité des sources et des observations, etc.

L'équipe de recherche n'ambitionne en aucun cas de traduire ni une vérité, ni une exhaustivité, mais une représentation, une explication, une description possible d'un phénomène : celui de la construction d'actions collectives dans le domaine de l'EIT

Les travaux de Watzlawick (Watzlawick, 1981) ont permis de mettre en évidence le fait que l'observateur fait partie de l'observation. Ainsi, toute réalité -ici la connaissance que nous produirons- est le résultat d'une construction -ici nos choix successifs dans le recueil et le traitement de l'information rassemblée. La riqueur de ce travail résulte dans le soin apporté quant à l'explication de la construction du protocole de la recherche afin de justifier nos choix épistémologiques, et ainsi notre relative subjectivité. Ce parti-pris est traditionnellement associé au courant constructiviste, qui, en épistémologie, regroupent des courants de pensée reposant sur l'idée que nos représentations, nos connaissances, ou les catégories structurant ces connaissances et ces représentations sont essentiellement, le produit de la construction humaine.

Par ailleurs, considérant qu'une démarche d'EIT relève de la construction d'un processus social nous associons à la définition proposée par Hacking (Hacking, 2001) pour caractériser une démarche constructionniste. Celle-ci regroupe: « différents projets sociologiques, historiques et philosophiques ayant pour but de montrer ou d'analyser des interactions sociales ou des chaînes de causalité réelles, historiquement situées, ayant conduit à, ou ayant été impliquées dans la mise en évidence ou l'établissement de quelque entité ou fait présent ». Cela signifie que ce qui nous intéresse ici n'est pas d'apprécier la « vérité » des propos recueillis auprès des acteurs interrogés, mais de comprendre la fonction qu'ils remplissent.

ADEME

² Démarche empirique : qui fait de l'expérience (que l'on souhaite recueillir lors des entretiens avec les acteurs du territoire) l'origine de la connaissance (l'analyse qui nous permettra la rédaction du guide).

Démarche théorique : recherche de la confrontation de nos résultats à des concepts théoriques.

Une approche qualitative

Les témoignages des différents acteurs des territoires d'expérimentation ont été recueillis grâce à des entretiens semi-directifs. L'approche adoptée est qualitative de par la nature des informations qui serviront à construire l'analyse (entretiens), mais également de par la méthode d'analyse. « On considère que la méthode qualitative traite des données difficilement quantifiables, qu'elle recourt à une méthode d'analyse souple et davantage inductive et qu'elle s'inspire de l'expérience de la vie quotidienne et du sens commun qu'elle essaie de systématiser » (Douglas, 1976).

Ce que les anthropologues nomment le travail de terrain (Guibert & Jumel, 1997) implique traditionnellement l'observation participante (Cresswell & Godelier, 1976) (observations prolongées faites sur le terrain en participant à la vie des gens), la conduite d'entretien (qui ne se conçoit pas, en général, sans dispositif d'observation participante), puis l'analyse des matériaux officiels et personnels.

Dans le cadre d'EITANS, l'observation participante n'a pas été retenue. Cela tient à la particularité de notre objet d'étude : comment vivre « avec » une démarche de territoire ? S'il a été possible à certains membres du projet d'assister dans le passé à quelques réunions de coordination des démarches étudiées, il était impossible de suivre chacun des membres de ces démarches dans leur pratique professionnelle quotidienne ou dans le cadre de leur vie privée. Nous avons donc cherché à recueillir leur discours sur ces pratiques par la conduite d'entretiens.

L'entretien semi-directif permet de centrer le discours des acteurs interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien. Le choix d'entretiens semi-directifs se justifie parce qu'il permet à l'enquêteur de ne pas imposer de point de vue, de laisser réfléchir et parler les acteurs interrogés. Il est ainsi possible de dégager les structures des discours tout en cadrant les entretiens autour des thématiques qui nous intéressent compte-tenu des objectifs du projet. Les questions sont ouvertes, ce qui permet d'analyser les raisonnements dans le but de s'intéresser aux logiques de cause à effet émanant des représentations des personnes.

Le cadre théorique

La question de la validité de nos résultats ne serait pas entièrement complète si elle n'incluait pas la question de la création du sens née du travail de confrontation de nos résultats aux différentes théories et approches relatives au domaine d'étude.

Pour construire ce sens nous nous sommes saisis dans un premier temps des catégories sociologiques (les catégories liées aux stratégies d'acteurs) et anthropologiques, notamment à partir du concept de représentations (Jodelet, 1994). Pour autant, l'adoption d'une démarche constructiviste implique que nous serons amenés à présenter à d'autres étapes du travail l'ensemble des théories auxquelles nous confronterons nos résultats.

Le choix des corpus théoriques qui rencontrera notre attention s'affinera au fur et à mesure du travail de recherche qui consistera à entrecouper les différents matériaux recueillis dans le cadre de la tâche 3 : ceux issus des entretiens, de l'analyse documentaire, de l'attention particulière donnée à la perception, par les acteurs, des outils d'aide à la décision, et de l'analyse des stratégies déployées sur les territoires (analyse du contexte territorial, analyse de la gouvernance, etc.).

2.2 Présentation des outils

Il s'agit ici de présenter les différents d'outils d'analyse développés dans le cadre de la tâche 1 du projet EITANS en vue de réaliser l'analyse des documents d'urbanisme, de planification et de développement des territoires d'expérimentation (l'analyse documentaire), ainsi que l'analyse des processus décisionnels des acteurs dans les démarches d'EIT (le guide d'entretien et la grille d'analyse).

2.2.1 L'analyse documentaire

L'analyse des documents d'urbanisme, de planification et plus globalement d'aménagement des territoires, prend tout son sens dans le cadre du projet EITANS, si en effet, nous considérons les apports de la sociologie de la théorie des acteurs-réseaux (Akrich, Callon, & Latour, 2006) qui reconnaît un rôle d'initiateurs d'action à différentes entités (objets techniques, documents administratifs, situation de

ADEME 19 /252

rencontre...). Un document institutionnel doit alors être considéré comme potentiellement aussi performatif pour le développement d'un projet d'EIT qu'une décision politique ou le développement d'une technique d'ingénierie (comme le logiciel Presteo).

L'effort d'analyse a porté sur la qualification :

- **Du « degré de maturité environnementale »** des territoires, à partir des discours produits en matière d'environnement par les acteurs et institutions,
- De ce qui relève de l'EIT, bien que non « estampillé » comme tel à partir de l'étude des éléments qui peuvent servir à faciliter ou s'opposer à l'instauration de démarches d'EIT. Notre objectif a été de lancer une réflexion sur la possible intégration du concept d'EIT dans les documents qui concernent l'aménagement du territoire en vue d'en favoriser la mise en œuvre opérationnelle.

L'outil d'analyse documentaire est un tableau, une grille de lecture des documents (cf. Figure 8), qui vise à recenser l'échelle territoriale sur laquelle le document s'applique, les acteurs qui participent à son élaboration, les objectifs explicitement détaillés nous permettant d'analyser les messages implicites qui sous-tendent le discours de l'institution en matière d'aménagement du territoire.

Selon les cas, les différents documents doivent être compatibles, conformes ou prendre en compte les documents de normes supérieures, et ils ont une opposabilité juridique plus ou moins forte pour les documents de norme inférieure. La hiérarchisation des normes juridiques relatives à chaque document est extrêmement complexe. Certaines dispositions antérieurement applicables continuent de s'appliquer lorsqu'un document de norme supérieure est en cours d'élaboration ou de révision. A l'inverse, des délais de plusieurs années sont accordés afin qu'un document de norme inférieure soient mis en conformité lorsqu'un document est élaboré ou modifié. Dans le cadre du projet EITANS, la compatibilité des documents, d'un point de vue juridique, est supposée comme étant respectée. Néanmoins, une attention particulière a été portée à l'identification d'incohérences entre les objectifs des différents documents à l'échelle d'un territoire.

| TYPE DE DOCUMENT P | PERIMETRE | ACTEURS DE L'ELABORATION | OBJECTIFS | POTENTIALITE D'INTEGRATION DE L'EI | SOURCE |
|--------------------|-----------|-----------------------------|-----------|--|--------|
|--------------------|-----------|-----------------------------|-----------|--|--------|

Figure 8 : Grille de lecture pour l'analyse documentaire

2.2.2 Les outils d'enquête : le guide d'entretien

Il existe deux façons de procéder pour l'élaboration d'un guide d'entretien. La première consiste à mener tout d'abord des entretiens non directifs jusqu'à ce que le chercheur identifie des thèmes récurrents. Ces thèmes recueillis auprès des acteurs interrogés sont ensuite utilisés pour élaborer le guide d'entretien. La seconde manière consiste à établir le guide en fonction des objectifs de l'enquête et des hypothèses de l'enquêteur. Celle-ci a été retenue parce qu'elle répond davantage aux contraintes de temps et à l'objet d'étude du projet EITANS. Tout en étant attentif aux propos de l'acteur interrogé (puisque nous souhaitons recueillir les représentations qui sous-tendent sa logique d'action personnelle), cette façon de procéder a permis d'aborder les différents thèmes identifiés quant aux objectifs d'EITANS, présentés ci-après et explicités dans l'Annexe 1):

- 1 Représentations et connaissances :
 - Représentation de l'Ecologie Industrielle et territoriale
 - Représentation du Territoire
 - Représentation de l'environnement
 - Connaissance/Perception des Outils
 - Perception de la prise de risque

2. Actions vécues :

- Les motifs/motivations personnels et stratégiques d'engagement dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Identifications des leviers
- Identification des freins
- Déroulement du processus
- Regard critique sur l'avancée et/ou l'interruption des projets, les résultats, etc.

ADEME 20 /252

- 3. Relations perçues et vécues entre acteurs :
 - Les relations entre acteurs immédiats
 - L'organisation des relations
 - Retour sur les relations

4. Ouverture:

- La considération dans le temps du processus d'EIT lui-même
- L'opportunité de l'EIT

Ces thèmes constituent le cadre à partir duquel le questionnaire (cf. Annexe 2) et la grille d'analyse des entretiens (cf. 2.2.3) ont été élaborés. Le choix de ces thèmes repose sur l'identification au préalable des différents éléments susceptibles d'influencer la prise de décision des acteurs, qu'il s'agisse d'éléments vécus ou perçus, par des acteurs impliqués dans des démarches, ayant refusés de s'y impliquer, ou encore en étant spectateurs. Ils émanent de la connaissance antérieure des membres de l'équipe projet ayant eu l'occasion d'accompagner différentes démarches d'écologie industrielle et ainsi d'observer la manifestation de ces éléments, ainsi que de la littérature scientifique relative aux retours d'expériences à travers le monde.

D'une manière générale, une grande souplesse dans l'usage du questionnaire a prévalu lors de cette phase d'enquête. Cette souplesse a permis de s'adapter aux différents interlocuteurs en fonction de leur nature (public ou privé) ou de leur degré d'implication dans les démarches d'EIT. Cette technique d'enquête a également permis d'entrevoir des aspects qui n'avaient pas été envisagés au départ mais aussi, parfois, de recueillir des discours moins construits, plus spontanés, de la part des acteurs interrogés. La semi-directivité a finalement souvent permis d'éviter les discours convenus.

2.2.3 L'analyse des entretiens

Les données recueillies grâce aux entretiens, après retranscription, ont été analysées à l'aide d'une grille d'analyse présentée à l'Annexe 3 construite en réponse à l'objectif du projet EITANS et en écho au cadre théorique présenté ci-dessus. Ainsi, elle permet une première organisation cohérente des discours en fonction des thèmes évoqués préalablement. La grille d'analyse à légèrement évolué au fur et à mesure des enquêtes menées auprès des acteurs. En effet, la finalité de cette grille d'analyse n'est pas de remplir intégralement toutes les cases, et réciproquement, certaines informations ne peuvent être contenues dans la grille. C'est pourquoi nous insistons sur la possibilité que chaque enquêteur a eu d'ajouter des catégories.

Cette grille a été construite en vue d'analyser les témoignages de façon à éviter tout questionnement quant au bien-fondé ou non de ce qu'affirme l'acteur rencontré (pas de jugement de valeur sur les présupposés), mais plutôt d'interroger la cohérence de sa démarche, ce qui tient lieu de vérité pour lui. Par exemple, la simple dénomination d'un territoire, ou d'un projet de territoire (un nom propre, une marque déposée), renvoie à une réalité jugée tangible et réelle du fait qu'elle est nommée. En effet, ce que je nomme prends alors une dimension réelle par la connaissance que je construis.

L'analyse des entretiens a été effectuée selon 3 niveaux. Tout d'abord, les discours de chaque acteur ont été regroupés par thème, c'est ce que nous appelons **l'analyse de niveau 1**. Une lecture attentive des entretiens a permis de retenir huit thèmes, décomposés à leur tour en sous-thèmes, à partir desquels se sont structurées toutes nos analyses.

Ces huit thèmes sont :

- 1. représentations du territoire,
- 2. représentations relatives à l'environnement,
- 3. représentations de l'EIT,
- 4. représentations de la démarche d'EIT,
- 5. représentations des outils d'aide à la décision,
- 6. freins identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT,
- 7. leviers identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT,
- 8. recommandations pour la mise en œuvre de démarches d'EIT.

Nous avons été vigilants à identifier tous les thèmes abordés par nos interlocuteurs, notamment ceux non présents dans le guide d'entretien.

ADEME 21/252

L'étape suivante est appelée **l'analyse de niveau 2**. Elle a consisté à comparer les discours des acteurs sur un même territoire, classés en fonction des huit thèmes. Cette comparaison a permis d'établir des ensembles de traits communs distinctifs permettant d'élaborer des types de pratiques, de stratégies, ou encore de représentations.

Le dernier niveau d'analyse, appelé **l'analyse de niveau 3**, consiste à croiser les analyses des trois territoires autour des huit thèmes. L'objectif recherché consiste à dégager les logiques qui sous-tendent les comportements des acteurs sur leur territoire en établissant les liens entre :

- les **pratiques** en tant que telles et les liens entre elles (que nous ne pourrons pas approcher et vérifier par des observations sur le terrain mais seulement par les informations obtenues lors des entretiens).
- les **discours** sur les pratiques (qui nous permettront de vérifier l'adéquation, les décalages éventuels, la cohérence du discours de l'acteur sur ses pratiques au sein de la démarche)
- les **représentations** (ce sont les valeurs, la vision du monde des personnes interviewées que l'enquêteur fait émerger à partir d'une analyse des pratiques et des discours sur les pratiques),
- les **positions**(le rôle rempli par un acteur dans la démarche. Ex : porteur du projet, financeur, etc.) dans l'espace social de la démarche au sein duquel l'ensemble des entretiens a été recueilli,
- les **trajectoires** au sein et/ou à l'extérieur de cet espace social délimité par notre objet d'étude, c'est-à-dire les facteurs qui sont à l'origine de l'entrée ou de la sortie d'un acteur du territoire de la démarche étudiée.

Comparer les discours par thèmes et entre les territoires présente l'intérêt d'identifier des éléments communs aux trois territoires, ou encore de contextualiser les représentations des acteurs.

ADEME 22 / 252

3 Analyse documentaire

A ce stade du projet, l'analyse documentaire vise à mieux cerner les discours institutionnels émanant des acteurs publics des territoires, en termes de développement durable, diffusés au travers des documents d'urbanisme et de planification des territoires (cf. annexe 4). Après avoir présenté la liste des documents étudiés sur chaque territoire, une synthèse de l'esprit général des discours institutionnels en matière de développement durable est proposée. Pour finir, nous identifions les principaux éléments figurant dans ces documents et étant susceptibles de constituer des freins ou des leviers à la mise en œuvre de l'EIT sur les territoires. Il peut s'agir de stratégies politiques, de procédures ou encore d'actions. Dans le cadre de la tâche 3, nous mènerons une analyse croisée de ces discours officiels en matière de développement durable avec les discours des acteurs interrogés et les actions réellement constatées sur les territoires de manière à contribuer à l'élaboration de recommandations.

3.1 Le territoire de l'Aube

3.1.1 Liste des documents

Les documents analysés sur le territoire de l'Aube sont les suivants :

- Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 Région Champagne-Ardenne
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) Champagne-Ardenne 2008-2020
- Plan Climat Energie régional Champagne-Ardenne 2007-2013
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015
- Schéma régional éolien Champagne-Ardenne
- Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) Aube :
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) Grand Troyes
- Plan Climat-Energie Territorial (PCET) Grand Troyes
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Région Troyenne
- Agenda 21 Troyes
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) Troyes
- Les statuts du Club d'écologie industrielle de l'Aube (CEIA)

3.1.2 Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière de développement durable

L'étude des discours institutionnels, au travers des documents d'urbanisme, de planification ou émanant d'institutions œuvrant pour l'aménagement du territoire nous permet de dégager, au regard d'actions décrites et du vocabulaire utilisé, des conceptions générales en ce qui concerne l'action publique en matière de développement durable. Les périmètres sur lesquels s'inscrivent les documents étudiés pour cerner la 'politique' qui s'applique sur le territoire de l'Aube, vont de la commune (la ville de Troyes par exemple), à la Région (Champagne-Ardenne).

Plusieurs idées nous apparaissent centrales quant aux rapports à l'environnement qui transparaissent de l'étude des engagements publics en matière de développement durable.

Un premier aspect est remarquable. La place prépondérante que tient le thème du développement durable au sein des documents étudiés nous semble révélatrice de la nature de défi dont sa prise en compte dans les politiques publiques semble relever. Pas un des documents étudiés n'omet de l'y faire figurer.

Toutefois, et c'est le deuxième point remarquable, la présence du développement durable est présentée comme une nécessité, celle du devoir de réponse aux exigences législatives. L'intégration de la prise en compte de l'environnement apparaît donc comme une réponse à une obligation affirmée au plus haut niveau (Etat, Europe, institutions internationales) plus que comme quelque chose de facultatif dont l'appropriation résulterait d'une volonté politique. Nous remarquons d'ailleurs qu'en dehors des actions pour lesquelles les différentes échelles de pouvoirs publics ont instauré des obligations de résultats chiffrées, les plans d'actions présentés prennent plus la forme d'objectifs globaux, qui sont rarement chiffrés, et généralement présentés comme des lignes directrices à prendre en considération. Les nouvelles mesures concernant l'intégration de l'environnement dans les documents d'urbanisme, de planification et relatifs à l'aménagement du territoire

ADEME 23/252

apparaissent comme une réponse à des mesures administratives et institutionnelles (du haut vers le bas) et relèvent peu d'initiatives locales (du bas vers le haut).

Le troisième point est celui de l'argument économique sans cesse mis en avant et corrélé à la thématique du développement durable. La volonté est forte de faire opérer un glissement de sens, d'un rapport à l'environnement vécu comme contraignant à 'l'environnement' conçu comme potentiel. De fait, si les exigences réglementaires semblent aller dans le sens de toujours plus de rigueur, autant s'en accommoder en essayant même de réfléchir à la façon dont il est possible d'en tirer profit. Et c'est bien ce qui ressort de l'étude documentaire, les actions relatives à l'environnement sont pensées de telle façon à ce qu'elles représentent un facteur de développement et d'attractivité économique des territoires.

Pour terminer, un dernier point réunit les trois premiers aspects abordés. Il ressort que la thématique du développement durable représente une sorte de vitrine, dont il est escompté des retombées à l'afficher dans les documents publics relatifs aux politiques d'aménagement du territoire. Le contexte actuel favorise une adhésion ou un acquiescement, sous forme plus ou moins consensuelle comme si une forme de « pression sociale » s'exerçait (dans un contexte d'aspiration citoyenne de plus en plus forte en faveur de la protection de l'environnement); surtout lorsque des avantages économiques ou encore des atouts politiques sont attendus, en termes d'image à préserver ou à revaloriser. Ainsi, les documents étudiés présentent une volonté de démonstration de ce qui est considéré comme des démarches exemplaires en matière d'environnement. Paradoxalement, les projets relevant de l'EIT dans l'Aube, qui pourraient représenter l'opportunité de démontrer les bonnes pratiques existantes ne sont pas pris pour exemple. Les Conseils généraux détiennent pourtant une compétence concernant l'aménagement de l'espace et l'équipement. Observons simplement un décalage, le Conseil général de l'Aube, pourtant porteur de la démarche sur l'Aube (le CEIA) n'a pas entrepris de démarche volontaire concernant l'élaboration de documents de planification facultatifs, qui auraient pu faire apparaître la terminologie EIT.

3.1.3 Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT

Leviers

Au niveau régional, les documents insistent sur la volonté de dynamisation du développement économique. Cela peut représenter un réel levier au développement de l'EIT. Miser sur elle comme stratégie de développement innovante en termes d'excellence scientifique pour accroître son attractivité peut représenter une opportunité d'intégration de l'EIT dans les documents de planification régionale. De nombreuses friches industrielles sont par exemple en cours de requalification. Le recours à l'EIT pour la requalification de ces zones industrielles pourrait par exemple permettre une réflexion concernant des implantations plus rationnelles afin de favoriser la réutilisation de coproduits, ou la mutualisation de flux industriels. De même, la Région accompagne des projets de valorisation de coproduits agricoles au moyen du processus de méthanisation. Cette démarche relevant évidemment de l'EIT, développe un terrain extrêmement favorable à l'intégration de ces actions à un projet plus global de développement de filières nouvelles. Par ailleurs, la place importante de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie agro-alimentaire en *Champagne-Ardenne* en fait une *région* à fort potentiel de *méthanisation*. De même, la problématique de gestion du bois sur le territoire pourrait également être intégrée à cette politique.

Autre levier, le Plan Climat Energie Territorial, qui fait clairement apparaître la volonté de fédérer les plans climats réalisés à plus petites échelles, afin d'insuffler une cohérence entre eux. Un terrain favorable à l'EIT se dessine dans cette démarche. En effet, le Plan Climat de la Région se traduit en partie par un diagnostic énergétique, et peut faire apparaître des pistes de synergies afin d'optimiser le réseau d'énergies sur la région. Outre la volonté présentée à mieux maîtriser la consommation en énergie, ce document mentionne également la mise en place d'un observatoire régional de l'énergie, ce qui représenterait un bon médiateur d'un projet d'EIT.

L'instauration d'un dialogue constructif entre les multiples acteurs du territoire est également présente dans les documents régionaux, comme dans le SRIT, le PCET, ou comme ici dans le Contrat de Projet Etat-Région où est fait mention de la 'volonté de bâtir un cadre cohérent et efficace de synergies entre les territoires de projet pour le bien de l'action publique'. La collaboration, essentielle dans une démarche d'EIT, semble ici être recherchée.

D'autres leviers favorables à l'intégration de l'EIT se dégagent, comme la volonté d'améliorer les réseaux de transports (la multi-modalité occupe une bonne place dans le contrat de projet Etat-Région), avec cette préoccupation centrale qui concerne une coordination des politiques de transport à l'échelle régionale en vue de 'développer les cohérences entre aménagements du territoire et transport pour rendre le transport

ADEME 24 /252

public attractif et minimiser les impacts environnementaux des déplacements quotidiens'. De façon générale, il existe une volonté de renforcer les partenariats à l'échelle régionale, comme par exemple entre acteurs de la recherche scientifique (partenariats URCA, etc.).

A l'échelle des communautés d'agglomération ou des communes du département de l'Aube, la concertation entre acteurs locaux est aussi l'un des points essentiels nous incitant à voir un levier à l'intégration de l'EIT. Dans le PDU du Grand Troyes, la démarche participative est sensée permettre d'orienter les priorités par une logique de concertation, par le biais de groupes de travails réunis autour de différentes thématiques. La réunion et la consultation des différentes parties prenantes est l'un des point-clés de la démarche d'EIT Elles sont également présentes dans le PCET du Grand Troyes, l'Agenda 21 de la Ville de Troyes, etc.

D'autre part, dans la plupart des documents étudiés, le diagnostic est l'outil de référence pour la définition des objectifs. Les Plans Climat effectuent un bilan énergétique du territoire concerné pour mieux maîtriser la demande en énergie, par exemple. D'un point de vue méthodologique, le fait de dresser des états des lieux préalables s'inscrit en cohérence avec les méthodes de l'EIT.

Par ailleurs, le principe de proximité, essentiel à l'impulsion d'une démarche d'EIT, est présent dans plusieurs documents, tel le PLU de la Ville de Troyes. La question de l'optimisation de l'espace est présente dans le SCoT de la région troyenne. La stratégie territoriale vise à limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, de façon rationnelle. La notion d'optimisation peut induire la mise en place de synergies : la mutualisation permettra par exemple de subvenir aux besoins de deux entreprises, en divisant la perte d'espace (en comparaison aux cas où il n'y en aurait pas eu). Cette démarche de gestion de l'espace est donc en accord avec les principes de l'EIT.

L'idée de valorisation par un processus de bouclage est détectable, comme ici dans le catalogue d'actions de l'Agenda 21 de la ville de Troyes. Le document propose notamment des pistes de solutions par la valorisation des déchets verts, la récupération des eaux pluviales, etc. L'idée de valorisation des déchets est également présente dans le PDEDMA (filières de valorisation des recyclables secs : verre, cartons, journaux, emballages liquides aluminium, aluminium, acier ; recyclage organique : déchets issus de l'assainissement des eaux usées et effluents agro-alimentaires ; etc.). Par ailleurs, le PDEDMA 1999-2001 a permis la création du Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube en 2001, la volonté était de développer la coopération intercommunale. L'intérêt pour le territoire d'organiser les activités des différents acteurs en présence rejoint directement les principes de l'EIT qui entend promouvoir les démarches collaboratives.

Freins

Signalons d'emblée que le caractère réglementaire de certains documents peut constituer un frein. Par exemple, le Plan Local d'Urbanisme impose un cadre réglementaire stricte, à un niveau de détail assez élevé, concernant l'urbanisation (alignement du bâti, permis de défrichement, etc.). Dans le principe, le fait de fixer un tel cadre peut parfois freiner l'innovation, et donc potentiellement la mise en œuvre de solutions d'EIT.

D'autres freins au développement de projets relevant de l'EIT ont également pu être relevés dans les documents qui régissent la planification à une échelle plus proche de celle du territoire de projet. Le cadre réglementaire extrêmement rigoureux qui s'applique à tout organisme, qu'il soit public ou privé, représente un frein extrêmement fort à l'EIT, tant la sectorialisation qui en découle complique l'échange d'informations et l'échange de flux. Nous remarquons par ailleurs, qu'en comparaison avec d'autres territoires, peu de collectivités territoriales sur notre territoire de projet se lancent dans l'élaboration de documents relatifs à l'aménagement du territoire d'ordre facultatif. Formulons l'hypothèse qu'ils auraient pu participer à promouvoir l'EIT, ou, tout au moins, faire apparaître le terme, car l'EIT n'apparaît dans aucun document étudié. Ce qui semble particulièrement dommageable dans le cas de l'Agenda 21, alors que des étudiants du master IMEDD à l'UTT sont associés à son travail d'élaboration.

Ce paradoxe peut être souligné avec d'autres documents. Il est précisé dans le PMEDMA de l'Aube que l'objectif de promouvoir la réduction des déchets à la source n'a pas vu d'avancée significative. Nous savons pourtant que la Présidente du SDEDA, à l'origine de la rédaction de ce document est par ailleurs membre du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube. Nous ne prétendons pas qu'aucune réflexion n'a été envisagée par le SDEDA autour de la thématique de l'EIT, tout simplement car nous ne possédons pas l'information, nous constatons simplement que la participation à ce réseau n'a pas été mise en avant dans le PDEDMA.

ADEME 25 /252

Dans le PCET du Grand Troyes, aucune action n'est encore détaillée car le projet en est à la phase de concertation, d'où l'impossibilité de fournir une analyse. Néanmoins, si l'on s'appuie sur le diagnostic « effet de serre » existant, les industries représentent ¼ des émissions, or la communication sur le site internet du Grand Troyes détaille des enjeux qui ne concernent pas ce secteur. C'est comme si le secteur de l'industrie, dans les représentations des techniciens de l'aménagement du territoire, excluait la possibilité de penser la mise en œuvre de démarches relatives à des préoccupations environnementales. Ou alors, ces préoccupations reviennent aux industries elles-mêmes qui, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, ont en charge ces enjeux.

L'absence de mention de l'EIT dans les documents étudiés est un véritable frein à l'essaimage de ce type de démarche. Aucun document n'appuie cette stratégie territoriale,

Conclusion

La terminologie EIT est totalement absente des discours officiels qui émanent des documents étudiés, ce qui semble paradoxal alors que dans l'Aube existe le CEIA, depuis 2003, dont un des objectifs affichés dans les statuts mentionne que : « L'association a pour objet de créer un réseau actif d'échanges, d'information et d'incitation à la réalisation de projets innovants d'écologie industrielle sur le territoire de l'Aube, à travers [...] une large communication, interne et externe, afin d'assurer la promotion de l'association et de faire en sorte que le concept de développement durable soit intégré de façon transversale à la politique d'aménagement du territoire dans une dynamique de développement économique ». Elle apparaît cependant sur le site internet du Conseil général de l'Aube.

Cela dit, certaines démarches relevant du concept y sont perceptibles, par exemple par la recherche de cohérence entre les différentes échelles du territoire et celle de coordinations entre acteurs. Une série de leviers a été identifiée dans les stratégies territoriales, qui s'inscrivent en accord avec une démarche d'EIT (principe de concertation des parties prenantes, principe de proximité, etc.). L'attention portée à encourager les territoires à développer des stratégies globales, cohérentes autour des politiques environnementales est une porte ouverte à l'introduction de l'EIT. Parallèlement, de multiples freins ont été détectés quant à l'intégration de l'EIT dans les divers documents.

3.2 Le territoire de la Biovallée®

3.2.1 Liste des documents

Les documents analysés sur le territoire de l'Aube sont les suivants :

- Biovallée® Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence, Agence Indigo, 2011,
- Biovallée® Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence Volet 2 Etude de programmation énergétique, Agence Indigo, 2011,
- Rapport Energie Climat Territoire sur la Biovallée®, Agence Inddigo, 2011 (Version provisoire),
- La vallée de la Drôme, une vallée attractive, ouverte et de qualité, Charte de Développement Durable de la communauté de commune du Val de Drôme, CCMVD février 2011,
- Protocole Grand Projet Rhône Alpes, Biovallée®, l'éco-territoire vitrine de l'éco-région Rhône-Alpes, et de la Drôme, département du développement durable, 2009,
- Biovallée®, l'éco-territoire vitrine de Rhône-Alpes, l'éco-Région Projet Préprotocole GPRA, CCMVD, octobre 2008,
- Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes CDDRA (2011-2017) Remplace le CDRA (Contrat développement Rhône-Alpes),
- Charte de Développement Durable (anciennement Charte de Pays),
- ORADDT- (Orientations Régionales d'Aménagement et Développement Durables des Territoires) ,
- PER Pôle d'excellence rurale,
- Protocole Biovallée® Charte Biovallée® dans le cadre d'un GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes),
- PRSP (Plan Régional de santé public).
- PSADER (Programme stratégique agricole et de développement rural),
- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée,
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux) Drôme.

ADEME 26 /252

3.2.2 Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière de développement durable

La région Rhône Alpes s'appuie depuis 2004 sur les principes du développement durable pour élaborer une vision régionale cohérente, soucieuse de concilier un développement économique équilibré, une solidarité territoriale et des préoccupations environnementales. Elle offre ainsi à l'ensemble des territoires la possibilité de mettre en œuvre leurs projets en les accompagnant grâce à des outils et en les soutenant financièrement. Certains se déclinent dans le cadre des Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA), des chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou des démarches de planification comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Par ailleurs, le projet de l'éco-territoire de la Biovallée® en Drôme est porté par quatre communautés de communes suite à l'appel à des Grands projets de Développement Durable en Rhône-Alpes. Le projet Biovallée® est né en 2009, porté puis labellisé en tant que Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) de développement durable, avec pour ambition de construire une entité à l'intérieur du département de la Drôme, et de « faire de la vallée de la Drôme un territoire de référence au niveau européen en matière de développement humain durable ». 4 Depuis de nombreuses années, en phase avec la valeur environnementale de leur territoire, les collectivités territoriales de la vallée de la Drôme développent des projets de qualité dans le domaine du développement durable. La coopération intercommunale sur l'ensemble de la vallée de la Drôme se construit depuis plus de 20 ans et est en cohérence avec les politiques régionales (Contrat de Pays en 1980, Contrat Global de développement 1998-2002; aujourd'hui 2 Contrats de Développement de Rhône-Alpes, Contrat Territoriale Emploi-Formation, contrat de développement touristique...) et nationales (premier SAGE de France, deux contrats de rivière, une Mission Locale unique, Contrat de développement touristique 1992-1998, action "zone emploi formation" en 1993, ...). L'esprit général qui anime les acteurs de ce projet de territoire nommé Biovallée® se déploie en trois axes majeurs de développement, reposant sur les ressources locales entrant dans des filières structurantes:

- des bio-ressources en agriculture (la Drôme, 1er département de France pour la filière bio et la Vallée de la Drôme, premier secteur Drômois avec 20% d'agriculteurs biologiques...). L'agriculture biologique, sa transformation locale, sa commercialisation en circuits courts constituent des atouts majeurs de la vallée. Les acteurs économiques identifiés développent des activités de transformation, notamment dans les secteurs des plantes aromatiques et médicinales, de la cosmétique et du génie végétal,
- des énergies renouvelables (éolien, réseau de chaleur de l'Ecosite du Val de Drôme, huiles végétales pures, biomasse) en partenariat avec les acteurs de Rovaltain, et la recherche d'économie d'énergies et de consommation des ressources (plan de gestion de la ressource en eau, compostage,...),
- du développement de l'éco-construction (maisons en bois ou en biomatériaux, structures d'ingénierie,...) avec des entreprises de transformation ou de construction ...,
 Sur le volet de la valorisation des sites naturels et remarquables, le projet s'appuie sur des initiatives pédagogiques et de démonstration pour la sensibilisation des populations, pour la formation des publics professionnels et scolaires (Greta, Bâtipôle, ...).

La promotion des ressources naturelles (eau, végétaux et milieux forestiers, sols et sites remarquables) articulée avec leur préservation et leur valorisation dans des filières spécialisées à forte valeur ajoutée (produits transformés) devient un gage de qualité et d'argument dans la démultiplication des labels (Appellations d'origine contrôlée notamment) jusqu'à des marques déposées (projet de la marque territoriale Biovallée® déclinée sur des activités et des produits). Plus largement encore, ce projet de territoire labellisé consiste à devenir un pôle de démonstration des bio-capacités d'un territoire rural multipolaire à offrir un modèle de développement humain durable alternatif et complémentaire au fonctionnement concentrique des zones urbaines. L'anticipation sur l'avenir à travers des scénarii de sortie du pétrole et des ressources énergétiques d'origine fossile (économies d'énergie, énergies renouvelables, limitation de la précarité sociale énergétique, aménagement du territoire et transports repensés, relocalisation économique...) se traduit par une politique forte de préservation et d'enrichissement des ressources vitales disponibles qui sont autant de « biens communs de l'humanité » (eau, air, sol et biodiversité).

Ainsi, le développement durable est perçu sur ce territoire comme une opportunité de dynamisme et de développement local .Ce positionnement se justifie par l'existence de caractéristiques identitaires assez fortes sur ce territoire. Tout d'abord, la coopération intercommunale sur l'ensemble de la vallée de la Drôme se construit depuis plus de 20 ans. De plus, les spécificités géographiques et climatiques lui confèrent des qualités patrimoniales et paysagères exceptionnelles. Les acteurs institutionnels et privés semblent nourrir un sentiment particulièrement fort d'attachement à ce territoire et de solidarité, ce qui se traduit directement

ADEME 27 /252

⁴ Protocole Grand Projet Rhône Alpes Biovallée® - (Projet provisoire, la version utilisée est la version 6) – p. 4.

par une volonté affirmée de protection de l'environnement et de valorisation (économique notamment) des ressources locales.

3.2.3 Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT

L'ensemble des documents officiels relatifs au projet du territoire de la Biovallée® tendent à démontrer une cohérence d'ensemble dans le sens d'un développement durable local, avec sa spécificité rurale et agricole. Les principaux freins apparus en première lecture sont ceux relatifs à la création d'un réseau dit d'éco-parcs et celui de la gestion des déchets.

Dans le protocole du projet de territoire de la Biovallée®, est clairement affirmée la volonté de création d'un réseau d'éco-parcs, comprenant le développement d'une offre d'accueil adaptée aux éco-activités (pépinière et salle de conférence, parcelles économiques, habitat et services associés). L'organisation des filières d'éco-activités sera soutenue par des micro-clusters locaux articulés aux pôles de compétitivité régionaux. Ceci permettra la rencontre des différents acteurs et donc l'échange d'informations et d'idées favorables à la création d'un projet qui peut s'apparenter à l'écologie industrielle. Toutefois la notion d'éco-parc n'est pas clairement définie car l'activité proposée n'est pas forcément basée sur le bouclage de flux et la mutualisation de services. Le préfixe « éco » est utilisé à plusieurs reprises sans définition précise et sans véritable précaution. Par exemple, le fait de citer une pépinière et une salle de conférence comme une écoactivité, est-ce approprié ? Y-t-il une notion d'échange de flux ? En résumé, peu de solutions concrètes sont explicitées. Mais la prise de connaissance d'un éco-site sur le terrain, permet de rendre compte de l'avancée du projet. Le chantier de construction de l'éco-site d'Eure, sur la communauté de communes du Val de Drôme présente l'intérêt d'un aménagement dédié à l'installation d'entreprises innovantes dans le domaine des éco-technologies, de l'ingénierie environnementale ou étant engagées dans une démarche écoresponsable. La conception des bâtiments (pépinière d'entreprises) a été définie dans un cahier des charges avec des critères d'éco-construction (bois d'œuvre en pin noir, disponible à proximité ; matériaux d'isolation naturels, isolation thermique renforcée par l'extérieur, etc.). C'est donc le volet fonctionnel des locaux qui a été conçu selon les termes de l'éco-conception. La vision « écologie territoriale » prend place avec une réflexion sur la fourniture énergétique renouvelable et la gestion mutualisée de services (restauration, logement) et de gestion des déchets.

Le second frein relevé en matière d'engagement dans une démarche d'EIT tient à l'ancienneté du Plan Inter-Départemental d'Elimination des Déchets (PIED) Ardèche-Drôme, il est important de noter que celui-ci n'a jamais été mis à jour depuis 1995 et qu'il n'est pas accessible au format électronique. Ceci révèle une négligence de la part des élus dans la gestion des déchets des deux départements. Suite à un rapport de la Cour des comptes sur les plans départementaux nationaux, le Conseil général de la Drôme a lancé une étude sur le renouvellement du plan en embauchant une personne pour parer à ce problème dans le cadre d'une démarche développement durable du département. Les collectivités adhérentes au projet Biovallée® ont ensuite constitué un groupe de travail dédié à la problématique de la gestion des déchets ménagers et assimilés, notamment du fait de l'échéance de la redevance spéciale à mettre en place d'ici 2014. La configuration du territoire (étendu sur des faces montagneuses), peu densifié, rural, avec une activité dispersée et peu d'industries peut constituer un frein à la mise en place de l'écologie industrielle au sens propre du terme car ce territoire génère peu de flux.

Cependant, deux axes majeurs de développement se dégagent : une forte volonté de développer la filière bois avec une filière locale de production notamment dans le but de favoriser une gestion concertée des ressources naturelles. De plus, l'activité agricole constitue un pôle important d'activité au vue du contexte de ce territoire, ainsi il peut être considéré comme une priorité sur ce territoire avec la mise en place de circuits courts (AMAP), en réalisant des économies d'énergie sur exploitation agricole, avec une gestion adaptée de la ressource en eau (SAGE). L'estimation des gisements de déchets organiques (issus des activités agricoles, forestières et d'élevage) devient un facteur incitatif à la mise en place de services mutualisés de valorisation énergétique ou agricole (amendement et engrais). Ces deux aspects relèvent plus de leviers d'une approche d'écologie territoriale.

La prise en compte de l'agriculture dans les paysages et la volonté de développer des activités transverses telles que le tourisme peut être considéré comme un levier de l'écologie territoriale.

Dans cette même intention, l'aspect du développement de télécentres (PER) avec la mise en place de moyens logistiques mutualisés constituent un levier potentiel, même s'il est de moindre mesure, pour l'écologie industrielle et territoriale.

Le développement de systèmes d'intermodalité, de plans de déplacement entreprise constitue aussi des leviers à l'écologie territoriale.

Dans ce cas, le territoire présente une forte volonté de développer un projet de référence (territoire école) en matière d'Ecologie Territoriale et le terme d'Ecologie Industrielle semble finalement moins approprié au vu de sa singularité.

ADEME 28 /252

3.3 Vallée de la Chimie

3.3.1 Liste des documents

Les documents suivants ont été analysés sur le territoire de la Vallée de la Chimie :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Grand Lyon
- Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) Rhône
- Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) Isère
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) Grand Lyon
- Agenda 21 Grand Lyon
- Agenda 21 Vallée de la Chimie
- Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) Rhône-Alpes
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Bassin Rhône Méditerranée 2010-2015
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) Rhône-Alpes 2008-2020
- Plan Climat Energie Territorial (PCET) Grand Lyon
- Plan Climat Energie Territorial (PCET) Communauté de Communes du Pays Viennois
- Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) Rhône-Alpes
- Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 Région Rhône-Alpes
- Directive Territorial d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) Rhône-Alpes
- Plan de Déplacement Urbain (PDU) Grand Lyon
- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SCRAE) Rhône-Alpes
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) Rhône-Alpes
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhône-Alpes

3.3.2 Définition de l'esprit général des discours institutionnels en matière de développement durable

Au travers de l'ensemble des documents étudiés, les notions de développement durable, de développement économique et de politique sociale sont très présentes. Cela dénote une volonté forte de la part des institutions à l'origine de ces documents concernant ces trois domaines.

La préservation des ressources naturelles ainsi que la réduction des risques industriels sont les deux principaux angles de réflexion autour de la thématique environnementale, ce qui peut s'expliquer par le fait que le territoire d'étude étant très largement urbain, soumis à une forte pression foncière et à de nombreux intérêts économiques sous-jacents.

De manière générale, l'environnement est traité par ces différents documents, même s'il n'est parfois pas nommé directement. Les actions et les objectifs envisagés y sont fortement rattachés.

Enfin, plus les documents d'urbanisme sont récents et plus il s'avère que l'environnement et le développement durable sont davantage développés. Cela démontre ainsi une volonté marquée grandissante de la part des territoires concernés, d'agir et d'approfondir leurs efforts dans ces domaines.

Quant au concept d'écologie industrielle et territoriale, il est présent une seule fois, dans l'agenda 21 de la Vallée de la Chimie. Il y est cité, sans autre développement, comme l'une des 14 actions prioritaires visées par ce document.

ADEME 29 /252

3.3.3 Identification des freins et leviers à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT

Leviers

Globalement, de nombreux leviers peuvent être mis en avant en faveur de l'écologie industrielle. Par exemple, plusieurs documents soulignent à la fois une forte volonté d'engagement mais également des possibilités pour développer à terme, différents domaines intrinsèques de l'écologie industrielle comme les politique de décarbonisation de l'énergie, la dématérialisation des flux ou bien encore la recherche de synergies inter-entreprises.

Au niveau régional, plusieurs leviers peuvent être identifiés. Tout d'abord, la mise en place d'une stratégie axée sur l'économie circulaire visant une réutilisation des déchets pour la fabrication de nouveaux produits, peut s'appuyer sur l'utilisation couplée de démarches d'éco-conception et d'écologie industrielle. Un deuxième levier provient du travail réalisé pour rechercher des solutions d'intermodalités. Et ce, afin de connecter les grandes infrastructures entre elles et de mettre en commun les divers services de déplacement proposés que ce soit pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Un dernier levier est le travail effectué pour la mise en place et l'identification de synergies possibles entre plusieurs parties prenantes notamment entre industriels, associations et collectivités locales.

A un niveau départemental (Isère et Rhône), là aussi quelques leviers sont à souligner. Deux leviers sont issus du plan de gestion des déchets du BTP de l'Isère. Le premier est un travail de d'incitation à l'utilisation et la valorisation de matériaux inertes qui est mis en avant par ce document.

Le second concerne la mise en place d'installations de tri, recyclage et stockage de déchets. Ces démarches font partie d'une politique adaptée et facilitant les démarches éco-industrielles. Le plan révisé des déchets ménagers et assimilés de ce même département met en lumière un autre levier qui provient de la volonté de communiquer et de suivre les quantités valorisées issues des déchets d'entreprises. Concernant le département du Rhône, seule la volonté affichée de réduire les déchets à la source participe à faciliter l'émergence de projets d'écologie industrielle.

A l'échelle des communautés d'agglomération (Lyon et les communes des rives du Rhône), les documents d'urbanisme recèlent de nombreux leviers.

Concernant le Grand Lyon, les réflexions et actions en lien avec l'EIT visent :

- la mise en place une logistique responsable notamment pour l'acheminement des marchandises en ville constitue un premier levier,
- la promotion de la mutualisation notamment des réseaux de chaleur, le traitement de l'eau ou des déchets grâce à un schéma d'accueil des entreprises adaptée issu du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Lyon,
- la prise en compte lors de la construction ou de l'aménagement de zones d'activités de référentiels environnementaux, du fait que les projets de développement urbain -notamment les nouvelles zones d'activités- doivent être accompagnés d'analyses environnementales du fait de la pression de la population locale sur ces problématiques environnementales,
- issu de l'Agenda 21 du Grand Lyon, le projet de la vallée de la chimie comprend une redynamisation des sites industriels via une démarche de recherches de synergies inter-entreprises,
- dans le Schéma de Cohérence Territorial du Grand Lyon, d'une part, création d'un pôle d'excellence et de compétitivité sur la chimie et l'environnement sur ce territoire, amélioration nécessaire de la qualité environnementale et urbanistique de la vallée de la chimie et développement des transports collectifs.

Le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône fait également référence à un renforcement de la prise en compte des dimensions environnementales dans les projets urbain et exprime une volonté de

ADEME 30 /252

polariser les activités économiques favorisant les économies d'échelle et les complémentarités ainsi que la rationalisation ou la concentration de certains équipements ou services.

Au niveau du territoire de la Vallée de la Chimie, nous pouvons identifier 6 leviers spécifiques :

- réalisation d'un plan de déplacement inter-entreprises promu par l'association pour le développement durable de la vallée de la chimie qui regroupe à la fois des industriels comme Rhodia, Arkema ou Total et des collectivités locales comme la mairie de Feyzin ou de Salaize,
- pression locale de la population contre une industrie jugée polluante et peu durable,
- provenant de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie, qui est le seul document analysé à mentionner clairement l'écologie industrielle, stipulation dans l'action prioritaire n°8 d'« étudier les conditions du développement de l'écologie industrielle à partir d'analyses sur les flux de matières et des échanges entre les entreprises et la mise en réseau des acteurs et des informations ». Ce document permet à la fois de fédérer les acteurs locaux impliqués sur le territoire ainsi que de leur permettre une participation conjointe.

Freins

Au niveau régional, le seul élément inhibiteur pour des projets éco-industriels est la difficulté de communication, de gestion et de compréhension entre différents acteurs - voir une multitude d'acteurs. De plus, ceux-ci n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes territoires. De ce fait, plusieurs tiers impliqués dans des dynamiques territoriales différentes sont à solliciter. L'exemple du transport est intéressant : le document du schéma régional des infrastructures et des transports fait apparaître des divergences de vue de la Région, des syndicats des transports, des usagers, etc.

A l'échelle départementale, deux freins majeurs apparaissent au travers des différents documents d'urbanisme. Le premier est le manque de communication sur les filières de recyclage. Le second est le prix des matières recyclées trop faibles par rapport aux coûts de transport qui limite le développement des filières de récupération notamment des déchets du BTP.

Concernant les collectivités territoriales, les documents d'urbanisme contiennent plusieurs freins à l'écologie industrielle peuvent être mise en avant :

- la notion même d'écologie industrielle n'apparait ni dans le Plan Local d'Urbanisme ni dans les documents du Schéma de Cohérence Territorial (comme le Document d'Orientation Générale (DOG) ou le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)),
- les référentiels mentionnés dans la SCOT du Grand Lyon concernant la construction et l'aménagement durable des zones d'activités ne sont pas repris sur le site internet dédié,
- les notions de recyclage apparaissent très peu, notamment dans le DOG,
- en ce qui concerne la construction, il apparait que des efforts sont davantage réalisés dans l'obtention de bâtiments certifiés Haute Qualité Environnementale (HQE) que dans des projets urbains nécessitant des démarches d'écologie industrielle.

A l'échelle de la vallée de la chimie, l'inhibiteur principal aux démarches éco-industrielles est la recherche prioritaire de l'attractivité économique et une focalisation très importante sur les risques industriels qui peut conduire à sous-estimer les contraintes environnementales et négliger les opportunités d'une démarche d'EIT.

ADEME 31 /252

Conclusion

Il apparait nettement un décalage entre les discours qui sont perçus comme très engagés sur les problématiques du développement durable et les actions concrètes misent en œuvre. Cependant, sur la thématique de l'écologie industrielle, et malgré le fait qu'elle ne soit mentionnée qu'une seule fois, toutes les conditions sont réunies au sein des différents niveaux institutionnels pour accueillir des projets écoindustriels.

Les difficultés rencontrées par le passé ou les blocages subis sont davantage dû à des problèmes de concurrence entre les grands groupes internationaux impliqués et à la méfiance de certains organismes envers les porteurs de projet que d'une réelle absence de volonté publique.

Il semble donc que pour concrétiser l'ensemble des volontés publiques, l'apport et le soutien des industriels soient cruciaux. C'est en ce sens, que l'existence d'une association pour le développement durable de la vallée de la chimie qui fait participer les industriels et aboutit à la mise en œuvre de certaines actions d'envergure comme le Plan de Déplacement Inter-entreprises de la vallée de la chimie, soit positive. Le futur projet imaginé pour la Vallée de la Chimie peut, de la même manière, faire intervenir et impliquer les industriels sans qui l'écologie industrielle et le développement durable ne prendront pas une tournure concrète.

ADEME 32 /252

4 Analyse des entretiens

L'objectif de cette quatrième partie est de présenter les résultats de l'analyse des entretiens menés dans le cadre de la tâche 1 du projet EITANS. Dans un premier temps, les choix méthodologiques effectués pour la constitution du panel d'acteurs interrogés sur chaque territoire seront explicités. Les dits panels seront également présentés. Dans un second temps, les résultats des analyses de niveau 2 et 3 seront restitués. Il a été choisi ici de ne pas présenter les résultats de l'analyse de niveau 1 (restitution des discours de chaque acteur interrogés, organisés par thème) dans un souci de synthèse et afin d'éviter les redondances. En effet, le contenu de l'analyse de niveau 1 est sensiblement identique à celui de l'analyse de niveau 2 (présentation synthétique, par thème, des discours de l'ensemble des acteurs d'un territoire).

4.1 Constitution du panel d'acteurs interrogés par territoire

4.1.1 Catégorisation des acteurs

Afin de constituer le panel d'acteurs à rencontrer, un premier travail d'identification des acteurs du territoire en relation avec les démarches d'EIT a été réalisé. L'objectif était de recenser, sur chaque territoire, les acteurs impliqués dans les démarches ainsi que ceux qui sont restés en retrait ou n'ont pas été sollicités mais dont la contribution auraient été souhaitable compte-tenu de leurs compétences particulières ou de leur appartenance à un réseau par exemple, ou encore ceux qui ont refusés ou refusent de s'y impliquer. Par ailleurs, une distinction a été faite entre la notion de démarche d'EIT et celle de projet d'EIT. On entend par démarche d'EIT une expérience qui implique l'existence d'une gouvernance en ce qui concerne l'EIT à l'échelle d'un territoire délimité précisément ou un ensemble d'acteurs qui se sont structurés pour mener ensemble une démarche d'EIT. On fait directement référence ici aux démarches étudiées sur les 3 territoires d'expérimentation. On entend par projets d'EIT, différentes initiatives qui relèvent des principes de l'EIT mais qui peuvent voir le jour en dehors de la démarche étudiée. Citons par exemple le cas dans l'Aube d'une synergie de mutualisation d'une plateforme logistique frigorifique entre deux industriels troyens. Ce projet n'est pas complètement déconnecté de l'action du CEIA mais il ne résulte pas directement de ses travaux.

A partir de la catégorisation des acteurs impliqués de manière théorique dans l'équipe projet d'une démarche d'EIT, proposée par S. Brullot, les acteurs suivants ont tout d'abord été identifiés sur chaque territoire :

- « L'initiateur : on entend par « initiateur du projet » l'acteur qui en est à l'origine, celui qui évoque la possibilité de mener une démarche d'écologie industrielle et qui, en premier lieu, s'entoure d'autres acteurs pour tenter de définir une stratégie et de monter le projet.
- Le porteur: on entend par « porteur du projet » l'acteur qui soutient et revendique son existence et ses objectifs auprès d'autres acteurs. Personne morale de droit public ou privé, il s'agit d'une sorte de « représentant » du projet, responsable des conséquences résultant de son déploiement et y trouvant un intérêt.
- **Le coordinateur :** On entend par « coordinateur du projet », l'acteur qui, en relation étroite avec le porteur de projet, lorsqu'il est différent, assure la coordination globale des actions, comme son nom l'indique.
- L'acteur opérationnel: on entend par « acteur opérationnel » celui qui réalise le travail. On trouve généralement plusieurs acteurs opérationnels aux compétences différentes et complémentaires au sein d'un même projet. Le travail à réaliser consiste notamment à collecter les données auprès des entreprises préalablement sélectionnées, identifier des synergies potentielles, analyser leur faisabilité technico-économique et évaluer leur bénéfice environnemental.
- Le financeur : il s'agit de l'acteur qui finance le projet. Ils peuvent être multiples.

L'ensemble de ces acteurs constitue ce qu'on appelle l'équipe projet. » (Brullot, 2009).

ADEME 33 /252

Afin de rendre compte au plus près des acteurs en présence sur les territoires d'expérimentation, et de répondre à l'objectif évoqué ci-dessus, 4 catégories d'acteurs ont été ajoutés à cette typologie :

- Le cautionneur: on entend par « cautionneur du projet » un acteur dont on considère que le nom ou le témoignage offrira une valeur de garantie, afin de favoriser la démarche d'EIT. Personne physique ou personne morale de droit public ou privé, son témoignage atteste de la pertinence et de la qualité du projet. Il peut par la suite apporter ses compétences, ou, sans participer réellement au projet, apporter son réseau ou encore sa réputation pour faciliter la démarche d'EIT. Les autres membres de l'équipe projet, dans le cadre de leur stratégie de communication, peuvent le solliciter afin que son nom apparaisse sur des publications ou l'inviter à participer à des conférences.
- Le participant : on entend par « participant du projet », l'acteur qui, en relation avec l'équipe projet met en œuvre les synergies industrielles préalablement repérées. Pour autant qu'il participe potentiellement au projet d'une manière rétroactive, son effort principal se focalise sur l'actualisation du projet, et c'est comme tel qu'on doit le considérer dans notre analyse. Il s'agit principalement de groupes d'activités, privés ou publics. Dans cette catégorie, on entendra les structures qui font de l'écologie industrielle tout comme les structures (notamment les organismes de formation) qui permettent l'EIT, sans pour autant faire partie de l'équipe-projet.

Sont également intégrés à la typologie les acteurs qui ont un lien avec des démarches d'EIT (mais qui restent en dehors de la gouvernance institutionnalisée), soit qu'ils peuvent l'influencer en la favorisant ou en l'inhibant, soit qu'ils ont un lien d'une quelconque autre nature avec eux.

- Acteur potentiels levier ou inhibiteur: on entend par « acteurs potentiel levier ou inhibiteur »,
 l'acteur qui, en souhaitant rejoindre l'équipe projet ou en y restant extérieur, par méconnaissance ou par choix, dynamise ou dessert la démarche d'EIT.
- Autre: on entend par « Autre », l'acteur qui, en dehors d'un projet d'EIT entretient des liens potentiels aves la démarche d'une nature différente de celles définies dans les catégories précédentes.

Une ces différents types d'acteurs identifiés sur les trois territoires, les institutions auxquels ils appartiennent ont ensuite été classés en fonction de la nature des acteurs qui la composent (public, privé ou mixte). Par exemple, le CEIA est une association qui regroupe des collectivités, des entreprises, des universités, etc. Elle a donc été considérée comme étant « mixte ». Ces données ont été capitalisées dans des tableaux (1 par territoire, cf. annexe 5) à partir desquels le panel d'acteurs interrogés a été constitué. Compte-tenu du dimensionnement du projet, Il était prévu de mener entre 10 et 15 entretiens par territoire. Le choix a été fait de manière à avoir un panel le plus diversifié possible en terme de catégorie d'acteurs (initiateurs, participants, financeurs, etc.) et de nature d'acteurs (mixte, public et privé).

ADEME 34 /252

4.1.2 Entretiens réalisés

48 personnes ont été interrogées dans le cadre d'EITANS selon la répartition ci-dessous sur les 3 territoires (cf. Figure 9) :

| | CEAI | Biovallée | Vallée de la Chimie |
|---------------------------|------|-----------|---------------------|
| Elus | 6 | - | - |
| Institutionnels | 8 | 7 | 3 |
| Entreprises | 8 | 2 | 7 |
| Groupements d'entreprises | - | 3 | 2 |
| Associations | 1 | 1 | - |
| Total | 23 | 13 | 12 |
| | | | |

Figure 9 : Nombre d'entretiens menés dans le cadre d'EITANS par territoire et types d'acteurs

La démarche d'EIT dans l'Aube date d'une dizaine d'années, le nombre d'acteurs ayant eu une relation avec la démarche est donc relativement élevé. Dans le souci de produire une analyse la plus représentative possible, il a donc été décidé de rencontrer plus d'acteurs que prévu initialement.

La liste des acteurs interrogés par territoire figure en annexe 6.

4.2 Résultats de l'analyse de niveau 2 : par territoire et par thèmes

Il a été choisi de présenter les résultats de l'analyse de niveau 2 de manière synthétique, grâce à des tableaux, afin de mettre en évidence les similitudes et différences observables entre les territoires en termes de représentation, et en termes de logiques qui sous-tendent les actions.

Les 8 thèmes structurant les entretiens, listés au chapitre 2, sont rappelés ci-dessous :

- 1. représentations du territoire,
- 2. représentations relatives à l'environnement,
- 3. représentations de l'EIT,
- 4. représentations de la démarche d'EIT,
- 5. représentations des outils d'aide à la décision,
- 6. freins identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT,
- 7. leviers identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT,
- 8. recommandations pour la mise en œuvre de démarches d'EIT.

ADEME 35 /252

4.2.1 Représentation des territoires

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|---------------|--|--|--|
| Economique | Lieu de l'activité économique (ressources, | Lieu de l'activité économique (ressources, | Lieu de l'activité économique (ressources, |
| | industries agro-alimentaire, etc.). | viticulture, etc.). | chimie, etc.). |
| Vécu | Un département qui a souffert économiquement. | Qualité de vie. | Un territoire artificialisé par l'activité chimique. |
| Administratif | Superposition des périmètres des territoires de compétence au périmètre géographique et administratif du territoire de projet) | Cohérence de l'unité territoriale Biovallée®, née d'un protocole labellisé par la région Rhône-Alpes, et regroupant 4 communautés de communes. | |
| Identitaire | Un savoir-faire en matière de collaboration des acteurs. | Des pratiques de solidarité. Labels, certifications, AOC en grand nombre comme marquage territorial. | Le berceau de la Chimie. |
| Topographie | | Un territoire à deux versants, un à forte densité d'activités et d'infrastructures sur la vallée du Rhône, un très rural et faible densité démographique, de montagne et de forêt. | |

4.2.2 Représentation des préoccupations environnementales

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|--|--|---|---|
| Les | Conscience de l'utopie du fonctionnement | Les enjeux du développement durable | Croyance des acteurs que « produire plus |
| préoccupations | linéaire de la société, mais non remise en | s'invitent lentement dans le secteur | propre coute plus cher ». |
| environnementales doivent rester compatibles avec la croissance économique | question de notre modèle économique basé sur la production et la consommation de biens en masse. Croyance des acteurs que « produire plus | économique. Croyance des acteurs que 'produire plus propre coute plus cher'. | Renversement de la logique : l'environnement devient source de profit. |
| | propre coute plus cher ». Renversement de la logique : l'environnement devient source de profit. | | |
| Le caractère contraignant de l'environnement | Préoccupations environnementales perçues comme contraintes. Réponse aux exigences réglementaires. | Préoccupations environnementales comme constituant des opportunités de promotion des actions responsables, de promotion des | Préoccupations environnementales perçues comme contraintes. Réponse aux exigences réglementaires. |
| | | produits biologiques, écologiques | |

| | | (labellisation). Contrainte territoriale en matière de filières de gestion des déchets des entreprises de petites tailles. | |
|--------------------------|--|---|---|
| Valeurs | Des convictions personnelles qui relèvent de la sphère privée. | Conflit générationnel entre les « anciens » qui ont vécu les 30 glorieuses et les « écolos ». | Des représentations conditionnées par les fonctions. |
| | D'une époque mythique relative au bon sens en termes d'environnement à un acte | Des élus sensibilisés. | |
| | d'engagement citoyen. Rejet de l'étiquette « écolo » par la quasi- | Importance de la ressource forestière et plus largement agro-forestière. | |
| | totalité des acteurs interrogés. Des représentations conditionnées par les fonctions. | Image très positive des entreprises qui « font du bio », de l'éco-construction, écolabels, etc. | |
| | Amalgame entre écologie scientifique et politique. | | |
| Champ d'application ? | Des préoccupations environnementales associées à la qualité du cadre de vie. Consensus autour de l'intérêt du développement durable. | Point de vue esthétique sur la valeur et la qualité du paysage. Consensus autour de l'intérêt du développement durable et de la préservation des ressources locales (eau, milieux naturels, sols, paysages, flore et faune). | Pensé comme nécessaire face aux impacts nocifs de l'activité humaine sur l'environnement, notamment par rapport au secteur de la chimie qui a des impacts lourds. |

4.2.3 Représentations de l'EIT

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|--------------------|--|--|---|
| Par rapport au | Concept séduisant mais difficulté de mise en | Conçu comme pouvant permettre en partie | Changement de paradigme = D'un modèle de |
| contexte actuel et | pratique (inadéquation des flux, etc.). | une réponse aux enjeux du développement | prédation pour créer de l'économie, à la |
| à ses enjeux | Conçu comme pouvant permettre en partie | durable. | réduction du gaspillage et au retour au |
| | | Crédible, rationnel, réponse aux exigences | territoire de proximité. |
| | durable. | en matière d'environnement de plus en plus | Réponse pertinente pour faire face à la |
| | Crédible, rationnel, réponse aux exigences | fortes. | raréfaction des ressources. |
| | en matière d'environnement de plus en plus | | Difficulté de mise en œuvre (transformer ou |
| | | internationaux, pas de remise en question de | transporter des flux = réelle efficience |

ADEME 37 /252

| | fortes. | l'économie de marché. | environnementale ?) |
|--|--|---|---|
| | Réponse pertinente pour faire face à la raréfaction des ressources. | | Conçu comme pouvant permettre en partie une réponse aux enjeux du développement durable. |
| | | | Crédible, rationnel, réponse aux exigences en matière d'environnement de plus en plus fortes. |
| Les objets de l'EIT | Centrée sur la question des déchets. Permet de connecter les flux de matières. Idée de rupture avec le paradigme linéaire, passage à une logique circulaire, boucle. Sens dans le contexte de raréfaction. | Centrée sur la question des déchets. Idée de rupture avec le paradigme linéaire, passage à une logique circulaire, boucle. L'approche par l'échelle d'intervention, le territoire très peu abordée. Sens dans le contexte de raréfaction des ressources non renouvelables et fragiles. | Permet de connecter les flux de matières. Permet analyse de cycles de vie Bonne connaissance de l'approche technique, car démarche qui a consisté à aller voir les industriels dont la réalité est la performance de la production. |
| L'importance du facteur humain | Ancrage d'une identité partagée basée sur l'appartenance commune à une forme de proximité (des relations informelles d'ordre personnel) Un réseau relationnel déjà existant. | Amalgame entre écologie scientifique et politique Des réseaux professionnels existants à fédérer autour du projet d'éco-territoire. | Focalisation forte sur l'importance du facteur humain : L'EIT n'existe pas sans la capacité à faire se connaître les acteurs d'un territoire et créer du lien Insistance sur le fait qu'une démarche fonctionne s'il y a un réseau d'acteurs, pointe la nécessité de l'animation de ce réseau. Un réseau à construire |
| Une perception liée au vécu des spécificités des démarches. Construction du sens liée à la perception du vécu de la démarche | EIT comme outils du Conseil général de l'Aube pour l'attractivité en termes d'excellence technologique de son territoire. | Cohérence de l'EIT avec la volonté de créer un 'éco-territoire' rural de référence nationale voire internationale. | EIT prend tout son sens en amont. Traduit la difficulté de mise en œuvre sur une zone qui a déjà des logiques de fonctionnement établies + immiscer du changement dans de l'existant. |
| La manière de la nommer | Terme relativement bien connu grâce à la présence des acteurs de la recherche qui ont beaucoup sensibilisé les acteurs du territoire à travers différents projet. | Préférence à parler d'éco-territoire. C'est bien la valorisation d'un territoire par une approche systémique qui est visée. Pointage de la dimension territoriale/ | Un concept pour décrire des pratiques historiques en réponse à un contexte économique (activité chimique) particulier. Volonté de valorisation des flux préexistante |

ADEME 38 /252

| Vision parcellaire du concept en fonction de la proximité avec la démarche. Un vocabulaire non accessible aux non-initiés. | Vision parcellaire. La dimension décisive du poids économique est esquivée. | à l'apparition du concept du à la nature de l'activité. Structuration historique de l'industrie chimique qui avait déjà réfléchi à l'idée de plateforme. |
|---|---|--|
| Concept intéressant mais en pratique que du bon sens. Complexité à revenir au bon sens. Dérive possible : green washing. | | Pour certains acteurs, une terminologie de plus pour décrire des pratiques de mutualisations déjà existantes. Concept intéressant mais en pratique que du |
| Un acteur parle d'industrie écologique. | | bon sens |
| Confusion possible avec le Club | | Dérive possible : green washing. |
| Environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube. | | Un vocabulaire non accessible aux non-initiés. |

4.2.4 Représentation des démarches d'EIT

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|--|---|---|--|
| Motif d'entrée | Rentabilité économique dont les retombées | Implantation et développement des | Rentabilité économique dont les retombées |
| | sont dues aux économies possibles (liées à la mutualisation de flux) et à l'image de marque | entreprises, en termes d'activités économiques locales. | sont dues aux économies possibles (liées à la mutualisation de flux) et à l'image de |
| | conférée par des démarches considérées comme exemplaires (marchés de niche, pénétrer ces marchés en réponse aux exigences clients). | Rendre visible et démarquer le territoire sur le potentiel d'innovation et de savoir-faire qui lui est propre. | marque conférée par des démarches considérées comme exemplaires (marché de niche, pénétrer ces marché en réponse aux exigences clients). |
| | Permis par l'existence d'un réseau déjà existant. | Former un réseau local, rendre visibles et lisibles les entreprises au-delà des limites du territoire. | En réponse à la demande de l'ex-DRIRE (assortie d'un caractère contraignant parfois). |
| | | Recherche d'un leadership des entreprises. | |
| | | La question du foncier : spécifique car réflexion en Amont. | |
| Implication des acteurs dans la démarche | 3 | Les communautés de communes s'appuient sur l'échéance de l'application de la redevance spéciale pour dissocier les coûts de gestion des déchets des entreprises de ceux issus des ménages (question d'équité dans la répartition des charges entre particuliers et entreprises) | - Intérêts économiques et concurrentiels, |

ADEME 39 /252

Particularité : secteur d'activité de la chimie : Produits à forte valeur ajoutée, flux très spécifiques, risques élevés. Des critiques qui Faible taux d'actions de de synergies Devoir délivrer des données dès le début. Choix des partenariats critiqué: reflètent les défis - Appropriation par le Conseil général, opérationnelles. Emergence d'une politique sans création de sens en amont. - Trop peu d'ouverture à d'autres industriels. sur le territoire en matière de gestion des que doit relever Négligence de la nécessité de créer un climat l'EIT pour réussir déchets des collectivités locales (diagnostic - Des institutions qui se sentent sollicités de de confiance sans lequel l'échange précis des gisements) et des gisements issus à faire poids. manière inadéquate, d'informations reste utopique. - Un partenariat avec la recherche pas assez entreprises. Sensibilisation productif. accompagnement des entreprises dans des Incompréhension: les informations avaient démarches coopératives d'actions collectives déià été fournies à un service de l'Etat. Un manque de professionnalisme : et responsables. Hypothèse = Soupçon de contrôle. Forme de - Méconnaissance du monde de l'entreprise Expérimentation en cours de plateformes de soumission au devoir de pouvoir et de ses priorités, gestion collective de déchets de biomasse et institutionnel. - Sensation de dépossession de ses savoirs filière de valorisation énergétique (par voie de particuliers. Pas de cohérence avec la culture industrielle méthanisation entre 4 entreprises, avec - Manque de lisibilité entre les acteurs de du secteur de la Chimie. On demande à des équipement dédié). l'EIT (CEIA. Club Environnement. UTT. concurrents de communiquer sur leurs flux. Une concurrence qui freine l'implication. CREIDD). Trop peu de synergies. Pas de synergie opérationnelle suite à la démarche d'EIT. Attentes des industriels concernant leurs flux : déception dues à des attentes peut-être pas en adéquation avec les objectifs de l'équipe-projet. Mangue de professionnalisme = Pas de retours d'informations à la suite du projet. Des représentants perçus comme non légitimes du fait d'un manque professionnalisme (considérés comme des étudiants). Pas d'objectif clairement identifié ou explicité de manière lisible. Pas d'exemple de synergies dans le secteur d'activité des industriels concernés pour pouvoir se

ADEME 40 /252

| | | | projeter. |
|--|---|--|--|
| | | | Les sièges de décision des multinationales de la Chimie sont éloignés. Donc peu de sensibilisation des instances décisionnaires aux préoccupations du territoire local. |
| La question centrale de la coordination des acteurs, et du portage du projet | Un porteur considéré comme étant légitime sur l'Aube. Les pouvoirs publics (CG) qui s'impliquent en cohérence avec leurs objectifs (constat). La réussite du territoire réseau. Superposition des fonctions (politiques et acteurs économique privé). Le territoire de projet coïncide avec l'échelle administrative de la collectivité territoriale porteuse du projet. La représentativité n'est pas visée. Quasiment toujours les mêmes membres du CEIA depuis ses débuts. Cooptation. ? Difficulté de lisibilité des différents acteurs. | Coordination 'en train de se faire', par le maillage de réseaux qui se croisent. Il s'agit de créer des interconnexions entre des réseaux existants. Travail de coordination qui consiste à élargir le champ d'action collective. 1er réseau: Mise en réseau des acteurs économiques. Second réseau: la Région Rhône-Alpes Ensuite: fédérations et institutions de groupements professionnels. Présence des pouvoirs-publics, mais pas à la même échelle que celle du territoire de projet. Logique de représentativité des activités économiques sur le territoire, qui pose la question de la capacité à animer un réseau suffisant en taille et en nombre d'entreprises. | Les pouvoir publics sont identifiés comme acteurs clés. Pourtant, le choix du porteur est critiqué: La DREAL distante. Des pouvoirs publics qui ne s'impliquent pas assez. Démarche verticale: acteurs publics en direction des acteurs privés. Question de la gouvernance: comment réussir à mobiliser plus d'acteurs + les faire se rencontrer sur des intérêts communs pour baisser les zone de conflits. |
| | | La diffusion de l'information aurour du projet de territoire nécessite une structuration dans le contenu et la source de diffusion. | |
| Le facteur humain | Rôle de la croyance en la pertinence de l'EIT. Les membres du CEIA qui se connaissent en amont ou parallèlement de leur participation à la démarche. Rôle de l'informel reconnu comme primordial. Mythe d'une entente cordiale entre les acteurs du territoire aubois. | Le besoin d'une structure porteuse apparaît. Structuration en réseau : renforcement de la connaissance des acteurs entre eux. Degrés de force du lien entre les acteurs + degrés de force du lien au lieu. Consensus, d'autant que des avantages économiques peuvent être escomptés par les participants à la démarche. L'animation des acteurs et des réseaux est une idée récurrente. | Un manque des sciences humaines est releveé dans la conduite du projet : Plusieurs acteurs insistent sur le fait qu'il aurait fallu travailler sur la mobilisation des acteurs, et pouvoir anticiper les situations de tension et ou de conflit. Pas de difficulté à nommer les autres comme des concurrents. |

ADEME 41 /252

| Contexte | Identité du territoire conférée à sa dimension | Identité locale spécifique, due à l'activité | Identité locale spécifique, due à une activité |
|--|--|--|--|
| territorial : L'idée | administrative (un département), et au | économique: mutualisation dans monde | économique implantée historiquement sur le |
| de la | pouvoir institutionnel qui le régit (CG). | viticole. | territoire : la chimie. |
| construction de l'identité de territoire de projet | Identité locale spécifique conférée à un « savoir collaborer » entre acteurs du territoire. | Proximité géographique. | |
| | Département qui a souffert économiquement (Délocalisations) qui mise maintenant sur la construction d'un leadership en matière d'innovation scientifique et technique. | | |

4.2.5 Représentations des outils d'aide à la décision

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|-------------------|--|---|---|
| Outils humains | Avis très contrasté. | Avis très contrasté. | Avis très contrasté. |
| | Importance du facteur humain : la motivation et l'implication. | Importance du facteur humain : la motivation et l'implication. | Importance du facteur humain : la motivation et l'implication. |
| | | Le temps est le principal obstacle à la mise en œuvre d'une démarche. | Nécessité de développer des outils pour l'animation, la formation, la sensibilisation, la |
| | | Nécessité d'outils économiques dans l'aide à la décision. | gestion de conflit, etc. |
| Outils techniques | Pas de sens unique autour du terme 'outils'. | Pas de sens unique autour du terme | Pas de sens unique autour du terme |
| | Connaissance parcellaire des outils en | « outils ». | « outils ». |
| | fonction du stade d'avancement de la | Connaissance parcellaire des outils en | Connaissance parcellaire des outils en |
| | démarche et du degré de proximité de | fonction du stade d'avancement de la | fonction du stade d'avancement de la |
| | l'acteur par rapport à la démarche. | démarche et du degré de proximité de | démarche et du degré de proximité de |
| | A l'usage, des outils qui se révèlent peu | l'acteur par rapport à la démarche. | l'acteur par rapport à la démarche. |
| | pratiques et non essentiels (Prestéo: | Des outils qui se révèlent nécessaires. | |
| | lourdeur, interface peu attractive et trop | | |
| | complexe, manque de couplage avec des données SIG). | | |
| Outils | Nécessité d'outils économiques dans l'aide à | Manque d'outils permettant d'identifier les | Outils incitatifs (subventions) nécessaires |
| institutionnels | la décision + Manque d'outils permettant | supports de financement adéquats. | mais en second plan, pour l'aide à la |
| | d'identifier les supports de financement adéquats. | Outils réglementaires très puissants pour | décision, après avoir créé la cohésion. |
| | | inciter à l'innovation (ex : variantes | Manque de support de financement d'une |

ADEME 42 /252

| Outils réglementaire très puissants pour | , | démarche. | l |
|---|--|---|---|
| | délai de mise en place de la redevance spéciale pour la collecte et la gestion des déchets des entreprises). | Manque d'outils permettant d'identifier les supports de financement adéquats. | |
| Manque de support de financement d'une démarche. | | | |
| Inadéquation entre les besoins de financement et les critères d'éligibilité des supports existants. | | | |

4.2.6 Représentation des freins à la mise en œuvre d'une démarche

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|---------------------------|--|---|---|
| Freins techniques | Inadéquation qualitative et quantitative des flux. | Diversité des activités et de la nature des déchets. | Inadéquation qualitative et quantitative des flux. |
| | Risques sanitaires. | Risques sanitaires. | Risques sanitaires. |
| | Distance géographique. | | |
| | Nature de l'activité économique (services, secteurs concurrentiels, etc.). | | |
| Freins humains | Trop peu de synergies et des projets qui ne voient pas de réalisation concrète. | Difficulté à motiver des acteurs potentiellement partie-prenante. | La question de la légitimité des porteurs identifiée comme frein à la démarche d'EIT, si |
| | Démarche trop politisée (instrumentalisation du CG) selon certains acteurs interrogés. La légitimité des porteurs, si elle n'est pas reconnue représente un frein à la coopération dans la démarche d'EIT. | Difficulté de la mise en œuvre de la coopération. Impression des acteurs économiques privés d'avoir déjà engagé des réflexions sur la question de la valorisation de leurs flux. | elle n'est pas reconnue au porteur par les participants. Trop peu de synergies et des projets qui ne voient pas de réalisation concrète. |
| | Impression des acteurs économiques privés d'avoir déjà engagé des réflexions sur la question de la valorisation de leurs flux. | | |
| Freine | Difficile obtention d'un réseau de confiance. | Contraintes relatives à la massation des | |
| Freins institutionnels | Pas de cadre légal incitatif (clauses particulières dans les appels d'offres des marchés publics). | Contraintes relatives à la passation des marchés publics (ex : orientation sur des activités et des produits locaux). | |
| | Trop grande sectorisation des compétences | Limites administratives des territoires. | |

ADEME 43 /252

| | rendant la transversalité compliquée à instaurer. | | |
|---------------------------|--|---|---|
| Freins | Dépendance économique entre acteurs. | Concurrence potentielle d'un projet d'EIT vis- | Dépendance économique entre acteurs. |
| économiques | Concurrence potentielle d'un projet d'EIT vis- à-vis des prestataires de gestion des déchets. | à-vis des prestataires de gestion des déchets. | Problème de confidentialité des données (levé si accords de confidentialité). |
| | Contexte de crise. | | Crainte des acteurs potentiellement partie- |
| | Crainte des acteurs potentiellement partie- prenante d'un projet d'EIT face au temps de retour sur investissement estimé trop long (la limite de 2 ans est fréquemment mentionnée par les acteurs économiques privés). | | prenante d'un projet d'EIT face au temps de retour sur investissement estimé trop long. |
| | Moyens financiers insuffisants pour participer à une D Démarche d'EIT. | | |
| Freins méthodologiques | Absence de retours des structures porteuses sur les résultats des études sur l'EIT | L'EIT un concept qui ne fait pas sens commun pour tous. | Absence de retours des structures porteuses sur les résultats des études sur l'EIT. |
| | (exemple relevé, le projet COMETHE). | | Manque de pédagogie et de clarté. |
| | Manque de pédagogie et de clarté. | | Logiques privés/publiques antinomiques. |
| | Logiques privés/publiques antinomiques. | | 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 |
| Freins temporels | Démarches chronophages. | Démarches chronophages. | Démarches chronophages. |
| | Couts de transaction importants. | | Couts de transaction importants. |

4.2.7 Représentations des leviers à la mise en œuvre d'une démarche

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|------------------------|---|---|--|
| Leviers humains | Conviction personnelle des participants primordiale (élus de l'exécutif local et dirigeants d'entreprises). | La motivation et l'envie mentionnées comme primordiales (élus de l'exécutif local et dirigeants d'entreprises). | Motivation des acteurs partie-prenantes mentionnée comme primordiale (élus de l'exécutif local et dirigeants d'entreprises). |
| | Connaissance et confiance mutuelle entre participants. | Connaissance mutuelle des acteurs. La 'neutralité' de la structure porteuse. | La « neutralité » de la structure porteuse. |
| | Le portage de la démarche par la collectivité territoriale. | | |
| Leviers économiques | L'EIT comme réponse adaptée à la hausse des coûts (de l'énergie, des transports, des | L'EIT comme réponse adaptée à la hausse des coûts. | L'EIT comme réponse adaptée à la hausse des coûts. |

ADEME 44 /252

| | matières premières, de la gestion des déchets). | Gestion 'responsable' des ressources du territoire. | Image positive conférée à la participation à une démarche. |
|----------------------------|---|---|--|
| | Image positive conférée à la participation à une démarche. | Image positive conférée à la participation à une démarche. | |
| Leviers méthodologiques | Promouvoir les démarches d'EIT pour les multiplier (besoin de synergies pour la pédagogie). | Promouvoir les démarches d'EIT pour les multiplier (besoin de synergies pour la pédagogie). | |
| | L'animation locale de la démarche. | L'animation locale de la démarche. | L'animation locale de la démarche. |
| Leviers territoriaux | Des liens historiques entre acteurs du territoire : savoir collaborer. | Pratique de mutualisation historique dans le secteur viticole. | Pratique de mutualisation historique dans le secteur de la chimie. |
| | Cohérence entre le territoire de projet, le territoire juridico-administratif, le périmètre de compétence du porteur de projet. | Existence d'un projet de territoire partagé. Valeur de solidarité sur le territoire montagnard. | Présence forte d'un même secteur d'activité. |
| | Présence de ressources naturelles spécifiques. | Présence de ressources naturelles spécifiques. | |
| Leviers institutionnels | Rôle fondamental des pouvoirs publics : écoconditionnalité, variantes environnementales (capacité de portage, d'incitation, de pression). | Intérêts pour les pouvoirs publics (capacité de portage, d'incitation, de pression). Rôle fondamental des pouvoirs publics : écoconditionnalité, variantes environnementales. | |
| | L'EIT s'inscrit en cohérence avec les lois Grenelle. | L'EIT s'inscrit en cohérence avec les lois Grenelle. | L'EIT s'inscrit en cohérence avec les lois Grenelle. |
| | La réglementation représente/pourrait représenter un vecteur puissant d'engagement dans des démarches d'EIT. | | |

4.2.8 Recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre des démarches

| | AUBE | BIOVALLEE | VALLEE DE LA CHIMIE |
|----------------------------|--|-----------|--|
| 'Taille' de la démarche | Importance de s'interroger sur le périmètre géographique de projet et la nature des acteurs partie-prenante. Privilégier les partenariats public/privé. | | Privilégier les partenariats public/privé. Des multinationales ont leurs sièges de décision éloignés du territoire de projet et par conséquent sont moins sensibilisées aux enjeux locaux. Quid de leur intégration à une démarche? |

ADEME 45 /252

| Communication et pédagogie | Présenter des synergies opérationnelles. Faire des retours sur les territoires aux acteurs sollicités dans le cadre d'étude sur l'EIT. Faire comprendre au plus grand nombre le concept d'EIT de façon accessible afin de faciliter son appropriation et la possibilité de se projeter dans de telles démarches. Rompre avec le caractère contraignant généralement associé à l'environnement. Insister sur la rentabilité économique possible des démarches d'EIT. | La sensibilité/sensibilisation forte aux problématiques de préservation et d'optimisation des ressources locale favorise la motivation des participants potentiels à s'intéresser à l'EIT. Insister sur la rentabilité économique possible des démarches d'EIT. | Présenter des synergies opérationnelles. Faire des retours sur les territoires aux acteurs sollicités dans le cadre d'étude sur l'EIT. Avoir une méthodologie de projet claire et communiquer dessus de façon transparente. Insister sur la rentabilité économique possible des démarches d'EIT. |
|----------------------------|---|--|---|
| Gouvernance | L'animation des acteurs et des réseaux, identifiées comme facteurs clé de réussite. L'existence d'une structure porteuse chargée de l'animation identifiée comme facteurs clé de réussite. Relier les démarches locales à une démarche nationale (rédaction d'un guide). Créer une « bourse aux déchets » nationale, ou un « site de rencontres de l'EIT ». Importance d'un portage politique fort. | L'animation des acteurs et des réseaux, identifiées comme facteurs clé de réussite. Relier les démarches locales à une démarche nationale (rédaction d'un guide). Des outils ou ressources de centralisation des informations (guide des « bonnes pratiques »). Importance d'un portage industriel et des réseaux professionnels forts. | L'animation des acteurs et des réseaux, identifiée comme facteurs clé de réussite. L'existence d'une structure porteuse chargée de l'animation identifiée comme facteur clé de réussite. Besoin d'un portage institutionnel fort. |
| Institutionnelle | Instaurer un cadre légal incitatif (clauses particulières dans les appels d'offres des marchés publics). | Instaurer un cadre légal incitatif (clauses particulières dans les appels d'offres des marchés publics). | Instaurer un cadre légal incitatif (clauses particulières dans les appels d'offres des marchés publics). |

ADEME 46 /252

4.3 Résultats de l'analyse croisée entre les territoires de niveau 3

Seront présentés ici les résultats de l'analyse de niveau 3 pour chacun des 8 thèmes listé au chapitre 2 :

- 1. représentations du territoire,
- 2. représentations relatives à l'environnement,
- 3. représentations de l'EIT,
- 4. représentations de la démarche d'EIT,
- 5. représentations des outils d'aide à la décision,
- 6. freins identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT,
- 7. leviers identifiés à la mise en œuvre d'une démarche d'EIT.
- 8. recommandations pour la mise en œuvre de démarches d'EIT.

4.3.1 Représentations conférées au territoire

L'un des objectifs du projet est d'étudier les mécanismes et les pratiques sociales qui régissent l'organisation territoriale au sein de démarches d'EIT, en vue de mettre en relief le rôle des réseaux qui y agissent et l'importance des faits de hiérarchie sociale.

Ainsi, le processus d'organisation territoriale doit s'étudier à deux niveau distincts, reliés l'un à l'autre selon une logique qui appartient en propre à chaque groupe d'acteurs : le niveau de leurs actions sur les supports matériels de leur territoire (le territoire vécu), le niveau de leurs systèmes de représentation (le territoire perçu). Le territoire est à la fois objectivement utilisé et culturellement inventé.

Le territoire de la démarche d'EIT correspond à l'espace qu'elle occupe en agissant sur lui. Et sur ce support matériel, agissent des connaissances, des idées et des valeurs qui créent le processus de territorialisation de la démarche, son ancrage territorial.

• Introduction : territoire ? De quoi s'agit-il ?

La notion de territoire a connu depuis les années 90 un succès considérable, notamment dans le champ de l'économie. Le territoire résulte comme le produit « de la dialectique local/global », et apparaît comme « l'envers de la mondialisation, peu préoccupé par les contextes géographiques et territoriaux », pour laquelle « l'espace se réduit à sa dimension coût-transport, et l'homme à un *homo-economicus* rationnel dénué de toute dimension sociale ou historique » (Lamara, 2009).

En partant du principe que le territoire est le produit d'une dialectique entre des acteurs cherchant à valoriser une zone géographique et les ressources inhérentes à ce territoire, il est question de relations spécifiques des acteurs à ce territoire : quels sont les niveaux de dépendance, d'attachement au territoire ? La question de l'attachement au territoire devient cruciale pour la faisabilité d'un projet d'EIT. En ce sens, une équipe projet devra s'appuyer sur des acteurs (entreprises, collectivités locales, associations, chambres consulaires, etc.) ancrées sur le territoire. La représentation de leur territoire comme un ensemble de ressources très variées, et pas simplement matérielles, est un point important qui doit pouvoir servir de bases et en même temps développer la conscience d'implication territoriale, qu'elle soit positive ou négative, de chacun des acteurs.

La représentation du territoire exprimée par les acteurs consultés sur chacun des territoires expérimentant l'EIT se déploie en deux grandes orientations que seraient :

- Attachement à la valeur du territoire, sur le plan de ses ressources, de ses espaces, de son patrimoine matériel et immatériel et des liens tissés entre les acteurs. C'est à ce niveau que s'analysent les rapports établis entre la perception et le vécu des acteurs quant au projet d'installation, d'activité et de portage de projet notamment en écologie industrielle et territoriale,
- Intérêt porté sur la valeur économique : le potentiel d'emplois, d'activités et d'innovations technologiques et sur toutes opportunités de développement sur le territoire concerné.

Les trois territoires sur lesquels s'appuient cette étude présentent des spécificités qui nécessitent d'être explorées et explicitées :

Le territoire de l'Aube : territoire administratif (département) dans lequel un projet politique focalisé sur une ambition de l'excellence industrielle s'est proposé de mener à bien un projet d'EIT réunissant industriels et chercheurs de l'Université de technologie de Troyes.

La Vallée de la Chimie : territoire géographique, marqué par des activités majoritairement chimiques ayant un fort impact environnemental sur l'axe rhodanien, dans lequel un proto-projet d'écologie industrielle a été amorcé sans connaître à ce jour de véritable développement.

Le territoire de la Biovallée® (Association de communautés de communes dans le département de la Drôme) : territoire géographique et politique, en majorité rural, marqué par un fort engagement culturel et politique des habitants en faveur de démarches environnementales.

La notion d'éco-territoire

Le seul territoire à porter un attachement élevé à sa désignation est celui de la Biovallée®, marque déposée devant signer un mouvement d'identité des acteurs quant à la valeur du projet d'éco-territoire. La question « qu'est-ce qu'un eco-territoire ? » est une des plus ardues à trouver une réponse satisfaisante : est-ce qu'un territoire ayant des activités très polluantes mais ayant une démarche ISO 14000 depuis plusieurs années peut-être dit plus 'éco' qu'un territoire rural n'ayant aucune politique environnementale ? Didier Lopez, responsable du développement économique au sein de le Communauté de Commune du Val de Drôme (CCMVD), affirme que la difficulté ne tient pas tant à la création d'écoparcs réservés aux écoentreprises que de définir des critères objectifs de ce qu'est une éco-entreprise, de ce qui la différencie d'une entreprise verte, responsable ou encore d'une bio-activité...

Il est possible de reporter sur la notion de territoire une distinction utilisée entre « éco-entreprise » et « entreprise responsable ». En considérant que la première se positionnera du côté de l'offre de biens et services environnementaux (prestations de services et de produits) et la seconde sera celle concernée par l'impact de ses activités sur l'environnement au point de prendre des mesures de prévention, de gestion et de réduction de ses impacts, le territoire de la Biovallée® rejoint la définition d'un territoire responsable. La plupart des acteurs impliqués dans le projet Biovallée® considère pourtant que leur démarche va plus loin que cette simple responsabilité. La notion territoriale n'est pas le simple fait de jeux d'acteurs, et la relation que ces derniers entretiennent à l'égard de ce territoire, perçu comme un ensemble de ressources alliant ressources humaines, ressources naturelles, ressources du territoire... est déterminante quant à leur projet. La notion de responsabilité semble pouvoir se transférer dans n'importe quelle situation (telles les démarches ISO). Au contraire, la notion d'un éco-territoire allie toutes ces notions, sans pour autant que ce territoire ne soit constitué uniquement que d'entreprises ayant pour objet l'environnement, les éco-activités au sens de l'ADEME.

Biovallée® s'inscrit plus profondément dans une politique éco, puisqu'elle ne se fonde pas seulement sur l'activité des entreprises, mais également sur les ressources cognitives de ses habitants, qui au travers d'actions concrètes ou d'une simple conscience participent à la vie de ce territoire. Biovallée® comme projet se donne comme vocation de reconnaître toutes ces ressources et de les faire jouer pour animer le territoire, et ce dans le sens de la durabilité.

La désignation et la marque du territoire

Il est à noter d'emblée que, sur les trois territoires investigués, deux sont désignés par une formule identitaire : la Vallée de la Chimie et la Biovallée®. Le territoire du département de l'Aube porte la désignation des limites administratives dévolues à ce département. Pour les « deux vallées », la désignation relève d'un marquage dans une stratégie de communication. La Vallée de la Chimie est une désignation qui a été attribuée au début des années 2000 à l'initiative de la fédération des industries chimiques et des agences de développement économiques des territoires traversés par les tènements industriels et les infrastructures le long du fleuve Rhône. Elle irrigue de ses réseaux de pipelines le faisceau nord-sud depuis Fos-sur-Mer jusqu'au péage de Roussillon, Saint-Clair du Rhône, les communes de l'agglomération lyonnaise jusqu'à Genève en passant par Grenoble et Annecy (pipeline Méditerranée-Rhône). Du point de vue des usagers qui empruntent le tronçon autoroutier au sud de Lyon, nous pourrions quasiment qualifier la « Vallée de la Chimie » de surface visible nommée couramment « couloir de la chimie ».

Le choix de la désignation de « Vallée de la Chimie » renvoie à une position de renversement d'une image négative du territoire industriel (du couloir à la vallée), lequel est plutôt disqualifié par sa propre histoire (industries polluantes, risques industriels). Partons donc sur l'idée d'un choix « défensif » signifié par ce

ADEME 48 /252

_

⁵ Pour une connaissance plus appuyée des risques industriels sur ce périmètre et son historique, il est possible de se reporter au site Géo-confluences de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon : <a href="http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque

terme paysager de « vallée ». A l'inverse, le territoire de la Biovallée® entre dans une logique de promotion et de renforcement d'une image déjà ancrée d'un cadre rural et paysager à haute valeur ajoutée écologique. Le choix d'une marque déposée entre dans une logique de représentation du territoire pour ses propres acteurs et pour l'extérieur. En effet, en fournissant un symbole représentant une entité territoriale autre que celui des entités administratives, fondée sur une réalité géographique et une certaine homogénéité des ressources, Biovallée® espère créer une identité des habitants. Cette identité bien sûr ne peut se créer de toute pièce. Elle est fondée sur l'attachement des habitants à leur territoire, tout en leur fournissant une ligne de mire symbolique. Nommer un lieu, le désigner, est peut-être l'effort le plus consistant à effectuer pour réaliser des ambitions territoriales.

La marque déposée Biovallée® n'est pas « parlante » pour tout le monde en tant que se référant à un projet de territoire. Bien entendu, la particule « Bio » est suffisamment explicite sur le périmètre et dans la pensée commune pour associer le nom à un développement de la filière « bio », au sens de la certification. Et cela a pour conséquence directe d'associer la marque Biovallée® aux activités agricoles... un amalgame entre agriculture bio et Biovallée® apparaît.

Nous avons soulevé le point relatif au « marketing territorial » dont s'est affublé le territoire de la Biovallée® (marque déposée). Cette question revient sur le devant de la scène avec le marquage des produits de la filière Bois, avec l'application à des échelles variables des labels tels que NF Energie. Pour un même produit, il peut y avoir une démarche parallèle, nationale et territoriale, et ce notamment sur des variétés de produits. La légitimité peut être tout-à-fait partagée entre les échelles, valant ainsi pour une marque nationale de type NF et une autre plus locale de type « le Bois d'ici » en région Isère (bois-bûche, signalé par le FCBA).

La même question du cumul des labels et autres mentions se pose pour des produits spécifiques de la Biovallée®, telles que certaines appellations d'origine contrôlée (AOC) comme celle relative à la Clairette de Die. Aussi le président du syndicat des 300 opérateurs de l'appellation Clairette de Die fait-il savoir que parmi les missions premières de cette organisation figure celle de défendre l'appellation en priorité. L'intérêt retenu par le président du syndicat des viticulteurs (opérateurs) de cette AOC est celui d'une cohérence entre l'unité territoriale du projet Biovallée® et l'implantation des 300 opérateurs de l'AOC sur ce périmètre. Il s'agit en fait d'une correspondance entre un territoire de projet politique et une zone géographique.

Les avantages présentés par certains d'un cumul ou de correspondances entre des mentions ou labels (de produit, de territoire, etc.) n'est pas partagé par tous les acteurs. Quant au territoire, la dénomination constitue une sorte de « leurre » pour certains :

Un lieu d'ancrage économique des activités : l'accès aux ressources et aux services

Pour les entreprises :

Pour les acteurs économiques, le territoire peut être caractérisé par ses capacités à offrir des services ad hoc pour l'implantation et le développement des activités en premier et ce sous plusieurs formes.

Les formes d'opportunités peuvent tenir aux infrastructures existantes (route, rail, fleuve) pour les dessertes, dans le sens où les problématiques d'approvisionnement (en matières premières), de diffusion des produits et d'accessibilité (des marchandises et des usagers ou clients) constituent des éléments déterminants dans le potentiel de développement.

Une deuxième forme d'opportunités est celle relative plus directement aux fournisseurs de matières premières ou de produits entrant dans le processus de fabrication ou transformation de l'entreprise.

La troisième forme tient à l'ensemble des ressources disponibles, lesquelles d'ordre matériel, peuvent conditionner l'implantation et le fonctionnement de l'entreprise. C'est typiquement le cas dans le domaine agricole, agri-pastoral, des activités agro-alimentaires et agri-forestières, les ressources (terrains, végétaux, biomasse, espaces boisés, etc.) devant être disponibles, accessibles et exploitables. Concernant les ressources en eau, elles constituent des facteurs décisifs à la fois pour le secteur agro-alimentaire mais aussi pour les grandes industries (chimie, sidérurgie, métallurgie, fourniture énergétique).

Enfin, la quatrième forme d'opportunité que présente un territoire est celle d'un marché potentiel de clients et d'usagers pour les acteurs économiques tendant à vouloir répondre à une demande locale de produits et services.

Ces formes déterminantes d'attachement et d'ancrage territorial se comprennent avec évidence si on considère les conditions requises d'un investissement et d'un retour sur investissement pour les entreprises.

ADEME 49 /252

Mais ces quatre dénominateurs communs sont en outre relayés par d'autres considérations relevant d'un ordre plus anthropologique et en conséquence de facteurs culturels. Nous rangerons dans cette catégorie des arguments anthropologiques ceux relatifs à la connaissance des lieux, des acteurs et des valeurs sous-jacentes aux politiques locales.

La connaissance des lieux du territoire.

Le territoire est d'abord vécu sous l'angle de sa délimitation administrative. Ce qui compte c'est le lieu d'implantation de l'activité économique et la lisibilité des échelles d'interventions. Avec les trois territoires investigués, nous sommes d'emblée sur trois échelles distinctes, à savoir d'un micro-territoire (la Biovallée®), d'un méso-territoire (la Vallée de la Chimie au sud de Lyon), d'un macro-territoire avec le département de l'Aube. L'échelon supérieur serait bien entendu celui d'une région, mais aucune n'a été identifiée à ce jour pour mettre en œuvre une politique d'EIT à ce niveau. Cette remarque peut être nuancée par la politique volontariste des Grands Projets Rhône-Alpes engagée depuis 2010 et s'appuyant sur 7 territoires clés et porteurs d'innovations en matière de développement durable local⁶.

Une autre observation à signaler quant aux échelles des territoires est celle « hybride » de la Vallée de la Chimie, laquelle n'a pas de délimitation administrative véritable mais relève d'une désignation identitaire pour un tissu économique s'étendant sur des zones d'activités industrielles dispersées et toutefois raccordées au « cordon fluvial » que constitue le Rhône principalement et le « pipeline » reliant la ZIP de Fos sur Mer à Grenoble et l'arc genevois.

Pour autant, les acteurs économiques déterminent des échelles d'intervention au regard des limites administratives qui s'imposent, en reconnaissance des compétences relatives aux institutions légitimes. Ainsi, pour la gestion des ordures ménagères, compétence communale, le périmètre reste celui de la commune mais passe à celui des intercommunalités lorsque les compétences ont été déléguées au rang de la communauté de communes (cas de la Biovallée® avec la Communauté de communes du Val de Drôme, CCVD). Autre cas intéressant, celui d'implantations de parcs éoliens sur le territoire, c'est dans le cadre d'un schéma départemental que s'inscrivent de tels projets. Enfin, pour un réseau de chaleur, ce sont des secteurs urbanisés ou industriels qui seront concernés, à l'échelon communal, intercommunal voire d'agglomération.

Les représentations s'élaborent en rapport au vécu des relations entretenues avec les différentes échelles administratives qui imposent à l'entreprise de se soumettre à une réglementation. Les échelles ainsi pertinentes sur les trois territoires concernés sont ainsi très distinctes à la fois du fait de l'ampleur des projets, mais aussi et surtout du fait des mesures réglementaires et administratives qui les régulent.

Pour le territoire de l'Aube, il s'agit de l'échelle communale (taxe professionnelle, etc.) et du département (la préfecture de département et les arrêtés préfectoraux auxquels les entreprises peuvent être soumises).

Pour la Vallée de la Chimie, il s'agira essentiellement de l'échelle régionale et nationale, du fait des impératifs de conformité aux réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement (particulièrement de type SEVESO), de la prévention des risques industriels.

Pour la Biovallée®, l'échelle administrative est essentiellement intercommunale et départementale dans le domaine de la gestion des déchets des entreprises (mise en place de la redevance incitative auprès des entreprises) et dans le domaine des installations d'équipements de fourniture énergétique (réseaux de chaleur, méthaniseur, éoliennes). La direction du développement économique du département de la Drôme conduit des actions en étroite collaboration avec la CCI de la Drôme et de l'Ardèche (cas de l'étude non aboutie d'une démarche d'EIT sur le secteur de Le Pouzin).

La représentation du territoire de la Biovallée® est très différenciée sur le plan de la configuration géographique (physique et sociale) mais ne fait pas l'objet de disparités de traitement apparent quant aux modalités d'engager des actions. La démarche semble identique du côté de la CCI de La Drôme, laquelle à travers son dispositif de techniciens qu'elle déploie sur le terrain considère chaque entreprise, quel que soit sa taille au même titre que toute autre.

Du côté de la chambre des métiers, c'est le secteur d'activité qui prime dans le choix des actions collectives à engager (le nombre des entreprises est le critère de choix) puis le niveau de structuration des entreprises en regroupement professionnel.

ADEME 50 /252

_

⁶ Les 7 territoires retenus à ce jour : Site de Rovaltain en Drôme, la Grotte Chauvet en Ardèche, la Biovallée en Drôme, projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, Design dans la cité à Saint-Etienne, Communauté d'agglomération portes de l'Isère (CAPI), Moyenne vallée du Rhône (https://territoires.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique1221).

La vision d'un chercheur en économie désormais en activité au sein de la filière « bois » (FCBA sud-est, financé par les ministères de l'agriculture et de l'industrie en partie représentés dans le conseil d'administration) ouvre le champ sur la représentation des exploitants et gestionnaires de ressources « biomasse » sur un pan nouveau, celui de l'environnement d'une part et celui de l'ancrage territorial d'autre part. L'environnement que constitue en particulier la forêt est élargi au-delà des limites forestières pour intégrer des dimensions nouvelles que sont la biodiversité, les activités sociales, les modes de gouvernance des acteurs etc.

L'élément « forestier » n'est plus seulement une « matière première calorifique », « une biomasse » disponible (dixit le responsable économie-ressource du FCBA sud-est) mais entre dans une stratégie plus large « d'intensification des fonctions éco-systémiques ».

Pour une autre activité de production, telle que celle de la viticulture, c'est aussi les secteurs d'implantation qui sont décisifs quant au rattachement au territoire et à la représentation des conditions écologiques de la viabilité de cette production. Dans le cas de la viticulture, qualité des sols, morphologie des sites (degré de pente, exposition, etc.) et types de cépages sont les paramètres retenus par les producteurs sur le territoire pour l'ancrage des activités. En outre, c'est la dimension géographique et pédologique (qualité des sols) que retient un opérateur tel que le président du syndicat de l'AOC de la Clairette de Die.

L'ancrage territorial : la logique fonctionnelle

Pour les acteurs économiques privés, le rapport à l'espace est élaboré pour la qualité fonctionnelle de lieu d'accueil de l'activité économique que représente le territoire. La logique qui sous-tend cette représentation est linéaire : comment l'entreprise va pouvoir exploiter au mieux son implantation sur cet espace. Les discours qui émanent du monde de l'entreprise ne traduisent que rarement une perception de leur rôle dans la structuration et l'organisation du territoire. C'est seulement la façon dont l'entreprise va pouvoir exploiter au mieux les ressources et infrastructures existantes qui est citée. Le feed-back concernant la façon dont à son tour une réflexion sur leur implantation est facteur de logique de structuration du territoire n'est pas consciente.

Sur la Vallée de la Chimie, le schéma reste identique du fait d'installations historiquement réalisées au plus près des ressources (les nappes d'eau souterraine, le fleuve Rhône et ses canaux) et des infrastructures de transport (fluvial, ferroviaire et routier). Le fonctionnement des plateformes industrielles de la chimie sur l'agglomération de Lyon (Feyzin, Saint-Fons, Pierre-Bénite en aval de Lyon), sur Saint-Clair les Roches ou sur Péage de Roussillon est tributaire des ressources en eau et des infrastructures lourdes avec en outre des synergies et des mutualisations de services, de procédés et d'utilités (réseau de chaleur, fourniture de gaz, station d'épuration industrielle) gérées par des groupements d'intérêt économique (GIE).

Sur la Biovallée®, le schéma reste le même, celui des raccordements aux infrastructures, mais avec une différence notable sur une emprise industrielle diffuse, pour ne pas dire émiettée, de petite taille (6000 entreprises essentiellement de type PME) sur un secteur rural et semi-urbain. Mais ici existe une profonde différence avec les autres territoires : celle de la qualité paysagère à préserver, y compris dans la conception des installations et des bâtiments. En tout cas, le parti pris d'une valeur esthétique du cadre et des installations est clairement affirmé par un entrepreneur du Diois en rupture avec une logique purement fonctionnelle et à moindre coût des bâtiments.

C'est aussi le cadre de leur activité économique qui sert de limite à l'élaboration des représentations que ces acteurs ont de leur territoire. Notamment le coût de fourniture en matières premières et en énergies impacte directement les activités et de fait stimulent les entreprises pour se tourner vers une offre alternative ou plus compétitive économiquement. Les tensions sur les énergies fossiles constituent un argumentaire à deux faces conjointes, celle purement économique sur la montée des coûts de consommation et celle ensuite dite « écologique » quant à l'opportunité de se tourner vers des fournisseurs en énergies renouvelables.

Sur la Vallée de la Chimie, la problématique énergétique est d'autant plus forte que les activités ont été historiquement tributaires de la fourniture de pétrole brut, de produits issus de la raffinerie et de dérivés pétroliers.

Sur la Biovallée®, le message est porté par une culture locale très militante en apparence, ou plutôt « écoresponsable » et faisant entendre des voix écologistes depuis une trentaine d'années. La question des ressources est régulièrement formulée en tant que problématique clé sur le territoire, avec celles de l'eau (nappes et rivières) suscitant des conflits d'usages entre producteurs agricoles et maraîchers et activités de loisir et de tourisme. Le second point de tension, en fait très atténué, est celui de la fourniture énergétique en provenance de la centrale nucléaire de Cruas, qui « voile » les capacités de production énergétique alternative et renouvelable.

ADEME 51/252

Les tensions entre production locale et marchés globaux

Le cas de la ressource en bois peut servir d'illustration intéressant nos trois territoires lorsqu'il s'agit d'intégrer « ressources renouvelables » locales et à potentiel énergétique de complément voire de substitution. Plus largement, cette réflexion peut s'étendre au gisement de biomasse disponible et exploitable sur un territoire. Les trois territoires concernés dans cette recherche ont en tout cas exploré la voie de la valorisation de la biomasse avec plus ou moins de succès.

La biomasse et le bois constituent des secteurs investis par le territoire de l'Aube et celui de la Biovallée®. Le secteur bois, ou agro-forestier est celui prioritaire dans le projet de l'éco-territoire de la Biovallée®, révélant cependant des conflits d'échelles, de stratégies et d'acteurs dès lors que l'on observe les flux de matières premières (bois), donc les ressources puis les retombées économiques. Avec la loi forestière de 2001, instaurant les Chartes forestières de territoire, une approche transversale et multifonctionnelle de la forêt est développée, reposant sur une démarche avec diagnostic, plan de stratégie, mise en œuvre par et pour les acteurs locaux à destination des acteurs locaux.

Plus largement, l'idée d'un territoire exemplaire est soutenue comme valable et stratégique : l'idée de « compétitivité », sous forme d'émulation entre les régions françaises. La tension entre production locale, autrement dit une vision « localiste », et l'appel des marchés extérieurs est clairement exprimé par l'ensemble des acteurs économiques des territoires.

Les périmètres de déploiement des activités économiques de la Biovallée® sont en partie de trois grands types :

- le local-local,
- le local-national,
- le local-international.

Pour les collectivités locales :

Elus d'ici, élus d'ailleurs

La représentation du territoire tient bien entendu à la connaissance des lieux, à la fonctionnalité des services et infrastructures, mais en outre à un certain lien, non toujours avoué, de « filiation », de « nativité ».

Ce trait identitaire est à double tranchant, dans le sens où il peut susciter une « adhésion » facilité à un « enfant du pays » pour lequel l'attachement aux lieux et aux développements des activités serait naturel, mais en même temps pouvant écarter des facteurs d'innovations venus de l'extérieur.

Sur la Vallée de la Chimie, l'attachement n'est pas lié à la naissance (natif-non natif) mais au fait d'avoir travaillé dans les grandes industries, d'être un ancien des industries chimiques, rattaché notamment aux grands maisons mères (Rhône-Poulenc et Rhodia par exemple), emblèmes des grands groupes fleurons des trente glorieuses.

Sur la Biovallée®, c'est aussi l'attachement à la terre, par l'installation familiale ou le travail de la terre qui constitue un facteur de reconnaissance identitaire d'un attachement au pays.

Territoires d'échanges

Les acteurs interrogés, élus, représentants des collectivités territoriales et des institutions, au-delà des fonctions qu'ils occupent et de leurs compétences associées, décrivent leur façon d'agir sur le territoire sous l'angle des relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs. Ainsi, le vécu du territoire est caractérisé comme un territoire lieu d'échanges entre acteurs, que nous pouvons caractériser de territoire-réseau. Ces réseaux, fondés sur l'horizontalité des relations, les jeux d'acteurs, les échanges, etc., n'ont pas remis en cause les frontières matérielles, administratives tenues par la hiérarchie pyramidale de l'Etat et de ses institutions, grands producteurs de territoires. Bien au contraire, nous avons constaté que sur chacun des territoires concernés, la délimitation des compétences des différents acteurs et leurs réseaux s'entendent pour définir un échelon clé de la gouvernance quant aux projets d'EIT.

Ainsi, le Conseil général de l'Aube constitue l'échelon hiérarchique supérieur. Par ailleurs, la plupart des membres de ces réseaux exercent également des fonctions dont le périmètre de compétence est départemental (CCI, SDEDA, Chambre d'Agriculture, etc.). L'échelon départemental est enfin le territoire retenu de projet (Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube). Ce qui dépasse l'échelle administrative du département n'est plus considéré comme appartenant au territoire. Non du fait de l'éloignement en terme de

ADEME 52 /252

proximité géographique, mais en partie parce que le porteur du CEIA est le Conseil général. Le niveau de la Région, c'est déjà l' « extérieur ».

Visions prospectives

Pour le seul représentant d'une collectivité interrogé sur la Vallée de la Chimie en Rhône-Alpes, la problématique soulevée est celle de la politique de gestion foncière. En effet, les tendances des marchés procédant par opportunités d'acquisitions foncières (des entreprises dites « chasseuses de primes ») sont interrogées quant à leur impact sur le territoire en termes de dérives (destruction des espaces naturels, artificialisation, etc.).

Un grand projet de la région Rhône-Alpes devrait prochainement porter sur une zone industrialo-portuaire (Salaize-sur-Sanne-Sablons) située en aval de la plateforme chimique de Roussillon et faire l'objet d'une attention scrupuleuse quant à son modèle de développement. Ce grand projet émergent vient ainsi se placer à la couture entre une histoire industrielle de la chimie s'imposant par l'emprise de ses plateformes sur l'axe rhodanien et l'émiettement des zones agricoles et des espaces naturels qui en a résulté. Sur le même axe, sur un périmètre de quelques 400 hectares disponibles, projet naissant d'un écosystème industriel devra construire une cohabitation nouvelle entre « agriculture biologique », « espaces naturels préservés » et « zones industrielles historiques innovantes ». Un projet de conversion progressive donc ambitieux dont le socle reste la zone industrialo-portuaire.

Sur la Biovallée®, une autre vision vient bousculer celle attendue en termes d'écologie industrielle et territoriale et en termes de potentialités économiques. En effet, dans un souci d'équité territoriale, les acteurs politiques font valoir la préoccupation d'une répartition progressive et étendue des implantations d'activités sans léser ce qu'il est courant de nommer « l'arrière-pays ». En effet, le relief de la Biovallée® est très hétérogène, allant de la plaine sur l'axe rhodanien à forte densité d'activités économiques vers la Drôme des Collines sur les versants Est, maillés essentiellement d'activités agro-forestières. L'approche par le développement économique que porte le territoire de la Biovallée® est clairement exprimée. Un autre point significatif et peu entendu par ailleurs est celui d'une revendication de la qualité de vie sur le territoire de la Biovallée® et en conséquence de son attractivité. La vallée de la Drôme présente une caractéristique forte pour définir les valeurs d'attractivité des lieux comme le mentionnent une grande majorité d'acteurs.

La visée de projet de territoire rejoint celle d'une approche « prospective », sur un temps long. Cette approche est signifiée par l'accompagnement effectué par la DATAR sur l'analyse prospective du territoire sur un « pas de temps » d'ici 2040, soit 30 années de projection.

• Les échelles de territoires

Pour les entreprises :

Sur chacun des territoires, les échelles de territoire sont présentées sous l'angle de leur délimitation administrative du fait des procédures administratives obligeant les acteurs économiques et les structures à s'en référer à leurs administrations. Mais ce passage obligé prend des formes nuancées au regard de la nature des activités et du lien et de l'ancrage avec le territoire en tant qu'espace de production.

Sur le territoire de l'Aube, les représentations s'élaborent en rapport au vécu des relations entretenues avec les différentes échelles administratives qui imposent à l'entreprise de se soumettre à une réglementation. Les deux échelles les plus régulièrement citées sont la commune (taxe professionnelle, etc.), le département (la préfecture de département et les arrêtés préfectoraux auxquels les entreprises peuvent être soumises). Enfin, au vu des tensions sur les prix des énergies, le principe de proximité et de circuits courts fait son chemin dans les esprits sur chacun des territoires au point d'en faire un leitmotiv et une nouvelle évidence.

Sur la Vallée de la Chimie, les échelons sont très disparates en fonction des zones industrielles et des activités. La finalité des entreprises restant la productivité et la rentabilité des activités, c'est à divers échelons que se jouent les visions, depuis la fourniture locale de ressources disponibles, l'implantation de sous-traitants à proximité ou l'exportation des produits transformés sur d'autres continents. La vision du territoire est alors « expansive » en fonction de l'élasticité des marchés et des relations fournisseurs-clients.

L'impression « localiste » que peut laisser paraître au premier chef le projet de la Biovallée®, du fait des ressources locales disponibles et accessibles, de l'importance de leur préservation et de leur valorisation (touristique notamment), il s'avère que des ambitions non dissimulées d'expansion nationale, européenne et internationale sont signifiées par les acteurs publics des collectivités. Des petites et moyennes entreprises ont développé un savoir-faire les portant à diffuser hors territoire des produits et des services, et cela constitue un argument du potentiel d'attractivité de ce micro-territoire rural à forte valeur ajoutée.

ADEME 53 /252

Pour les collectivités locales

Les découpages administratifs

La régionalisation des lieux de prise de décision est perçue par les représentants des institutions comme allant entraîner un éloignement des décisions du territoire sur lequel elles s'appliquent. La régionalisation des sièges de décision transforme la perception habituelle des périmètres. Le rôle de gestion du territoire des collectivités est sans cesse rappelé. Ainsi, la conscience est forte, chez les acteurs publics du territoire aubois, de trouver des stratégies pour que les élus de l'Aube sachent convaincre les preneurs décision au niveau régional. Chambre d'Agriculture de l'Aube :

Et pourquoi c'est important: parce qu'on est aussi dans une société où les repères tombent beaucoup, où les notions de périmètres sont en train de changer à vitesse grand V. Vous êtes dans un département, l'Aube, dont on parle beaucoup, mais aujourd'hui par exemple dans le monde économique agricole, le Crédit Agricole a son siège à Dijon, Groupama a son siège à Reims. On parle de régionalisation des chambres d'agriculture, ça se passera à Châlons (...) Donc on voit bien qu'on a des sièges de décision qui sont en train de... Non pas de partir mais en tout cas de changer. et la question fondamentale c'est: Qu'est-ce qui fait que des responsables économiques vont venir investir deux-trois jours par semaine au-delà du management des équipes, à s'intéresser à la vie économique et agricole de l'Aube ? (Territoire Aubois)

Pour le territoire de la Vallée de la Chimie, l'échelon régional n'aura pas eu d'importance ou d'influence depuis plusieurs dizaines d'années. La politique de la région Rhône-Alpes a été très nettement orientée sur le tissu des PME, constituant des leviers d'innovations et un grand pourvoyeur d'emplois. Ceci a laissé quelques traces dans les esprits « chagrins » du côté des grands groupes, lesquels ne reconnaissent plus dans la Région le niveau de décision impactant leur développement. Cette dimension s'est avérée flagrante au regard des problématiques des infrastructures de transport (ferroviaire et fluvial) et d'aménagement du territoire lors de l'étude « Intelligence territoriale sur la Vallée de la Chimie ». L'accompagnement des entreprises de petite et moyenne tailles par la région dans le management environnemental et les écoinnovations a été au cœur de la politique de la direction Energie-Environnement des années 2000. Ce « point aveugle » n'a toutefois pas empêché la région d'adopter la démarche d'EIT pour une étude sur deux années successives, en partenariat étroit avec la DRIRE Rhône-Alpes (DREAL aujourd'hui). Et enfin, c'est à l'échelle de l'agglomération de Lyon, que les problématiques d'aménagement urbain (révision du PLU, PPRT et PPRN), de développement économique (pôle dédié aux grands comptes) et de développement durable (plan climat-énergie) ont impliqué plus fortement les grandes industries locales. Désormais, la région Rhône-Alpes revient sur le devant de la scène avec un exécutif très orienté sur la politique foncière régionale pour le maintien des activités de production agricole et de lutte contre le « grignotage » de ces zones agricoles par l'urbanisation.

Sur la Biovallée®, le contexte est nettement différent encore une fois, la région Rhône-Alpes ayant non seulement reconnu l'importance et le potentiel de petits territoires innovants, fortement moteurs en micro-entreprises innovantes, qu'elle en appuie l'essor par un programme sur 5 années successives, les Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA) jusqu'à les labelliser. Le plus fin des échelons, la commune, est ici peu reconnu mais pris en compte seulement dans une intercommunalité large et surtout au travers l'ambition d'un projet innovant, attractif et lisible au-delà des limites du territoire. Le projet porté et validé dans un protocole rédigé par les partenaires doit s'ancrer sur un périmètre à fort bénéfices économique, social et environnemental. Les porteurs doivent non seulement faire valoir quel est le « pivot » du projet (une zone d'activité ? un équipement ?), mais aussi démontrer la prise en compte des interactions sur les territoires voisins et plus largement encore la visibilité européenne et internationale de l'innovation exemplaire et devant essaimer.

Pour autant, si les échelles d'intervention promues par les collectivités locales font mention des niveaux de compétences, il s'avère que la création de nouvelles entités territoriales, notamment les communautés d'agglomération, brouille la visibilité des échelles pour le grand public. Les découpages administratifs ne font pas encore forcément sens pour la population.

Le découpage administratif pour les acteurs de la Vallée de la Chimie a son importance uniquement en termes d'identification des interlocuteurs légitimes auprès desquels il s'agit de rendre des comptes.

Sur la Biovallée®, le découpage administratif se résume à celui de l'association de 4 communautés de communes ayant signé une charte et un protocole pour le projet labellisé Grand Projet Rhône-Alpes, car il

ADEME 54 /252

n'y a pas d'existence juridique de la Biovallée® et encore moins administrative. Cette marque déposée par les porteurs de projet 30 années plus tôt se veut être un « marqueur d'identité » d'un projet. La gestion des subventions relève des communautés de communes, lesquelles se répartissent les ressources humaines et matérielles au gré de l'avancée des actions et des besoins pour les réaliser. Il semblerait que cette forme d'alliance politique émane d'une logique d'intérêts communs partagés par des élus locaux. L'absence de la commune de Crest dans le projet signale des oppositions politiques fortes non sur la valeur du projet mais quant aux personnalités qui le promeuvent.

Les élus politiques, eux, ont beaucoup plus conscience de l'instauration de nouveaux modes de vivre ensemble à une échelle qui ne correspondent plus forcément aux découpages administratifs traditionnels des communes, des départements ou des régions, mais selon un regroupement qui s'opère en réunissant des entités parce qu'elles partagent des intérêts communs.

Chaque acteur des DREAL (ex-DRIRE) explique que le périmètre de son territoire d'action est défini par le périmètre de compétences de l'institution à laquelle il appartient, tout en appuyant sur le fait que la pertinence des actions mises en œuvre est relative à leur nature et à leurs relations à des problématiques communes. C'est le cas sur l'Aube, mais cela vaut pour toute autre département ou région. Ainsi, une réflexion sur l'échelle d'un territoire de projet en relation aux territoires de compétences administratives des acteurs concernés est indispensable pour le porteur d'une démarche d'EIT

Pour conclure ce chapitre, les échelles de territoire sont appréhendées au regard des finalités poursuivies par les institutions et les acteurs économiques. Le territoire peut ainsi être considéré dans son périmètre administratif de gestion des procédures (autorisation préfectorale, déclaration d'activités, classement Seveso des entreprises) par les services d'état. Le territoire peut être considéré dans son échelon de compétences obligatoires (gestion des déchets ménagers par la commune ou l'intercommunalité; gestion des déchets ménagers et assimilés par le conseil général; gestion des déchets dangereux par le conseil régional) et complémentaires relevant d'une démarche volontariste. Le territoire peut aussi être pris en tant que bassin de vie, selon lequel ce sont les modes de vie, les pôles d'attractivité et de délaissement qui dessinent les logiques d'intervention des politiques publiques, en s'affranchissant des limites administratives pour comprendre les processus (parcours résidentiel, trajets domicile-travail, etc.). Enfin, l'échelle du territoire peut est très « extensible » cette fois avec la prise en compte des groupes industriels comptant des sièges, des agences et des établissements de par le monde pour le déploiement de leurs activités et la diffusion de leurs produits.

• Priorité au développement économique du territoire

Le territoire est avant tout perçu par la majorité des acteurs interrogés comme lieu de l'activité économique. Il n'est donc pas étonnant que l'appropriation de la DEIT par le Conseil général de l'Aube soit pensée comme pouvant offrir une perspective de développement économique du territoire supplémentaire. L'EIT apparaît donc comme une perspective pour une logique de territoire : la valorisation des ressources locales, qui peut permettre la création de filières, engendrer des créations d'emplois et développer de la formation.

Cette opportunité de développement d'une filière, ici l'éco-construction, se retrouve très nettement sur le projet du territoire de la Biovallée® (ressources en agro-foresterie, compétences dans les métiers de la construction et des énergies alternatives), et plus encore sur le territoire dit de la CAPI (Communauté d'Agglomération des Portes d'Isère, labellisé Grand projet Rhône-Alpes). Les ressources matérielles locales sont alors reliées au potentiel de filières à organiser et structurer non seulement pour la production mais aussi en termes de formation, de compétences et de services.

Plus largement, si l'enjeu est la compétitivité économique de chacun des territoires, il se formule selon différentes options quant au potentiel de maintenir à la fois le cœur de métier, les innovations et les emplois. Car en effet, une distorsion très forte est désormais observable : celle consistant à maîtriser l'ensemble de la chaîne des valeurs, depuis la production au marketing, en passant par les procédés de transformation et la distribution. Même à vouloir considérer une ressource très « locale », définie par un environnement propice à sa production (les terres), une culture et des compétences (filières de formation, ancrage local historique), reste le couperet des délocalisations possibles de certaines étapes dans la chaîne de valeur.

Un représentant d'une chambre consulaire explique que les flux produits par les agriculteurs aubois sont destinés à alimenter des marchés à l'échelle mondiale. Le territoire prend sens comme un lieu de développement de la compétitivité pour des entreprises et des filières. Le département est très puissant en termes de rendement. La politique de la Chambre d'Agriculture est de réussir à créer de la valeur ajoutée sur la matière produite. Le périmètre de l'agriculture auboise est pensé en termes de compétitivité

ADEME 55 / 252

économique. L'EIT est donc considérée comme un outil au service des territoires permettant de favoriser leur compétitivité par l'émergence de nouvelles filières économiques d'avenir, comme la méthanisation. La compétitivité n'a aucun sens si elle n'est pas mesurée par rapport à une autre entité. L'écueil souligné de la course à la concurrence économique des territoires qui apparait dans les propos d'un élu régional ne peuvent être décontextualisés, et l'on devine que sous ses termes très génériques, il dénonce la difficulté pour la Région de réussir à travailler avec le département de l'Aube de telle sorte que la croissance de sa compétitivité ne soit pas au détriment de celle des autres départements :

Sur la Vallée de la Chimie, le contexte économique avec les tensions sur les coûts des matières premières, le départ de grands groupes industriels vers des pays émergents pour les installations de production, la baisse des niveaux de production et donc des effectifs d'employés marque un tournant majeur sur ce territoire historique. La taille des sites industriels et leur emprise au sol, imposantes, masquent en fait un délaissement progressif des ateliers de production. La compétitivité est toutefois invoquée par les acteurs économiques du fait qu'elle repose sur des compétences techniques, des innovations et une recherche avancée quant aux procédés et aux produits, avec une performance accrue. Du coup, la composante géographique de la notion de territoire tend à se diluer localement.

Le pôle de compétitivité Axelera, dédié spécifiquement à la recherche et au développement en « chimie et environnement », illustre bien l'inflexion connue quant à l'ancrage territorial : les équipes de recherche rattachées à ce pôle sont disséminées à la fois dans les laboratoires universitaires et dans les laboratoires des entreprises. Au point que les axes de la stratégie d'Axelera n'ont jamais fait apparaître de dimension « territoriale » mais seulement de filières (bio-ressources, catalyses, bio-matériaux). Les questions relatives à la gouvernance comme axe de recherche répondent dans le cadre d'Axelera à une démarche d'interface et de communication avec la société civile et le grand public pour redorer une image ternie de la chimie.

Sur la Biovallée®, la question de l'ancrage territorial et des risques de délocalisations ne se posent plus dans les mêmes termes que sur les territoires à forte emprise industrielle. Pour deux raisons : ce territoire rural offre un cadre et un environnement de qualité pour de petites entreprises au fort potentiel innovant (produits à forte valeur ajoutée en para-pharmacie notamment, cosmétique et alimentaire), et ensuite par l'encadrement de certaines marques protégées par leur AOC (Appellation d'Origine Contrôlée). Le territoire devient dès lors à ce titre un facteur non seulement d'attractivité pour s'installer mais aussi de « promotion » des produits exportés avec les labels et dont celui spécifique à la Biovallée® (discussions en cours sur l'étiquetage des produits issus de ce territoire de projet).

Une autre attractivité à fort potentiel est celle avancée par les acteurs publics, notamment de l'Aube et de la Drôme ou plus généralement de la région Rhône-Alpes. Il s'agit de l'attractivité par les compétences, les qualifications et l'excellence scientifique. Encore faut-il disposer des établissements ad hoc et des filières de formation, d'enseignement supérieur et de recherche pour s'en revendiquer. Ce qui n'est pas le cas du petit territoire de la Biovallée®, encore tenu éloigné des grands pôles de Lyon et Grenoble.

Le Conseil général de l'Aube mise pour une croissance de sa compétitivité sur un leadership en termes d'innovation. Son entrée dans la démarche d'EIT est le fruit d'une volonté d'affirmer sa prééminence de son territoire en termes d'attractivité basée sur des ressources techniques innovantes. Cela nécessite le partenariat entre les industries locales et la recherche comme stratégie de développement local. Des alliances particulières naissent sur ce territoire, notamment entre le monde de la recherche scientifique et des collectivités territoriales.

Le patrimoine matériel (paysages, ressources naturelles, etc.) et le patrimoine culturel, immatériel, ne sont pas énoncés comme facteurs structurant ni l'identité territoriale, ni les actions agissants sur cet espace. Le territoire est surtout perçu dans l'Aube comme essentiellement instrument politique. Pour les entreprises, car soumises aux obligations émanent des collectivités territoriales ; et pour les élus de l'exécutif local de par la conscience qu'ils ont de l'incidence de leurs choix sur l'organisation et la structuration du territoire. Par ailleurs, on note qu'il y a correspondance entre territoire de projet (CEIA) et le découpage administratif du département.

La façon dont la démarche d'EIT organise matériellement le territoire varie en fonction des modalités selon lesquelles s'instituent les relations entre les différentes parties prenantes de la démarche. Cette combinaison entre démarches d'EIT et organisation territoriale renvoie aux systèmes des relations entre acteurs ainsi qu'à leurs règles de coopération. Plus généralement, le procès d'occupation du territoire et les types d'utilisation des ressources matérielles et immatérielles mettent en évidence la forme d'ensemble des rapports sociaux et ainsi l'importance des faits de hiérarchie sociale. Si les entreprises n'ont pas de vision structurante du territoire, c'est parce qu'elles élaborent leurs relations à cet espace en termes d'implantation

ADEME 56/252

de leur activité économique. Leurs représentations sont liées aux obligations auxquelles les territoires administratifs les engagent. La forme que revêt l'ensemble des rapports entre les différents acteurs révèle des hiérarchies socialement intégrées : ceux qui font le territoire dans l'Aube, ce sont les politiques, car il leur incombe de définir des stratégies territoriales et de prendre les décisions qui les concernent. Ici encore apparaît la différence de paradigmes entre logiques privé et publique. Alors que les élus des collectivités locales et les représentants institutionnels fondent leur légitimité sur l'intérêt public et leur rôle d'initiateurs, les acteurs économiques privés la tire de leur réussite commerciale par des résultats financiers.

4.3.2 Représentations conférées à l'environnement

Introduction : environnement, de quoi s'agit-il ?

L'environnement est un terme à considérer dans sa dimension polysémique, car il peut renvoyer à trois niveaux de définitions que sont : celle qualifiant un milieu naturel, ou plus scientifique un éco-système et ses composantes (selon les termes de l'écologie scientifique) ou encore un milieu artificiel (urbanisé par exemple, industrialisé) qui offre certaines conditions de vie, de mobilité ; celle relatives aux ressources et notamment aux matières premières et énergétiques qui sont disponibles et accessibles dans le milieu considéré, où cette fois l'environnement correspond aux conditions physiques et matérielles des organismes vivants dont principalement l'homme ; enfin celle relative à une orientation politique, juridique et institutionnelle dans laquelle s'exercent des compétences techniques.

Si l'environnement constitue un sujet-objet de diverses disciplines (droit de l'environnement, sociologie de l'environnement, économie de l'environnement, ingénierie de l'environnement, etc.), c'est qu'il est devenu au fil du dernier siècle en enjeu pour les sociétés humaines et a été formulé en tant que problématique pour divers champs de connaissances et compétences.

Mais l'environnement est devenu dans le même temps un « objet » politique, saisi comme tel dans le cadre de mouvement de revendications, de contestation et de protection des milieux, des espèces et des espaces naturels.

Cette étude s'appuie sur ces trois niveaux de définition et de représentation de l'environnement par les interlocuteurs s'étant exprimé autour des actions et projets relevant d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

• Entre convictions personnelles et responsabilités professionnelles

Sur le territoire de l'Aube, les réponses faites relatives aux préoccupations environnementales portent sur le cadre de vie, naturel et construit par l'homme. Ceci reflète en priorité la vision partagée par les acteurs et décideurs publics en charge de fonctions pour l'intérêt général. Dans les représentations, les préoccupations environnementales sont également un facteur potentiel d'inquiétude pour sa santé personnelle ou celle de la planète, depuis la prise en considération des pollutions multiples engendrées par l'activité humaine. La notion d'environnement est ainsi associée à celle de qualité de vie. Les informations toujours plus préoccupantes qui sont relayées en matière d'environnement alimentent cette perception : catastrophes naturelles, réchauffement climatique, aliments contaminés, catastrophes industrielles, disparitions des espèces, etc. De telle sorte que cette logique aboutit à un glissement : d'espaces productifs, la protection des espaces naturels s'institutionnalise, même à des fins de loisir et de bien-être.

Sur la Vallée de la Chimie, la culture « environnementale » remonte aux années 1990, suite aux réglementations successives se mettant en place à l'issue de grandes catastrophes (Bhopal, Seveso notamment). Les entrepreneurs installés de longue date, ayant connu les grandes premières heures des grands groupes industriels reconnaissent l'avancée des bonnes pratiques environnementales sous la pression des réglementations. D'un facteur reconnu comme une contrainte forte, il s'avère que la conformité à ces nouvelles règles devient un facteur de développement et une opportunité économique à terme. L'importance de la réglementation dans l'évolution des pratiques environnementales des entreprises et notamment concernant leur démarche environnementale interne est un thème récurrent (Hoffman, 1999). Les réglementations environnementales jouent un rôle clé. L'environnement devient une composante de plus en plus forte de notre quotidien. Il a eu toutefois cette double facette, d'être considéré comme une contrainte s'imposant progressivement par la voie réglementaire en même temps que porté et revendiqué par des parties prenantes extérieures aux espaces de décision (les associations, les mouvements écologistes). Avec le développement durable, l'ambiguïté « change de mains » puisque le politique lui-même s'en est saisi ainsi que les acteurs économiques (par la communication notamment). Des « forces sociologiques » sont à l'œuvre concernant la thématique du développement durable.

ADEME 57 /252

Beaucoup voient dans ce concept l'expression du bon sens et souhaitent que les dimensions économiques et sociales soient davantage mises en avant. Ils considèrent l'environnement et l'écologie comme une composante fondamentale de leur vie. Le même militantisme résonne en écho sur la Biovallée® du côté d'élus et de techniciens des collectivités locales, fondé cette fois sur la valeur réelle, concrète, expérimentée des conditions de vie sur le territoire et de la qualité de vie largement promue et reconnue.

Les échelles d'appréhension de l'environnement

Ce qui a été l'objet d'une analyse quant aux représentations des échelles de territoire sur lesquels les acteurs et organisations sont légitimes et compétents pour agir peut aussi être appréhendé sous l'angle des échelles d'appréhension des enjeux environnementaux. Entre enjeux locaux perceptibles plus ou moins directement par les acteurs et enjeux globaux invoqués par la communauté scientifique, par les organisations internationales ou relayés par les médias, il est question de grands écarts de perception et de leviers pour agir.

D'une vision locale (localiste) et territoriale à une vision globale et planétaire des enjeux environnementaux, les problématiques soulevées restent les mêmes mais prennent des tonalités nuancées et des visions dans le temps et l'espace nettement distanciées. C'est en termes de ressources limitées et désormais « comptables » ou « comptabilisées » que les discours semblent se fonder, avec en sus la question des inégalités dans l'accès aux ressources, dans leur répartition, dans les pressions environnementales. Cette vision partagée par une majorité des acteurs se déploie sur trois niveaux : pénurie ou limite des ressources, partage inéquitable de ces ressources, pressions environnementales des activités humaines.

La tension entre ces échelles d'appréhension des enjeux environnementaux est abordée au travers du processus de globalisation des activités humaines, dans l'amplification des moyens de production, dans l'essor des exportations de matières premières et dans l'exploitation forcenée des ressources. La dissonance cognitive relevée à propos des discours sur l'attractivité économique des territoires et leur propension à entrer dans les marchés d'échanges mondiaux se retrouve là aussi quant aux limitations des ressources fossiles, quant aux impacts globaux générés.

Le « produire proprement localement » (gestion responsable de ses déchets de production par exemple) est contrebalancé par l'incapacité à œuvrer en bout de chaîne, au niveau des produits finis lorsque exportés hors du territoire local et donc du lieu de production. La conscience des impacts relatifs aux modes de transports est maintes fois citée, au premier chef quant à la progression des coûts des énergies d'origine fossile, puis quant aux émissions de gaz à effet de serre.

Entre le « local » et le global une dimension intermédiaire est abordée, celle de l'échelon régional, pour lequel les chambres consulaires paraissent y trouver une échelle d'intervention plus adaptée pour apporter des réponses aux problématiques environnementales. Cela peut-être par exemple l'idée retenue quant à la mise en place d'actions collectives de gestion des déchets professionnels.

Enfin, l'environnement est rapporté aussi à une vision des grands cycles écologiques, et ce par seulement des interlocuteurs de la Biovallée®. La culture scientifique écologique paraît plus mobilisable et légitime en Drôme pour argumenter et construire une vision du territoire du futur. Pour le chef de projet de la Biovallée®, il va sans dire qu'une vision « circulaire » des systèmes rompt avec la logique linéaire qui prévaut dans le régime des connaissances actuelles.

Les acteurs économiques s'exprimant sur le même territoire de la Biovallée®, tel que le FCBA pour la filière Bois, au plus près des ressources de biomasse, n'hésitent pas à recourir à un vocabulaire d'écologie scientifique, ce qui renvoie plus explicitement à une connaissance avérée du fonctionnement des milieux et des organismes vivants.

« Et puis sur la forêt, on a plutôt la dimension essentielle, c'est plutôt production de biomasse de qualité, où la qualité qui correspond à la demande, à la fois matière et énergie, et on essaie de répondre aux questions, et bien changement climatique, attaque des insectes, sélection clônable, pour avoir des arbres qui poussent tout droit, qui produisent plus. On est là dans l'intensification des fonctions écosystémiques. »(FCBA)

Nous n'avons pas retrouvé pareilles formules sur les territoires de l'Aube et de la Vallée de la Chimie, très enclins à une culture de l'ingénierie des procédés et des matériaux industrialisés.

ADEME 58/252

• Société productiviste et modèle de croissance

Sur le territoire de l'Aube, un membre de la CCI de Troyes et de l'Aube explique que les mentalités en rapport aux préoccupations environnementales changent. Ses propos nous permettent de comprendre en quoi le rapport entre les défenseurs de notre société de production et ceux qui proposent des voies alternatives souffre d'amalgames et de raccourcis malheureux enracinés historiquement.

« Non, parce que pour vous dire, même pendant mes études, on avait en 2^{ème} année d'école d'agronomie, on avait des UV. Certaines UV pouvaient être à notre initiative, et on était 8 à avoir demandé une UV Agriculture Biologique, y'a eu une enquête de faite à notre sujet! Bah voilà, on était des révolutionnaires, des personnes dangereuses. Je vous dis, il y a eu une enquête de faite pour chacun d'entre nous. C'était le contexte à l'époque, ça a changé, heureusement! ».

Une seule personne interrogée dans l'Aube, un dirigeant d'une entreprise textile, se revendique « écolo » dans le domaine de la sphère privée. Après avoir raconté qu'il a vendu sa maison pour en construire une écologique, « intelligente », il explique pourtant que la réalité économique de son entreprise ne lui permet pas de produire plus propre, car « *Produire plus propre coûte plus cher »*. Il dénonce l'utilisation de l'écologie qui doit être politique, pas politicienne. Il insiste sur l'importance de la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique tout en dénonçant l'usurpation à des fins de marketing politique qui en est faite

Mais pour tous les autres acteurs aubois interrogés, la figure de l'écolo est connotée négativement. Dans l'imaginaire, « l'écolo » est perçu comme une « forte gueule » qui dénonce sans peu de fondements, sa parole est perçue comme gage de non sérieux. L'aspect revendicatif des mouvements écolos est rejeté. C'est sur la forme que le choix est fait de se distinguer de la figure de militant, voire de l'extrémiste... Mais c'est également sur le fond qu'une seconde discrimination entre deux visions du monde antagonistes émerge. Pour la très grande majorité des acteurs interrogés, les préoccupations environnementales doivent inclure la compatibilité avec le progrès, elles doivent être associées à la capacité de nos sociétés à maintenir une courbe ascendante de capacité de production. Or, la figure du militant écolo est associée à une épistémologie qui conçoit la remise en question de cette société productiviste et mise sur une croissance-zéro, voire la décroissance.

En insinuant la remise en cause de la logique productiviste, le militantisme écologique insinue un changement dans les modes de comportement significatif, alors que ce qui sous-tend la vision des acteurs interrogés est la non remise en cause du fondement de l'activité économique actuelle construit sur la création de richesse par la production. La méconnaissance réciproque entre le monde des acteurs économiques privés et publics et celui des figures écolos entretient la méfiance mutuelle. Les derniers, connotés de militantisme éveillent la méfiance du monde de l'entreprise, tandis que celui-ci perçoit les revendications relatives à l'environnement comme fortement contraignantes.

Certains acteurs interrogés rattachent évidemment la préoccupation de l'Homme pour l'environnement à l'évolution de la conjoncture économique. Les différents chocs pétroliers ont provoqués une hausse des prix de l'énergie. Les préoccupations environnementales sont donc perçues comme une réponse à la question : comment limiter notre consommation de ressources naturelles fossiles. Ces préoccupations s'inscrivent dans une logique de réparation plutôt qu'une logique préventive. Parce qu'un seuil est atteint, l'homme réfléchi à des modalités de changement.

La notion de développement apparait. Contrairement à celle de croissance, elle mise sur des changements qualitatifs. Le concept de développement durable fait maintenant partie intégrante des discours des différents acteurs en matière d'environnement. Nous constatons que cette thèse de la prédominance de la croissance économique est aujourd'hui controversée par nombre d'acteurs du territoire qui en soulignent la puissance destructrice et créatrice d'inégalité en plaçant l'idée d'un projet social au centre des préoccupations du développement durable.

Les détracteurs de l'idée d'une croissance économique toute puissante régulatrice font apparaître que la poursuite de cet objectif fait peser des menaces sévères sur l'état de la planète et la survie de l'espèce humaine. L'effort se porte donc sur la façon dont il est pensable de mêler environnement et développement dans une logique inclusive. Le modèle de développement économique basé sur la puissance productive n'est pas estimé contestable, et ni les pays riches ni les pays pauvres ne sont considérés comme prêts à accueillir l'idée d'une croissance-zéro. L'idée est donc de proposer un modèle économique compatible avec l'équité sociale et les exigences écologiques. Les discours s'éloignent des seules mesures d'ordre technique pour empiéter sur les sphères économique et politiques. Les acteurs interrogés abordent la question de la difficulté de leur mise en œuvre. Economie et politique raisonnent à court terme, les problématiques relatives à l'environnement impliquent des réflexions transversales et dans le long terme. Si l'ambition semble démesurée quant à la capacité d'inscription positive des objectifs que se fixe le développement durable, il n'en reste pas moins qu'elle impact la réalité. La logique permet de pointer les domaines qui devront être

ADEME 59/252

source d'attention particulière : le manque de vision à long terme dans les choix technologiques, politiques et économiques.

Nous pourrions croire que l'idéologie du développement durable fait l'objet d'un projet de société fruit d'un consensus apparent, mais il suscite en réalité des débats passionnés. Derrière cet élan de vertu universelle, des conflits d'intérêt existent évidemment. Elus, dirigeants d'entreprises, scientifiques, vont lui donner des significations différentes, révélatrices d'intérêts divergents, relatives aux contraintes qu'il représente.

Sur la Vallée de la Chimie, le modèle économique n'est pas interrogé ou invoqué pour dresser une analyse et un bilan de l'évolution de la société industrielle et de consommation de masse. Les industriels semblent prendre la conjoncture en tant que fait, et de là à adapter leur stratégie aux nouvelles conditions de présence sur les marchés, de compétitivité et performance face à une concurrence plus féroce, d'innovations sur les produits et les conditions de production. L'environnement est devenu une composante de cette stratégie, au même titre que la qualité, la sécurité, l'hygiène, et plus largement le développement durable. Mais tout ceci sans s'appesantir sur les raisons et facteurs de cette évolution, et en maintenant un sens du pragmatisme particulièrement éprouvé.

Sur le territoire de la Biovallée®, l'une des spécificités marquantes des acteurs économiques est celle d'une corrélation régulièrement établie entre « système écologique » (le fonctionnement des éco-systèmes) et système économique. Cette vision ne se retrouve chez aucun des autres interlocuteurs des deux territoires. La vision d'un chercheur en économie désormais en activité au sein de la filière « bois » sur la Drôme (FCBA sud-est, financé par les ministères de l'agriculture et de l'industrie en partie représentés dans le conseil d'administration) ouvre le champ sur la représentation des exploitants et gestionnaires de ressources « biomasse » sur un pan nouveau, celui de l'environnement d'une part et celui de l'ancrage territorial d'autre part. L'environnement que constitue en particulier la forêt est élargi au-delà des limites forestières pour intégrer des dimensions nouvelles que sont la biodiversité, les activités sociales, les modes de gouvernance des acteurs etc.

L'élément « forestier » n'est plus seulement une « matière première calorifique », « une biomasse » disponible (dixit le responsable économie-ressource du FCBA sud-est) mais entre dans une stratégie plus large « d'intensification des fonctions éco-systémiques ».

Cette vision est partagée et complétée par les viticulteurs et agriculteurs du territoire, opérant sur des parcelles plus restreintes que celles des grandes régions agricoles extensives. Autrement dit, l'échelle de perception écologique est celle de petites parcelles disséminées sur des reliefs escarpés ou en plaine de bord de fleuve, avec une culture de la polyculture et des appellations d'origine contrôlée.

L'environnement : entre contraintes et opportunités pour les acteurs économiques

Sur le territoire de l'Aube, la perception des relations entre l'homme et la nature est sous-tendue par une ambivalence autour de la question relative à l'extériorité et/ou l'appartenance. Les hommes ont conscience qu'ils peuvent agir sur la nature, d'abord en puisant en elle pour subsister mais aussi en agissant sur elle pour la contrôler. L'idée de contrôler plutôt que d'exister avec implique une certaine distanciation si bien que certaines représentations sont induites par l'idée que l'homme est extérieur à la nature, dont celles qui considèrent que la nature est hostile à l'homme et qu'il doit donc la domestiquer. L'idée sous-jacente est toujours celle de chercher à contrôler et à gérer les richesses naturelles pour le seul bénéfice de l'humanité. Or, l'emprise de l'homme sur la nature est devenue telle qu'elle engendre de graves dégâts. L'apparition dans l'espace public du débat des impacts nocifs de l'activité humaine sur l'environnement replace l'homme au centre de la nature, selon une vision systémique. Les croyances nouvelles s'attachent à réaffirmer qu'il revient à l'homme d'agir envers la nature dans le sens de sa préservation.

S'apercevoir que l'homme peut agir sur la nature d'une façon plus vertueuse c'est passer d'une représentation à une autre qui efface la distance, l'extériorité de l'homme par rapport à la nature. Les représentations liées à l'environnement sont ainsi co-construites par des mécanismes de rétroaction entre les croyances et les pratiques de chacun des acteurs et le sens que la société à l'échelle macro leur confère. La protection de l'environnement s'installe donc dans le débat public. Outre les normes de comportements portées sous forme de recommandations par diverses institutions, l'entrée de la protection de l'environnement dans l'espace public engendre toute une réglementation en matière de droit de l'environnement, qui prend forme d'obligations juridiques. Elle oblige acteurs économiques et politiques à refonder leurs pratiques et est ainsi associée dans l'imaginaire collectif à une forme de contrainte, sous forme d'astreinte aux législations en vigueur, sous forme de contrainte financière pour renter dans les procédures de labellisation, etc. Pénalisantes, les contraintes sont également perçues comme discriminantes. Les diverses labellisation, en effet, sont payantes pour les entreprises et donc vécues comme une contrainte. Les lois votées en France peuvent aussi être vécues comme discriminantes puissent qu'elles sont perçues comme rendant plus concurrentielles les entreprises étrangères qui n'y sont pas soumises. En fin de compte, que ce soient les mesures concernant la recommandation de normes de

ADEME 60 /252

comportement autour de la réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement, d'ordre préventives, celles, d'ordres coercitives, sont vécues comme des contraintes. Comme au sein de tous systèmes vivants, les changements sont liés à des phénomènes de seuil. Ainsi, ces contraintes sont motrices de changements et certains témoignages mettent en lumière le fait qu'elles jouent leur rôle dans le sens où elles participent aux changements de comportement. La réflexion sur la réduction des impacts de l'activité sur l'environnement est aussi ressentie positivement et pas uniquement comme le fruit d'obligations contraignantes de mise en conformité.

Les acteurs interrogés délimitent très régulièrement le champ des préoccupations environnementales en fonctions des domaines de compétence liés à leurs fonctions et/ou mandats. Les représentations des différents acteurs sont liées à la fonction occupée dans la sphère publique. Les industriels auront par exemple tendance à l'amalgamer à la seule thématique 'gestion des déchets'.

Les dirigeants d'entreprises associent également les préoccupations environnementales à la contrainte que représente leur réponse aux exigences réglementaires. Les entreprises visent rationnellement la conformité de leurs rejets.

Le respect de la réglementation n'est pas systématiquement associé à la contrainte mais peut-être associé dans les discours à une première étape de la sensibilisation nécessaire pour qui souhaite adopter des démarches plus volontaristes qui iraient au-delà du simple respect de la législation en vigueur. Si certains chefs d'entreprises déplorent contre le manque de soutien, et notamment financier d'une Agence comme l'ADEME, les propos d'une des responsables à la délégation régionale Champagne-Ardenne expliquent que les aides ont vocation à soutenir les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans une démarche volontariste de réflexion sur la réduction de leurs impacts sur l'environnement au-delà à de seules réponses à des exigences réglementaires.

Ainsi la réglementation en matière d'environnement engendre souvent un coût financier pour l'entreprise, qui appuie la sensation de contrainte associée à l'environnement. Pourtant, même pour ceux qui se situent du côté de la volonté d'imposition des contraintes aux entreprises lorsqu'elles ne respectent pas la législation, ils estiment que les sanctions peuvent comporter une visée pédagogique puisque les entreprises ne sont sanctionnées qu'après plusieurs phases de discussions.

La plus grande problématique énoncée est en effet de faire comprendre aux entreprises que ces contraintes peuvent être transformées en avantages.

L'ensemble des discours recueillis convergent en un consensus : les préoccupations environnementales ne doivent pas représenter un frein à l'activité économique dont l'objet est le profit. Elles ne doivent pas bousculer ce parti-pris, mais les modalités de leurs applications doivent au contraire rester compatibles avec la capacité de production.

Les messages relatifs à l'objectif du développement durable se sont enracinés dans les mentalités. Des fameux trois piliers, consistants à définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et écologique des activités humaines, l'entreprise a su s'approprier le concept dont l'argument de compatibilité avec l'activité économique est tout à son avantage.

Au-delà du coût que peut représenter la mise en conformité aux réglementations en vigueur, des comportements considérés comme vertueux (pratique de recyclages, réduction de ses besoins en ressources naturelles, etc.) sont évoqués pour les économies qu'elles peuvent représenter avant leur impact sur la réduction des effets néfastes des activités industrielles sur la biosphère. Les 'bonnes pratiques' représentent avant toute chose une réponse à une préoccupation économique. Car les entreprises cherchent à diminuer leurs consommations en ressources, en énergies, et surtout les coûts qu'elles représentent selon le principe : « L'énergie qui coûte la moins chère est celle qu'on ne consomme pas », selon un industriel.

De la même façon, limiter ses rejets dans l'atmosphère permet surtout de limiter la perte financière que représentent leurs coûts. Mais les préoccupations environnementales sont aussi utilisées par les entreprises pour accroître leur compétitivité. Nous constatons, dans notre contexte de compétition économique, que l'environnement est un instrument de l'entreprise pour répondre à la concurrence. Anticiper la modification de ses procédés de production pour répondre à une règlementation nouvelle en matière d'environnement est un moyen d'écarter ses concurrents.

Les innovations techniques qui permettent une réduction de l'impact des activités sur l'environnement, audelà de l'impact sur la compétitivité, confèrent aux entreprises l'opportunité de créer de nouvelles filières génératrices de gros potentiel de rentabilité. La filière déchets représente par exemple un secteur d'activité dont le potentiel en termes d'enjeux économique est très élevé. Un renversement des perspectives s'opère. Avec la professionnalisation des spécialistes de l'environnement en industrie, la réflexion autour de l'innovation sur la réduction des impacts de l'activité sur l'environnement est bien mieux perçue puisqu'elle passe du statut de contrainte subie à celle de stratégie choisie, facteur de développement économique.

ADEME 61/252

Ainsi, les acteurs qui ont pour rôle d'accompagner les entreprises s'efforcent de faire passer le message suivant : il est possible d'inverser la logique et de promouvoir l'environnement comme facteur de valeur ajoutée. Les entreprises ont bien compris leur intérêt à utiliser les préoccupations environnementales comme outils de communication marketing. Cet intérêt, motivé par la nécessité de répondre aux sollicitations des actionnaires et aux exigences clients, incitent les entreprises à améliorer l'image qu'elles véhiculent, une logique de compétition vertueuse s'instaure. Grâce à des initiatives volontaires, elles promeuvent leur performance environnementale : systèmes de gestion environnementale, management environnemental, certifications (Iso 14000, 26000), démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises, publications de rapport de développement durable ou exposés de l'impact de leur activité sur l'environnement dans leur rapport annuel d'activité, etc.

Une responsable de l'ADEME Champagne-Ardenne déplore d'être contactée par certaines entreprises qui souhaitent uniquement utiliser l'alibi environnemental comme faire-valoir. Si les démarches volontaires qui s'inscrivent dans des procédures de labellisation permettent de cibler des règles pratiques sur lesquelles les actions peuvent être organisées, d'autres démarches, qui relèvent également du volontariat, sont décrites comme pouvant annihiler les effets de ces actions. D'autres témoignages attestent de la limite de cet usage syncrétique des normes officielles et des normes pratiques (Olivier de Sardan, 1995). La manipulation des contraintes réglementaires peut engendrer des comportements qui vont à l'encontre des objectifs attendus tout comme ils peuvent produire des résultats proches de ces objectifs. Les propos recueillis sont révélateurs de la conscience des différents acteurs des écarts entre la « saine » utilisation marketing de l'environnement et les dérives constatées qui relèveraient d'une mauvaise application des normes. Les contraintes relatives à l'environnement déjà fortement ressenties façonnent le sentiment d'appartenir à une conjoncture qui s'évertuera prochainement à mieux surveiller et contrôler l'application des normes.

Sur la Vallée de la Chimie, les quatre mêmes approches des aspects environnementaux sont exprimées par les acteurs interrogés. La première relève d'une approche de rapports coûts-bénéfices relatifs à la gestion des impacts environnementaux, la seconde, d'une conformité aux exigences réglementaires, la troisième d'une politique de communication pour sortir d'une époque du déni, de l'indifférence ou des malentendus avec la société civile, et la dernière est une réponse disons technicienne, pour laquelle l'écologie industrielle apporte des éléments de réponse.

Nul ne s'en cache, mieux même, certains rappellent l'ampleur économique en investissement quant à la mise en conformité des installations et des activités des industries chimiques. L'idée que les préoccupations environnementales coûtent chères aux industriels est fréquente dans les discours. Toutefois, nombre de discours pointent l'idée que l'environnement n'est pas en contradiction avec les réalités économiques et sociales même si parfois un arbitrage est à faire. La surprise vient avec la vision plus élargie que présente l'ingénieur en charge de la sécurité et de l'environnement de la plateforme industrielle du Péage de Roussillon, qui avance que l'environnement correspond à la fois à la protection des milieux naturels et à la protection des hommes.

La dernière vision, à la charnière des visions des territoires hyper-industrialisés et des territoires ruraux, est celle que nous nommerons « humaniste », car plaçant les problématiques environnementales au cœur des débats et controverses sociales. Ainsi, il est considéré que les règles et les normes ne font pas avancer les choses dans le domaine de l'environnement, seuls les hommes et la mise en commun des idées peuvent aboutir.

Sur la Biovallée®, certains discours soulignent le manque de prise en considération du caractère problématique et urgent de la question environnementale faute de vision intégrée.

« Les préoccupations environnementales, c'est compliqué et c'est périphérique pour les entreprises. Ensuite en tant que directeur du pôle développement économique de la collectivité, ça devrait être primordial mais ça ne l'est pas encore. Je ne suis pas sûr que parmi les élus le problème environnemental soit intégré dans sa dimension fortement problématique et urgente. Ils savent qu'il y a ça à gérer ». (D.L., CCVD)

L'omniprésence des appellations d'origine contrôlée, des labels « bio » et des certifications en faveur d'une intégration des critères écologiques est aujourd'hui relayée par la marque déposée de la Biovallée®. Les avantages présentés par certains d'un cumul ou de correspondances entre des mentions ou labels (de produit, de territoire, etc.) ne sont pas partagés par tous les acteurs. Quant au territoire, la dénomination constitue une sorte de « leurre » pour certains.

L'intérêt retenu par le président du syndicat des viticulteurs (opérateurs) de cette AOC est celui d'une cohérence entre l'unité territoriale du projet Biovallée® et l'implantation des 300 opérateurs de l'AOC sur ce périmètre. Il s'agit en fait d'une correspondance entre un territoire de projet politique et une zone géographique.

ADEME 62 /252

Pour certaines activités, la problématique environnementale ne semble pas se poser du fait d'une représentation d'un milieu dit « préservé » ou en phase avec les activités traditionnelles, héritées des anciens, inscrites dans le territoire et en lien direct avec des ressources naturelles (bois, sol, eau, végétaux). C'est le cas de la viticulture dans le Diois, avec les productions des produits sous l'appellation Clairette de Die notamment, dont le président du syndicat des opérateurs de l'AOC rappelle les tensions entre motifs de marketing et réalités environnementales. L'environnement semble constituer un élément de promotion et de marketing pour les opérateurs, lorsqu'il devient « message » sous forme de Label, d'étiquetage, d'AOC. Alors que l'environnement au sens « physique » du terme, celui cultivé et travaillé serait déjà préservé par les pratiques des viticulteurs et ce de façon « naturelle ».

Il devient clair désormais que l'adhésion à des messages en lien direct ou indirect avec l'environnement, au travers des formules et mentions telles que « biologique », « développement durable », des écolabels et autres certifications, sont des marqueurs de différenciation et de ralliement ou d'alignement sur les marchés. C'est même une question de survie. La question « y aller ou pas » ne se pose plus désormais pour les acteurs économiques, seulement celle de l'embarras en quelque sorte du choix des voies d'accès : label, mention, marque, appellation...

En effet, la majorité des acteurs se représentent la spécificité de leur activité économique, quelle qu'elle soit, comme intrinsèquement liée au territoire rural particulier de la Biovallée®. Pour survivre au sein de la mondialisation, tous reconnaissent qu'ils doivent rendre compte de cette particularité dans la promotion de leur activité. On peut considérer que le *green-washing* est passé par là, puisque ce qui anime leur diagnostic est de voir que la plupart des autres activités sur la majorité des territoires, mêmes peu éco- ou bio- à première vue, se proposent sous ce jour-là. Puisqu'ils se trouvent dans un territoire reconnu comme favorable aux activités éco- ou bio-, ils ne peuvent pas se passer de cette manière de se présenter.

Au-delà du marketing territorial pour l'attractivité économique, le portage politique local est appréhendé comme un opportunisme politique, mobilisant un électorat potentiel.

Pour en rester à l'illustration du bois, secteur prioritaire dans le projet de l'éco-territoire de la Biovallée®, des conflits d'échelles, de stratégies et d'acteurs surgissent dès lors que l'on observe les flux de matières premières (bois), donc les ressources puis les retombées économiques. Avec la loi forestière de 2001, instaurant les Chartes forestières de territoire, une approche transversale et multifonctionnelle de la forêt est développée, reposant sur une démarche avec diagnostic, plan de stratégie, mise en œuvre par et pour les acteurs locaux à destination des acteurs locaux.

Plus largement, l'idée d'un territoire exemplaire est soutenue comme valable et stratégique : l'idée de « compétitivité », sous forme d'émulation entre les régions françaises. Les actions de gestion des déchets ou plus généralement en environnement sont systématiquement rapportées à l'enjeu économique. Ceci est d'autant plus remarquable et valable pour les petites entreprises, de l'artisanat notamment, que les moyens d'action sont restreints, les aides et subventions rares, la disponibilité des acteurs plus faible. L'insistance sur les facteurs de réduction des coûts voire d'avantage concurrentiel sont cités parmi les principaux.

Une lente appropriation dans le secteur économique

L'effet générationnel constitue un facteur de distorsion entre les « anciens » issus de la période faste et de croissance ces 30 glorieuses, les « soixante-huitards » (génération intermédiaire) plus proches des convictions écologistes car ayant traversé les deux crises pétrolières (pour ne pas dire les trois) et désormais en postures de décideurs, enfin les « jeunes » générations.

Il s'avère toutefois que les nouveaux élus, composant l'exécutif à différents échelons, intègrent très rapidement les problématiques environnementales. Ce fait nouveau est observé par une majorité de techniciens et acteurs en lien régulier avec les membres du corps politique local. Mais si ces problématiques environnementales sont désormais appréhendées, c'est la nécessaire durée de leur résolution et gestion qui est difficile à faire comprendre, évaluer et apprécier par les nouveaux élus. La prise de mesure de ce temps long s'effectue par une continuelle relation entretenue entre les acteurs, même si celle-ci n'est pas immédiatement productive.

Mais a contrario, l'intégration des actions « environnement » relève d'une véritable stratégie pour certains secteurs d'activité du commerce et de l'artisanat. A travers l'expression des chambres des métiers et de l'artisanat, la problématique « environnement » peut constituer un axe stratégique pour concevoir et mettre des actions en place : opérations par secteurs tels que « Garage propre », « Imprim'vert » sont désormais identifiés par des campagnes de communication valorisant l'implication responsable des artisans et commerçants. Depuis 2008, la demande sociale en matière d'environnement a pris un essor considérable politiquement et médiatiquement, et ce précisément avec le Grenelle de l'environnement.

ADEME 63 /252

L'environnement : entre opportunités et contraintes pour le politique

Les élus de l'exécutif local ont conscience du rôle particulier qui leur revient, l'environnement est donc perçu comme un champ où il appartient aux politiques de définir des lignes directrices. Les choix en matière d'environnement découlent de croyances idéologiques où la sphère politique voit des postures philosophiques s'affronter.

Les élus politiques s'emparent donc des questions relatives à l'environnement et leurs discours couvrent le champ de la dramatisation jusqu'à la minimisation. La confusion des enjeux participe à l'aggravation du caractère épineux de ces questions. La tendance au compromis peut parfois être utilisée pour aplanir les antagonismes lourds d'enjeux. Car en effet, l'arrivée de ce nouveau champs dans la politique oblige les responsables à revoir leurs pratiques, à prendre en compte de nouvelles exigences dans les décisions, à jouer la transparence et la concertation avec les citoyens, à veiller au respect des engagements internationaux, à se conformer aux règlementations en la matière.

Il en devient donc un domaine complexe et polémique contrariant des intérêts économiques et politiques à courts termes. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne pointe déjà la difficulté de la mise en œuvre de démarches relatives à l'environnement due à des différences de clivages politiques :

« Mais y'a pas forcément de rentabilité à attendre systématiquement à chaque fois qu'un élu fait quelque chose. Non, non. Mais ça c'est la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. C'est pas parce qu'on dira que ce n'est pas rentable qu'on est plus dépensier que les autres. Ça n'a rien à voir, puisqu'on voit dans quel état sont les finances de l'Etat aujourd'hui. Donc bon gestionnaire ne veut pas dire systématiquement atteindre la rentabilité, ça dépend pour qui la rentabilité ».

Il estime que la surenchère politique relative à l'environnement est un outil électoral qui dessert une approche intégrée des préoccupations environnementales.

La difficulté est d'autant plus grande que les convictions personnelles tiennent un rôle important. La mise en œuvre de démarches environnementales vertueuses est en partie dépendante du facteur des croyances individuelles.

L'environnement est donc un champ où s'affrontent la concurrence entre les élus de l'exécutif local. Ce sont les personnes qui sont pointées. Le champ de bataille du débat d'idées est juxtaposé à la bataille entre personnes. En la matière, le politiquement correct n'est donc pas toujours de rigueur. Lors d'un entretien, il est clairement explicité la manière dont ce n'est pas l'intérêt général qui motive premièrement l'élu président d'un exécutif local pour œuvrer pour les intérêts de la planète mais bien la nécessité économique qui en est le moteur.

Les bonnes intentions énoncées lors des discours officiels, sous couvert de pratiques environnementales vertueuses, masquent ici une réalité dont l'enjeu dans l'Aube est l'ouverture de nouveaux débouchés pour l'industrie et l'agriculture. Les échanges entre acteurs sont préconisés, le partage des connaissances scientifiques devra permettre de développer des infrastructures visant à accroître leur productivité, pour en retour intensifier les échanges. Le postulat implicite est que la croissance économique engendre tout naturellement l'amélioration des conditions de vie sur le territoire. Ainsi sous le dogme du développement durable se trouve celui de la croissance économique. Sans pour autant que le premier ne remette en cause la dernière.

Parallèlement, le champ des préoccupations environnementales est invoqué lorsqu'il peut jouer le rôle d'alibi pour reculer des décisions impopulaires susceptibles de provoquer une contestation sociale. L'animateur du CEIA parle de l'importance de communiquer sur l'intérêt environnemental de certains projets, comme sur la construction d'une centrale de méthanisation aux environs de Troyes, pour contrer certains opposants dont les arguments sont jugés illégitimes.

L'apparition des enjeux environnementaux dans le débat public esquisse encore d'autres difficultés. La sectorialisation des domaines relatifs à l'environnement rend d'autant plus complexe la mise en œuvre de démarches relatives à la durabilité, qui impliquent immanquablement de la pluridisciplinarité. C'est le cas au sein des collectivités territoriales également, où la sectorisation en commissions distinctes rend difficilement réaliste une approche transversale des questions liées à l'environnement et au développement durable. L'apparition de ce nouveau champ dans les organisations oblige à refonder les pratiques et impose une nécessité nouvelle : celle de la mise en œuvre de ces transversalités. Visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités, à évaluer cet impact et à le réduire, la gestion environnementale fait son

ADEME 64 /252

apparition, fruit de la nécessité d'inventer des méthodes de gestion transversales au sein de différentes entités (entreprise, service...).

Conclusion

Il est intéressant de retenir qu'une certaine typologie des représentations de l'environnement peut s'adosser à une étude sociologique des facteurs d'intérêt et de désintérêt et des facteurs d'usages des ressources forestières, comme le rappelait un responsable de la FCBA (centre technique de la filière Bois) :

« Il y a des sociologues qui ont bossé là-dessus, en Rhône-Alpes et en Bourgogne. Mais avant même cette typologie, très souvent, le propriétaire n'a pas besoin de son bois pour vivre. A contrario de l'agriculteur par exemple. Ça c'est important. Et puis après, comme vous dite, de ce que la typologie a montré, de mémoire hein, il y a celui qui voit au travers de sa forêt le statut social, qui peut être valorisée. Il y a ça qui font ça pour l'argent, pour l'économie. D'autres pour le développement durable, il y a un peu d'économie, un peu de social. Il y en a qui sont dans une relation à leur forêt dans un rapport plus émotif, plus sensuel. C'est ma forêt, c'est mon petit côté nature. Et puis il y a ceux qui en sont complètement absents. Ils ne savent pas toujours qu'ils en sont les propriétaires, ils n'y font rien, ça pousse tout seul... il y en a comme ça cinq ou six. Et bien entendu, ce n'est pas exclusif. Ce n'est pas parce que celui qui a comme priorité le statut social est complètement retors par rapport à l'économie. » (FCBA)

Cette première typologie des usages du « bois » (en tant que ressource, matériau, élément d'un milieu, etc.) peut être complétée et affinée avec une grille d'analyse plus serrée, à l'image d'une ontologie des relations hommes-nature telle que l'a théorisée Philippe Descola dans « Par-delà la nature et la culture » (Descola, 2006).

4.3.3 Représentations conférées à l'EIT

Nous tenterons ici de cerner les différentes représentations (normes, valeurs des personnes) conférées à l'EIT par les acteurs du territoire interrogés. En effet, la construction des représentations de l'EIT est fonction de la perception du vécu des expériences. Il n'y a pas un sens unique conféré à l'EIT, cette diversité est révélatrice de la diversité des motivations, des actions et des rapports de force au sein des démarches. L'entrecroisement des informations obtenues lors des enquêtes de terrain sur les trois territoires s'avère ainsi fort riche. Il permet l'identification de convergences et de spécificités dans les différents contextes dans lesquels se déroulent les démarches et nous permet de produire une réflexion à même de fournir des pistes d'enseignement sur les facteurs favorisants ou au contraire inhibant la construction de l'action collective dans le cadre de démarches d'EIT.

L'EIT, une stratégie pertinente pour répondre en partie aux enjeux du développement durable

Un point commun sur les trois territoires est celui de la pertinence attribuée au concept d'écologie industrielle et territoriale. Il semble faire consensus. Le contexte actuel pointe l'utopie de l'idéologie du progrès linéaire. Les représentations sociales conférées à l'environnement sont en train de changer, nous nous trouvons au cœur d'un changement de paradigme. De l'idée du milieu naturel conçu comme support malléable au développement des activités humaines, nous passons à l'idée de la nécessaire prise en considération du milieu naturel comme un ensemble dont l'équilibre doit être préservé de l'impact nocif des activités humaines. Ce changement de paradigme concerne ainsi celui du passage d'un modèle de 'prédation' de l'homme sur son environnement pour créer de l'économie, à celui d'un modèle basé sur la réduction du gaspillage. Tout à fait logiquement, les représentations conférées à l'EIT semblent pouvoir en partie répondre à ces préoccupations récentes. Avant d'y revenir plus longuement, constatons simplement que les deux principaux objets attribués à l'EIT concernent l'idée d'une gestion plus intégrée du traitement des déchets, ainsi que la réduction du prélèvement des ressources naturelles. Ce qui permet de faire consensus c'est que l'EIT est conçue comme pouvant répondre à cette double contrainte : rendre compatible développement économique et protection de l'environnement.

Pour autant, le changement de paradigme observé ne concerne aucunement une remise en question de notre modèle économique basé sur la production et la consommation de biens en masse. Le constat de l'utopie du progrès linéaire continuel construit en réponse la conscience de la nécessité de faire face au contexte de raréfaction des ressources naturelles, sans toutefois remettre en cause les fondements de notre modèle économique. Ce qui, dans les représentations des personnes interrogées, fonde la plus-value de

ADEME 65 /252

l'EIT, est le fait qu'elle soit conçue comme pouvant permettre en partie une réponse aux enjeux du développement durable. Sa crédibilité est donc pointée. Elle semble une réponse rationnelle face aux exigences en matière d'environnement de plus en plus fortes.

A tel point que, sur les trois territoires, le rattachement ou l'adhésion à des valeurs environnementales, ou plus spécifiquement à l'éco-responsabilité, ou encore à l'écologie territoriale et industrielle ne saurait être volontairement décliné, écarté ou disqualifié. En effet, le contexte actuel favorise une adhésion ou un acquiescement tout du moins public, sous forme plus ou moins consensuelle. Le positionnement « radicalement contre » ou « indifférent » marqué et signifié publiquement est devenu rare, comme si une forme de « pression sociale » s'exerçait, surtout lorsque des avantages économiques ou encore des atouts politiques sont attendus, en termes d'image à préserver ou à revaloriser. Alors si le concept apparaît fort séduisant, revenons un instant sur les différents objets conférés à l'EIT, dans les représentations des acteurs interrogés. Quel est donc plus précisément le champ attribué à l'EIT ?

• Les objets de l'EIT

Rupture avec l'approche linéaire et raréfaction des ressources naturelles

L'EIT est d'abord associée à la question de la gestion des déchets, et ce sur les trois territoires observés. Mais de façon plus précise, et pour tout acteur ayant assisté à des présentations d'une démarche d'EIT ou y ayant participé lui-même, l'idée majeure retenue est celle de la « boucle » ou du système circulaire. Y est associée une autre dimension, celle relative à la notion temporelle des cycles, des systèmes circulaires venant reprendre le dessus sur la vision « linéaire » des procédés. Les représentations conférées à l'EIT sont donc sous-tendues par l'idée de rupture avec le paradigme linéaire. L'idée d'une gestion organisée du traitement des déchets révèle que c'est sur un mode purement 'fonctionnaliste' que se gravent les premières représentations.

Une autre dimension abordée dans la lecture de l'EIT fait sens dans le contexte de raréfaction. L'EIT est pensée comme représentant l'opportunité de penser la réduction des besoins en ressources naturelles et/ou en matières premières. S'il est possible de réutiliser les flux des uns par les autres, une réduction du coût d'approvisionnement de ces flux s'inscrit comme possibilité.

Acteurs économiques privés et publics : bénéficiaire et/ou initiateurs ?

Une dichotomie apparaît franchement dans les représentations entre d'un côté ceux qui sont censés être les bénéficiaires de l'EIT et ceux qui sont sensés la mettre en œuvre. Dans l'Aube comme dans la Vallée de la Chimie, ce sont les acteurs économiques privés qui sont désignés comme bénéficiaires alors que les pouvoirs publics sont désignés comme les acteurs les plus pertinents pour le portage des actions relevant de l'EIT. Le Conseil général dans l'Aube, la DRIRE (DREAL aujourd'hui) pour la Vallée de la Chimie joue et avait endossé ce rôle. Il apparaît donc cohérent que les pouvoirs publics soient définis comme porteurs désignés. Cette idée est à nuancer sur le territoire de la Biovallée® où la démarche « en train de se faire » est impulsée par des réseaux d'acteurs déjà existants, notamment de représentants professionnels. Or, la nature du porteur de la démarche influe aussi sur les représentations conférées à l'EIT.

Une vision parcellaire de l'EIT

Outre les questions relatives à la gestion des déchets et la conscience d'une pénurie prévisible des ressources naturelles, principalement accolées à l'EIT, il ressort une vision très parcellaire du champ scientifique et du spectre du domaine d'application qu'elle recouvre. Fonction de la proximité de la personne interrogée avec le rôle du porteur de la démarche, le gradient de connaissance théorique s'étend de la gestion en boucle des déchets entre entreprises jusqu'aux transferts et ruptures technologiques dans les modalités de traitement des flux. Entre ces deux visions, s'échelonnent l'idée de connexion de flux de matière, les définitions de l'éco-conception, de l'analyse des cycles de vie, de l'économie de fonctionnalité, d'intensification des fonctions des écosystèmes avec des orientations d'écologie politique pour les visions les plus globales des enjeux de société.

• Le paradoxe émergeant : penser global, agir local...

La dimension territoriale et la dimension relative à la gouvernance des démarches ne sont pas abordées d'emblée et directement par les acteurs interrogés. L'approche par l'échelle d'intervention en matière environnementale retient l'attention de quelques interlocuteurs au fait de l'emploi des notions et termes spécifiques. La logique de relocalisation que sous-entend l'EIT en partie, l'ancrage territorial des activités, et

ADEME 66 /252

donc, l'implication locale des entreprises et les origines-destinations des flux, ne se prêtent pas à une vision commune des acteurs. La problématique de la palette des dimensions intermédiaires possibles des échelles territoriales des projets est souvent gommée au profit des questions de la gouvernance de ces démarches et/ou d'une vision idéologique sur la question des ressources. Il ressort par exemple que, d'une vision locale et territoriale à une vision globale et planétaire, il n'y a gu'un pas. C'est en termes de ressources limitées et désormais « comptables » ou « comptabilisées » que les discours semblent fondés. Nous relevons d'emblée le paradoxe qui veut que le projet du territoire comprend une dimension d'exportation internationale de son image, de sa notoriété, de son leadership, de ses productions et qualités (produits, procédés, savoir-faire), à la fois par volonté de promotion et d'attractivité des investisseurs locaux et d'expansion des marchés, et cette vision d'une tension globale. Une sorte de dissonance cognitive transparaît maintes fois dans les discours, entre « produire proprement localement » (gestion responsable de ses déchets de production, par exemple) sans toutefois se préoccuper du devenir des produits et sous-produits exportés à l'échelle internationale, ni même des conditions de leur transport et consommation. Ainsi, une idée forte qui soustend les trois démarches de l'Aube, la Biovallée® et la Vallée de la Chimie concerne la valorisation du territoire de projet. Néanmoins, la vision des interrelations entre ces territoires de projets retenus et d'autres périmètres plus larges n'est pas contextualisée avec la globalisation des échanges de flux à une échelle mondiale.

• La manière de la nommer

Si l'intérêt porté à l'EIT est quasi unanime, il est nuancé en ce qui concerne la pertinence de sa dénomination. Il est en effet assez fréquent que des personnes interrogées expliquent qu'elles participent à un projet relevant de l'EIT, sans pour autant ressentir la nécessité de le nommer tel quel. Ou qu'elles estiment qu'il serait plus judicieux de le nommer autrement (notamment eu égard à la méfiance que suscite la terminologie « écologie », ou du fait que derrière cet oxymore apparent – lier « écologie » à « industrie »-des confusions et conclusions erronées pourraient être opérées), ou qu'elles aient pu en faire sans le savoir.

Dans l'Aube, l'implication des acteurs de la recherche scientifique (dans la discipline elle-même) tout au long de la démarche a participé à sensibiliser les acteurs du territoire à cette terminologie. Par ailleurs, l'usage de cette terminologie particulière permet au porteur de projet, le Conseil général, de répondre à sa volonté d'affirmer et de poser la prééminence en matière d'excellence scientifique du département de l'Aube. L'utilisation d'un vocabulaire spécifique, réservé aux initiés, permet de véhiculer l'idée d'une spécialisation scientifique généralement associée à l'innovation technologique. Ce n'est pas pour autant que tous les acteurs concernés par la démarche réagissent de façon unanimement positive à l'usage de cette terminologie. Cette idée ressort également fortement dans la Vallée de la Chimie, où différents acteurs dénoncent l'utilisation d'un concept pour décrire des pratiques historiques en réponse à un contexte économique (celui de l'activité chimique) particulier. La volonté de valorisation des flux est décrite comme préexistante à l'apparition du concept. L'idée de plateforme de mutualisation a participé à la structuration historique de l'industrie chimique dans la Vallée de la Chimie bien avant que d'autres acteurs essaiment le concept sur le territoire. Au sein de la démarche sur le territoire de la Biovallée®, c'est l'idée d'un territoire exemplaire qui prime, même si elle est soutenue en second lieu comme valable et stratégique du point de vue de la compétitivité qui veut être mise en avant. C'est par l'angle territorial, celui de 'l'éco-territoire' que les acteurs présentent leur outil moteur pour une montée en compétitivité.

Ainsi, la terminologie « EIT » n'incite pas à la neutralité. L'association du mot « écologie » (à « industrielle ») renvoie à des constructions de sens préexistantes. Le risque de « récupération » politique transparaît aussi dans les discours : l'amalgame entre « écologie scientifique » et « écologie politique » est abordé pour déplorer le dévoiement des termes. Pourquoi ne pas plutôt parler « d'industrie écologique » demande notamment le maire de la commune de Nogent-sur-Seine, qui accueille une centrale nucléaire ainsi que quelques grosses industries ? Cette vision, même si elle reflète la vision parcellaire qu'en ont les acteurs d'un territoire, révèle autrement l'idée sous-jacente que les présupposés de l'EIT ne relèvent finalement que du bon sens.

Le point commun de ces trois contextes territoriaux est bien la visée de la valorisation d'un territoire par une approche systémique. Cette rupture avec l'approche linéaire est associée à l'idée de bon sens. Qu'il s'agisse de réduire le gaspillage de ressources naturelles, de limiter les impacts de l'activité humaine sur l'environnement et d'utiliser des flux inutiles pour les uns par d'autres, nos interlocuteurs sur les trois territoires se retrouvent de manière consensuelle. Or, un dicton populaire précise que c'est souvent lorsqu'il s'agit de faire simple que les choses deviennent compliquées... C'est effectivement l'image que peuvent tirer les participants à une démarche d'EIT. D'un concept théorique attractif pour ses promesses en termes de performance, se dessinent des freins (particulièrement autour des questions du financement de projets d'EIT, des inadéquations qualitatives et quantitatives des flux potentiellement échangeables) à la mise en œuvre de l'EIT.

ADEME 67/252

Il émane des discours recueillis l'idée que les choix d'implantation des activités économiques soient jusqu'alors exclusivement motivés par une volonté de créer de l'économie, quel qu'en soit le caractère parfois « anarchique » voire « prédateur ». L'EIT semble apporter un élément de réponse possible à la question de la complexité à rationaliser les activités économiques avec la marque d'un nouveau « bon sens ». Et effectivement, tout interlocuteur a bien à l'esprit la dimension économique de l'EIT. Cependant, pour les collectivités locales, comme pour les acteurs économiques privés, le coût des déchets devient, par exemple, une contrainte forte et prioritaire dans le temps, au point que le « simple regard sur le portefeuille immédiat » précède le coût environnemental à long terme. C'est ainsi que différents interlocuteurs sur les trois territoires mettent en garde contre une dérive possible de l'EIT : celle d'une pratique supplémentaire de forme de *greenwashing*. Un décalage semble apparaître entre une conception « environnementaliste » portée au niveau théorique et une conception « économique » portée au niveau pratique par les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la dimension coopérative d'une démarche d'EIT est peu mise en lien avec les représentations conférées à l'EIT. Or, La façon dont on se revendique de l'EIT est un premier élément qui nous éclaire sur sa dimension humaine. Un présupposé épistémologique de la discipline de l'anthropologie pose qu'il est indispensable de considérer que les catégories sémantiques ne vont pas de soi, qu'elles sont des constructions d'acteurs en situation, et que par conséquent, elles ne sont pas neutres. Le décalage sémantique, ou la superposition de significations différentes suscitent logiquement des tactiques et des stratégies de la part des acteurs, tant à l'égard des démarches d'EIT, qu'à l'égard d'autres objectifs, notamment d'ordre politique et économique. Ainsi, la variété des sens attribués au concept d'EIT est en correspondance directe avec les intérêts respectifs des différents acteurs au sein des démarches d'EIT. De même, l'utilisation d'un vocabulaire spécifique, qui peut se révéler non accessible aux non-initiés révèle une réalité sociale qui désigne le produit d'un rapport de force. Cette désignation apparaît comme idéologique : elle spécifie le groupe (les participants à une démarche) plutôt que la relation (l'action collective de la démarche) dont ce groupe est l'un des termes. En mettant la lumière sur les critères internes de définition, on gomme la référence du processus historique qui a produit la construction de l'action collective de la démarche d'EIT. Ces désignations sont des énoncés d'assignation : du groupe comme différent et de la différence comme manifestation de caractères immuables instaurant jusqu'à l'incompatibilité. L'appropriation du sens peut-être vécue comme marqueur identitaire dans lequel on se reconnait l'appartenance à une collectivité « ceux qui savent ce qu'est l'EIT » et qui partagent cette appartenance avec d'autres, appartenant à la même communauté linguistique. Comme dans chaque construction de processus identitaire, la continuité dépend du maintien d'une frontière et donc d'une codification constamment renouvelée des différences culturelles. Pour ceux qui se sont appropriés le sens, cela participe à instaurer une collectivité. En instaurant un vocabulaire commun, on s'efforce d'effacer les disparités qui existent entre les membres de la collectivité. Mais au contraire, si le concept ne fait pas sens pour d'autres, cela représente un énoncé d'exclusion. Ainsi, faut-il qu'un sens de l'EIT soit partagé pour qu'un meilleur essaimage des démarches soit possible ?

4.3.4 Représentations conférées aux démarches d'EIT

Motifs de participation

Pour les acteurs économiques privés, la dimension économique ressort comme primordiale suite à l'enquête menée sur les représentations conférées à l'EIT en ce qui concerne les motifs d'entrée dans une démarche d'EIT. Il émane sur tous les territoires enquêtés un prérequis indispensable à l'entrée dans un projet d'EIT sans lequel rien ne semble possible : il doit d'avérer économiquement viable. Ceci se révèle d'abord incontournable pour les acteurs économiques privés, l'entrée dans une démarche d'EIT est d'abord une réponse économique. Ce qui est recherché est la baisse du cout d'approvisionnement en matières premières, génératrice d'économies. Elle est également pensée comme potentiel pour pénétrer des marchés supplémentaires face aux nouvelles exigences clients. La rentabilité économique escomptée est fonction des retombées attendues en termes d'économies possibles (liées à la mutualisation de flux, de plateforme logistiques, etc.) et grâce à l'image de marque conférée par des démarches considérées comme exemplaires (marchés de niche).

La démarche d'EIT représente également pour les entreprises une réponse aux exigences réglementaires. C'est notamment la réduction des rejets pour viser la conformité avec la législation qui est escomptée.

L'entrée dans un projet d'EIT peut aussi représenter une réponse technique. Ceci car elle offre des pistes concernant la question de l'approvisionnement des flux et de leur valorisation.

Pour les collectivités territoriales, le motif économique est également primordial quant à leur motivation à intégrer, voire porter, une démarche. C'est clairement le cas dans l'Aube, où le Conseil général escompte

ADEME 68 /252

des retombées sur le développement de la compétitivité économique de l'Aube : création de nouvelles filières, développement de filières de formation, développement des entreprises en termes d'activités économiques locales, etc. La compétitivité économique est également sensée être propulsée par l'attractivité du territoire par l'excellence scientifique conférée par le portage de la démarche. Il s'agit ainsi de démarquer l'Aube par son excellence technologique, sa prééminence en matière d'innovation scientifique. Si l'objectif sur Biovallée® est de rendre visible et démarquer le territoire sur le potentiel d'innovation et de savoir-faire qui lui sont propres, c'est également sur les retombées économiques que l'intérêt fort est escompté. L'idée est la même sur la Vallée de la Chimie : former un réseau local, rendre visible et lisible les entreprises au-delà des limites du territoire. Cela est grandement facilité sur L'Aube puisque les réseaux en présence au sein de la démarche préexistaient en amont et avaient déjà l'habitude de travailler ensemble. In fine, c'est la recherche d'un leadership des entreprises locales qui est poursuivi par les pouvoirs publics qui s'engagent dans une démarche d'EIT.

Un aspect économique spécifique et supplémentaire intervient sur le territoire de la Biovallée®, Alors que les réflexions sur l'Aube et la Vallée de la Chimie concernent en majorité la façon de le recours à l'EIT pourrait permettre de « rationnaliser » l'implantation des activités économiques existantes, une réflexion existe en amont sur Biovallée®, en rapport à la question du foncier. La mise en œuvre de l'EIT par les collectivités porteuses du projet de la Biovallée® repose en effet sur la question de la disponibilité foncière de l'accueil des créateurs et entrepreneurs. La stratégie cette fois repose bien sur l'implantation immobilière dont le territoire assure la viabilité foncière, l'offre des bâtiments, les services et infrastructures associées, et l'hébergement temporaire pour les créateurs (pépinière d'entreprise). Les éco-parcs ont dès lors cette vocation de faire venir des entreprises, de les installer sur des sites identifiés et aménagés selon les principes de l'éco-construction, sur des zones de desserte routière et en proximité des services (restauration, hébergement, salles de conférences, etc.). L'intérêt économique escompté est le suivant : cette offre foncière permet à la collectivité de renforcer son attractivité localement sans apporter d'aides financières directes auprès des entreprises.

Le degré d'implication des différents acteurs semble proportionnel aux intérêts escomptés de leur participation à la démarche. En fonction des obstacles qui se présentent face à l'accès aux bénéfices escomptés, développons maintenant les critiques portées à l'encontre du déroulement des différentes démarches.

• Critiques qui reflètent les défis que doit relever l'EIT pour réussir à convaincre

Il semble encore un peu tôt pour recueillir de telles critiques sur le territoire de Biovallée®. La démarche est « en train de se construire », les « forces » en présence n'ont pas l'historique d'un vécu commun nécessaire à la construction de feed-back concernant des zones de tensions et/ou de conflit. Dans l'Aube, avec une démarche initiée depuis 2003 et sur la Vallée de la Chimie, avec une démarche entre 2006 et 2008, l'expérience du vécu des démarche d'EIT a permis aux différents acteurs de se positionner vis-à-vis de sujets portant à polémique. C'est autour du choix des partenariats et du manque de professionnalisme ressenti que se focalisent toutes les critiques.

Dans l'Aube, « l'appropriation » de la démarche par le Conseil général engendre selon certains industriels une direction dans les partis-pris de l'association qu'est le CEIA qui est déplorée. Le fossé entre les logiques institutionnelles et privées est pointé et les préoccupations des entreprises (gestion des flux, aides financières au montage de projets d'EIT, etc.) pensées comme bien trop peu prises en compte. Cette critique portée au trop petit nombre d'industriels sollicités s'avère trouver un ancrage tangible dans la réalité : celui du faible nombre de synergies opérationnelles mises en œuvre. Certaines institutions déplorent quant à elle le fait de n'avoir pas été sollicitées de manière adéquate. C'est le cas notamment de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube qui constate le « doublon » engendré suite à la création d'une association d'EIT spécifique alors qu'existant un « Club Environnement » au sein de la CCI, acteur reconnu comme sachant mobiliser les entreprises sur le territoire de l'Aube. Il ressort ici que le Conseil général de l'Aube, porteur de la démarche, peut être critiqué par rapport à l'idée d'une volonté 'd'accaparation' de l'EIT. La critique du choix des alliances concerne également le partenariat avec le monde de la recherche scientifique auquel le sentiment de peu de productivité peut-être adressé. Soit que certaines entreprises, détentrices de savoir-faire de haut-niveau quant à leur process de production ne voient pas ce qu'il peut leur apporter, soit que des réponses leurs soient déjà adressées de la part de leurs réseaux professionnels divers. Il a pu être ressenti une dépossession de ses savoirs particuliers, notamment dans le cadre du projet COMETHE. Lorsqu'il a été proposé aux industriels de travailler sur la valorisation de leurs flux, certaines entreprises avaient déjà l'impression que, cette préoccupation étant centrale pour elles, elles avaient déjà mené une réflexion poussée pour y répondre, et ne voyaient aucune valeur-ajoutée à la démarche. Le manque de professionnalisme est quant à lui attribué à la méconnaissance du monde de

ADEME 69 /252

l'entreprise et de ses priorités dans un premier temps, ainsi qu'à un manque de lisibilité entre les acteurs de l'EIT (CEIA, Club Environnement, UTT, CREIDD).

Les critiques qui émanent des acteurs ayant participés à la démarche sur la Vallée de la Chimie sont de même nature : relatives au choix des partenariats et au manque de professionnalisme ressenti. Ce qui apparaît clairement est la difficulté des entreprises de la Chimie concernées à délivrer des données chiffrées sur leur flux. Cette difficulté est corroborée par plusieurs facteurs. La collecte de données est intervenue au tout début du projet, alors qu'un climat de confiance propice à l'échange n'avait pas encore été créé. D'autant que la transparence de prime abord n'est pas cohérente avec la culture industrielle du secteur de la Chimie (relative au secret industriel notamment). La concurrence représente un frein à l'implication. Le secteur d'activité de la chimie est particulièrement concerné : il produit des biens à forte valeur ajoutée, il travaille des flux très spécifiques, les risques sont très élevés. A cette utopie de pouvoir passer outre le secret industriel, s'ajoute l'incompréhension des acteurs économiques privés de délivrer des informations ayant déjà été fournies à un service de l'Etat. L'hypothèse possible est celle du soupçon d'une forme de contrôle de la part des services de l'Etat. C'est en effet la DRIRE (DREAL aujourd'hui), porteur de la démarche au sein d'un consortium, qui a formulé la demande d'informations alors qu'elle était associée, dans l'imaginaire collectif, à un organisme coercitif (les inspecteurs des installations classées, dont relèvent la plupart des entreprises concernées par la démarche sur la Vallée de la Chimie, dépendaient de la DRIRE). La délivrance de données sur la nature qualitative et quantitative des flux des entreprises a été ressentie comme réponse à une forme de devoir de soumission au pouvoir institutionnel. Sans création de sens en amont, c'est-à-dire, sans avoir exposé à l'ensemble des acteurs concernés, et ce au tout début de l'initiative, les raisons et les objectifs précis de ce projet, un flou s'est instauré, sur lequel chacun a pu projeter des attentes plus ou moins irréalistes. Ce manque d'objectifs clairement identifiés ou explicités de manière lisible de la démarche n'était pas forcément volontaire, mais il a participé à ancrer un manque de cohérence, pourtant nécessaire au développement d'une action collective. Les attentes de certains industriels concernant la gestion de leurs flux n'ont pas été comblées. Mais il est impossible de connecter ces déceptions avec la réalité d'attentes peut-être en non-adéquation avec les objectifs de l'équipe-projet. D'autant que ces attentes sont celles projetées par les acteurs présents à l'échelle locale. Or, les entreprises du secteur de la Chimie sur la Vallée de la Chimie sont souvent des multinationales dont les sièges de décision sont éloignés. Faire se rencontrer les préoccupations du porteur de la démarche et des décideurs de ces entreprises n'est donc pas chose simple tant leurs instances décisionnaires sont peu sensibilisées au territoire local.

Le manque de professionnalisme, comme dans l'Aube, est caractérisé par le « laisser couler » ressenti lorsqu'un projet s'arrête. Différents acteurs aubois, suite au projet COMETHE, prétendent ne pas avoir été renseignés des résultats du projet. Sur la Vallée de la Chimie, le manque de suites donné à la démarche laisse perplexe. Dans aucun des cas une synergie n'a vu le jour suite à ces projets, ce qui confirme la difficulté de rendre concrète l'EIT, jusqu'à son caractère utopique.

Si dans l'Aube, le Conseil général est parfois dénigré quant à sa prédominance sur les projets menés, dans la Vallée de la Chimie, il a plutôt été reproché le manque d'implication de la DRIRE. Le porteur a souvent été désigné comme trop absent. Quant aux personnes missionnées pour rencontrer les industriels, sur les deux territoires mentionnés plus haut, elles étaient trop souvent considérées comme de simples étudiants, trop peu au fait des préoccupations du monde professionnel.

Enfin, c'est sur la façon dont est présentée l'EIT que des critiques sont adressées. Elles concernent la difficulté à transposer des exemples de projets d'EIT réussis au sein de son propre secteur d'activité. Les synergies à prendre pour exemple ne sont finalement pas très nombreuses, certains industriels font part de leur difficulté à projeter dans leur secteur d'activité des synergies existantes qui concernent des flux de nature toute à fait différente.

La majeure partie des critiques adressées aux démarches d'EIT concernent donc in fine la question de l'implication des acteurs au sein de la démarche collective. Nous entrevoyons une cristallisation des freins à la mise en œuvre de démarches focalisés sur des facteurs humains.

• L'importance du facteur relationnel : réseaux et coordinations

Des réseaux...

Les discours recueillis dans l'Aube convergent autour d'un mythe de savoir-faire en matière de collaboration des acteurs aubois. L'ancrage d'une identité partagée apparaît comme basée sur l'appartenance commune à une forme de proximité. Des relations informelles d'ordre personnel doublent les relations plus institutionnelles du réseau d'acteurs. A noter également la superposition des périmètres des territoires de compétence des acteurs parties prenantes de la démarche au périmètre géographique et administratif du

ADEME 70 /252

territoire de projet. L'échelle territoriale est celle du département. Il apparaît ainsi la grande facilité de mise en œuvre de la démarche due au réseau relationnel déjà existant. Le réseau des élus de l'exécutif aubois (Président du Conseil général, Vice-Présidents du Conseil général, etc.), sont en relation avec les représentants du monde agricoles, en relations également avec les acteurs économiques privés (Président de la CCI de Troyes et de l'Aube lui-même industriel) et leurs réseaux professionnels (Directeur d'Eiffage membre de nombreux organismes de représentations professionnelles), ainsi qu'avec la recherche scientifique (animateur du CEIA salarié du Conseil général mis à disposition de l'UTT au sein du CREIDD), etc.

Sur la Biovallée, la démarche « en train de s'initier » semble pouvoir s'appuyer sur l'existence de nombreux réseaux qu'il ne s'agira plus qu'à faire se rencontrer, c'est d'ailleurs sur ce point qu'insiste le Directeur du projet Biovallée. Le territoire présente l'intérêt d'un maillage de réseaux qui se croisent. Le premier réseau à identifier est celui dont le « nœud » est le directeur du projet Biovallée®, maillon essentiel dans l'animation au cœur de la collectivité locale de la CCVD et au cœur du dispositif des quatre collectivités locales associées dans le projet. Lui-même en vient à s'affubler des traits d'un « chef de tribu » observé par un anthropologue en situation d'échanges. C'est aussi par la mise en réseau des acteurs économiques du territoire que se construit la démarche du projet d'éco-territoire de la Biovallée®. C'est par l'entremise d'un groupement d'entreprises locales que se structure la mise en réseau des acteurs économiques les plus volontaristes, des chefs d'entreprise, le GEVD. Le second réseau sur lequel la collectivité s'appuie pour développer cette démarche auprès des entreprises locales est celui spécifique de la région Rhône-Alpes : l'association des pépinières d'entreprises Rhône-Alpes.

Sur la Vallée de la Chimie, la focalisation est également très forte sur l'importance du maillage des réseaux. Les aveux d'échecs de la démarche sont en majorité attribués à la non-capacité à avoir su se faire rencontrer les différents acteurs du territoire de façon propice à l'échange. L'aspect à retenir est l'insistance unanime sur le fait qu'une démarche est facilitée s'il elle peut être appuyée sur des réseaux d'acteurs. Nous développerons plus bas l'aspect de la coordination de ces acteurs car une importance primordiale est aussi à apporter à la nécessité de l'animation de ce réseau. La question de l'existence d'une structure spécifique pour le portage de la démarche est en cela centrale sur les trois territoires. De fait, l'existence d'une telle structure est reconnue comme gage de réussite de la démarche sur le territoire de l'Aube, comme nécessité à inventer sur Biovallée, et comme cause d'échec sur la Vallée de la Chimie.

... à la question centrale de la coordination des acteurs, et du portage du projet

Le CEIA (Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube) est la structure qui a été créée pour le portage de la démarche d'EIT dans l'Aube. Le grand mérite qui lui est reconnu en premier lieu est d'abord celui d'exister. Car il l'offre l'opportunité d'un lieu de rencontre autour de la seule thématique spécifique de l'EIT. La nature des alliances particulières qui y ont été créées fonde par ailleurs la spécificité et ancre sa légitimité. Acteurs de « mondes différents » s'y côtoient : celui de la recherche scientifiques, celui des pouvoirs publics et des élus de l'exécutif local, celui des acteurs économiques privés.

Au sein du CEIA, la représentativité n'est pas visée directement. Le fait par exemple que les membres du bureau n'aient que très peu changé depuis la structuration du CEIA sous statut associatif peut faire penser à une forme de détournement du processus démocratique pour prendre une forme plus proche de celle de la cooptation. D'autre part, la difficulté de lisibilité des différents acteurs œuvrant en matière d'environnement à l'échelle du territoire a parfois pu être reprochée. Néanmoins, l'existence d'une structure particulière chargée d'animer la démarche constitue un facteur immatériel de réussite en permettant la constitution d'un cercle de confiance. D'autres facteurs sont cités comme alimentant la réussite de la coordination des acteurs parties prenantes de cette démarche collective : un porteur de projet majoritairement reconnu comme légitime, des pouvoirs publics qui s'impliquent en cohérence avec leurs objectifs (notamment par le financement du poste d'animateur du CEIA par le Conseil général).

Une des qualités de la coordination dans l'Aube est qu'elle semble cohérente. Le territoire de projet retenu coïncide avec l'échelle administrative de la collectivité territoriale porteuse du projet. Les compétences diverses remplies par plusieurs membres du CEIA sont issues de l'exercice de fonctions dont le périmètre d'action est encore celui du département. Ces spécificités font figure de garant de la réussite du territoire réseau.

Sur la Biovallée®, le travail de mise en collaboration consiste à créer des interconnexions entre des réseaux existants. Un premier cercle est constitué de la mise en réseau des acteurs économiques. La volonté actuelle est un travail visant à élargir le champ de l'action collective, qui passe par l'ouverture aux fédérations et institutions de groupements professionnels. La logique est celle de la représentativité des activités économiques, et donc de la capacité à animer un réseau suffisant en taille et en nombre d'entreprises.

ADEME 71/252

Le second réseau sollicité est celui de la Région Rhône-Alpes. Comme dans l'Aube, nous constatons le souhait de la présence des pouvoirs-publics, pourtant, celle-ci n'est pas en correspondance avec l'échelle de celle du territoire de projet. Bien sûr il n'y a pas de collectivité territoriale Biovallée®, mais il est intéressant de noter que le choix n'a pas été fait de solliciter une échelle plus petite que celle de la Région. Ces choix se révèlent stratégiques, la Région Rhône-Alpes étant soucieuse de son implication dans des projets territoriaux relatifs à la préservation de l'environnement, et habituée à travailler sur des 'bassins de vie et bassins d'activités. La question du besoin d'une entité animatrice de la démarche apparaît maintenant que le processus de diffusion d'information nécessite une structuration dans le contenu et la source de diffusion.

L'identification des pouvoirs publics comme « acteur clé » pour la mise en œuvre d'une démarche est également un apprentissage tiré de l'expérience menée sur la Vallée de la Chimie. Mais sa présence en elle-même ne suffit pas pour assurer la qualité de la relation. La manière dont les pouvoirs publics se positionnent dans la démarche a aussi toute son importance. Les motifs évoqués plus haut, de manque d'implication, jusqu'à la « suspicion » que la DRIRE a pu susciter traduisent la non légitimité reconnue à ce porteur. Or, les travaux menés par des chercheurs en EIT ont démontré (Brullot, 2009) que la légitimité accordée au porteur de projet est un élément conditionnant la réussite de la démarche. Il semble ici que la DRIRE n'ait pas été le porteur qui ait convenu. Paradoxalement, elle a été considérée à la fois comme trop distante (ne tenant pas son rôle d'animateur), et intrusive (en demandant des informations déjà délivrées à des services de l'Etat). La question de la gouvernance apparaît comme un des facteurs ayant entraîné « l'échec » de la démarche sur la Vallée de la Chimie.

Le porteur de la démarche d'EIT se doit d'afficher une relative transparence de ses intentions. Dans l'Aube, le manque de lisibilité engendré par la multiplication des interlocuteurs des entreprises à propos de la question environnementale, qui a pu participer à décrédibiliser la démarche. Sur la Biovallée®, la question de la diffusion de l'information sur l'EIT a permis de faire s'interroger les parties prenantes du projet Biovallée® sur la nécessaire structuration de son contenu autant que de sa source. La réflexion sur la création d'une structure porteuse est d'ailleurs actuellement en discussion. Il ne semble pas que cette question soit apparue lors du projet sur la Vallée de la Chimie. Ce qui aurait peut-être permit de réfléchir en amont à « qui est le plus légitime pour porter cette démarche auprès des entreprises ? ». La méfiance suscitée vis-à-vis de la source de diffusion a, de fait, représenté un frein à une issue plus favorable du projet. La démarche entreprise sur la Vallée de la Chimie permet de mettre en exergue la difficulté de mise en œuvre de l'EIT sur un territoire qui a déjà des logiques de fonctionnement établies dans le temps, et la complexité consécutive à immiscer du changement dans l'existant. A ce propos, les discours sur les trois territoires d'EITANS convergent. Si les outils de l'EIT sont utilisés en amont d'une réflexion concernant l'aménagement d'un territoire, nous pouvons émettre l'hypothèse de résultats meilleurs (en termes par exemple de gestion des flux de matière et d'énergie grâce au métabolisme industriel) que s'il avait s'agit d'optimiser de l'existant. Certaines limites techniques existent de fait à transformer des infrastructures existantes (tel l'éloignement géographique de l'offre-demande d'un flux), qui auraient pu être écartées si une réflexion avait eu lieu en amont de l'implantation d'une activité.

Il ressort de l'étude de ces trois démarches le rôle fondamental des pouvoirs publics et la pertinence de leur présence au sein de projets territoriaux. Les pouvoirs publics détiennent un pouvoir, qui, en fonction de la manière dont il est actionné, peut représenter un frein ou un levier au déploiement de projet d'EIT. Nous pensons notamment aux clauses d'éco-conditionnalité qu'ils peuvent imposer, ou non, lors de l'attribution de financements, aux variantes environnementales qu'ils peuvent décider, ou non, d'intégrer à leurs appels d'offres à l'ouverture de marchés publics, etc. Le sujet des partenariats publics-privés questionne l'implication des acteurs qui est, in fine, liée à leur perception de l'utilité de faciliter la mise en œuvre de projets relevant de l'EIT. Il faut ainsi nécessairement savoir en convaincre.

• Contextes territoriaux : la construction de l'identité du territoire de projet

Qu'est-ce qui détermine la conviction de l'intérêt de la mise en œuvre d'une démarche d'EIT? Les spécificités liées aux contextes de nos trois territoires d'études ont eu une influence sur la « réussite » des démarches d'EIT. Mais qu'est-ce qui fait la différence? Nous avançons une première hypothèse : la constitution du ressenti d'un vécu commun relatif à une identité de territoire de projet partagée.

Le développement d'une identité locale spécifique sur la Biovallée est reconnu par les acteurs à certaines initiatives, telles notamment la mise en place d'une plateforme virtuelle d'achats qui a permis à des producteurs locaux d'être fournisseurs sur des marchés publics de collectivités locales. D'autre part, la mutualisation des équipements est un motif premier et bien ancré traditionnellement dans les activités agricoles et viticoles présentes sur le territoire du projet Biovallée®. Nombre de coopératives de production ont essaimé ainsi sur les territoires pour mobiliser des moyens en vue de mettre à disposition des équipements coûteux à l'investissement et en coûts de fonctionnement. L'importance des activités agri-

ADEME 72 /252

viticoles sur la Biovallée®, par le nombre d'opérateurs (300 en viticulture du Diois), en couverture foncière (surfaces agricoles utiles, SAU), et par une dissémination de petites unités de production peut en partie expliquer la formation de coopératives et de systèmes de mutualisation. Nous constatons également que les conditions écologiques et géographiques (le climat, le relief) sont des facteurs d'incitation à la mutualisation. C'est enfin la dimension de l'histoire locale qui en constitue un socle culturel : la solidarité comme valeur forte du territoire montagnard.

Dans l'Aube également, il existe une identité du territoire de projet construite historiquement. Plus que sur une mutualisation que nous qualifierons de « technique » sur la Biovallée®, nous qualifions cette idée de mutualisation par la notion de territoire-réseau dans l'Aube.

La question du 'savoir collaborer' est présente dans les discours recueillis et présentée sous une forme telle que nous pouvons nous demander s'il s'agit d'une spécificité auboise. Quoi qu'il en soit, c'est de cette manière que les parties prenantes de la démarche d'EIT souhaitent la formuler. Ainsi, les récits donnent à voir un mythe, celui d'un modèle aubois de collaboration exemplaire, dont la qualité première, et pas des moindres, est fondée sur la capacité à dépasser des intérêts privés. Nous pouvons noter que ce respect des particularismes attribués au département de l'Aube se transforme en une forme de contrainte, dans la mesure où il s'agit de ne pas écorcher le mythe de cette entente cordiale entre acteurs du territoire. Ce que nous pouvons caractériser de sorte « d'esprit de clocher » se traduit finalement par un processus de soumission à des règles implicites qui excluent la possibilité de porter un discours qui pourrait froisser les susceptibilités. Il devient comme nécessaire d'adopter des codes de conduites dans le domaine de l'expression comme du comportement : la bienséance et la tendance au compromis règnent.

Point commun avec le territoire de la Biovallée®, comme nous l'avons détaillé plus haut, le rattachement ou l'adhésion à des valeurs environnementales, ou plus spécifiquement à l'éco-responsabilité, ou encore à l'EIT ne sauraient être volontairement déclinés, écartés ou disqualifiés. En effet, le contexte actuel favorise une adhésion ou un acquiescement tout du moins public, sous forme plus ou moins consensuelle. Le positionnement « radicalement contre » ou « indifférent » marqué et signifié publiquement est devenu rare, comme si une forme de « pression sociale » s'exercait. Surtout lorsque des avantages économiques ou encore des atouts politiques sont attendus, en termes d'image à préserver ou à revaloriser. Le développement d'une identité locale spécifique sur l'Aube est également liée à une conjoncture économique locale particulière : les nombreuses délocalisations, notamment dans le secteur du textile, qu'a connue l'Aube, a engendré le choix d'une politique misant sur la construction d'un leadership en matière d'innovation scientifique et technique qui fédère les instances dirigeantes du département depuis plusieurs décennies. Autre aspect : la nécessaire de souligner l'efficacité du territoire-réseau. Cette efficacité, comme nous l'avons vu, est permise en premier lieu par l'appartenance de certains acteurs à de multiples fonctions. S'y ajoute une superposition des périmètres des territoires de compétence de ces acteurs aux périmètres géographique et administratif du territoire de projet. Un dernier aspect primordial nécessite que nous le développions : la collaboration entre acteurs aubois est soudée par des liens informels d'ordre personnel. Ainsi, la superposition de cercles de sociabilité informels à l'exercice de fonctions dans l'exécutif local ou de dirigeant d'entreprises fonde l'appartenance à une forme de « classe » de ceux qui font les décisions localement. Cette « classe » implique le partage de valeurs communes, centrées autour du consensus de l'intérêt de l'EIT et de l'esprit d'entreprenariat. Fortement affirmée sur l'Aube, la mobilisation permise par la croyance en la pertinence de l'EIT : « L'envie d'avoir envie » selon un des acteurs interrogé. Cette envie est associée elle-même à la capacité de séduire de l'EIT. Comparée à une « love story », un autre acteur parle de la nécessité de l'EIT à provoquer un coup de foudre, c'est-à-dire de sa capacité à pouvoir convaincre de son intérêt de facon quasi-immédiate. Ce dont nombre de récits recueillis viennent témoigner. Si la manière de présenter l'EIT dans l'Aube semble jouir d'une réelle efficience, c'est peut-être à mettre en lien avec le fait que le département dispose sur son territoire d'une Université de technologie avec en son sein des chercheurs spécialistes de l'EIT, un master qui lui est consacré, la présence d'une chaire d'excellence. Ainsi, le sentiment d'appartenance commune au groupe est conféré par le partage de relations informelles, d'affinités communes, également extérieures à la démarche. La limite est fragile entre « réseau d'acteurs

d'affinités communes, également extérieures à la démarche. La limite est fragile entre « réseau d'acteurs collaborant » et « réseau d'influence ». D'ailleurs, le réseau d'influence au sein du monde politique est reconnu comme facteur essentiel. Cette sphère de personnalités qui « font poids », dont plusieurs personnalités sont membres du CEIA, impose une sorte de rite d'intronisation en amont du choix d'accepter d'intégrer un nouveau participant, qui vise à vérifier l'adhésion du prétendant aux valeurs communes partagées par le noyau de départ. La convivialité, notamment, est de mise : il faut également être capable de l'alimenter. Ce vécu commun participe finalement à l'ancrage d'une identité partagée, basée sur l'appartenance commune à une forme de proximité. Ainsi, il y a une double fonction des acteurs : garants de l'identité du territoire, et de l'efficacité du territoire réseau. C'est là que réside le point commun, d'ordre contextuel, dans lequel est « en train de se faire » le projet sur la Biovallée® : c'est à la fois le degré de force du lien entre les acteurs (reconnaissance mutuelle, voire affinités) et le degré de force du lien aux lieux, au territoire donc, qui président ici au processus de décision.

ADEME 73 /252

Second point commun: l'animation des acteurs et des réseaux est une idée récurrente. Si cette idée est omniprésente également vis-à-vis de la démarche de la Vallée de la Chimie, c'est pour en déplorer le manque de qualité. Les témoignages se rejoignent sur ce qui aurait dû être l'objet d'une attention plus particulière: la mobilisation des acteurs et l'anticipation des situations de tension et ou de conflit. Rappelons que les réunions menées dans le cadre de la démarche mettaient en présence des « concurrents ». Cette concurrence a directement freiné les acteurs sollicités dans leur implication dans la démarche. Le contexte local a ici encore toute son importance. La structuration de l'activité chimique dans la Vallée de la Chimie a engendré des pratiques historiques de mutualisation, notamment via les plateformes chimiques. Mais ces pratiques sont restées isolées dans le réseau des professionnels du secteur de la Chimie, ce qui, à la différence des coordinations observées dans l'Aube et sur le territoire de la Biovallée®, n'a pas suffi à la construction d'une identité locale spécifique. La compréhension des difficultés d'efficacité de la démarche menée sur le territoire de la Vallée de la Chimie apparaît comme l'expression d'un trouble touchant à la légitimité des intérêts respectifs des acteurs en présence d'une part, et à un problème concernant la légitimité conférée au mode de coordination choisi d'autre part.

Conclusion

Le concept de « système de légitimité », développé par d'Olivier Godart (Godart, 1990) dans le cadre de ses travaux portants sur les formes et les problèmes de coordination sous-jacents aux différentes représentations de la nature dans les processus de légitimation relatifs à sa protection, nous apporte une clé de lecture de nos analyses. Il y définit un « système de légitimité comme une structure associant un discours et des épreuves de justification et un mode de coordination ». L'intérêt de cette approche est qu'elle rompt avec les approches traditionnelles linéaires en induisant une approche des mécanismes à l'œuvre dans la construction de l'action collective basés sur des processus causaux circulaires. « Un système de légitimité constitue une structure qui engendre à la fois un cadre de définition et de représentation d'un 'bien commun' ou d'un état social désirable, et un mode de coordination des rapports entre hommes qui lui correspond ». A travers cette notion de correspondance, Il établit d'une part l'existence de liens de cause à effets circulaires, et d'autre part la spécificité des contextes locaux qui y sont rattachés.

Les thèmes des différents éléments en présence dans un système « démarche d'EIT » qui ont pu être identifiés après l'analyse des discours recueillis sur les territoires de projets sur l'Aube, sur la Biovallée® et sur la Vallée de la Chimie sont les suivants :

- un discours (le contexte de raréfaction et le devoir de réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement, par exemple) fondé sur une croyance commune (la pertinence de l'EIT pour répondre aux enjeux du développement durable, par exemple), et l'élaboration d'arguments et la diffusion de cette information (réponse au poids grandissant des contraintes environnementales en matière de réglementation, etc.),
- un mode de coordination légitime (sur la nature des acteurs, par exemple : privilégier les partenariats publics-privés ; sur leur coordination : une structure associative garante de l'animation de la démarche, etc.),
- une identité locale spécifique partagée par un nombre suffisant d'acteur (un secteur d'activité très fortement en présence, un mythe autour de la capacité à collaborer, un facteur géographique conditionnant des pratiques culturelle, etc.),
- l'existence de réseaux d'affinités (des relations informelles d'ordre personnel entre acteurs, par exemple),
- une implication (proportionnelle aux intérêts attendus de la participation à la démarche d'EIT).

Au-delà de la présence des différentes composantes du système « démarche d'EIT », c'est l'interaction entre ces composantes qui conditionne le « visage » particulier de chaque démarche. Les chances de « réussite » sont fonction de la cohérence des informations échangées entre les différents éléments. Sur la Vallée de la Chimie, la compatibilité entre les croyances partagées par les différents acteurs et le mode de coordination n'apparaissait pas. Les concepts de Lars Lindkvist (Lindkvist, 2005) de « collectivité de pratique » (pas besoin de valeurs communes) et de « communauté de pratique » (valeurs communes, développement d'une culture locale) permettent d'illustrer la nature de l'action collective sur les territoires. Sur la Vallée de la Chimie, il s'agit d'une « collectivité de pratique » alors que dans l'Aube et la Biovallée® une « communauté de pratique » existe. Ce capital territorial s'exprime dans l'Aube par une double fonction des acteurs : garants de l'identité du territoire, et de l'efficacité du « territoire réseau ». L'ancrage d'une identité partagée est basé sur l'appartenance commune à des formes de proximité multiples. Sur la

ADEME 74 /252

Biovallée®, c'est une histoire locale qui tient lieu de socle culturel : la solidarité comme valeur forte du territoire montagnard.

4.3.5 Représentations conférées aux outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre de l'FIT

Il n'existe pas de sens commun autour du terme « outils ». Ceux abordés par les acteurs des trois territoires sont d'ordre technique, organisationnel et institutionnel.

Outils techniques

Même si quelques acteurs des trois territoires étudiés développent effectivement la notion d'outil technique, la perception et l'utilité que peuvent avoir ces outils dans une démarche d'EIT est différente sur le territoire de l'Aube. Car contrairement à la Vallée de la Chimie et la Biovallée® où les acteurs accordent un certain crédit à ces outils, les acteurs de l'Aube sont eux beaucoup plus sceptiques quant à la pertinence de ces derniers.

Certains acteurs de la Vallée de la Chimie et de la Biovallée® mettent, en effet, davantage l'accent sur l'utilité ou tout au moins leur connaissance d'outils techniques pouvant aider à une démarche.

Quelques acteurs au sein du territoire de la Vallée de la Chimie nous ont fait part de leurs connaissances d'outils d'ordre technique (ex : d'optimisation des flux) pouvant être utiles dans des démarches d'EIT. L'utilité des outils techniques et plus particulièrement du logiciel Prestéo (qui a fait l'objet d'une présentation et de questions spécifiques lors de la réalisation des entretiens) apparait nettement dans la Vallée de la Chimie où quelques acteurs le connaissent voire savent l'utiliser.

Même si cet outil fait l'objet de diverses critiques de la part d'autres acteurs de la Vallée de la Chimie et de certains acteurs de l'Aube, certains considèrent que c'est un outil qui peut être utile. Par exemple, son support Internet a suscité quelques réactions positives et il est parfois considéré comme un moyen permettant de rapprocher les industriels et de les décloisonner, et d'apporter de l'attractivité au territoire. Mais, selon d'autres acteurs interrogés, son utilisation doit notamment faire face aux freins liés à la concurrence et à la confidentialité. D'autres estiment que Prestéo peut être trop consommateur de ressources, qu'il manque de souplesse, qu'il est trop exhaustif, bref un outil incomplet.

Pour le territoire de la Biovallée® cette thématique apparait peu mais quelques acteurs ont souligné l'importance d'outils de type taxinomique notamment afin de permettre de distinguer plus aisément les notions d'éco-activités ou de bio-activités, par exemple.

Sur le territoire de l'Aube, ce sont principalement les limites des outils techniques qui sont évoqués (en revenant notamment sur les faiblesses de l'outil Prestéo).

Nous constatons que la connaissance des outils est parcellaire et fonction du stade d'avancement de la démarche. Il semble que la croyance en la pertinence des outils se perde au fur et à mesure de l'avancement des démarches. L'outil semble au départ nécessaire, puis se révèle finalement peu pratique et non essentiel. Cela est illustré par les témoignages recueillis à propos de Préstéo, où sont décrit la lourdeur le manque de praticité, incomplétude, et le manque de couplage à des données SIG.

Outils organisationnels

Les acteurs des trois territoires soulignent l'importance du facteur humain c'est-à-dire de la nécessité de réunir des personnes motivées, prêtes à s'impliquer dans la démarche. Certains évoquent, au passage, l'insuffisance et les limites des outils techniques concernant l'aspect humain. Sur la Vallée de la Chimie notamment, nombre d'acteurs considèrent que l'outil technique n'est pas prioritaire mais que la gestion humaine est cruciale dans la réussite de projets d'EIT. Le rôle clé des ressources humaines est sans cesse réaffirmé.

Concernant le territoire de l'Aube, un acteur centralisateur qui permettrait de canaliser les motivations et les ressources humaines semble être le CEIA, car pour nombre d'acteurs interrogés, c'est un outil pour la mise en œuvre d'une démarche d'EIT pour le rôle fédérateur qu'il a joué.

Certains vont même jusqu'à formuler clairement la nécessité de créer un outil spécifique permettant de former, informer et sensibiliser divers acteurs aux démarches d'EIT.

Apparaît donc très clairement la nécessité de développer des outils pour l'animation (ex : structure type CEIA), la formation, la sensibilisation (ex : conseillers), la gestion des conflits, etc.

ADEME 75 /252

Outils institutionnels

Certains acteurs soulignent l'importance des outils institutionnels, comme par exemple, la marge de manœuvre primordiale des pouvoirs publics vis-à-vis du levier institutionnel qu'ils ont entre les mains.

Les acteurs de la Biovallée® évoquent notamment les contraintes, lorsque ce sont des collectivités territoriales qui sont porteuses du projet d'EIT, relatives à la passation des marchés publics.

Les acteurs aubois mettent en avant plus spécifiquement l'absence de clauses particulières dans les appels d'offre de l'Etat pour les marchés publics qui freine la multiplicité des démarches. Les témoignages révèlent que les marchés publics peuvent être un moyen de faciliter la mise en œuvre de projets d'EIT en supprimant notamment ceux qui n'incluent pas de variantes environnementales possibles dans le cahier des charges.

Les acteurs interrogés expliquent aussi les freins institutionnels au niveau du financement des projets d'EIT. C'est le cas, ici dans l'Aube par exemple, du responsable environnement qui a mis en œuvre la synergie des Sables avec l'entreprise de travaux publics qui a récupéré les sables issus du lavage des betteraves utilisées dans la distillerie industrielle, qui déclare que son projet n'a pas pu obtenir de financements de l'ADEME étant donné qu'il ne rentrait pas dans les critères d'éligibilité.

L'intérêt pour des outils qui permettent de déterminer les organismes auxquels doivent s'adresser les acteurs de la démarche pour financer leurs projets est assez fréquent.

L'outil réglementaire émanent des institutions apparaît comme très puissant pour pousser à l'innovation, et donc faciliter la mise en œuvre de démarches. Les marchés publics intégrant des clauses particulières relatives à la possibilité de variantes environnementales dans les cahiers des charges sont cités. Les institutions sont citées comme pourvoyeuses d'outils incitatifs, notamment sous forme de subventions. Les subventions pour de mise en œuvre de projets apparaissent nécessaires mais dans un second temps, pour l'aide à la décision, après avoir créé de la cohésion autour du projet. Cela n'entre pas en contradiction avec le fait que la question du manque de supports de financement de projets d'EIT est régulièrement abordée. Le problème de l'inadéquation entre les besoins de financements et les critères d'éligibilité des supports existants fait partie des freins énoncés. De la même manière, le manque d'outil permettant d'identifier les supports de financement adéquats pour mener un projet d'EIT est fréquemment énoncé.

4.3.6 Représentations conférées aux freins à la mise en œuvre de démarches d'EIT

Les freins énoncés par les différents acteurs des territoires d'étude s'articulent autour des thématiques économiques, techniques, humaines, méthodologiques, institutionnelles et temporelles.

Freins économiques

Les acteurs des trois territoires font référence aux difficultés économiques de diverses natures que peuvent avoir à surmonter les démarches d'EIT.

La concurrence entre les participants à une démarche est un élément qui est mis en avant par certains acteurs comme élément freinant la collaboration entre les acteurs. La concurrence entre prestataires de gestion des déchets est par exemple citée sur l'Aube et la Vallée de la Chimie comme frein à la mise en œuvre de l'EIT.

Pour les acteurs de l'Aube la concurrence est également mentionnée comme facteur limitant la création d'une synergie, notamment dans le cadre d'une même profession qui n'a pas forcément intérêt à collaborer. La dépendance économique, et plus exactement l'interdépendance dans laquelle se trouvent les entreprises participantes à une démarche d'EIT, est donc un élément mentionné par les acteurs comme un frein à la mise en œuvre d'une démarche. Cette concurrence apparait aussi sur des aspects de politique foncière.

Un autre frein économique est l'insuffisance des moyens pour participer à une démarche d'EIT. De multiples témoignages d'acteurs interrogés reflètent cette préoccupation à l'égard du manque de moyen. La croyance qui consiste à penser que « produire propre coute plus cher » semble bien ancrée.

Les acteurs interrogés mentionnent également le rôle inhibiteur de la crise économique pour les projets d'EIT. La frilosité des investisseurs est par exemple exposée.

Le temps de retour sur investissement, préoccupation actuelle fondamentale des industriels, ne cesse d'être réitéré. De nombreux acteurs interrogés doutent d'un retour sur investissement court (voire de l'obtention même d'un retour sur investissement) de ce type de démarches.

La question de la confidentialité des données est également abordée (plus fortement sur la Vallée de la Chimie, dont la démarche a eu la particularité de réunir des concurrents). Plusieurs acteurs de la Vallée de

ADEME 76 /252

la Chimie ont fait part de leur satisfaction quant à la confidentialité des données assurée dans le cadre de la démarche, par la signature d'accords de confidentialité. Sans ce protocole, cela aurait pu nuire à leur implication. Le frein que représente le secret industriel semble donc pouvoir être levé facilement par la signature d'accord de confidentialité.

La dépendance sanitaire des participants, dans des secteurs à risque comme la chimie mais pas seulement, est aussi mentionnée. Un industriel qui rejette des déchets en est pénalement responsable selon le principe « pollueur-payeur ». Un risque est exposé, celui de la pollution d'un flux par une synergie avec un voisin non respectueux de la législation. Les freins d'ordre sanitaire sont donc également mentionnés par les acteurs des territoires. Un papetier industriel de l'Aube nous a par exemple expliqué son refus de mutualiser sa station d'épuration pour des raisons sanitaires.

Enfin, les contraintes environnementales déjà supportées par les entreprises sont pointées du doigt, notamment face à leurs responsabilités quant aux devenirs de leurs déchets.

Freins techniques

Des facteurs techniques sont également mentionnés par les acteurs des territoires comme freinant la mise en œuvre d'une démarche d'EIT.

Ils sont d'abord liés à l'inadéquation quantitative entre les flux échangés. L'inadéquation qualitative des flux est aussi mise en question. Par ailleurs, le facteur temporel est énoncé comme un élément bloquant : la question de la constance et de la synchronisation des flux.

Enfin, les acteurs indiquent la distance géographique des flux comme présentant des difficultés d'ordre technique à la mise en œuvre de démarches d'EIT.

La nature de l'activité économique en présence sur les territoires est également un facteur conditionnant le déploiement de projets relevant de l'EIT. Ainsi, la présence forte d'activités de service freine, de fait, la possibilité de synergies de flux de matière. La présence de secteurs en concurrence aura aussi tendance à freiner les collaborations possibles. Notons tout de même que dans le cas de la Vallée de la Chimie, le fort impact de l'activité chimique sur le territoire avait participé à impulser le démarrage de la démarche.

Freins humains

Ces freins ont été, là aussi, partagés par les avis des acteurs des trois territoires. La peur des acteurs est avérée de ne pas voir la démarche devenir opérationnelle, sans synergie en place ou même sans résultat concret. Nombre d'acteurs estiment que participer à une démarche d'EIT sans résultat ni suite, constitue clairement un frein. Les témoignages concernant des études de faisabilité pour une démarche qui n'ont pas vu de suites opérationnelles sont multiples. Le manque de crédibilité latent, engendré faute de trop peu d'exemples de synergie, est aussi évoqué comme pénalisant l'EIT.

La croyance en l'intérêt de l'EIT est également un facteur essentiel qui, s'il n'existe pas, représente un frein rédhibitoire pour la bonne mise en œuvre de telles démarches. A ce titre, la notion de « récupération politique » est fréquemment évoquée. Ne pas croire en l'intérêt d'une démarche mais la détourner représente un risque dans les représentations des acteurs. Les conflits liés à l'usage d'un territoire commun à de multiples individus partageant des intérêts ou convictions divergents peuvent freiner les démarches. Un amalgame est assez fréquent entre écologie politique et écologie scientifique et souvent dénoncé comme pouvant desservir l'image de l'EIT.

La difficulté à organiser les coopérations est également unanimement et extrêmement fréquemment citée. Elle peut devenir un frein pour l'implication des participants à une démarche. Pour les acteurs de la Biovallée®, le projet semble avoir su s'appuyer notamment sur la coopération entre les acteurs de la filière Bois. Encore faut-il que chacune des parties réussissent à s'entendre autour d'un objectif partagé. Or, les problèmes de coordination renvoient directement à la question de la légitimité conférée au porteur de la démarche.

Un autre frein réside dans la difficulté à convaincre des acteurs du territoire de l'intérêt de l'EIT. En effet, certains acteurs ne voient pas en quoi ils peuvent être concernés par de telles démarches. Plusieurs industriels interrogés considèrent en effet que l'optimisation de leurs flux repose sur une réflexion ayant déjà été menée en interne. L'EIT ne leur apportera dans ce cas rien de plus.

La question de la difficulté à innover est également liée au degré de croyance en la pertinence de l'EIT. Ce frein identifié est relatif aux effets liés à tout processus d'innovation qui doit changer l'ordre établi et donc

ADEME 77 /252

peut déranger certains acteurs. Plusieurs témoignages convergent vers la question de la difficulté à changer des habitudes.

Le facteur de la croyance en la réussite du projet apparaît donc comme un facteur essentiel, tant le manque de croyance est exposé comme ayant effectivement pu nuire au bon déroulement de certaines démarches, ainsi qu'à l'implication en leur sein.

Finalement, la difficulté est de savoir mobiliser les entreprises et acteurs économiques publics, en utilisant des éléments et un langage communs, notamment en proposant et explicitant des projets concrets, de courts termes et dans lesquels ils puissent se projeter. Créer cette confiance, notamment via le partage d'informations, est indispensable. Mais c'est une étape délicate du processus d'élaboration d'une démarche. La confiance ne s'accorde pas d'emblée.

• Freins méthodologiques

Ces freins concernent plus particulièrement des difficultés relatives à la méthodologie de projet adoptée pour les différentes démarches étudiées. Certains acteurs soulignent l'existence de logiques publics/privés antinomiques, des clivages inhérents à la recherche de l'intérêt général d'une part et de l'intérêt privé d'autre part, qui ne sont pas pour assurer la pérennité à des démarches territoriales s'inscrivant dans le moyen terme. La responsabilité des élus est ainsi soulignée quant à la promotion de l'intérêt général dans le cadre de projets de territoire. Sur la Vallée de la Chimie, un acteur a par exemple mis en exergue le danger de présenter l'EIT aux potentiels participants comme une forme de vérité absolue.

Le manque de pédagogie et de clarté lors de la présentation de projets d'EIT sur les territoires peut également représenter un frein à leur mise en œuvre.

Le contexte de peur créé autour des catastrophes industrielles avérée ou potentielles est aussi un socle fertile aux multiples amalgames.

Un dernier frein relatif à la méthodologie de projet des démarches, et qui concerne leur pérennité, est relatif à la question de l'animation de l'équipe-projet. Le frein énoncé est celui de la transmission des compétences au sein de l'équipe porteuse de la démarche. La notion de compétences renvoie à un processus collectif qui s'oppose à la logique du poste. Par exemple, à ce jour, dans l'Aube, une seule personne a occupé le poste d'animateur du CEIA, la question des moyens, et notamment humains, investi dans le CEIA pour assurer sa pérennité se pose.

Freins institutionnels

Les freins institutionnels relevés concernent majoritairement la difficulté à instaurer des transversalités dans l'espace et dans les champs de compétences.

Dans l'espace

L'aspect territorial a été mis en avant par quelques acteurs. Les limites administratives des territoires peuvent représenter des contraintes fortes pour la réalisation d'un projet d'EIT. Dans l'Aube, la démarche semble facilitée du fait de la correspondance entre le territoire administratif du département qui coïncide avec l'échelle du territoire de projet retenue. Néanmoins, les liens avec l'échelon régional semblent inexistants. La restriction des démarches d'EIT aux périmètres administratifs des territoires sur lesquels elles s'ancrent représente ce que nous appelons un frein horizontal ; de même que la difficulté à dépasser les échelles administratives dans la mise en œuvre de projets.

Dans les champs de compétences

Les difficultés liées aux répartitions des compétences à différents échelons administratifs sont fréquemment abordées. La trop grande sectorialisation des compétences des acteurs rend la transversalité des démarches d'EIT complexe, c'est ce que nous appelons un frein vertical.

Enfin, l'absence de clauses particulières dans les appels d'offre de l'Etat pour les marchés publics, c'est-àdire, d'une cadre légal incitatif, est citée comme frein institutionnel à la mise en œuvre de projets relevant de l'EIT.

ADEME 78 /252

Freins temporels

Les acteurs interrogés se retrouvent sur le caractère chronophage des démarches. Cet aspect est ressenti notamment par les PME et semble rendre leur implication limitée voire impossible. Sont cités également les coûts de transaction (montage de dossiers, difficultés à se mettre d'accord, temps de sensibilisation à l'innovation, temps d'apprentissage collectif) pour le temps qu'ils impliquent d'y consacrer.

4.3.7 Représentations conférées aux leviers à la mise en œuvre de démarches d'EIT

Les leviers identifiés par les acteurs interrogés sont d'ordres économiques, humains, méthodologiques, territoriaux, et institutionnels.

• Leviers économiques

Les avantages économiques que les participants à une démarche d'EIT peuvent retirer sont fréquemment évoqués par les acteurs des territoires en évoquant notamment l'ensemble des économies potentielles. Ces économies sont fréquemment mises en lien avec la pertinence de la réponse que représente l'entrée dans une démarche face à la hausse des coûts, que ce soit de l'énergie, des matières premières, du transport et de la gestion des déchets. Pour les acteurs de la Biovallée® comme pour ceux de l'Aube, il s'agit principalement de limiter l'impact de la hausse du prix des matières premières, et des coûts de l'énergie ainsi que de ceux liés à la gestion des déchets. Certains insistent même sur la nécessité d'utiliser l'argument économique pour mobiliser les entreprises sur l'EIT estimant qu'il s'agit là de leur principale préoccupation.

Un intérêt économique plus indirect reflété par les discours est celui des bénéfices escomptés suite à l'innovation permise par un projet d'EIT. L'EIT est en effet considérée comme pouvant améliorer la connaissance des procédés interne à une entreprise. Certains acteurs voient ainsi dans la démarche une stratégie pour innover et améliorer la connaissance et donc le fonctionnement de leurs processus en interne.

L'argument marketing que représente l'entrée dans une démarche d'EIT est également très fréquemment exposé. La communication permise autour de telles démarches est citée comme un levier au développement de démarches. En effet, communiquer sur une démarche responsable et exemplaire, qu'il s'agisse des acteurs publics (attractivité des territoires) ou privés (compétitivité) via l'EIT (qu'il s'agissent d'un engagement nouveau ou historique) représente une opportunité économique incontestée.

Leviers humains

L'importance de l'intérêt et de la curiosité personnelle est souvent souligné à la fois par les acteurs aubois que par les acteurs de la Vallée de la Chimie. Les témoignages confirment l'importance accordée au fait qu'une personne « qui y croit » peut être moteur pour un projet d'EIT. Le facteur « conviction personnelle » est ainsi cité comme un levier au déploiement de démarches d'EIT. Le rôle clé de l'intérêt personnel dans l'engagement d'une entreprise est souvent associé à la figure du directeur de l'organisation. Des exemples d'échecs sont cités et font référence au fait que des personnes envoyées aux réunions du projet d'EIT, responsable QSHE par exemple, n'étaient pas considérées et/ou ne se considéraient pas comme légitime pour acter la participation de leur entreprise à la démarche. Seul le dirigeant d'entreprise est considéré comme apte, et premier décideur à qui il revient de prendre de tels choix d'orientation pour son organisation. Plusieurs acteurs considèrent d'ailleurs que les projets d'EIT sont un moyen de démontrer un engagement de longue durée dans les démarches de développement durable d'une entreprise.

Les discours recueillis mettent en avant l'importance d'une structure pour faire le lien entre action publique et entreprises et impliquer les acteurs collectivement, pour de nombreux projets, notamment des projets environnementaux. Pour travailler ensemble les participants doivent se connaître, ou au moins connaître les activités exercées par les autres acteurs.

La question du rôle clé d'une structure ayant le rôle d'interface entre divers acteurs semble essentielle. Le CEIA est souvent mentionné dans l'Aube comme ayant le premier mérite de remplir cette fonction facilitatrice. La présence d'un animateur est fréquemment citée comme étant nécessaire pour créer un lien entre les participants. Et cette animation locale est considérée comme étant la clé pour motiver les participants : elle a vocation à remplir le rôle de fédérateur des participants autour de la pédagogie qu'elle saura divulguer.

La question de la neutralité politique intervient toutefois dans un second temps. Le bon déroulement d'un projet d'EIT est associé à l'importance d'une structure organisatrice et animatrice qui soit neutre d'un point de vue politique.

ADEME 79 /252

Leviers méthodologiques

Le facteur central concernant les leviers relatifs à la méthodologie est celui de la capacité à promouvoir les démarches pour les multiplier. La démonstration par l'exemple est un levier souligné par les acteurs interrogés qui déplorent, par ailleurs, le manque de synergies opérationnelles existantes.

Leviers territoriaux

Les leviers territoriaux sont des éléments liés à des spécificités territoriales inhérentes à la capacité de coordination des acteurs d'un territoire, à la géographie physique du territoire et la présence d'activités économiques spécifiques.

En ce qui concerne la capacité de coordination des acteurs, la plupart considère que les démarches doivent avoir un intérêt pour le territoire et présenter ainsi un projet cohérent sur un territoire qui doit l'être aussi. Dans l'Aube par exemple, la « force territoriale » de la démarche émanerait de la cohérence entre le territoire vécu comme périmètre de la mise en place de l'EIT, le découpage administratif du département, et le périmètre sur lequel s'étendent les fonctions et compétences des membres du CEIA. Les acteurs de la Biovallée® mettent pour leur part en évidence le rôle de la surreprésentation d'une population ayant un caractère militant, ouvert et alternatif sur le territoire comme un facteur ayant favorisé de nombreux projets innovants. Pour certains acteurs de la biovallée®, l'EIT représente même une occasion d'instaurer un mode de gouvernance novateur avec l'ensemble des parties prenantes.

La proximité permise par l'appartenance commune à un territoire « proche » est également soulignée par les personnes rencontrées comme facteur facilitant les projets. La proximité géographique favorise de fait le lien entre les acteurs.

Les caractéristiques de géographie physique sont également citées comme pouvant influencer le « visage » d'une démarche. La topographie des lieux ou le paysage de montagne, par exemple, sur la Biovallée®, est associé à un type de solidarité spécifique. Les usages liés à la topographie peuvent influencer positivement les projets construits sur la collaboration entre acteurs du territoire.

La présence d'un gisement spécifique abondant et disponible sur un territoire peut également participer à favoriser l'émergence de projets d'EIT. Sur Biovallée®, les acteurs évoquent la disponibilité et l'abondance des ressources naturelles forestières sur leur territoire comme un levier pour réaliser des projets de valorisation.

Enfin, la présence d'activités économiques spécifiques (industrie, agriculture, recherche, etc.) est citée comme un élément façonnant une démarche d'EIT. Un secteur à fort impact sur l'environnement, telle l'activité chimique sur la Vallée de la Chimie, poussent plusieurs acteurs interrogés à mentionner leur secteur d'activités comme un levier pour leur implication dans la démarche, du fait des impacts environnementaux élevés du domaine de la chimie.

Leviers institutionnels

Le rôle des élus et des pouvoirs publics est clairement explicité lors des entretiens menés sur les trois territoires. La capacité de pression que possèdent les élus et les pouvoirs publics est mise en avant unanimement.

Les acteurs de la Vallée de la Chimie parlent du rôle clé de la pression administrative (ainsi que des porteurs de projet) dans leurs engagements. Si cela n'avait pas été la DRIRE (DREAL aujourd'hui), avec le pouvoir légal qui est le sien, qui avait sollicité des données chiffrées auprès des entreprises de la Vallée de la Chimie, il est possible d'émettre l'hypothèse que celles-ci ne se seraient pas impliquées dans la démarche. Les acteurs aubois considèrent également la question du portage politique de première importance. Nombreux sont les témoignages allant dans le sens d'une nécessité à ce que la démarche soit soutenue institutionnellement.

D'autre part, la réglementation est aussi perçue comme moteur de changement. Les lois Grenelle sont régulièrement citées comme ayant facilité et accéléré la mise en œuvre de projets relatifs à une réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. Les acteurs de Biovallée® évoquent, par exemple, le levier que constitue le cadre réglementaire relatif à la redevance incitative auprès des entreprises comme vecteur d'engagement. Des acteurs aubois précisent que c'est soumis à la réglementation environnementale qu'ils se sont mobilisés pour une nette amélioration de leurs pratiques. C'est également l'évolution du statut

ADEME 80 /252

du déchet devenant peu à peu un coproduit qui est cité comme un levier fort, notamment pour les avancées qui ont été permises dans le domaine de la méthanisation.

Pour autant, plusieurs acteurs de la Biovallée® insistent sur leur préférence envers le caractère non réglementé et volontaire de l'EIT. Les discours reflètent en effet la question épineuse qu'engendrerait une imposition de la mise en œuvre de l'EIT par l'Etat. La question de la réglementation de l'EIT ne fait donc pas consensus. Si elle est considérée comme permettant une prise en considération des enjeux environnementaux, elle est également associée à une contrainte supplémentaire concernant l'environnement, parfois vue d'un mauvais œil.

4.3.8 Pistes de recommandations identifiées pour faciliter les démarches d'EIT

La question a été posée aux acteurs rencontrés de la nature des recommandations qu'ils souhaiteraient proposer pour améliorer les démarches existantes et favoriser leur multiplication sur d'autres territoires. Les recommandations s'organisent autour de quatre thématiques principales : la taille du système pertinent pour la mise en œuvre de la démarche, l'importance de la communication et de la pédagogie, la question des coordinations et de la gouvernance et enfin le pouvoir incitatif des institutions.

Une taille optimale pour un projet d'EIT et pour ses participants?

L'ensemble des acteurs des trois territoires s'interrogent sur l'importance de la taille d'un système écoindustriel, en termes d'échelle du périmètre retenu, ainsi que de la nature des entreprises participantes. Plusieurs grandes questions apparaissent concernant ces thèmes. Par exemple, les grandes entreprises ou groupes ne constituent peut-être pas les « bon participants » à des démarches territoriales car les instances de décision (les sièges sociaux) sont souvent sur d'autres territoires. Elles sont donc peu ancrées au territoire de projet, même si ce sont paradoxalement les seules à disposer des moyens financiers et humains pour s'engager dans de telles démarches.

Sur la Vallée de la Chimie, plusieurs acteurs perçoivent un intérêt certain à élargir le panel d'entreprises et les secteurs d'activités représentés pour une future démarche sur ce même territoire. Une proposition consiste également à intégrer davantage les groupements d'intérêt économiques à la démarche.

Sur l'aube, plusieurs acteurs interrogés soulignent le nécessaire soutien, voire portage, des démarches par des industriels pour leur bon déroulement et leur réussite. Certains dénoncent une appropriation de la démarche actuellement menée par la collectivité territoriale porteuse.

D'autres font mention des partenariats publics privés comme de véritables facteurs de réussites des projets d'EIT.

Le sujet des ressources du territoire et de leur gestion raisonnée entre aussi en ligne de compte quant à la question de la taille optimum d'un projet d'EIT. Certains acteurs interrogés de Biovallée® font part de l'intérêt que représentent les ressources naturelles comme l'eau et le bois dans une démarche tout en affirmant la nécessité d'une gestion durable de celles-ci.

• Une bonne communication et de la pédagogie

Un des arguments le plus fréquemment répandu concernant les facteurs à améliorer pour multiplier les démarches consiste à donner plus de visibilité et de concret à l'EIT, tout simplement en présentant des synergies existantes. Encore faut-il en avoir suffisamment d'exemples. Malgré leur multiplication, les exemples de synergies restent rares et ce sont souvent les mêmes réalisations qui sont citées.

L'assurance d'obtenir des résultats concrets conditionne donc clairement la participation à une éventuelle future démarche.

Par ailleurs, plusieurs témoignages expriment le manque de crédibilité accordé à l'EIT suite à leur participation à des études dont les résultats ne leur ont pas été présentés. Le temps de l'industriel est précieux et la frustration engendrée par une participation à une démarche sans que des retours leur aient été fait participe encore à augmenter leur méfiance vis-à-vis des possibilités de réalisation concrètes de synergies.

Sur la Vallée de la Chimie, plusieurs acteurs ont fait part de leurs ressentis concernant la démarche passée en insistant sur le manque de pédagogie et de clarté du projet. Ils souhaitent donc que ces aspects soient

ADEME 81 /252

corrigés pour que le processus de réalisation et de mobilisation de la démarche soit amélioré. En effet, quelques-uns d'entre eux ont fait part de leur intérêt sans réserve si une nouvelle démarche était envisagée sur ce territoire.

Cette dimension pédagogique ressort également de plusieurs entretiens avec les acteurs aubois qui insistent sur la nécessité de rendre l'EIT accessible et compréhensible par tous. Ils insistent sur la nécessité de promouvoir l'ensemble des intérêts de l'EIT et surtout de rompre avec le caractère contraignant généralement associé à l'environnement. La pédagogie consiste donc à opérer un renversement des croyances : l'EIT ne doit pas être synonyme de contraintes supplémentaires mais d'opportunités supplémentaires.

A cette fin, un des arguments incontournable semble être l'argument économique. Il est nécessaire de mettre en avant les avantages économiques d'une démarche, et ce dans un contexte de raréfaction et de renchérissement des matières premières énergétiques.

La question centrale de la gouvernance

Nombre d'acteurs des territoires considèrent qu'une structure à la fois motrice et légitime est indispensable à toute démarche d'EIT. La nécessité d'une structure leader forte est mise en relief dans la Vallée de la Chimie, où justement la structure porteuse de la démarche précédente (l'ex-DRIRE) n'était pas perçue comme étant assez présente, ni assez légitime.

L'importance des alliances au sein des démarches est essentielle. La structure porteuse doit donc également être capable de lier des alliances pertinentes, adaptées et variées pour faire avancer une démarche. Plusieurs acteurs estiment que seuls des participants crédibles et motivés peuvent conduire à une démarche intéressante et durable. Reste à rallier les différents protagonistes à une vision commune de ces qualités...

Certains acteurs insistent sur l'importance d'un portage politique fort (le cas notamment dans l'Aube), dont sa crédibilité et sa pérennité en dépend; d'autres encore insistent sur la nécessaire appropriation de ces démarches par les industriels eux-mêmes (sur la Vallée de la Chimie notamment). Ils sont dans ce cas considérés comme relais d'une démarche exemplaire dont il leur revient de rallier le plus grand nombre, notamment en donnant l'exemple grâce à des procédures de certification ISO 14 001 ou RSE.

La question du portage des démarches est également mise en lien avec la question des ressources humaines et financières leur permettant une certaine pérennité. Le financement par le Conseil général de l'Aube du poste d'animateur du CEIA est considéré comme un acte fort fréquemment pris pour exemple pour l'animation de la démarche.

Plusieurs pistes sont évoquées quant aux outils dont il est pensé que l'EIT devrait se munir afin d'améliorer l'animation de ses acteurs et de ses réseaux. L'idée d'un système de centralisation des informations est régulièrement citée. Elle consisterait en une sorte de « bourse aux déchets », une sorte de « site de rencontres » à destination des acteurs souhaitant participer à un projet relevant de l'EIT. En fonction des personnes interrogées, l'échelle du périmètre proposé pour ces actions diffère : du niveau national, en passant par l'échelon régional, jusqu'à des échelles locale. Sur la Biovallée®, par exemple, certains acteurs prônent l'instauration d'un système centralisateur permettant de collecter et de diffuser de l'information concernant les actions de chaque acteur du territoire de projet. L'objectif énoncé par certains acteurs aubois est tourné vers des ambitions plus larges, autour de l'idée de créer un moyen de fédérer les acteurs économiques sur le territoire national.

L'autre idée fréquente est celle de la constitution d'un « guide de l'EIT », qui recenserait par exemple toutes les bonnes pratiques locales afin de les relier à une démarche nationale. Un tel guide est pensé comme outils pour mobiliser et sensibiliser sur les démarches environnementales en générale, et sur l'EIT en particulier. L'idée sous-jacente, ici encore, est la constitution d'un réseau national.

• Le pouvoir institutionnel

Si l'idée d'une réglementation imposant la mise en œuvre de démarches d'EIT par l'Etat apparaît çà et là, la plupart des acteurs interrogés penchent vers le pragmatisme et font référence à des leviers concrets dont disposent les pouvoirs publics afin de favoriser l'essaimage de projets relevant de l'EIT. L'éco-conditionnement pour l'attribution de financements publics (subvention) est citée. L'intégration de variantes environnementales dans des marchés publics lorsque les collectivités sont maîtres d'ouvrages apparait également fréquemment.

Ainsi, au-delà des initiatives locales, la question d'une généralisation des principes de l'EIT imposée par le haut, à l'image des lois Grenelle, semble sollicitée. Pourtant, si elle allait dans le sens de l'intérêt général, les

ADEME 82 /252

organisations qui la mettent en œuvre actuellement dans le souci de favoriser leur attractivité et/ou celle de leur territoire pourraient souffrir d'une concurrence instituée par l'Etat.

ADEME 83 /252

Conclusion

L'écologie industrielle et territoriale est encore peu développée en France alors qu'elle représente une trajectoire de développement territorial durable en visant à rendre plus soutenables les activités économiques au niveau de leurs impacts sur l'environnement.

Si le concept suscite un intérêt certain, tant de la part des acteurs privés que de celle des acteurs publics, la question de sa mise en œuvre soulève, elle, d'autres interrogations. Au-delà de celle de la mesure de ses impacts bénéfiques sur l'environnement, celle des modalités de sa mise en œuvre interroge.

Alors que les facteurs techniques de l'EIT ont fait l'objet de plusieurs études depuis la fin des années 80, notamment dans le domaine du développement industriel, EITANS s'est plus particulièrement intéressé aux aspects humains et organisationnels de sa mise en œuvre. Ces facteurs, difficilement quantifiables, apparaissent pourtant centraux quant à la qualité du déroulement des démarches. Les questions inhérentes à la gouvernance des projets, à leur animation, à leur portage politique, à la coordination des acteurs, à leur capacité à s'échanger de l'information, s'investir, créer de nouveaux partenariats ou encore à se faire confiance sont au cœur des débats sans toutefois avoir été investiguées depuis les points de vue des acteurs partie-prenante de différents projets d'EIT.

Deux directions ont été retenues dans le cadre de la tache 1 d'EITANS en vue d'analyser les facteurs impactant la prise de décision au sein des projets d'EIT : l'analyse des documents de planification, d'urbanisme et relatifs à l'aménagement du territoire de façon générale; et l'analyse des discours recueillis auprès des acteurs des territoires.

L'analyse comparative de trois terrains d'expérimentation de l'EIT aux typologies différentes (stade d'avancement de la démarche, type d'activités économiques en présence, échelle de projet, gouvernance, etc.) qui ont été sélectionnés pour leur diversité et leur complémentarité, nous a permis, à travers l'analyse documentaire, de mettre en avant le caractère déterminant du contexte institutionnel territorial et ses liens avec le « visage » d'une démarche d'EIT. A travers la rédaction de leurs documents, les institutions fabriquent « une conscience » des enjeux environnementaux, assortie de moyens d'actions loin d'être neutres. Ils sont révélateurs de choix politiques en matière d'organisation du territoire et les logiques qui les sous-tendent peuvent favoriser ou freiner le développement de l'EIT sur ces territoires. Il apparaît sur l'Aube que les enjeux relatifs au développement durable sont intimement liés à la capacité des institutions à renverser les contraintes réglementaires relatives à l'environnement en vue de les y intégrer afin qu'elles participent au développement économique et à l'attractivité du territoire. A ce titre, il semble cohérent que le Conseil général de l'Aube ait saisi l'opportunité de s'approprier l'EIT comme outil d'innovation à même d'accroitre sa compétitivité économique en misant sur l'excellence technologique en matière de réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. La région Rhône-Alpes, soucieuse de préserver son milieu naturel exceptionnel des impacts d'une grande industrialisation de son territoire est, quant à elle, particulièrement attentive à réserver une place prépondérante à la question du développement durable ; ce qui pourrait faciliter le déploiement de l'EIT sur ce territoire en tant que stratégie d'aménagement durable. A une échelle plus petite que celle de la Région, les collectivités territoriales sur lesquelles se déroulent le projet Biovallée® et celui de la Vallée de la Chimie sont de grandes utilisatrices des nouveaux outils institutionnels, tels que l'Agenda 21, qui ouvrent la porte à une réforme des pratiques en matière d'environnement en immiscent aux processus de décisions traditionnel pyramidal émanent de l'Etat des mécanismes de concertation des populations locales. Ainsi, à travers « l'esprit général » de la politique en matière de développement durable que révèle l'analyse documentaire, nous constatons gu'une « maturité » environnementale des territoires est une variable contextuelle et donc à même d'influencer la qualité en termes d'organisation d'un projet d'EIT. Les questions qui restent encore à élucider pour les acteurs de ces territoires sont : comment ce contexte « mature » se traduit-il dans leurs décisions opérationnelles ? Comment ces axes politiques présentés de manière qualitative dans les documents publics de gouvernance peuvent se quantifier pour tracer les progrès réalisés ou à réaliser ?

L'analyse des discours recueillis auprès des acteurs des trois territoires conduit quant à elle à une conclusion générale similaire. La compréhension des modalités de coordination, de la construction de l'activité collective et des mécanismes de décisions au sein de démarches sont étroitement liées au contexte territorial sur lesquelles elles se déroulent. L'analyse de la gouvernance de projets d'EIT doit être contextualisée. Sa compréhension est en lien direct avec le contexte territorial sur lequel elle s'ancre, qui à son tour, configure la nature des coordinations présentes sur un territoire. La présence d'une activité industrielle spécifique sur la Vallée de la Chimie a configuré le visage de la démarche qui a eu pour vocation à identifier des pistes de rationalisation de flux entre entreprises du secteur chimique. Dans l'Aube, la présence de chercheurs dans le domaine de l'EIT à l'Université de technologie de Troyes, ainsi que les

ADEME 84 /252

différents liens entre élus de l'exécutif local et industriels locaux ont permis la création d'une structure entièrement dédiée à la promotion de l'EIT. Sur la Biovallée®, la volonté forte autour de la création d'un écoterritoire, a permis de rassembler des acteurs qui s'emparent de l'EIT comme pilier potentiel autour duquel structurer la réflexion de ce projet de territoire. Les spécificités territoriales sont citées par les acteurs interrogés comme représentants des freins et des leviers potentiels aux démarches. Pour autant, s'il y a peu de désaccords quant à la légitimité reconnue au concept même d'EIT sur les trois territoires d'étude, les difficultés à impliquer concrètement des acteurs prêts à collaborer sur le moyen terme au sein de projets d'EIT cristallisent la majeure partie des critiques adressées aux démarches en cours et font consensus.

La tâche 1 aura permis de confirmer une intuition dégagée par les premiers retours d'expérience sur des projets d'EIT : la question de leur gouvernance s'avère centrale, elle est relative à des contextes territoriaux spécifiques dont les particularités doivent impérativement être prises en compte, car elles impactent les conditions de réussite de démarches.

A l'issue de ce premier travail, la tâche 2 consistera en une analyse critique des démarches d'EIT étudiée et en un focus spécifique sur la pertinence des outils d'aide à la décision dans les démarches d'EIT. A cette fin, seront tout d'abord mis en perspective l'étude détaillée des contextes territoriaux des trois projets CEIA, Biovallée® et Vallée de la Chimie, l'analyse de la gouvernance des acteurs au sein de ces projets, ainsi que l'analyse des différentes échelles d'action et de décision entre territoires de projets et périmètres administratifs sur lesquels ils reposent. Ce travail permettra d'identifier des pistes de recommandations générales et/ou spécifiques afin de faciliter la mise en œuvre d'une démarche concernant les moyens de favoriser la coordination entre acteurs en amont et tout au long d'un projet d'EIT. En second lieu, des outils dédiés à l'identification de synergies d'EIT et à l'analyse de leur faisabilité technique, économique et réglementaire, ainsi qu'à la mesure de leur performance environnementale, seront testés sur le territoire de la Vallée de la Chimie. L'analyse de la perception des résultats émanant de ces outils d'aide à la décision par les acteurs du territoire nous permettra de mettre en exergue l'importance de « l'outil », le poids de l'expertise et de la performance technologique, dans le processus de décision des acteurs concernant la mise en œuvre d'un projet d'EIT.

ADEME 85/252

Bibliographie

- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction. Textes Fondateurs.* Paris: Mines Paris (Collection Sciences sociales).
- Allar-Posi, F. (2003). Coder les données. Dans Y. Giordano, Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative. Editions EMS.
- Brullot, S. (2009). Mise en oeuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France : vers un outil méthodologique d'aide à la décision. Troyes: Université de technologie de Troyes.
- CGDD. (juin 2011). 10 Indicateurs clés de l'environnement. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Commissariat général au Développement Durable.
- Cresswell, R., & Godelier, M. (1976). Outils d'enquête et d'analyse anthropologique. Paris: Maspero.
- Descola, P. (2006). Par-delà nature et culture. Paris: Gallimard.
- Douglas, J. D. (1976). Investigative Social Research. Beverly Hills, Califorina: Sage.
- Frosch, R., & Gallopoulos, N. (1989). Strategies for Manufacturing. *Scientific American, 261*(Special issue "Managing Planet Earth"), 144-152.
- Godart, O. (1990). Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. *Revue Economique*, 41(2), 215-242.
- Guibert, J., & Jumel, G. (1997). Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales. Paris: Armand Colin.
- Hacking, I. (2001). Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ? Paris: Editions La Découverte.
- Hoffman, A. J. (1999). Institutional Evolution and change: environmentalism and the US Chemical Industry. *The academy of Management Journal, 42*(4), 351-371.
- Jodelet, D. (1994). Représentations, pratiques, société et individu sous l'enquête des sciences sociales. Dans Les représentations sociales (pp. 36-57). Paris: PUF.
- Lamara, H. (2009, Juillet). « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales ». Développement durable et territoires.
- Lapostolle, D. (2010). L'ingénierie territoriale vue des pays : une bureaucratie professionnelle territoriale en gestation. Lyon: Université de Lyon 2.
- Lindkvist, L. (2005). Knowledge communities and knowledge collectivities: A typology of knowledge work in groups. *Journal of Management Studies*, *6*(42).
- Marshall, C., & Rossman, G. (1995). Designing Qualitative Research (éd. 2e). London: Sage.
- Olivier de Sardan, J. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social.* Paris: Karthala, Collection Hommes et sociétés.
- Watzlawick, P. (1981). L'invention de la réalité, Contributions au constructivisme trad. Seuil, 1985 réed. 1984 et trad. 1988 (éd. trad. Seuil, 1985 réed. 1984 et trad. 1988). Seuil.

ADEME 86 /252

Annexes

Annexe 1 : Thèmes et questions du guide d'entretien

Annexe 2: Questionnaire

Annexe 3: Grille d'analyse des entretiens

Annexe 4 : Documents d'urbanisme et de planification étudiés dans le cadre de la tâche 1

Annexe 5 : Catégorisation des acteurs

Annexe 6 : Liste des acteurs interrogés par territoire

Annexe 7 : Analyse des entretiens niveau 2

ADEME 87/252

Annexe 1 : Thèmes et questions du guide d'entretien

Nous souhaitons ici préciser la liste des thèmes du guide d'entretien et des questions qui y sont associées, tout en les organisant selon la chronologie de l'entretien. Cette présentation se compose de la sorte :

- Thème

 Problématique associée : ce que l'on recherche à savoir par ce thème, la direction des questions.

Introduction:

- Positionnement de l'interrogé par rapport à l'enquête en tant que telle :
 - O Placer au début de l'entretien la présentation du projet EITANS lui-même, afin d'améliorer l'acceptabilité de notre démarche "d'analyse des représentations et des facteurs de décision", qui peut conduire à un sentiment de limitation.

1. Représentations

Représentation de l'Ecologie Industrielle et Territoriale

 Etablir le niveau de connaissance des acteurs sur l'EIT, comprendre ce qu'ils en retiennent, ce sur quoi ils insistent, ce qui leur apparaît important. Pour cela, il faut pouvoir interroger leurs différentes pratiques de l'EIT, ainsi que la reconnaissance qu'ils ont de cet engagement.

- Représentation du Territoire

 Clarifier deux points: la vision des territoires déjà en place de chacun des acteurs (le territoire qu'il se représente, celui dans lequel il s'inscrit...) et son rapport à l'écologie industrielle et territoriale comme un nouveau niveau territorial. Si possible, clarifier la distance entre les deux.

Représentation de l'environnement

Clarifier le degré de conscience environnementale de l'acteur, sa conception de l'environnement :

- Connaissance/Perception des Outils disponibles pour la mise en œuvre de l'EIT

Reconnaître le niveau d'intérêt porté aux différents outils permettant l'EIT. Au-delà des outils déjà existants, ce thème devrait permettre de faire émerger le degré de pertinence du présent projet de guide de recommandations. Il s'agit d'identifier le rapport connaissance des outils de l'EIT/ démarche EIT, nous permettant de voir à quels points les outils sont ou non des facteurs d'EIT. Il ne s'agit donc pas de mesurer le degré d'implication pour lui-même, mais de nous permettre de voir si l'EIT a nécessairement besoin de passer par un ensemble de procédures nouvelles, si l'implication des outils est créatrice de l'EIT ou si au contraire l'EIT ne peut exister sans ces outils, que ce soit sur le plan pratique que celui de la représentation.

Perception de la prise de risque

 Rendre compte du niveau de nouveauté que représente l'EIT, qui peut apparaître comme un pari pour certaines organisations.

2. Actions

Si nous demeurons au niveau de la représentation qu'ont de l'EIT les différents acteurs, cette seconde section, en interrogeant le domaine de l'action, pourra également nous éclaircir sur les démarches réelles des différents acteurs.

- Les motifs/motivations personnels et stratégiques d'engagement dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
 - o Dégager l'intérêt porté par un acteur à l'Ecologie Industrielle Territoriale.

Identifications des leviers :

ADEME 88 /252

Définir les points d'appuis structuraux qui ont permis de développer le projet ou au contraire de le ralentir ou l'empêcher. En nous renseignant sur les différentes directions organisatrices que peut prendre l'écologie industrielle et territoriale, ce thème nous permettra d'éclaircir également quelles en sont les exigences selon le type d'acteur.

Identification des freins

- Pour parvenir à comprendre les éléments importants à mettre en place pour un projet d'EIT,
 l'identification des freins potentiels est cruciale. Pour ce faire, placer l'acteur interrogé dans une perspective d'évolution imaginaire de la situation dans le temps.
- Déroulement du processus [selon les différents acteurs ; correspond bien aux entreprises].
 - D'un point de vue interne : déterminer l'acceptabilité au sein de la structure considérée de la démarche d'EIT autant sur le plan de ses ambitions que de la méthode employée.
 - D'un point de vue externe : déterminer les changements de relation probables avec les autres structures, partageant ou non le projet d'EIT.

Regard critique sur l'avancée et/ou l'interruption des projets, les résultats, etc.

Si le thème précédent se focalise sur le point de vue de l'acteur sur sa propre démarche, le présent thème doit avoir pour objet la relation que l'acteur entretient avec l'organisation générale de l'écologie industrielle et territoriale, c'est-à-dire sa relation au projet dans sa dimension territoriale. Il permet d'affiner l'identification des freins et leviers, en mettant l'acteur interrogé dans une situation de chef de projet. La focalisation sur certains aspects particuliers de la démarche globale d'EIT sera sûrement importante, mais elle mettra en lumière le lien entre ce type d'aspect et ce type d'acteurs.

3. Relations entre acteurs

Ce thème doit être l'occasion de préciser l'importance des relations entretenues entre les acteurs, et le degré auquel ce besoin se porte. En effet, si l'EIT n'apparait envisageable pour autant qu'un échange d'informations entre acteurs existe, on peut comprendre, et donc clarifier dans les entretiens, la réticence de certains devant de nombreuses réunions et participations, au regard du peu de synergies concrètement réalisables. L'organisation des relations au sein d'un projet EIT est déterminante quant à son bon fonctionnement.

Les relations entre acteurs immédiats

o Comprendre les relations entre individus, et la nature de ces relations.

L'organisation des relations

 Faire émerger la structuration de ces relations (réunions, salons, information...) et le regard que porte sur elles l'acteur interrogé.

- Retour sur les relations

Définir les points de tension remarqués au travers des relations entre différents acteurs.

4. Ouverture

Cette dernière thématique doit permettre à l'acteur de prendre du recul après la suite de questions précises qui ont lui été posées. 'A chaud,' il sera peut-être plus à même d'avoir un avis plus profond sur son rapport à l'environnement.

La considération dans le temps du processus d'EIT lui-même

o Déterminer l'engagement de l'acteur dans son rapport au temps (long terme, situation actuelle...).

L'opportunité de l'EIT

o Finir sur l'importance de la satisfaction de la démarche El.

ADEME 89 /252

Annexe 2: Questionnaire

Le questionnaire comprend des questions principales, ainsi que des questions secondaires (en italiques) visant à recentrer l'acteur interrogé si besoin. Dans certain cas, l'élément en italique est une indication pour l'acteur qui mène l'entretien, un pense-bête lui rappelant le thème sur lequel nous souhaitons que l'acteur s'exprime.

Introduction:

- 1. Pourriez-vous vous présenter en quelques mots, en résumant notamment votre parcours ?
- 2. Est-ce que vous êtes impliqués dans des réseaux, des associations, des démarches collectives ?
 - a. Sur le plan professionnel, parfois personnel.

Connaissances et représentation des acteurs concernant l'EIT, le territoire et l'environnement :

- 3. Qu'est-ce que l'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour vous ?
 - a. A votre avis, comment sont considérés les participants à une démarche d'EIT ?
- 4. Comment décririez-vous votre territoire et qu'y faites-vous ? (En sortant une carte)
 - a. Quelle est l'échelle de votre territoire d'action ?
- 5. Qu'est-ce que l'EIT apporte à votre territoire ? (averti)
 - a. Est-ce que vous pensez que l'El pourrait apporter quelque chose à votre territoire ? (novice)
- 6. Si je vous dis « préoccupation environnementale », ça vous évoque quoi ?
 - a. Quelles sont les préoccupations environnementales liées à votre activité ?
 - b. Pouvez-vous vous permettre de les prendre en compte dans votre activité ?
 - c. Quelle place y occupent-t-elles?
- 7. Quel lien vous apparaît-il entre ces préoccupations environnementales et l'EIT ?
 - a. Quelles sont les ressources qui entrent/ pourraient rentrer dans un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale ?

Intentions concernant l'EIT:

- 8. Qu'est-ce qui vous a motivé à entrer dans la démarche d'EIT ? Pourquoi ?
- 9. Si acteur ayant refusé, lui poser la question inverse : "Pourquoi avez-vous refusé "?
 - a. Et aujourd'hui, est-ce que ça répond à vos attentes, êtes-vous satisfait ?

Gouvernance structurelle et technique de l'EIT :

- 10. Pouvez-vous nous raconter comment vous êtes entrés dans la démarche ? Comment ça s'est passé en interne depuis le début du projet, quelles sont les étapes clés ? Pourquoi ?
- 11. Pour mener ce projet, quels ont été les acteurs clés ? Pour quelles raisons à votre avis ?
 - a. Comment ça se passe pour mener le projet, vous faites des réunions ?
 - i. Y'a-t-il eu des points de tension?
 - ii. Avec quel acteur ca c'est bien passé et pourquoi ?
 - iii. Avec quel acteur ça s'est moins bien passé et pourquoi ?
 - b. Comment voyez-vous l'avenir de ce projet ?

Prospective, projection, et conclusion :

- 12. Qu'est-ce qui a favorisé la mise en œuvre de la démarche ? Pour quelles raisons à votre avis ? OU Qu'est-ce qui selon vous pourrait favoriser une démarche d'EIT ? (novice)
 - a. Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Pour quelles raisons à votre avis ?
 - b. Et si c'était à refaire ? A quoi feriez-vous attention ?

ADEME 90 /252

- 13. Si on devait créer un outil idéal pour mettre en œuvre l'EIT, ce serait quoi ? (averti)
 - a. Est-ce que vous connaissez des outils pour mettre en œuvre l'EIT ? (novice)
 - b. Quelle est l'utilité des documents d'urbanisme sur votre territoire ?
- 14. Si vous aviez à conduire une démarche d'EIT, comment feriez-vous, avec qui, quelles seraient les étapes clés ? Pourquoi ?
 - a. Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ?
 - b. Si vous deviez résumer votre démarche en 3 mots ?
- 15. Y a-t-il des éléments que vous ne pouvez pas me divulguer (secret industriel,...) ?
- 16. Quels risques vous avez pris en rentrant dans la démarche ?
 - a. Est-ce que vous pensez que l'EIT présente de nouveaux risques ?
- 17. Qu'est-ce qui vous a surpris ? Aurait pu vous surprendre ? Vous surprendrait ?
- 18. Est-ce que vous souhaitez vous exprimer sur un point que je n'aurais pas abordé ? Avez-vous des questions à me poser ?

ADEME 91/252

Annexe 3 : Grille d'analyse des entretiens

| THEMES | SOUS-THEMES | DETAILS |
|-----------------------------------|--|---|
| Position de l'acteur/EITANS | Attitude face à EITANS | i : enquête/enquêteur |
| | | ii : guide |
| | | iii : conseil de gouvernance |
| | | iv : aide à la décision |
| | | |
| 1. Représentations de l'EIT | a) Intuitive (représentations générales) | i: objets (ex: déchets, DD, « écolos », environnement, etc.) |
| | | ii: processus (ex: synergies, mutualisation, rencontre, etc.) |
| | | iii : Organisation (pôle directeur (CCI, entité indépendante, etc.) |
| | | iv : contexte |
| | | v : degré de confiance |
| | b) Construite (Représentations / à la DEIT) ⁷ | i: objets (ex: déchets, DD, « écolos », environnement, etc.) |
| | | ii: processus (ex: synergies, mutualisation, rencontre, etc.) |
| | | iii : Organisation (qui « récupère le projet ?) |
| | | iv : contexte |
| | | v : degré de confiance |
| | | |
| 2. Représentations du Territoires | a) Nature | i : types et flux des ressources |
| | | ii : Perception du territoire ✓ Economique (marché, siège social, filières) ✓ Distances-kilométrage ✓ Administratif ✓ Politique ✓ Etc. |
| | b) Vécu du territoire | i : Types et flux des ressources |
| | | ii : Perception du territoire ✓ Economique (marché, siège social, filières) ✓ Distances-kilométrage ✓ Administratif ✓ Politique ✓ Etc. |
| | c) Lien physique | Quantité de matières et énergies |

⁷ La différence entre « intuitive » et « construite » permet d'instituer une distance entre les représentations intellectuelles et la représentation construite en rétroaction à l'action de participation à une DEIT. Cela permet de mettre en valeur le lien entre les représentations d'un acteur et sa façon d'interagir avec la DEIT.

ADEME 92 /252

| | avec l'extérieur du territoire | importées/exportées |
|---|--|---|
| | | |
| 3. Représentation des préoccupations environnementale s | a) Intuitive | i: objets (ex: déchets, DD, « écolos », environnement, etc.) |
| | | ii : processus |
| | | iii : Organisation |
| | | iv : contexte |
| | | v : degré de confiance |
| | b) Construite | i : objets (ex : déchets, DD, « écolos », environnement, etc.) |
| | | ii : processus |
| | | iii : Organisation |
| | | iv : contexte |
| | | v : degré de confiance |
| | I | , |
| 4. Outils | a) Connaissance factuelle | i : Types d'outils : ✓ Gouvernance (charte, Conseil (technique, financier, etc.) ✓ Technique (logiciels, etc.) ✓ Incitations financières ✓ Documents administratifs, et juridiques (lois, etc.) |
| | b) Considération | i : degré de sérieux, clarté, rassurant, etc. |
| | c) Attentes | i : nature économique, conseil (4 conseils : technique, juridique, financier, organisationnel), incitations, informations, etc.) |
| | | |
| 5. Risques/méfiance / à l'entrée dans la DEIT | a) Confidentialité des informations | i : /à d'autres acteurs (ex : concurrence, pollution interne, règlementation) ii : propriété intellectuelle |
| | b) Dépendances | i : /à d'autres acteurs ii : / aux flux (ex : type, cyclicité) |
| | c) Image | i : risque d'image ii : risque de gestion de flux extérieurs iii : /Environnement (ex : risque environnemental, problèmes sanitaires, NIMBY « Not in my back yard ») |
| | d) Ne se sent pas concerné | i : Ne comprend pas en quoi il est concerné |
| | | T |
| 6. Motifs concrets | a) rentabilité | i : en positif ou en négatif |

ADEME 93 /252

| d'entrée dans la | | (ex : |
|--|--------------------------|--|
| DEIT | | (ex: ✓ économies d'échelle (matières 1ères, |
| (Freins/Leviers) | | etc.) |
| (* * * * * * * * * * * * * * * * * * * | | ✓ retour sur investissement |
| | | ✓ dépendance |
| | | ✓ concurrence |
| | b) Liens | ii : en positif ou en négatif |
| | , territoriaux | (ex: |
| | | ✓ Intérêt pour la centralisation des |
| | | services (centralisation des infos) |
| | | ✓ Mise en relation avec les autres |
| | | (réseau, collaborateur, etc.) |
| | | ✓ Structuration du territoire (création des |
| | | emplois, développement économique, ✓ attraction des territoires (excellence |
| | | ✓ attraction des territoires (excellence scientifique au niveau de la recherche, |
| | | etc.) |
| | | ✓ relocalisation des activités |
| | c) Visibilité | iii : en positif ou en négatif |
| | , | (ex: |
| | | ✓ Communication, Marketing |
| | | ✓ Attractivité |
| | d) Activité pivot | iv : en positif ou en négatif |
| | (quasi pas de | (ex: |
| | choix à faire | ✓ de la mutualisation de moyens (flux, |
| | de part la | personnes, savoirs, etc.) |
| | nature de | ✓ innovation, nouveauté, amélioration |
| | l'activité, la | |
| | raison d'être de | |
| | l'entreprise) | |
| | e) culturels | i : en positif ou en négatif |
| | <i>5,</i> 541141515 | (ex: |
| | | √ idéologique |
| | | √ historique |
| | | √ territorial |
| | | ✓ contextuel |
| | | ✓ politique |
| 7 Dánasslandarsk da la | a\ Mata -1 | Litayon qui 2 |
| 7. Déroulement de la DEIT | a) Nature des | i : avec qui ? |
| DEII | relations | ii : type (conseil, politique, économique, etc.) iii : intensité |
| | b) Modalité des | i : Intensité |
| | relations | ii: modalités (amical, informel, contractuel, |
| | | associatif, etc.) |
| | c) Acceptabilité | i : Entre acteurs |
| | | ii : / à l'environnement |
| | | iii : /au territoire |
| | e) Modification des | i : entre acteurs |
| | relations (dans le | ii : / à l'environnement |
| | projet) | iii : /au territoire |
| | f) Modifications des | i:/au projet |
| | attitudes (plus en | ii : / à l'environnement iii : /au territoire |
| | rapport à la DEI) | ııı . /au territorie |
| 8. Regard critique | a) Passé : | i : Objets (déchets, ressources, etc.) |
| sur la DEIT | Manques, Défauts (ce qui | ii : Processus |
| | aurait pu être arrangé) | iii : Organisation |
| | | iv : Contexte (culturel, historique) |
| | | v : Gestion des flux sur le territoire |
| | | vi : Perception d'un territoire (économique, |
| | | |

ADEME 94/252

| | administratifs, etc.) vii : Outils viii : Technique ix : Juridique x : Financier xi : Acteurs xiii : Environnement (trop ou trop peu de prise en compte des impacts de l'activité humaine sur la biosphère). |
|---|--|
| b) Futur : Opportunités, prospective | i : Objets (déchets, ressources, etc.) ii : Processus iii : Organisation iv : Contexte (culturel, historique) v : Gestion des flux sur le territoire vi : Perception d'un territoire (économique, administratifs, etc.) vii : Outils viii : Technique ix : Juridique x : Financier xi : Acteurs xiii : Environnement (trop ou trop peu de prise en compte des impacts de l'activité humaine sur la biosphère). |

ADEME 95 /252

Annexe 4 : Documents d'urbanisme et de planification étudiés dans le cadre de la tâche 1

Sur le territoire de l'Aube

| Nom du document | Date | Acteur | Objectifs |
|--------------------------|------------|--------------------------|---|
| Projet de Schéma | 09/2011 | DREAL/Conseil régional | Réaliser un développement des |
| Régional Eolien | 00/2011 | Dr.E. C. Concon regional | éoliennes de manière ordonnée, afin |
| Trogional Zollon | | | de prévenir les atteintes aux |
| | | | paysages, au patrimoine, à la |
| | | | qualité de vie des riverains et dans |
| | | | le respect de la biodiversité. Le |
| | | | schéma régional éolien, annexe du |
| | | | |
| | | | plan climat air-énergie en cours |
| | | | d'élaboration, propose, par zone |
| | | | géographique, des objectifs |
| | | | qualitatifs et quantitatifs de |
| | | | production. Il vise à améliorer la |
| | | | planification territoriale du |
| | | | développement de l'énergie |
| | | | éolienne et favoriser la construction |
| | | | de parcs éoliens dans des zones |
| | | | préalablement identifiées. L'énergie |
| | | | éolienne est une des énergies |
| | | | renouvelables les plus compétitives |
| | | | et dont les perspectives de |
| | | | développement sont fortes en |
| | | | Champagne-Ardenne. |
| Schéma Directeur | 10/2009 | L'Agence de l'eau Seine- | Fédérer les acteurs de l'eau autour |
| d'Aménagement et de | | Normandie, | d'objectifs, et mettre en place une |
| Gestion des Eaux 2010- | | Etablissement Public du | gestion équilibrée et durable de la |
| 2015 | | ministère de l'écologie | ressource en eau |
| PCE régional | 11/2008 | Conseil régional | Coordonner le réseau de PCET de |
| | | | la région. Les secteurs pris en |
| | | | considération dans ce PCET sont |
| | | | les transports, le bâtiment, |
| | | | l'agriculture et la forêt, et les |
| | | | entreprises. |
| Schéma régional | 12/2007 | Conseil régional | Favoriser la complémentarité des |
| d'infrastructures 2008- | | | moyens de tous les |
| 2020 | | | partenaires pour fournir à l'usager |
| | | | de Champagne-Ardenne le meilleur |
| | | | service |
| Contrat de projets Etat- | 03/2007 | Conseil régional | Diagnostique du développement |
| Région 2007-2013 | 00.00 | | économique de la région, préalable |
| 1.09.0 200. 2010 | | | à la mise en œuvre des |
| | | | Programmes Opérationnels. |
| Plan de Déplacements | 26/06/2000 | Communauté | Diminuer l'usage de voitures |
| Urbains | | d'agglomérations | particulières et la valorisation des |
| | | du Grand Troyes | transports en commun et des modes |
| | | 22 3.4 1.3,00 | doux. Supprimer le trafic de transit, |
| | | | via la rocade qui encercle |
| | | | l'agglomération. Atténuer les |
| | | | nuisances sonores. Améliorer la |
| | | | qualité de l'air. Renforcer la sécurité |
| | | | et faire baisser le nombre |
| | | | d'accidents. Permettre l'accessibilité |
| | | | |
| | | Communauté | des transports par tous et pour tous. |
| Plan Climat Energie | 19/10/2010 | | Limiter l'impact du territoire sur le climat. Réduire la vulnérabilité du |
| Territorial | 19/10/2010 | d'agglomération | |
| | | du Grand Troyes | territoire face aux effets du |

ADEME 96 /252

| | | | | changement climatique |
|---|------------|----------------------|----------------|--|
| Schéma de Cohérence Territoriale | 04/03/2008 | Programmation | le et la | Limiter la géophagie (lutte contre la périurbanisation). Préserver les espaces agricoles et forestiers. Equilibrer la répartition des commerces et des services. Améliorer les performances énergétiques. Diminuer les déplacements. Réduire les impacts environnementaux du territoire. |
| Agenda 21 | 01/06/2010 | La Ville de Troyes | | Intégration de l'environnement à l'aménagement local. Améliorer la consommation responsable. Préserver l'emploi et la solidarité. Rendre accessible à tous le loisir et le bien-être. Sensibiliser au développement durable. Privilégier les modes de circulation doux. |
| Plan Local d'Urbanisme | 13/12/2000 | La Ville de Troyes | | Améliorer le cadre de vie des habitants. Assurer le développement cohérent de la ville. Valoriser l'environnement et les espaces verts. |
| Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés | 15/05/1995 | Préfecture de l'Aube | | Prévenir ou réduire la production des déchets et leur nocivité. Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume. Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou production d'énergie. Informer le public. Ne stocker que les déchets ultimes en décharge. |

Sur le territoire de Biovallée®

| Nom de Document | date | Acteurs de l'élaboration | Objectifs |
|--|------|---|--|
| CDDRA - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (2011-2017) – Remplace le CDRA – (Contrat développement Rhône-Alpes). | 2011 | la communauté de communes du Crestois, la communauté de | territoires sur des thèmes précis (l'économie, le tourisme, l'agriculture, la culture), par un financement conséquent (3,5 M€) Constitue une approche climaténergie Inciter et accompagner les acteurs d'un bassin d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire sur 10 ans incluant un programme d'actions concret à 5 ans. Mise en place d'un bonus développement durable pour les |

ADEME 97 /252

| Eco-SCOT Rural (Schéma d'Aménagement du territoire) –prévu en 2013 | 2009-2013 | Porté par les collectivités partenaires et fondatrices du projet Biovallée déposé et labellisé Grand Projet Rhône-Alpes. | Fournir un document d'assistance à l'urbanisation environnementale. Mise en cohérence de l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, de zonage d'activité dans un environnement préservé et valorisé – (modèle Approche Environnementale de l'Urbanisme; AEU; ADEME). |
|--|---|--|---|
| ORADDT- (Orientations Régionales d'Aménagement et Développement Durables des Territoires) | 2004 | Région Rhône-Alpes, Service « Ingénierie, Planification, Connaissance des Territoires » de la Direction des Politiques Territoriales | S'assurer de la cohérence entre urbanisme et déplacements Maîtriser l'étalement urbain Accompagner le développement économique du territoire Valoriser le territoire, préserver l'environnement Articuler les différentes échelles territoriales |
| Protocole Biovallée – Charte Biovallée – (dans le cadre d'un GPRA – (Grand Projet Rhône-Alpes)). | 2009-2014 | les Communautés de Communes du Crestois, du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme. | Document permettant de matérialiser une intention politique et symbolique d'introduction de conceptions environnementales à un niveau stratégique prioritaire : implication de nombreux acteurs dans la rédaction du document, réflexion sur le long terme de l'organisation du territoire Fournir une nouvelle représentation globale transversale du territoire : - elle peut proposer des directions spécifiques en matière de développement durable à tous les documents structurant le territoire, - elle permet de limiter l'éparpillement administratif en fournissant à ces documents une intention commune. Fournir un niveau d'organisation du territoire plus en lien avec les réalités territoriales (géographiques, typologiques, types de ressources). |
| PSADER – (Programme stratégique agricole et de développement rural) vallée de la Drôme | 2007-2011 | Région Rhône-Alpes, Direction de l'agriculture et du développement rural, finançant le Syndicat Mixte de développement de la Vallée de la Drôme (Saillans). | Accompagner les territoires dans la définition de leur stratégie agricole et de développement rural Adapter les critères et modalités de soutien, en fonction de cette stratégie. Mettre au cœur de cette organisation la question du développement durable |
| SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) – Rhône Méditerranée | 2008-2009 (élaboration), adoption pour 6 ans (2010- 2015) | Chambre agriculture de la Drôme Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse Collectivités locales Conseil général de la Drôme Syndicats des eaux Union européenne | Gestion et protection de la ressources "eau" – (travail sur la pollution, sur sa Gestion de courants d'eau – (prévention et gestion des inondations, politique hydroélectrique). Dans la Drôme, 12 captages stratégiques à enjeu Azote et/ou |

ADEME 98 /252

| | | | Phytosanitaires ont été identifiés et sont proposés dans le projet de SDAGE. |
|---|---|--|--|
| SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux) – Drôme | 1998-2008 (1ère phase); révision en 2009- | Syndicat Mixte Rivière Drôme et ses affluents (SMRD), avec 82 communes du bassin versant | Gestion des Eaux (SAGE) a été élaboré au niveau d'un sous bassin |

Sur le territoire de la Vallée de la Chimie

| Nom de Document | Date | Acteur de l'élaboration | Objectifs |
|--|------------|--|--|
| Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise | 16/12/2010 | Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise | Développer l'attractivité économique + développer l'attractivité résidentielle et gérer les capacités d'accueil + économiser l'espace et relier les espaces naturels + politiques sociales pour les logements |
| PDEDMA Rhône | 26/01/1996 | Préfecture du Rhône | Réduction à la source, maîtrise des coûts, protection de l'environnement, objectifs valorisation matière et énergétique. Géré par les conseils généraux, c'est un outil d'aide à la décision, qui a pour but d'informer les collectivités sur les filières existantes en termes de traitement des déchets ménagers et Assimilés, et de les orienter, dans leurs choix futurs pour une gestion des déchets respectueuse des hommes et de leur environnement. |
| PDEDMA Isère | 10/02/2005 | Préfecture de l'Isère | Renforcement de la collecte sélective auprès des ménages, renforcement de la collecte systématique des cartons des commerces et des papiers des administrations, réduction de la proportion de refus de tri, en priorité sur l'agglomération grenobloise. Le PDEDMA fixe un objectif départemental de 5 kg/hab.an pour les refus de tri. |
| PLU Grand Lyon | 11/07/2005 | Communauté urbaine du Grand Lyon | Avec le Grenelle 2: Prise en compte de la trame verte et bleue (prise en compte et valorisation du patrimoine bâti, végétal, paysager ou écologique). Prise en compte des évolutions des études liées aux risques naturels et technologiques, plan local d'habitat (politique sociale) voire PDU intégrés. Spécifique Grand Lyon: |

ADEME 99 /252

| | | | | Développer la ville dans son |
|--|------------|---------------------------------|-------|--|
| | | | | environnement naturel (trame verte, préservation des ressources naturelles. Maîtrise de l'extension urbaine), renforcer la cohésion et la mixité sociale (favoriser un développement urbain de qualité et économe en espace, construire la ville en prêtant attention aux quartiers et améliorer l'accessibilité du territoire). Favoriser le développement des activités économiques (favoriser l'équilibre entre commerces de centre-ville et les pôles commerciaux périphériques, envisager les activités de production et de services comme des éléments à part entière de la ville et conforter l'agriculture dans sa situation périurbaine). |
| Agenda 21 Grand Lyon | 17/11/2007 | du Grand Lyon | aine | Favoriser la cohésion sociale et le développement économique. Lutter contre les GES. Améliorer le cadre de vie, animer le territoire et mobiliser l'institution pour un DD. |
| Agenda 21 Vallée de la chimie | 12/2007 | Communauté urb du Grand Lyon | paine | 1. Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques 2. Identifier, communiquer et agir sur les nuisances grâce à une connaissance fine de leurs origines et de leurs effets 3. Développer des bâtiments économes et performants face aux risques 4. Améliorer les conditions de déplacements et de mobilité des habitants et des salariés 5. Mettre en place une gouvernance locale de l'économie et de l'emploi 6. Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle chimie - environnement 7. Stimuler et former les acteurs de la Vallée à des pratiques durables 8. Sensibiliser les acteurs, étudier les conditions du développement de l'écologie industrielle 9. Développer les activités de la chimie - environnement en lien avec le pôle de compétitivité Axelera dans une approche de ZAE durables 10. Restaurer le paysage et l'image de la Vallée et du Rhône 11. Favoriser des usages diversifiés de la Vallée, du port et du Rhône. |
| Schéma Régional de Développement Economique Rhône Alpes | 05/2010 | Conseil régional Rhône-Alpes | de | Accompagner la croissance des entreprises. Soutenir, développer et consolider l'emploi notamment dans l'industrie (via le développement à |

ADEME 100 /252

| | | | l'international, les innovations ou l'accès aux financements). Valoriser les acteurs économiques locaux. |
|---|------------|--|--|
| Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux | 20/11/2009 | Comité de bassin Rhône-Méditerranée | Privilégier l'intervention à la source. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques Intégrer les dimensions économiques et sociales dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau. Lutter contre les pollutions. Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux. Atteindre l'équilibre quantitatif. Gérer les risques d'inondation. |
| Schéma régional des infrastructures et des transports | 10/04/2008 | Conseil régional Rhône- Alpes | Conforter le maillage du territoire par sa desserte en transports collectif. Faire fonctionner pleinement l'intermodalité et la complémentarité des services de transport. Faire évoluer la gouvernance, la mobilisation des ressources et les logiques d'investissement. Valoriser une situation stratégique à la croisée des flux européens de longue distance. Promouvoir l'innovation. |
| Plan Climat-Energie Grand Lyon | 04/2008 | Communauté urbaine du Grand Lyon | Réduire les émissions de GES de 20% d'ici à 2020 en orientant ses actions à trois échelles : les activités et le patrimoine de la communauté urbaine, les politiques publiques (urbanisme) et les autres activités (économiques). Le Plan Climat doit être en cohérence avec la politique "Energie" et "Qualité de l'air". |

ADEME 101/252

Annexe 5 : Catégorisation des acteurs

Catégorisation des acteurs Aube

Les codes couleur du tableau ci-dessous font référence aux différents projets d'EIT repérés dans l'Aube :

| CEIA | Rocad | Bourre | Bioga | SEM | Synergi | Comethe | Cometh | Comethe | Mâchefe |
|--------|--------|---------|--------|--------|---------|------------|----------|----------|---------|
| (liste | e Sud- | s de | Z | Energi | e des | Torvillier | e Grand | Nogentai | rs |
| des | Est de | grattag | Vallée | е | Sables | S | Troyes | S | |
| adhére | Troye | e et de | R | | | | (synergi | | |
| nts du | S | rasage | | | | | e eau- | | |
| Club) | | | | | | | énergie) | | |

| D. | Types d'acteurs (composition des structures) | Mixtes | Privés | Publics et semi-public |
|-------------------------|--|--|---|---|
| Dans les projets d'E.I. | Initiateurs | SEM Energie CEIA CEIA CEIA | AT France Dislaub Cristal Union Dominique Bourg Eiffage TP Est Champagne Sud (ex Appia Champagne) EDF R&D Electrolux (ex Dubix) EDF CNPE de Nogent sur Seine Eiffage TP Est Champagne Sud Guntoli Holding Verte Ledjo Energie EDF R&D | CCI Conseil général de l'Aube Aube développement UTT-CREIDD CCI Conseil général de l'Aube UTT-CREIDD Conseil général de l'Aube (marché public ouvert aux variantes environnemental es) Conseil général de l'Aube CCI Conseil général de l'Aube UTT-CREIDD Aube CCI Conseil général de l'Aube UTT-CREIDD Aube développement Club I3A CCI Conseil général de l'Aube (en tant qu'aménageur de la zone) Grand Troyes(en tant qu'aménageur de la zone) CCI (en tant qu'aménageur de la zone) CCI (en tant qu'aménageur de la zone) CCI (en tant qu'aménageur |
| | Cautionneur | CEIA CEIA CEIA | Dominique BOURG René MOLETTA | CCI Conseil général de l'Aube Conseil général |
| ADEME | | CEIA | | de l'Aube (Philippe ADNOT) |

| | | | CCI Conseil général de l'Aube |
|---------------|--|--|---|
| Porteurs | CEIA SEM Energie CEIA CEIA | Eiffage TP Est Champagne Sud Cristal Union Eiffage TP Est Champagne Sud Guntoli Holding Verte IFTH (dans un second temps) AT France Lincet CAPDEA Eiffage TP Est Champagne Sud | Conseil général Aube Conseil général de l'Aube Conseil général de l'Aube UTT-CREIDD Conseil général de l'Aube (en tant qu'aménageur de la zone) Conseil général de l'Aube Ville de Nogentsur-Seine |
| Coordinateurs | CEIA SEM Energie CEIA (étude globale) CEIA CEIA | EGIS Holding Verte IFTH (dans un second temps) AT France (synergie de mutualisation opérationnelle) Lincet (synergie de mutualisation opérationnelle) | UTT-CREIDD UTT-CREIDD Association de zone CCI (animateur de l'association de zone) Grand Troyes (en tant qu'aménageur) |
| Financeurs | CEIA SEM Energie | Eiffage TP Est Champagne Sud Cristal Union Holding Verte IFTH (dans un second temps) AT France Lincet CAPDEA Eiffage TP Est Champagne Sud | Conseil général de l'Aube Conseil général de l'Aube Conseil général de l'Aube Caisse des Dépôts et Consignations ADEME Conseil général de l'Aube ANR UTT-CREIDD Conseil général de l'Aube ANR UTT-CREIDD Conseil général de l'Aube ANR UTT-CREIDD Grand Troyes ANR CCI UTT-CREIDD |
| Opérationnels | CEIA CEIA SEM Energie Pôle IAR Club I3A Technopôle de l'Aube (SEM) | Eiffage TP Est Champagne Sud (tests physico- chimiques) Eiffage TP Est Champagne Sud Guntoli | UTT-CREIDD IUMP Conseil général de l'Aube CCI Chambre d'Agriculture de l'Aube Chambre de |

ADEME 103/252

| | | SEM Energie CEIA CEIA CEIA | Holding Verte Ledjo Energie Ledjo Energie IFTH AT France Lincet CR2I (maîtrise d'œuvre) AGS CTP CAPDEA LRD Eiffage TP Est Champagne Sud | Ville de Troyes Grand Troyes Conseil regional Champagne- Ardenne |
|---|---|---|--|--|
| Participar | nts | SEM Energie | Eiffage TP Est Champagne Sud Cristal Union Eiffage TP Est Champagne Sud Guntoli Agriculteurs Sylviculteurs Restaurateurs AT France La Champenoise LCDA Choucrouterie Laurent SOLEMA Les Hauts de Villiers Bonduelle Villemereil AT France Lincet | Grand Troyes |
| Potentiellement en lien avec des projets d'E.I. | Acteurs potentiels leviers ou inhibiteurs et observateurs | Club i3A + ATEE SEM Energie + SEM Energie | Lucart + Sofiprotéol + SEM Energie + EDF GDF ERDF-GRDF Sotratex + Teinturerie de | AUDART + Conseil Régional Champagne- Ardenne DREAL Champagne- Ardenne |

ADEME 104/252

| | Champagne + | DDT Aube |
|---|---------------------|------------------------------|
| | Autres | SDEDA + |
| | ennoblisseurs + | MEEDTL + |
| | Autres | DGCIS |
| | industriels de | MEEDTL - (futur |
| | l'agroalimentaire | référentiel |
| | + | coproduits pour |
| | Anett + | usages routiers) |
| | Lucart + | MEEDTL - (futur |
| | Saviel + | référentiel |
| | Emin Leydier + | coproduits pour |
| | Saipol + | usages routiers) |
| | Soufflet + | Lycée Sainte |
| | Holding Verte + | Maure + |
| | Ledjo Energie + | Lycée Charles |
| | Autres | Baltet + |
| | entreprises | Lycée Joliot |
| | (dont | Curie + |
| | agriculteurs) | Autres |
| | CAPDEA + | établissements |
| | LRD + (diffusion | de formation et |
| | dans la | de recherche + |
| | profession) | Etat – (arrêt des |
| | Eiffage TP Est | subventions aux |
| | Champagne | ENR) |
| | Sud + | ADEME + |
| | Autres | (potentiel |
| | entreprises | financeur) |
| | Autres | Grand Troyes |
| | entreprises | (potentiel |
| | (dont BE et | , |
| | agriculteurs) | Ville de Nogent- |
| | Autres | sur-Seine + |
| | entreprises | Conseil général |
| | fournisseurs de | de l'Aube + |
| | matière | CCI + |
| | organique (dont | SDEDA |
| | agriculteurs) | Autres |
| | | collectivités + |
| | (chemins: | ADEME + |
| | conflits | Société civile – |
| | d'usages) | Etat (DREAL) |
| | Agriculteurs – | Société civile |
| | (chemins : conflits | (ex : Association |
| | | de riverains Dislaub) |
| | d'usages) | Société civile – |
| | | |
| | | (odeurs) MEEDTL - (futur |
| | | référentiel |
| | | |
| | | coproduits pour |
| | | usages routiers) Donneurs |
| | | d'ordres publics |
| 1 | | a orares publics |

ADEME 105 /252

Catégorisation des acteurs Biovallée®

Le projet d'EIT sur ce territoire étant encore à un stade plus qu'initial, la plupart des acteurs dans ce tableau sont seulement volontaires sur le projet Biovallée®.

| | Types d'acteurs | BioVallée® | | |
|----------------------------|--------------------|---|---|--|
| Composition des Structures | | Mixte | Public | Privé |
| | Initiateurs | | C. C. du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois. Conseil général de la Drôme | |
| | Cautionneurs | | Ministère de l'Ecologie et de développement durable, ADEME | |
| | Porteurs | Syndicat Mixte du Développement de la vallée de la Drôme | Conseil général de la Drôme, Chef du Projet Biovallée (Philippe Méjean) | |
| Dans le projet E. I. | Coordinateurs | Comité de Pilotage restreint : Comité Scientifique (Cyrille Harpet,) ; Comité de Pilotage Elargi : Présidents des chambres consulaires, CLD, CDRA, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme. | Comité de Pilotage Restreint: C. C. du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois. Comité de Pilotage Elargi: Grand Valence Génie rurale Eaux et Forêts (GREF). Instances Préfectorales, MIPRA (Mission Ingénierie et Prospective Rhône-Alpes); Conseil général de la Drôme | Comité de Pilotage Elargi : TENERRDIS, Rovaltain, Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme |
| | Financeurs | Syndicat Mixte du Développement de la vallée de la Drôme | Etat (DRAAF, ADEME), Région (Région Rhône Alpes), Département (Conseil général de la Drôme), Agence de l'eau | |

ADEME 106 /252

| | Opérationnels | Sytrad | Gare des Ramières, | PNREco-activités : |
|-----------------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| | Participants | INSA | Grands Projets : Rovaltain, Nord- Isère ville durable ; | Tech'Bio (salon); Les différents secteurs d'activités. |
| En lien avec le projet E.I. | Acteurs potentiels levier | | DRAAF | PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales); PNR (Parc Naturel Régional); TENERRDIS; Eco-activités : agriculture, chimie verte; CLD du Val de Drôme; CLD du Diois; CDRA (Conseil de Développement Rhône-Alpes). |
| | Acteurs potentiels inhibiteur | | | |
| | Observateurs | | Grand Valence | L'avis d'Alex - Association Locale |
| | Participants | Etablissement de Formation : CFPPA de Die (agriculture biologique), Formations bio et éco-constructions, CFA Livron, GRETA VIVA 5, CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Die, CTEF, IFORE, Ecole de la nature et des savoirs, Institut de Formation du Ministère du Développement Durable : IFORE, Université de Lyon et de Grenoble (notamment le Cermosem). | | Associations professionnelles (Drôme des collines, Groupement des Entreprises du Val de Drôme (GEVD), CAPEB; Associations de producteurs et de consommateurs des produits bios: Nationale et Européenne: Synabio; Régionale: Bioconvergence, Corabio (coordination Rhône-Alpes des Produits Bio); ARDAB (Rhône et Loire); Départementale: AgriBioDrôme (Drôme). Ferme expérimentale de l'Etoile sur Rhône. Ecosite d'Eurre, Ecoparc commercial urbain des Crozes; |

ADEME 107/252

Catégorisation des acteurs Vallée de la Chimie

| | Types d'acteurs | Vallée d | e la Chimie | |
|-------------|-------------------------|----------|-------------------------------|---|
| | | Mixte | Public | Privé |
| Projet | Initiateurs | | | Cyrille Harpet, Christophe Blavot |
| | Porteurs | | INSA | |
| | Coordinateurs | | INSA | EIC |
| | Financeurs | | DRIRE et Région Rhône-Alpe | |
| | Opérationnels | | | EIC, Systèmes durables, Arkema, Rhodia, Gepeif, Trédi, Lafarge, Prayon, Finorga, Onyx, Casper, Adisseo, Osiris |
| | Cautionneurs | | UTT | ICAST |
| Autres : | Observateurs | | Grand Lyon | |
| hors projet | Acteurs potentiels: +/- | | | Refus (confidentialité ou non finalisation) : Total, Suez, Bluestar, EDF / GDF, Union des Industriels Chimiques |

ADEME 108 /252

Annexe 6 : Liste des acteurs interrogés par territoire

| | Désignation des acteurs interrogés dans l'AUBE | | | | | |
|-------------------------|---|----------------------------|---|--|--|--|
| | Structure | Nom de l'acteur | Fonction/Titre | | | |
| Elus | Conseil général de l'Aube | Nicolas JUILLET | Vice-président | | | |
| | SDEDA (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube) | Danièle BOEGLIN | Présidente du SDEDA, Vice présidente du Conseil général de l'Aube, Présidente de la commission finances et du personnel départemental | | | |
| | Grand Troyes | Francis DEHAUT | Président de la commission Assainissement- Déchets | | | |
| | Grand Troyes | Jean-Jacques ARNAUD | Vice-président du Grand Troyes chargé du Développement Durable, Maire de Sainte-Savine | | | |
| | Troyes | Marc BRET | Adjoint au Maire chargé du Développement Durable et de l'environnement (+ conseiller Général) | | | |
| | Nogent-sur-Seine | Gérard ANCELIN | Maire du Nogent-sur-Seine, Vice-président du Conseil général de l'Aube, Président de la commission économie | | | |
| | Conseil régional Champagne-Ardenne | Roland DAVERDON | Ex Vice-président chargé du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Agriculture et des forêts | | | |
| | DREAL | Jean-Jacques FORQUIN | Chargé de mission entreprises et développement durable | | | |
| Acteurs Institutionnels | Délégation Régionale ADEME Champagne- Ardenne | Colette KEIL | Responsable du secteur Entreprises | | | |
| | Sénat | Vanina PAOLI- GAGIN | Assistante parlementaire de Philippe Adnot (Président du Conseil général de l'Aube) au Sénat, Secrétaire Général de la R.A.S.N.A.G. | | | |
| teurs | CCI de Troyes et de l'Aube | Etienne DE MONTARNAL | Appui aux entreprises | | | |
| Ä | CCI de Troyes et de l'Aube | ERIC SERVAIN | Affaires Industrielles, cession-reprise, financement | | | |
| | CCI de Troyes et de l'Aube | Stéphanie PAGE- FILLION | Responsable Environnement | | | |
| | Chambre d'Agriculture de l'Aube | Bertrand CHEVALIER | Directeur Général | | | |
| | Eiffage TP Est Champagne Ardenne | Patrick THOMASSIN | Directeur d'Agences | | | |
| w | AT France | Dominique LEMELLE | Directeur Général, Président de la CCI de Troyes et de l'Aube | | | |
| Entreprises | Cristal Union | Gérard BRU | Ex Responsable Environnement | | | |
| GPI | SEM Energie | Thierry HILTZER | Directeur Général | | | |
| | Sotratex | Luc PRIN | Directeur Industriel | | | |
| _ | Emin Leydier | Jean-Louis LEYDIER | Directeur Energies et Techniques | | | |
| | Lucart France | Ronan CHASSIER | Responsable QSHE | | | |
| | Holding Verte | Lionel LE MAUX | Associé Fondateur | | | |
| Associ | Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube | Gregory LANNOU | Animateur du CEIA | | | |

ADEME 109/252

| | Désignation des acteurs interrogés dans la Biovallée | | | | | |
|-----------------|--|----------------------------------|---|--|--|--|
| | Structure | Nom de l'acteur | Fonction / Titre | | | |
| Institutionnels | CCVD | Philippe MEJEAN | Chef de Projet Biovallée | | | |
| | CCD | Mehdi KCHIOUCH- Alice GINDRAT | Stagiaires Biovallée | | | |
| | CCVD | Laure CHARPENTIEF | Chef de Projet Plan Climat-Energie Territoriale Biova | | | |
| | CCVD | Magalie VI MELCHIOR | Directrice Pôle Environnement | | | |
| ı s | CCVD - GEVD | Didier LOPEZ | Directeur du pôle développement économique | | | |
| Acteurs | CCI | Brice CRUCHON | Responsable Service Industrie | | | |
| Act | CMA | Patricia CHAMBONCI | Environnement - Gestion des déchets | | | |
| | L'herbier du Diois | Tijlbert VINK | Direction | | | |
| Entreprises | FCBA | Francis de MOROGU | Directeur - Station Sud-Est | | | |
| | Lafarge | Mr MOREL | Chef d'entreprise | | | |
| | Héro | Frédéric JEAN | Responsable Environnement- ISO 14 001 | | | |
| | Clairette de Die | Fabien LOMBART | Président du syndicat des AOC de Die | | | |
| | Terres Dioises | Mr MUCK | Directeur de la coopérative agricole | | | |

| | Désignatio | n des acteurs interro | gés dans la Vallée de la Chimie | |
|---------------------------|---|--------------------------|--|--|
| | Structure | Nom de l'acteur | Fonction / Titre | |
| Institutionnels | CCI Drôme | Félicien PONCELET | Salarié de la société d'ingénierie en éco- conception A3I. Ancien responsable de l'étude de mutualisation des déchets intitulée "Valori" à la CCI Drôme-Ardèche | |
| | INSA Lyon- PROVADEMS | Jacques MEHU | Directeur de Provadems. Professeur à l'INSA | |
| | Région Rhône-Alpes | Michel FRESSONET | Ingénieur | |
| Groupemer d'entreprise | LAFARGE Val d'Azergues | Fabrice COPIN | Membre du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC). Ancien directeur "combustibles et matières de substitution" de Lafarge | |
| | PRAYON | Jérôme DECHELETTE | Conseiller à la direction de l'usine Prayon des Roches. Président du Mouvement Français pour la Qualité (MFQ) Rhône-Alpes. Ancien directeur de l'usine | |
| | PRAYON | Carol ARCACHE | Directeur de l'usine des Roches | |
| | RHODIA Roussillon | Jean-Hughes LE MARREC | Responsable d'un projet de systèmes d'informations à Rhodia St Fons. Ancien responsable Environnement Hygiène Sécurité à Rhodia Roussillon | |
| | SYSTEMES DURABLES | Cyril ADOUE | Directeur | |
| | TREDI | Alexandra BALLORE | Chargée de communication | |
| | APORA | Michel FRESSONET | Ingénieur | |
| | GIE OSIRIS | Frédéric KRESS | Responsable environnement et sécurité des procédés sur la plate-forme de Roussillon | |
| | Union des Industries Chimiques (UIC) | Monsieur GILLOT | Délégué général | |

ADEME 110 /252

Annexe 7 : analyse des entretiens de niveau 2

AUBE

Représentations des préoccupations environnementales

Préoccupations liées à l'environnement, développement durable, des concepts qui sont en lien direct avec les représentations des différents acteurs du territoire sur l'EIT et au cœur des enjeux de notre société. Mais que recouvrent ces idées, quelles représentations les sous-tendent ? La confrontation de ces représentations nous éclaire sur les enjeux et les finalités des différents acteurs qui se les approprient. Afin d'éviter les confusions que suscitent les interprétations multiples de ces concepts, tentons d'en approcher le sens qui leur est conféré.

Ce que révèlent les entretiens avec les différents acteurs des territoires est la nécessité de faire des allersretours permanents entre sphère publique et sphère privée des acteurs pour saisir la façon dont s'élaborent leurs représentations en matière de préoccupations environnementales. En effet, dans leurs perceptions des enjeux en matière d'environnement, il y a une corrélation entre la fonction, dirigeant d'entreprise, élu, etc. qu'occupent ces acteurs, et le facteur de la conviction personnelle privée.

Des convictions personnelles qui relèvent de la sphère privée

C'est avant tout dans la sphère personnelle privée que s'élaborent les différentes idéologies relatives aux liens entre l'homme et l'environnement dans lequel il vit.

Des préoccupations environnementales associées à la qualité du cadre de vie

Au-delà des fonctions exercées, qui influent sur la façon de percevoir les enjeux relatifs aux préoccupations environnementales, à la question 'qu'est-ce qu'évoquent pour vous les préoccupations environnementales ?', les réponses sont régulièrement relatives à la sphère du cadre de vie, qu'il soit naturel ou construit par l'homme. Un adjoint de la ville de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« Le développement durable c'est aussi un cadre de vie humain où les gens ont plaisir à vivre et ce n'est pas des maisons les unes à côté des autres où l'on voit dans la salle à manger du voisin quand on est dans sa cuisine. On est à Troyes on n'est pas à Manhattan. »

Dans les représentations, les préoccupations environnementales sont également un facteur potentiel d'inquiétude pour sa santé personnelle ou celle de la planète, depuis la prise en considération des pollutions multiples engendrées par l'activité humaine. Un conseiller Entreprise à la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Alors cette pollution, encore une fois, elle peut être d'origines diverses, ça peut être pollutions de sols, pollutions atmosphériques, des pollutions subies par les gens qui y travaillent, donc c'est quand même complexe. »

La notion d'environnement est ainsi associée à celle de qualité de vie. Le directeur d'une société d'économie mixte en parlant de ses réseaux de chauffage collectif :

« Ce sont des chaudières et cogénérations gaz donc après c'est dans toute la technicité de ces grosses chaufferies ou de ces cogénérations c'est-à-dire un respect de l'environnement à la fois pour la nature et à la fois pour le voisinage, donc c'est un respect sonore déjà. »

Les informations toujours plus préoccupantes qui sont relayées en matière d'environnement alimentent cette perception : catastrophes naturelles, réchauffement climatique, aliments contaminés, catastrophes industrielles, disparitions des espèces, etc.

De telle sorte que cette logique aboutit à un glissement : d'espaces productifs, la protection des espaces naturels s'institutionnalise, même à des fins de loisir et de bien-être. Comme le démontre les propos d'un maire de l'agglomération Troyenne pour accroître l'attractivité de sa commune :

« On était la première commune du département à mettre en œuvre une charte d'écologie urbaine. Ce n'était pas un agenda 21, c'était une charte d'écologie urbaine. Elle avait le mérite [...] d'avoir la prétention de mettre en œuvre différentes actions sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les déplacements, l'environnement par rapport aux espaces verts : [...] on reste dans cette logique de donner un cadre de vie très axé sur la protection de l'environnement au niveau de la commune. »

D'une époque mythique à un acte d'engagement citoyen

Parallèlement aux enjeux de sociétés macro, les préoccupations environnementales touchent aussi au cadre de vie, et concernent donc potentiellement chacun. La prise en compte de ses impacts sur l'environnement est alors perçue comme un acte citoyen, placé au niveau de la conviction et de la responsabilité individuelle, de l'ordre du devoir personnel. Le maire adjoint de Troves chargé du développement durable :

ADEME 111 /252

« Vous me disiez au début : qu'est-ce que c'est le développement durable pour vous ? C'est aussi ça. C'est revenir à du bon sens. Pour ne plus gaspiller d'eau il y a des choses très simples à faire, pour ne plus gaspiller d'énergie il y a des choses très simples à faire que je fais tous les jours ici dans cette mairie, des lumières que j'éteints etc. »

Des témoignages relatifs au fantasme d'un âge d'or permettent de rendre compte d'un glissement. Est décrite une époque mythique où le comportement de l'homme vis-à-vis de l'environnement était naturellement vertueux et ne dépendait pas du domaine du choix personnel. Comme si cela relevait de la nature même de l'homme de fonctionner en bonne intelligence avec son environnement. Cette référence à un temps où les pratiques étaient vertueuses est définie jusqu'à la fin des années 60, période jusqu'à laquelle les activités humaines étaient perçues comme compatibles avec le respect de l'environnement. Elle est caractérisée par des références à une ne logique axée sur le bon sens dont les « anciens » détiendraient le secret, « Les réflexes à l'ancienne. » Le sens conféré ici à toutes les préoccupations environnementales est associé à des questions de valeurs, d'éducation, de morale à transmettre. Le Directeur de la SEM Energie :

« Mais c'est aussi un problème d'éducation. En ce moment je trouve que c'est un problème d'éducation parce que malgré tous les efforts qui sont faits au niveau de l'écologie, de l'environnement etc. quand on voit la réaction d'un certain nombre de personnes qui continuent de mettre leurs ordures n'importe où, à jeter les papiers par la fenêtre des voitures, de déposer les matelas dans les fossés etc. Moi je trouve qu'en ce moment c'est un peu plus une récession par rapport à il y a quelques... Je trouve qu'il y a 10-15 ans il y avait une préoccupation de rendre en gros la France plus propre et je trouve maintenant qu'on est revenu en arrière. C'est une constatation visuelle. Vous n'avez qu'à passer sur le périphérique de Paris ou certains axes parisiens, c'est la honte. Il y a des pays sous-développés que l'on critique et qui sont plus propres. »

Nombre d'interlocuteurs dénoncent l'appropriation de ces sujets dans le débat public et la politique en les ramenant à des questions relevant de l'éducation familiale, dont le rôle revient à la famille, dans la sphère privée, de former les futurs citoyens. La Présidente du syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube, membre du CEIA :

« Moi je veux dire développement durable et compagnie enfin tout ça on en a plein la bouche. Les gens viennent de découvrir ça, l'écologie on va voter écologie, on va ceci mais... enfin pour moi c'est irrationnel. Je trouve que l'écologie c'est quelque chose qu'on doit porter en soi. Ca doit être une question d'éducation. Moi à l'âge que j'ai, il me semble que j'ai été éduquée dans cet esprit là et qu'on est en train de découvrir, je ne sais pas quoi... Bah on n'en entendait pas parler, on n'en faisait pas. Mais j'ai, sincèrement, l'impression d'avoir été éduquée dans cet esprit là et d'avoir éduqué mon fils dans cet esprit là et je suis convaincue que, lui, le transmets... Vraiment on semble avoir découvert des choses qui sont tellement naturelles que moi je suis un petit peu ahurie et je ne veux pas entrer dans tout ce système parce que pour moi ça reste quelque chose de naturel. Je trouve que trier ses déchets enfin essayer d'en extraire tout ce qu'on peut en extraire, ne pas gaspiller c'est le b.a.-ba de la vie... le b.a.-ba de la vie et de ce qu'on a à transmettre. »

« Mais enfin, aujourd'hui on dit « il faut trier ses déchets organiques et mettre.... » Mais moi, chez mes parents il y a toujours eu un jardin et dans un coin du jardin [rire], il y avait l'endroit où... Bah bien sûr ! Qui n'était pas un truc de compostage mais on y mettait les déchets organiques. Et et au bout de l'année, enfin on retournait et ça servait d'engrais dans le jardin. Et ça, ça remonte euh... donc on a rien inventé. C'est pour ça, on doit porter ça, on doit porter ça en soi. »

Dans les récits recueillis, ces comportements sont rattachés à la tradition familiale, rattachée ellemême à une époque mythique où les préoccupations environnementales relevaient de valeurs familiales et de société estimables. A l'unanimité, il existe une dénonciation de ce qui devrait être considéré comme relevant du bon sens utilisé comme faire valoir. Le Président de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« C'est une simple question de respect, faisons avec ce qu'on a et essayons de ne pas gaspiller, le reste c'est de la tarte à la crème. »

Dès lors les alternatives ne concernent plus que les déclinaisons de la façon dont les personnes se situent en termes de choix : A titre personnel, on se pose en détracteur de ceux qui revendiquent qu'ils sont engagés dans un combat car on considère que c'est par des gestes simples au quotidien que l'on est en capacité d'agir réellement. On considère que plus qu'un combat, c'est une question d'éducation, etc. Nombreux sont ceux qui se posent en détracteur de

ADEME 112 /252

ces préoccupations environnementales ne répondant qu'à un effet de mode. Ou ceux qui dénoncent la bêtise de chercher à s'attribuer le mérite d'innover en matière d'environnement alors que des choses intéressantes existent déjà ailleurs. Le Vice-président du Conseil Régional Champagne-Ardenne :

« En fait, il n'y a rien à inventer. En France on a quand même un gros problème, c'est qu'on veut toujours réinventer la piste cyclable [...] Donc on cherche toujours à réinventer, à trouver la solution française, et puis on n'aboutit pas. »

Un consensus apparaît donc quant au rejet de l'utilisation du prétexte environnemental pour l'image de marque bénéfique qu'elle confère à ceux qui s'en servent uniquement pour revendiquer une action moralement vertueuse. Les dirigeants d'entreprises qui indiquent répondre à des exigences clients en visant une réduction de leurs impacts sur l'environnement précisent qu'il ne s'agit pas uniquement de démarche marketing, mais que la réduction de leurs impacts sur l'environnement est réellement effective. De là, l'usage du terme 'environnement' ne permet pas que les acteurs interrogés lui accordent immédiatement leur confiance : faire mention de 'l'environnement' est considéré comme un motif de surenchère médiatique par rapport auquel il est difficile de savoir qualitativement ce que font les personnes qui revendiquent une exemplarité de leurs démarches.

Ecologie oui, écolo surement pas

Un membre de la CCI de Troyes et de l'Aube explique que les mentalités en rapport aux préoccupations environnementales changent. Ses propos nous permettent de comprendre en quoi le rapport entre les défenseurs de notre société de production et ceux qui proposent des voies alternatives souffre d'amalgames et de raccourcis malheureux enracinés historiquement.

« Non, parce que pour vous dire, même pendant mes études, on avait en 2^{ème} année d'école d'agronomie, on avait des UV. Certaines UV pouvaient être à notre initiative, et on était 8 à avoir demandé une UV Agriculture Biologique, y'a eu une enquête de faite à notre sujet! Bah voilà, on était des révolutionnaires, des personnes dangereuses. Je vous dis, il y a eu une enquête de faite pour chacun d'entre nous. C'était le contexte à l'époque, ça a changé, heureusement! »

Une seule personne interrogée dans l'Aube, un dirigeant d'une entreprise textile, se revendique 'écolo' dans le domaine de la sphère privée. Après avoir raconté qu'il a vendu sa maison pour en construire une écologique, 'intelligente', il explique pourtant que la réalité économique de son entreprise ne lui permet pas de produire plus propre, car « *Produire plus propre coûte plus cher.* » Il dénonce l'utilisation de l'écologie qui doit être politique, pas politicienne. Il insiste sur l'importance de la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique tout en dénonçant l'usurpation à des fins de marketing politique qui en est faite.

« L'écologie doit être politique. Les écolos n'existent plus. » [...] Pour moi tout ce qu'on entend sur le développement durable, c'est pas de l'écologie, c'est politique. Ils parlent de leurs préoccupations pour l'environnement, mais en fait ce qu'ils veulent, c'est juste une opportunité parce qu'ils sentent que ce domaine touche les gens. Pour moi, l'Ecologie avec un grand E ça ne doit pas être politique. Le dernier écolo c'était le commandant Cousteau, mais pas Eva Joly ou Nicolas Mulot. Avec ses gels douches bio avec je sais pas quel produit chimique dedans! Pour moi la vraie Ecologie ne doit pas avoir de couleur politique. »

Mais pour tous les autres acteurs aubois interrogés, la figure de l'écolo est connotée négativement. Dans l'imaginaire, 'l'écolo' est perçu comme une 'forte gueule' qui dénonce sans peu de fondements, sa parole est perçue comme gage de non sérieux. L'aspect revendicatif des mouvements écolos est rejeté. C'est sur la forme que le choix est fait de se distinguer de la figure de militant, voire de l'extrémiste... Le Vice-président du Grand Troyes en charge des déchets et de l'assainissement :

« Je ne suis pas ce qui peut s'appeler un écologiste militant, j'ai jamais été, je veux dire : membre d'un mouvement écologiste mais par contre je me sens tout à fait concerné euh... impliqué. »

Le Président de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Je pense qu'on n'a pas d'écolo ayatollah chez nous. Parce qu'on a des purs et durs dans la démarche volontaire, on n'a pas d'ayatollah. »

Mais c'est également sur le fond qu'une seconde discrimination entre deux visions du monde antagonistes émerge. Pour la très grande majorité des acteurs interrogés, les préoccupations environnementales doivent inclure la compatibilité avec le progrès, elles doivent être associées à la capacité de nos sociétés à maintenir une courbe ascendante de capacité de production. Or, la figure du militant écolo est associée à une

ADEME 113 /252

épistémologie qui conçoit la remise en question de cette société productiviste et mise sur une croissancezéro, voire la décroissance. Le Vice-président du Grand Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« Alors c'est vrai que par définition au départ j'étais pas particulièrement, entre guillemets, 'un écolo' quoi j'ai... C'est vrai que j'étais pas un militant de la première heure [...]. Moi je pense que la richesse c'est de revenir à des modes de vie plus responsables tout en restant compatible avec le progrès, et c'est vrai qu'on est dans une société de consommation qui provoque des déchets injustifiés » ; « Je pense que l'écologie a de beaux jours devant elle si elle sait laisser tomber ses côtés un peu doctrinaires. »

En insinuant la remise en cause de la logique productiviste, le militantisme écologique insinue un changement dans les modes de comportement significatif, alors que ce qui sous-tend la vision des acteurs interrogés est la non remise en cause du fondement de l'activité économique actuelle construit sur la création de richesse par la production. La méconnaissance réciproque entre le monde des acteurs économiques privés et publics et celui des figures écolos entretient la méfiance mutuelle. Les derniers, connotés de militantisme éveillent la méfiance du monde de l'entreprise, tandis que celui-ci perçoit les revendications relatives à l'environnement comme fortement contraignantes. L'ancien responsable environnement de Dislaub, partie prenante de la synergie des Sables :

« Parce qu'à cette époque-là, 'écologie' ça avait une connotation forte 'd'écolo'. Pour l'entreprise et pour les gars du conseil d'administration aussi. »

Une idée de la société de consommation Développement économique et/ou durable ?

Certains acteurs interrogés rattachent évidemment la préoccupation de l'Homme pour l'environnement à l'évolution de la conjoncture économique. Les différents chocs pétroliers ont provoqués une hausse des prix de l'énergie. Les préoccupations environnementales sont donc perçues comme une réponse à la question : comment limiter notre consommation de ressources naturelles fossiles. Ces préoccupations s'inscrivent dans une logique de réparation plutôt qu'une logique préventive. Parce qu'un seuil est atteint, l'homme réfléchi à des modalités de changement. Le Directeur de la Sem Energie :

« Et puis après l'économie a été trop vite et on a été rattrapé par différents chocs pétroliers et il a fallu re-réfléchir à notre développement mais on en parle beaucoup maintenant, mais moi je me rappelle en 73-74, il y a eu le premier gros choc pétrolier et il ne faut pas oublier que la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes ça vient de cette époque-là pour économiser de l'énergie et de la consommation automobile. Il y avait à la fois la sécurité mais c'était surtout en premier les économies de consommation de pétrole. Et en 73 si ma mémoire est bonne, il avait été interdit de faire les éclairages de Noël dans les différentes villes de France. Les villes étaient noires par mesure d'économie et ça c'était le premier choc pétrolier. Après il y a eu un certain nombre de recherches, de développement pour essayer d'économiser de l'énergie, d'isoler les bâtiments, etc. donc il y avait déjà eu ça donc ça fait 35 ans et puis après l'économie a été mieux et l'Homme oublie vite et on est reparti et à chaque crise économique on repense un peu plus écologie. »

Apparaît de la notion de développement, qui, contrairement à celle de croissance, mise sur des changements qualitatifs. Le concept de développement durable fait maintenant partie intégrante des discours des différents acteurs en matière d'environnement. Nous constatons que cette thèse de la prédominance de la croissance économique est aujourd'hui controversée par nombre d'acteurs du territoire qui en soulignent la puissance destructrice et créatrice d'inégalité en plaçant l'idée d'un projet social au centre des préoccupations du développement durable. Le Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, membre du CEIA:

« Pour moi le développement durable c'est d'abord un développement dans la durée. Qui est porteur du développement dans la durée ? Et bien les hommes et les femmes. En ce qui me concerne j'ai une vision assez forte et assez précise de... Pour moi ça ne se réduit pas seulement à des problématiques d'économie d'énergie, ou de qualité de matériau, ou

ADEME 114/252

de pratique X ou Y. Il y a aussi une vraie éducation, une vraie capacité d'entrainement à cela. »

Les détracteurs de l'idée d'une croissance économique toute puissante régulatrice font apparaître que la poursuite de cet objectif fait peser des menaces sévères sur l'état de la planète et la survie de l'espèce humaine. La responsable du secteur entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« Oui donc les préoccupations environnementales doivent à minima permettre aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences règlementaires voire aller au-delà et voire aller au-delà c'est aller dans une démarche de développement durable [...]. Je pense qu'une entreprise qui s'affiche comment faisant du développement durable si elle n'est pas déjà en conformité en interne avec la réglementation pour moi le projet est voué à l'échec enfin voué à l'échec on peut peut-être pas parler d'échec mais il n'est pas honnête. »

L'effort se porte donc sur la façon dont il est pensable de mêler environnement et développement dans une logique inclusive. Le modèle de développement économique basé sur la puissance productive n'est pas estimé contestable, et ni les pays riches ni les pays pauvres ne sont considérés comme prêts à accueillir l'idée d'une croissance-zéro.

« Encore une fois parce que le développement durable-écologie, ça ne se regarde pas sur un territoire tout petit mais voilà il fait aussi regarder très loin, en particulier les pays pauvres. »

L'idée est donc de proposer un modèle économique compatible avec l'équité sociale et les exigences écologiques. Les discours s'éloignent des seules mesures d'ordre technique pour empiéter sur les sphères économique et politiques. Les acteurs interrogés abordent la question de la difficulté de leur mise en œuvre. Economie et politique raisonnent à court terme, les problématiques relatives à l'environnement impliquent des réflexions transversales et dans le long terme. Si l'ambition semble démesurée quant à la capacité d'inscription positive des objectifs que se fixe le développement durable, il n'en reste pas moins qu'elle impact la réalité. La logique permet de pointer les domaines qui devront être source d'attention particulière : le manque de vision à long terme dans les choix technologiques, politiques et économiques. Le Viceprésident du Grand Troyes en charge des déchets et de l'assainissement :

« Et c'est là que le développement durable prend toute sa dimension, c'est-à-dire sa vraie dimension c'est-à-dire : penser les conséquences de ce qu'on est en train de faire. »

Nous pourrions croire que l'idéologie du développement durable fait l'objet d'un projet de société fruit d'un consensus apparent, mais il suscite en réalité des débats passionnés. Derrière cet élan de vertu universelle, des conflits d'intérêt existent évidemment. Elus, dirigeants d'entreprises, scientifiques, vont lui donner des significations différentes, révélatrices d'intérêts divergents, relatives aux contraintes qu'il représente.

Les préoccupations environnementales perçues comme contraintes

La perception des relations entre l'homme et la nature est sous-tendue par une ambivalence autour de la question relative à l'extériorité et/ou l'appartenance. Les hommes ont conscience qu'ils peuvent agir sur la nature, d'abord en puisant en elle pour subsister mais aussi en agissant sur elle pour la contrôler. L'idée de contrôler plutôt que d'exister avec implique une certaine distanciation si bien que certaines représentations sont induites par l'idée que l'homme est extérieur à la nature, dont celles qui considèrent que la nature est hostile à l'homme et qu'il doit donc la domestiquer. L'idée sous-jacente est toujours celle de chercher à contrôler et à gérer les richesses naturelles pour le seul bénéfice de l'humanité. Or, l'emprise de l'homme sur la nature est devenue telle qu'elle engendre de graves dégâts. L'apparition dans l'espace public du débat des impacts nocifs de l'activité humaine sur l'environnement replace l'homme au centre de la nature, selon une vision systémique. Les croyances nouvelles s'attachent à réaffirmer qu'il revient à l'homme d'agir envers la nature dans le sens de sa préservation. L'adjoint au maire à la ville de Troyes chargé de l'environnement et du développement durable :

« Pour moi l'environnement c'est essentiellement la nature. C'est vraiment la dimension préservation de la nature. »

S'apercevoir que l'homme peut agir sur la nature d'une façon plus vertueuse c'est passer d'une représentation à une autre qui efface la distance, l'extériorité de l'homme par rapport à la nature. Les

ADEME 115 /252

représentations liées à l'environnement sont ainsi co-construites par des mécanismes de rétroaction entre les croyances et les pratiques de chacun des acteurs et le sens que la société à l'échelle macro leur confère. La protection de l'environnement s'installe donc dans le débat public. Outre les normes de comportements portées sous forme de recommandations par diverses institutions, l'entrée de la protection de l'environnement dans l'espace public engendre toute une réglementation en matière de droit de l'environnement, qui prend forme d'obligations juridiques. Elle oblige acteurs économiques et politiques à refonder leurs pratiques et est ainsi associée dans l'imaginaire collectif à une forme de contrainte, sous forme d'astreinte aux législations en vigueur, sous forme de contrainte financière pour renter dans les procédures de labellisation, etc. Pénalisantes, les contraintes sont également perçues comme discriminantes. Les diverses labellisation, en effet, sont payantes pour les entreprises et donc vécues comme une contrainte. Les lois votées en France peuvent aussi être vécues comme discriminantes puissent qu'elles sont perçues comme rendant plus concurrentielles les entreprises étrangères qui n'y sont pas soumises. En fin de compte, que ce soient les mesures concernant la recommandation de normes de comportement autour de la réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement, d'ordre préventives, celles, d'ordres coercitives, sont vécues comme des contraintes. Le Directeur d'une entreprise troyenne en ennoblissement textile :

« REACh c'est la nouvelle organisation qui légifère sur les risques chimiques au niveau européen pour maîtriser la quantité de produits chimiques. Et encore une fois, avec cette grand-messe européenne, l'Europe se tire elle-même une balle dans le pied. Je dis pas qu'il aura fallu rien faire, mais ça aurait dû être fait au niveau du Monde. Nous on a un label, Oeko-Tex, qui nous coûte 8000 euros par an en renouvellement. C'est pour faire en sorte qu'on puisse garder la pérennité de l'entreprise. Un jour y'a bien quelque chose qui nous tombera dessus au niveau du bilan CO2. Bientôt l'état va imposer une belle étiquette qui va du vert au rouge. Mais encore une fois, est-ce qu'ils oublieront les produits qui viennent de l'importation? Y'a beaucoup de lois comme ça qui sont de la discrimination. Y'a encore des pays où y'a des produits toxiques au contact de la peau dans les textiles. Si nous on a moins de boulot, c'est pas parce que les gens s'habillent moins. Alors nous on suit la réglementation, on a un arrêté préfectoral, on a le code du travail et puis y'a ce qu'imposent les clients. »

Comme au sein de tous systèmes vivants, les changements sont liés à des phénomènes de seuil. Ainsi, ces contraintes sont motrices de changements et certains témoignages mettent en lumière le fait qu'elles jouent leur rôle dans le sens où elles participent aux changements de comportement.

« Le concept de l'écologie, c'est difficile de faire accepter aux gens, la majeure partie n'en a rien à faire. Si on fait un sondage dans la rue, à mon avis, on verra, de toute façon pour que les gens changent leurs habitudes, c'est quand ils n'ont plus le choix, où quand c'est trop cher. »

La réflexion sur la réduction des impacts de l'activité sur l'environnement est aussi ressentie positivement et pas uniquement comme le fruit d'obligations contraignantes de mise en conformité. Le responsable QSHE d'un papetier industriel :

« On met le développement durable à toutes les sauces, mais ça va dans le bon sens car y'a des améliorations en interne dans les entreprises. »

Les acteurs interrogés délimitent très régulièrement le champ des préoccupations environnementales en fonctions des domaines de compétence liés à leurs fonctions et/ou mandats. Les représentations des différents acteurs sont liées à la fonction occupée dans la sphère publique.

Les industriels auront par exemple tendance à l'amalgamer à la seule thématique 'gestion des déchets'.

Des représentations conditionnées par les fonctions

ADEME 116 /252

Les préoccupations deviennent un moyen de chercher à concilier des intérêts parfois divergents autour de trois axes : la préservation de l'environnement envisagée à long terme, la satisfaction des besoins sociaux, la réalité économique. Or, l'écologie, le social et l'économie ne concerne pas de la même façon les divers groupes sociaux d'acteurs. Et à des échelles de temps différentes.

Pour l'entreprise

Les discours des dirigeants d'entreprises se veulent très pragmatiques, leurs visions des préoccupations environnementales sont intimement liées à la réalité économique du monde de l'entreprise.

Réponse aux exigences réglementaires

Comme mentionné ci-dessous, les dirigeants d'entreprises associent également les préoccupations environnementales à la contrainte que représente leur réponse aux exigences réglementaires. Les entreprises visent rationnellement la conformité de leurs rejets. Le Directeur d'une papeterie industrielle installée à Nogent-sur-Seine :

« Vous connaissez-vous des industries qui augmentent leurs coûts de production comme ça pour le plaisir ? C'est le contexte réglementaire aussi, je dirais qu'on a commencé à s'intéresser à l'environnement après le choc pétrolier, en 1976, à cause du coût de l'énergie. »

Le respect de la réglementation n'est pas systématiquement associé à la contrainte mais peut-être associé dans les discours à une première étape de la sensibilisation nécessaire pour qui souhaite adopter des démarches plus volontaristes qui iraient au-delà du simple respect de la législation en vigueur.

« Alors nous, déjà, dans SEM Energie, on a la gestion de deux gros réseaux de chaleur. Donc à travers cette gestion-là, on a des unités de chauffage qui sont soumises à autorisation ou à déclaration, donc ça veut dire qu'on a déjà un dossier assez complexe à faire et qu'on a une règlementation très stricte à respecter. Donc ça veut dire que dès la construction de ces unités là pour certaines en 89, d'autres dans les années 95 par là et 2000, on est soumis à règlementation avec des règles très strictes à respecter, notamment environnementales donc on est depuis la création de SEM Energie très sensible à tous ces problèmes-là. »

Si certains chefs d'entreprises déplorent contre le manque de soutien, et notamment financier d'une Agence comme l'ADEME, les propos d'une des responsables à la délégation régionale Champagne-Ardenne expliquent que les aides ont vocation à soutenir les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans une démarche volontariste de réflexion sur la réduction de leurs impacts sur l'environnement :

« L'ADEME accompagne les entreprises à partir du moment où les entreprises conduisent des projets qui leur permettent d'aller au-delà des exigences règlementaires. Nous n'avons pas pour vocation d'accompagner un projet qui permet à une entreprise de se conformer à la réglementation. »

Ainsi la réglementation en matière d'environnement engendre souvent un coût financier pour l'entreprise, qui appuie la sensation de contrainte associée à l'environnement. Les propos d'un chargé de mission à la DREAL Champagne-Ardenne qui travaille auprès des PME l'illustrent :

« La réglementation, elle a toujours été vécue comme une contrainte. Comme toute contrainte c'est mal vécu. C'est mal vécu, d'autant plus que souvent, ça génère des charges supplémentaires. Oui, le plus souvent quand même, donc y'a ça, et c'est vrai qu'il y a eu une époque où les inspecteurs de la DRIRE, maintenant DREAL pouvaient être assez virulents. Maintenant, ils ont mis un peu d'eau dans leur vin, ça se passe beaucoup mieux. Donc la mise en place de la réglementation, le contrôle des inspecteurs de la DRIRE, tout ça c'était un tout qui était mal vécu par les dirigeants. Maintenant ça commence à évoluer. »

Pourtant, lui qui se situe du côté de l'imposition des contraintes aux entreprises lorsqu'elles ne respectent pas la législation, estime que les sanctions peuvent comporter une visée pédagogique puisque les entreprises ne sont sanctionnées qu'après plusieurs phases de discussions :

« Il y a le côté régalien, qui est le côté de l'environnement qui peut paraitre plus brutal, mais qui dans les faits est souvent très pédagogique en fait. Parce qu'avant une mise en demeure, ça veut dire qu'on a déjà parlé avec l'exploitant à de nombreuses reprises. »

Ainsi, la plus grande problématique énoncée par un responsable de la CCI de Troyes et de l'Aube est de faire comprendre aux entreprises que ces contraintes peuvent être transformées en avantages :

«L'environnement n'est absolument pas perçu évidemment comme un poste viable économiquement. C'est-à-dire que c'est plutôt vécu comme une contrainte qui est liée à des couts, c'est plutôt assimilé à des couts de production qu'à de la valeur ajoutée donc c'est parfois un peu compliqué et c'est pour ça que c'est un travail de longue haleine. C'est une de nos problématique d'ailleurs de façon générale, c'est de leur faire comprendre que les thématiques de l'environnement sont profitables. Ce ne sont pas des corvées couteuses, mais au contraires des actions profitables

ADEME 117 /252

sur le plan économique. Et ça permet de rejoindre les trois pôles du développement durable où on est soucieux de la gestion des matières premières, mais on a aussi un respect des exigences économiques, et de la dimension humaine. Et ça elles ne l'ont pas à priori, elles ont d'abord le réflexe: 'encore une contrainte réglementaire!'. Sans voir que si on la gère bien cette contrainte réglementaire, et dans une proportion progressive et réaliste, ça peut être tout à fait profitable. Parce que ça peut être profitable même indirectement. Profitable en termes d'image, donc de gain de clients, donc de gain de parts de marché, donc de valorisation dans le prix de vente. »

Primauté du profit

L'ensemble des discours recueillis convergent en un consensus : les préoccupations environnementales ne doivent pas représenter un frein à l'activité économique dont l'objet est le profit. Elles ne doivent pas bousculer ce parti-pris, mais les modalités de leurs applications doivent au contraire rester compatibles avec la capacité de production.

Les messages relatifs à l'objectif du développement durable se sont enracinés dans les mentalités. Des fameux trois piliers, consistants à définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines, l'entreprise a su s'approprier le concept dont l'argument de compatibilité avec l'activité économique est tout à son avantage.

« Le développement durable c'est vis-à-vis des entreprises, c'est concilier le développement économique des entreprises tout en prenant en compte les exigences environnementales et euh... sociétales. »

Au-delà du coût que peut représenter la mise en conformité aux réglementations en vigueur, des comportements considérés comme vertueux (pratique de recyclages, réduction de ses besoins en ressources naturelles, etc.) sont évoquées pour les économies qu'elles peuvent représenter avant leur impact sur la réduction des effets néfastes des activités industrielles sur la biosphère. Les 'bonnes pratiques' représentent avant toute chose une réponse à une préoccupation économique. Car les entreprises cherchent à diminuer leurs consommations en ressources, en énergies et surtout les coûts qu'elles représentent. Le Directeur d'une papeterie industrielle à Nogent-sur-Seine :

« L'énergie qui coûte la moins chère est celle qu'on ne consomme pas. »

De la même façon, limiter ses rejets dans l'atmosphère permet surtout de limiter la perte financière que représentent leurs coûts. Mais les préoccupations environnementales sont aussi utilisées par les entreprises pour accroître leur compétitivité.

Renversement de la logique, l'environnement source de profit

Nous constatons, dans notre contexte de compétition économique, que l'environnement est un instrument de l'entreprise pour répondre à la concurrence. Anticiper la modification de ses procédés de production pour répondre à une règlementation nouvelle en matière d'environnement est un moyen d'écarter ses concurrents. Une proche collaboratrice du Président du Conseil général de l'Aube :

« L'écologie est un champ qui doit permettre aux acteurs de reprendre en main leur destin industriel. Les industriels français doivent pouvoir remporter des appels d'offres en se positionnant sur les savoirs-faires innovant pour répondre aux préoccupations environnementales. On ne doit pas être obligé d'aller à l'étranger pour trouver des gens capables de construire des unités de méthanisation. »

Les innovations techniques qui permettent une réduction de l'impact des activités sur l'environnement, au-delà de l'impact sur la compétitivité, confèrent aux entreprises l'opportunité de créer de nouvelles filières génératrices de gros potentiel de rentabilité. La filière déchets représente par exemple un secteur d'activité économique dont le potentiel en termes d'enjeux économique est très élevé. Un renversement des perspectives s'opère. Avec la professionnalisation des spécialistes de l'environnement en industrie, la réflexion autour de l'innovation sur la réduction des impacts de l'activité sur l'environnement est bien mieux perçue puisqu'elle passe du statut de contrainte subie à celle de stratégie choisie, facteur de développement économique.

ADEME 118 /252

Ainsi, les acteurs qui ont pour rôle d'accompagner les entreprises s'efforcent de faire passer le message suivant : il est possible d'inverser la logique et de promouvoir l'environnement comme facteur de valeur ajoutée. Le Directeur de l'Appui aux entreprises ici à la Chambre de commerce de Troyes et de l'Aube :

« La grande contrainte, c'est la compétitivité. Mais dans cette contrainte de compétitivité, dans les composantes, la composante différenciation, est une composante. Et, quand elle est bien jouée, qui est génératrice de profits. C'est un élément. Donc le développement durable, quand il est bien présenté, en termes positifs de différenciation, permet une valorisation. »

Image de marque

Les entreprises ont bien compris leur intérêt à utiliser les préoccupations environnementales comme outils de communication marketing. Cet intérêt, motivé par la nécessité de répondre aux sollicitations des actionnaires et aux exigences clients, incitent les entreprises à améliorer l'image qu'elles véhiculent, une logique de compétition vertueuse s'instaure. Grâce à des initiatives volontaires, elles promeuvent leur performance environnementale : systèmes de gestion environnementale, management environnemental, certifications (Iso 14000, 26000), démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises, publications de rapport de développement durable ou exposés de l'impact de leur activité sur l'environnement dans leur rapport annuel d'activité, etc. Un ennoblisseur textile à Troyes :

« Si on dit à un client « on sait pas vous dire par rapport aux produits toxiques dans nos tissus », c'est vite vu, on perd un client. »

Une responsable de l'ADEME Champagne-Ardenne déplore d'être contactée par certaines entreprises qui souhaitent uniquement utiliser l'alibi environnemental comme faire-valoir. Si les démarches volontaires qui s'inscrivent dans des procédures de labellisation permettent de cibler des règles pratiques sur lesquelles les actions peuvent être organisées, d'autres démarches, qui relèvent également du volontariat, sont décrites comme pouvant annihiler les effets de ces actions.

« Y'a une utilisation abusive à mon sens du développement durable. Les grand décalages euh... aujourd'hui si c'est utilisé de façon abusive, l'entreprise l'utilise essentiellement pour des questions d'image donc très concrètement on a de temps à autre, on a des entreprises qui nous contactent et qui nous disent,' ben écoutez je veux avoir une démarche de développement durable et je voudrais que vous m'indiquiez quelles sont les énergies renouvelables que je peux mettre en place dans mon entreprise'. 'Avant les énergies renouvelables, il faudrait peut-être que vous réalisiez un diagnostic énergétique voir si vous avez déjà des économies d'énergie réalisées en interne et puis ensuite vous pourrez envisager d'étudier si vous avez intérêt à mettre en place une énergie renouvelable sur le site'. 'Ah ben nan, c'est pas ce que je veux faire mais ce que j'aimerais c'est pouvoir mettre des panneaux photovoltaïques dans mon établissement pour que mes clients lorsqu'ils viennent sur le site se rendent compte que j'ai une démarche de développement durable' donc quand je dis que c'est utilisé de facon abusive c'est pour des exemples tels que ceci. »

D'autres témoignages attestent de la limite de cet usage syncrétique des normes officielles et des normes pratiques⁸. La manipulation des contraintes réglementaires peut engendrer des comportements qui vont à l'encontre des objectifs attendus tout comme ils peuvent produire des résultats proches de ces objectifs. Les propos recueillis sont révélateurs de la conscience des différents acteurs des écarts entre la 'saine' utilisation marketing de l'environnement et les dérives constatées qui relèveraient d'une mauvaise application des normes. Les contraintes relatives à l'environnement déjà fortement ressenties façonnent le sentiment d'appartenir à une conjoncture qui s'évertuera prochainement à mieux surveiller et contrôler l'application des normes. L'assistante parlementaire du sénateur de l'Aube Président du Conseil général :

« Il va falloir changer notre rapport à l'utilisation de l'environnement. Le greenwashing est un outil pour l'image corporate des entreprises qui devront bientôt mettre concrètement en œuvre des procédés écologiques et ne pourront plus se servir de l'image que cela procure. »

Pour les représentants des collectivités et des institutions

ADEME 119 /252

_

⁸ Olivier de Sardan J.P., Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social, Karthala, Paris, collection **Hommes et sociétés**, 1995.

Les élus de l'exécutif local ont conscience du rôle particulier qui leur revient, définit ici par un Vice-président du Conseil régional comme celui de l'arbitrage. L'environnement est donc perçu comme un champ où il revient aux politiques de définir des lignes directrices :

« Le domaine est extrêmement vaste, et quelque fois il est technique. Moi je n'entrerai pas sur le secteur technique parce que je ne suis pas un technicien. Moi je suis un citoyen, qui a la chance d'avoir été porté par un mandat, donc des électeurs, pour venir faire politiquement des arbitrages [...]. Aujourd'hui tel que nous sommes engagés dans la réforme territoriale, y'a plus besoin d'élus. Y'a des techniciens qui sont bien plus intelligents et compétents que moi à la Région. Si c'est pas pour des arbitrages politiques, on a rien à faire là. »

Les choix en matière d'environnement découlent de croyances idéologiques où la sphère politique voit ces postures philosophiques s'affronter :

« Il est besoin aujourd'hui de regarder, à partir du moment où vous créez une industrie quelque qu'elle soit, qu'il n'y ait pas plus de dégâts à la sortie de l'usine qu'à l'entrée. On peut tout créer, tout inventer, sauf que si ce n'est pas au service de l'homme, ou pour ses besoins, on fait fausse route. Surtout aujourd'hui. Alors, là on est presque dans le domaine philosophique. De quoi a-on besoin? Comment produire? Pour qu'à l'avenir, est-ce qu'on se préoccupe des générations futures? Y'en a qui disent 'bah elles feront comme nous, elles se préoccuperont au jour J de ce qu'il reste, de ce qu'il y a à faire'. C'est véritablement, là, être un peu léger, surtout en termes politiques, puisqu'on a en charge quand même de prévoir. C'est un peu ça aussi l'exercice de la démocratie et du pouvoir, il faut penser à l'avenir, aux générations. »

Les élus politiques s'emparent donc des questions relatives à l'environnement et leurs discours couvrent le champ de la dramatisation jusqu'à la minimisation. La confusion des enjeux participe à l'aggravation du caractère épineux de ces questions. La tendance au compromis peut parfois être utilisée pour aplanir les antagonismes lourds d'enjeux :

« C'est toujours la même petite histoire : il n'y a pas de solution idéale. Il y a un mixte de plusieurs choses, pas de deux choses, mais de dizaines de choses. Quand on parle d'énergie, je pense qu'on ne remplacera pas d'un seul coup ou peut-être qu'on ne remplacera même jamais les besoins qui sont aussi aujourd'hui couverts par le nucléaire par une autre énergie. C'est un mixte de toutes les autres énergies qui fera qu'on aura moins besoin du nucléaire, mais on en aura toujours besoin. Pour citer un exemple et ne pas être totalement dans la mouvance depuis Fukushima, comment dirais-je, dans l'ambiance locale d'en ce moment… »

Car en effet, l'arrivée de ce nouveau champs dans la politique oblige les responsables à revoir leurs pratiques, à prendre en compte de nouvelles exigences dans les décisions, à jouer la transparence et la concertation avec les citoyens, à veiller au respect des engagements internationaux, à se conformer aux règlementations en la matière.

Il en devient donc un domaine complexe et polémique contrariant des intérêts économiques et politiques à courts termes. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne pointe déjà la difficulté de la mise en œuvre de démarches relatives à l'environnement due à des différences de clivages politiques :

« Mais y'a pas forcément de rentabilité à attendre systématiquement à chaque fois qu'un élu fait quelque chose. Non, non. Mais ça c'est la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. C'est pas parce qu'on dira que ce n'est pas rentable qu'on est plus dépensier que les autres. Ca n'a rien à voir, puisqu'on voit dans quel état sont les finances de l'Etat aujourd'hui. Donc bon gestionnaire ne veut pas dire systématiquement atteindre la rentabilité, ça dépend pour qui la rentabilité. »

Il estime que la surenchère politique relative à l'environnement est un outil électoral qui dessert une approche intégrée des préoccupations environnementales :

« C'est vrai je ne suis pas écolo parce que je considère véritablement depuis toujours que l'écologie ne doit pas être captée par un parti. Et je vais loin, il me semble que quand on fait de la politique, on doit systématiquement avoir une préoccupation environnementale et écologique. Que vous soyez d'un groupe de l'UMP, et j'ai des camarades, qui ont cette sensibilité, on va dire 'verte', puisqu'on l'appelle comme cela aujourd'hui, et y'en a qui ne l'on pas, de la même façon que dans d'autres partis à gauche, il y a des gens qui l'on, et d'autres qui ne l'on pas. Mais quand on fait de la politique, à mon sens, on doit se préoccuper de tout le monde, de tous les citoyens, mais aussi de l'environnement dans lequel vit chacun de nos concitoyens. Qu'ils soient en milieu rural, qu'ils soient en milieu urbain. Donc moi ça me parait une évidence, mais c'est pas une évidence pour tout le monde puisque certains ont cru bien faire de créer un parti écologique. Mais moi ça me surprend plutôt, c'est plus après de la surenchère. 'T'es plus vert que moi, je suis moins rose que toi'. Après on tombe dans de la politique politicienne qui permet de dire 'ah ben tiens voilà un créneau qui aujourd'hui est porteur, allons-y, ce sera un moyen d'être élu, etc.'. Je trouve ça tout à fait dérisoire, par rapport aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui sur la planète. »

ADEME 120 /252

La difficulté est d'autant plus grande que les convictions personnelles tiennent un rôle important. La mise en œuvre de démarches environnementales vertueuses est en partie dépendante du facteur des croyances individuelles :

« Parce qu'il faut le reconnaitre, tout le monde n'est pas encore convaincu d'un bien fondé à finalité écologique. L'économie qui ne passerait uniquement que par des préoccupations écologiques ou environnementales, n'est pas entrée dans toutes les têtes. Si vous voulez, il y a un discours brut de fonderie de la part d'un groupe qui s'est accaparé un peu l'écologie, et puis il y a les autres qui prennent conscience petit à petit d'un certain nombre de priorités mais qui ne s'en donnent pas les moyens. Ou qui n'y croient pas, tout simplement. Il y a encore des gens qui disent 'l'écologie ce n'est pas important, on verra ça plus tard, y'a d'autres priorités'. Moi je pense que c'est une priorité. C'est pas la seule, l'écologie ne fait pas tout, mais quand il s'agit de sauvegarder les matières premières, c'est important. »

L'environnement est donc un champ où s'affrontent la concurrence entre élus de l'exécutif local. Ce sont les personnes qui sont pointées. Le champ de bataille du débat d'idées et juxtaposé à la bataille entre personnes :

« Bravo Monsieur Adnot! II fait des choses bien aussi. Encore un petit effort! »

En la matière, le politiquement correct n'est donc pas toujours de rigueur. Lors d'un entretien est explicité clairement la manière dont ce n'est pas l'intérêt général qui motive premièrement l'élu président d'un exécutif local pour œuvrer pour les intérêts de la planète mais bien la nécessité économique qui en est le moteur. Un membre de l'entourage proche du Président du Conseil général de l'Aube, également sénateur, explique que les décisions prises le sont sous un angle particulier :

« On n'entre pas par l'intérêt général dans le sujet. Peut-être aussi parce qu'on ne croit pas que ce soit possible dans l'état des finances publiques et cætera de notre pays d'entrer par une autre... »

Les bonnes intentions énoncées lors des discours officiels, sous couvert de pratiques environnementales vertueuses, masquent ici une réalité dont l'enjeu est l'ouverture de nouveaux débouchés pour l'industrie et l'agriculture. Les échanges entre acteurs sont préconisés, le partage des connaissances scientifiques devra permettre de développer des infrastructures qui permettront d'accroître leur productivité, pour en retour intensifier les échanges.

« Je ne peux pas vous le montrer mais on a des business modèles parce que, que ce soit la Biogaz-vallée structure/animation ou la Biogaz-vallée structure/démonstrateur, au bout de l'année n+3, je crois, on est positif, on gagne de l'argent (silence). C'est un impératif avec le Président, il faut toujours gagner des sous avec l'argent public, parce qu'on n'en a pas beaucoup et donc je pense que c'est de saine gestion en tout cas, je crois. »

Le postulat implicite est que la croissance économique engendre tout naturellement l'amélioration des conditions de vie sur le territoire. Ainsi sous le dogme du développement durable, celui de la croissance économique. Sans pour autant que le premier ne remette en cause la dernière.

Parallèlement, le champ des préoccupations environnementales est invoqué lorsqu'il peut jouer le rôle d'alibi pour reculer des décisions impopulaires susceptibles de provoquer une contestation sociale. L'adjoint au maire de Troyes chargé de l'environnement et du développement durable :

« Si vous voulez les résistances peuvent venir de tous ceux qui ont l'impression qu'on va leur donner des leçons et leur expliquer que leur pratique n'est pas satisfaisante. C'est assez humain. Après cela il faut qu'on soit patient, qu'on soit suffisamment pédagogique et persuasif. Il ne faut surtout pas aller voir les gens en disant vous faites mal les choses parce que là on est sûr qu'il va y avoir un blocage. Il faut leur expliquer qu'il y a un intérêt à la fois, de créer le lien avec les questions planétaires, aujourd'hui il y a quand même une information qui se vulgarise mais également avec des intérêts plus immédiat. »

L'animateur du CEIA parle de l'importance de communiquer sur l'intérêt environnemental de certains projets, ici la construction d'une centrale de méthanisation aux environs de Troyes, pour contrer certains opposants dont les arguments sont jugés illégitimes :

« Là c'est vraiment le phénomène NIMBY pur et dur, cas d'école. Là c'est clairement ça. Il n'y a pas de question à se poser là-dessus. Maintenant comment il faut désamorcer les choses, ça c'est autre chose. Et à mon sens, il faut faire monter les gens en compétences. Pour délégitimer ce qui n'est pas légitime, c'est-à-dire ce phénomène NIMBY, si y'a un risque, si y'a des nuisances dont la crainte est totalement légitime, à ce moment-là, il faut appuyer sur les moyens non seulement de limiter, mais de supprimer ces nuisances. Si ensuite c'est de la mauvaise foi, ça restera de la mauvaise foi. Mais on aura délégitimer tout ce qu'il aura été possible de délégitimer. Il faut faire des visites, pour que les gens s'approprient les choses, que ce ne soit plus la méthanisation comme une boite noire, qu'on voit très concrètement ce que c'est. »

L'apparition des enjeux environnementaux dans le débat public esquisse encore d'autres difficultés. La sectorialisation des domaines relatifs à l'environnement rendent d'autant plus complexe la mise en œuvre de

ADEME 121/252

démarches relatives à la durabilité, qui impliquent immanquablement de la pluridisciplinarité. La responsable du secteur entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« Je travaille aujourd'hui sur la thématique déchet, sur la thématique énergie qui est revenue à l'ordre du jour et puis des thématiques transversales que sont le management environnemental. »

Au sein des collectivités territoriales également, la sectorisation en commissions distinctes rend difficilement réaliste une approche transversale des questions liées à l'environnement et au développement durable. L'apparition de ce nouveau champ dans les organisations oblige à refonder les pratiques et impose une nécessité nouvelle : celle de la mise en œuvre de ces transversalités. Visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités, à évaluer cet impact et à le réduire, la gestion environnementale fait son apparition, fruit de la nécessité d'inventer des méthodes de gestion transversales au sein de différentes entités (entreprise, service...). L'adjoint au maire de la Ville de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« Dans la délégation confiée par le Maire, je ne m'occupe pas de tout soyons clairs. Qu'est-ce qu'il y a dans la délégation ? Dans les précédents mandats, il y avait une délégation à l'environnement. Donc ça ça a été repris donc c'est : les déchets donc les ordures ménagères, la propreté, l'eau potable et puis naturellement les espaces verts. Donc développement durable on a ajouté l'énergie qui avant était traitée dans une autre délégation. »

Pour la communauté scientifique

L'environnement est également un objet investi par la communauté scientifique. Chacun à travers le prisme de sa discipline s'approprie l'environnement comme objet d'étude. La création du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube, n'aurait pas vu le jour sans le concours de personnes issues de la recherche scientifique, Dominique Bourg notamment. L'effet pervers, dans le contexte actuel de la course à la recherche de financements, est que l'environnement est parfois utilisé comme moyen de légitimer l'utilité sociale des recherches dans ce domaine. La nature des logiques privée et publique qui s'opposent est relevée par un acteur industriel qui déplore que le système institutionnel de subventions soit trop peu compatible avec la logique privée des entreprises. L'ancien responsable environnement de Dislaub :

«Le problème c'est ça : on va de subventions en subventions. L'entreprise, si elle passe par un système comme ça, elle va avoir des subventions également, pas de soucis. Sauf qu'on lui en pique 50% et il reste 40% pour elle. »

Pour autant, dans l'Aube, nombre d'acteurs reconnaissent la nécessité d'associer la rechercher et l'innovation aux réflexions portant sur la recherche de minimisation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. Pour cet élu de la ville de Troyes, elle est considérée comme faisant le lien entre préoccupations environnementales et compétitivité territoriale. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« La recherche, c'est nécessaire. Si on est en retard sur la recherche, d'autres avancent. Dans d'autres pays, les autres avancent. Il est bien évident qu'un pays qui se veut être dans la cour des grands doit avoir une autonomie énergétique. Et cette autonomie énergétique, aujourd'hui, elle passe par différents canaux de recherche. On a parlé tout à l'heure de géothermie, on parle de l'éolien, on parle de fermes solaires, etc., mais rien n'est arrêté, rien n'est définitif. »

Une pluralité de sens conférés à l'environnement

Société civile, politiques, entreprises privés, communauté scientifique, se sont emparés des questions relatives à l'environnement et défendent des intérêts divers et divergents. Le développement durable ressemble à une nébuleuse extensible au gré des définitions qu'on y incorpore. Les revendications multiples s'additionnent. Le concept de développement durable touche autant à la requalification des modes de production, au changement des modes de consommation, à la préservation de la qualité de vie, des ressources et de l'environnement. Et ceci à toutes les échelles, du simple citoyen, en passant par les entreprises, les collectivités territoriales, etc.

Représentations du territoire

EITANS se propose d'étudier les mécanismes et les pratiques sociales qui régissent l'organisation territoriale au sein de la DEIT. Cette étude permet de mettre en relief le rôle des réseaux qui y agissent et l'importance des faits de hiérarchie sociale.

Ainsi, le processus d'organisation territoriale doit s'étudier à deux niveau distincts, reliés l'un à l'autre selon une logique qui appartient en propre à chaque groupe d'acteurs : le niveau de leurs actions sur les supports

ADEME 122 /252

matériels de leur territoire (le territoire vécu), le niveau de leurs systèmes de représentation (le territoire perçu). Le territoire est à la fois objectivement utilisé et culturellement inventé.

La DEIT constitue en territoire l'espace qu'elle occupe en agissant sur lui. Et sur ce support matériel, agissent des connaissances, des idées et des valeurs qui créent le processus de territorialisation de la DEIT, son ancrage territorial.

Pour les entreprises

Territoire vécu

Le territoire est d'abord vécu sous l'angle de sa délimitation administrative. Ce qui compte c'est le lieu d'implantation de l'activité économique. Le directeur de la Sem Energie :

« Donc nous notre territoire d'intervention c'est le département mais c'est essentiellement l'agglomération troyenne sur les deux réseaux de chaleur de l'agglomération troyenne, aux Chartreux, La Chapelle-Saint-Luc et Les Noës. On fait aussi des opérations de parc éoliens, on a fait un parc éoliens dans le nord du département à Lhuitre donc ça ce sont des actions qu'on peut faire, puis on fait aussi des actions photovoltaïques très ciblées sur des toitures d'établissements publics. »

Les représentations s'élaborent en rapport au vécu des relations entretenues avec les différentes échelles administratives qui imposent à l'entreprise de se soumettre à une réglementation. Les deux échelles les plus régulièrement citées sont la commune (taxe professionnelle, etc.), le département (la préfecture de département et les arrêtés préfectoraux auxquels les entreprises peuvent être soumises).

« SEM Energie, notre action c'est sur le département. A la rigueur, on pourrait faire des opérations à l'extérieur mais ce n'est pas le souhait des actionnaires qui sont des collectivités locales du département. »

Territoire perçu

Pour les acteurs économiques privés, le rapport à l'espace est élaboré pour la qualité fonctionnelle de lieu d'accueil de l'activité économique que représente le territoire. La logique qui sous-tend cette représentation est linéaire : comment l'entreprise va pouvoir exploiter au mieux son implantation sur cet espace. Les discours qui émanent du monde de l'entreprise ne traduisent que rarement une perception de leur rôle dans la structuration et l'organisation du territoire. C'est seulement la façon dont l'entreprise va pouvoir exploiter au mieux les ressources et infrastructures existantes qui est cité. Le feed-back concernant la façon dont à son tour une réflexion sur leur implantation est facteur de logique de structuration du territoire n'est pas consciente. De nouveau, le directeur de la Sem Energie :

« Et à la suite de ça, à la sortie des chaudières bois paille, on récupère les cendres et à la sortie de la méthanisation on récupère le digestat, et sur le digestat on fait une séparation de phases, on récupère donc à peu près 70% d'eau que l'on purifie de telle manière à l'envoyer soit à la station d'épuration de l'agglomération troyenne, soit si on réussit à purifier un peu plus, c'est de l'eau qui peut être rejetée dans le milieu naturel. Et on récupère au passage sur cette eau, un maximum d'éléments notamment de l'azote qui éventuellement peut être retraitée et revendue comme engrais pour l'agriculture et puis le digestat solide, lui est repris par les agriculteurs qui nous fournissent la paille. Donc là on a, je dirais, un cercle vertueux c'est-à-dire qu'on récupère sur le territoire un certain nombre de coproduits qui n'étaient pas récupérés actuellement. Avec ces coproduits on fait de l'électricité, de la chaleur et on les remet sur les terres qui vont nous reproduire la paille pour notre chaufferie etc. Là c'est très vertueux. Et on a recherché les distances minimum pour récupérer tous ces coproduits et le digestat le remettre dans des champs qui sont proches. Tout est fait sur place »

C'est aussi le cadre de leur activité économique qui sert de limite à l'élaboration des représentations que ces acteurs ont de leur territoire.

« Et donc après, pour revenir un peu sur les propos sur le territoire et donc ensuite c'était de dire que sur le gros réseau chaleur on a des problèmes de gaz, de prix de gaz, qui deviennent un peu insupportables pour nos abonnés et c'est de chercher une solution de territoire avec les technologies que l'on a maintenant dans l'écologie industrielle, de chercher des solutions qui soient autonomes et qui puissent donner satisfaction à nos différents clients surtout pour un coût économique et puis ensuite satisfaisant du point de vue environnemental. Donc la notion de territoire, là, est hyper importante parce que c'était à partir des besoins que l'on avait ça a été d'aller rechercher toutes les ressources énergétiques que l'on pouvait trouver dans un rayon le plus restreint possible. »

Pour les collectivités territoriales

Territoire vécu : le territoire-réseau

Les acteurs interrogés, élus, représentants des collectivités territoriales et des institutions, au-delà des fonctions qu'ils occupent et de leurs compétences associées, décrivent leur façon d'agir sur le territoire sous l'angle des relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs. Ainsi, le vécu du territoire est caractérisé comme un territoire lieu d'échanges entre acteurs, que nous pouvons caractériser de territoire-réseau. Ces réseaux, fondés sur l'horizontalité des relations, les jeux d'acteurs, les échanges, etc., n'ont pas remis en

ADEME 123 /252

cause les frontières matérielles, administratives tenues par la hiérarchie pyramidale de l'Etat et de ses institutions, grands producteurs de territoires. Au contraire, dans l'Aube, la délimitation des compétences des différents acteurs et leurs réseaux s'entendent pour définir le Conseil général comme l'échelon hiérarchique supérieur. Par ailleurs, la plupart des membres de ces réseaux exercent également des fonctions dont le périmètre de compétence est départemental (CCI, SDEDA, Chambre d'Agriculture, etc.). L'échelon départemental est enfin le territoire retenu de projet (Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube). Ce qui dépasse l'échelle administrative du département n'est plus considéré comme appartenant au territoire. Non du fait de l'éloignement en terme de proximité géographique, mais en partie parce que le porteur du CEIA est le Conseil général. Le niveau de la Région, c'est déjà extérieur. La deuxième Vice-présidente du Conseil général, présidente du syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube, membre du CEIA :

« Simplement, quelque chose que je n'ai pas dit aussi, on travaille tous quand même en synergie hein, on fait beaucoup de visites, on va... on se déplace, on va voir ce qu'il se fait ailleurs, ça on n'en a pas parlé mais ce n'est pas forcément dans le cadre du Club d'Ecologie Industrielle qu'on fait ça. Par exemple on a trois syndicats départementaux, un syndicat des eaux, un syndicat de l'énergie, un syndicat des déchets. Les trois présidents sont des conseillers généraux... on s'entend très bien. Et à chaque fois que l'un a trouvé quelque chose ou va voir des filières ou des... on s'associe. On s'associe les uns les autres, on voit comment on pourrait mettre des choses en place, ce qu'on pourrait tirer les autres des choses. Donc là, au niveau des collectivités ça fonctionne très bien ça. Mais ce n'est pas à rajouter puisque j'vous le dis, ça fonctionne bien. Mais c'est un point que je n'avais pas évoqué, et qui existe réellement. » ; « Parce qu'il y a eu la volonté, parce qu'on n'est pas chacun dans notre coin en rivalité. Parce que c'est ça hein! Dans certains secteurs où les gens sont en rivalité, nous on n'est pas du tout en rivalité, notre objectif aux uns et aux autres, c'est de faire avancer la machine. Donc on est un petit peu loin de l'écologie industrielle, mais c'est la même démarche... »

Territoire perçu

Les discours des élus mettent en exergue la conscience de leur rôle dans les stratégies d'orientation du territoire. Le Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aube :

« Il y a une notion identitaire et donc ça, ça ne peut être incarnée que par des élus qui sont d'ici, qui sont élus ici, et qui donnent, en clair, une âme, une direction, une orientation. »

Les découpages administratifs

La régionalisation des lieux de prise de décision est perçue par les représentants des institutions comme allant entrainer un éloignement des décisions du territoire sur lequel elles s'appliquent. Le Directeur d'une entreprise internationale en TP explique sa difficulté à rassembler ses interlocuteurs dans le lieu de prise de décisions au niveau de la Région :

« La Région le gros inconvénient ici en Champagne-Ardenne, c'est que la Région, tout se passe dans la Marne, tout se passe à Chalons, les autres départements, l'Aube et la Haute-Marne sont des petits départements ruraux, et l'activité se passe dans la Marne. C'est très Haut-marnais, quand je parlais réunions syndicales, 70 % c'est des marnais. Puis pour déplacer des Chaumontais dans nos réunions à Chalons, c'est pas simple non plus. »

La régionalisation des sièges de décision transforme la perception habituelle des périmètres. Un Viceprésident du Conseil régional de Champagne-Ardenne rappel à quel point il lui semble important dans ce contexte que les collectivités jouent leur rôle en ce qui concerne leurs compétences : la gestion du territoire :

« Il faut un état fort, et une décentralisation qui reprenne les relais. Nous sommes dans la politique. Politique au sens noble du terme : gestion du territoire. »

Ainsi, la conscience est forte, chez les acteurs publics du territoire aubois, de trouver des stratégies pour que les élus de l'Aube sachent convaincre les preneurs décision au niveau régional. LE Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aube :

Et pourquoi c'est important : parce qu'on est aussi dans une société où les repères tombent beaucoup, où les notions de périmètres sont en train de changer à vitesse grand V. Vous êtes dans un département, l'Aube, dont on parle beaucoup, mais aujourd'hui par exemple dans le monde économique agricole, le Crédit Agricole a son siège à Dijon, Groupama a son siège à Reims. On parle de régionalisation des chambres d'agriculture, ça se passera à Châlons. La MSA (la Mutuelle Sociale Agricole) est en train de s'organiser entre Aube et Haute-Marne, etc. etc. Donc on voit bien qu'on a des sièges de décision qui sont en train de... Non pas de partir mais en tout cas de changer et la question fondamentale c'est : 'qu'est-ce qui fait que dans l'Aube, au nom de cette identité, on est encore capable de mettre autour de la table des hommes et des femmes qui, dans leurs responsabilités, les amèneraient à être toute la semaine et tous les jours à Dijon par exemple. Qu'est-ce que le nouveau Directeur Général Adjoint du Crédit Agricole qui vient d'arriver la semaine

ADEME 124/252

dernière... Qu'est-ce qui fait qu'il va venir investir deux-trois jours par semaine au-delà du management de ses équipes, à s'intéresser à la vie économique et agricole de l'Aube. »

Avec l'apparition de la création de nouvelles entités territoriales, notamment les communautés d'agglomération, les découpages administratifs ne font pas encore forcément sens pour la population. Les propos d'un élu au grand Troyes en sont révélateurs :

« Alors ça c'est peut-être le problème de la structure du Grand Troyes qui n'est pas encore aujourd'hui complètement perçue par les habitants. Les habitants voient encore les choses j'allais dire à l'échelle de leur commune, c'est-à-dire que le Grand Troyes est surement encore un peu loin, même si ça progresse au fil du temps, mais... je veux dire si je voulais caricaturer la chose : quand vous faites un micro-trottoir et que vous interrogez les gens dans la rue, le quidam ... il ne connait que deux personnages politiques le quidam ; il connait le maire et le président de la république. Le maire quel qu'il soit, mais le maire de sa commune... je veux dire vous aurez en gros 100% de réponses positives... enfin justes... Que vous alliez dans n'importe quelle commune faire un micro-trottoir... on sera capable... que vous le fassiez à Paris, à la Rivière-de-Corps ou... voilà... »

Les élus politiques, eux, ont beaucoup plus conscience de l'instauration de nouveaux modes de vivre ensemble à une échelle qui ne correspond plus forcément aux découpages administratifs traditionnels des communes, des départements ou des régions, mais selon un regroupement qui s'opère en réunissant des entités parce qu'elles partagent des intérêts communs. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« Alors, un territoire, c'est un peu plus qu'un bassin de vie. Mais ça ne va pas loin quand on a dit cela. Le bassin de vie, c'est lorsque vous pouvez regarder dans les commerces alentours, dans les zones de chalandises, en vérifiant par exemple qui a fait ses courses à tel Carrefour du coin, donc vous avez un bassin de vie, c'est là que les gens font leurs courses, vont à leur travail, mangent ou emmènent leurs enfants pour les éduquer. Un territoire est un petit peu plus vaste puisqu'il déborde un petit peu cela, mais en règle général, le périmètre est un peu celui-là. Alors les territoires, ce sont aujourd'hui, ou bien les communautés de communes élargies telles qu'on les entend dans la nouvelle version, voire les communautés d'agglomérations. Mais le territoire aujourd'hui, ce n'est pas le comptant, c'est pas seulement le village, c'est véritablement un regroupement de communes qui ont un intérêt à vivre ensemble. C'est ça un territoire. Alors il dépasse les frontières administratives. Ca n'a plus rien à voir. Il peut être sur deux départements, je vous citerais la communauté de communes qui souhaite devenir une communauté d'agglomérations autour de Saint-Dizier, on est sur trois départements. »

Un acteur de la DREAL explique que le périmètre de son territoire d'action est défini par le périmètre de compétences de l'institution à laquelle il appartient, tout en appuyant sur le fait que la pertinence des actions mises en œuvre est relative à leur nature, des problématiques communes :

« Alors le territoire d'action, au sens géographique du terme c'est toute la Région, mais après en ce qui concerne les entreprises, en fait ça va dépendre des opérations, des actions, c'est-à-dire que l'action collective elle est pertinente pour un nombre d'entreprises qui ont un dénominateur commun. Alors là je parle géographique, mais souvent, c'est comme même lié à l'activité. »

Ainsi, une réflexion sur l'échelle d'un territoire de projet en relation aux territoires de compétences administratives des acteurs concernés est indispensable pour le porteur d'une DEIT. Le Vice-président du Grand Troyes en charge des déchets et de l'assainissement :

« Il faut faire le mieux possible au meilleur niveau pour que les choses soient bien faites, donc si une commune se déleste d'une compétence, c'est qu'elle pense que ça sera mieux exercée à l'échelon supérieur, supérieur en termes de territoire, pas hiérarchique. »

Priorité au développement économique du territoire

Le territoire est avant tout perçu par la majorité des acteurs interrogés comme lieu de l'activité économique. Les dires d'un élu du Conseil Régional illustrent cette idée en pointant la différence de nature entre un territoire administratif et un territoire considéré espace économique :

ADEME 125 / 252

« Absolument, vous savez, quand l'INSEE ou un cabinet privé fait une enquête pour définir les limites d'un territoire, vous l'imaginez pas forcément au départ, parce que vous êtes formaté par les cantons, les limites administratives. Les chéquiers avec l'adresse des personnes dans les commerces montrent tout de suite l'intérêt d'un territoire, jusqu'ou va un territoire. On voit que Bar-le-Duc par exemple vient sur la zone de chalandise de Saint-Dizier, et c'est pour ça qu'ont grossies les zones commerciales ou artisanales. Y' a véritablement un périmètre, ça va jusqu'à Joinville, donc on sait très bien que ça va au-delà même de la circonscription du député. »

Il n'est donc pas étonnant que l'appropriation de la DEIT par le Conseil général de l'Aube soit pensée comme pouvant offrir une perspective de développement économique du territoire supplémentaire. L'EIT apparaît donc comme une perspective pour une logique de territoire : la valorisation des ressources locales, qui peut permettre la création de filières, engendrer des créations d'emplois et développement de la formation. Le Vice-président du Grand Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« Ce qui est prometteur en termes d'écologie industrielle c'est le développement de l'écoconstruction. [...] On est vraiment dans le cœur du sujet parce qu'il y a un bon bilan carbone, les matériaux sont sur place, les compétences aussi, la technicité des personnes, en termes de formation... enfin il y a une logique de territoire qui s'impose et sur laquelle il faut travailler. »

L'enjeu est la compétitivité économique du territoire. Le Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, membre du CEIA :

« Je prends la malterie par exemple, il y a un an et demi, on a inauguré la première malterie européenne à Nogent après avoir investi dans des malteries dans les pays de l'Est, etc. Soufflet a refait sa malterie à Nogent-sur-Seine; 160 000 tonnes. 160 000 tonnes. Retenez ces trois chiffres là. 80 millions d'investissement et création de cinq emplois. D'accord? Il vaut mieux que l'investissement se fasse à Nogent, on est d'accord. Mais derrière, le malt ça part en Alsace, chez Kronenbourg, chez machin, chez bidule, c'est là-bas que ça va se faire. Le marketing, la valeur, la distribution, la répartition de marge, etc. Donc on reste un peu mineurs, c'est une des problématiques de notre département. On reste un peu des mineurs de fond; des producteurs de matière... Donc voilà le double enjeu, il est là: c'est que sur notre production en tant que telle il faut qu'on continue à gagner de la performance, de la compétitivité. Pour résumer les choses. »

Ce représentant d'une chambre consulaire explique que les flux produits par les agriculteurs aubois sont destinés à alimenter des marchés à l'échelle mondiale. Le territoire prend sens comme un lieu de développement de la compétitivité pour des entreprises et des filières. Le département est très puissant en termes de rendement. La politique de la Chambre d'Agriculture est de réussir à créer de la valeur ajoutée sur la matière produite. Le périmètre de l'agriculture auboise est pensé en termes de compétitivité économique.

« Bien sûr moi je vis très bien cette question d'internationalisation et de globalisation. Et pour autant dans ce département, puisque ma responsabilité c'est de m'occuper de l'agriculture départementale, il y a un double enjeu : c'est à la fois de continuer à développer de la compétitivité pour nos entreprises et nos filières -moi pour moi le canal à grand gabarit entre Bray et Nogent c'est d'abord permettre trois mille tonnes, donc favoriser un transport doux des flux de céréales qui partent à l'exportation mais aussi au final gagner cinq à huit euros de la tonne pour qu'on soit aussi compétitif que tel ou tel concurrent- Donc il y a des enjeux de compétitivité majeurs. Et l'autre enjeu c'est un enjeu tout simplement de valeur ajouté. C'est-à-dire qu'on est dans un département d'agriculture où on est puissant, on fait les meilleurs rendements, peut-être pas du monde, mais bon on fait partie du premier wagon, on a des très très bonnes unités de première transformation et pour autant la matière elle fout le camp, elle est valorisée ailleurs. »

L'EIT est donc considérée comme un outil au service des territoires permettant de favoriser leur compétitivité par l'émergence de nouvelles filières économiques d'avenir, comme la méthanisation. L'animateur du CEIA qui travaille pour le Conseil général sur le projet Biogaz Vallée :

ADEME 126/252

« Alors que la Biogaz Vallée c'est une démarche beaucoup plus de fond, de clusters, ce n'est pas un site, c'est par exemple faire en sorte qu'aujourd'hui les producteurs de matériels locaux puissent se positionner sur le marché de la méthanisation. Par exemple un fabriquant de pompes sur le département puisse, parce que peut-être qu'il n'y a pas pensé, intégrer le marché de la méthanisation. Peut-être qu'il y a des contraintes spécifiques, donc sur certaines de ces pompes il y aura des améliorations à apporter ou des spécifications à apporter, dans ces cas-là, juste lui donner le bon cahier des charges pour qu'il puisse se positionner, et qu'il devienne un acteur du marché. C'est par exemple ça, parce qu'on est convaincu que c'est une filière d'avenir, et donc qu'il faut appuyer dessus. Et si on oriente le développement des acteurs du territoire vers cette filière d'avenir, et bien, ça développera le territoire. C'est toute la démarche. »

La compétitivité n'a aucun sens si elle n'est pas mesurée par rapport à une autre entité. L'écueil souligné de la course à la concurrence économique des territoires qui apparaît dans les propos de cet élu régional ne peuvent être décontextualisés, et l'on devine que sous ses termes très génériques, il dénonce la difficulté pour la Région de réussir à travailler avec le département de l'Aube de telle sorte que la croissance de sa compétitivité ne soit pas au détriment de celle des autres départements :

« Alors, l'aménagement du territoire, il y a aussi un danger, celui actuel, c'est de mettre en compétition les territoires par les appels d'offre. Là par contre, on fait exactement la même chose qu'on a faite avec nos entreprises nationales qui se sont délocalisées à l'étranger. C'est-à-dire que vous offrirez la meilleure ouverture possible, le meilleur accueil possible, voire en finançant au-delà du raisonnable l'installation de l'entreprise pour qu'elle vienne sur votre territoire. Et vous dévalisez, vous dépouillez le territoire d'à côté, vos camardes d'à côté. Et ça c'est pas bon. »

Attractivité par l'excellence scientifique

Le Conseil général de l'Aube mise pour une croissance de sa compétitivité sur un leadership en termes d'innovation. Son entrée dans le DEI Test le fruit de sa volonté d'affirmer la prééminence de son territoire en termes d'attractivité basée sur des ressources techniques innovantes. Cela nécessite le partenariat entre les industries locales et la recherche comme stratégie de développement local. Des alliances particulières naissent sur ce territoire, notamment entre monde de la recherche scientifique et collectivités territoriales. Le Vice-président du Conseil général de l'Aube, Président du CEIA :

« La sur la Biogaz Vallée, et le dossier, Biogaz Vallée, bon on se dit « tous ceux qui font de la méthanisation, on importe d'Allemagne, des Pays-Bas, de je n'sais pas d'où. [...]. » Là on dit « il y a besoin d'améliorer les concepts, machin. » Y a l'UTT, des labos de recherche. On a des entreprises de la métallurgie, tout ça, qui sont capables de choses, on a des entreprises du BTP, qui sont capables de faire les digesteurs. On a tout ça, et on a la matière. Donc est-ce qu'on accepte de coordonner tout ça pour faire une vraie filière ? Et demain, nous exporter autour de chez nous ? Déjà, développer chez nous, mais exporter autour de chez nous du savoir-faire et... »

C'est l'attractivité par l'excellence scientifique qui est recherchée.

Le territoire de projet

Le patrimoine matériel (paysages, ressources naturelles, etc.) et le patrimoine culturel, immatériel, ne sont pas énoncés comme facteurs structurant ni l'identité territoriale, ni les actions agissants sur cet espace. Le territoire est surtout perçu dans l'Aube comme essentiellement instrument politique. Pour les entreprises, car soumises aux obligations émanent des collectivités territoriales ; et pour les élus de l'exécutif local de par la conscience qu'ils ont de l'incidence de leurs choix sur l'organisation et la structuration du territoire. Par ailleurs, on note qu'il y a correspondance entre territoire de projet (CEIA) et le découpage administratif du département.

La façon dont la DEIT organise matériellement le territoire varie en fonction des modalités selon lesquelles s'instituent les relations entre les différentes parties-prenantes de la DEIT. Cette combinaison entre DEIT et organisation territoriale renvoie aux systèmes des relations entre acteurs ainsi qu'à leurs règles de coopération. Plus généralement, le procès d'occupation du territoire et les types d'utilisation des ressources matérielles et immatérielles mettent en évidence la forme d'ensemble des rapports sociaux et ainsi l'importance des faits de hiérarchie sociale. Si les entreprises n'ont pas de vision structurante du territoire, c'est parce qu'elles élaborent leurs relations à cet espace en termes d'implantation de leur activité

ADEME 127/252

économique. Leurs représentations sont liées aux obligations auxquelles les territoires administratifs les engagent. La forme que revêt l'ensemble des rapports entre les différents acteurs révèlent des hiérarchies socialement intégrées : ceux qui font le territoire dans l'Aube, ce sont les politiques, car il leur incombe de définir des stratégies territoriales et de prendre les décisions qui les concernent. Ici encore apparaît la différence de paradigmes entre logiques privé et publique. Alors que les élus des collectivités locales et les représentants institutionnels fondent leur légitimité sur l'intérêt public et leur rôle d'initiateurs, les acteurs économiques privés la tire de leur réussite commerciale par des résultats conséquentiels.

Représentations de l'EIT

L'EIT ne recouvre pas un sens unique

Nous tenterons ici de cerner les différentes représentations (normes, valeurs de la personne) conférées à l'EIT par les acteurs du territoire interrogés. Un présupposé épistémologique de la discipline anthropologie pose qu'il est indispensable de considérer que les catégories sémantiques ne vont pas de soi, qu'elles sont des constructions d'acteurs en situation, et que par conséquent, elles ne sont pas neutres. Le décalage sémantique, ou la superposition de significations différentes suscitent logiquement des tactiques et des stratégies de la part des acteurs, tant à l'égard des démarches d'EI, qu'à l'égard d'autres objectifs, notamment d'ordre politique et économique. Ainsi, la variété des sens attribuées au concept d'EIT est en correspondance directe avec les l'intérêt respectifs des différents acteurs.

A la question de ce qu'évoque l'EIT, chacun se permet de réfléchir quelques instants avant de formuler sa réponse. Les acteurs rencontrés savent que cette terminologie détient une définition précise, pour autant les hésitations dans la formulation des réponses révèlent que l'acquisition de ce vocabulaire nouveau n'est pas encore profondément ancrée.

Ceux qui savent donner une définition précise et conforme au concept utilisé par les chercheurs sont les acteurs qui se trouvent au centre du portage de l'équipe projet. C'est ainsi le cas le l'animateur du Club d'écologie industrielle de l'Aube ainsi que du Vice-président du Conseil général qui sous la délégation de Président du Conseil général de l'Aube s'est emparé de la responsabilité de la mise en œuvre de la démarche pour le département.

Ce qui est remarquable c'est que la plupart des parties prenantes de la DEIT n'ont qu'une vision incomplète de l'EIT. Et malgré cela, la démarche dans l'Aube peut se targuer d'une relative longévité.

Provocateur mais judicieux

Les propos du Vice-président du Grand Troyes en charge des déchets et de l'assainissement sont relativement représentatifs du degré de confiance qui est accordé à l'EIT :

« A la fois un peu provocateur et en même temps, au bout du compte tout à fait judicieux de rapprocher les deux termes. »

Les propos ne portent pas sur le vocabulaire choisi mais sur l'idée que l'EIT sous-tend. A l'unanimité, le concept est jugé intéressant car il rejoint la logique qui sous-tend le rapport de l'homme à son environnement : l'idée que les gens ont la responsabilité de respecter tous les éléments naturels et de minimiser l'impact de leurs activités sur l'écosystème et la biosphère. L'EIT est donc considérée comme le fruit d'une volonté vertueuse. L'idée sous-jacente est toujours celle de chercher à contrôler et à gérer les richesses naturelles pour le seul bénéfice de l'humanité. Les propos suivants révèlent un présupposé culturel selon lequel l'Homme est extérieur à l'écosystème naturel, et qu'il doit le contrôler. Le président du CEIA, Vice-président du Conseil général de l'Aube :

« La nature est un milieu hostile à l'Homme de toute façon. »

Ainsi l'EIT est perçue comme relevant du bon sens. L'Homme doit maîtriser l'environnement. L'homme est pensé comme extérieur à la nature, n'en faisant pas partie. D'où l'idée de sa nécessaire action sur la nature. Le directeur de la Sem Energie :

« Je pense que ça va dans le bon sens, c'est-à-dire qu'il faut un juste équilibre entre la modernité qu'on a développée et l'équilibre de la nature autour de nous. »

D'aucun ne souhaite remettre en question la société industrielle. Pour autant, pour qui érige au niveau de la responsabilité la prise en considération des conséquences des activités humaines sur la biosphère, il est estimé rationnel, légitime et relevant du bon sens de lier société industrielle et écologie.

« Comment expliquer que le concept est naturel ? »

Pour autant, l'utopie que représente l'idéologie de progrès linéaire, continuel, est confrontée à des révélations relatives aux impacts nocifs des activités humaines sur l'environnement. La notion de responsabilité est associée à l'EIT, ce qui la place dans un domaine relevant de la morale. Les avancées technologiques permises par la recherche scientifique n'ont plus vocation à être mises au seul service de la croissance, mais à celle de la protection de l'environnement. Le responsable QSHE chez un papetier industriel installé sur le parc d'activité du Grand Troyes :

ADEME 128 /252

« L'écologie industrielle, pour les industries, c'est la mise en œuvre de solutions d'amélioration par rapports aux aspects environnementaux. »

L'EIT est perçue comme intéressante puisqu'elle propose une mise en perspective critique des défis de société en articulant les dimensions recherche scientifique et économie. Les discours sont révélateurs des changements de valeurs et normes sociales qui portent sur le modèle économique fondé sur la production et la consommation de biens. Un ancien responsable d'une distillerie industrielle considéré comme exemplaire pour la synergie des Sables qu'il a contribuer à mettre en œuvre :

« Alors c'est deux choses l'écologie industrielle. C'est toucher du doigt un peu tout l'écosystème, pour un industriel, dans le but d'une évolution de développement responsable, c'est-à-dire de développement durable, c'est un cheminement intéressant pour les industriels. »

Ce qui semble à la fois judicieux et provocateur pour les acteurs interrogés, c'est le fait d'inclure deux attributs à priori antinomiques : concilier intérêts économiques et intérêts écologiques.

L'importance de la non remise en cause de l'activité industrielle telle qu'elle existe se lit dans les propos d'un maire qui accueille dans sa ville plusieurs grosses zones industrielles, et qui se propose de rebaptiser l'EIT 'Industrie écologique'. Le primat accordé à l'activité économique est lisible. Inventer des modalités d'actions plus respectueuses de l'environnement est approuvé tant que cela ne remet pas en cause le fondement de l'activité économique de nos sociétés industrielles. Le directeur d'une entreprise textile installée sur Troyes :

« L'écologie industrielle pour moi c'est une notion qui doit aider à produire le plus propre possible pour protéger l'environnement. »

Ce que les différents acteurs interrogés perçoivent comme séduisant dans l'EIT, c'est que le sens qui lui est conféré semble permettre de concilier les deux préoccupations, comme le signe de leur participation à la marche de l'humanité vers une plus grande maturité.

L'EIT est défendue par l'animateur du CEIA comme un des moyens de réponse aux enjeux de la mise en œuvre du développement durable, même si le monde de la recherche⁹ appuie le fait qu'elle ne peut à elle seule prétendre à y prétendre.

« C'est juste d'avoir des activités économiques qui soient moins impactantes sur l'environnement. C'est-à-dire puiser moins de ressources, générer moins de déchets, générer moins de nuisances. Quelle que soit la nature de ces nuisances, ca peut être du bruit, des odeurs, ca peut être des pollutions. Donc là y'a réglementation bien sûr qui joue, mais l'idée c'est de pouvoir anticiper tout ca. A partir du moment où on assied une activité économique sur un développement qui est peu impactant, on se libère d'un certain nombre de contraintes qui seront de plus en plus fortes, et d'acceptabilité aussi qui est elle, de moins en moins évidente. C'est une nécessité cette contrainte réglementaire, sinon personne ferait rien. Donc typiquement, là on est dans le fameux découplage. Le volet environnemental, il doit permettre, quand on applique une démarche d'écologie industrielle, de découpler la création de valeur de l'augmentation de la consommation de flux d'eau, de matière et d'énergie. Et si on arrive à découpler ces deux courbes là, on atteint un stade qui sensé être la durabilité. En tout cas sur ce volet environnemental. Après, pour le volet social, etc. Le volet économique de toute façon, il n'y aura pas une activité économique qui se fera s'il n'y a pas une réalité économique derrière. Les acteurs économiques ne se lancent pas dans le développement d'une entreprise, si derrière il n'y a pas un retour sur leur investissement. Après tu peux toujours regretter cet état de fait, tu peux regretter qu'ils ne prennent pas plus en compte l'environnement dans leur démarche, mais à ce moment là, tu ne fais rien. »

Pas clairement accessible ou qui ne fait pas sens

Le sens conféré par les acteurs rencontrés à la terminologie écologie industrielle et territoriale est divers. Ces divergences sont révélatrices de la grande diversité des motivations et des actions des acteurs dans leurs rapports à la DEIT. Ces représentations et divers significations attribuées à l'EIT constituent parfois un frein à la mise en œuvre d'une DEIT. En effet, l'appropriation du sens peut-être vécue comme marqueur identitaire dans lequel on se reconnait l'appartenance à une collectivité 'ceux qui savent ce qu'est l'EIT' et qui partagent cette appartenance avec d'autres, appartenant à la communauté linguistique. Comme dans chaque construction de processus identitaire, la continuité dépend du maintien d'une frontière et donc d'une codification constamment renouvelée des différences culturelles. Pour ceux qui se sont approprié le sens, cela participe à

ADEME 129 /252

⁹ BRULLOT S., op. cit., L'application de l'écologie industrielle suffit-elle à répondre aux enjeux du développement durable ?, p.60

instaurer une collectivité. En instaurant un vocabulaire commun, on s'efforce d'effacer les disparités qui existent entre les membres de la collectivité. Mais au contraire, si le concept ne fait pas sens pour d'autres, cela représente un énoncé d'exclusion. L'ancien responsable environnement qui a mis en œuvre la synergie des sables, à propos du CEIA :

« C'était perçu comme si c'était une association d'écolos qui était représentée par l'UTT pratiquement. Quand moi je parlais d'écologie industrielle... Je l'avais mis dans des graphs, on me l'avait fait retirer. Ça ne se faisait pas. »

La façon dont on se revendique de l'EIT révèle ici une réalité sociale qui désigne le produit d'un rapport de force. Cette désignation apparaît comme idéologique : elle spécifie le groupe (écolo, UTT) plutôt que la relation (l'action collective de la DEI) dont ce groupe est l'un des termes. En mettant la lumière sur les critères internes de définition, on gomme la référence du processus historique qui a produit la construction de l'action collective de la DEIT. La désignation est un énoncé d'assignation : du groupe comme différent et de la différence comme manifestation de caractères immuables instaurant l'incompatibilité.

Un frein à la mise en œuvre d'une DEIT réside donc aussi dans la volonté de vouloir faire coïncider sa mise en œuvre opérationnelle sous un vocabulaire qui ne séduit pas tous les acteurs partie-prenante. La responsable du secteur entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« A mon sens le terme écologie industrielle, il n'y a pas la connotation, récupération d'énergie, valorisation, moi je parlerais plutôt de valorisation des ressources tandis, qu'écologie industrielle, écologie, c'est environnement et environnement c'est nécessairement valorisation. »

Plusieurs acteurs interrogés mettent en relief la nécessité de rendre le sens de la terminologie 'écologie industrielle et territoriale' plus directement accessible. Soit qu'ils trouvent que le vocabulaire choisi n'est pas en adéquation avec le champ d'application qu'ils confèrent à l'EIT, soit qu'ils déplorent que le terme recouvre une signification précise pour un nombre restreint d'initiés dont ils ne font pas partie :

« Aujourd'hui, c'est quelque chose, un terme que les entreprises ne connaissent pas suffisamment déià. »

La responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube explique que le terme n'est pas accessible immédiatement pour les entreprises et qu'il peut porter à des amalgames, notamment en ce qui concerne l'identification des différents acteurs et structures relatives à l'environnement dans l'Aube :

« Il y a des entreprises qui gèrent très, très bien tout ce qui concerne les aspects environnementaux, qui le font tout à fait logiquement sans se dire je fais de l'environnement, sans se dire et l'écologie industrielle, c'est encore plus parlant j'ai envie de dire mais elles ne connaissent pas forcément le concept et quand vous leur dites, vous faites de l'écologie industrielle, 'ah bon et puis d'abord c'est quoi l'écologie industrielle ?'. C'est vrai que ce terme d'écologie industrielle, il n'est pas forcément non plus très approprié. Moi souvent quand je discute avec les entreprises, elles font l'amalgame entre le Club Environnement et le Club d'Ecologie Industrielle, c'est encore plus vrai parce qu'elles font l'amalgame entre l'écologie industrielle et tout simplement la démarche environnementale en entreprises. »

Peut-être qu'un effort de démocratisation du concept EIT serait à opérer. De la même façon, lui conférer un sens commun acceptable pour tous participerait à lever certains freins. En effet, comment imaginer que l'acteur interrogé ci-dessous introduise au sein de son institution, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, une définition pertinente de l'EIT tant la sienne est éloignée du champ d'application de l'EIT :

« L'écologie industrielle, moi quand je suis arrivé ici, c'était plus la problématique de la friche industrielle qui nous a posé problème. Puisqu'un certain nombre d'agglomération avaient vu une désindustrialisation, des délocalisations d'industries, qui laissaient des sites en piteux état, en centres villes, voire en périphéries de villes, et qui demandaient donc à être dépollués. Déjà, pour moi, le premier contact avec l'industrie, ça a été ça. La problématique de dépollution des industries qui fermaient et qui se délocalisaient et qui laissaient des territoires véritablement à l'abandon, dans un état désastreux pour les générations futures ou pour constituer éventuellement des possibilités d'extension de ville, d'urbanisme, etc. Et puis après, certaines industries sont polluantes, donc les mises aux normes sont toujours d'actualité, toujours de plus en plus sévères, et c'est quelque fois bien normal. »

Ces propos révèlent que l'appropriation du sens d'un concept dépend aussi pour les acteurs, à l'échelle d'un territoire, de l'existence d'un espace de débat où il est utilisé : à l'échelle de la Région Champagne-Ardenne, aucune structure ne s'est emparée de l'EIT, il n'est donc pas anormal que les acteurs n'en aient qu'une définition approximative. Dans le département de l'Aube, où le concept est exposé depuis bientôt une dizaine d'année, les acteurs en ont une définition plus précise. Il est donc logique que ce soit l'animateur du CEIA qui réussisse à qualifier au plus proche les ambitions que se donne l'EIT. Ses propos révèlent le

ADEME 130 /252

regard méta qui permet de conférer à l'EIT son intérêt principal, celui d'une vision systémique qui prenne en compte l'ancrage des démarches sur un territoire, l'existence d'activités sur ce même territoire et d'acteurs entremêlés par des préoccupations :

« Pour moi c'est une dynamique vertueuse dans laquelle les territoires et leurs acteurs peuvent se lancer. [...] A là fois une dynamique en termes de développement économique, de structuration du territoire, d'évolutions positives, parce qu'elle permet de faire converger un certain nombre de préoccupations, qui sont soit des préoccupations obligatoires, dans le cadre de l'exercice des compétences, soit des préoccupations qui vont le devenir. »

Encore une fois, le fait que le concept d'EIT ne soit pas immédiatement accessible peut représenter un frein pour la mise en œuvre d'une DEIT. La responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube explicite clairement qu'il est nécessaire pour l'entreprise qu'elle puisse se projeter et se représenter assez rapidement des applications concrètes en matière d'EIT qui pourraient la concerner :

« Une entreprise, il faut qu'elle se sente concernée en fait, si c'est trop, si vous employez un langage un peu trop élaboré, un peu trop scientifique, un peu trop, vous voyez... c'est le genre de choses, une entreprise va pas adhérer parce qu'elle se reconnaît pas dans ce langage et c'est là aussi où il y a un frein parfois parce qu'en voulant expliquer les choses on rentre dans des processus un petit peu nébuleux et l'entreprise, elle s'y reconnaît pas. Une façon de faire que l'entreprise arrive à s'approprier le concept c'est qu'elle sente qu'elle aussi, elle pourrait éventuellement faire des choses dans ce domaine. »

La diffusion du concept est pourtant directement liée à sa capacité à faire sens :

« Je pense que si le concept n'est pas connu, c'est en parti dû au fait que je pense que les termes ne sont pas sont pas très éloquents, clairement. »

En faire sans avoir besoin de la nommer

Alors que le sens conféré à l'EIT n'est pas toujours partagé, il arrive également que les acteurs mettent en œuvre des projets d'El sans pour autant se référer à la terminologie.

En faire sans la nommer

Plusieurs acteurs rencontrés sont au centre de DEIT de par la nature de leur activité, comme c'est le cas pour une société qui accompagne et finance des projets de méthanisation. Il est intéressant de constater que si les actionnaires fondateurs de cette société ont une connaissance fine de l'EIT, ils n'utilisent pas pour autant le concept pour 'vendre' leurs services. Pour d'autres encore, la définition qu'ils accolent à l'EIT est très proche de celle du développement durable. Devant être compatible avec la logique de la croissance économique, les trois 'piliers' énoncés rappellent ceux du triptyque du développement durable : économie, technique au service de l'environnement, et social. Le directeur d'une société d'économie mixte dans le domaine de l'énergie :

« Alors qu'est-ce que ça invoque pour moi l'écologie industrielle ? Bon il y a déjà le mot industriel donc à mon avis c'est la base du sujet. Avant que l'écologie n'apparaisse il y a 25 ans ou 30 ans officiellement, avant on faisait de l'industrie, y avait un développement économique, y avait des structures qui existaient et qui développaient des principes industriels. Je pense qu'à l'époque, les gens avec les moyens qu'ils avaient, faisaient quand même à leur niveau, une écologie industrielle avec les moyens adaptés de l'époque. Et donc là maintenant, l'écologie est une économie aussi pour moi qui est complémentaire à l'industrie et je dirais à travers l'économie industrielle c'est un équilibre vaste entre les technologies, entre l'économie et puis entre le social. Il ne faut pas oublier un pan par rapport à l'autre. C'est à la fois technique, c'est-à-dire essayer d'avoir les meilleures techniques possibles pour le respect de l'environnement et de la planète. C'est avoir le meilleur rapport économique aussi pour pouvoir développer de nouvelles technologies et que ce soit une économie bien adaptée avec nos civilisations actuelles. Et puis il y a tout le volet, je dirais, humain et social, c'est-à-dire qu'il faut que l'homme retrouve sa place au milieu de toutes ces nouvelles technologies. Il faut oublier aucune des trois fonctions de l'industrie. »

En faire sans le savoir

Il n'y a donc pas nécessairement besoin d'avoir recours à la terminologie EIT pour en faire. Ceci s'explique par plusieurs raisons. Certains interlocuteurs expliquent avoir mis en place des démarches relevant de l'écologie industrielle sans savoir que le concept existait. Le directeur d'agences d'une multinationale du TP :

« L'écologie on en fait sans le savoir. Depuis longtemps on parle d'écologie, le tri des poubelles c'est de l'écologie aussi, c'est ce qu'on fait tous les jours, mais pas suffisamment bien. Nous on est entré dans l'écologie au niveau du groupe, on n'a pas attendu le grenelle, on est rentré en 2001. En 2001, sur le département de la Haute-Marne, on a construit une usine d'incinération des ordures ménagères. Et puis j'ai sympathisé avec les gens avec lesquels on a construit, etc. Et puis on s'est aperçu après le démarrage de cette usine qu'il en sortait des déchets. C'est-à-dire qu'il en sortait du

ADEME 131 /252

charbon, les ordures, à la sortie, y'a quelque chose. J'ai mis le laboratoire chez nous dessus, on a réfléchi, on a imaginé que ces déchets pourraient retourner sur les routes pourquoi pas. Donc on a mené 2 ans d'investigation pour savoir ce que contenaient ces MIOM, donc MIOM ça veut dire Mâchefers issus des ordures ménagères, on les analysées dans tous les sens, la réaction, en le mélangeant avec du ciment, en le mélangeant avec du bitume, et puis en accord avec le Conseil général de la Haute-Marne, puisqu'il est membre du syndicat d'élimination des ordures ménagères de la Haute-Marne, on a imaginé faire des essais sur des routes. Sans en parler de trop, on a dit 'allez, on va prendre des risques, on dépose un brevet, et on fait des essais sur de nouvelles routes, sans en parler, alors avec les services techniques du Conseil général, etc. mais sans le développer dans la presse, sans en parler, puis on va voir le comportement. Donc à partir de là, pour moi ça à démarré dans ces années-là, ça va faire allez environ 10 ans on a commencé à faire ce que moi j'appelle de l'économie, de l'écologie industrielle, de l'économie puisque ça a été également source d'économies financières, et puis de la protection de l'environnement, moi j'englobe tout ça dans ce mot écologie industrielle."

C'est lorsque Dominique Bourg expose le concept lors de réunions qu'il participe à essaimer le terme auprès d'acteurs ne faisant plus uniquement partie du monde la recherche scientifique : industriels moteurs en matière d'éco-efficacité environnementale et élus de l'exécutif local sont conviés à des réunions à partir de 2003.

Certains acteurs expliquent que ce qu'ils avaient pu mettre en place au sein de leur entreprise relevait de l'EI, et qu'une fois cette terminologie présentée, ils pouvaient se reconnaître dans ce type de démarche. Les réflexions issues des problématiques propres à l'entreprise, avaient permis d'ouvrir un champ pour l'innovation. Il avait fallu se donner la capacité d'innover. L'innovation correspondait à une DEI, mais la DEI n'était qu'une conséquence. Ce n'était pas la volonté de faire de l'écologie industrielle qui avait fondé le raisonnement, l'EI n'était que la résultante de la volonté de répondre à des problématiques techniques. L'idée chère aux industriels repose sur le fait que l'EI ne doit pas forcément intégrer l'idée de mutualisation, mais celle d'optimisation. Le responsable QSHE chez un papetier industriel :

« Ce qui nous a intéressé à une réunion, c'est quelqu'un de la CAT qui nous a dit que l'écologie industrielle, ce n'est pas forcément valoriser nos déchets auprès des voisins, mais qu'on pouvait aussi faire des choses en interne. »

En faire et l'appeler autrement

Un autre cas de figure qui illustre la possibilité de mener des DEIT sans les nommer ainsi est de les désigner autrement.

Un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Aube explique que ce qui sous-tend sa démarche est similaire à la logique de l'EIT qui consiste à rompre avec l'approche linéaire classique des activités économiques qui n'intègre ni la finitude des ressources, ni l'incapacité de la planète à absorber la totalité des déchets produits.

« Nous on travaille là-dessus. Alors chacun a ses termes ; je ne sais si c'est de 'l'écologie industrielle'. Nous aujourd'hui on parle beaucoup dans nos métiers de retour à l'agronomie. »

La chambre d'Agriculture fait pourtant parti du collège des représentations professionnelles au CEIA. Et pourtant de l'écologie industrielle, son représentant fait le choix de ne pas parler d'activités qui en relèvent avec ce vocabulaire. L'agronomie est la science visant à comprendre les mécanismes en jeu en agriculture et à les améliorer. S'il préfère nommer la réflexion sur le bouclage de flux en parlant d'agronomie, c'est qu'il retient que le point commun aux deux démarches est celui de l'amélioration des pratiques permise par un changement de paradigme : une approche systémique plutôt que linéaire. Il nous explique pourquoi la référence au terme écologie ne fait pas unanimité dans le monde agricole :

« Donc chez nous l'écologie ce n'est pas très à la mode et ce n'est pas très populaire parce qu'il y a l'aspect doctrinaire, les mouvements écolos, donc il ne faut pas parler d'écologie en agriculture. Mais par contre fondamentalement au-delà des termes, nous, aujourd'hui, on travaille au retour de l'agronomie, qui est cette capacité à dire : 'en fonction de tel et tel

ADEME 132 /252

gnagna, je travaille sur cet itinéraire, je travaille sur une coopération avec mon voisin pour qu'il me passe de la paille ou qu'il me vende ses effluents et comment ces effluents vont s'intégrer dans mon itinéraire'. Avoir un retour à l'agronomie c'est aussi-je ne suis pas spécialiste, moi je suis plutôt...-Mais c'est aussi si vous voulez pour plus voir les choses, sur la rotation voir sur le système. Pas sur LA parcelle à l'instant T. Donc en fait notre boulot aujourd'hui c'est : à la fois redonner de la vision globale, de la vision systémique sur l'entreprise agricole voir dans un micro-territoire, donc penser un peu plus globalement, et à la fois agir très localement parce que à un moment donné la performance c'est de ne pas intervenir sur telle ou telle parcelle à tel moment donné; telle parcelle qui a telle typologie, qui a telle qualité de terre, qui a reçu un orage ou qui n'en a pas reçu, etc. Plus les exploitations sont importantes et plus la gestion fine de chaque parcelle est importante. »

De la même manière, un chargé de mission à la DREAL Champagne-Ardenne explique que les actions sur lesquelles il travaille régulièrement avec l'ADEME portent sur des réflexions relatives aux économies d'énergie des PME de la Région. Ainsi, même si les réflexions rejoignent directement celles de l'EIT, le terme n'est pas retenu. Les institutions sont de grands faiseurs de terminologie, l'usage de la thématique énergie s'explique historiquement à l'ADEME :

« On en parle pas, ce n'est pas une volonté de ne pas en parler, c'est qu'on ne met pas forcément le même sens derrière, mais on a conscience que ça doit être de l'écologie industrielle. Mais l'ADEME ayant un biais plutôt énergie, on n'a pas forcément tous les flux non plus de ce côté-là, alors que dans l'écologie industrielle, il y a une notion plus globale.

Finalement, la question de ce qui relève ou non de l'EIT est loin d'être tranchée. L'animateur du CEIA qui travaille actuellement à la création d'une structure d'écologie industrielle à l'échelle nationale l'évoque :

« Je suis convaincu que la future structure d'écologie industrielle et territoriale en France sera amenée à faire de la labellisation. De la labellisation d'actions, pour éviter que tout et n'importe quoi se revendique de l'écologie industrielle. »

Quelques leçons retenues...

Les représentations collectives émergentes des discours recueillis classifient l'EIT comme relevant de trois grandes ambitions : la réflexion autour des déchets, la réduction des besoins en ressources naturelles, l'idée d'échange et de mutualisation.

Centrée sur la gestion des déchets

Une phrase ressort régulièrement, telle qu'elle semble intégrée dans les représentations collectives : Les déchets des uns matière première des autres. C'est l'objet principalement désigné par les acteurs interrogés et il semble qu'attribuer l'objet de la réutilisation des déchets à l'EIT soit partagée par beaucoup :

- « Et à partir de là et bien mettre en synergie, pas seulement leurs déchets mais leurs besoins également leurs besoins de traitement et puis trouver des débouchés par rapport à cette production de déchets qui peuvent être des déchets pour les uns mais se transformer en matières premières pour les autres. »
- « Pour moi l'écologie industrielle c'est la synergie entre différents acteurs économiques en sachant que les déchets des uns peuvent servir de matières premières pour les autres. Enfin donc, certaines matières rejetées par les uns, peuvent être utilisées par les autres. »
- « Cette idée simple que tous les systèmes de production génèrent des déchets et que les déchets on peut se poser la question de savoir ce qu'on en fait et est-ce qu'on peut les remettre en fait dans un circuit vertueux qui va permettre de créer autre chose ou de les utiliser par ailleurs. Ca ne va pas plus loin que ça ma définition de l'écologie industrielle. »

La réduction des besoins en ressources naturelles

En plus de l'idée de la réutilisation des déchets, une attention particulière est portée à la nécessité de minimiser le puisage dans les ressources naturelles. Le Directeur de l'Appui aux entreprises à la Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube :

« L'écologie industrielle c'est ce qui permet de faire que les déchets des uns sont les matières premières des autres. C'est ce qui permet dans une économie idéalement circulaire, d'avoir le moins de déchets possibles globalement parlant. D'être le plus économe possible en énergie, en consommation de matières naturelles. »

ADEME 133 /252

L'EIT est ainsi également considérée comme réponse au caractère fini des ressources naturelles. La responsable entreprise à l'ADEME Champagne-Ardenne lie le premier choc pétrolier, symbole de la prise de conscience de la raréfaction des ressources naturelles au fait que l'EIT semble une piste intéressante pour les entreprises qui rencontrent des problèmes en rapport à l'augmentation du coût de l'énergie :

« Alors moi au moment où j'ai entendu parler d'écologie industrielle, je dirais que pour moi c'était quelque chose qui n'était pas, qui ne m'était pas indifférent puisque j'avais connu l'époque je vous le disais du premier choc pétrolier où il y avait une réelle préoccupation des entreprises et notamment des industries agro-alimentaires et notamment dans le département de l'Aube, j'ai connu donc un projet qui avait été réalisé par la sucrerie d'Arcis-sur-Aube. »

La conscience de la finitude des matières premières et son incidence sur leurs coûts sont directement liées et très présentes dans les propos. Le conseiller au service Industries donc à la CCI de Troyes et de l'Aube :

« L'écologie industrielle de toute façon, elle s'inscrit dans une logique actuelle, qui n'est pas forcément liée au territoire c'est-à-dire qu'on va connaître une pénurie de matières, matières au sens large [...]. L'écologie industrielle va dans le sens de la limitation du gaspillage. »

La responsable environnement à la CCI de Troyes et de l'Aube, de part sa proximité avec le monde de l'entreprise reconnecte l'intérêt de l'EIT aux préoccupations concrètes des entreprises. C'est le rapport à la diminution du coût des matières premières qui est évoqué :

« L'écologie industrielle, pour moi c'est l'utilisation par les entreprises de résidus de production, on va dire, qui peuvent être utilisés en tant que matière première. Donc un grand intérêt évidemment au niveau des entreprises. Evidemment quand on sait ce que peuvent représenter les matières premières aujourd'hui, au niveau des ressources, au niveau des coûts, donc ça a forcément un intérêt pour les entreprises. »

L'idée de la mutualisation

L'idée d'échange entre plusieurs entités est souvent énoncée. Précisons tout de même qu'il s'agit souvent d'échange de flux matériels, de matière, et fort peu de mention est faite d'échanges immatériels en termes de coordination entre acteurs par exemple. L'ancien responsable environnement chez Dislaub, sucreriedistillerie industrielle :

- « C'était quelque chose que je ne connaissais pas ou très peu, et elle était venue me voir en me parlant de mise en commun des déchets, d'échange de déchets sur un territoire, notamment des palettes, elle me demandait si il n'y avait pas des choses qu'on pouvait mettre en commun avec d'autres industriels. »
- « Et puis concernant l'écologie industrielle à mon sens c'est de prendre en compte les déchets ou bien l'énergie libérée par entreprise pour pouvoir les valoriser dans une autre entreprise. »

Le chargé de mission animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne :

« L'écologie industrielle, pour moi ça évoque un aspect de synergie entre les entreprises, enfin par forcément des entreprise d'ailleurs, des collectivités, des entités, où les déchets des uns vont être les matières premières des autres, où il va y avoir un cycle, ça pourrait être symbolisé par ce qu'on trouve sur les poubelles, le sigle 'recyclage' avec les flèches qui tournent. »

L'intégration de préoccupations environnementale dans la conception (éco-conception) n'est par exemple quasiment jamais évoquée. Ainsi, paradoxalement, si les industriels considèrent que l'EIT peut intervenir en aval et/ou en amont du processus de production, ils ont des difficultés la projeter dans le domaine de l'application des procédés de fabrication. Inclure la logique linéaire du processus de production dans une vision plus globale de l'activité reste difficile.

Il n'existe pas d'homogénéité quant aux sens qui sont conférés au terme EIT. Elle peut être considérée comme une conséquence et/ou une condition : l'EIT n'est qu'une dénomination commune de processus qui prennent des formes différentes. Des discussions sur la façon dont il serait le plus habile de nommer ses mises en œuvre ont cours, révélatrices d'intérêts divergents.

Un concept séduisant, mais en pratique...

S'il est économiquement rentable

Les propos du Président de la CCI de Troyes et de l'Aube sont représentatifs de la pensée dominante vis-àvis des démarches d'EIT, elles doivent s'avérer viables économiquement, c'est le préalable indispensable à leurs mise en œuvre :

« Il faut arrêter de se raconter la messe hein, moi je veux dire nous un industriel, tant que ca lui gagne il prend hein. »

ADEME 134/252

Les discours révèlent les attentes des acteurs en ce qui concerne la nature des résultats escomptés de leur participation à une DEI T. Le terme « gain » ne recouvre pas uniquement une plus-value économique même si un critère qui revient souvent en première position. Le Vice-président du Grand Troyes en charge des déchets et de l'assainissement, représentant des collectivités et des institutions au sein du CEIA :

« Et puis pour moi après il y a une autre dimension dans l'écologie industrielle c'est que l'écologie est aussi source d'industrie j'allais dire, source... ouvre des champs industriels, des champs économiques. »

L'EIT est donc considérée comme un moyen, et non un objectif en soi. Sa finalité principale, décrite par les chercheurs en l'écologie industrielle et territoriale, est de permettre un développement plus durable d'un système sociotechnique en réduisant les flux de matière et d'énergie nécessaires à son fonctionnement à long terme. En s'inspirant du caractère cyclique des écosystèmes naturels, l'écologie industrielle doit permettre de réduire la quantité de ressources naturelles consommées et la quantité de substances nocives rejetées dans l'environnement. Or, les acteurs interrogés placent l'EIT par rapport à leurs attentes pratiques comme devant être génératrice d'économies avant cet objectif méta de réduction des impacts environnementaux des activités humaines. L'intérêt pour l'environnement, lorsque les discours recueillis portent sur les pratiques, n'est pas cité en première position. Le responsable environnement de Dislaub, partie prenante de la synergie des Sables :

« Il faut que l'entreprise s'y retrouve, c'est-à-dire qu'économiquement, politiquement et stratégiquement... ».

Pour qui ? Souvent associée au monde de l'entreprise

Ces propos démontrent à quel point l'EIT est séduisante par l'offre qu'elle peut véhiculer : une connaissance fine des flux de chaque entreprise apte à proposer des pistes taillées sur mesure. Le responsable QSHE d'une entreprise sollicitée dans le cadre du projet COMETHE :

« Ce qui nous a intéressé à une réunion, c'est quelqu'un de la CAT qui nous a dit que l'écologie industrielle, c'est pas forcément valoriser nos déchets auprès des voisins, mais qu'on pouvait aussi faire des choses en interne, comme par exemple un circuit fermé pour récupérer l'eau, parce qu'on prélève beaucoup et on rejette beaucoup. »

L'argument auquel sont sensibles les industriels, c'est avant tout de la proposition de solutions qui s'articulent autour de leur intérêt personnel, privé. Les propos ci-dessus éclairent sur la logique qui sous-tend la mise en place d'une politique intégrant l'environnement au sein de l'organisation : essentiellement motivée par la recherche de moyens capables d'assurer la pérennité de l'entreprise, et l'augmentation de son profit. L'EIT est perçue comme ressource dont la valeur est fonction de son utilité pour satisfaire des besoins privés.

Nombres de discours témoignent du manque de liens effectués entre l'intérêt de l'EIT pour le développement d'un territoire et la mise en œuvre de synergies. Peu d'acteurs se sentent concernée par la démarche territoriale que représente l'EIT. Elle peut ainsi parfois être réduite à un outil à destination des industriels seulement. L'ancien responsable environnement d'une sucrerie-distillerie industrielle :

« Je considère effectivement que l'écologie industrielle c'est essentiellement une démarche d'industriels plus qu'une démarche de collectivité locale quelque part. [...] Il faut les amener à leur dire en fait que c'est par eux et pour eux, quoi. [...] Au niveau des collectivités, ce n'est pas le rôle des collectivités, c'est le rôle des entreprises, et il faut qu'elles se connaissent. »

La personne interrogée estime que ce n'est pas le rôle des collectivités que de réfléchir à la potentialité de mise en œuvre de l'EIT. Certains élus eux-mêmes n'ont pas intégré la transversalité du concept. Sa représentation concerne le domaine d'application des procédés de fabrication dont l'aspect de démarche territoriale est inexistant. L'espace de l'acteur économique privé (lieu d'implantation de son activité de production) est considéré comme le seul élément produisant la territorialité à cette représentation du territoire, celle de pouvoir sur et dans l'espace est évincée. Ainsi, certains représentants des collectivités confinent l'EIT à la responsabilité dont il revient aux entreprises et à leurs réseaux de professionnels d'assumer la mise en œuvre. La présidente du

ADEME 135 /252

syndicat départemental d'élimination des déchets, deuxième Vice-présidente du Conseil général de l'Aube, membre du CEIA :

« On l'a fait au niveau du département mais ça aurait pu se faire indépendamment des collectivités. Je pense qu'une chambre de commerce, ou des organismes d'entrepreneurs auraient pu faire ce genre de choses. »

D'autres élus, comme ici à la Région, mettent en avant le fait que c'est l'entreprise qui est gagnante en premier lieu et qu'il est logique que ce soit elle qui finance la DEIT plutôt qu'elle ne le soit par l'argent public. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« Donc on se retourne souvent vers la puissance publique, alors que ce sont les entreprises privées qui devraient intégrer justement l'écologie, l'environnement dans leur développement, et dans le développement de la valeur ajoutée qui en résulte. Et on se tourne vers les collectivités locales, donc vers le contribuable pour pallier à cette absence de prévision de lignes budgétaires dans l'industrie, et pour bien souvent encore une fois pallier à cette pollution. »

Par qui ? La responsabilité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre

L'EIT est considérée comme intéressante dans le sens où elle peut représenter un outil de structuration des projets pour servir simultanément l'équilibre de la biosphère, le bien-être des hommes et le développement de l'activité économique. Dans un système complexe et incertain, dans lesquels les enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. L'animateur du CEIA insiste sur la diversité des formes que peut prendre une DEIT :

« Et puis comme c'est très contextuel, c'est très variable en fonction du passé, des perspectives qui ont été données à travers les visions politiques des acteurs du développement économique. »

Néanmoins, certains élus de l'exécutif local ont conscience que leur statut leur confère une place stratégique pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Le Vice-président du Grand Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« C'est vrai que c'est une démarche incontournable pour les élus, pour l'avenir de notre planète, de rechercher des solutions vertueuses qui ne compromettent pas notre mode de vie. au contraire. »

L'EIT est présentée par les élus comme un outil séduisant pour penser la compatibilité entre réduction des impacts environnementaux et bien-être de l'humanité et mettre en œuvre une politique cohérente avec ses enjeux. Dans les discours des acteurs porteurs de la démarche dans l'Aube, intervient la notion de pouvoir sur et dans l'espace, révélatrice de la conscience des élus de l'exécutif local et des représentants des instituions des conséquences de leurs choix d'orientation sur l'aménagement du territoire. Le président de la CCI de Troyes et de l'Aube, luimême gros industriel du département, partie prenante d'un projet de mutualisation d'une plateforme logistique sur la zone d'activité du Grand Troyes :

« Je dis que dans cinq ou dix ans, ici on aura une lisibilité 'écologie industrielle ou durable' que peu de départements auront. »

L'EIT est un outil qui permet de rivaliser dans un contexte de rapport de force, notamment dans le champ de l'action politique.

« Ne serait-ce que la préoccupation j'oserais dire intelligente et... Je ne dis pas que les gens de l'écologie ne sont pas intelligents mais, je pense que beaucoup d'élus dans l'écologie industrielle ont le... Comment dire... Ils sont tétanisés à l'idée d'avoir ces partis politiques écologistes et ils ne savent pas les prendre. Alors que avec cette démarche qu'on peut insuffler, qu'on peut partager, je crois que tout le monde devient je dirais 'écologiste normal'. Parce qu'on peut tous faire des choses normales. Je crois qu'on aura gagné, on en montrera des choses comme ça. »

Le risque que la DEIT puisse devenir un instrument de compétition entre territoire se lit entre les lignes des propos d'un Vice-président de la Région Champagne-Ardenne :

« Je suis preneur encore une fois de tout cela. C'est ce qu'on disait tout à l'heure : la concurrence entre l'université rémoise, l'UTT, on s'aperçoit qu'en se tirant la bourre plutôt que de se fédérer, et c'est quand même un des principes fondateur de notre mandat avec Jean-Paul Bachy, c'est de fédérer, dans la région, intra-région, mais finalement, l'université Champagne-Ardenne n'existe pas au plan national. C'est Strasbourg, c'est Paris, mais à force de se tirer la bourre plutôt que de se renforcer, finalement, on passe à côté d'un certain nombre de nos principes. Et ça, la mise en concurrence des territoires reste difficile

ADEME 136 /252

à enrayer parce qu'il faut que chacun se développe quand même. C'est un juste équilibre, c'est pas prendre à Pierre, déshabiller Paul, ça va pas. »

Les représentations qu'élaborent les acteurs du territoire dans l'Aube sont construites en rapport aux relations qui y sont vécues et donc en rapport aux relations entretenues avec le porteur du projet : le Conseil général. L'EIT est ainsi liée à l'action des pouvoirs publics ; et donc à la politique d'aménagement du territoire. Au processus de la mise en œuvre de la DEIT correspondent des rapports sociaux qui y sont associés. La DEIT est imbriquée au sein de l'ensemble des activités sociales. Les rapports sociaux des acteurs sont autant de liens mis en jeu par la DEI. Haudricourt ¹⁰ a mis en évidence les rapports profonds qui existent entre les techniques de production et les formes d'organisation socio-économiques. Les craintes de ce chargé de mission en animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne illustrent le risque d'appropriation des DEIT :

« Il faudrait non seulement une décision politique, mais il faudrait à la clé qu'on interroge les gens compétents de Champagne-Ardenne, en matière de développement économique et à la fois en économie de chaleur pour savoir sous quel biais faire de l'écologie industrielle, là ça pourrait être intéressant. Par exemple vous voyez, quelqu'un qui veut s'implanter en Champagne-Ardenne, qui a comme problématique les déchets, il passe dans cette commission, et on lui dit dans quelle zone il faut qu'il s'implante pour que ça marche le mieux. Sauf que le risque c'est que ça devienne très politique et qu'après on implante toujours les entreprises au même endroit, et qu'il n'y ait pas d'équilibre territorial. Je rêve là, ce sont des trucs qui sont très durs, je ne vois pas trop comment on peut faire. Si vous voulez, je pense que c'est génial l'écologie industrielle, mais la mise en œuvre est quand même difficile. »

Ici, les représentations relatives à l'EIT s'élaborent également en fonction de la nature et des actions des acteurs à l'origine de la mise en œuvre de la DEI. Or, dans l'Aube, de par son pouvoir légal et administratif, c'est le Conseil général qui impose son sens sur le territoire.

L'EIT est alors conçue comme un outil marketing au fort potentiel pour servir l'attractivité du territoire de l'Aube. Mais amalgamée à d'autres expériences qui relèvent de démarches environnementales ne relevant pas spécifiquement de l'EI, et qui ne sont pas non plus forcément nées de l'initiative propre du CEIA. Le Président de la CCI de Troyes et de l'Aube cite différentes démarches sur lesquelles le département peut s'appuyer pour démontrer sa figure de précurseur : La rocade sud-est de Troyes, les éoliennes, la station de brûlage de graisses de l'entreprise AT France, la future unité de méthanisation à Rosière, etc.

« Je suis sûr que dans cinq ou dix ans, on a dix-quinze réalisations, on viendra visiter l'Aube comme on va visiter Fribourg aujourd'hui où on vous explique des trucs qui sont improbables ! Improbables ! Mais Fribourg ils vous racontent la messe euh... En fait ils n'ont rien fait de génial... Enfin si, ils ont été géniaux de le faire il y a quinze ans. Voilà. Ce que vous trouvez à Fribourg euh... Entre nous il n'y a rien à vous faire tomber par terre mais avoir osé engager des réflexions comme ça il y a quinze ans... Alors que c'était une ville qui était destinée à être une ville noire, parce que c'est une ville de chimie qui allait être rasée, enfin... »

C'est sa position de leader dans le domaine de l'excellence scientifique sur laquelle mise le département pour développer son attractivité. Or, il est difficile de faire la différence entre ce que représente l'EIT pour le Conseil général de l'Aube : leadership et/ou stratégie d'aménagement du territoire. Les deux se confondent sans que l'on parvienne à opérer réellement une discrimination entre ces réalités inextricablement liées.

On relève dans le discours d'acteurs institutionnels un intérêt particulier pour l'EIT comme outils de l'aménagement du territoire. Les représentations qui sont associées à la logique de la mise en œuvre d'une DEIT concernent un objectif dont la nature est bien d'administrer et de coordonner les ressources matérielles, financières, humaines, etc. pour remplir les compétences qui sont celles du département. Elles supposent l'objectivité dans le processus décisionnel, l'EIT est considérée comme pouvant œuvrer dans le sens d'un gain de compétitivité par rapport aux différentiels de valeur ajoutée qu'elle va procurer au territoire. L'assistante parlementaire du Sénateur de l'Aube, également Président du Conseil général :

« La semaine dernière on a vu le délégué général à la DATAR, on lui a dit il faut nous aider, ça c'est un projet de territoire pour nous. La méthanisation c'est des emplois locaux, nous on veut développer des filières pour former des jeunes, BEP, CAP, pour faire la maintenance des méthaniseurs. On veut, et on a saisi la filière industrielle, qu'il y ait des méthaniseurs qui soient fabriqués en France. Il n'y a aucune raison que tout nous vienne d'Allemagne, euh... c'est basic, il n'y a pas de brevet extraordinaire. Les cogénératrices, on sait en faire

ADEME 137 /252

_

¹⁰ 10 HAUDRICOURT A.G., *La technologie, science humaine, recherches d'histoire et d'ethnologie des techniques*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 1987.

dans d'autres registres. On a déjà pré-identifié des entreprises dans l'Aube qui sont susceptibles de faire ça. Il n'y a pas de raison que tous les appels d'offres soient remportés par des boites allemandes ou suédoises, zéro raison. Donc, nous, l'idée c'est aussi de reprendre un destin industriel en main, ce n'est pas juste faire de l'écologie, et de dire on doit pouvoir, avec tout ce que va nous apporter la Biogaz Vallée, être capable de faire des supers cahiers des charges et même d'avoir un temps d'avance. »

Or l'utilisation de l'EIT comme outils d'assise d'un leadership transparaît aussi dans les discours. Max Weber parle d'une forme de domination légale¹¹: le pouvoir en place est légitimé par la force de la loi. La logique identifiée comme sous-tendant le discours est celle du type de l'influence personnelle d'un individu ou d'un groupe d'individus sur un groupe. Le secrétaire général du CEIA, Président de la CCI:

« Parce que bon un écologiste tout seul c'est quand même qu'un écologiste hein mais un mec qui a une pensée globale comme nous on fait euh... Ba euh c'est un peu plus d'une autre envergure quoi.»

La collectivité territoriale qui participe à la DEIT se vante ici, en termes d'image, d'avoir une approche globale des problématiques du territoire alors que les « écolos » n'auraient qu'une vision qui prend en compte l'environnement. Les rapports de forces et les rivalités politiques qui se jouent autour de la DEIT portée par le Conseil général dans l'Aube transparaissent dans les propos d'un Vice-président de la Région-Champagne Ardenne qui, s'il ne peut se permettre d'évoquer des critiques de fonds sur la démarche entreprise par le Conseil général, évoque tout de même la difficulté à envisager un mode de collaboration entre le Département de l'Aube et la Région Champagne-Ardenne :

« Alors là ça va être difficile! Ca va être difficile pour X raisons. Parce que là encore, derrière les bonnes intentions, y'a toujours le jeu politique des uns et des autres. Nous avons, et je ne vous le cache pas, à mon grand regret, nous avons une grande difficulté à travailler sur ce genre de projets avec le département de l'Aube. C'est un peu plus facile avec d'autres départements. Sur le département de l'Aube, j'ai eu une expérience malheureuse avec le Conseil général concernant le parc naturel Régional, qui est une compétence régionale, mais qui est aussi le bébé du Conseil général, qui n'a pas souhaité qu'on y mette le bout du nez. Alors, y'a le principe, le principe, oui, on peut adhérer à un projet, dès lors qu'il est collectivement intéressant et responsable... à condition que le partenaire le souhaite. Encore un fois, chacun est maître chez lui. Parce que derrière, il y a 'qui paie commande'. Nous par exemple sur la problématique Parc naturel, 'qui paie commande': donc vous partagez le paiement, donc vous partagez aussi le pouvoir. A partir du moment où vous ne voulez pas partager le pouvoir, vous vous privez de ressources financières, vous asséchez un certain nombre d'autres robinets. Mais ça encore une fois, c'est de la politique ça. C'est de la politique, c'est pas forcément l'intérêt collectif. »

La solution évoquée par le même acteur pour sortir de ces conflits est celle d'une imposition de DEIT par le haut, au niveau de l'Etat :

« Oui, on peut le dire. A à certain niveau d'investissement, c'est forcément un frein. C'est pour ça que, à mon sens, une politique d'écologie industrielle devrait venir du haut, de l'Etat. On établie les règles à l'échelle nationale, et on dit 'y'a un chef de file, c'est la Région', donc la Région y va. Mais après, dans le cas présent, c'est plus chaque territoire qui décide, pour une motivation qui lui est propre et qui est la sienne, d'y aller. Alors quelque fois cette motivation peut venir en percussion avec des motivations différentes de la Région ou d'un autre département. Ou d'un autre territoire au sein même du département. Moi je pense que c'est une politique nationale. Voire européenne. Qui peut un petit peu formater tout ça. Ce qui ne retire rien encore une fois à cette bonne initiative du Conseil général de l'Aube. »

Et la recherche scientifique?

La recherche scientifique est sensée apportée une amélioration des techniques, d'abord apte à dépasser l'assujettissement à la dépendance face aux fluctuations des prix de l'énergie. Le directeur de la Sem énergie :

« Après c'est l'amélioration au quotidien des techniques que l'on utilise. C'est-à-dire que c'est en permanence la recherche d'une amélioration de ce que l'on fait, de trouver de meilleures solutions pour l'avenir et des solutions qui soient pérennes et des solutions qui soient... moi ce que je recherche toujours, c'est un maximum de maîtrise de ce que l'on fait par nos propres moyens. C'est

ADEME 138 /252

4

¹¹ WEBER M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, 2004.

essayer de trouver des solutions où l'on maîtrise au maximum les choses. La solution gaz, c'est une solution qui est techniquement très au point mais que l'on ne domine pas économiquement. C'est-à-dire que lorsque le pétrole flambe, qu'il y a un problème géopolitique en Géorgie, en Ukraine etc. on n'est pas sûr d'avoir du gaz et on ne sait pas à quel prix. Donc on ne domine pas la situation et dans tous les projets qu'on fait pour la SEM Energie, c'est essayer de se dégager de ces contraintes qui nous dépassent un peu et pour avoir des solutions autonomes et de territoire. Voilà c'est ça la recherche aussi. »

C'est l'apport de la recherche qui est citée comme différence, et spécificité de la DEIT dans l'Aube. L'UTT est citée comme l'acteur de la recherche sur l'EIT dans l'Aube :

« Et l'UTT nous a aidés. Alors ça aussi ce sont des liaisons avec l'UTT ou avec les chercheurs, parce que l'UTT nous a fait un bilan carbone qui nous a permis d'éliminer des pistes et au contraire d'aller rechercher de nouvelles pistes pour améliorer au maximum le bilan carbone. Et donc là avec le bilan carbone que l'on a, on a une économie d'environ 40% des gaz à effet de serre. Donc tout ça c'est complémentaire, avoir des équipes sur place qui puissent être à la pointe de la recherche et nous orienter et puis nous trouver des solutions techniques pour avoir des projets de terroir donc ça veut dire que ça ça veut dire en plus que ce sont des emplois qui sont créés sur place, c'est des gens qui restent sur place, c'est l'avenir des industries qui peuvent continuer à se développer et qui ne seront pas pénalisées par la suite sur les taxes diverses de déchets. C'est création de partenariats notamment avec l'UTT, oui parce qu'il faut une formation pour tout ça donc on va aller rechercher en relation avec les universités troyennes et puis c'est sans doute des développements pour les artisans, pour des nouvelles professions, pour l'entretien de ces nouvelles unités donc la création d'un nouveau savoir-faire. »

Le caractère collectif de la mise en œuvre d'une DEI fait qu'elle s'apparente à de d'ingénierie de projet. Dans l'Aube, il y a une collaboration pour la mise en œuvre de la DEIT avec des acteurs de la recherche scientifique. La mise en œuvre de synergies implique de modifier les processus de production et donc d'introduire de l'innovation. L'UTT est identifiée comme l'acteur du territoire apte à apporter sa compétence technique, crédit qui lui est attribué de par l'existence d'un laboratoire de recherche sur l'écologie industrielle et territoriale.

« Tout ça c'est tombé naturellement, ce qu'on recherche c'est effectivement quelque chose de logique au niveau industriel et au niveau équilibre et protection de l'environnement. Donc si on peut dans nos métiers aller dans ce sens-là, c'est une sensibilité naturelle chez nous. Chez moi c'est comme ça, mes collaborateurs c'est pareil. Quand on arrive à imaginer quelque chose et qu'on a... On imagine des choses, quand on regarde l'avenir c'est toujours un peu un rêve donc on essaye de réaliser ce rêve. Et quand on a les technologies, on va essayer de rechercher les technologies qui puissent s'adapter à ce rêve qui peut devenir réalité et c'est un projet qui évolue en permanence. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure qu'on est dans le projet, on trouve des nouvelles idées, on regarde si avec la nouvelle idée on a la technologie et si on peut le faire et si économiquement ça passe ou ça passe pas. »

Pour certain, c'est la personne, en l'occurrence Dominique Bourg dans l'Aube, qui est mentionnée en référence à l'initiative dans la démarche plutôt que la structure à laquelle il appartient. Il s'agit en quelque sorte d'un processus de personnification. L'EIT est associée à une personne plutôt qu'au rôle particulier qu'elle a joué dans la démarche. Il est logique que Dominique Bourg soit cité ici, figure renommée de la recherche en matière d'environnement, initiateur de la démarche dans l'Aube et chercheur reconnu. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« Dominique Bourg. Oui, voilà. Hormis cette personne qui était venue et avec laquelle nous avions discuté sur la construction développement durable, je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré quelqu'un qui m'a parlé d'écologie industrielle. Encore un fois pour moi le concept reste vague. »

Deux grands absents?

El & T : démarche territoriale ?

Il est assez flagrant de constater à quel point l'EIT est peu considérée comme pouvant être un support de structuration du territoire. Pourtant, certains acteurs, ici un chargé de mission à la DREAL Champagne-Ardenne, perçoivent l'intérêt de l'écologie industrielle comme pouvant participer an amont d'une réflexion relative à l'implantation d'activités sur un territoire :

« Je pense que malheureusement, l'écologie industrielle elle devrait se faire sur une durée très très longue, c'est-à-dire, prévoir, dès l'implantation des entreprises. [...] Concrètement, je m'interroge vraiment sur comment on peut faire pour convaincre les entreprises en amont qu'il faut le faire. Je ne sais pas, est-ce qu'une agence de développement comme CADev (Agence de Développement économique de la Région Champagne-Ardenne) elle ne doit pas faire de la pub, je ne sais pas 'implantez-vous en Champagne-Ardenne, pensez à faire de l'écologie industrielle', enfin je n'en sais rien, mais je ne vois pas comment. Parce que la meilleure manière de faire de l'écologie industrielle, ce sera celle-là, celle qui se fait en amont. Penser. Et pas on bricole après pour faire de l'écologie industrielle. »

ADEME 139 /252

Mais dans la majorité, les discours sont révélateurs de la non prise en compte de la dimension territoriale de l'EIT. De façon générale, les propos renvoient à l'idée d'espaces appropriés par des acteurs, par leurs expériences de l'espace. C'est par exemple aux acteurs économiques privés qu'il revient de se soucier de leurs flux. Tous les enjeux et les logiques qui sous-tendent l'EIT ne sont pas connus et/ou compris. La présidente du syndicat départemental d'élimination des déchets à propos de la possibilité d'inclure l'EIT dans les documents d'urbanisme, et de planification relatifs à l'aménagement du territoire :

«C'est difficile, c'est difficile de l'inclure! Comment vous voulez le faire figurer sur un document d'urbanisme? Moi je ne vois pas très bien comment on peut le faire figurer sur un document d'urbanisme! Sur un document d'urbanisme, vous avez des de zone, et de choses comme ça. Bon bah les gens respectent le règlement de la zone, on ne va pas mettre, sur le règlement de la zone, qu'il faut systématiquement faire de l'écologie industrielle euh je ne vois pas. »

Pour autant, les références à une forme de valorisation des ressources du territoire ne sont pas totalement absentes. Les propos ci-dessous révèlent la conscience de l'idée de mutualisation : des ressources présentes sur le territoire d'une part, et des acteurs des différentes filières implantées localement d'autre part. Certains acteurs pensent la mutualisation des ressources matérielles et immatérielles, humaines, sous forme de partenariats. Le directeur de la Sem Energie :

« Donc nous on est allé rechercher les ressources, les filières agricoles du département de l'Aube. Alors on a été rechercher la filière bois parce qu'il y a quand même dans le sud du département beaucoup de bois donc on a fait des études en relation toujours avec la chambre de l'agriculture qui a fait ses études préliminaires et puis ensuite on les a faites en commun avec elle. Donc tout ce qui est la filière bois, la filière paille et la filière agroalimentaire. Et à partir du potentiel qu'il y avait on a imaginé des chaufferies, enfin de la production d'énergie à partir de ces filières là », « Donc nous notre but, c'était comme je le disais, de rechercher l'autonomie, d'avoir le meilleur coût au point de vue vente d'énergie et puis de diversifier notre production d'énergie. C'est-à-dire qu'on a pris l'option de répartir notre production à partir en définitive de 4 sources différentes, comme ça s'il y en a une qui est défaillante, on sait qu'avec les 3 autres on peut avoir la puissance nécessaire. Donc en gros dans ce projet là c'est le bois et la paille qui représentent entre 55 et 65% d'énergie, donc ça ce sont des filières locales, donc c'est même l'organisation d'une filière bois, l'organisation d'une filière paille et puis après il y a toute la filière agroalimentaire d'où la construction de la méthanisation. »

Le territoire est un construit social qui traduit un rapport à l'environnement spécifique. Le territoire est pensé comme espace d'accueil de l'activité économique. La localisation des activités économiques se fait en prenant en compte les spécificités territoriales de l'espace, et l'exploitation des ressources locales permet de créer des filières de valorisation locales. La territorialité se construit ainsi autour de la logique compétitive, faisant du marché le territoire symbolique et réel des pratiques. L'intérêt pour le territoire de telles démarches est ainsi présenté, ici par l'animateur du CEIA, sous l'angle de sa capacité à faire progresser la compétitivité économique du département.

« L'écologie industrielle est une solution, on le voit de plus en plus en France, avec tout ce qui sort, est une solution intéressante à envisager. Ce n'est pas la solution unique, en tout cas, c'est une solution intéressante. Qui permet à la fois de se dire 'je vais optimiser mon existant, en même temps je vais voir quelles sont les opportunités dont je dispose en termes de flux d'eau, de matière et d'énergie pour pouvoir attirer d'autres activités, et puis je vais assoir mon développement sur des choses qui sont non délocalisables. Ca va me donner un avantage compétitif par rapport à d'autres territoires qui ne sont pas engagés dans ce style de démarche'. »

Bien gouverner

Après la mention du peu de référence à la dimension de démarche territoriale que recouvre l'EIT dans les discours recueillis, nous remarquons une deuxième grande absente, la thématique de la gouvernance. Evincée l'approche par l'organisation des acteurs.

La DEIT et les démarches de développement durable sont amalgamées alors qu'un reproche leurs est adressé: les propos des acteurs rencontrés évoquent des décisions relatives aux changements visant à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement émanant d'un pouvoir vertical, et s'incarnant dans un contexte réglementaire toujours plus stricte, sans que les décideurs qui en sont à l'origine n'aient réfléchi à la façon dont les gens qui vont les appliquer vont les recevoir et ce que ça va transformer pour eux.

Ces discours sont le reflet du contexte actuel qui voit se renforcer l'exigence de plus de transparence au niveau des décisions, remettant en question la nature du fonctionnement démocratique. Le thème du « bien gouverner » s'invite sous l'appellation de gouvernance. Il désigne un mouvement de décentration des processus de réflexion, des mécanismes de prise de décision, avec une augmentation des lieux et des acteurs impliqués dans la décision ou la co-construction d'un projet. Il renvoie à la mise en place de modes de pilotage nouveaux ou de régulation plus flexibles et éthiques.

ADEME 140 /252

fondés sur un partenariat accessible et libre entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales.

Parallèlement, les discours recueillis sur ce qu'évoquent les préoccupations environnementales révèlent une prise de conscience des dégâts de l'activité humaine sur l'environnement. Impacts sur la couche d'ozone, pollutions divers, catastrophes industrielles, etc. La conscience d'une globalisation des questions d'environnement fait apparaître la nécessité de plan d'action collectif, sur le plan public, politique. Le Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aube :

« Pour moi on ne fait pas d'écologie industrielle, on ne fait pas du développement durable sans les gens. Or ceux qui en parlent le plus ils ne sont pas à l'écoute des gens. »

La science et la technologie ne sont pas présentées comme pouvant à elles seules répondre à ces enjeux. Des freins politiques et sociaux empêchent la mise en place des innovations en matière d'écologie. Il n'est pas étonnant que l'écologie industrielle et territoriale soit globalement perçue de façon positive. Les différents acteurs interrogés lui attribuent l'ambition de répondre à la problématique de l'environnement, par essence multidisciplinaire, en rapport aux besoins et aux préoccupations de la société. En apportant des éléments aux besoins émergents des entreprises qui, sous la pression des règlements internationaux, des directives européennes, des accords internationaux ou du jeu de la concurrence, cherchent à intégrer l'environnement dans leur stratégie. En apportant également aux besoins en termes d'innovations techniques. Pour autant, l'EIT est fréquemment réduite à la thématique « déchets. » Son aspect facteur de développement territorial est ignoré. Ainsi que la transversalité quelle implique : la question des modalités de collaboration des acteurs pour sa mise en œuvre. Ceci est porteur d'orientations quant aux réflexions qui doivent entourer la conception d'outils d'aide à la décision concernant l'EIT. Réduite à la perception de la facon dont il est possible de valoriser les déchets, l'EIT perd une partie importante des champs que recouvrent ses potentiels domaines d'application. Faire valoir à tous les acteurs les bénéfices de natures différentes qu'elle se propose de solutionner est nécessaire (solution d'aménagement du territoire pour les décideurs publics, baisse du coût en approvisionnement en énergie pour les industriels, etc.).

La confiance accordée à l'EIT est à nuancer, nous le développerons dans la partie relative à la perception des freins dans le cadre de l'entrée dans la DEIT. Pour autant, pour ceux qui sont convaincu qu'elle représente une voie complète permettant de répondre aux enjeux de sociétés relatifs à l'environnement, elle est considérée comme une clé permettant l'émergence d'une gouvernance territoriale construite en référence aux objectifs de chacun des acteurs. Que ces intérêts et les logiques qui les sous-tendent soient multiples n'est pas considéré comme excluant la possibilité de la mise en œuvre de l'EIT, bien au contraire... Une proche collaboration du Président du Conseil général de l'Aube :

« Si vous voulez je pense que, quel que soit le bout par lequel on le prend, l'écologie industrielle est un point maintenant de passage obligatoire, que ce soit pour s'acheter une conscience, que ce soit pour ne pas avoir à payer, euh... des droits d'émission, que ce soit pour, voyez... Quelle que soit la considération économique, politique, qu'elle soit cynique, au contraire exaltée et cætera, quoi qu'il arrive... Je pense que c'est un point de passage obligé. »

Représentations conférées à la DEIT

L'entrée dans la DEIT

Un élément récurrent des arguments cités par rapport à la question du pourquoi l'entrée dans la DEIT : la rentabilité qui en est escomptée, qui nécessite en amont que la mise en œuvre de projets d'EIT soit au moins viable économiquement. Argument dispensé autant dans le mode de l'entreprise que dans celui des responsables politiques. En témoignent les propos d'un industriel du TP, membre du CEIA, à propos des directives du porteur de projet dans l'Aube, le Conseil général, sur les marges de manœuvre des actions menées au sein du CEIA :

« Pour moi c'est un département exemplaire au niveau de l'environnement, de l'écologie industrielle. Il est exemplaire dans sa démarche. Bon, par contre on connait le Président, c'est un paysan, un choux c'est un choux, c'est le moins cher, 'débrouillez-vous pour me faire de l'écologie', le beurre, l'argent du beurre. Et c'est pas toujours évident non plus hein. Mais bon, faut savoir ce qu'on veut. »

Cette rentabilité peut prendre forme de différente natures : économique, relative à une mise en conformité, bénéfique en terme d'image, etc. L'intérêt à intégrer une DEIT est proportionnel aux résultats attendus de la participation.

Pour le monde de l'entreprise

Réponse économique

L'élan de vertu que traduisent les propos de ce responsable Environnement qui a mis en place la synergie des sables avec l'entreprise de BTP Appia sont certainement à nuancer. Il est en effet très peu probable que cette synergie ait vu le jour si elle ne s'était pas avérée viable économiquement.

ADEME 141 /252

« Chacun y retrouve son... c'est tout à fait le concept d'écologie industrielle ; chacun y retrouve un intérêt. C'est du coopératif. C'est là que l'entreprise retrouve ses moyens, c'est-à-dire qu'on ne cherche pas à gagner de l'argent avec, mais si ça nous en fait gagner tant mieux. Et c'est le cas... »

L'entrée dans une DEIT est donc perçue comme intéressante dans la mesure om elle peut apporter des bénéfices économiques. Ces bénéfices peuvent être relativement directs (c'est notamment le cas face à l'augmentation des couts des matières premières et de l'énergie), mais également plus indirects (face aux retombées que procurent une réponse adéquates aux exigences des clients qui évoluent). Vis-à-vis du coût de l'énergie :

La mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle a effectivement répondu dans plusieurs cas à un besoin des entreprises d'élargir leur indépendance énergétique face aux coûts de leurs matières premières. La réduction de la consommation d'énergie a pu permettre de minimiser la dépendance aux variations économiques des énergies fossiles. La valorisation des déchets par un procédé de brûlage des graisses a par exemple permis à une entreprise de charcuterie industrielle troyenne de produire une grande partie de l'énergie consommée, qu'elle n'avait donc pas besoin d'acheter.

La maîtrise de l'énergie représente une réelle forme de pouvoir : l'opportunité de se réapproprier la politique énergétique, en introduisant des énergies renouvelables décentralisées, permet de prendre de la distance face à la dépendance induite par la fluctuation des prix de l'énergie.

Les exigences clients :

En termes de marketing, la promotion d'une démarche d'EIT permet aux entreprises, en réponse aux exigences clients, de pénétrer de nouveaux marchés. Ici, les retombées en termes de rentabilité escomptée sont indirectes. Le responsable QSHE d'une papeterie industrielle sur le parc du Grand Troyes :

« Ce qu'on fait par rapport à l'environnement c'est pour une grande part en réponse aux exigences clients. [...] Il y a tout ce qui est démarche volontaire : ISO 14001, certification produits, par exemple la marque repère de Leclerc qui impose des impacts minimisés, moins de rejets, la baisse de la consommation énergétique. C'est pour répondre aux exigences clients. L'entreprise c'est bien rendue compte que c'était nécessaire pour pénétrer les marchés. »

Mettre en œuvre une DEI prend sens pour l'entreprise si elle permet d'économiser des ressources et donc leur coût d'achat. Elle en tire comme bénéfices secondaires l'opportunité de faire des économies d'échelles (baisse du coût d'un produit) et/ou la création de valeur ajoutée (en termes d'image corporate).

Il faut néanmoins souligner qu'assez régulièrement, les actions envisagées par les entreprises le sont en dernier recours et plus rarement en anticipant à moyen ou long termes. En répondant à des phénomènes de seuil, lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles doivent rentrer dans un processus de changement pour se maintenir en vie, elles entrent dans une phase de réflexion pour tenter de rendre compatible leur survie à de nouveaux manières de procéder. Comme le souligne l'animateur du CEAI, Il existe là un levier pour la mise en œuvre de l'EIT au sein des entreprises, qui peut représenter pour elles des opportunités de solutions :

« Quand on est au pied du mur, on a plus de facilités à prendre des solutions qu'on n'imaginait pas ou qui semblent assez innovantes plutôt que quand on est dans un développement correct. Alors même si on est en vitesse de croisière. Soit on plonge, soit on renait de ses cendres. Là en l'occurrence, je peux te donner un exemple, c'est celui de Dislaub. Quand ils ont décidé de transformer leur activité de production d'alcool vers de la régénération de solvants d'alcool, c'était vraiment parce qu'ils étaient au pied du mur, sinon ils fermaient. »

Réponse aux exigences réglementaires

Pour d'autres entreprises, la démarche d'EIT représente l'opportunité de réfléchir à la mise en conformité de leurs process en réponse à la réglementation. Un ennoblisseur textile Troyen :

« Après, y'a tout ce qu'on fait pour répondre aux exigences légales. L'entreprise est soumise aux exigences ICPE, à des arrêtés préfectoraux, à la nouvelle législation bientôt sur la recherche de substances dangereuses. »

Le non-respect de la législation en vigueur peut entraîner des pénalités financières. L'EIT est pensée comme intéressante dans la mesure où elle est capable d'apporter des réponses à la

ADEME 142 /252

question de la réduction des rejets pour passer sous les seuils requis. Le Directeur de la Sem Energie :

« On est fortement surveillé. Donc tous les ans on doit respecter les clauses de l'arrêté qui sont assez strictes et ne pas déroger. Donc après on est encore plus sensibilisé car on est soumis au quota de CO² et que les quotas de CO² qui nous sont attribués tous les trois ans sont en forte baisse. Ça veut dire que du moment où l'on dépasse ces quotas, on est pénalisé financièrement assez fortement et donc ça veut dire qu'il faut qu'on recherche la meilleure technologie pour respecter l'environnement et respecter les quotas que l'on nous a donnés. Donc ça veut dire que pour nous, l'écologie industrielle c'est un souci de tous les jours. »

Réponse technique

L'entrée dans une DEI représente également une réponse à la question d'approvisionnement des flux et de leur valorisation en flux sortants. La réflexion sur la mise en œuvre d'un projet d'EIT est née dans une entreprise de charcuterie troyenne suite à la nécessité de sécuriser son approvisionnement en matières premières. L'entreprise s'est emparée de préoccupations qui étaient à l'origine celles de ses fournisseurs, mais dont elle était dépendante vis-à-vis des matières premières. Le prix à payer pour se débarrasser de ses déchets a également amené une réflexion qui a trouvé une solution technique. L'entreprise s'est munit en interne d'un système de récupération des graisses qui produit de l'énergie réutilisée pour cuire les andouillettes.

Ce gérant d'une grande entreprise de TP explique l'importance d'un lieu de rencontre comme le CEIA car il a permis de créer une demande de flux, qui n'aurait pas existée si l'offre n'avait pu se faire connaitre :

« On n'a démarré de rien dans ce Club, faut trouver des idées, faut échanger des idées, y'a des flux de matériaux, y'a des produits qui se baladent sur les routes, on ne sait pas quoi en faire, peut-être qu'il y a une solution. La première idée de ce Club, on est allé visiter Cristal Union, à Arcis, où on lave les betterave, on fait du sucre, j'y étais, j'ai assisté à cette visite et à un certain moment j'ai vu du sable couler, de la boue, tout ça, et le patron y était, Monsieur Bru, le responsable de l'Environnement, 'Et voilà, ça c'est des déchets, on ne sait pas quoi en faire, on les met décanter dans des bacs, on les sèche, après le sable on cherche à le mettre sur des chemins, etc.'. Puis là, ça a fait tilt quoi, ça a fait tilt. Bon, je l'ai rencontré après, je suis allé le voir, et puis on a signé un contrat de récupération des sables issus du lavage de betteraves. La synergie des sables, voilà, ça a été le premier dossier traité au niveau du Club d'Ecologie. »

Pour les collectivités : attractivité économique du territoire

La DEIT dans l'Aube est portée par la collectivité à l'échelle du département : le Conseil général de l'Aube. Le motif principal d'entrée dans la démarche est ici encore économique. L'impératif du Conseil général est que l'argent public investit soit rentable, comme c'est par exemple le cas pour le projet Biogaz-Vallée au bout de 3 ans. Ce qui est escompté, ce sont les retours sur investissement procurés par la DEIT. Ils sont de deux natures : l'attractivité du territoire conférée par le développement économique engendré par la DEIT, et celle en termes de retombées sur l'image de leader dans le domaine de l'innovation. C'est en effet un parti pris du Conseil général de l'Aube que de miser sur l'excellence scientifique pour valoriser le département.

Développement économique du territoire

Il existe une politique volontariste forte du Conseil général de l'Aube d'agir pour une amélioration de la compétitivité économique du territoire. Comme le mentionne ce membre de la CCI, cette mobilisation s'inscrit dans un contexte historique particulier puisque l'Aube est un département sinistré qui a vécu une délocalisation de nombre de ses industries.

« C'est un département qui a souffert, parce que c'est un département qui au niveau économique était très marqué textile, je ne suis pas originaire d'ici, donc je n'ai pas connu cette période là, mais parait-il que jusque dans le milieu des années 80, ça marchait bien. Donc c'était un quasi monoactivité, c'est tout à fait relatif, mais c'était quand même l'industrie dominante, et tout ça s'est écroulé progressivement depuis les années 80. Donc c'est un département qui est en train de rebondir. D'où les outils dont s'est doté... D'où la politique volontariste du Conseil général, parce que les Conseils généraux n'ont pas forcément la compétence développement économique, ce qui est plutôt dévolue

ADEME 143 /252

aux régions, mais là on a un Conseil général qui s'est vraiment impliqué, c'est quand même lui qui est à l'origine de l'UTT, de la Technopôle, donc qui sont quand même des outils de développement économique.»

L'intérêt du département pour l'EIT s'inscrit dans cette même démarche de chercher des moyens de rendre plus compétitive l'économie auboise. A la demande du Président du Conseil général, le Vice-président est amené à s'intéresser à la structuration de ce qui deviendra le CEIA. Ce qui suscite l'intérêt est le montage de dossiers à Appels d'offre d'envergure nationale (COMETHE, Synergie-TP, etc.). Le Conseil général veut se positionner comme partie motrice de la DEIT. La création du CEIA est la résultante directe de la nécessité pour le Conseil général d'exister juridiquement afin de pouvoir répondre à des appels d'offre à projet. Des retombées indirectes en sont escomptées. L'attrait principal de la mise en œuvre de la DEIT pour le Conseil général est prioritairement le gain économique qu'il peut en tirer, et non le constat d'une nécessaire restructuration de la société industrielle à l'image des écosystèmes naturels. La création de filières nouvelles et leur l'amélioration technique est génératrice d'emplois, et de retombés financières d'autres natures. L'animateur du CEIA, salarié du Conseil général de l'Aube :

« Et puis l'idée, c'est aussi de créer de l'activité exogène. Donc faire s'implanter des gens sur le territoire. Consolider les activités existantes c'est certain, et puis développer et amener les activités à venir. »

Dans la cadre du projet Biogaz Vallée Aube, Le Conseil général voit l'opportunité pour les industries et les coopératives agricoles de l'Aube de valoriser leurs déchets grâce à la centrale de méthanisation qui leur permettra de revendre de l'énergie et éventuellement de récupérer de l'engrais. Les points successifs qui aboutiront au soutien du Président du Conseil général pour le projet : l'opportunité de former sur le territoire des techniciens spécialistes de la méthanisation. La méthanisation représente en effet la possibilité de pérenniser des emplois localement, appuyée par la création de filières de formation pour assurer la maintenance de telles infrastructure. C'est aussi le moyen de valoriser les industries du territoire et plus largement du territoire national en fabriquant des méthaniseurs pour concurrencer l'Allemagne ou la Suède par exemple. L'animateur du CEIA :

« Alors que la Biogaz Vallée c'est une démarche beaucoup plus de fond, de clusters, ce n'est pas un site, c'est par exemple faire en sorte qu'aujourd'hui les producteurs de matériels locaux puissent se positionner sur le marché de la méthanisation. Par exemple un fabriquant de pompes sur le département puisse, parce que peut-être qu'il n'y a pas pensé, intégrer le marché de la méthanisation. Peut-être qu'il y a des contraintes spécifiques, donc sur certaines de ces pompes il y aura des améliorations à apporter ou des spécifications à apporter, dans ces cas là, juste lui donner le bon cahier des charges pour qu'il puisse se positionner, et qu'il devienne un acteur du marché. C'est par exemple ça, parce qu'on est convaincu que c'est une filière d'avenir, et donc qu'il faut appuyer dessus. Et si on oriente le développement des acteurs du territoire vers cette filière d'avenir, et bien, ça développera le territoire. C'est toute la démarche. »

Pour le développement économique du territoire, les perspectives qu'offre l'implantation d'infrastructures relevant de l'écologie industrielle sont multiples :

- Des entreprises qui apportent des services localement.
- Des entreprises qui créent de l'activité et donc de l'emploi,
- Des économies réalisées grâce à des synergies par rapport à des matières premières achetées à l'extérieur pour la balance commerciale du département,
- De la création de bâti qui rapporte de la valeur ajoutée économique qui revient aux collectivités.

L'animateur du CEAI, agent du Conseil général de l'Aube, mis à disposition de l'UTT pour y faire du transfert de technologie, explique pareillement que par le biais du projet PIVERT, qui reconnaît L'UTT comme acteur de recherche majeur en matière d'énergie du futur dans le cadre des

ADEME 144 /252

Investissements d'Avenir, permet au Conseil général d'escompter des retombées économiques sur le territoire aubois :

« Il y a quand même un truc important sur les projets, il y a PIVERT. Je pense que ça c'est un truc super important. Les acteurs du territoire ce sont mobilisés, alors qu'initialement, l'ensemble de la Champagne-Ardenne n'était pas concerné, et c'est grâce à l'Aube qu'elle a été incluse dans le projet PIVERT. Et on espère bien qu'il y ait une déclinaison industrielle à l'horizon de 10 ans sur le territoire. Notamment dans le Nogentais. Parce que c'est là qu'il y a beaucoup d'Agro-industries. Ca s'y prêterait pas mal. »

L'attractivité du territoire par l'excellence scientifique :

Comme le rappelle l'animateur du CEIA à propos du projet Biogaz Vallée, le Conseil général de l'Aube fonde sa politique d'attractivité sur l'excellence scientifique :

« Il est évident que le Conseil général ne le fait pas pour la beauté du geste, le fait pour consolider ces activités. Mais le fait aussi dans l'objectif de rayonner. Le cluster a une vocation bien au-delà des limites du département, ça c'est clair. Mais ce rayonnement sera forcément bénéfique au Département en tant que porteur, co-porteur du projet. »

Une fois encore, rappelons un élément de contexte : la pauvreté des ressources du département participe à rendre l'exécutif local à l'affût de potentialités de développement basées sur des projets spécifiques démarquant l'Aube par son excellence, ici technologique. Le Département appui donc sa stratégie de développement sur sa prééminence par l'innovation. L'écologie industrielle et territoriale est en ce sens un concept qui constitue un atout, l'Aube peut se prévaloir d'être le seul département français à avoir porté une démarche d'EIT avec la constitution du CEIA.

« Pourquoi le Conseil général s'est emparé de ça ? C'est parce que personne ne l'avait fait. » La stratégie de communication a toute son importance. Les territoires sont en concurrence pour faire prévaloir leur attractivité. Ce qui participe à impliquer le Président du Conseil général est la lecture d'articles de journaux qui pointent les initiatives similaires d'autres collectivités. Par ailleurs, il souhaite la présence de René Moletta, spécialiste international de la méthanisation pour associer son image au projet Biogaz Vallée, comme garant de l'exemplarité en termes d'excellence scientifique de département aubois.

Croire et faire croire L'envie d'avoir envie

Qu'il s'agisse de dirigeants d'entreprises, d'élus de l'exécutif local, la croyance en l'intérêt de l'EIT est un facteur indispensable à la mise en œuvre d'une démarche. Elle est garante de la persévérance nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre d'une DEIT, et est citée comme qualité pour dépasser un processus qui peut prendre du temps et confronter à certaines résistances. Le Directeur de la Sem Energie :

« Qu'est-ce qu'il est important de souligner ? C'est qu'il faut, pour monter des projets comme ça, il faut une volonté tenace. C'est pas simple et ce qui est intéressant aussi c'est qu'avec une petite équipe soudée on y arrive. »

La connaissance de l'EIT n'est pas systématiquement en lien avec la motivation à chercher des pistes de concrétisation. La Présidente du Syndicat départemental des déchets, membre du CEIA, admet qu'elle dispose de flux potentiellement valorisables sans chercher à entreprendre une étude de faisabilité.

« Et même moi quand je dis pour l'instant je suis un peu en marge et je regarde, mais c'est vrai que je n'ai pas l'opportunité d'apporter mes déchets en tant que matières premières mais ça pourrait se faire parce qu'en admettant... Actuellement on est en tout enfouissement dans le département mais en admettant qu'on change de mode de traitement, qu'on passe, par exemple en incinération, on a tout de même des déchets résiduels qui peuvent aujourd'hui être pris par des entreprises de travaux publics, etc. »

Les membres du CEIA ne sont pas impliqués à hauteur égale. Néanmoins, ceux qui participent à y alimenter les réflexions et finalement à construire les différents projets qui ont vu le jour ont ce point commun de la croyance en l'intérêt de ce que 'l'outil' EIT peut représenter. Sans cette croyance, la mobilisation ni continue ni assidue et les projets qui peuvent en découler n'ont aucune chance d'aboutir. La référence à un des chanteurs français les plus populaires peut faire sourire, elle illustre néanmoins l'importance accordée par certains participants à la DEIT au facteur de la croyance en l'intérêt du projet que porté. Le Directeur d'agences d'une multinationale des TP :

ADEME 145 /252

« Faut avoir des idées, mais c'est l'envie. C'est l'envie d'avoir envie. C'est une chanson de Johnny, quand il dit 'l'envie d'avoir envie', il a tout dit. Faut croire en ce qu'on fait, faut en avoir envie, faut y aller. »

C'est donc à un premier niveau, celui de la conviction personnelle, que l'EIT doit savoir 'séduire', convaincre de sa pertinence. Dans un contexte où bien souvent l'argument économique l'emporte, ce directeur d'agences de TP explique que sans une forte volonté a constamment essayez de réfléchir à l'instauration de pratiques vertueuses, nombre de projets ont peu de chance de voir le jour :

« Regardons les transports sur les routes. Peut-être qu'il est plus adroit de prendre du mâchefer qui est à 3 km de Chaumont, que d'aller dans des carrières qui sont à 20 km. On en parlait, y'a des choses qui ont de l'importance, le prix du carburant, le gazole, le pétrole, les accidents sur la route. Essayons de transporter moins, essayons de transporter mieux et plus intelligent. Essayons de faire des contre-voyages, moi j'ai 50 camions, essayons d'emmener quelque chose à un endroit et de ramener quelque chose. Or ça, quand je dis ça aux gars, mais eux 'il nous fait chier, ouais, tout ça'. Mais moi ça me bouffe, moi je ne vis que par ça. J'aime bien rechercher ce que les autres ne feront pas, j'aime bien essayer de progresser, de faire progresser mes gars. Bon, ça c'est compliqué. C'est compliqué chez moi et c'est compliqué chez les concurrents aussi. Donc souvent, dans 9 cas sur 10, c'est l'argent, c'est le moins cher qui compte. »

De la même manière qu'il explique que ce genre de projet doit être partagé pour escompter des concrétisations, et que le rôle du directeur est de savoir faire adhérer et donc croire ses collaborateurs en la validité de DEIT :

« Dans les dossiers d'appels d'offre pour expliquer aux clients qu'on est les plus bons, qu'on est les plus grands, qu'on ait les plus forts, et que y'a que Eiffage qui sait faire de l'écologie industrielle. Si j'y crois pas vraiment, j'arriverais pas à le faire croire à mes collaborateurs. Mais ça marche, elle est là depuis 4, 5 ans, qui y croit, est impliquée, elle est contente, on a eu un prix, elle est toute contente, mais c'est une volonté de la direction, hein, c'est tout, il faut que tout le monde aille dans ce même sens là. »

Un porteur de projet

D'autres facteurs participent à faire émerger une croyance en la pertinence de DEIT, dont l'existence d'une structure porteuse du projet. Embaucher une personne au sein d'une structure porteuse de la DEIT représente par exemple la garantie que la promotion de la démarche sera assurée, au-delà du découragement et du manque de conviction qui pourraient faire ralentir l'avancée de DEIT s'il elle était portée uniquement par des bénévoles. La personne salariée, sous la forme d'un cadre contractuel, est engagée à remplir sa mission. La légitimité conférée à la DEIT n'est pas le fruit du hasard et répond à des réflexions successives qui correspondent à des étapes clé concernant ce qui pourrait être à même d'apporter toujours plus de cohérence à la DEIT. L'animateur du CEIA insiste sur deux étapes clés structurantes de la DEIT : la pérennisation d'un poste, la structuration en association permettant une existence juridique de l'entité. Ces étapes sont citées comme rejaillissant et conférant ainsi plus de crédibilité à l'EIT elle-même :

« De même qu'il a y eu par le passé deux étapes clé, qui ont été le passage de stages successifs, voire pas successifs ce qui est encore plus dommageable, donc six mois puis rien puis six mois puis rien puis six mois, donc des changements de têtes tout le temps, la réappropriation de la part de celui qui fait le stage pour pouvoir se mettre à niveau et connaitre les gens, tu ne peux pas avoir une logique de réseau comme ça. Donc là, passer à quelqu'un qui a été missionné de manière pérenne, pour faire le lien, ça, ça a été une première étape clé. Donc ça, ça a été le cas quand je suis rentré à l'UTT. C'était clairement dans mes missions. Ensuite, ca a été la structuration en association, 2008. Parce qu'on s'est rendu compte aussi qu'on avait besoin d'exister, que le Club en tant qu'entité, on ne pouvait pas rester informel. Pour être visible sur le territoire et au-delà, faire reconnaître la démarche qui était en cours sur le département. Et en même temps être lisible vis-à-vis de ceux qu'on visait. En l'occurrence les acteurs du développement du territoire. Il fallait avoir un message clair. Et dire 'on est une structure informelle qui regroupe untel untel, on essaie de déployer une démarche d'écologie industrielle', déjà l'écologie industrielle, ils ne savent pas ce que c'est, 'on est une structure informelle', ils se demandent 'Oh là là, c'est des témoins de Jéhovah qui viennent frapper à notre porte, qu'est-ce qu'ils veulent nous vendre etc.'. Donc ce n'était juste pas possible de continuer comme ca. Donc cette structuration, elle a été nécessaire. C'était une étape clé. »

Par la réassurance et la légitimité qu'elle rayonne, l'existence d'une structure représente un levier fort pour la pérennisation d'une DEIT.

Une figure légitime

A l'origine de la création du CEIA, quelques personnes. Les acteurs interrogés dans le cadre d'EITANS qui ont participés à la naissance de cette démarche font systématiquement références aux premières réunions auxquelles ils ont participés en présentant Dominique Bourg, comme la

ADEME 146 /252

personne par laquelle ils ont entendu parler et ont découvert les principes de l'écologie industrielle pour la première fois. Professeur des universités à l'UTT, il a été responsable du Centre de Recherche et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable (CREIDD) à l'Université de Technologie de Troyes jusqu'en 2006, et effectuait des travaux en écologie industrielle. Lors des premières rencontres, c'est lui qui participe à faire connaître l'El dans le département, notamment auprès des élus et des dirigeants d'entreprises. Les propos rapportés sont relatifs à la capacité de ce professeur à faire entendre à quel point ce domaine de la recherche scientifique trouve des applications concrètes rejoignant directement les préoccupations des différents acteurs d'un territoire en matière d'environnement.

«Moi en tant que Syndicat Départemental des Déchets, même si, aujourd'hui on n'a pas vu de possibilités d'innover, je suis tout à fait ouverte à ça. Parce que je trouve que le Club ça doit être, ça son objectif. [...] Pour moi le Club d'Ecologie Industrielle, ça doit être d'autres choses, ça ne doit pas être « c'est du tout écrit », il doit y avoir un grand volet de recherche. » « On fournit de la matière première, mais également, derrière, il y a aussi de la recherche. Il y a aussi de la recherche, il y a quelques années, on disait « bon bah quand vous mettez vos bouteilles de plastique à recycler, il faut enlever le bouchon, parce que ce n'était pas la même composition, le bouchon et la bouteille. Bon bah il y a eu de la recherche et aujourd'hui, on... on peut mettre l'ensemble, ce n'est toujours pas la même matière, mais on a trouvé le moyen de scinder les deux matières. »

Les récits relatent qu'autour de Dominique Bourg, très rapidement, les concepts relevant de l'El, qui étaient perçus comme compliqués, ont pu trouver un sens accessible et concret qui a fédéré un petit groupe de quelques individus autour de la croyance que des synergies peuvent être mises en place. Ces réunions ont naturellement pu voir le jour grâce à l'existence d'un réseau de connaissance préalablement existant entre personnes issues de la recherche, de l'entreprise et des représentants politiques.

L'aube, un modèle de collaboration exemplaire ? Le territoire réseau

L'élu représentant des collectivités locales est une sorte de gestionnaire du territoire dans le cadre de ses choix politiques. Les élus locaux, car leurs décisions ont un impact sur le territoire, ont de suite été considérés comme acteurs clé de la DEIT.

Savoir collaborer et s'entourer : une spécificité auboise ?

La figure de l'élu est placée au centre des projets de territoire. Les élus doivent pouvoir défendre l'identité d'un territoire, s'impliquer dans des démarches en portant des projets d'investissement ou des projets de filières. Capables de faire des liens entre différents projets, ce qui implique la capacité à travailler en partenariat. Un élu de la ville de Troyes explique la réussite de projets partenariaux par la faible densité du département qui expliquerait elle-même la facilité des différents acteurs à être en relation :

« Je crois que ça tient beaucoup aux relations. On est quand même démographiquement un petit département, les relations sont beaucoup plus faciles que dans les supers grosses agglos comme Lyon ou Lille. »

Les discours recueillis auprès des élus locaux témoignent dans un sens quasi-unanime de l'exemplarité des élus aubois à savoir se mettre au service de projets de façon constructive et non revendicative.

Cette description de la 'noblesse' avec laquelle est considérée l'exercice des élus, est assortie de discours concernant les coulisses du pouvoir que nous détaillerons plus loin. Il aurait été difficile d'apporter de la crédibilité à des discours qui ventent uniquement le côté exemplaire de la prise de décisions au sein de l'exécutif local, et les propos les nuançant ne font que nous rappeler qu'il ne peut en être autrement que le facteur 'personnalité individuelle' soit aussi à l'œuvre dans le DEI. Au sein du Conseil général, porteur de la DEIT, Les choix stratégiques sont aussi impactés de susceptibilités personnelles. Ainsi, la réflexion autour de l'intérêt de la méthanisation pour l'Aube est présentée au Président du Conseil général, également sénateur, un jour où il vient de subir une défaite dans l'hémicycle sur de nombreux amendements, son humeur est mauvaise, ce qui favorise encore moins son intérêt pour le sujet. La relation complice qui lie l'assistante parlementaire à son président lui permet de revenir à la charge à plusieurs reprises pour lui détailler l'intérêt qu'elle voit dans ce projet qui ne porte pas encore le nom de Biogaz Vallée. Par ailleurs agriculteur lui-même, le projet de Biogaz Vallée emmène le Président du Conseil général sur le terrain d'enjeux idéologiques qui suscitent d'abord sa résistance.

ADEME 147 /252

Malgré la nécessite de composer avec le 'facteur humain', l'existence dans l'Aube d'un réseau de personnes sachant s'entourer participent à la facilitation de la mise en œuvre de DEI. Un mythe entoure les relations de l'exécutif aubois. Historiquement, les relations seraient exemplaires en termes de capacités à dépasser des enjeux concurrentiels pour collaborer. L'explication donnée par un dirigeant d'une chambre consulaire du territoire aubois est la stigmatisation de celui qui ne participe pas.

« L'Aube est encore marquée vachement par cette culture de la coopération. Même si il y a des enjeux concurrentiels, même si chacun derrière utilise les résultats comme il veut [...]. Donc ça c'est un point fort qui est pour moi au cœur d'une démarche d'écologie industrielle. C'est de faire en sorte que des gens de milieux différents ou de métiers différents puissent avancer ensemble. [...] Historiquement. Parce que les dirigeants... On va dire que c'est un peu celui qui ne le fait pas qui se faire tirer dessus. C'est une logique historique. [...] Mais ça dépasse largement l'agriculture ; je veux dire au niveau de l'économie, enfin de l'organisation économique du territoire, etc. Voilà il y a la capacité de faire un Club d'Ecologie Industrielle [...]. Et en tout cas quand on vient travailler dans l'Aube on a ce terreau-là. Bon il faut frotter un peu de temps en temps... les egos existent partout, mais voilà : peut-être plus qu'ailleurs on a cette capacité-là. [...] Donc voilà ; on n'est pas très attractif par contre quand on arrive dans l'Aube et qu'on apprend à travailler dans ce monde-là, c'est intéressant. On y trouve une valeur ajoutée sur le plan des valeurs, sur le plan de l'apprentissage, l'ouverture... »

Le CEIA constitue donc un réseau de collaborateurs sur lequel ses membres peuvent s'appuyer pour essaimer les principes de l'EIT, qui rejailli sur l'entité car lui confère une légitimité d'acteur incontournable dans le domaine. C'est l'instantanéité, permise par la reconnaissance de l'appartenance à des réseaux (qui peuvent avoir à tirer des bénéfices d'un rapprochement commun), qui permet de faire se rencontrer des idées et donc naître des projets. Il ne reste plus qu'à se faire rencontrer les bonnes personnes, celles qui ont le pouvoir de décision et le pouvoir économique de leur mise en œuvre. Le Président de la CCI, membre du CEIA :

« L'autre fois il y a Pierre-Yves Protais qui gère le parc des expos, il me dit : 'on va se mettre en 14 000'. Je lui dis : 'attends, arrête de te mettre en 14 000... Fait-le, c'est bien. C'est normé, t'es un groupe coté en bourse, c'est bien il faut le tampon tout ça. Mais lance une démarche d'écologie industrielle au sein de ton groupe'. C'est un énorme consommateur d'énergie ponctuelle et de moquette. Je lui dis : 'je suis sûr qu'il y a une idée à trouver la dedans'. Je le branche avec Gregory, et puis c'est bon ça roule après. »

Ce ne sont bien sur pas n'importe quelles personnes qui sont sollicitées pour participer à la démarche du CEIA. Un premier cercle d'acteurs, toujours présents au sein du CEAI, existe. L'animateur du CEAI nous dit que la confiance au sein de ce premier cercle est acquise :

« Ceux qui sont là depuis le début du club : Chambre de Commerce, Conseil général, Grand Troyes, des acteurs industriels, AT France évidemment, c'est intimement lié avec la Chambre de commerce, Emin Leydier. Aujourd'hui, ça, ils l'ont bien intégré, et du coup, ils nous disent des choses y compris assez confidentielles sur leur développement d'activité, et ça, ça nous sert. On ne va pas le crier sur tous les toits, c'est évident. »

Ces propos montrent qu'un facteur essentiel de la construction du réseau réside dans l'appartenance à de multiples fonctions occupées par certains acteurs sur l'Aube, qui permettent de tisser un réseau d'acteurs du territoire qui apparaît en apparence fort. C'est le cas par exemple pour ce directeur d'agences d'une multinationale dans le domaine du TP :

« A titre perso, hormis le Club d'Ecologie Industrielle, je fais partie de diverses assos, mais ça c'est plus à titre personnel. J'ai été élu à la Chambre de Commerce pendant plusieurs années, j'ai lâché aux dernières élections, je me suis pas représenté parce que c'est vraiment trop prenant, je suis au Medef, je suis au Cobati, je fais partie du BNI, une asso de 40 chefs d'entreprise qui se réunissent tous les vendredis pour échanger entre eux, alors ça c'est vraiment un club d'affaires avec des chefs d'entreprise, c'est business, c'est vraiment américain, c'est à l'américaine, on a lancé ça dans l'Aube et on est en train de monter un deuxième club. Voilà à titre professionnel, et puis si, ça j'y pense pas parce que c'est tellement naturel depuis longtemps, je suis Président du Syndicat professionnel régional de l'industrie routière. Donc à ce titre, ça me prend quand même pas mal de temps, c'est

ADEME 148 /252

aussi pour ça que j'ai décroché de la Chambre de Commerce, parce que tout ça ça me prend pas mal de temps pour rencontrer les collectivités, les maires, et défendre la profession au niveau du département de l'Aube et de la Haute-Marne. Voilà, pour le reste c'est plutôt personnel. Je suis pêcheur et chasseur, si ça vous intéresse. J'aime la nature. »

Les mêmes personnes se retrouvent à la tête de responsabilités au sein d'institutions différentes et créent un vrai réseau de décideurs capables d'appuyer ensemble un discours sur des volontés communes. Ce réseau d'acteur fort nous permet de qualifier l'Aube de véritable territoire-réseau. Les propos de la présidente du syndicat aubois des déchets montrent que les raisons de sa participation à la DEIT ne sont pas tant liées à des intérêts immédiats qu'elle pourrait retirer en termes de mise en œuvre opérationnelle de projets d'EIT, mais plus à son appartenance aux réseaux d'acteurs aubois qui reconnaissent sa participation comme légitime :

« Bah tout simplement parce que, bon le Club d'Ecologie Industrielle, il est né ici, il est né au département donc moi je suis Conseiller général. A partir de là, c'est un terrain de réflexion du Club d'Ecologie, il n'y a pas que ça dans le Club d'Ecologie mais je trouvais naturel que le Syndicat Départemental des Déchets y adhère, même si je ne vois pas à court terme tellement ce que l'on peut y apporter concrètement, je suis en éveil. Je suis en éveil s'il y a une possibilité, une porte qui s'ouvre, il est évident que j'irais. Donc j'ai souhaité adhérer et participer et soutenir la démarche. »

Si le SDEDA siège au CEIA, c'est parce que sa Présidente est également Vice-présidente du Conseil général. Comme la démarche est portée par le Conseil général, tout naturellement il a été demandé au SDEDA de siéger au CEIA. Si de l'extérieur cela confère une forte légitimité au CEIA car il peut justifier d'avoir su rassembler les acteurs clés du territoire, la mise en œuvre de synergies semble perdre de vitesse. Il ressort que le Conseil général travaille sur la structuration d'un réseau fort capable de faire poids plutôt que sur le travail de mise en œuvre opérationnelle de synergies. Les logiques de réseaux et les logiques de territoire ne s'articulent pas spontanément. La stratégie du Conseil général est clairement de maintenir des réseaux forts afin d'obtenir un puissant potentiel quant à sa marge de manœuvre sur le territoire. La mise en œuvre d'une DEIT nécessite toute une chaine de relations. L'interconnaissance entre acteurs du territoire la facilite. Il sera d'autant plus possible de séduire ses différents partenaires que l'on en aura une connaissance fine, qui se construit par la proximité. L'appartenance à un passé commun facilite d'autant la mise en œuvre de nouvelles démarches.

Il est particulièrement intéressant de noter que la nature des acteurs qui participent à la DEIT engendre une figure toute à fait particulière et spécifique à cette démarche. Cette particularité réside dans le fait que sont associés dans l'Aube des acteurs de la recherche scientifiques, des élus de l'exécutif local et des acteurs économiques privés. Cette diversité est perçue comme complémentaire et gage de la pertinence de cette association. Elle est revendiquée comme étant garante de la crédibilité de la DEIT. L'animateur du CEIA explique alors que le rôle qui lui revient est prioritairement celui de la mise en relation de personnes, de la mise en relation d'offres et de demandes, de proposition d'alliances nouvelles et de modes de coordination pour la mise en œuvre de projets :

« Je suis un facilitateur. Je mets en relation des gens, j'essaie de traduire les besoins, de mettre en évidence des opportunités, de transmettre l'information, c'est ça mon rôle principal. Et c'est en ça que c'est intéressant, enfin ma position est assez intéressante, à la fois entre l'UTT et le Conseil général, à la fois entre le monde de la recherche et le monde des industriels quand je monte des projets partenariaux. Ca c'est assez intéressant, parce que ce rôle de facilitateur, de mise en relation, il est le même que dans le cadre du Club. Donc tout ça est très cohérent. C'est pas évident, ce n'est pas très lisible la première fois que je présente mon rôle, d'ailleurs ça ne s'est pas fait non plus en une fois, ça n'a pas été évident dès le départ. Mais ça c'est mis en place petit à petit, et ça rend les choses à mon sens plus efficaces. On est tout de suite en contact avec les bonnes personnes, et là je boucle avec l'échelle territoriale, d'autant que cette notion de proximité que j'évoquais tout à l'heure, elle est on ne peut plus vraie dans l'Aube, sur un département à 300 000 habitants, où les décideurs se connaissent. Pas toujours très bien, mais les principaux décideurs se connaissent, donc il suffit de mettre ensuite en relation des décideurs qui ne seraient pas dans cette boucle là, pour ensuite faire émerger des choses intéressantes. »

La collaboration d'acteurs de natures différentes dessine un visage tout à fait particulier de la DEIT dans l'Aube qui est associé à la force même du territoire de projet :

« Avoir sur ce territoire d'action une université, avec un centre de recherche qui travaille spécifiquement sur la thématique, une formation, enfin le master qui forme des gens opérationnels en écologie industrielle, tous les semestres, et puis avoir des acteurs qui sont sensibilisés depuis 2003, bah ça si ce n'est pas un contexte particulier, je ne sais pas ce que c'est. »

L'animateur du CEIA explique que ces alliances fondent la légitimité de la DEIT. La présence de chaque acteur particulier crédibilise l'ensemble :

ADEME 149 /252

« Pour moi ça a plutôt été une solution. Une solution, parce que ça montre qu'il y a un soutient, ce n'est pas juste une activité faite par l'UTT et quelques illuminés qui se seraient réunis pour faire une expérimentation sur un truc sur lequel on mène des travaux dans un labo. Là, il y a un vrai soutient de la part du territoire, ça assied la démarche, ça la crédibilise, ça la légitime sur le territoire. Et visversa, l'équipe de recherche est légitime, crédibilisée aussi. En fait c'est ce couplage qui rend tout ça crédible. »

Ainsi, il n'est pas étonnant que ces alliances soient souvent renouvelées, participant ainsi à réitérer la pertinence leur pertinence :

« Il y a les projets que je mène dans le cadre du Club, les projets que je mène dans le cadre de l'UTT, soit sur un volet recherche soit plus prestations, et il y a les projets au niveau du Conseil général. Sachant que si je les mets dans une case, c'est le porteur principal, mais bien souvent, les trois sont impliqués. »

La spécificité de la DEIT dans l'Aube s'inscrit donc dans le fait qu'elle se trouve au croisement de la présence d'acteurs de natures différentes, dont les périmètres de compétences se juxtaposent souvent. A ces périmètres géographiques et administratifs, se superposent des acteurs structurés en réseaux, et dont l'exercice de la collaboration est ancré historiquement. C'est ce que nous pouvons appeler un territoire-réseau. L'animateur du CEAI nous explique, à propos de son territoire d'action, la cohérence de la logique de construction de cette structure animatrice de l'écologie industrielle et territoriale :

« Le mien c'est le département. Alors c'est le département pour plusieurs raisons. La première c'est que le Conseil général a été un vrai moteur depuis le début de l'existence du club d'écologie industrielle. Donc il était légitime que le périmètre de cette collectivité soit le territoire d'action. C'est d'autant plus légitime qu'on est dans un espace rural, et donc il n'y a pas une forte densité d'activités économiques. Nous restreindre à une agglo ou à une zone industrielle n'aurait pas eu grand sens. D'autant que le tissu industriel est vraiment distendu, et puis on a beaucoup d'activités agroindustrielles, qui elles sont répandues de manière assez large entre les lieux de production sur l'ensemble du département. Et puis les lieux de stockage, de première transformation, de deuxième transformation, où là on a des logiques de sites bien sûr. Donc ça s'explique que ce soit plutôt à une échelle plus grande que ce qu'on peut rencontrer d'habitude. Après, aller au-delà, c'est compliqué. A une échelle régionale, parce que les structures comme le Club d'Ecologie Industrielle ont vocation à être assez... à échanger de l'information et à rapprocher ses membres. Donc cette notion de proximité elle a aussi une réalité géographique. Et si on va trop loin, on a plus cette proximité là. L'échelle régionale c'est compliqué. Entre quelqu'un qui vient du nord des Ardennes et quelqu'un qui vient du sud de la Haute-Marne, déjà pour les réunir physiquement c'est compliqué, donc on ne peut pas les réunir aussi souvent, etc. Et puis après il n'a peut-être pas les mêmes problématiques. Et il est peu probable qu'ils arrivent un jour à échanger un flux. Voilà, cette notion de proximité, elle est importante. Donc au-delà du département, ça me semble compliqué. En dessous de l'échelle départementale, ca peut être très pertinent, ca dépend du contexte. »

Ce territoire-réseau permet l'instauration et l'ancrage d'une identité partagée basée sur l'appartenance commune à une forme de proximité. De nouveaux réseaux de proximité voient le jour en profitant de la dynamique de cette logique. L'élu à la ville de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable :

« Vous me parliez de Grégory. Je ne le connais pas en tant que le Club d'Ecologie Industrielle. Quand il s'est agi de se lancer dans la démarche de l'Agenda 21, les autres collectivités qui l'ont fait avant nous, il y en a quand même beaucoup, elles ont toutes fait appel à un cabinet extérieur de consultant pour la partie diagnostic et souvent la partie concertation. C'est comme ça que ça se passe. Je n'ai pas voulu faire ça. Toujours le côté proximité. Moi lire des rapports qui commencent par : Troyes se situe à 150 km au Sud Est de Paris, la ville compte 63 000 habitants, tout ça ça fait longtemps que je le sais. Je me suis dit : qu'est-ce qu'on a sur notre petit bout de territoire comme ressource qui pourrait nous donner un coup de main. On les liste assez vite. Je me suis dit : il y a l'UTT, il y a des compétences, il y a également l'ESC, l'ESAA (l'école supérieure des arts appliqués) et donc à Troyes on a fait sans consultant. On a fait un partenariat avec les trois établissements d'enseignement supérieur. C'est dans ce cadre là que les contacts avec Grégory se sont noués. »

La collaboration soudée par des liens informels d'ordre personnel

A l'existence du réseau de relations plus formel détaillé ci-dessus se superpose un réseau de relations informelles autour de la DEIT. Le réseau des membres du CEIA est couplé à un réseau de connaissances interpersonnelles. Les propos du directeur d'une multinationale dans les TP en témoignent, ici par rapport à la constitution du premier cercle de participants :

« Alors moi j'y suis rentré parce que je connaissais quelques intervenants dont forcément Dominique Lemelle qui est un ami de longue date, qui un jour m'a dit 'je t'entends régulièrement parler de ça, tiens, tu pourrais rentrer dans l'équipe, représenter les

ADEME 150 /252

entreprises, on a monté un bureau dans notre assos, tu pourras apporter aux représentants des collectivités, voilà, c'est tout'. »

Dans l'Aube, Président du Conseil général, Vice-présidents, dirigeants de certaines entreprises et des chambres consulaires se connaissent très bien. L'utilisation des prénoms pour désigner d'autres membres du CEIA signifie que ce sont avant tout des personnes qui se rencontrent et que les liens politiques, professionnels et économiques qui unissent ces personnes sont couplés de relations sociales. Le même Directeur d'une grosse entreprise de TP:

« Ce que je vous ai dit tout à l'heure, ce Club d'Ecologie fonctionne parce qu'il y a une volonté des acteurs qui sont dans le bureau de se rencontrer. C'est vrai que j'ai un emploi du temps chargé, Nicolas Juillet a un emploi du temps chargé, Dominique Lemelle a un emploi du temps chargé, on est tous des chefs d'entreprise, et on s'oblige, alors déjà, les gens s'apprécient, ce qui est quand même important, on y va en se faisant plaisir. Depuis toutes ces années, si j'ai loupé une réunion, c'est parce que vraiment j'étais bloqué par autre chose. Mais ça fait partie de mes priorités. C'est quelque chose que je ne loupe pas parce que j'y crois, j'aime bien, et j'aime bien les gens qui sont à l'intérieur. On s'y fait des relations, madame Boeglin, elle est sympa, elle est charmante, vraiment c'est quelqu'un qu'est... c'est une politique, mais elle n'est pas méchante, elle est charmante, elle est à l'écoute des gens, elle n'a pas la science infuse, c'est pas elle qui a toujours raison. »

Ces relations interpersonnelles représentent un levier fort pour la mise en œuvre d'une démarche d'EIT. Les liens informels qui unissent les membres du CEIA sont une composante essentielle de la gouvernance de la DEIT dans l'Aube. Les récits de soirées chez l'un et chez l'autre ne relatent pas les sujets relatifs à l'EIT abordés, mais le plaisir de se retrouver avec des personnes avec qui l'on a des affinités communes (la chasse) autour d'une bonne table. Le président de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« On s'est toujours dit qu'à chaque fois qu'on faisait une réunion on buvait un coup on mangeait. Mais au panier ; c'est-à-dire que chacun amène son truc. Pas au restaurant, on se le fait nous. C'est-à-dire que c'est comme quand on venait au café du commerce : il y en a un qui amenait le fromage, l'autre qui amenait le pain, l'autre qui amenait la bouteille. On partageait notre truc et on le faisait comme ça. On a des moments étonnants : quand j'ai fait ma plate-forme mutualisée, je dis : 'tiens on fait la réunion du bureau à la plate-forme à Torvilliers'. Je dis : 'je ferai un casse-croûte, c'est Noël j'amènerai du foie gras et du pain'. Le Président, Nicolas, dit : 'j'amène le pain'. Parce qu'il a un bon boulanger chez lui à Saint-Lupien. 'Ramène ton pain, moi j'amène le foie gras'. 'Moi j'amène la bouteille de vin et tout'.

Un des avantages de la juxtaposition d'intérêts communs et privés est que chacun peut escompter un soutien de ce réseau. Un directeur d'agences dans le domaine du TP explique que la particularité de ces alliances est spécifique à l'Aube et qu'elle permet ainsi de sauter des étapes dans la chaîne de modalités administratives d'échange d'informations, aide dont il aurait eu besoin sur un autre territoire :

« On serait dans l'Aube, ça ne ce serait pas passé comme ça. Parce que, on a des gens qui sont à l'écoute, je prends le téléphone du Président, je suis sûr que dans 48 heures les gens qui sont autour de lui : le message est passé. »

Un autre avantage de la superposition de lien institutionnels et plus informels réside dans la capacité à faire appels à une structure ou un collaborateur de façon quasi-immédiate. La SEM Energie, par exemple, n'est pas en tant que telle membre du CEIA, et pourtant, elle entretient des relations très étroites avec le CEIA. Ces relations sont fondées sur des liens informels qu'entretiennent les personnes de chaque structure. De la même façon, le fait que le CEIA soit appelé 'Club écologique' indique que ce qui importe plus aux acteurs est la nature des échanges, soutenus par des liens personnels, plus que le souhait d'appartenance à l'entité en tant que structure juridique dont on estimerait que l'appartenance serait capable d'octroyer des bénéfices en termes de renommée. Le directeur de la Sem-Energie :

ADEME 151/252

« Gaëlle représente la SEM au club écologique. Elle en fait partie et est informée de ce qui se passe donc on est toujours en relation avec le club d'écologie industrielle. »

Pouvoir et confiance : les ingrédients pour des 'grains de folie' qui deviennent réalistes, les conditions de l'innovation

Au-delà de la description des rencontres conviviales, une importance est accordée à ce que ce contexte permet de faire émerger : la minimisation de la prise de risque et l'instauration de conditions favorables au démarrage d'un projet. Le Vice-président du Conseil général à propos des idées échangées au sein de l'espace que représente le CEIA :

« On ne s'interdit rien, on peut réfléchir à tout. »

Les conditions favorables à l'introduction d'innovations sont réunies. Le Président du CEIA, (également Vice-président du Conseil général de l'Aube) met en avant la chaîne de causalité entre la liberté ressentie au sein d'un espace de partage à l'exploration de choses perçues come insolites, puisque encore non explorées, et le progrès en termes d'innovation technique :

« Si on n'avait pas inventé le train à vapeur, y'aurait pas eu de train électrique. Sans bioraffinerie de 1^{ère} génération, il n'y aurait pas de bio-raffinerie de 3^{ème} génération. »

Les propos recueillis portent sur la description d'une condition essentielle : la constitution d'un cercle de confiance. Cette confiance est décrite comme reposant sur le regroupement autour d'un projet commun autour duquel doivent être présentes des qualités d'ouverture, d'échange et de communication. C'est l'établissement d'un tel état d'esprit général qui constitue le facteur immatériel indispensable au décollage. La confiance n'est ainsi pas considérée comme une fin en soi, mais comme un vecteur, par rapport auquel le principal frein énoncé est celui de l'intérêt individuel. Un industriel du TP membre du CEIA :

« Au Club d'Ecologie, on a les mêmes idées, on a le même but, c'est faire progresser, essayer de chercher quelque chose, et ce qui est bien dans ce club, c'est qu'on a aucun intérêt personnel, c'est l'intérêt collectif, on discute, on se téléphone, on se fait une bouffe séparé en tête à tête pour discuter de choses et d'autres, on se pose des questions entre nous. C'est la vie, la vie c'est ça, c'est de parler, de communiquer, se poser des questions, imaginer, provoquer, provoquer en disant 'je vais faire ci, je vais faire ça', l'autre 'Ah, t'es sûr'. »

L'illusion de la parfaite entente cordiale ... au réseau d'influence

Les témoignages recueillis mettent l'accent sur l'aspect humain au sein de la DEIT : toutes les personnes influentes se connaissent et en reconnaissent l'importance pour le fonctionnement du CEIA. Les acteurs impliqués dans la DEIT entretiennent des relations d'ordre institutionnel, de par les fonctions qu'occupent les membres, couplées à des relations sociales où la qualité de relation humaine est considérée comme permettant le bon déroulement de la démarche. Les personnes influentes, qu'elles soient élues de l'exécutif local, acteurs économique privé ou public se connaissent et font jouer leur réseau. La fragile limite entre réseau d'acteurs collaborants et réseau d'influence commence à poindre. Le Vice-président du Conseil général de l'Aube :

«Donc le rôle du politique à ce moment là, c'est de faire attention que les dossiers prennent bien les bons chemins pour être bien traités de la manière dont ils doivent l'être. »

Les différents acteurs possèdent un pouvoir qui leur est conféré par leur manière de savoir intelligemment utiliser la collaboration. Le Vice-président du Conseil général :

« Mais quand j'en parle à Dominique Lemelle ou j'en parle à Philippe Adnot, à partir du moment ou on a une idée qui parait intéressante, suffit qu'on ait mis trois, quatre arguments sur le papier, et puis, ils disent « allez-y » quoi, et ça c'est quand même un gros avantage quoi. »

ADEME 152/252

La cohérence des signataires dans le montage d'un projet compte pour beaucoup dans ce qui le fera aboutir. Les différentes instances exécutives dans l'Aube s'entendent sur ce genre de « ligue. » Ici, lorsque la Ville de Troyes, le Conseil général marchent de pair, la pertinence d'un projet a moins de chance d'être remise en cause. Or dans l'Aube, les personnes qui se trouvent à la tête des exécutifs à différentes échelles se connaissent personnellement. Aux liens institutionnels se juxtaposent des relations sociales qui facilitent la possibilité de faire unilatéralement front, tout en sachant faire prévaloir ses intérêts.

« Pour que ces démarches voient le jour il faut que les politiques soient là, leur travail est que les dossiers de réponse à appel d'offre prennent le bon chemin. »

Les réseaux d'influence au sein du monde politique sont clairement identifiés comme facteur essentiel de réussite de la mise en œuvre de projets sur le territoire. Il se dessine donc dans l'Aube une double fonction du rôle de l'élu : garant de l'identité du territoire d'une part, et de l'efficacité du 'territoire réseau' d'autre part.

Pour autant, l'importance attribuée à la figure de l'élu et le rôle d'ouverture qui lui est conféré est toute mesurée lorsqu'est abandonné le discours conforme aux usages pour la confrontation à la réalité. Le fait qu'un interlocuteur souhaite que l'enregistrement soit coupé lorsqu'il évoque le manque d'initiative de certains élus aubois en est révélateur.

« Mettez beaucoup d'anthropologie dans votre approche. Parce que je pense, si vous voulez, que- pour avoir été vice-président de l'agglo du Grand Troyes pendant sept ans, donc pour avoir évidemment été au carrefour de problématiques autour de l'emploi, autour de l'économie, autour de la recherche- c'est des mondes qui ne se côtoient pas... Enfin non ce sont des mondes qui se côtoient mais qui ne se rencontrent pas. Donc ce que je viens de dire là, on le prend avec le petit bout de la lorgnette, on a le sentiment d'être dans un monde de bisounours, mais c'est fondamental. Pour moi les élus ou les grand dirigeants, ils sont là pour ouvrir les frontières ; pour abattre les murs. [...] Parce que... Je vous demande d'être 'off' sur ce que je vais vous dire, mais de façon très concrète. »

Il n'est pas politiquement correct, stratégique, dans l'Aube d'écorcher le mythe de l'entente cordiale entre acteurs du territoire. Il s'agit en quelque sorte d'une loi de bienséance, qui au départ s'inspire du respect des particularismes attribués au département de l'Aube, et qui semble se transformer au fur et à mesure en une forme de contrainte. Ainsi, la plupart des membres du CEIA, se sachant sollicités par une sorte d'esprit de clocher de par leur appartenance au groupe¹², se soumettent à des règles implicites excluant la possibilité de porter un discours qui pourrait froisser des susceptibilités. Ainsi, pour ne pas être exclu du cercle des personnes qui font la vie publique locale, il est nécessaire d'adopter des codes de conduites dans le domaine de l'expression comme du comportement. La bienséance et la tendance au compromis prime. Le représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aube :

« L'Aube c'est comme ça. [...] Moi je vois bien les préfets qui se succèdent, les gens que je rencontre le soir dans mon métiers de président de chambre, ils trouvent ça étonnant quoi qu'il y ait cette volonté de partage, d'envie ensemble. »

Les discours recueillis témoignent ainsi d'un imaginaire qui cultive l'idéalisme. Le relationnel au sein du CEIA est présenté comme modèle de moralité où les intérêts économiques et les choix politiques de chacun sauraient être mis de côté. Le président de la CCI de Troyes et de l'Aube, industriel lui-même, à propos de la capacité des membres du CEIA à savoir départager des intérêts privés, en l'occurrence ici ceux des entreprises, pour collaborer :

ADEME 153 /252

_

¹² BOURDIEU P., Les rites comme actes d'institution, *In: Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 43, juin 1982, pp. 58-63, [En ligne: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_43_1_2159].

« Ouais, intéressés et puis qui s'apprécient. Il y avait vraiment une appréciation d'individus. Attendez, Eiffage, là, il est quand même au bureau avec nous, il fait la plus belle rocade verte de l'agglo et il passe des appels d'offres au Conseil général et... Alors il fait bien la rocade mais les deux fois d'après qu'il passe un dossier écologique, vert, machin et tout, il se fait bâcher. Il est quand même avec Nicolas Juillet qui est Vice-président du Conseil général donc il faut que les gens s'apprécient. Pour à un moment donné dire : 'attend moi je te fais du vert' et l'autre il passe sans vert et voilà quoi c'est bon. Quand je dis : 'il faut de l'humilité', on sait que la vie est dure que les affaires ne sont pas faciles, mais néanmoins on continue à partager ce truc-là. »

Ainsi, il existe une frontière mouvante quant au réseau d'acteurs sachant faire lien sur le territoire de projet et celui du réseau d'influence. Le CEIA, constitué en association, respecte les règles fixées dans les statuts et les décisions qui doivent être prises par le vote le sont. Néanmoins, il semble que les personnes proposées pour occuper les différentes places de représentants de l'association fassent l'objet d'un consensus et que le vote soit considéré comme une simple formalité. La constitution du bureau n'a quasiment pas changé depuis la création de l'association, fait dont des détracteurs de la DEIT pourraient s'emparer :

« Dans l'affichage où il a été choisi au niveau du club de m'attribuer l'étiquette euh... j'ose pas parler d'élections parce que... (Rires) donc m'attribuer l'étiquette de vice-président donc voilà, du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube. »

Le sujet de la frontière nécessaire à la construction identitaire (ici l'identité CEIA), révèle certaines critiques attribuées à la démarche : un club fermé qui a des difficultés à s'ouvrir.

Un club très fermé?

La nécessité de partager au-delà des thématiques propres au CEIA s'avère un pré-requis indispensable à l'intronisation en son sein. La superposition de cercles de sociabilité informels à l'exercice de fonctions dans l'exécutif local ou de dirigeant d'entreprises fonde l'appartenance à cette classe de la bourgeoisie locale¹³.

« Vous savez quand même que dans le bureau, je crois qu'on est cinq ou six au bureau, il y a quatre chasseurs. Et en plus des chasseurs-chasseurs, c'est-à-dire du chasseur respectueux qui donne à manger l'été. »

La convivialité est de mise, et c'est sur elle que repose l'idée que toutes les idées peuvent être échangées avec humilité. Par contre, elle représente une frontière dans la mesure où qui n'est pas considéré comme capable d'alimenter ces valeurs communes n'est pas désiré un sein du CEIA. Le sentiment d'appartenance commune au groupe est conféré par le partage de relations informelles, d'affinités communes, à l'extérieur à du CEIA. L'entrée en son sein est soumise à une forme de rite d'intronisation qui permettra de vérifier l'adhésion du prétendant à ces valeurs communes.

« Quand quelqu'un doit rentrer dans le club d'écologie on regarde toujours... On fait une étude de moralité entre nous. Parce qu'on sait que quelqu'un qui vient seulement par gratuité ça nous va pas. Il faut que ce soit l'auberge espagnole. Soit il vient et il en amène, soit il reste dehors. Et ça je pense que c'est tellement tendance, c'est tellement marketing tout ça : 'à bah je fais partie du club d'écologie industrielle'. Non, non. 'Tu en fais partie, tu viens, tu mets les doigts dedans'. »

En plus de la volonté de se joindre à la réflexion sur l'EIT, le prétendant doit garantir qu'il satisfasse au respect des valeurs communes partagées par le noyau de départ. L'intérêt pour l'EIT ne suffit pas pour être invité à participer au CEIA, il est nécessaire de partager d'autres valeurs.

Un industriel d'une grosse distillerie auboise qui a participé aux tous premiers travaux de ce qui allait devenir le CEIA déplore le manque d'ouverture du Club à d'autres partenaires économiques privés.

« EDF, les andouillettes de Troyes, le syndicat de déchet et puis après... »

ADEME 154/252

-

¹³ M. PINCON-CHARLOT & M. PINCON, Sociologie de la bourgeoisie, La Découverte, coll. "Repères", 2000, 2003.

Ainsi, certains acteurs se sentent exclus de la DEIT, et regrettent de ne pas être associés autant qu'ils le souhaiteraient. Un responsable à la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Et on se tenait informé de beaucoup de choses et aujourd'hui ces échanges là n'existent plus enfin en tout cas moi j'ai l'impression que ça n'existe plus. Alors peut-être aussi parce que y'a eu ce projet COMETE qui a permis de recruter des stagiaires qui ont travaillé sur le sujet beaucoup plus précisément. [...] Ce n'est pas forcément négatif mais en tout cas les choses sont différentes et du coup nous, on se sent beaucoup moins impliqué. C'est-à-dire qu'on a l'impression que le Club finalement, ben c'est l'UTT, en gros, c'est un peu ça. »

La responsable environnement à la CCI, malgré le fait que le président de cette structure soit également membre du CEIA estime qu'elle pourrait être associée de façon plus importante :

« C'est d'ailleurs pour ça qu'on participe et qu'on est acteur parce que je crois que la CCI y croit vraiment enfin voilà. Nous, on a vraiment, que ce soit moi au niveau personnel, évidemment, mais ça c'est un petit peu normal ici au niveau de la CCI, on croit en des projets de cette sorte donc c'est pour ça aussi qu'on a envie peut-être d'être un peu plus acteur que l'on ne l'est aujourd'hui, enfin je sais pas quoique notre Président est assez actif à ce niveau là mais c'est incontournable, je pense que c'est incontournable. »

Le choix des partenariats est considéré comme ayant des incidences négatives sur la qualité du travail effectué au sein du CEIA. D'abord parce que certaines entreprises ne se sentent pas forcément concernées par du travail en partenariat avec le monde de la recherche. La responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Aujourd'hui le Club c'est l'UTT. C'est le CREIDD en gros. C'est pour ça que c'est pas forcément toujours positif, la façon dont ça s'est passé vis-à-vis des entreprises, c'est un peu perçu, moi j'ai l'impression alors c'est très bien parce que je sens que, que, enfin Sabrina, Grégory enfin toute l'équipe ont fait tout ce qu'il fallait pour être reconnus au niveau national donc ça c'est très bien mais je pense que du coup, ils s'éloignent, ils s'éloignent encore plus des entreprises, du territoire. [...] Enfin de la perception que les entreprises peuvent avoir, ce n'est pas qu'ils s'en éloignent mais c'est moins évident pour les entreprises de se sentir proche d'un Club qui est animé par un centre de recherche qui travaille au niveau national sur des thématiques un petit peu confuses pour l'entreprise enfin vous voyez ce que je veux dire. »

Ce qui est exposé ici est le fait plus particulier que ce soit le Conseil général qui se soit approprié la démarche et que les choix d'orientation du CEIA s'orientent plus vers des préoccupations relatives à l'intérêt de la collectivité territoriale plutôt que vers celui des entreprises. Cette responsable environnement à la CCI, donc en contact permanent avec les entreprises déplore ce fait :

« Ce qui est un petit peu dommage, c'est que... Alors quand on travaillait si vous voulez un petit peu entre nous, c'est-à-dire que le Club n'était formé, n'était franchement pas formalisé, l'association n'était pas créée donc on travaillait beaucoup entre permanents j'ai envie de dire et on se réunissait. De temps en temps éventuellement on pouvait aborder certains cas, travailler, là aujourd'hui, c'est plus, j'ai l'impression que ça devient beaucoup plus une institution mais avec beaucoup moins de concret quoi. [...] C'est vrai qu'on a l'impression que c'est beaucoup plus institutionnel qu'avant, c'est peut être un bien, je sais pas mais voilà, moi en tout cas aujourd'hui, je le vois totalement différemment. »

Elle estime que la constitution d'une structure distincte (le CEIA) d'une entité déjà existante au sein de la CCI (le Club Environnement) en matière d'environnement participe à semer la confusion et un manque de lisibilité des acteurs pour les entreprises locales :

« Il réfléchissait sur la mise en place d'un Club sachant que nous, nous avions un Club Environnement. Et ça, ça a franchement posé problème au début et je crois que c'est pas du tout clair dans l'esprit des entreprises même encore aujourd'hui. [...] Vous avez beaucoup d'entreprises qui ne comprennent pas la différence entre le Club Environnement et le Club d'Ecologie Industrielle et c'est vraiment pas clair dans les esprits et ça je le regrette vraiment profondément parce que ça a été un peu délibéré sachant que nous notre Club existait depuis plusieurs années. [...] Et encore aujourd'hui, on me pose des questions aujourd'hui alors que le Club d'Ecologie Industrielle il existe depuis plusieurs années donc c'est qu'il y a quelque chose qui effectivement n'était pas clair. »

Ces propos témoignent de la complexité humaine dans la mise en œuvre de projet partenariaux, qui passe par le choix des partenaires, la nécessité qu'ils se sentent compris, utiles, et qu'ils puissent projeter des retombées positives de leur participation à la démarche, jusqu'aux directions de stratégies choisies par la structure porteuse.

Le CEIA est aussi composé de responsables politiques et institutionnels, qui n'ont pas le même intérêt. Ce n'est pas la mise en œuvre de synergie en soi qui leur est profitable, mais l'opportunité de les prendre pour exemple pour communiquer sur le concept en lui-même. Se dessine la nécessité d'un choix d'orientation de l'entité du Club : un rôle de sensibilisation aux enjeux d'une DEI et/ou l'accompagnement opérationnel de sa mise en œuvre.

ADEME 155 / 252

La confrontation des logiques privée et publique émerge des discours. Un responsable environnement décrit l'appropriation du Club par le Conseil général, qui a fait disparaître selon lui la dimension de travail entre les industriels. La particularité attribuée au partenariat entre recherche et entreprise est le débouché en termes de réalisation concrètes de synergies. La *qualité émergente*¹⁴ de cette relation aura pour bénéfice une traduction optimisée des attentes des différents partenaires. Ce potentiel de réalisation de synergies est perçu comme mis en péril par l'introduction d'un partenaire politique, ici le Conseil général de l'Aube. L'ancien responsable environnement de Dislaub :

« Moi dans mon entreprise j'avais participé à l'échange des sables avec Appia, c'était de la récupération des sables pour de la valorisation dans les tranchées téléphoniques. C'était quelque chose qui avait bien pris au départ et puis après j'ai suivi un peu l'évolution du club d'écologie industrielle, qui a eu après une reprise un peu politique du système avec des grand projets, qui a un peu cloisonnée l'écologie industrielle. »

Cet ancien responsable Environnement d'une distillerie auboise est reconnu pour l'exemplarité opérationnelle des démarches mises en œuvre en interne au sein de son entreprise. Il rattache la collaboration entre des chercheurs et des industriels à un mythe fondateur auquel il convient de ne pas déroger. Le risque identifié est de dénaturer les ambitions premières de ce partenariat : la recherche de pistes de synergies concrète, aidées pour leur opérationnalisation par l'expertise des chercheurs en écologie industrielle.

« Pour moi, il faut que le concept... il fallait qu'il reste comme il était au départ, comme l'avait fait Dominique Bourg, c'est-à-dire les entreprises... »

L'identité de la DEIT est rattachée à ce mythe qui prône l'intérêt de l'effervescence née par la rencontre de problématiques entre le monde de la recherche et celui du monde de l'entreprise. Tout au long de l'entretien, il n'aura de cesse d'affirmer que l'introduction d'un 3^{ème} acteur politique dénature l'intérêt de la démarche compte tenu des logiques divergentes en termes d'intérêts du nouveau protagoniste.

« On a deux concepts qui sont face à face et on est parti sur un concept de collectivité tout simplement, donc il y a plus de place pour les entreprises. Alors qu'il a été fait pour les entreprises au départ. »

Il dénonce le choix d'orientation qui a été fait qu'il interprète comme une instrumentalisation politique du CEIA. L'effervescence décrite au début du CEIA était permise par la rencontre du monde de la recherche et de celui des entreprises. Les intérêts différents des « politiques », qui reposent sur l'image conférée par le parti pris de miser sur l'excellence scientifique, sont perçus comme dénaturant l'aspect nécessairement opérationnel de l'EI. C'est l'appropriation par le Conseil général qui est dénoncée ici avec l'ambition principale de remporter des appels à projet de recherche avant la recherche de solutions concrètes pour les entreprises.

« J'ai quelque chose à partager, à faire partager, je peux pas... C'est fort quand même hein! C'est quand même euh... c'est drôlement fermé tout... cloisonné hein. C'est là que je veux attirer votre attention. Moi au départ quand ça a changé, qu'ils ont passé politiquement... j'ai dit à Grégory, je lui dis 'là c'est foutu. Tout ce qu'on a fait, le travail... c'est foutu'. Ça n'a pas loupé ; trois ou quatre ans après tiens, on vient dans des trucs comme ça mais c'est dommage quoi, parce qu'au départ c'était bien parti hein. »

« On aide financièrement des projets territorialement, mais pour les entreprises il y a quoi ? Il y a rien ! C'est ça qui va pas ! Je me tue à vous le dire : c'est ça qui va pas ! »

Pas d'implication égale entre les membres

Tous les membres du CEIA n'ont pas la même implication au sein de la démarche. Deux élus du territoire, alors même qu'ils sont membres du CEIA, répondent par la négative à la question de leur participation à une démarche d'EIT. Alors qu'il occupe la fonction de Président de la commission Développement Durable au Grand Troyes, une des personnes interrogée ne se sent pas légitime pour aborder le sujet de l'EIT. Le grand Troyes est pourtant membre du CEIA.

« J'aurais parfois du mal à vous répondre parce que je ne suis pas à un niveau, je dirais, élevé, décisionnel ou autre dans toutes ces démarches-là. »

ADEME 156 /252

¹⁴ Une *qualité émergente* est une propriété, différente des propriétés que possèdent les parties séparément et qui est consécutive à l'interaction entre ces parties.

Le projet COMETHE, qui a duré 3 ans, a pourtant eu comme terrain d'expérimentation la zone d'activité du Parc du Grand Troyes. Le statut de membre du CEIA ne confère donc pas systématiquement un sentiment d'appartenance à la DEIT. Ce qui permet en miroir de pointer le fait que la démarche est portée par un noyau central.

De la même manière, le maire adjoint à la Ville de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable n'a pas d'idées précises sur ce qui se passe au sein du CEIA. Dans l'opposition politique, il ne fait pas parti des proches des membres du Club présents depuis le début, plutôt de droite. Ce qui ne l'empêche pas de trouver un intérêt à « l'éthique » du CEIA et de solliciter son animateur pour travailler sur des thématiques dont la ville souhaite s'emparer en matière d'environnement :

« Francis Dehaut est un membre de la commission que j'anime qui représente la commune. Il est également Vice-président du Grand Troyes en charge de l'assainissement. Donc oui j'ai connaissance de l'existence du Club d'écologie, après ça qu'est-ce qu'il s'y fait vraiment de façon pratique je serai sec là-dessus. On va mettre en place un comité de suivi de l'Agenda 21, un comité de suivi du plan d'action, j'ai vraiment souhaité que Grégory en face partie. »

Et ceci alors même que la ville de Troyes est membre du CEIA depuis plusieurs années :

« J'imagine qu'à moyens ou longs termes il y aura peut-être des liens qui pourront être créés entre la commune et ce qu'il fait au niveau du Club de l'Ecologie Industrielle. Encore une fois vous dire lesquels de façon pratique, sur quelles thématiques aujourd'hui je ne peux pas. »

Plus qu'une forme d'aveu de manque d'implication, la distance prise par certains membres est révélatrice de leur position par rapport à la démarche, elle-même fonction de leurs représentations de l'EIT. Ils peuvent par exemple considérer qu'ils ne sont pas concernés car l'EIT, qui, déconnectée de toute dimension de développement et d'aménagement du territoire, relèverait d'un domaine dont l'application serait réservée aux industriels ou aux réseaux interprofessionnels. Ils peuvent encore considérer que l'EIT relève uniquement de sa mise en œuvre opérationnelle, c'està-dire de la création de synergies industrielles, et non de l'animation de la démarche.

Ainsi, nous soulignons qu'il n'est pas primordial que tous les membres ressentent nécessairement le même degré d'implication dans la démarche pour qu'elle existe et se pérennise.

L'entreprise, la recherche, le politique : des intérêts divergents Une perception peu flatteuse de la DEIT : les critiques tombent Peu de perspectives concrètes pour les entreprises

La volonté de faire du CEIA un lieu de rencontre où les projets choisis regrouperaient les intérêts transversaux des différents partis ne se vérifie pas toujours. Les discours traduisent que cet espace de rencontre entre industriels, collectivités locales et chercheurs n'est pas si fédérateur. Le reproche adressé par quelques industriels aux élus locaux a déjà été évoqué plus haut : le CEIA n'aurait pas vocation à inciter à la recherche et à la création de synergies d'écologie industrielle, mais de se servir de la présence des entreprises au CEIA pour se vanter de travailler sur le territoire de l'Aube avec un mode de gouvernance exemplaire qui réunit autour de la table tous les acteurs du territoire. Le directeur d'une papeterie industrielle implantée sur une des zones industrielles de Nogent-Sur-Seine :

« Les collectivités locales nous ont fait croire qu'il y avait un projet d'incinérateur sur le nogentais. Parce que nous on ne peut pas faire un incinérateur tout seul, il nous faut de la matière à brûler. Le projet concernait donc les entreprises et les collectivités locales du coin. On leur à dit que cette matière issue de l'incinérateur pouvait être rentable parce qu'on voulait acheter l'énergie produite. Mais le Conseil général et le SDEDA ont fini par nous dire poliment que non, le projet d'incinérateur ne se ferait pas. Parce qu'ils veulent l'installer à Troyes. Pour eux c'est plus intéressant, ils veulent faire un réseau de chaleur pour les bâtiments. A Nogent, nous on en aurait profité. Alors la solution qui nous reste : on met dans le trou. Alors ils nous disent, vous amènerez vos déchets à nous. Mais certainement que le coût sera supérieur, donc on continuera à mettre dans le trou. Nous on leur proposait de racheter la vapeur. »

Cette position montre que des enjeux stratégiques existent au sein du CEIA. La participation au CEIA, dont l'intérêt pour les industriels est la mise en œuvre d'échanges de flux, est régulièrement décrite comme n'offrant plus d'ambition pratique. D'après plusieurs d'entre eux, l'utilisation que fait le CEIA de l'EIT n'est pas la bonne. Les industriels peuvent être intéressés si on leur propose de travailler à l'élaboration de

ADEME 157/252

solutions concrètes et avantageuses pour leur industrie. Le manque de concrétisation de synergies opérationnelles commence à nuancer la légitimité des actions du CEIA conférée par certains acteurs du territoire. Un Vice-président de la communauté d'agglomérations du Grand Troyes :

« Alors pour parler sans aucune langue de bois : moi j'ai l'impression qu'à l'intérieur du Club on a là des dirigeants, des entreprises en question, on a des gens qui visiblement sont ouverts, ont envie de bouger ont envie d'aller loin, et puis pour le monde industriel comme pour le monde politique, après quand on est concrètement sur le terrain, on s'aperçoit qu'il y a éventuellement des tas de freins qui font que voilà il y a des obstacles à rapprocher la réalité de l'ambition, de la juste ambition. »

Le problème évoqué est la difficulté croissante pour le CEIA à montrer de nouvelles synergies. Le concept de l'EIT a moins de chance d'être fédérateur s'il n'a pas les moyens de montrer ce qu'il peut porter comme perspectives de réalisation concrètes.

Un peu plus polémique, un industriel considéré comme exemplaire pour les démarches qu'il a participé à mettre en œuvre au sein de son entreprise, et qui a participé aux premiers groupes de travail du CEIA estime qu'il n'y a plus rien de concret à retirer de cette structure :

« Non mais vous aussi vous n'êtes pas ouverts ; je suis une entreprise, quel est l'intérêt pour une entreprise de venir vers vous... Silence... Donnez-moi un intérêt de venir vers vous, comment je peux venir vers vous ? Par quelle porte je peux rentrer chez vous ? [...] Bon je m'adresse à vous qu'est ce qui se passe ? Alors voilà... Je veux faire de l'écologie industrielle, qu'est-ce que vous me proposez ? »

Certains acteurs sont en attentes de propositions concrètes en termes d'innovations. Ce qui met en relief un manque de crédibilité vis-à-vis du CEIA considéré comme ne répondant pas à ce besoin précis. Ils peuvent justifier une attitude passive vis-à-vis de la DEI en partie parce que ce n'est pas le porteur qui leurs soumet des pistes concrètes. L'animateur de CEIA explique que là n'est pourtant pas son rôle, qui consiste à sensibiliser mais ne pas faire à la place de. Le danger souligné est celui d'une responsabilisation des acteurs quant à leur appropriation de la mise en œuvre opérationnelle d'un projet d'EIT. L'animateur du CEIA :

« Il faut vraiment rendre les acteurs économiques, alors par là j'entends les acteurs économiques publics et privés. Pour moi les collectivités ont un rôle à jouer, ce sont des acteurs économiques majeurs, en tant que donneurs d'ordre, en tant que maîtres d'ouvrage d'un certain nombre de choses... Faire en sorte que ces acteurs économiques là s'approprient la thématique, s'approprient les enjeux, s'approprient le concept, et derrière, développent eux-mêmes. Le jour où il n'y a plus besoin d'animation, c'est formidable. Parce que, si tu pars en te disant qu'il faut absolument qu'il y ait un animateur ad vitam aeternam, qui porte tous les projets, qui aille détecter des choses, qui fasse le métabolisme industriel, donc qui aille détecter le potentiel, et que c'est la structure d'animation qui doit assumer les études, les pré-études, etc. etc., ça ne fonctionnera jamais. On a eu l'exemple avec Lucart où ça avait mal commencé, heureusement ça ne s'est pas trop mal terminé puisqu'ils sont entrés dans une belle démarche de réflexion avec leur centre technique. Mais initialement, on a voulu les épargner en termes de temps, on a voulu les épargner sur le volet financier de la pré-étude dans le cadre de COMETHE sur la valorisation des calories issues leurs effluents, et on s'est rendu compte qu'on les avait complètement déresponsabilisés. Et du coup, ils ne s'étaient pas appropriés la démarche, le potentiel de leurs flux, et ils n'en avaient rien à faire. Ils ne répondaient pas à nos demandes pour pouvoir boucler l'étude même sur laquelle on avait investi 8 000 euros. Donc voilà, ca, à ne pas refaire, clairement, on en est conscient, ca a été évoqué au niveau du bureau, et on sait qu'on ne le refera pas. On peut être une aide, on peut être une impulsion, mais on ne doit pas être un substitut. Et on ne doit pas être la conscience environnementale de ces décideurs publics et privés. On n'est pas un alibi. C'est vraiment une démarche qui doit être très concrète. Même si le Club est un lieu de réflexion. La réflexion, ce n'est pas forcément très concret. Derrière, il doit donner lieu à des mises en œuvre très concrètes qui créent des dynamiques. La réflexion c'est le volet pédagogie, c'est le volet actions concertées, etc. C'est le volet aussi réseau de confiance que l'on crée, pour pouvoir échanger des flux. Ensuite derrière ça doit amener des réalisations. Une fois que tous ces principes là sont posés et que la mayonnaise commence à prendre au niveau des décideurs, derrière, il faut que ça se mette en œuvre. Et pour le mettre en œuvre, il ne faut pas qu'on reprenne la main. Si on leur donne via des réflexions, des discussions, de la pédagogie des éléments, et qu'on les leur reprend pour la mise en œuvre, ça n'a aucun intérêt. D'ailleurs on le voit, un contre-exemple très, alors là le contre-exemple c'était Lucart, l'exemple vertueux, c'est AT France avec la mutualisation Lemelle-Lincet, donc sur le

ADEME 158 /252

parc de Torvilliers, la mutualisation de leur site de préparation de commandes, c'est très positif. Là c'est un super exemple parce que c'est parce qu'il en avait entendu parler, Dominique Lemelle, qu'il l'a mise en œuvre de manière assez évidente. »

Plusieurs industriels expliquent aussi que c'est au sein du réseau de leur branche professionnelle qu'ils ont trouvé des solutions de minimisation de leurs impacts sur l'environnement, pas au sein du CEIA. L'animateur du CEIA explique que la structure ne s'est pas donnée comme objet d'être l'interlocuteur unique en matière de démarches concernant la réduction des impacts des activités sur humaines l'environnement, que l'intérêt du CEIA consiste plus en l'intérêt conféré par l'existence d'un lieu d'échange, ce qui implique une nécessaire part de responsabilité qui revient à chacun en ce qui concerne sa motivation à se joindre à la réflexion ou non.

« Donc on va vraisemblablement augmenter les cotisations. Aujourd'hui elles étaient très symboliques, elles resteront effectivement symboliques, même si on les double, parce que 350 euros, même doublé ça reste assez symbolique pour une entreprise. Après il y a d'autres choses à aller chercher. Là on évoque en ce moment la reconnaissance d'intérêt général de l'association, qui donnerait lieu à un crédit d'impôts pour les cotisants, donc ils pourraient cotiser d'autant plus. Donc là, quand je te parlais d'implication, ce serait plus fort, et ce serait via la cotisation aussi. Après il faut être vigilant par rapport à ça aussi, parce qu'on est dans un contexte associatif, et on ne sait pas à priori ce qui va ressortir de nos activités. Donc il ne faut pas non plus rentrer dans une démarche où celui qui cotise attend un retour sur investissement. Il peut l'avoir, de diverses formes, et peut-être pas tout de suite, mais il ne faut pas qu'il se dise 'je mets tant, j'ai au moins tant à la fin de l'année en retour sur investissement'. C'est pas du tout l'objet, et c'est aussi pour ça qu'on n'a pas vocation à avoir toutes le s entreprises du territoire, si on est un lieu de réflexion, c'est pour travailler avec ceux qui souhaitent travailler avec nous, ça ne nous empêche pas aujourd'hui de travailler avec ceux qui ne sont pas membre du Club, qui pourraient, si on a eu une action bénéfique pour leur domaine d'activité, venir soutenir derrière le Club via une cotisation. »

Les entreprises ont plus un intérêt immédiat à ce que le temps de travail soit consacré à l'identification des flux sur le territoire, qui pourrait permettre d'identifier de nouvelles synergies à mettre en œuvre. L'animateur du CEIA, nous apporte un éclairage sur une des raisons possibles aux remarques adressées par ces acteurs économiques privés. Le travail d'agrégation des données sur le territoire n'est pas actualisé faute de temps. D'autant que les remarques adressées au CEIA à se sujet peuvent également provenir d'un manque de connaissances des acteurs des informations détenues qui serviront à alimenter des projets qui n'ont pas encore vu le jour. L'animateur du CEIA :

« C'est la matière pour qu'on puisse assoir notre réflexion. Donc il faut qu'on ait des données de terrain. Ces données de terrain là, il faut les capitaliser d'une manière ou d'une autre et ça prend du temps. Donc aujourd'hui on vit sur les données qui avaient été capitalisées au préalable par différents stages. [...] La première fois où tu vas rencontrer des acteurs économiques, même la première fois où tu commences à creuser un peu, tu ne vois pas de solution tout de suite qui te saute aux yeux. Simplement tu te le gardes dans un petit coin de ta tête, et puis tu capitalises, c'est vraiment l'idée, tu capitalises au maximum l'information, pour pouvoir ensuite, quand l'opportunité se présente, s'en rappeler. Là je pense notamment à la choucrouterie du côté de Brienne-le-Château, quand on était allé en 2005 travailler au sujet des effluents de cette choucrouterie, et puis on avait vu qu'il y avait pas mal de matière organique qui retournait au sol, ça posait quelques problèmes de déstructuration des sols, puisque le choux ça a un pH assez acide je crois, du coup l'épandage était une solution qui n'étais pas tout à fait satisfaisante. Donc à l'époque on n'avait pas de proposition à faire. Aujourd'hui, tout sera pris, enfin tout, une partie de ce flux sera intégrée dans la méthanisation qui va se monter à Rosières. Donc ça, c'est intéressant. Et ça n'a été fait que 5 ans plus tard. »

Un manque de professionnalisme

Les industriels ne sont pas les seuls à estimer que le travail mené par le CEIA a pu manquer de professionnalisme. Les principaux reproches énoncés concerne la gestion des relations humaines et en premier lieu au sein même du CEIA. Un représentant de la CCI de Troyes et de l'Aube, en contact avec le monde de l'entreprise, explique que la méconnaissance de ce dernier a pu représenter des fautes stratégiques :

« Je vous le dit franchement, la façon dont ces personnes, enfin Mélanie et puis Emmanuelle se sont présentées pour faire l'enquête, finalement, les dirigeants avaient l'impression que c'était deux étudiantes, deux stagiaires qui faisaient une enquête comme ça, qu'il n'y aurait pas de fuite, qu'il n'y aurait aucune conséquence. Ca manquait je dirais de professionnalisme dans l'approche, et puis ça ne prenait pas en compte la problématique des chefs d'entreprise, à savoir qu'ils n'ont pas forcément le temps. Donc il ne faut pas se noyer dans les détails, il y a certaines choses qu'il faut : qu'elles aient une bonne vision de l'objet au départ, de façon à les faire adhérer finalement dans la mesure du possible au projet. Et c'est une fois qu'ils ont adhéré finalement à cette idée, qu'ils peuvent éventuellement donner un certain nombre d'éléments complémentaires. Mais là d'emblée

ADEME 159 /252

on leur demandait de remplir un certain nombre de tableaux, à sortir un certain nombre de chiffres sans qu'ils n'aient vraiment perçu l'utilité. Donc on comprend qu'elles aient eu du mal. »

Toujours dans le cadre du projet COMETHE, notre interlocuteur nous explique qu'il estime ne pas avoir été associé de manière adéquate alors même qu'il avait participé à faciliter la rencontre entre les personnes qui travaillaient pour le CEIA et les industriels de la zone concernée par l'étude :

« On aurait plus un rôle de facilitateurs. Et peut-être y être plus associé que ce qu'on l'a été là. Parce que moi le quiproquo, pourtant elles savaient, je leur avais dit, parce que c'est moi qui est à l'initiative de les inviter aux réunions, de provoquer une réunion spécialement pour eux. Ensuite les inviter à l'assemblée générale pour qu'ils en remettent un couche, et j'ai appris par hasard lors d'un comité technique que y'avait un blocage. Mais sinon, ils ne l'ont pas abordé avec moi. C'était au niveau d'une entreprise qui n'acceptait pas de donner ses chiffres.... »

La structure qui porte le concept d'EIT, en fonction de la manière dont elle est perçue, participe à la création de sens conférée à l'EIT. Un manque de professionnalisme peut entacher la crédibilité du CEIA jusqu'à l'EIT elle-même :

« J'avais demandé à ce que toutes les entreprises qui avaient été sollicitées dans le cadre de cette étude puissent au moins avoir une information sur ce à quoi ça a servi globalement. Un retour. [...] Parce que c'est gentil de solliciter les gens, mais il faut au moins qu'ils sachent. Parce que si on veut les solliciter, de toute façon ce n'est pas dans leurs priorités, actuellement les gens n'ont pas forcément le temps à accorder à des questionnaires, des choses comme ça. Donc quand on les sollicite, il faut que, même si finalement ce n'est pas leur entreprise qui aura fait l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'étude, que les entreprises qui ont été mobilisées sachent qu'il y a quand même eu quelque chose qui en est sorti, à quoi ça a servi. »

La difficulté à identifier clairement les interlocuteurs participe également de cette sensation de non-professionnalisme : UTT, CREIDD, CEIA, un manque de visibilité entre ces entités porte à confusion pour les non-initiés. Le fait que je me présente en tant que salariée de l'UTT pour réaliser une étude de l'ADEME suscite des confusions.

« Si c'est pour que l'ADEME essaie de placer des stagiaires c'est pas la peine, vous êtes étudiante ? »

L'équilibre fragile qui consiste à ne pas déposséder les acteurs de leur savoir respectifs tout en conférant un sens accessible à l'EIT

L'EIT semble souffrir de la difficulté à présenter un sens accessible et partageable. La manière dont le projet COMETHE à été présenté aux industriels de la zone concernée semble n'avoir pas été suffisamment claire pour devenir accessible d'emblée. Un membre de la CCI explique qu'il a du interagir de nouveau avec certains d'entre eux pour rendre le concept d'EIT et ses potentielles applications concrètes plus compréhensible :

« De toute façon dans le cas présent, c'était réexpliquer les tenants et les aboutissants. [...] Voilà, montrer qu'il pouvait y avoir des synergies entre les deux entreprises, elle ne l'avait pas du tout perçu. »

Ce qui participe aussi à décrédibiliser la démarche du CEIA, c'est la sensation que les personnes qui sont allées rencontrer les entreprises ont suscité chez les industriels par rapport à la dépossession de leurs savoirs. Cela a notamment été le cas dans le cadre du projet COMETHE, où certaines entreprises contactées se sont senties disqualifiées en tant qu'experts de leurs problématiques. Ce qui était en jeu ici était la question de la légitimité du spécialiste. Les industriels ont une bonne connaissance de leurs flux et estiment avoir déjà mené des réflexions en amont de la présentation de la DEIT sur la façon de les valoriser. L'un d'entre eux estime même connaître assez les autres entreprises implantées sur la même zone d'activité pour affirmer l'inadéquation qualitative et quantitative des flux sur la zone. Le responsable QSHE d'une papeterie industrielle :

«Nos déchets sont très divers, dès le début je ne voyais pas ce que d'autres industriels pourraient en faire. »

La façon dont est présenté un projet à toute son importance. Les industriels ont besoin d'être valorisés sur le fait que se sont eux qui détiennent la connaissance spécialisée de leur filière.

« Il y a eu des visites, on a donné des informations sur nos flux. Y'a eu une analyse bien faite et intéressante. En fait l'étude a porté sur deux choses, nos déchets, et l'eau, la récupération des effluents. Ce qu'on peut reprocher par contre c'est que nos remarques n'ont pas été assez prises en compte. Dès le début on a émis des réserves, des doutes, parce on a la connaissance de nos flux et on voyait mal en terme d'investissements, de volumes et de qualité de nos flux comment on pourrait faire quelque chose. Mais on n'était pas les seuls, avec les autres entreprises de la zone aussi on voyait mal comment il serait possible de faire quelque chose. D'ailleurs, je pense qu'on a été les seuls à envoyer quelqu'un aux réunions. Nous notre problématique c'est la température de rejet de l'eau qu'on a besoin de réduire. On a déjà réfléchi à ces questions. »

ADEME 160 /252

Un chargé de mission à la DREAL Champagne-Ardenne se souvient du flou avec lequel il avait perçu la présentation du projet COMETHE, ce qui participe à conférer à l'EIT un caractère décrédibilisant :

« Moi très honnêtement, je m'étais dit que le projet n'était pas complètement mûr parce que dans un premier temps on m'avait dit, je ne me souviens plus, je vais dire n'importe quoi, mais l'idée c'est celle-là, 'les eaux de Lucart vont servir pour eaux d'entrée de quatre autres petites entreprises de la zone', et puis dans un second temps on m'avait dit 'les eaux des quatre petites de la zone vont servir comme eaux d'entrée à Lucart'. Et je m'étais dit 'si on ne sait même pas dans quel sens il faut que ça se fasse, c'est que ce n'est pas mûr'. »

Trop peu de synergies

Un manque de professionnalisme est ressenti par d'autres acteurs interrogés. La première raison évoquée concerne le fait que des études réalisées au sein des entreprises n'ont pas pu se concrétiser en termes de synergies. L'impression d'avoir perdu son temps domine. Certains industriels décrivent leur sentiment de s'être laissé leurrer vis-à-vis d'une perspective trop ambitieuse qui leur aurait été présentée pour les convaincre de bien vouloir participer à des études. Le directeur d'une entreprise textile ayant participé à un projet mené par le CEIA :

« Je suis très déçu de l'écologie industrielle on a pris plein de temps, on a travaillé pour rien, on est très fort en France pour faire des études. »

La crédibilité est entaillée pour d'autre du fait de trop peu de continuité dans les projets. Ce membre de la CCI de Troyes et de l'Aube déplore que des pistes de synergies puissent rester inexplorées du fait de la fin d'un projet de recherche :

« C'est resté en suspens. C'est aussi un peu resté en suspens, parce que l'étude, le projet COMETHE s'arrête. Donc ça aboutit à la conclusion suivante : il y a peut-être quelque chose qui pourrait être mis en place. Et c'est vrai que pour les calories, les entreprises qui seraient susceptibles d'être intéressées à proximité ne sont pas vraiment à proximité, donc il faudrait installer des canalisations, donc est-ce que ça vaut le coût, combien ça coute ? Il y aurait certainement des couts importants, dont il n'est pas sûr de la rentabilisation, et ça nécessiterait d'approfondir ces sujets. Mais c'est pareil, l'opération COMETHE s'est arrêtée au bout d'un certain temps, et là on voit aussi la différence entre le point de vue économique et le milieu universitaire : y'a un projet sur tant de temps et voilà... Il faut que ça soit à cette date là, et puis tant pis si ça reste en suspens. »

Mais le principal argument déployé sur le territoire est celui de manque de crédibilité potentiellement à venir pour la DEIT s'il n'y a pas de nouvelles synergies opérationnelles qui voient le jour. La responsable environnement à la CCI de Troyes et de l'Aube explique la difficulté à sensibiliser une entreprise qui ne se projette pas facilement comme acteur d'un projet d'EIT lorsqu'elle a toujours les mêmes exemples de synergies opérationnelles, qui, en outre, concernent des domaines d'activité qui ne sont pas forcément les siens :

« C'est vrai sur le territoire on a quelques exemples de démarche d'écologie industrielle mais le problème, c'est qu'on ressort toujours les mêmes. On n'en a pas et du coup c'est un peu difficile de sensibiliser justement les entreprises parce qu'on a bien l'exemple d'Appia qui est ressorti à chaque fois systématiquement mais bon voilà ça reste un exemple. »

Le rôle du porteur de projet et la nécessite d'un choix de stratégie Le rôle joué par le porteur de projet

Les nombreuses critiques adressées à la structure porteuse de la DEIT, n'excluent pas qu'il lui soit reconnu dans le même temps un mérite principal : celui de son existence même. Les acteurs aubois sont conscients de la richesse conférée par l'existence d'une structure coordinatrice qui n'existe nul par ailleurs. La responsable environnement à la CCI de Troyes et de l'Aube :

« C'est tout de même bien qu'il y a un Club d'Ecologie Industrielle parce que la coordination c'est hyper important dans un projet, et que si on met tous les acteurs autour de la table mais qu'il n'y a pas quelqu'un qui coordonne, ça ne risque pas d'aboutir. Donc, forcément à un moment donné, il faut qu'il y ait quelqu'un pour coordonner les choses et en ce sens, je pense que c'est bien parce que quand vous mettez autour de la table des gens qui ont parfois des intérêts qui sont pas les mêmes, c'est parfois un peu compliqué. Et en plus, quand vous y ajoutez un agriculteur, un industriel qui ne parlent pas forcément le même langage... Donc c'est vrai que je pense que c'est bien qu'il y ait une structure comme ça qui puisse canaliser, à la fois canaliser les projets naissants et à la fois coordonner tout ça, c'est hyper important. »

Donnons la parole à l'animateur du CEIA, le plus à même d'expliquer le sens qu'il confère à son rôle. Nous retenons qu'il accorde une importance marquée au facteur humain. Car si l'objectif est de réussir à créer un réseau d'acteurs aptes à travailler et s'engager ensemble, le rôle du coordinateur nécessite une connaissance fine des mécanismes des relations humaines. La première étape consiste déjà à savoir séduire un interlocuteur. Cette séduction d'acteurs du territoire passe par le fait de réussir à leur faire comprendre l'intérêt qu'ils peuvent retirer de la démarche. Elle nécessite une approche pédagogique basée

ADEME 161 /252

sur la compréhension des besoins spécifiques des différents acteurs. Il sera ainsi possible de cibler au mieux les arguments susceptibles de les intéresser :

« Donc, d'un point de vue assez pragmatique, si tu arrives à comprendre leur mode de fonctionnement, si tu arrives, et je pense qu'on le fait plutôt pas trop mal au niveau du club d'écologie industrielle, si tu arrives avec beaucoup de pédagogie à leur présenter des concepts intéressants, tels que l'éco-conception, l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, en leur présentant un couplage gagnant-gagnant, donc à la fois création de valeur, la valeur n'est pas forcément financière, bien sûr c'est important, une création de valeur ajoutée, elle peut être à tous les niveaux. Donc création de valeur et en même temps limitation des impacts sur l'environnement, tu as gagné. Et si en plus il peut y avoir des réalisations concrètes qui créent une dynamique, et ben c'est parti. »

Ce rôle se justifie par le fait même qu'il existe des barrages à lever. L'animateur du CEIA se défini comme un 'facilitateur' :

« Si ce n'était pas compliqué, il n'y aurait pas besoin de faciliter. »

Un des barrages est celui du temps de l'appropriation. Il n'y a là aucune évidence puisque l'EIT peut représenter pour certains le fait de devoir élargir son champ des possibles, et ainsi de renoncer à certaines croyances et/ou en intégrer d'autres :

« C'est même le concept, c'est la clé. Si tu n'es pas dans cette démarche là, que tu y vas juste avec ton petit drapeau vert en disant 'vous ne vous rendez pas compte, on fonce dans le mur d'un point de vue environnemental', ils te ferment la porte au nez. Donc il faut aussi être conscient que les choses ne changent pas du jour au lendemain, que les gens ont besoin de s'approprier les enjeux, les enjeux du territoire, mais aussi les enjeux plus globaux. »

Le temps est un allié, puisqu'il participe à ancrer la confiance conférée par les différents acteurs à la structure et à l'échange d'information. La confiance est un facteur décrit comme essentiel à la structuration de ce réseau :

« Clairement, le temps. Ils ont vu en fait que l'on n'avait jamais trahi la confiance qu'ils nous portaient. On n'avait jamais crié sur tous les toits les informations sensibles qu'ils ont pu nous transmettre. Même s'il n'y avait rien de méga-top-secret, vital, mais juste 'ben voilà, tiens, nous on projette de faire ça', même si ça ne s'est pas fait, on avait des éléments d'information qui nous permettaient de dire 'tiens y'a vraiment un potentiel pour faire des choses'. Mais éventuellement aller en parler à un tel et un tel. Et on a encore beaucoup de choses dans les cartons, avec des éléments très confidentiels, qui peuvent présager de bons développements en termes d'écologie industrielle sur le territoire. Maintenant après, ce ne sont pas des choses qu'on peut diffuser. C'est pour ça que je fais souvent frustré quand des journalistes me disent... Alors je leur présente souvent la synergie des sables, d'autres choses qui sont sorties depuis quand même, que ce soit la rocade sud-est, la mutualisation Lemelle-Lincet, la méthanisation, etc. Ca ce sont des choses récentes, très récentes. J'ai des choses dans les tiroirs qui sont encore mieux, mais ce n'est pas avant 10 ans. Clairement, ce n'est pas avant 10 ans. »

Mais le facteur temps oblige aussi à reconnecter la DEIT à la réalité. Mesurer le potentiel décalage ou la cohérence entre les ambitions premières et les résultats obtenus appelle une réflexion sur la pérennisation du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube. Si l'EIT ne peut espérer de mise en œuvre de synergie opérationnelle sans un premier travail de capitalisation de données concernant les flux présents à l'échelle d'un territoire, il peut également être fait le choix de privilégier un travail d'évaluation des actions mises en œuvre, ou encore celui de la structuration d'un réseau d'acteur plus large, etc. En parallèle, la question des moyens à disposition pour soutenir la démarche est également posée, ici par l'animateur du CEIA :

« Pérennisation de poste. Aujourd'hui le Club est une association qui n'a pas de salarié. Moi je suis dessus à un pourcentage variable et relativement faible. Donc il m'est difficile de mener tout ce qui devrait être mené d'ailleurs je n'y arrive pas. Je n'arrive pas à faire la capitalisation de données par exemple. Aller dans les entreprises et collecter leurs informations, ça je le fais vraiment au coup par coup s'il y a besoin, mais sinon je ne peux pas le faire au quotidien en planifiant de faire tous les ans une centaine d'entreprises, ça, ce n'est pas possible. Donc on réfléchit à un moyen d'avoir un temps plein au niveau du Club, dédié. Donc ça, c'est vraiment la question clé du moment. Ce ne sera pas financé par le Conseil général. Moi je suis déjà financé un peu sur mon poste, étant donné que j'ai un pourcentage peu défini sur la coordination, ils ont fait un effort pendant un certain nombre d'années, qu'ils continuent à faire, compte tenu du contexte en plus : réduction drastique des dépenses au niveau des collectivités, ca y va de leur viabilité, et que ce n'est pas des compétences premières des conseils généraux. Ce n'est pas la peine que j'aille voir le Président. Mais il existe d'autres formes à inventer. On a réussit à inventer le Club qui n'était pas une forme existante, il faut qu'on innove encore. On a des pistes de réflexion aujourd'hui, il faut qu'on les transforme. Simplement, on est convaincu que les subventions, ça ne suffit pas, ça peut-être une partie de la réponse, mais ce n'est pas ça qui va pérenniser les choses. Parce que dans pérenne, il ya quand même une notion de continuité, et les subventions ce n'est pas quelque chose de continue. »

ADEME 162 /252

La nécessité de définir une stratégie pour l'avenir

La question de la pérennisation de la structure porteuse de la DEIT repose sur des aspects de deux natures différentes : celui des moyens du CEIA, et celui du sens conféré à l'objet de l'association qui oriente nécessairement la définition d'orientations stratégiques. Les propos recueillis sont révélateurs de la difficulté à établir une 'stratégie Club' partagée par tous. Le fait que la démarche du CEIA soit portée par un très petit nombre de personnes peut éveiller la méfiance de la part de ceux qui ne tirent pas autant d'intérêt à porter cette démarche. La question de sa neutralité est donc évoquée par l'animateur du CEIA, agent du Conseil général mis à disposition de l'UTT :

« Là c'est moi, ça pourrait être quelqu'un d'autre, mais tu vas en confiance vers quelqu'un pour lui transmettre des éléments. Le fait que ce soit une personne qui ne tourne pas tous les six mois, un acteur neutre, alors partiellement neutre on va dire, neutre, ce serait le volet UTT, partiellement neutre parce que évidemment j'ai un pied au Conseil général, mais je dis que partiellement, parce qu'en fait le Conseil général, il me semblerait très inopportun pour la collectivité de bloquer un projet de développement économique respectueux de l'environnement. S'il y a une réalité économique et qu'il y a une limitation des impacts sur l'environnement, le Conseil général sera partant. C'est évident. Lui, son but c'est de développer la valeur sur le territoire, donc je ne vois pas comment il pourrait être contre. Après il peut y avoir des facteurs externes, je pense là notamment à la méthanisation, une mauvaise communication, une mauvaise appropriation et compréhension de la part des riverains, et là il y a un gros travail à faire. Et là on en est au début, ça va être fait, c'était une erreur de jugement de ne pas le faire en amont. C'est pour ça que je dis que partiellement, je serais tenté de dire en toute subjectivité que c'est complètement neutre, mais (rires), si on veut vraiment être objectif... »

Il est clair que les acteurs qui escomptent le plus de retours bénéfiques du CEIA sont les acteurs de la recherches, (les membres du CREIDD) et ceux du Conseil général. La question de la définition d'une stratégie commune qui réunisse l'ensemble des membres est problématique. Elle est pourtant centrale au sein d'une entité comme le CEIA, car elle doit être précise pour un acteur qui endosse la responsabilité de porteur de projet. Le Conseil général entend tirer de l'EIT une position de leader en termes d'excellence scientifique pour accroître l'attractivité du département. Ce n'est pas de façon directe que l'opérationnalisation de synergies peut lui rapporter, mais de façon indirecte en l'utilisant dans sa communication ou encore en lui permettant de se positionner sur des appels d'offre. Le Vice-président du Conseil général, Président du CEIA, raconte d'ailleurs que le financement du poste d'animateur du CEIA représente un investissement dont il est attendu qu'il rapporte plusieurs dizaines de fois la mise de départ (en remportant des appels d'offre notamment).

« On embauche Grégory pendant deux ans en contrat d'accompagnement à l'emploi. Mais, on pense que son salaire, on peut le récupérer vingt fois, on n'a pas dit vingt fois, mais on pense qu'on peut récupérer beaucoup plus par les appels à projet, par tout ça. »

Les propos de l'animateur du CEIA vont dans ce sens lorsqu'il explique l'intérêt de la constitution en association du réseau d'acteurs qui travaillaient depuis plusieurs années sur l'EIT initiée par le Conseil général :

« Après des côtés très pratiques : on a un compte en banque, on peut appeler des cotisations, on peut appeler des subventions de la part de l'ADEME par exemple dans le cadre du projet Synergie-TP. Très clairement, on peut exister dans des projets. Là raison pour laquelle le Club n'était pas partie prenante de COMETHE, c'est parce qu'on n'avait pas de structuration, on n'avait pas de statut juridique à l'époque où on a monté le dossier. »

Un des éléments de controverse adressé au CEIA est justement cette orientation : se concentrer sur la réponse à appel d'offre. Le choix du porteur de projet, ici le Conseil général implique certains choix, révélateurs d'intérêts propres, l'attractivité économique du territoire, qui peut rentrer en contradiction avec les intérêts plus immédiats des entreprises, qui sont elles plus intéressée par leur rentabilité. Le choix du porteur de projet aura donc inévitablement un impact sur la nature et l'orientation des choix stratégiques de la DEIT.

Deux orientations se dessinent actuellement pour le CEIA.

Doit-il être un acteur dont l'action est centrée sur la communication et la promotion du concept de développement durable afin de l'intégrer de façon transversale à la politique d'aménagement du territoire, ce qui englobe ce sur quoi il consacre déjà ses efforts en vue d'entretenir un réseau actif d'échanges entre des acteurs économiques, politiques et issus de la recherche du territoires.

La question de la construction du réseau de partenariats pertinents se pose, et il est par exemple remarquable que peu de liens soient tissés avec des acteurs de territoire à l'échelon régional. La responsable Entreprise à la délégation régionale de l'ADEME explique qu'elle a rencontré l'animateur de CEIA de l'Aube à plusieurs reprises, sans qu'aucun partenariat spécifique n'ai été créé. L'ADEME s'empare

ADEME 163 /252

de la thématique EIT au niveau national, le projet EITANS en ait l'illustration. Nous aurions pu postuler que l'existence du CEIA, acteur du territoire de l'Aube, structuré spécifiquement autour de la thématique de l'EIT, ait pu impulser une dynamique qui essaime au niveau régional, ce qui n'est pas le cas. La responsable entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« J'en ai entendu parler, je dirais à plusieurs reprises puisque j'ai eu des contacts à plusieurs reprises avec euh... notamment avec Grégory Lannou. [...] Alors sur des projets, c'était plutôt j'allais dire à titre d'échange mais (silence) et ça l'an demier, j'ai rencontré Grégory Lannou qui avait présenté des projets d'écologie industriels euh... sur l'Aube donc y'avait un projet sur Nogent... de mémoire (silence), et pour autant au niveau de l'ADEME, nous ne sommes jamais intervenus enfin pour ma part. Je suis jamais intervenue sur un projet euh... qui a été initié par le Club en lui-même (silence) mais parce qu'il y avait d'autres accompagnements financiers sur ces projets en parallèle. [...] Non non comme je vous disais, on a très peu de remontées de projets de ce type. »

Il n'est peut-être pas déplacé de mettre cette absente de diffusion, d'effet ricochet de la DEIT Auboise au niveau régional en perspective avec le contexte politique. Si la région Champagne-Ardenne est 'à gauche', le département de l'Aube est 'à droite'. Le Conseil général s'est emparé de la DEIT afin d'accroître la compétitivité de son territoire, la logique qui sous-tend cette action est concurrentielle. Il n'a donc pas forcément intérêt à la partager avec des acteurs de la région, avec qui il devrait ensuite partager les bénéfices hérités de son entrée dans la DEI. L'ancien Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne en charge du développement durable déplore un fait :

« Nous avons, et je ne vous le cache pas, à mon grand regret nous avons une grande difficulté à travailler sur ce genre de projets avec le département de l'Aube. [...] La mise en concurrence des territoires reste difficile à enrayer parce qu'il faut que chacun se développe quand même. C'est un juste équilibre, c'est pas prendre à Pierre, déshabiller Paul, ça va pas. »

Deuxième orientation possible, le Conseil général de l'Aube, en tant que porteur de projet doit-il développer sa compétence opérationnelle en renforçant sa priorité sur la création de synergies entre les acteurs économiques du territoire ?

«Le problème du CEAI c'est que pour l'instant rien n'a vu le jour. [...] Or, c'est par la preuve qu'on peut convaincre et on a seulement la synergie des sables pour s'appuyer. »

En guise de conclusion, les motifs d'entrée dans la DEIT sont de nature différente pour les protagonistes de la recherche, et les acteurs économiques qu'ils soient publics ou privés. Ces motivations sont la résultante d'intérêts divergents. La collaboration a été possible car chacun escompte un bénéfice, mais le fait que celui-ci soit de nature différente amène des limites.

Représentations des outils d'aide à la décision

Très peu d'acteurs sont en capacité de citer des outils d'aide à la décision concernant la mise en œuvre de l'EIT. Il n'est effectivement pas étonnant que seuls les acteurs 'spécialisés » dans l'EIT en aient connaissance. Pour autant, bien peu ont pu répondre à la question de ce à quoi pourrait ressembler un outil pouvant faciliter la mise en œuvre de l'EIT.

Outil Technique

C'est d'abord la complexité des outils existants qui est mise en cause. Egalement mis en cause, le manque de paramètres pertinents dans les outils de bases de données de caractérisations des flux de matière et d'énergie, comme par exemple la géo-localisation des flux. Les propos de l'animateur du CEIA évoquent clairement les limites des outils existants :

« Des outils simples en fait. On a que des outils très compliqués. Que se soit Préstéo ou ce qu'on a développé dans le cadre de COMETHE, soit ce sont des outils compliqués, soit ce sont des outils très de surface. Moi j'ai tendance pour expliquer, pour modéliser, à utiliser e!Sankey, qui est un outil de représentation des flux, qui est assez simple, et ça, ça fonctionne bien. Après, je crois qu'il y a un mythe aussi, le mythe des outils qui font tout à la place des gens, et ça ne suffit pas. Ce n'est pas l'outil qui va faire le travail. L'outil va faciliter, il va peut-être accélérer les choses, encore que, des fois il va peut-être le rallonger. Il va peut-être permettre de voir des choses qu'on n'aurait pas vues. Il y a des traitements qui sont obligatoirement, qui doivent obligatoirement passer par des outils parce qu'elles ne sont plus faisables à la main, le matchage entre les flux, ça c'est clair. Ceci étant, pour ça, il n'y a qu'un outil francophone, c'est Préstéo, et on a pu décrire un grand nombre de limites de l'outil dans le cadre de COMETHE. Donc ce n'est pas satisfaisant. Aujourd'hui cet outil là n'est pas satisfaisant. Il n'est pas ergonomique, il n'est pas couplé à des choses du type SIG (Systèmes d'Information Géographique) qui seraient super pertinentes, même si y'a eu des travaux là-dessus. Il n'est pas intégré et il ne permet pas de représenter les flux, les synergies, ça se serait l'idéal d'avoir

ADEME 164 /252

un couplage avec une représentation comme e!Sankey. Ce serait un Préstéo ergonomique, facile à utiliser, qui couplerait la base de données avec les modes de représentation type e!Sankey, et qui couplerait ça avec un SIG, ça ce serait génial. »

Outil réglementaire

Un potentiel très fort d'intégration de DEIT sur les territoires est celui détenu par les élus et représentants des collectivités quant au choix d'introduction de clauses particulières relatives à l'environnement dans les appels d'offres de marchés publics. Le directeur d'agences d'une multinationale du TP s'insurge contre l'existence de marchés publics qui n'incluent pas de variantes environnementales possibles dans le cahier des charges :

« Je pensais que je ferais à Chaumont ce que j'avais fait à Troyes parce que ça avait fonctionné, sauf que quand on a reçu l'appel d'offre, le maître d'ouvrage est la DREAL, donc la direction de l'équipement, donc c'est l'Etat, la DREAL dépend de l'Etat, et l'appel d'offre il a été lancé sans variantes. D'accord. Ce qui m'a tout bloqué. Donc j'ai fait des pieds et des mains, j'ai remué ciel et terre avec des courriers, en demandant des rendez-vous au préfet, au Président Conseil général, qui y était pour rien, parce que pour lui, il est pas maître d'ouvrage, le préfet m'a renvoyé en me disant 'faut voir à Nancy à la DREAL'. [...] Donc là j'ai crié aussi au scandale en disant le message fort que je veux faire passer 'j'ai une solution économique, écologique, environnementale, à 300 000 euros de moins et que personne n'a voulu l'entendre' [...]. C'est totalement anormal que l'Etat impose de faire quelque chose, et l'Etat ne montre pas l'exemple. [...] Si on ne fait rien, l'Etat va continuer à faire comme ça. Parce que ce sont des fonctionnaires qui ne veulent pas s'embêter à analyser des offres. Là où il y a des variantes et puis dire 'Ah oui, je ferais mieux de prendre le premier au lieu de prendre le deuxième, etc. C'est Pffff, c'est un pays de fonctionnaires. »

Outil financier

L'attente d'outils, en termes de financements est mentionnée par le responsable environnement qui a mis en œuvre la synergie des Sables avec l'entreprise de travaux publics qui a récupéré les sables issus du lavage des betteraves utilisées dans la distillerie industrielle. Ce qui est mis en cause ici, c'est le manque de subventions allouées à certains projets visant la protection de l'environnement, ou la difficulté à rentrer dans les critères pour les obtenir :

« L'ADEME n'a pas financé de projet considérant qu'il ne rentrait pas dans les critères. [...] Les financements alloués pour l'environnement c'est qu'un miroir aux alouettes. »

Une autre remarque recueillie concerne un besoin potentiel des acteurs du territoire à identifier à quel organisme s'adresser pour obtenir des aides afin de financer des projets d'EIT. Ainsi, il nous ait dit que notre guide de recommandations aurait tout intérêt à faire figurer ces informations. L'assistante parlementaire du Sénateur Adnot, Président du Conseil général de l'Aube, à propos de la nature des recommandations que l'équipe d'EITANS inclura dans le guide de l'ADEME suite à ce projet de recherche :

« Est-ce qu'il y a un volet financement par exemple ? Pour que les gens sachent à qui s'adresser s'ils veulent faire un méthaniseur à la ferme ou s'ils veulent mettre du photovoltaïque sur leur toit. [...] Et donc du coup vous travaillez aussi avec la Caisse des dépôts ou pas ? [...] Il faudrait peut être les auditionner parce que c'est quand même un acteur important dans les territoires, en tout cas sur le volet financement. »

Un acteur : le CEIA

Les acteurs ont assez peu connaissance de la batterie d'outils techniques d'aide à la décision pour mettre en œuvre l'EIT. Dans l'imaginaire collectif, faire se rencontrer des industriels devrait suffire à faire aboutir des synergies. Il est en effet intéressant de voir que la création du CEIA est considérée comme un outil pour la mise en œuvre de l'EIT, notamment à travers le financement d'un poste d'animateur du CEIA. La présidente du syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube insiste sur l'importance du premier fait de l'existence d'une structure porteuse d'une DEI à l'échelle d'un territoire :

« Qu'est-ce vous entendez par des outils ? Ca c'est un outil ! D'avoir créé le Club d'Ecologie Industrielle dans un département, financer même du personnel c'est un outil ! Dans dans la mesure où je pense que c'est tout de même une affaire d'industriels peut-être que les industriels peuvent mettre d'autres outils en œuvre, mais enfin moi je ne sais pas ce que vous entendez par 'des outils'.»

Les propos de l'animateur du CEIA vont également dans le sens du témoignage ci-dessus. Une structure porteuse de DEIT représente en soi un outil. Le rôle qu'elle peut revêtir porte sur l'accompagnement et l'aide à la mise en œuvre de projets d'EIT. L'ambition du CEIA est d'être à l'origine de la création d'une telle structure, fédératrice au niveau de l'ensemble du territoire national, voire au-delà :

ADEME 165 /252

« Alors les projets au niveau du Club : il y a la structuration des acteurs de l'écologie industrielle en France, et dans les pays francophones, ça c'est l'ambition. Donc là c'est avec tous les acteurs publics et privés qui sont impliqués dans une démarche d'écologie industrielle en France depuis quelques années. Là on a décidé de prendre un stage dessus, donc c'est Véronique. L'idée étant de pouvoir lancer à minima un centre de ressources : retours d'expériences, recensement des outils, comment utiliser les bons outils au bon moment de sa démarche, ça c'est le minimum que l'on peut faire, plus faire valoir cette structure, créer cette structure et la faire valoir, notamment à travers une convention francophone de l'écologie industrielle et territoriale, ça on voudrait bien le faire à Troyes fin 2012. »

Un outil facilitant la mise en œuvre de l'EIT fréquemment mentionné est celui de la communication. Elle revêt un rôle primordial pour l'essaimage de l'EIT et une attention particulière doit être portée sur le fait qu'elle se doit d'être habilement menée afin de réussir à sensibiliser un maximum d'acteur. Pour leur mobilisation, il faut que puissent être données à voir des synergies existantes et que soient présentés des outils d'évaluation à posteriori des projets qui fonctionnent. L'animateur du CEIA :

« Peut-être aussi que sur l'ensemble des synergies qu'on a à l'heure actuelle, on ne le fait pas assez savoir. Parce qu'il faut toujours avoir une synergie simple à expliquer et courte. Celle des sables pour ca elle est bien, pédagogiquement, elle est parfaite. Maintenant, il faut enquiller. D'une part làdessus et d'autre part le boulot de la personne, c'est ce travail de fond là c'est sûr et certain, mais c'est aussi le travail d'évaluation justement. Si on n'arrive pas à évaluer les actions qu'on a mises en place, on aura du mal à convaincre. Parce que l'évaluation en termes de gain environnemental, le gain économique, le gain pour le territoire, si on ne sait pas quantifier ça, ça sera des incantations. Mais ça n'aura que peu de valeur aux yeux des gens qui sont sensés décider. Donc il faut qu'on arrive à ça. On commence, c'est le cas grâce à Synergie-TP notamment pour une des synergies, il faudrait faire ça de manière plus systématique. Et ça demande beaucoup de temps. Et puis souvent, on quantifie les choses qui ont été consolidées, ou qui n'ont pas été détruites par exemple les emplois chez Dislaub. On a consolidé de l'emploi, on a évité qu'il y ait, enfin Dislaub, c'est eux, je ne m'approprie pas du tout leur démarche, mais c'est une démarche d'écologie industrielle sur le territoire, donc tant qu'il n'y a pas de destruction et de reconstruction derrière, ça ne se voit pas. Et du coup, c'est moins facile à transmettre. Alors que s'ils avaient dû fermer l'activité et qu'on avait réouvert quelque chose qui crée 80 emplois : là c'était formidable ! »

Tous les témoignages concernant les outils d'aide à la décision dans la mise en œuvre de démarches d'EIT convergent vers un sens similaire : celui de la nécessité de réfléchir à d'autres outils plus pertinents, car plus simples et plus opérationnels.

Représentations des freins à l'EIT

Réglementaires

Liées aux représentations ancrées dans l'imaginaire collectif, la législation en matière d'environnement est perçue comme contraignante. Par extension, l'imposition de la mise en œuvre d'une DEIT en réponse à une nouvelle astreinte d'ordre réglementaire participerait a connoter encore plus négativement l'EIT :

« Les entreprises ne le ressentent jamais bien hein c'est vécu comme contrainte supplémentaire. » D'autres facteurs liés à la réglementation sont perçus comme des freins à la mise en œuvre d'une DEIT. D'abord parce qu'une entreprise est responsable de ses déchets, l'idée d'une mutualisation des flux implique donc la confrontation à un vide juridique sur la répartition des responsabilités en la matière. La responsable de secteur entreprise à l'ADEME par rapport à la difficulté de mettre en œuvre des systèmes de gestions collectives des déchets interentreprises :

« Et donc on ne pouvait pas aller vers de la gestion collective. Et le second problème qui s'est posé même si la gestion collective était possible. Qu'allait-il advenir de la responsabilité des entreprises. Puisqu'une entreprise qui produit un déchet est responsable de son déchet jusqu'à son élimination finale. A partir du moment où on propose de la gestion collective de déchets, il faut définir un cadre juridique très précis, cadre juridique, qui peut peut-être se concevoir pour des déchets non dangereux mais lorsque l'on passe à une problématique de gestion de déchets dangereux, ça devient très très difficile »

Un papetier industriel implanté à Nogent-sur-Seine explique qu'il a refusé de mutualiser sa station d'épuration pour des questions relatives à la réglementation sanitaire :

« On est pas prêt à accepter les flux d'un tiers. On nous a demandé à pouvoir utiliser la station d'épuration, mais on a refusé, les eaux qu'on rejette dans la Seine sont sous notre responsabilité, et on ne peut pas se permettre une pollution qui viendrait d'autre part, sinon ca nous tue. »

ADEME 166 /252

Le statut des déchets représente aussi un frein à la mise en œuvre d'une DEIT. C'est notamment le cas des déchets dits ultimes : « Déchet, résultant ou non du -traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux. » Les déchets ultimes, définis par le Code de l'Environnement Titre IV 1-1, Art. L. 541-1.- III (Issu de Loi n°92-646 du 13 juillet 1992), sont ceux situés en bout de chaîne de traitement, c'est-à-dire que leurs caractères polluants ou dangereux ne sont plus à même d'être réduits davantage. De la même manière, leurs parts valorisables ne sont plus économiquement et/ou techniquement extractibles. On peut penser que l'EIT pourrait proposer des solutions techniques permettant une meilleures valorisation de ces déchets, mais que, faute de viabilité économique, cette opération soit rendue illégale. Ainsi, Le cadre réglementaire peut poser problème, un projet d'EIT peut ne pas rentrer dans les nomenclatures institutionnelles établies afin d'affecter des autorisations. Certaines démarches innovantes ne rentrent pas dans les formats administratifs qui délivrent les autorisations, comme le décrit un gros industriel local lorsqu'il a mis en place une station de brûlage de graisses issues de la production de charcuterie. Lorsqu'il fait référence au fait que d'autres n'auraient sans doute pas pu aller jusqu'au bout de la démarche, il fait sans doute référence à son statut particulier de Président de la CCI de Troyes et de l'Aube...

« Moi je l'avais dit à Dominique Bourg à un moment donné. On faisait plein de trucs ensemble, on a été au ministère de l'écologie, enfin bon, on a fait des petits déjeuners avec les ministres et tout. Et à chaque fois je dis : 'attendez les gars, moi j'ai fait un truc innovant et mon problème c'était la DRIRE qu'arrivait pas à passer mon dossier dans des colonnes pour avoir une nomenclature pour que je puisse passer à l'époque au CDH. Et ça s'est fini que trois ans et demi après que mon truc soit monté et qu'il fonctionne que j'ai fini par avoir l'autorisation. Mais ça aurait été n'importe qui d'autre il ne l'aurait jamais lancé. Et ça a été un des freins qu'on avait trouvé dans les projets innovants d'écologie industrielle c'est que les nomenclatures n'existent pas. »

Ainsi, ce qui est mis en relief, c'est la raideur de l'administration française à absorber l'introduction d'innovations de façon générale. Le directeur de la SEM Energie à propos de la réglementation à propos des procédés de méthanisation :

« La frilosité de l'administration locale par rapport aux lois françaises, par rapport à la réglementation en vigueur. En France c'est d'une complexité sans nom alors que dans les pays voisins, en Allemagne, au Danemark ou en Belgique ça se fait naturellement la méthanisation. Comme on ne sait pas en France, on est trop précautionneux et tout est une barrière. Le digestat que l'on produit, est un produit en Belgique, en Allemagne, au Danemark. En France c'est un déchet. Tout est dit. Alors que je pourrais valoriser, je pourrais vendre etc. et ça donne plus de facilités. Là c'est une barrière qu'il faut passer à chaque fois avec une administration qui ne connait pas cette technique là donc qui est très très regardante. Mais on y arrive. On tombe quand même sur des gens qui essayent de comprendre, qui essayent de faire aboutir le projet, à interpréter les textes d'une manière positive donc on y arrive mais c'est compliqué aussi pour eux. En plus on a eu tout un tas de décrets qui sont sortis en cours de procédure donc à chaque fois il a fallu réadapter. »

Ainsi, l'animateur de CEIA résume en quoi l'Etat, en tant que législateur, peut parfois imposer des lourdeurs administratives représentant des freins à l'essaimage de DEIT sur le territoire français :

« Les freins aujourd'hui, c'est plutôt l'Etat, en termes de réglementation. Parce que l'Etat introduit des textes sur la valorisation des mâchefers, alors c'est un frein sans être un frein. Parce que nous, pour les produits qui sont concernés, ce ne sera pas un frein, ça va juste nous faire passer par des démarches administratives pour faire la démonstration que c'est un matériau qui est peu impactant dans une mise en œuvre dans les routes. Parce que souvent quand on pense à mâchefers, on pense à mâchefers d'incinération de déchets ménagers. Et donc pour que les routes ne soient pas des décharges, pour être très caricatural, et bien il y a tout un circuit de référentiels, un circuit administratif qui a été mis en place là très récemment, c'est un frein psychologique pour ces acteurs là de rentrer dans ce processus d'identification du matériau, de certification, d'agréments, etc. »

Techniques

Les contraintes techniques représentants des freins à la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale concernent régulièrement la question de la dépendance d'un acteur économique à un autre engendrée par la mise en œuvre d'une démarche qui relève de la mutualisation de flux.

ADEME 167/252

Au travers des discours recueillis, la dépendance entre acteurs est attribuée à des questions relatives à l'inadéquation quantitative des flux échangés. Le Directeur d'une papeterie industrielle implantée sur la commune de Nogent-sur-Seine :

« La notion est vertueuse, mais dans la pratique c'est très difficile à mettre en œuvre, sans emphase aucune avec des flux aussi importants que les nôtres. Y'a bien Saipol à côté ou Soufflet, mais y'a peu de synergies possibles. »

Simultanéité des flux :

« La difficulté à mon sens réside dans les besoins de l'entreprise on va dire cliente puisqu'il faut que les besoins soient simultanés à la production de chaleur. Donc il ne faut pas que ce soit une activité saisonnière euh... il faut qu'il y ait une garantie d'approvisionnement. »

Constance des flux :

« A mon sens il y a un risque industriel qui est lié puisqu'il ne faut pas que du jour au lendemain une des deux entreprises cesse son activité. »

La présence de flux à proximité :

« L'autre difficulté à mon sens ça réside dans le fait que, on ne peut pas avoir ou entrer dans une, enfin je sais pas si on peut parler de démarche d'écologie industrielle s'il n'y a pas euh... sur une même zone d'activité un nombre suffisant d'entreprises qui soit l'entreprise qui va produire le déchet ou le gisement d'énergie nécessaire à l'entreprise voisine. »

Un autre frein technique relatif à la qualité des flux est lié à la nature de l'activité des entreprises. L'EIT est plus difficilement applicable au sein d'entreprises de service, qui peuvent avoir du mal à voir en quoi elles peuvent être concernées par des échanges de flux. Le peu de synergies détectées sur la zone du parc d'activité du Grand Troyes dans le cadre du projet COMETHE est expliqué par différents acteurs par cette limite de l'EI. L'animateur du CEIA :

« Ce n'est pas la solution parce que ce n'est pas adapté à tout, par exemple, si tu as beaucoup de services... A partir du moment où on a une approche par flux, d'eau, de matière, d'énergie, c'est vrai que ça se dirige plutôt vers des activités économiques qui en génèrent ou qui en consomment. Donc quand on est sur du service c'est plus compliqué, ça ne se fait pas en claquant des doigts. Donc ça veut dire qu'il y a peut-être des solutions de court terme à trouver avant, ce qui n'empêche pas de mettre en place des solutions à moyen et long termes. Et puis ça peut être couplé avec plein d'autres choses. Alors bien sûr on peut faire de la mutualisation de services, ça c'est évident, et c'est une réponse intéressante, mais je suis convaincu que ça peut, ça doit même, être couplé avec d'autres stratégies de développement du territoire. »

Le responsable du secteur entreprise de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Le parc du Grand Troyes c'est un peu particulier, parce qu'on a quelques entreprises qui sont des industriels, mais on a plus des entreprises de service. Donc ces entreprises de service, elles ne se sentaient pas concernées. Et je crois que de toute façon, même les entreprises industrielles, ils ont eu du mal à les intéresser, parce que y'a tout le temps des problèmes de priorité, et ce n'est pas forcément... En plus c'est tombé en pleine période de crise, il y a ça aussi. »

D'autres freins à la mise en place d'une DEI sont par ailleurs liés à l'inadéquation qualitative des flux à échanger.

La qualité des flux

Le responsable environnement de Dislaub qui a mis en place la synergie des Sables avec Appia :

« En fait au début on a eu des refus parce qu'il y avait des sables qui étaient trop terreux, contrairement à ce qu'on pense quand il pleut pas beaucoup, bah au lavage des... au début on n'avait pas de laveur à sable. Donc on avait de la difficulté à sortir des sables de qualité. Quand on a eu notre laveur à sable, on a sorti des sables un peu plus de qualité, sauf que les années sèches, le sable est un peu plus terreux, donc euh.... »

Flux pollués:

Un papetier industriel:

« On retrouve de tout dans les balles : polystyrène, plastiques, canettes, aluminium, etc. Mais y'a aussi des choses qui ne peuvent pas être enlevées, comme les agrafes dans les cartons par exemple. Tous ces contaminants représentent 9 à 10% du papier qu'on achète. »

Il existe aussi le cas où aucune solution technique à la question de la valorisation n'ait pu être trouvée. Le directeur d'une entreprise textile à Troyes :

« On a eu un contact avec le Club d'Ecologie, y'a eu 12 étudiants qui ont travaillé sur nos déchets. On a des bourres de grattage et de rasage, mais on n'a jamais trouvé de filière de

ADEME 168 /252

valorisation. Et on a pas les moyens de les trouver. Alors certains de nos déchets sont valorisés, on respecte l'arrêté préfectoral auquel on est soumis. [...] J'sais pas si c'est l'UTT, mais ils avaient cherché si on pouvait valoriser nos bourres de grattage et de rasage, mais ça intéresse personne. C'est pareil pour nos lisières de rame. Personne n'en veut parce que y'a de l'élasthanne dedans. »

D'autres freins sont relatifs aux difficultés techniques liées à la distance géographique. Il n'est pas toujours possible, en fonction des filières et de l'implantation des infrastructures, de valoriser ses déchets sur son territoire proche.

« Les collectivités locales nous ont fait croire qu'il y avait un projet d'incinérateur sur le nogentais. Parce que nous on ne peut pas faire un incinérateur tout seul, il nous faut de la matière à brûler. Le projet concernait donc les entreprises et les collectivités locales du coin. On leur à dit que cette matière issue de l'incinérateur pouvait être rentable parce qu'on voulait acheter l'énergie produite. Mais le Conseil général et le SDEDA ont fini par nous dire poliment que non, le projet d'incinérateur ne se ferait pas. Parce qu'ils veulent l'installer à Troyes. Pour eux c'est plus intéressant, ils veulent faire un réseau de chaleur pour les bâtiments. A Nogent, nous on en aurait profité. Alors la solution qui nous reste : on met dans le trou. Alors ils nous disent, vous amènerez vos déchets à nous. Mais certainement que le coût sera supérieur, donc on continuera à mettre dans le trou. Nous on leur proposait de racheter la vapeur. Peut-être que le coût sera acceptable, mais faut aussi penser que y'a au bas mot 50 km pour aller à Troyes. Faut penser aux coûts de déplacement. »

Différentes contraintes dépendent également du contexte spatio-temporel. Le dirigeant qui s'exprime ci-dessus raconte qu'il a souhaité s'implanter à Nogent-sur-Seine car les collectivités locales lui avaient parlé de l'augmentation prochaine du tonnage du port fluvial. Or, le projet de mise à grand gabarit (3000 tonnes) n'a pas encore vu le jour. La solution du fret ferroviaire n'est pas plus avantageuse pour lui, et il se plaint des retards récurrents des trains SNCF.

Un dernier frein technique mentionné par les acteurs du territoire interrogés est la difficulté à trouver de la main-d'œuvre hautement qualifiée en Champagne-Ardenne. Le chargé de mission animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne vise directement le manque de filières de formation sur le territoire ainsi que la faible attractivité que suggère la Champagne-Ardenne à des ménages :

« Allez en Haute-Marne, allez visiter des entreprises de pointe qui font des pièces pour des centrales nucléaires ou des choses de ce genre de choses, elles n'arrivent pas à trouver de gens. En plus, on est en Champagne-Ardenne, ça c'est aussi un frein. Pour être tout à fait complet. En Champagne-Ardenne, il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs, il n'y a pas de filières d'excellence ou même techniques, et y'a peu de gens en Champagne-Ardenne, c'est une région qu'on traverse, c'est pas une région où on se fixe. Regardez là même dans les couloirs quand vous allez repartir, y'a beaucoup de jeunes, à la limite jeunes parents, mais leurs enfants ne finiront pas leurs études en Champagne-Ardenne. Ca c'est hyper significatif qu'on perde des habitants. Si on gardait des habitants d'excellence entre guillemets pour nos filières, mais ce n'est pas le cas. Ca c'est un problème pour les entreprises aussi. »

Economiques

Aux vues des différents témoignages recueillis, il s'avère qu'aucune démarche de DEI n'est envisageable si elle ne se révèle pas viable économiquement. Les témoignages en ce sens sont abondants. Ici, au sein de la DREAL Champagne-Ardenne, le chargé de mission en animation économique explique que l'intérêt à s'inscrire dans une action collective est directement liée aux retombées économiques qui en dépendent, et que c'est l'attente de gains financiers qui prime :

« On le voit au niveau de toutes les actions collectives que l'on a, si y a pas un intérêt économique, elles y vont pas, elles y vont pas même si le chef d'entreprise est très, très éco-citoyen et qu'il ait envie de faire rentrer une entreprise dans une démarche un peu plus poussée, même ça, ça suffit pas. »

La faute à la crise

Les différents acteurs font d'abord référence à la conjoncture économique défavorable. L'expérience auprès des industriels de la responsable entreprise de la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne parle d'elle-même :

« Le frein ça peut être la conjecture économique, la crise économique de 2009 a été un frein important pour les entreprises et la priorité des entreprises n'étaient plus tournées j'dirais vers des projets environnementaux mais il fallait à tout prix se redresser déjà économiquement. »

Le dirigeant d'une entreprise textile à Troyes explique que malgré des convictions personnelles militantes en matière d'environnement, l'aspect financier est le premier frein à la mise en œuvre de l'EIT. Suite à la procédure de redressement judiciaire de son entreprise, la priorité est au

ADEME 169 /252

versement des indemnités de licenciement de ses anciens salariés, pour lesquels l'entreprise s'est endettée sur dix années.

« Quand on a eu les moyens, j'ai essayé d'avancer. Par exemple avec l'eau, c'est un élément de l'écologie industrielle aussi, nous on a divisé notre consommation par 3. Avant il nous fallait 300 litres pour teindre une tonne de tissu, on est passé à 100 litres. [...] Nous toute notre énergie on la met pour sauver la boite. »

S'il y a eu d'autres périodes plus propices, l'acteur ci-dessus explique que le temps qui n'est pas consacré directement à la production représente inévitablement un manque à gagner. La préoccupation première du directeur de PME/PMI est de faire tourner son entreprise, il n'a pas de temps à consacrer à des réunions qui ne concernent pas directement l'activité économique de l'entreprise. Se rendre disponible pour prendre part à la DEIT nécessite du temps, or le temps passé à ce qui ne concerne pas directement la production a un impact direct sur elle. Un ennoblisseur textile implanté à Troyes :

« Mais aujourd'hui, vu le nombre de personnes qu'on est dans la boîte, on n'a plus une seconde pour les grands messes, il suffit qu'une personne s'absente et ça a un impact direct sur la production. »

Un papetier explique que la conjoncture économique a également des répercussions sur la frilosité des banquiers. Des investissements semblent trop lourds, pour lesquels les financeurs se retirent :

« Donc les préoccupations liées à l'environnement, c'est beaucoup plus simple pour une société qui a les moyens. Pour l'image, pour la communication, mais tout organisme n'a pas vocation à perdre de l'argent. Il faut des bénéfices pour amortir les machines, et puis, ça fait crier tout le monde, mais pour rémunérer le capital. Quand vous n'y arrivez pas, l'investissement est proportionnel au coût de l'argent, donc les investissements doivent être amortis rapidement. Pour nous c'est simple, on ne peut plus se permettre d'investissements qui ne soient pas rentabilisés dans l'année. Donc tous nos projets sont à la marge. On voudrait récupérer la vapeur d'eau qui s'échappe des toits, on voudrait mettre en place un récupérateur de calories. Mais l'installation coute très chère, et puis on a un niveau calorique très bas, mais l'installation est trop chère. On a fait une étude par rapport à la récupération des calories, mais c'est un temps de retour sur investissement de deux, trois ans. Donc on ne fait pas. Chaque entreprise fait par rapport à son pied. Nous, avec la crise de 2009, on n'est pas remis et il va falloir encore plusieurs années pour s'en remettre. A côté, on a aussi besoin d'innover pour satisfaire les nouveaux besoins des clients. [...] Le problème c'est que les banquiers ne prêtent plus à des industries cycliques comme la nôtre. »

Les acteurs économiques publics mentionnent également la conjoncture économique actuelle comme frein au développement de projets relatifs à l'environnement. Ici, un Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne, qui insiste sur le lien entre baisse des moyens des collectivités et la réforme des collectivités territoriales :

« Nous sommes malgré tout une petite région, il faut le souligner, la Région Champagne-Ardenne peut avoir de beaux principes, il n'en reste pas moins les collectivités locales aujourd'hui ont des difficultés financières dû au fait de la réforme fiscale voulue par l'Etat, qui nous a véritablement étranglée. Aujourd'hui on est obligé de se recentrer sur des priorités, des prérogatives qui sont les nôtres, et les priorités environnementales, écologiques en font partie. Mais pas seulement. »

Des coûts trop élevés

Une croyance profondément enracinée que les acteurs de l'EIT devront s'attacher à démanteler : son coût de mise en œuvre supposé supérieur aux retombées escomptées. Un ennoblisseur textile sur Troyes :

« Produire plus propre coûte plus cher. Et quoi qu'on fasse, faut que ce soit rentable, y'a la réalité. » L'opérationnalisation d'une synergie passe prioritairement par une réorganisation des procédés de production qui implique quasiment immanguablement des investissements.

ADEME 170 /252

« Les coûts d'investissement. L'amélioration passe souvent par des investissements, le problème direct c'est l'impact sur la rentabilité. »

Les industriels semblent peu sensibilisés sur les avantages de l'EIT, et notamment son intérêt économique. Le développement d'outils d'aide à la décision comprenant un volet financier semble donc intéressant s'il pouvait changer les représentations des acteurs vis-à-vis de la nature des avantages qu'ils peuvent escompter de l'EIT.

« Alors c'est vrai que tout n'est pas possible parce que se pose forcément à un moment donné des questions de rentabilité et de coût. C'est vrai que c'est vertueux de vouloir dire : 'on va récupérer les pneus, on va récupérer tout, on va tout recycler, mais à un moment donné il faut se rendre compte que ça va poser des difficultés financières. »

Ces coûts d'investissements peuvent ne pas concerner uniquement les procédés à l'intérieur de l'entreprise, mais également avoir des effets sur la logistique globale :

« Le problème c'est que même si nos déchets intéressent une entreprise, c'est pas sûr que ce soit une entreprise locale, elle peut être à Marseille, et là, ben faut des camions, et donc c'est encore des coûts. »

Un des acteurs de la synergie des Sables explique que le coût de la synergie a une incidence réelle sur son activité économique. Le directeur de cette multinationale peut compenser la perte engendrée par d'autres postes budgétaires qu'une entreprise plus petite ne pourrait pas forcément assumer. Le facteur d'implication personnelle est ici important dans la mesure où l'on présuppose que l'acteur va chercher une solution afin de pouvoir poursuivre un projet pour lequel il affiche sa conviction militante :

« Tout ce que je sais c'est que j'ai beaucoup de mal a utiliser tout ce sable parce qu'il en produit de plus en plus et on a plus de chantiers autour de l'agglo. Ce sable nous coute de l'argent parce que je suis obligé de le transporter, de le stocker, et il faut des engins pour le stocker et le reprendre après, et là économiquement, ça devient un peu compliqué. Donc là on est en train de réfléchir, tout de manière, ça me coute plus cher qu'un sable que j'ai dans mes carrières. Sauf que l'écologie a un prix et c'est l'avenir, c'est ce que je disais tout à l'heure, il faut protéger nos carrières : on a quelque chose là qu'on va mettre en décharge alors qu'on peut l'utiliser sur nos chantiers. Mon problème à moi aujourd'hui c'est qu'il me coute plus cher. Alors que le mâchefer contrairement aux sables, dans la Haute-Marne, j'ai négocié, c'est-à-dire que l'usine de mâchefer me donne le mâchefer et en plus, me donne une indemnité pour le remmener. Alors que là, il me le donne, mais ça me coute de l'argent : le transport, et puis le marché il n'est pas sur Arcis, il est autour de Troyes et l'agglo. Donc là financièrement, ça commence à me couter un peu d'argent, donc on est en train de réfléchir [...] Donc là on va y réfléchir, on a encore un petit peu de temps, mais j'imagine pas encore stocker 12 tonnes de sable sans en avoir l'utilité. »

Les propos des représentants de l'exécutif local ou des représentants des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'état expliquent aussi la difficulté à mettre en œuvre un projet au vue de l'état actuel des finances publiques. Un Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« L'Etat qui se désengage de partout, qui fait les poches des collectivités locales quand il a un projet, ça c'est une parenthèse, mais c'est quand même la réalité d'aujourd'hui. Aujourd'hui les collectivités locales ont beaucoup de mal à être porteur de projet parce qu'on les a asphyxiées financièrement. [...] L'ingénierie de territoire, l'ingénierie que nous mettons sur les territoires n'a pas une rentabilité immédiate. Vous me demandez par exemple s'il faut un coordinateur pour faire de l'écologie industrielle, bien entendu, mais ça a un coût. »

Le temps très court pour les retours sur investissement

Nombres de propos recueillis auprès d'industriels témoignent de leur forte réticence à investir dans la mise en œuvre d'une DEI car méfiants vis-à-vis de sa rentabilité proche.

« Nous on ne fait rien si on a pas de retour sur investissements. »

Il y a là une piste à creuser pour l'EIT, le développement d'outils qui permettent d'évaluer le temps de retour sur investissement du financement d'une synergie.

« Ah je pense que pour les entreprises il y a des freins quand même qui sont économiques, qui sont du domaine de la rentabilité immédiate bien sûr parce qu'il y a des comptes de gestion à présenter, il y a des... c'est une réalité. »

ADEME 171 /252

Une autre barrière à la mise en œuvre de l'EIT porte sur le décalage du temps à moyen terme de l'EIT et du temps de l'entreprise soumise à des problématiques de rentabilité économique quasi-immédiate, à court terme.

« Le délai d'amortissement ne doit pas dépasser 2 ans. »

Le temps du délai d'amortissement fait figure de dictature autour de la loi du retour sur investissement. La responsable entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« Alors ça c'est un gros souci aujourd'hui parce que les temps de retour acceptables aujourd'hui pour les entreprises sont des temps de retour qui sont de l'ordre euh... on nous annonce de l'ordre de deux ans donc euh... comment le projet se positionne t-il à de tels temps de retour ? »

L'expérience de cet acteur du territoire auprès des entreprises révèle également le poids du facteur retour sur investissement court dans la mise en œuvre de projet. Le chargé de mission animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne :

« Dès que y'a un investissement important, ça c'est un vrai frein. Par exemple, une action qui marche très bien comme 'Entreprises économes en énergie' sur les économies d'énergie, donc il y a une soixantaine d'entreprises, enfin il y en a 120, mais une soixantaine qui ont déjà fait un diagnostic, où on voit que ce qu'elles mettent en œuvre, c'est toutes les mesures qui avaient un temps de retour sur investissement inférieur à deux ans. Voire inférieur à un an. En tant que citoyen, je ne sais pas, quand vous achetez une maison ou une voiture, on raisonne rarement à un an ou deux ans, c'est quelque chose qui est impensable quoi. Et maintenant, l'industrie est en train de devenir comme ça, sous le coup des actionnaires, qui veulent un temps de retour immédiat, et qui ne pensent pas à l'investissement, qui pensent uniquement à la rentrée d'agent année après année. Et ça, c'est dramatique quand on voit que les actions à 5 ans elles ne sont pas suivies, c'est à pleurer à la limite quoi. C'est quand même terrible quoi. Ca c'est un vrai frein, c'est de voir que quand on voit les outils qui ont été construit il va 20. 30 ans pour des temps de retour sur investissement de 30 ans, 40 ans, et qu'aujourd'hui on peut les améliorer considérablement, avec juste un temps de retour de 5 ans. mais l'entreprise ne sait pas où elle sera dans 5 ans, donc elle n'investit pas. Elle a encore plus de chance de ne pas être là si elle n'investit pas mais elle ne le voit pas forcément. Tout ce qui est innovation, c'est difficile. »

Dépendance et concurrence économique à une autre entreprise

La dépendance économique à un autre acteur économique est également mentionnée comme frein à la mise en œuvre d'une DEIT.

« Donc à partir du moment où on parle d'écologie industrielle, il ne faut pas que le fait d'utiliser une énergie qui sera fournie par un tiers, je dirais, constitue un risque supplémentaire à l'activité économique de l'entreprise. »

« C'est ce qui pose soucie aux entreprises et se dire si du jour au lendemain, la société qui me fournit l'énergie n'est plus en mesure de le faire comment l'activité économique de mon site va pouvoir subsister et à quel coût. »

Le risque présenté ici réside donc dans la fluctuation des volumes fournis. Un autre risque énoncé est celui de la hausse significative du prix fournisseur de revente d'un flux qui entrainerait un problème de dépendance économique encore plus immédiat. Un membre de la DREAL Champagne-Ardenne :

« Même s'il y a un contrat négocié, à la fin de l'échéance du contrat négocié, le prix sur lequel ils s'étaient entendus initialement change complètement. Je ne sais pas moi, si vous négociez le kilo de vapeur à 0,002 centimes puis que d'un coup le prix est multiplié par cinq parce qu'on a changé le contrat, c'est quelque chose qui n'est pas stable. Alors qu'en ayant des fournisseurs d'accès réguliers, il y a des variations, mais elles ne sont pas d'ordre titanesque. Ca ça peut être une peur que peuvent avoir à mon avis les industriels. [...] Non mais moi je pense que les risques c'est surtout ça, la peur du lendemain. La non-assurance que ça dure dans le temps. »

Il s'agit également de ne pas avantager la concurrence. Si la mise en œuvre d'une synergie repose sur le principe gagnant-gagnant, la limite de la concurrence comme processus d'innovation repose sur un équilibre fragile. Le directeur d'Eiffage, acteur de la synergie des Sables :

« Et ben la synergie des sables, je pense qu'il faut un partenariat plus important entre l'industriel qui produit et puis les potentiels acheteurs. Pourquoi pas créer une plateforme, après faut un terrain, pourquoi pas créer une plateforme, stocker, et puis après, que ce ne soit pas forcément Eiffage qui s'en serve, mais décider les autres, les concurrents, les décider à utiliser ça, et là c'est compliqué. Les intérêts des uns ne vont pas forcément avec les intérêts des autres. La profession n'est pas forcément soudée. Chez nous, on est comme beaucoup, c'est le moins cher, donc on se dit bonjour quand on est en réunion, ça va bien et puis sitôt qu'on est sorti de nos réunions syndicales, chacun pour soi, on n'a pas une profession où on s'embrasse sur la bouche. »

ADEME 172 / 252

L'amélioration des méthodes de production pour réduire les coûts et améliorer la compétitivité en matière de prix n'est envisagée que si cela ne donne pas trop d'avantages à la concurrence. La logique qui sous-tend l'intérêt de l'action de l'acteur économique privé repose sur la primauté du bien privé et de critères monétaires tels le profit. Si l'on considère que la logique qui sous-tend la mise en œuvre d'une DEI repose sur la primauté de l'équilibre des intérêts conflictuels (rendre compatible activité économique et réduction de son impact sur l'environnement), alors les échecs liés aux logiques institutionnelles concurrentielles sont à prévoir. Le directeur d'une entreprise textile troyenne :

« Mais si on s'organise avec d'autres entreprises, c'est pas nous les bénéficiaires. Donc on peut pas faire ça avec des entreprises concurrentes. Ca fait mal au cœur de les mettre en déchetterie, ça me choque. [...]Et puis des entreprises qui sont concurrentes, elles ne vont pas s'associer. »

Le prix de rachat de certains flux plus compétitif au-delà d'un périmètre local défini pour le périmètre de projet d'une DEIT représente aussi un frein. Comme nous l'explique un actionnaire d'une société qui accompagne et finance des projets de méthanisation, le déchet est aussi un produit marchand. Sa marchandisation représente un frein à la mise en place de DEI, dans le cas où le déchet est racheté plus cher dans des pays étrangers, ce qui est perçu comme de la concurrence déloyale par les entreprises locales relevant la filière traitement des déchets.

« Après il y a un autre sujet mais qui est un vrai sujet d'écologie industrielle comme c'est enregistré je vais le dire et puis le redire comme ça, ça fera la discussion de tout à l'heure. Il y a un vrai sujet de nos collaborations qui est un sujet... qui est un sujet local, qui est un sujet national, c'est qu'il y a une partie des déchets qui échappe à la méthanisation parce que certains industriels préfèrent les voir partir en Belgique, en Hollande pour euh... des montants qu'ils considèrent plus importants puisqu'ils s'attachent à la marchandisation de leurs déchets. Déchets qui sont, euh... en fait le fruit d'une activité économique qui d'une façon ou d'une autre a été financée par les collectivités locales (silence) et donc qui a un prix pour les citoyens. Et donc il nous semble tout à fait anormal, illogique, voire immoral que ces déchets sortent du territoire et soient vendus à des méthaniseurs belges ou allemands qui en plus vont nous revendre leur digestat. »

L'accent est mis sur la difficulté à stabiliser des filières locales. Si des filières étrangères sont plus concurrentielles, les acteurs économiques du territoire seront enclins à revendre leur matière première à des coûts plus élevés à l'extérieur, ce qui représente un frein à la mise en œuvre de DEIT.

« Avec tout ça, c'est toujours un peu de l'écologie industrielle, y a toute la partie économique pour ces filières là. Le prix de la paille est très fluctuant donc on est sur des marchés volatiles et donc avec beaucoup de spéculations. Donc quand en 2006-2007 on parlait de ça, on nous disait : oui ça nous intéresse, en 2008, quand il y a eu une première flambée du pétrole, la paille a flambé aussi, c'est le cas de le dire pour une chaudière, donc les agriculteurs nous dédaignaient un peu en nous disant : nous ça ne nous intéresse pas parce que vous voulez un prix de paille qui est faible par rapport à ce que l'on vend. La chance que l'on a eu c'est qu'en 2009, tout a re-dégringolé donc le prix du cours de la paille a suivi le prix du cours du pétrole aussi et donc c'est repassé en dessous du seuil qu'on leur proposait et donc là c'est aussi un changement d'esprit en 2-3 ans c'est-à-dire que nous on dit : on part sur du long terme avec des prix stables. Ca aussi c'est de l'écologie industrielle et donc on n'est pas dans un esprit spéculatif, donc on vous demande de ne pas être dans un esprit spéculatif, la preuve c'est que d'une année sur l'autre vous ne savez pas quoi en faire. Nous on vous garantit 7 000 tonnes de paille, on vous garantit 7 000 tonnes de bois sur 15 ans à prix stable. Et donc ça fait réfléchir les gens et donc on a trouvé un terrain d'entente. »

Apparaît la difficulté à concrétiser l'intérêt du volet territorial de l'EIT qui permettrait dans l'idéal de permettre une réflexion en amont de l'implantation d'activité industriel sur les territoires. Le chargé de mission animation économique de la DREAL Champagne-Ardenne :

« Je me dis c'est très bien, mais moi je me dis c'est encore mieux quand on arrive à faire implanter des entreprises à côté d'endroits... ce qui est très difficile à faire accepter aux entreprises, puisque l'idée d'être dépendant d'une autre entreprise, ça freine les ardeurs. Vous voyez le gâchis d'énergie qu'on a dans les centrales nucléaires fait dire que ce serait génial d'implanter quelque chose, en termes d'écologie industrielle, à côté de la centrale de Nogent par exemple [...]. Je pense que pour une entreprise, en premier elle s'implante à un endroit où les transports, les communications sont le plus faciles, où elle n'est pas trop loin de son marché, avant de s'implanter à côté de quelqu'un qui peut lui faire des économies, mais sur lesquelles on ne pourra pas compter peut-être toujours. »

Les logiques privé/publique antinomiques, la responsabilité des pouvoirs publics

ADEME 173 /252

Les premiers freins identifiés en matière de politique relatifs à l'introduction de l'EIT sont d'ordre immatériel : il s'agit du champ des croyances qui impact la volonté et la motivation des pouvoirs publics à faciliter ou non ce type de démarche.

Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne déplore qu'autant de projets soient soumis aux bons vouloirs personnels et revendique la responsabilité de l'élu quant à la promotion de l'intérêt général :

« Des choses sont faites sur les territoires, malheureusement, c'est à l'inspiration ou à l'instinct de tel ou tel élu qui a un pouvoir décisionnaire, mais il serait quand même plus sage d'avoir une vision globale des territoires au niveau national. De savoir où on va. Donc moi aujourd'hui, je compte beaucoup beaucoup sur les réflexions, sur les échéances électorales qui viennent, parce que je pense que... parce que j'y crois. Parce que je participe à l'élaboration des politiques en règle générale. Je suis un élu et je suis un militant, donc j'essaie de porter un certain nombre d'idées. »

La volonté n'est pas suffisante à elle seule, et un membre de la DREAL Champagne-Ardenne déplore le peu de moyen mis à disposition pour accompagner des projets de territoire :

« Je pense que c'est hyper dur à aborder parce que nous Etat quand on dit 'il faudrait une plateforme là, on voit que y'a un besoin sur les déchets, sur tel type de déchets', on a aucun levier derrière pour faire la plateforme. On sait juste qu'il faudrait une plateforme. Mais on n'a pas des industriels, des capitaux de futures industries qui attendent qu'on dise où il faut qu'ils s'implantent. »

D'autres freins sont liés à des facteurs plus concrets. L'absence de clauses particulières dans les appels d'offre de l'Etat pour les marchés publics représente un obstacle majeur à l'essaimage de projets d'EIT. Le directeur d'une entreprise de TP exprime sa colère face à l'absence de variantes environnementales dans les marchés publics, qui lui avait permis de faire de proposition pour une rocade exemplaire en matière d'environnement autour de Troyes :

« Je pensais que je ferais à Chaumont ce que j'avais fait à Troyes parce que ça avait fonctionné, sauf que quand on a reçu l'appel d'offre, le maître d'ouvrage est la DREAL, donc la direction de l'équipement, donc c'est l'Etat, la DREAL dépend de l'Etat, et l'appel d'offre il a été lancé sans variantes. D'accord. Ce qui m'a tout bloqué. Donc j'ai fait des pieds et des mains, j'ai remué ciel et terre avec des courriers, en demandant des rendez-vous au préfet, au Président Conseil général, qui y était pour rien, parce que pour lui, il est pas maître d'ouvrage, le préfet m'a renvoyé en me disant 'faut voir à Nancy à la DREAL'. [...] Donc là j'ai crié aussi au scandale en disant le message fort que je veux faire passer 'j'ai une solution économique, écologique, environnementale, à 300 000 euros de moins et que personne n'a voulu l'entendre' [...]. C'est totalement anormal que l'Etat impose de faire quelque chose, et l'Etat ne montre pas l'exemple. [...] Si on ne fait rien, l'Etat va continuer à faire comme ça. Parce que ce sont des fonctionnaires qui ne veulent pas s'embêter à analyser des offres. Là où il y a des variantes et puis dire 'Ah oui, je ferais mieux de prendre le premier au lieu de prendre le deuxième, etc. C'est Pffff, c'est un pays de fonctionnaires. »

L'animateur du CEIA revient également sur le rôle des pouvoirs publics, lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage, quant à l'intégration de clauses particulières concernant des variantes environnementales :

« Les seuls freins, c'est la façon dont on interprète les marchés publics. En l'occurrence, c'est le contre-exemple de la rocade de Chaumont où c'est l'Etat qui est maître d'ouvrage, et qui dit 'ben voilà, moi je veux que la rocade soit construite comme ça, comme ça, comme ça, donc c'est très contraignant, ça ne laisse pas de place à l'innovation, ça ne laisse pas de place à l'introduction de matière premières secondaires. Ce qui fait qu'il n'y a pas de proposition variante environnementale intégrant l'écologie industrielle possible, et je soupçonne que c'est fait pour avoir moins de dossiers à étudier. Si tu dis 'je veux comme ça', les gens te répondent 'comme ça' et puis point. Alors que si tu introduis des variantes, ça te fait des dossiers à instruire en plus, donc du travail en plus. »

Découpages administratifs

Un consultant en environnement met en lumière la difficulté de la mise en œuvre de partenariats public/privé. En effet, les logiques institutionnelles à l'œuvre sont antinomiques. Alors que la logique institutionnelle publique repose sur l'adéquation et l'équilibre des intérêts conflictuels pour œuvrer dans le sens de l'intérêt public, la logique institutionnelle privée est fondée sur la réussite commerciale. Alors que la logique d'investissement du secteur public est fortement procédurale, celle du secteur privé est basée sur le rendement du marché. Les croyances de l'acteur interrogé reposent sur sa perception de difficultés pour les entreprises à obtenir des subventions qui sont plus facilement compatibles avec la logique fortement procédurale des institutions publiques. De là, l'aspect stratégique de l'EIT en termes de développement des territoires est pensé comme devant être pris en charge par les politiques, l'entreprise la considère comme relevant de préoccupations qui ne la concernent pas.

« A contrario du concept du territoire dans les grands projets où c'est plus politique, avec des aides de la région, de l'état, etc. Là il y a une prise en main. C'est pour ça que ça marche bien avec les collectivités, l'ADEME, parce qu'elle est dans le système de subventions, uniquement ça. Et ça, une entreprise... », A propos de l'écologie industrielle : « C'est un concept qui ne plait pas aux entreprises. Les entreprises ne fonctionnent pas de la même façon. Elles ne sont pas sur des appels d'offres, elles

ADEME 174 /252

sont sur un concept... », « On aide financièrement des projets territorialement, mais pour les entreprises il y a quoi ? il y a rien ! C'est ça qui va pas ! Je me tue à vous le dire : c'est ça qui va pas !»

Un projet d'EIT peut amener à mutualiser des compétences à l'échelle d'un territoire. Or une collectivité qui délègue une partie de celle-ci pourrait être amenée à renoncer à des retombées économiques. Ainsi, les propos du Président de la commission Assainissement/Déchets du Grand Troyes révèlent que les collectivités n'ont pas forcément intérêt à voir partir leurs compétences et peuvent manifester de la résistance :

« Mais moi sur la répartition des compétences en matière de déchets... Ça m'a pris une année... oui, une bonne année pour convaincre le Président du Grand Troyes qu'il fallait le faire, [...] enfin par rapport au Président du Grand Troyes, il y ce qui posait problème c'était qu'il était le maire de Troyes en même temps. Et, le maire de Troyes et le président du Grand Troyes n'avait pas la même vision (rires). [...] Je peux dire ça comme ça, je caricature un peu en fait mais euh c'était les collaborateurs du Président du Grand Troyes, en commençant par le directeur général des services et les plus proches du maire de Troyes que ce soit le directeur général des services, directeur général adjoint euh... maire adjoint chargé du dossier voilà, avaient des opinions... on va dire : ils incarnaient l'opinion 'villes de Troyes', face à une opinion 'Grand Troyes', une vision du Grand Troyes qui n'était pas la même. [...] Oui, alors moi je vais le dire très tranquillement ; derrière ça il y avait sans aucun doute des enjeux de responsabilités personnelles c'est-à-dire et ca me paraît normal. Que ce soit le maire adjoint de la ville de Troyes ou le directeur général adjoint des services qui avait dans son champ de compétence la collecte des déchets n'avait pas envie spontanément de se séparer de cette compétence. [...]. A la ville de Troyes il n'y avait pas forcément des idiots aux manettes! (rires). Tout simplement la ville de Troves venait de se lancer dans un programme de conteneurs semi-enterrés dans un certain nombre de quartiers pour y déposer que ce soit les ordures ménagères, que ce soient les déchets valorisables dans des conteneurs dédiés, et donc elle devait se doter de matériel de levage pour ces conteneurs, donc la ville de Troyes a vu l'intérêt économique d'amortir les investissement en termes de camions spécialisés qu'elle devait faire en élargissant l'utilisation des véhicules en question. »

Ainsi, la transversalité nécessaire aux enjeux du développement durable (de par son ambition de démarche globale) est rendue difficile par la sectorisation administrative.

« L'avenir c'était forcément le transfert de la totalité du dossier au Grand Troyes parce que justement les enjeux d'écologie, d'environnement, de développement durable, ça ne supporte pas les frontières étriquées. »

Au-delà, des difficultés inhérentes aux répartitions des compétences à différents échelons administratifs, ce sont aussi des histoires d'égo qui ici auraient pu représenter un frein à une démarche transversale.

L'adjoint au Maire de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable pointe le frein que représente la juxtaposition de périmètres de compétence liés aux délimitations administratives. S'il est persuadé que la mise en place d'un agenda 21 serait plus pertinente à l'échelle de la communauté d'agglomérations troyenne plutôt qu'à l'échelle de la seule ville de Troyes, le fait que sa délégation se borne à la Ville et mentionnée comme frein à une réflexion à une échelle plus globale. Pourtant, le Maire de la ville de Troyes est en parallèle Président du Grand Troyes, ce qui, pourrait-on croire, un levier à la transposition d'un Agenda 21 à l'échelle de la communauté d'agglomération :

« Après cela, si votre question très pratique c'est de me dire : Quel est l'intérêt de faire un Agenda 21 Troyes s'il n'y en a pas au niveau du Grand Troyes, je suis d'accord avec vous. Le plus pertinent c'est celui du Grand Troyes. Je n'ai pas cette délégation là, je l'ai au niveau troyen. J'essaye de faire bouger les choses au niveau troyen en espérant que dans un mandat prochain, d'autres pourront faire en sorte que ça avance. Je suis pratique. Je ne vais pas essayer d'entraîner des communes qui ne seront peut-être pas forcément sur la même dynamique que nous, le même rythme alors que je n'en ai pas le mandat. Après ça, la démocratie on ne sait jamais ce qu'on devient devant les électeurs. Les élections c'est dans un peu moins de 3 ans, dans 3 ans ce sera fait, je ne sais pas ce

ADEME 175 / 252

qui se passera dans 3 ans. Le périmètre pertinent pour toutes ces actions là c'est le périmètre du Grand Troyes, j'en suis sûr. »

Le directeur d'une entreprise de TP met en relief la difficulté des différents représentants des exécutifs locaux à travailler ensemble. Les objectifs de chacun sont exclusifs des autres plutôt qu'englobants :

« A Bar-sur-Aube j'avais expliqué, on m'avait dit 'les ordures qui viennent de la Haute-Marne, ça vient pas de l'Aube' mais bon, ce que je ne comprends pas chez nous en France c'est que y'a des frontières un peu partout bon. Y'a un Grand Troyes, y'a un département, les gens travaillent pas forcément ensemble, ce qu'on regrette. On n'a pas tous les mêmes objectifs, la politique c'est comme ça. »

Les facteurs humains peuvent ainsi parfois représenter un frein à l'EIT de par l'incapacité à collaborer qu'ils engendrent. Celle-ci peut parfois être intentionnelle et particulièrement liée à des enjeux de pouvoirs.

Le facteur humain

Au-delà des fonctions qu'occupent les acteurs de la DEI, sont des hommes avec leurs modes de rentrer en relation, leurs idées, leurs craintes et le passif de leurs apprentissages relationnels dans les feed-back ressenti tout au long du déroulement de la structuration du CEIA. Différents freins, de cet ordre, 'humain' sont décrits dans les témoignages recueillis. Des freins du côté de ceux qui mettent en œuvre la DEIT, et des freins pour ceux qui y sont extérieurs.

Ceux qui mettent en œuvre Récupération politique

Le risque d'une récupération politique est évoqué. Un des freins relevé est la possibilité que quelqu'un essaie d'utiliser le CEIA à des fins personnelles. Si ce risque est énoncé, cela traduit que cela a déjà été ressenti comme étant le cas. L'image idyllique d'un relationnel exemplaire entre les membres du Club est donc à nuancer. L'expression de l'existence de rapports de force ne doit pas être évincée. La présence persistante de conflits dans le processus de construction de l'action collective n'est pas du à des oppositions sans fondement mais à la richesse des visions et des logiques d'action des différents acteurs intéressés au processus de gouvernance. Il n'est pas étonnant de la part d'un acteur présent depuis le tout début de la création du CEIA qu'il existe la crainte d'une récupération de la démarche.

« Moi je vois bien les préfets qui se succèdent, les gens que je rencontre le soir dans mon métier de Président de Chambre, ils trouvent ça étonnant quoi qu'il y ait cette volonté de partage, d'envie ensemble... Donc voilà, après qu'est ce qui freinerait... Si quelqu'un veut l'utiliser à des fins mercantiles ou politiques personnelles quoi. Si le mec veut s'approprier pour en parler que lui, c'est même pas la peine. De la modestie, ouais, quelqu'un qui ne serait pas modeste dans la démarche. Nous on est étonné quelque fois des gens qui nous disent : 'c'est génial ce que vous faites', nous on trouve ça normal. Donc je pense que ce qui freinerait c'est effectivement euh... quelqu'un qui serait dans le groupe et qui voudrait en tirer parti tout seul. Et puis faire de l'affichage... Et de l'affichage pour de l'affichage. C'est-à-dire : 'je veux communiquer, je veux faire le bulletin d'information, je veux faire le machin'. »

La difficulté à innover

Un autre frein identifié est relatif aux effets liés à tout processus d'innovation. Norbert Alter 15 explicite le lien entre transgression et innovation : « L'innovation se fait toujours, au moins momentanément, contre l'ordre, même si elle finit souvent par participer à une autre conception de l'ordre. » L'innovation, de par sa nature, ne peut que s'inscrire dans un antagonisme avec l'ordre. Ce qui est nouveau ne peut que l'être par différenciation à un espace normatif. De telle manière, toute nouveauté introduit une certaine forme de désordre. L'ordre est institué par la volonté de contrôler l'entropie naturelle, et l'innovation représente justement un possible qui émerge dans un système dont l'homéostasie c'était articulée autour de la norme. L'innovation vient donc perturber la capacité que l'espace normatif avait mis en place pour conserver son équilibre. Les propos du Vice-président au Conseil régional démontrent à quel point il n'est pas évident de changer des habitudes :

ADEME 176 /252

¹⁵ ALTER N., *L'innovation : croyances et pratiques*, PUF, 2000, 270 p, p.65.

« Donc nous avons des idées pour développer un territoire, nous nous appuyons sur ce qui marche et sur ce qui ne va pas. Encore une fois, il faut savoir abandonner ce qui ne va pas. C'est le moins facile »

La nécessité, au moins à un moment donné, de rompre avec le confort des habitudes est décrit par un acteur du territoire. Ce qui est ici mis en avant est la peur provoquée par la nouveauté. Accepter des procédés novateurs ne peut se faire sans la prise de risque inévitable qui l'accompagne. Les personnes à l'initiative d'un projet devront savoir gagner la confiance en expliquant les manières dont les différents risques entourant le projet seront gérés.

« Il y a éventuellement les habitudes au-delà des aspects financiers, il y a aussi les habitudes, la routine, on faisait comme ça, pourquoi on ne continuerait pas pareil, ça marche bien, on s'en accommodait. [...] et il peut y avoir un premier moment un peu de surprise de... bon voilà un peu de perturbation dans les habitudes et puis, il faut aussi le temps de faire reconnaitre sa légitimité, c'est-à-dire: 'mais qui est-il pour venir nous proposer de changer les choses!'. »

La croyance en l'intérêt de l'EIT

Un autre frein à la mise en œuvre d'une DEIT qui est directement en lien avec la difficulté à accepter l'innovation est lié au facteur de la croyance en la réussite du projet. Nous avons détaillé les raisons pour lesquelles l'entreprise se trouvait parfois sceptique, avait des difficultés à envisager le fait que si des problématiques sont communes à plusieurs d'entre elles, des solutions peuvent être envisagées également de façon commune. Le responsable QSHE d'un papetier industriel ayant participé au projet COMETHE :

« Je pense que ce qui n'a pas fonctionné c'est qu'il faut y croire dès le début, et nous on était un peu sceptique. C'est vrai que notre tord c'est peut-être d'avoir envoyé aux réunions quelqu'un qui n'y croit pas. »

De la même manière, si un élu n'est pas convaincu ou n'a pas compris les enjeux de l'EIT, découle le fait qu'il ne pourra pas en faire la promotion. Nous constatons à quel point la conviction personnelle, peut représenter un frein à l'essaimage de l'EIT. La présidente du Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube, pourtant membre du CEIA :

« Je considère effectivement que l'écologie industrielle c'est essentiellement une démarche d'industriels plus qu'une démarche de collectivité locale quelque part. »

Ainsi, même la participation à la DEIT n'est pas directement en lien avec la volonté de recherche de projets relevant de l'El au sein de la structure à laquelle on appartient. Se pose la question des freins de moteur du changement.

Mobiliser au changement

Un acteur s'investira dans la démarche à proportion des intérêts qu'il escompte en retirer. Ainsi, ce chargé de mission en animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne explique en quoi il est nécessaire pour mobiliser les entreprises de leur proposer des projets concrets et à courts termes. Un frein à la mise en œuvre de projet d'EIT au sein de l'entreprise est celui de l'immédiateté. Le temps de l'industriel est court alors même que la mise en œuvre d'une DEIT peut-prendre du temps. Au-delà des convictions personnelles, les acteurs du territoire gèrent le changement aussi et surtout en fonction de leurs représentations et plus précisément du rôle qu'ils assignent à chacun dans la répartition de leurs compétences. Cela doit interroger le champ de recherche qu'est l'EIT sur ça capacité à déployer des arguments pour convaincre de sa pertinence. Le temps de l'industriel est court, il doit donc être « clientélisé » rapidement.

« Dans la durée, c'est dur de motiver des entreprises. Alors forcément il faut que le sujet soit intéressant et pertinent déjà forcément pour les entreprises, mais il suffit qu'il y ait un moment où il y ait un petit peu de flottement, ou un peu moins de motivation, ou que le porteur, c'est dur d'être porteur, parce qu'il faut relancer en permanence les entreprises, donc quand c'est quelque chose qui dire longtemps, il y a un essoufflement, et une perte. »

La responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube explique que ce n'est pas d'emblée qu'une entreprise peut se sentir concernée par l'EIT. Les acteurs économiques privés peuvent lui conférer une forte spécialisation qui peut sembler trop complexe ou non adaptée aux activités en présence et ainsi ne pas inciter à la mobilisation :

ADEME 177 /252

« Toute entreprise a forcément un impact, minimum soit-il, alors certaines vous diront 'moi j'ai aucun impact, je ne vois pas en quoi je suis concerné. Donc c'est en ça que l'environnement, c'est particulier. C'est un travail de longue haleine et c'est pour ça que l'écologie industrielle, je pense que c'est un peu encore plus ciblé si on veut bien, c'est encore plus particulier, c'est encore plus, donc forcément ça peut paraître lointain à certaines entreprises. »

Ces propos pointent la difficulté pour une entreprise à sentir en quoi une DEIT peut lui être profitable. Audelà de la croyance en l'intérêt du concept EIT, il est nécessaire pour les acteurs de pouvoir projeter en termes concrets des synergies opérationnelles dans leur secteur d'activité, faute de quoi ils risquent de ne pas se sentir concernés. Le responsable entreprise de la CCI de Troyes et de l'Aube à propos du projet COMETHE :

« Enfin toujours est-il que la difficulté, ça a été de pouvoir convaincre la responsable de l'entreprise de blanchisserie industrielle qu'il fallait quand même qu'elle, pour faire avancer cette approche, qu'elle puisse donner un minimum de chiffres aux gens de l'UTT, parce qu'elle n'avait pas perçu ce que ça pouvait apporter. Elle n'avait pas compris finalement la démarche. Donc j'ai su qu'il y avait un blocage à ce niveau là, donc comme je la connais bien, on a eu un échange, un échange verbal, je lui ai tout réexpliqué par mail après, et puis, après ça y était. »

Mobiliser au changement, pour la mise en œuvre d'une DEIT, passe par la création de liens interpersonnels. L'adjoint à la ville de Troyes chargé de l'environnement et du développement durable explique que cette transversalité prend du temps à instaurer :

« Concrètement ça passe par un préalable qui est fondamental, c'est qu'il faut y passer du temps. Il faut une grande disponibilité. Je passe un temps fou à la mairie. Vous m'avez vu tout à l'heure remonter un papier, il y a un fonctionnaire hier qui m'a donné un papier, j'ai téléphoné deux trois trucs hier soir, donc je passe un temps fou si je veux nouer des relations opérationnelles, ce n'est pas des relations de convivialité, c'est directement lié dans mon esprit de toute façon, mais que ce soit avec mes collègues élus ou que ce soit avec les fonctionnaires, il faut y passer un temps fou. »

L'animateur du CEAI, en détaillant les principaux obstacles de son rôle de sensibilisation à l'EIT auprès des acteurs du territoire, nous renseigne sur les difficultés à implanter une nouvelle logique de réflexion des acteurs vis-à-vis de leur comportement habituel :

« Le premier c'est sortir le nez des gens de leur quotidien, de leurs activités. Parce que ce n'est pas leur activité première, or, on essaie de mettre la démarche d'écologie industrielle et territoriale à un niveau stratégique, donc il faut que ça le devienne. Il faut que ça devienne un réflexe dans toutes les décisions qu'ils prennent : décision d'implantation d'une activité, décision de développement d'une activité, décision pour résoudre un problème qui se poserait chez eux. Par exemple Lucart, ses effluents avec une température élevée, la première chose qu'ils ont fait, la première décision qu'ils ont prise, c'était de mettre une tour aéro-réfrigérante, donc de refroidir le flux et d'envoyer les calories aux petits-oiseaux, avec tous les problèmes que pose une tour aéro-réfrigérante en termes sanitaires sur la légionelle, etc. Donc ils vivaient vraiment ça comme une punition alors qu'il y avait une opportunité derrière. Donc faire sortir les gens de leur quotidien, de leur activité quotidienne, dans un premier temps pour leur donner ces éléments d'information : leur donner ce concept, faire en sorte qu'ils l'intègrent au niveau stratégique, ça c'est vraiment la première difficulté. Et la deuxième, c'est instaurer cet échange, donc ce climat de confiance, ce n'est pas une évidence. »

La confiance ne s'accorde pas d'emblée

A l'évidence, l'instauration de la confiance est un processus qui prend du temps. Elle est pourtant nécessaire pour une mise en œuvre de projets d'EIT, notamment car ils nécessitent le partage d'informations. La connaissance mutuelle des acteurs présents dès les premiers groupes de travail sur l'El dans l'Aube facilite ce partage d'information. Néanmoins, il est nécessaire se savoir essaimer ce climat de confiance aux nouveaux et futurs acteurs qui pourraient participer à la DEIT. L'animateur du CEIA:

« Instaurer cet échange, donc ce climat de confiance, ce n'est pas une évidence. Le premier cercle, ça va, ceux qui sont là depuis 2003, ceux qui se connaissent, mais faire rentrer des nouveaux, et qu'ils échangent sur leurs données, et surtout sur leurs futurs projets. Parce que si tu agis juste sur l'existant, c'est bien, mais c'est très limité. [...] S'ils ne me donnent pas les éléments, les informations très concrètes, techniques, mêmes si on n'est pas des techniciens et des spécialistes de leur métier, on ne peut pas envisager des solutions, soit à l'échelle de leur unité, même si ce n'est pas trop trop notre cœur d'activité, nous c'est plutôt du interentreprises que de l'intra. Mais il faut d'abord résoudre de l'intra-entreprise souvent pour pouvoir faire de l'interentreprises. Et bien s'ils ne nous donnent pas ces éléments là, s'il n'y a pas cette confiance qui se crée, derrière, on ne peut pas proposer des choses. Des choses pertinentes, et qui ne seront pas obsolètes dès qu'ils auront pris leur décision. »

Un ancien responsable Environnement, actuellement consultant Environnement auprès d'entreprises explique en quoi le secret industriel représente aussi un frein à la mise en œuvre de

ADEME 178 /252

DEI. Certaines industries ne souhaitent effectivement pas divulguer les informations concernant leurs flux entrants/sortants.

« Alors là encore il faut être très prudent, il y a encore des entreprises qui sont prudentes sur leurs secrets de fabrication. »

Un dirigeant d'une entreprise de TP, à propos du risque de partager certaines informations. Si certaines d'entre elles tombent dans les mains de la concurrence, il s'expose à la perte de marché :

« Sans en parler à qui que ce soit, parce que dès l'instant où on en parle à quelqu'un, dès l'instant qu'on est plus d'un à penser à quelque chose, ça y est, après y'a des fuites, donc forcément, je pense tout seul. »

Ceux qui en bénéficient ou les riverains

La réussite de la mise en œuvre d'une DEIT est également à mettre en lien avec la façon dont les populations qui vivent à proximité du territoire de projet vont s'en emparer. Un Vice-président du Conseil général de l'Aube illustre en quoi les conflits d'usage de l'espace n'a pas fini de révéler des rapports de pouvoir entre acteurs d'une gouvernance locale.

« C'est plutôt politiquement alors j'vais peut-être banaliser un peu mais, c'est l'écolo de service contre tout, qui dit qu'il faut revenir à ce qu'on était il y a cinquante ans, donc utiliser moins d'électricité, utiliser moins. Mais bon, les gens qui sont prêts à baisser leur système de vie pour préserver la planète, moi j'en connais pas beaucoup hein! [...] quand on dit 'on va faire un canal reliant Paris à Nogent-sur-Seine', 'ah bah non', pour faire bateau, 'ah bah non parce que vous allez détruire le milieu, vous allez détruire l'environnement', eh oh. »

Le problème de l'acceptabilité sociale d'une DEIT est mentionné par les acteurs interrogés. Le mécontentement des riverains est construit sur leurs représentations de nuisances potentielles provoquées par un regroupement d'industriels, et/ou par la nature des activités industrielles. Pour Arthur Jobert, le syndrome Nimby¹⁶ (Not In My Back Yard) n'est pas la simple manifestation d'intérêts égoïstes, « *La multiplication des conflits d'aménagement a un sens politique : elle traduit l'émergence d'un nouveau modèle de construction de l'intérêt général.* »

« Donc moi je crois que l'écologie industrielle c'est un vœu pieux. Réunir des entreprises ce n'est pas possible. Déjà parce que souvent on parle de la gêne occasionnée des industries et on fait en sorte qu'elles s'en aillent. »

L'acceptabilité des DEIT est aussi étroitement liée au statut particulier des déchets dans l'imaginaire collectif. Les propos du Président de la commission Déchets au Grand Troyes illustrent la frontière fragile sur laquelle les représentations les y placent, entre ressources insoupçonnées et cadeaux empoisonnés :

«Donc évidemment la solution pour un outil comme ça, elle est pas indépendante du lieu d'implantation de l'outil lui-même, et quand on parle de l'implantation d'un outil et qu'on est un élu, parce que moi je ne suis pas un technicien, moi je fais de la politique, et je n'en ai pas honte, mais bon (rires). Mais j'essaie de ne pas le faire n'importe comment mais donc, l'implantation d'un outil; il y a forcément... on se pose la question de l'adhésion des habitants, voilà c'est... Il y a un enjeu important. Donc il y a forcément tout un travail sur la communication; l'image qu'on donne de l'intervention sur l'environnement, de pourquoi on fait des choses, il faut être capable de les justifier, de les expliquer. »

Et les propos du directeur de la SEM Energie confirment l'importance de la question de la sensibilisation des riverains et de leur information. L'environnement est associé à la qualité de cadre de vie, la mise en œuvre d'une DEIT peut être associée à la perturbation de la qualité de vie. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'une activité de retraitement de déchets, dans l'imaginaire collectif, les déchets sont assez mal connotés, et tout projet d'usine les concernant suscite de la méfiance de la part des riverains. Le directeur de la Sem Energie en a fait les frais suite au projet de création d'une centrale de méthanisation et d'une chaufferie bois-paille dans une commune alentour de Troyes. Une association de riverains s'est constituée pour s'opposer à ce projet et dénonce notamment des irrégularités dans le processus de concertation public.

« Alors là il y a eu peut-être un défaut d'information aussi car on est souvent la tête dans le guidon. Nous on est persuadé et donc il va y avoir une grosse information publique au mois de septembre. Les questions qui sont posées, en définitive on n'a eu que 16 réclamations sur le registre public mais les questions sont toujours les mêmes et c'est un questionnement. C'est pas dit : on n'en veut pas,

ADEME 179 /252

. .

¹⁶ JOBERT A., *L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général*, Politix, n° 42, 1998.

c'est un questionnement, c'est est-ce qu'il y des odeurs, est-ce qu'il y du bruit, est-ce qu'il y a des nuisibles qui vont venir etc. Donc il faut parfaitement rassurer les gens. Et puis avec internet ça va tellement vite, l'information et la désinformation que sous le mot méthanisation il y a 50 techniques et les gens ne comprennent plus rien. Donc il faut recadrer notre technique de méthanisation par rapport à ce qu'ils ont pu voir ailleurs. Donc y a aussi beaucoup d'informations. »

L'exemple par la preuve

Nous pourrions résumer l'idée de cette partie de cette façon : le voir pour y croire. L'ancien responsable environnement de Dislaub, à propos de l'EIT :

« Petit à petit le concept a été reconnu parce que il y a eu d'abord des échanges intéressants. Le sable notamment avec Appia. »

Un manque de crédibilité latent faute de trop peu d'exemples de synergie commence à imprégner l'idée que certains acteurs du territoire projettent sur l'EIT. La façon dont sont façonnées leurs représentations relève de constructions d'acteurs en situation. Le manque de réalisations concrètes de synergies décrédibilise en retour les ambitions prônées par les porteurs de la démarche. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne :

« Ben je dirais que malheureusement euh... j'avais eu à l'époque connaissance de quelques projets mais qui ne, ne sont, n'ont jamais connu de réalisation concrète. »

La volonté du Conseil général de l'Aube de s'emparer de l'EIT, et d'afficher le territoire comme leader en termes d'excellence scientifique dans ce domaine, exige qu'il maintienne effectivement cette compétence. Quelle meilleure preuve de cette excellence que la possibilité de donner à voir des synergies opérationnelles ? D'autres territoires peuvent miser sur l'écologie industrielle et se montrer plus compétitifs que l'Aube. Les acteurs de l'EIT dans l'Aube, pour continuer à faire prévaloir leur figure de leader précurseurs, vont devoir s'appuyer sur la multiplication d'exemples concrets de synergies existantes, au risque que cette figure glisse vers celle d'usurpateurs de compétences réelles. Le responsable QSHE d'une entreprise de papeterie industrielle :

« Mais les entreprises ont besoin d'exemples concrets. L'écologie industrielle, on n'a pas d'exemple concret à nous montrer. Ce qu'on nous a présenté c'est une expérience avec des gravats récupérés, mais c'est difficile, nous on a des volumes qui n'ont certainement pas les quantités de cette expérience et puis on a du mal à se projeter parce que c'est dans un secteur d'activité qui n'est pas le nôtre. Donc tout ça reste très conceptuel. »

La responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube s'explique de sa difficulté à faire saisir l'intérêt de l'EIT aux entreprises du territoire étant donné le peu de synergies opérationnelles à donner à voir :

« Effectivement des petites touches d'écologie industrielle y'en a, y'en a peut-être même qu'on connaît pas parce que y'a des gens qui en font sans nous le dire, y'a des gens qui en font sans le savoir mais c'est vrai que c'est pas évident parce que y'a pas de réel exemple, c'est difficile de démontrer le réel intérêt que ça peut avoir. »

Rôle et fonctionnement du porteur de projet

Un frein identifié à la pérennité de la DEI est celui de la transmission des compétences au sein de l'équipe porteuse de la démarche. La notion de compétences renvoie à un processus collectif qui s'oppose à la logique du poste. A ce jour, une seule personne a occupé le poste d'animateur du CEIA, la question des moyens, et notamment humains, investi dans le CEIA pour assurer sa pérennité se pose. Le Vice-président du CEIA, représentant du collège des collectivités et des institutions :

« Oui, ce genre de choses c'est toujours parce que il y a à l'origine il y a des hommes, enfin il y a des personnes qui se bougent, alors ensuite dans ce genre de choses c'est comment faire quelque chose qui est né de l'initiative d'une ou d'un petit nombre de personne, parce que c'est de ça qu'il s'agit à l'origine ça se compte entre un petit nombre. Grégory est complètement la cheville ouvrière de la chose, ça repose beaucoup sur lui, et donc l'enjeu de ce genre de structures je crois que c'est qu'elles soient pérennes après celui qui l'a créée, parce que peut-être qu'il partira dans d'autres aventures, je ne sais pas ; Dominique Bourg a été à Troyes, il n'y est plus. »

Un autre frein à la mise en œuvre de la DEIT repose sur des questions relatives à la nature des acteurs à associer et impliquer dans le réseau de la démarche (Qui ? Pourquoi ? Comment ?). Si l'existence du projet EITANS révèle en ellemême la préoccupation de l'ADEME au niveau national pour ce nouveau champ qu'est l'EIT, les propos de la

ADEME 180 /252

responsable Entreprises de la délégation régionale Champagne-Ardenne n'ont font pas mention. Il est pourtant flagrant de constater à quel point les problématiques traitées sont proches de celles de l'EIT.

« Nous avons une opération collective qui est intitulée Entreprises Economes en Energie qui a pour vocation d'inciter justement les entreprises à réaliser des économies d'énergie, nous avons une autre opération collective qui est intitulée Bilan Carbone et Eco-Bilan Carbone et Plan de Déplacement Entreprise, une autre opération qui est Eco-Conception et puis une quatrième qui est intitulée mieux gérer vos déchets en Champagne-Ardenne. Dans le cadre de ces opérations collectives nous organisons régulièrement et donc de façon périodique des réunions interentreprises à l'attention des entreprises régionales et on se rend compte que les entreprises qui participent à ses réunions interentreprises se sont des entreprises alors je vais dire des entreprises qui vont parler de développement durable aujourd'hui c'est dire un peu tout et n'importe quoi. Donc mais ce sont des entreprises qui ont une forte préoccupation environnementale et qui souhaitent aller dans le sens de l'amélioration continue donc elles ont travaillé à un moment donné sur la thématique énergie, elle se sont rendues compte que des progrès importants avaient été déjà faits pour autant elles souhaitent poursuivre mais parallèlement à ça elles peuvent se rendre compte qu'elles ont intérêt à travailler sur la thématique éco-conception à travailler sur la thématique déchet. »

« Les entreprises ne prennent pas suffisamment conscience que bien souvent les déchets lorsqu'il s'agit d'un déchet de production... ce déchet, c'est d'abord une matière première que l'entreprise a dû acheter... une matière première qui a nécessité d'être transformée donc qui a coûté de l'énergie donc qui a coûté du temps de euh... de salariat pour élaborer le produit et qui au final coûte en matière de gestion des déchets. Donc ça c'est un axe sur lequel l'ADEME au niveau national concentre ses efforts actuellement. Et dans ce cadre là un appel à candidature a été lancé en 2000 début 2011, un appel à candidature intitulé : 50 entreprises témoins. Donc l'ADEME proposant un accompagnement donc auprès de 50 entreprises pour mettre en évidence justement l'intérêt qu'il y a à travailler sur cette thématique prévention de la production de déchets et pour mettre en évidence les coûts de gestion qui sont induits lors de la production de déchets. »

Les membres du CEIA, dans les statuts de l'association, se donnent pour objet «de créer un réseau actif d'échanges, d'information et d'incitation à la réalisation de projets innovants d'écologie industrielle sur le territoire de l'Aube. » Un manque d'identification d'objectifs concrets de la part du porteur de projet peut être néfaste à la DEIT. Il lui revient la nécessité de pouvoir se positionner vis-à-vis des compétences qu'il a définit comme les siennes. Dans l'Aube, certains projets d'EIT voient le jour en dehors du CEIA. L'important pour le CEIA est-il qu'essaiment des démarches vertueuses en matière de réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement ? Est-il que la structure se positionne sur quelques appels à projets mais dont elle bénéficiera de retombées en termes économiques ou d'image ? Ou encore d'agrandir l'échelle territoriale du territoire de projet ? Les relations semblent par exemple peu faciles à créer avec l'échelon régional, tant au niveau de l'ADEME que de la Région. Un Vice-président du Conseil régional quant à la capacité à travailler avec l'élu de l'exécutif local du département de l'Aube :

« Alors là ça va être difficile ! Ca va être difficile pour X raisons. Parce que là encore, derrière les bonnes intentions, y'a toujours le jeu politique des uns et des autres. Nous avons, et je ne vous le cache pas, à mon grand regret, nous avons une grande difficulté à travailler sur ce genre de projets avec le département de l'Aube. »

Ces différents freins ont l'intérêt de nous permettre de lancer des réflexions à propos de ce qui pourrait représenter des leviers à l'essaimage de DEIT et ainsi de construire des pistes de recommandations à l'attention d'acteurs d'un territoires qui souhaiteraient mettre en œuvre des projets relevant de l'EIT.

Représentations des leviers à l'EIT

Réglementaires

Perçues comme contraignante, la législation en matière d'environnement est également considérée par les acteurs du territoire comme ayant permis rétrospectivement des améliorations quant à la réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. En témoignent les propos de la personne en charge du secteur entreprise à la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« Pour autant c'est l'aiguillon qui permet de faire avancer les choses. Je m'explique sur la thématique déchet par exemple, la réglementation à fortement évolué à compter de 92. Pourquoi 92 ? Parce que 92, c'est la date à laquelle une loi est venue modifier la loi sur les déchets qui dataient de 75 et qui a imposé que dans un délai de 10 ans ne pouvaient plus être admis en décharge que les déchets à caractère ultime donc ça signifiait autant pour les collectivités qui ont en

ADEME 181 /252

charge la responsabilité de la collecte et l'élimination des déchets, que pour les entreprises qui sont responsables elles-mêmes du devenir de leurs déchets dans un délai de 10 ans, il fallait mettre en place tous les moyens pour que n'aillent plus en décharge que des déchets ultimes. Donc au départ la réglementation n'a pas été bien ressenti notamment par les entreprises industrielles, pour autant on se rend compte des progrès qui ont été réalisées depuis 92 en terme de gestion de déchets. »

La réglementation est ainsi perçue comme moteur de changement. Les lois Grenelle sont régulièrement citées. Elles sont le symbole de la perception d'un contexte réglementaire toujours plus strict. La certitude que les administrations vont aller dans le sens de rendre les contraintes réglementaires toujours plus rigides, amène les acteurs du territoire interrogés à entrevoir qu'en réponse, l'EIT peut apporter des pistes d'accompagnement au changement pertinentes. L'idée est que potentiellement l'EIT pourrait représenter une opportunité dans le futur. La Présidente du syndicat en charge des déchets sur l'Aube :

« Je suis un peu en marge et je regarde mais c'est vrai que je n'ai pas l'opportunité d'apporter mes déchets en tant que matières premières mais ça pourrait se faire parce que... Actuellement on est en tout enfouissement dans le département mais en admettant qu'on change de mode de traitement, qu'on passe, par exemple, en incinération, on a tout de même des déchets résiduels qui peuvent aujourd'hui être pris par des entreprises de travaux publics, etc. [...]Si on est en incinération on produit de la vapeur, on peut produire de l'électricité... ça doit se mettre en lien avec euh... soit d'autres collectivités locales mais peut-être aussi des entreprises. [...] Ce genre de scénario simplement il suffit qu'on change de mode de traitement et dans l'Aube, on changera bien, un jour ou l'autre, de mode de traitement puisqu'on est en tout enfouissement et les centres d'enfouissement auront un terme, il y a un moment où... [...] Il n'y aura plus la capacité d'enfouir, puis on peut même dire qu'on anticipera parce que les Grenelles de l'environnement font que il faut qu'on anticipe. »

En terme de réglementation, un second levier pour l'intégration de l'EIT identifié par les acteurs du territoire est celui de l'évolution du statut de déchet à celui de coproduit. Certains types de déchets ne sont pas valorisables actuellement du fait de ce statut. L'associé fondateur d'une société de développement et de financement de projets de méthanisation :

« Il y a des choses qui sont des déchets, d'autres qui sont des produits, selon les pays ce n'est pas pareil. »

Le changement de statut du déchet pourrait également représenter l'opportunité de développement économique par l'organisation de filières nouvelles ou plus stables. Le même fondateur d'une société en développement de projets de méthanisation et de centrales biogaz :

« Et pas possible d'organiser une filière méthanisation sans avoir de visibilité sur la filière déchets. Et quand aujourd'hui vous avez des personnes qui nous disent ils aimeraient bien vendre leurs déchets, ils verront car l'année prochaine ça sera peut-être plus intéressant de les vendre en Belgique. Bon ça fait des discussions... que nous on ne poursuit pas personnellement mais qu'on ne trouve pas normales par rapport à ces notions d'écologie industrielle. »

La mise en conformité réglementaire exige le plus souvent un investissement. Si celui-ci est incontournable, l'EIT peut-être un outil qualitatif pertinent quant aux pistes de synergie à proposer. La responsable entreprise de l'ADEME régionale Champagne-Ardenne :

« Donc l'autre levier ça peut-être... je vais dire tout va dépendre de l'activité de l'entreprise, si l'entreprise se voit contrainte par un donneur d'ordre d'avancer sur la thématique développement durable, elle va se sentir boostée j'allais dire pour le faire. »

Ce qui ressort c'est que l'EIT aura beaucoup plus de chance de séduire l'entreprise si elle est apportée comme une réponse à un problème plutôt que dans la chaîne de causalité inverse en réponse à la question : 'que faire pour mettre en place une DEIT au sein de l'entreprise'. L'EIT ne peut représenter un but en soi pour l'entreprise, elle doit être présentée comme un moyen d'atteindre le but. Le responsable environnement grâce à qui la synergie des Sables à pu voir le jour :

« Alors bien souvent aussi le portail d'entrée c'est les mises en conformité. Parce que là c'est obligatoirement une mise en place de moyens et c'est à cette occasion là qu'on peut trouver des choses à faire. On travaille en amont en travaillant simplement, au lieu

ADEME 182 /252

d'investir en recherchant l'efficience, au lieu de l'efficacité du projet, et là de dire : 'si vous avez des projets, l'écologie industrielle peut vous aider dans l'efficience du projet. »

Plusieurs acteurs interrogés estiment ainsi qu'un moyen possible pour démultiplier la mise en œuvre de DEIT consisterait à ce qu'elle soit imposée par le haut, c'est-à-dire par l'Etat, en jouant de son pouvoir régalien. Le chargé de mission animation économique à la DREAL :

« A mon avis, là je parle en tant qu'Etat, que DREAL Champagne-Ardenne, il y a peut-être des solutions à sortir à un endroit pour les développer partout en France dès qu'on retrouve le même schéma. Je ne sais pas moi, tout simplement toutes les décharges, pourquoi on ne dit pas 'elles doivent avoir un récupérateur de biogaz partout en France où qu'elles soient ?'. Là c'est même la réglementation qui est l'acteur de l'écologie industrielle dans ce cas là. »

Techniques

La démultiplication des DEIT, et donc la possibilité de donner à voir des synergies opérationnelles techniquement, est sans conteste un facteur d'intégration d'EIT sur les territoires. Nombre d'acteurs rencontrés déplorent le manque de synergies opérationnelles existantes. Le responsable QSHE d'un papetier industriel installé sur le parc d'activité du Grand Troyes :

« L'écologie industrielle, on n'a pas d'exemple concret à nous montrer. Ce qu'on nous a présenté c'est une expérience avec des gravats récupérés, mais c'est difficile, nous on a des volumes qui n'ont certainement pas les quantités de cette expérience et puis on a du mal à se projeter parce que c'est dans un secteur d'activité qui n'est pas le nôtre. Donc tout ça reste très conceptuel. »

Les propos suivants démontrent à quel point l'EIT est séduisante, d'autant qu'elle saura dépasser le concept théorique, par l'offre opérationnelle qu'elle peut véhiculer : une connaissance fine des flux de chaque entreprise apte à proposer des pistes taillées sur mesure. Les propos du même interlocuteur exposent à quels points les industriels sont avant tout à la recherche de solutions techniques :

« Ce qui nous a intéressé à une réunion, c'est quelqu'un de la CAT qui nous a dit que l'écologie industrielle, c'est pas forcément valoriser nos déchets auprès des voisins, mais qu'on pouvait aussi faire des choses en interne, comme par exemple un circuit fermé pour récupérer l'eau, parce qu'on prélève beaucoup et on rejette beaucoup. »

L'argument auquel sont sensibles les industriels, c'est avant tout de leur proposer des solutions qui s'articulent autour de leur intérêt personnel, privé. Les propos ci-dessus éclairent sur la logique qui sous-tend la mise en place d'une politique intégrant l'environnement au sein de l'organisation : essentiellement motivée par la recherche de moyens capables d'assurer la pérennité de l'entreprise, et l'augmentation de son profit. L'EIT est perçue comme ressource dont la valeur est fonction de son utilité pour satisfaire des besoins privés. Le levier réside dans la capacité des porteurs de l'équipe projet de la DEIT à faire entendre sa capacité à répondre aux problématiques spécifiques de chacun.

Elle peut ainsi représenter une solution potentielle à des problèmes immédiats de changement de volume de flux : Si une entreprise à identifié des flux auprès d'autres acteurs ou du porteur d'une DEIT et qu'elle se trouve prise au dépourvu face à l'augmentation en volume de l'un de ses flux, la demande peut immédiatement être mise en rapport avec l'offre. Le conseiller au service industries de la CCI de Troyes et de l'Aube expose d'ailleurs tout l'intérêt de procéder à un travail de capitalisation de données concernant les flux présents sur un territoire :

« Et c'est vrai que ce qu'il y a d'intéressant dans cette approche, c'est que y'a une enquête qui permet d'axer, enfin quand ça marche, de déterminer un axe d'approfondissement, et là en l'occurrence, en approfondissant le sujet, on s'est aperçu que ce n'était pas l'eau qui pouvait être pertinente, mais les calories. »

En somme, l'entreprise a besoin que ses demandes spécifiques soient entendues. Elle a également besoin de sentir qu'elle n'est pas dépossédée du savoir-faire relatif à sa filière de production.

Economiques

Une responsable à la délégation régionale de l'ADEME explique que la mise en place d'une démarche visant à travailler sur la thématique Energie dans une entreprise répond aux exigences réglementaires en

ADEME 183 /252

vigueur, mais qu'au-delà, cette démarche permet d'économiser sur le coût d'achat de l'énergie nécessaire à sa production.

« Une entreprise a tout à fait intérêt à travailler sur la thématique énergie puisque le poste énergie dans une entreprise, c'est un poste qui demeure compressible en permanence. Une entreprise ne peut pas se dire j'ai travaillé sur la thématique énergie maintenant je passe à une autre thématique... non si elle relâche sur la thématique énergie, et bien les salariés seront un peu moins sensibilisés et vous risquez d'avoir des dérives et des consommations énergétiques supplémentaires par rapport à une optimisation des besoins... de même les technologies évoluent et l'entreprise a tout intérêt à se tenir informée des évolutions technologiques pour pouvoir en fonction des temps de retour acceptables pour un projet, mettre en place une technologie nouvelle qui permettra de disposer d'équipements, enfin énergétiquement performants. »

L'EIT est donc associée à une réponse possible face à la question du coût des ressources énergétiques naturelles. Les témoignages en ce sens sont nombreux, et émanent de différents types d'acteurs. Le directeur d'une entreprise d'ennoblissement textile :

« Alors on fait quelque chose avec l'eau, on la récupère, pas toute, parce que malheureusement, on en pollue aussi. Alors on récupère ce qu'on peut parce que l'eau chaude c'est des calories aussi et ça coûte cher, et puis c'est imposé par l'administration. »

Une responsable à l'ADEME régionale en charge du secteur entreprise :

« Pour autant à partir du moment où on se trouve confronté à une flambée du prix de l'énergie, les entreprises sont prêtes à réfléchir et sont prêtes à être très innovantes. » [...] Systématiquement lorsque les cours augmentent de manière significative, on sent que les entreprises se sentent prêtes à avancer sur le sujet. »

Le chargé de mission animation économique à la DREAL :

« Evidemment l'aspect financier qui est le moteur, finalement dans nos actions le levier majeur. Surtout quand on leur parle d'économie d'énergie, on parle tout de suite d'économies financières, donc ça, ça parle réellement à l'entreprise. Egalement l'image, l'image c'est quelque chose d'important sur les actions, comme 'Bilan Carbone', souvent les entreprises qui se lancent dans l'opération le font pour leur image. »

La responsable Environnement au sein de la CCI de Troyes et de l'Aube :

« Alors effectivement, il y a le facteur cout qui entre en ligne de compte donc on essaye de travailler, par exemple, par rapport à l'énergie, aujourd'hui, c'est vrai que beaucoup d'entreprises commencent à travailler sur l'énergie parce que le coup de l'énergie est énorme donc forcément elles s'y sont intéressées mais est-ce qu'elles s'y seraient intéressées si... je sais pas. Si la conjoncture n'avait pas été la même, est-ce que elles s'y seraient intéressées ? Y'a toujours quand même ce facteur qui est important pour l'entreprise. »

L'EIT est perçue comme un levier intéressant non pas face à la seule augmentation du prix de l'énergie, mais aussi de façon générale face à l'augmentation du prix des matières premières, comme ici le bitume, pour ce dirigeant d'agences d'une multinationale du TP :

« Le bitume a été multiplié par 30, le prix en 10 ans hein, donc comme il reste du bitume sur les routes, maintenant on a réfléchi et on récupère ce bitume qu'on retire sur la route pour le réutiliser dans une deuxième vie. Ca c'est une deuxième passion aussi qui m'a permis de récupérer des opérations, d'ailleurs c'est ce qui m'a permis de récupérer ce prix qui m'a été remis par Natalie Kosciusko-Morizet. »

La réflexion menée par l'EIT sur la façon dont les déchets des uns peuvent devenir des ressources pour d'autres est également perçue comme un réel potentiel de gains financiers. Le responsable environnement de la distillerie qui a mis en place la synergie des Sables :

« Il fallait bien trouver une solution et cette solution-là me paraissait une solution intéressante; parce que ça faisait des économies de transport, ça pouvait allez jusqu'à 20 à 30 000€ d'économies de transport dans l'année et de chargement. Donc on a négocié avec Appia : le sable c'est gratuit mais il prenait en charge le chargement et le transport. »

Le coût de traitement des déchets est énorme pour certaines entreprises. Trouver des synergies avec d'autres peut faire baisser ces coûts. L'augmentation constante du coût de traitement des déchets va imposer aux acteurs d'un territoire de réfléchir à des solutions, auxquelles l'EIT peut potentiellement apporter des réponses. La responsable Entreprises de la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne :

ADEME 184 /252

« Ces entreprises qui sont déjà bien avancées peuvent encore progresser en recherchant des filières plus adaptées ou en recherchant des filières qui permettront de recycler les déchets à des coûts plus intéressants. »

Le développement économique du territoire est également un levier possible d'intégration de l'EIT de par le potentiel de création de filières économiques locales qu'elle représente. Le maire d'une ville de la communauté d'agglomération du Grant Troyes, Vice-président du Grand Troyes, chargé du Développement Durable :

« A travers l'écologie industrielle on peut aborder aussi la question du bâtiment, c'est vrai que le fait d'avoir encore des pratiques traditionnelles, des pratiques en matière de construction qui entrainent des déchets. Pour les déchets du bâtiment dans le département, par exemple, il n'y a aucune charte sur... Il y a eu des travaux, j'ai participé à des commissions etc. Il n'y a aucune charte sur le devenir du bâtiment et des travaux publics. Donc là aussi il y a peut-être un enjeu. C'est-à-dire qu'on peut peut-être mieux travailler sur la destination de ces déchets du bâtiment. Mais d'un autre côté il faut qu'on réfléchisse aussi sur l'enjeu industriel, c'est-à-dire mettre en place de nouvelles filières en termes de bâtiments écologiques pour un nouveau développement économique plus local.

Le directeur de la Sem Energie de Troyes explique en quoi l'EIT est aussi un atout pour le développement économique sur le territoire dans la mesure où elle permet de créer de nouvelles filières économiques, ici le traitement de déchets par la méthanisation :

« Donc la méthanisation c'est récupération des coproduits agroalimentaires, je ne dis pas déchets car je considère que ce sont des coproduits agroalimentaires, donc c'est l'organisation d'une nouvelle filière agroalimentaire parce qu'il y a des filières qui n'existent pas actuellement, de récupération de ces coproduits. »

Ce directeur d'une société d'économie mixte explique en outre que la mise en œuvre d'une DEIT permet de réaliser la synthèse des valeurs du service public, avec la recherche de l'intérêt général, et les valeurs de l'économie de marché, avec la recherche de la rentabilité, cohérence requise de part la nature de sa structure :

« C'est hyper important. J'ai fait du pur public, j'ai fait du pur privé et là je fais de la société d'économie mixte et je trouve qu'intellectuellement c'est très intéressant. Parce qu'on peut raisonner comme le privé c'est-à-dire avoir la rapidité d'exécution du privé etc. puisqu'on est une société anonyme, on est géré comme du privé mais il faut toujours rechercher l'intérêt général. Ce qui n'est pas le but du privé. Le but du privé c'est d'avoir la meilleure rentabilité possible alors que moi c'est effectivement rechercher la rentabilité mais qu'elle soit compatible avec l'intérêt général donc ça c'est compliqué, c'est un bonne exercice. »

Deux logiques apparemment antinomiques sont ainsi considérées comme compatibles et pouvant se rencontrer autour d'intérêts respectifs différents mais pas obligatoirement divergents.

« Oui mais on y arrive et ce qui me fait plaisir c'est qu'on y arrive, par exemple dans l'éolien, c'est pareil on a fait un investissement éolien avec des privés purs avec la caisse des dépôts et consignation qui a un raisonnement plus comme nous et on arrive à trouver des terrains d'entente. Et pour notre projet de biomasse sur les Chartreux, le bois paille on le fait seul et la méthanisation on va le faire avec un privé qui anime aussi la Biogaz Vallée et on arrive à des convergences économiques. C'est-à-dire qu'on force un peu le privé à ne pas rechercher la rentabilité à tout prix. Ensuite le privé se rend compte que d'être à côté d'une SEM comme la nôtre il y a une sagesse économique, une sagesse de la réflexion et en plus ça peut lui donner pour l'avenir des très bonnes références. Le projet va aboutir, va être créé etc. et si ça fonctionne bien il aura participé à un des premiers projets de cette ampleur là en France et donc il aura l'expérience aussi et il pourra dupliquer son expérience sur d'autres projets, certains projets 100% privés mais il aura acquis une expérience. De rechercher toujours l'intérêt général c'est intéressant. Il faut qu'on vive comme une société normale, il faut qu'on puisse investir etc. mais il faut redistribuer d'une autre manière. Il faut que ce soit nos abonnés qui en profitent en premier. Pour revenir à l'éolien par exemple nos abonnés sociaux nous reprochent d'avoir investi dans l'éolien. Moi i'ai investi dans l'éolien pour la raison suivante, c'est que l'éolien actuellement a une bonne rentabilité et cette rentabilité là, moi je peux ensuite en faire bénéficier l'abonné. »

L'argument économique est donc très fortement susceptible de favoriser l'intégration de l'EIT comme le témoignent les propos de la responsable environnement de la CCI de Troyes et de l'Aube qui travaille à développer cet argument auprès des entreprises auboises :

« Ce qui est compliqué avec les entreprises, c'est de présenter des aspects concrets et je crois qu'une entreprise quand vous lui dites écologie industrielle, déjà elle ne sait pas ce que c'est, elle ne

ADEME 185 /252

comprend pas et si vous ne lui expliquez pas avec des cas concrets, elle ne comprend pas et si elle ne comprend pas ce que ça pourrait lui apporter, elle n'adhère pas, elle n'adhère pas. C'est vrai qu'aujourd'hui les entreprises, elles ont vraiment des priorités qui sont ailleurs, et qui sont surtout basés sur l'aspect économique donc c'est malheureux mais c'est vrai qu'une des façons de les amener au moins à réfléchir aux concepts c'est de leur montrer qu'il y a un intérêt économique, ça c'est vrai. »

Les pouvoirs publics

L'adjoint au maire de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable explique en quoi un engagement politique fort représente un levier majeur à l'introduction de développement durable. Nous pouvons penser que la volonté politique représente également un levier fort d'intégration de l'EIT sur un territoire :

« Ce qui est important c'est qu'il y ait un engagement politique fort du Maire. Il faut que le Maire dise, moi le développement durable c'est quelque chose qui m'intéresse, on en fait un élément fort de la politique municipale pendant mon mandat. Il faut qu'il y ait ça effectivement parce que sinon ça ne suivra pas. Vous pouvez passer tout le temps que vous voulez, vous allez ramer. C'est la première condition. »

L'EIT est considérée comme intéressante si elle peut permettre de structurer des projets pour servir simultanément l'équilibre de la biosphère, le bien-être des hommes et le développement de l'activité économique. Dans un système complexe et incertain, dans lesquels les enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Néanmoins, certains élus de l'exécutif local estiment que leur statut leur confère une place stratégique pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général :

« C'est vrai que c'est une démarche incontournable pour les élus, pour l'avenir de notre planète, de rechercher des solutions vertueuses qui ne compromettent pas notre mode de vie. au contraire. »

L'EIT peut être présentée comme outils séduisants aux élus pour penser la compatibilité entre réduction des impacts environnementaux et bien-être de l'humanité. D'autant plus que les acteurs représentants ou élus d'un exécutif local détiennent certains outils permettant de favoriser l'intégration de l'EIT à l'échelle de leur territoire.

Le Vice-président du Conseil général de l'Aube explique la marge de manœuvre dont la collectivité dispose à travers l'instauration de clauses particulières (offres techniques différentes) dans les appels d'offres pour les marchés publics dans les chantiers de BTP par exemple. En ouvrant la possibilité d'alternatives, cet acteur souligne l'importance de la responsabilité des politiques dans la mise en œuvre d'alternatives, telle une DEIT.

« Qu'est-ce qui a permis, pour la rocade sud-est, de pouvoir réutiliser beaucoup de matériaux et autres ? C'est parce que, dans le cahier des charges qui a été fait par le Conseil général, on a dit qu'on pouvait proposer... que les entreprises pouvaient proposer des variantes. »

A propos de la même rocade de Troyes, le directeur de l'entreprise de TP qui a proposé une offre alternative et remporté le marché insiste encore sur la grande part de responsabilité des pouvoirs publics lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage :

« Dans le cadre de la rocade c'était simple, y'avait une solution de base avec 3 variantes maximales autorisées, dont une obligatoire environnementale, et qui était ouverte à tout. Donc là on a utilisé tous les matériaux pour une deuxième vie, mais ça j'avais anticipé le chantier 2 ans avant, c'est aussi mon métier d'entrepreneur, c'est d'imaginer l'avenir, donc j'avais tout stocké au fur et à mesure, des produits, en me disant 'pourvu que j'ai cette rocade, parce que si je ne l'ai pas, après je vais être bien ennuyé, bon', mais le dossier avait été bien préparé, bien organisé, et puis en plus, on l'a payée moins chère, si on avait été plus cher, je sais pas si le Président du Conseil général nous aurait donné la préférence, il dit qu'il aime bien l'environnement et l'environnement quand il est moins cher. Donc là, y'a vraiment eu anticipation de tout, et c'était ce qu'il voulait, donc on a utilisé des sables de la betterave. On a utilisé des matériaux recyclés qui venaient d'autoroute, on a utilisé des matériaux qui venaient des routes départementales qu'on avait récupérés sur un site qui était au bout du chantier. »

Ainsi, les collectivités, représentent des leviers forts à l'intégration de l'EIT. Elles peuvent également poser des conditions pour l'allocation d'aides. Certains institutionnels insistent sur l'intérêt pour l'entreprise de travailler en partenariat avec les collectivités, qui peuvent par exemple aider au financement de DEIT. Là où généralement l'entreprise est contrainte par des temps de

ADEME 186 /252

retour sur investissement très courts, les temps d'amortissement des investissements des collectivités locales sont plus longs. Le Vice-président de Conseil général, président du CEIA :

« Et la collectivité, on n'est pas sur le même pas de temps d'amortissement, parce que, des canalisations d'eau ou des canalisations d'assainissement, on amorti ça sur 25, sur 30 ans ou sur 35 ans. Et, derrière, c'est un attrait supplémentaire si la zone est desservie par un réseau de chaleur ou autre, pour attirer de nouvelles entreprises. »

Les partenariats publics-privés représentent aussi un espace pour conditionnaliser les aides versées. Le Vice-président du Conseil régional Champagne-Ardenne témoigne de la marge de manœuvre qui a été la sienne grâce à de nouvelles formes d'incitations financières, au-delà de l'utilisation de clauses techniques particulières dans les marchés publics :

« Nous le faisons : on incite à faire. Mais on ne peut pas mettre le couteau sous la gorge de quelqu'un ou lui dire 'fais ceci ou fais cela'. Les closes sociales par exemple sont indiquées dans nos cahiers des charge. Lorsque nous avons des appels d'offre pour les lycées par exemple, nous faisons jouer la close sociale. [...] Donc là, nous sommes maître d'ouvrage, à ce moment là, maître d'œuvre, donc on y va, on va pas définir non plus quel est la matériau de construction qu'il faudra pendre, mais on lance des appels d'offre qui sont en fonction de nos critères, donc du photovoltaïque, de la terrasse enherbée, des choses comme ça, et puis, des isolations performantes, des systèmes de chauffage à double flux, de la géothermie, un certain nombre de choses dont on parle aujourd'hui couramment. Après, dans le reste, on ne peut-être qu'incitatif. C'est-à-dire 'Vous aurez une subvention dans la mesure où vous mettrez en pratique les critères que nous avons définis'. c'est le cas en agriculture. Par exemple on aide aujourd'hui la reconversion vers le bio. Et de plus en plus les aides régionales en agriculture se reportent vers une agriculture respectueuse de l'environnement; pas seulement le bio. [...] Et moi, en 2005 lorsqu'on a lancé un certain nombre de critères pour des aides, des subventions, que ce soit à l'agriculture ou à l'industrie, nous les avons éco-conditionnalisées. »

Un autre levier dont disposent les politiques pour favoriser la mise en œuvre d'une DEIT, qui relève du pouvoir institutionnel, est celui, plus informel, de la capacité de pression sur d'autres qui y est liée. En fonction de l'intérêt escompté de la mise en œuvre d'une DEIT, un acteur institutionnel peut faire appel à son réseau d'influence pour favoriser l'acceptation et le bon déroulement d'un projet. Le Vice-président du Conseil général de l'Aube :

« Donc euh, le rôle du politique à ce moment là, c'est de faire attention que les dossiers prennent bien les bons chemins pour être bien traités de la manière dont ils doivent l'être. »

Découpages administratifs des territoires et des compétences

Il existe une cohérence des compétences administratives et du territoire de projet à l'échelle du département de l'Aube. Le découpage administratif des territoires peut représenter une difficulté quant à la mise en œuvre d'une DEIT. Les propos d'un Vice-président au Conseil régional Champagne-Ardenne illustrent cette complexité :

« Ils appartiennent à deux régions, et bien c'est le problème du triangle de Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry-le-François, qui appartiennent à trois départements et deux régions. Et c'est un triangle qui vit ensemble pour moi. Je pense que si eux ils devaient avoir une préoccupation d'écologie industrielle, je suis sûr que la meilleure façon de le réaliser ce serait ensemble. Ils auraient un énorme problème d'élus, parce que les élus ne cohabitent... Enfin cohabitent pas... Ils se connaissent, mais ils n'ont pas une cohabitation au travers des différentes réunions qui sont organisées. Nous la chance qu'on a c'est qu'on se voit régulièrement. »

Le facteur facilitant dans l'Aube est qu'il existe une cohérence entre le territoire vécu comme périmètre de la mise en place de l'El, le découpage administratif du département, et le périmètre sur lequel s'étendent les fonctions et compétences des membres du Club (Conseil général de l'Aube, CCI de Troyes et de l'Aube, Chambre d'Agriculture de l'Aube, etc.). La particularité auboise mise en avant est justement le passé commun qui unit les acteurs du territoire en termes de connaissance mutuelle et capacité à dialoguer. La proximité géographique liée à la taille

ADEME 187/252

relativement restreinte du territoire de projet est aussi mise en avant. Le Vice-président du Grand Troyes en charge du développement durable :

« Les organisations, la chambre de l'agriculture, la chambre des métiers, etc. Les chambres consulaires : tout le monde se connait bien. On connait vraiment le maillage du territoire. Donc il y a une recherche d'optimisation des moyens qui... C'est plus compliqué quand on est à une plus grande échelle je pense, ou que en métropole, ça doit être plus complexe. Je pense que c'est un facteur de réussite pour mettre en œuvre des actions. On voit tout de suite qui fait quoi, où, quand, comment. »

Dans l'Aube, le niveau départemental est pensé comme très approprié pour que les choses soient réactives. L'échelon régional ne fait pas sens, il n'est pas perçu comme entité jouissant de suffisamment de proximité.

« Et là derrière, l'avantage de travailler tous ensemble, c'est que quand il y a des industriels qui s'adressent à la Chambre de Commerce pour dire « bah nous on cherche des terrains, on cherche euh... une zone d'activité, on cherche un machin » « oui on a une zone d'activité, mais on a aussi çà, çà sur lesquels on peut vous aider. Et en plus, de toute façon, on a une chaîne unique, donc qui fait que la ville de Troyes, le Conseil général et autre, vous n'avez qu'un dossier à faire, tout le monde se met autour de la table, et en avant, on est capable de vous donner des réponses rapidement. Voilà. Alors qu'autrement bah on le dit souvent, et en ce moment c'est un peu à la mode, « ouais mais, on pourrait le faire au niveau régional. » Ok, mais est-ce que si on le fait au niveau régional on va être aussi réactifs. Les entreprises ont besoin de réactivité. »

La conjonction des proximités (géographique, organisationnelle et institutionnelle) au sein des réseaux d'acteurs aubois est un facteur explicatif de la réussite de la DEIT. Elle pérennise la trajectoire de développement territorial et favorise, par un mécanisme de feed-back positif¹⁷, la robustesse de l'ancrage local de ces relations. L'animateur du CEIA indique en quoi la définition d'un territoire de projet représente l'opportunité de découvrir des perspectives :

« Ce n'est pas vraiment un frein. Ca nous fait explorer des pistes qu'on n'aurait pas explorées et qui... Parce qu'à priori, on ne les pressentait pas comme étant à un fort potentiel. Alors ça semble adhérer à un certain nombre de points. Mais on a vocation, à une échelle territoriale départementale, à couvrir l'ensemble du département, quand on a une demande tu vois. Alors ce n'est pas toujours très efficace. Donc ça, ça peut être le frein, en même temps ça peut être aussi un facteur d'opportunité, parce que y'a des choses qu'on ne soupçonne pas, qu'on va voir et qui semblent pas mal. »

Des hommes qui y croient

Nombre de personnes nous font part de l'importance de croire au fait que le concept de l'EIT porte en elle des potentialités intéressantes. Le premier pré-requis à cette condition est la nécessité de démystifier le concept puis de le diffuser. Le responsable environnement de la distillerie industrielle qui a mis en œuvre la synergie des Sables au sein de l'entreprise :

« Bon après pour la sensibilisation des salariés je faisais des formations, j'avais intégré un module d'écologie industrielle dans la formation interne des salariés. Au début j'avais demandé à Grégory Lannou qui était venu, il était encore étudiant peut-être bien, faire une présentation de l'écologie industrielle dans la journée environnement, parce que chaque année on fait une journée environnement avec la DRIRE, la DASS tout ça, et donc on avait une journée de communication importante pour nous, ça fait plus de vingt ans qu'on fait ça, même trente ans... Avec toutes les administrations, les maires des communes, et il y avait donc une présentation qui avait été faite sur l'écologie industrielle. Donc ça avait fait du bien quelque part dans la prise de conscience que représentait l'écologie industrielle. »

ADEME 188 /252

¹⁷ Le feed-back est une notion qui émane des travaux de Wiener sur la cybernétique et qui désigne la réaction du récepteur au message émit et son retour vers l'émetteur. Cette notion a permis aux chercheurs en sciences sociales d'aborder les liens de causalité à la façon d'un processus circulaire. On distingue deux formes de feed-back : le feed-back positif et le feed-back négatif. Le feed-back positif est celui qui conduit à accentuer un phénomène. Le feed-back négatif conduit à réguler et à maintenir la relation dans un état de stabilité.

Cela implique la présence d'un interlocuteur au sein de l'organisation qui soit capable de relayer les engagements pris dans le processus de la DEI. Cela pose aussi la question de la nécessaire passation entre la personne qui gère la DEIT et son successeur. L'ancien responsable environnement de Dislaub :

« Petit à petit le concept a été reconnu parce que il y a eu d'abord des échanges intéressants. Le sable notamment avec Appia. Et puis il y a eu un reportage télé et puis finalement l'entreprise s'est dit : bon si ça reste à ce niveau-là ça ne pose pas de souci. Et puis il y avait quand même d'autres moteurs ; il y avait Dislaub, qui est une usine qu'on a rachetée. Le Directeur de Dislaub à l'époque était bien intégré également dans le concept. Mais il est parti avant que le club se forme. »

Les propos suivants mettent en lumière l'importance de la présence d'une personne, convaincue par l'EIT, qui endosse le rôle moteur de la participation à la DEIT. La croyance, pour qu'elle puisse essaimer au niveau collectif, doit être véhiculée par un individu dont la légitimité est reconnue. C'est souvent au Directeur d'établissement que cette qualité est attribuée, comme ici par la responsable du secteur entreprise de l'ADEME Champagne-Ardenne :

« Aujourd'hui on rencontre des chefs d'entreprises qui ont déjà des convictions profondes au départ et je pense que la démarche de développement durable dans une entreprise peut prendre à partir du moment où il y a un engagement réel qui est affiché par le chef d'entreprise. [...] Ça ça j'en suis convaincue et je pense que si le chef d'entreprise ne joue pas un rôle moteur en la matière, le projet ne pourra pas avancer de façon satisfaisante [...]. L'accompagnement des entreprises pour mettre en place un système de management de l'environnement, on se rend compte que les entreprises qui ont réussi à mettre en place un système de management de, de l'environnement ce sont les entreprises pour lesquelles il y a avait une volonté forte euh... du directeur ou du responsable, si par contre le responsable environnement dans l'entreprise n'est pas soutenu par la direction il n'arrivera pas à avancer de façon satisfaisante »

Les propos du chargé de mission animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne rejoignent le témoignage précédent vis-à-vis de l'importance des convictions du chef d'entreprise. Il nous fait part de son vécu auprès des entreprises et de l'importance qu'il accorde à la capacité de mobilisation des dirigeants à favoriser l'intégration de DEIT :

« On a parlé évidemment du côté économique, le côté réglementaire, le côté marketing et image, et puis il ya quand même la conviction du dirigeant d'entreprise, ça arrive aussi. Je dois avouer que c'est un peu rare à mon sens, mais ça existe quand même. On ne peut pas dire jamais. C'est quand même une vraie raison. »

La mise en œuvre d'une DEIT, et la puissance du facteur humain dans le mécanisme de prise de décision en son sein n'est pas négligeable. Un responsable Qualité Sécurité Hygiène Environnement admet chez un papetier industriel que la non-participation de l'entreprise à la DEI est en partie la résultante du manque de conviction de la personne choisie pour la représenter lors de réunions :

« Donc rien n'a vu le jour suite à ce projet. Je pense que ce qui n'a pas fonctionné c'est qu'il faut y croire dès le début, et nous on était un peu sceptique. C'est vrai que notre tord c'est peut-être d'avoir envoyé aux réunions quelqu'un qui n'y croit pas. »

Si la croyance en l'intérêt du concept EIT est nécessaire pour essaimer ce type de projets, il est néanmoins important de préciser que la création de confiance est un processus qui s'étale dans le temps et qui bien souvent est renforcé par la possibilité de voir des synergies opérationnelles. Le voir pour y croire... L'adjoint au Maire à la Ville de Troyes en charge de l'environnement et du développement durable à propos de l'imbrication entre temps d'appropriation nécessaire au changement des pratiques et changement des croyances :

« Après ça il y a sens doute des conditions de formations, d'informations au fil de l'eau des agents municipaux qui eux-mêmes se sentent impliqués. Quand je vous ai dit tout à l'heure on a vraiment modifié en profondeur notre mode de gestion des espaces verts, ça c'est dire en une phrase un travail qui s'étale sur des années, qui suppose des modifications de pratiques professionnelles très fortes. Avant on attendait des agents leur capacité à faire les plus beaux massifs sur les ronds-points avec des fleurs multicolores, aujourd'hui ce n'est plus ça qu'on attend. Ca c'est rigolo parce que

ADEME 189 /252

c'était des beaux massifs avec les suspensions qu'on arrose, les beaux produits chimiques qui désherbent bien etc., il n'y a pas eu la quatrième fleur qui était attendue et cette année alors qu'il y a vraiment eu des changements profonds. Quand il y a eu la quatrième fleur j'ai discuté avec des agents service espace vert. Il y en a un que je connais par ailleurs, parce qu'il est impliqué dans la vie associative, il a 55 ans, et lui il a subi les changements. [...] Je sais, on en avait parlé plusieurs fois et j'avais bien senti ses résistances. Vous ne pouvez pas savoir quel plaisir j'ai eu lorsque je suis allé au service là-bas pour leur dire ça y est on a la quatrième fleur. Le plaisir que j'ai eu après en le voyant en tête à tête en lui disant, 'vous voyez Régis même avec nos méthodes, on a eu la quatrième fleur'. C'est quand même extraordinaire. Il m'a dit : c'est vrai mais il faut la débaptiser, ce n'est plus la quatrième fleur du fleurissement il faudrait l'appeler la quatrième fleur de l'embellissement m'a-t-il dit. »

Les qualités du porteur de projets

La première qualité reconnue à la structure CEIA est qu'elle permet l'existence d'un espace de réflexion entre différents acteurs de nature différente. Le président de la CCI de Troyes et de l'Aube, secrétaire général du CEIA, Directeur d'AT France, charcuterie industrielle :

« Pour le moment on aurait jamais écrit il y a cinq ans qu'on était arrivé là. Aujourd'hui ça provoque plein de choses. Déjà ça nous provoque nous, dans le bon sens. Donc je pense que c'est un apport aussi par rapport à un milieu qu'on ne rencontrerait pas. Bon les gens du CREIDD, je veux dire si ils n'existaient pas ça ne m'empêche pas le lendemain de travailler hein. Vous suivez l'idée ? Euh voilà ; moi je trouve très intéressant de pouvoir échanger et de pouvoir profiter de ce qu'on entend. »

Les interlocuteurs mentionnent l'intérêt encore plus fort de se faire rencontrer les industriels entre eux. Aucune synergie ne pourrait voir le jour sans la rencontre entre des acteurs économiques privés. L'existence du CEIA a pour mérite premier de permettre ces rencontres. Même s'il n'est pas le seul acteur sur le territoire où les entreprises se rencontrent autour des thèmes liés à l'environnement, (Ex: Club Environnement de la CCI), il est le seul en relation à la thématique spécifique de l'EIT. La présidente du syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube :

« Le but du Club d'Ecologie Industrielle c'est à mon point de vue de réunir le maximum d'industriels du département qui vont, déjà ça peut avoir comme finalité et comme premier but de se connaître parce qu'on se rend compte que sur un même territoire les industriels ne se connaissent pas forcément parce qu'ils ne travaillent pas sur le même secteur donc ils ne se connaissent pas forcément donc déjà ça, se découvrir, se connaitre. »

Le CEIA représente un acteur du territoire identifié comme vecteur d'information en ce qui concerne les possibilités de l'EIT.

« Ce qui est important aussi, c'est que ce soit dans l'idée des gens. Parce que, quelqu'un ne peut pas du tout faire partie du Club d'Ecologie Industrielle, mais savoir qu'il y a des démarches. Et ne venir qu'au moment où il y a une problématique « J'ai tel problème, est-ce que je ne pourrais pas trouver une solution ? Une solution facile, concrète. » Et bon, de venir seulement à ce moment-là, pourquoi pas. »

La synergie des Sables a vu le jour lors d'une rencontre entre les membres du futur CEAI. L'expérience montre que la structuration d'un acteur porteur sur la thématique rend possible des rencontres pouvant déboucher sur la concrétisation de synergie. L'ancien responsable environnement de la sucrerie-distillerie industrielle qui a mis en place la synergie des Sables :

« Au départ puisqu'ils siégeaient au club, Appia siégeait au club donc on s'était rencontré et quand on a parlé... quand Dominique Bourg a parlé des échanges et tout ça, peut-être qu'autour de la table il y en a donc euh voilà. EDF avait proposé je ne sais plus quoi, sur internet à l'époque, après il y en avait je sais plus qui, donc moi quand Appia a dit : 'on prend contact', après on s'est revu chez nous dans l'entreprise, on y a montré le produit, sur les analyses et tout ça, et puis voilà. [...] Le club nous a fait nous rencontrer et puis nous... voilà. »

ADEME 190 /252

Les propos de Vice-président illustrent l'importance d'une bonne coordination des acteurs du territoire pour la construction de projet de territoire cohérent :

« Je vais reprendre l'exemple de Schéma régional Eolien que j'ai mis en place en 2005. Nous avons mis tous les institutionnels au départ autour de la table. Pourquoi ? Parce que déjà au départ, la réflexion sur 20 ou 50 têtes sera meilleure. Quand vous avez l'avis des territoires, c'est encore mieux. La Région a souhaité être le pilote, avec le Préfet de Région, mais, il y avait les représentants des conseils généraux, les représentants des chambres consulaires, etc. jusqu'à un certain nombre de porteurs de projets parce qu'il fallait aussi qu'ils donnent leur avis. Et nous avons constitué des cartes qui permettaient de dire 'là c'est possible, là il y a un gisement, là ce n'est pas possible parce qu'il y a un patrimoine architectural, monuments historiques, etc. ou géographique, tout simplement de belles montagnes, de belles vallées, etc. Là ce n'est pas possible non plus, c'est rouge parce qu'il y a un aéroport, il y a des télécoms, une zone militaire, enfin'. Une fois qu'on a travaillé tous ensemble au bout d'un an et demi, on s'est mis d'accord, et nous sommes devenu, la première région éolienne de France. »

Les leviers identifiés par les acteurs du territoire aubois sont de nature diverses. Il ressort que ces leviers, selon la manière dont ils sont perçus, sont conçus comme pouvant tout aussi bien représenter des freins à l'essaimage de DEIT.

Ouverture vers des pistes de recommandations

Donner un sens appropriable par tous

Le domaine d'application que recouvre l'EIT comporte un vocabulaire spécifique (métabolisme industriels, flux, etc.) réservé à ceux qui le comprennent excluant d'emblé les non-initiés. Un consultant en environnement auprès des entreprises :

« Une entreprise, il faut qu'elle se sente concernée en fait, si c'est trop, si vous employez un langage un peu trop élaboré, un peu trop scientifique, un peu trop, vous voyez... c'est le genre de choses, une entreprise va pas adhérer parce qu'elle se reconnaît pas dans ce langage et c'est là aussi où il y a un frein parfois parce qu'en voulant expliquer les choses on rentre dans des processus un petit peu nébuleux et l'entreprise, elle s'y reconnaît pas. Une façon de faire que l'entreprise arrive à s'approprier le concept c'est qu'elle sente qu'elle aussi, elle pourrait éventuellement faire des choses dans ce domaine. »

La perception de cette terminologie renvoie à un double obstacle : une notion réservée à des initiés, ainsi qu'à un champ dont la nature ne répondrait à aucun besoin spécifique, et dont différents acteurs ne comprennent pas en quoi ils peuvent être concernés. Ce responsable environnement d'une distillerie industrielle, qui a contractualisé avec une entreprise de TP afin de mettre en œuvre la première synergie sur le département de l'Aube, insiste sur la nécessité de rendre accessible l'EIT. Pour cet acteur, elle ne fait pas sens, surtout au sein du monde de l'entreprise :

« Et puis il ne faut pas que ça fasse peur comme justement un truc en plus « je n'ai pas le temps », « Ca y est, dès que vous appelez écologie, « écologie industrielle », il y a un Club, il faut bien lui trouver une appellation, mais déjà ça, ça peut faire peur à certains hein! Il ne faut pas oublier que les gens dans les entreprises, pour que leur entreprise aujourd'hui fonctionne bien, c'est un... gros, gros travail! Donc ils se disent euh... qu'est-ce que je vais aller faire là-dedans, perdre mon temps là-dedans? La première idée c'est ça. »

La dimension temps est un facteur inhérent à toute intronisation de concept novateur, ainsi qu'à son intégration dans un réseau d'acteur. L'animateur du CEIA à propos du travail que représente la sensibilisation à l'EIT sur le territoire, notamment auprès des acteurs publics :

« D'avoir participé au bilan carbone de la ville de Troyes, au Plan Climat-Energie de l'agglo, à l'Agenda 21 de la ville, on y participe, nous, le Club, puisqu'on défini des actions, on défini une stratégie pour les territoires concernés, donc la Ville ou l'agglo, à des horizons moyens-longs termes, si on y participe nous en tant que Club, ça nous permet de porter un peu la parole de l'écologie industrielle, et de la rendre concrète dans des actions. Donc voilà ce que quoi on est impliqué aujourd'hui, c'est déjà pas mal. Il y a de quoi s'occuper. »

Il est également nécessaire de sensibiliser les acteurs économiques privés à l'EIT: le monde de l'entreprise n'a globalement pas connaissance de ce qu'est l'EIT comme en témoigne un ancien responsable environnement, devenu consultant auprès des entreprises sur les questions relatives à l'environnement :

ADEME 191 /252

« C'est-à-dire qu'il faut que l'entreprise sache qu'il y a des concepts qui existent en écologie industrielle, qui sont faits pour elle et qui peuvent être faits par elle. »

Le monde de l'entreprise n'a traditionnellement pas la culture de l'ouverture : elle est méfiante tant pour délivrer des informations qui la concerne que pour recevoir des informations de l'extérieur. Les entreprises peuvent être réfractaires à donner des informations sur leurs procédés de production par exemple, ou si elles-mêmes ne sont pas en conformité avec la réglementation.

« Mais il faut être très prudent parce que les entreprises ne se livrent pas comme ça, c'est un gros problème. »

Trouver une porte d'entrée dans l'entreprise ne semble pas évident d'emblée. Le problème que l'EIT en tant que domaine d'application doit enrayer est celui de la façon de séduire le monde de l'entreprise.

« Le problème c'est de trouver un portail d'entrée dans l'entreprise qui soit ouvert pour l'écologie industrielle, premièrement. »

L'argument de l'intérêt financier permis par la mise en place d'une DEIT est le plus séduisant pour des entreprises. Néanmoins, il suppose que les outils d'aide à la décision mis à disposition présentent des critères d'évaluation économique de la rentrée dans une démarche. Puisque le principal argument moteur de changement pour les entreprises est celui de la performance économique, il est nécessaire de les mobiliser sur cet aspect : l'intérêt économique d'une DEIT doit servir de support à la sensibilisation et l'information.

De plus, ce sont les industriels eux-mêmes qui connaissent le mieux leurs procédés et il est parfois mal perçu qu'un acteur extérieur lui demande des informations concernant ses process de production. L'entreprise se sent dévalorisée et délestée des compétences qui sont en premier lieu les siennes. La réflexion sur la nature d'outils d'aide à la décision à mettre en place doit prendre en compte ce scepticisme de l'entreprise et savoir créer des points de rencontre alternatifs. L'idée d'un bureau d'accueil des entreprises, permettrait que ce soit l'entreprise qui initie une démarche, plutôt qu'elle s'en sente « bénéficiaire. » On pourrait imaginer qu'elle souhaite développer ses procédés en vue de la future commercialisation d'un produit éco-conçu et que ce soit elle qui vienne présenter sa demande d'expérimentation dans un lieu où l'on serait capable de lui proposer des solutions techniques.

Il semble nécessaire de réussir à 'démystifier' l'EIT. Pour autant, si une des piste consiste à réussir à créer un sens commun fédérateur et donc nécessairement appropriable par le plus grand nombre, malgré les amalgames autour de l'amplitude de sens conféré à l'EIT, cela n'a pas empêché la démarche auboise d'exister et de se pérenniser.

Démultiplier les synergies, leur donner de la visibilité

Nombreux sont les témoignages à mettre en lumière le fait que la promotion de l'EIT passe nécessairement par une démonstration par la preuve : la réalisation concrète de synergie. L'EIT doit déduire, elle doit plaire instantanément. Comparé à la séduction et au coup de foudre entre un homme et une femme, l'EIT doit avoir un pouvoir de séduction immédiat qui se traduit par la possibilité de faire comprendre rapidement comment elle peut en pratique apporter des choses concrètes. Le président de la CCI de Troyes et de l'Aube, secrétaire général du CEIA :

« L'écologie industrielle c'est un mot nouveau qu'on essaie d'expliquer aux gens, mais il ne faut pas que ça reste en terme de concept, il faut qu'on ait toujours trois quatre exemples à donner tout de suite. Voilà, c'est comme quand vous êtes vendeurs : vous avez la meilleure machine à coudre du monde mais si au bout de dix secondes vous n'avez pas montré le truc qui fait rêver la dame qui veut une machine à coudre et bien après vous pouvez sortir le mode d'emploi, le meilleur prix, etc. ça ne se vend pas. On fait tilt, je veux dire c'est comme deux personnes qui se plaisent : elles se plaisent ou elles ne se plaisent pas. Après c'est des trucs ça n'a rien à voir, mais je crois qu'on est dans le même reflex. Je pense que c'est ça qui est intéressant. C'est : 'je comprends tout de suite ou je ne comprends pas. »

« Non le truc important c'est qu'il faut qu'on arrête de se prendre la tête, et qu'il faut que... on trouve des exemples précis d'illustrations. Parce que si on trouve pas ça euh, vous pouvez raconter la messe tout le temps euh... A un moment donné il faut bien qu'il y ait

ADEME 192 /252

des miracles hein, il faut qu'on en fasse », « Ah vous avez discuté du sexe des anges c'est sympa, mais à un moment donné est-ce que les anges existent ? »

La responsable environnement au sein de la CCI va dans le même sens. La sensibilisation à l'EIT est d'autant plus efficace si elle passe par la démonstration de synergies opérationnelles :

« Et c'est vrai que c'est pas facile parce que les cas concrets y'en a pas des masses dans l'Aube, c'est toujours un peu les mêmes. »

Rompre avec la vision contraignante associée a l'environnement

Les préoccupations environnementales sont généralement associées à différentes formes de contraintes. Le directeur d'une entreprise textile insiste sur la nécessité de communiquer en premier lieu sur la compatibilité entre projets d'EIT et avantages que peut en retirer l'acteur de sa mise en œuvre afin de rompre avec le caractère contraignant dont sont corrélées les représentations relatives à l'environnement :

« Mais il va falloir bien le présenter. Y'a déjà beaucoup de pression règlementaire, faut faire en sorte que ça s'ajoute à ça sans pression supplémentaire. Si c'est encore pour imposer des choses... Si c'est pour qu'en France on soit encore pénalisés. »

Dans l'optique d'un scénario prospectif, si une collectivité choisissait de décréter un caractère obligatoire de la mise en œuvre d'une DEIT pour l'implantation sur son territoire, cela aurait un impact sur son attractivité. Le chargé de mission animation économique de la Région Champagne-Ardenne voit un intérêt à l'appropriation de ce débat au niveau national afin de ne pas désavantager certains territoires :

« Si chaque région dit 'pour s'implanter dans la région il faudra faire de l'écologie industrielle, donc recycler ses déchets chez quelqu'un de la région ou prendre les déchets de quelqu'un de la région'. Mais à ce moment là, c'est plutôt contraire à la politique de développement, vous voyez dans la Champagne-Ardenne, on a déjà du mal à ce que les entreprises s'installent, si en plus on leur met une contrainte, enfin, ça peut leur sembler une contrainte, elles ne viendront pas. Donc c'est contre-productif. Je pense que c'est plutôt l'aspect réglementaire, mais dans ce cas là, ça ne peut-être que national. »

L'importance d'une bonne coordination : stratégie du CEIA

Les modes de coordinations qui structurent l'action collective de la DEIT sur un territoire sont déterminants pour la pérennité de la démarche. Ils impactent aussi sur la façon dont cet acteur va pouvoir faire poids, notamment dans le contexte de réforme des collectivités locales. Stratégiquement il faut se munir de forces au niveau départemental pour résister à la régionalisation des services qui va éloigner les centres de décisions. Se fédérer permet également de rester légitime pour conserver des aides qui seront de plus en plus rares. Ainsi, la question de la coordination est au centre de la réflexion à adopter dans la perspective de la mise en œuvre d'une DEIT.

La première question primordiale est celle du choix du porteur de projet. Celui-ci doit être reconnu par une majorité d'acteurs du territoire comme porteur légitime, reconnu pour ses compétences afin de réussir à entraîner d'autres acteurs dans l'objectif de faire groupe :

« Donc il faut que ce soit une structure fédératrice qui puisse en être à l'origine. Que ce soit le Conseil général, la Chambre de commerce, une structure fédératrice qui ait une légitimité sur ce territoire. »

Cette question n'est pas neutre tant chaque acteur a une idée bien précise de ses compétences et prérogatives. Le Directeur de l'Appui aux entreprises à la CCI de Troyes et de l'Aube nous explique qu'il considère que l'animation d'une DEI sur le département du l'Aube concerne d'avantage les compétences du Conseil général que celles de sa structure. S'il semble qu'un consensus existe dans l'Aube sur la nature du porteur de projet de la démarche, nous pouvons postuler qu'une telle adhésion n'est pas forcément évidente sur d'autres territoires où d'autres enjeux feraient obstacle :

ADEME 193 /252

« L'écologie industrielle, touchant comme on le disait aux matières premières, à la nature, au territoire, donc je considère que ça, on est sur le fondamental du territoire, donc c'est plus du ressort du Conseil général, de la structure publique du territoire. La chambre, en tant qu'établissement public fédérateur des entreprises, elle va être sur l'animation, sur la mobilisation des entreprises. Mais elle n'est pas gestionnaire d'un territoire physique. C'est plus le Conseil général. Parce qu'on touche au physique du territoire. »

La seconde question est celle de la nature des collaborations et alliances contractées au fur et à mesure de la construction de l'action collective. Dans l'aube, certains acteurs émettent des réflexions relatives à un besoin de coordination intentionnelle plus mature de la part de la structure porteuse de la DEIT. La responsable environnement par rapport à son sentiment de doublon quant à la création du CEIA alors même qu'existait un Club Environnement à la CCI :

« L'existence de ces deux entités parce que vous avez beaucoup d'entreprises qui ne comprennent pas la différence entre le Club Environnement et le Club d'Ecologie Industrielle et c'est vraiment pas clair dans les esprits et ça je le regrette vraiment profondément parce que ça a été un peu délibéré sachant que nous notre Club existait depuis plusieurs années. »

Un des critères de réussite de la DEIT dans l'Aube est indéniablement l'existence d'une structure porteuse du projet. Le chargé de mission animation économique à la DREAL Champagne-Ardenne émet une analogie entre l'existence d'une structure porteuse de DEI et des sites de rencontre. Il pense que le CEIA gagnerait en pertinence à l'échelle nationale, conférant à l'existence d'une telle structure la qualité d'essaimer l'opérationnalisation de synergies :

« Comment on fait pour trouver l'industriel qui à envie de s'implanter et en même temps de faire de l'écologie industrielle à cet endroit là ? Vous voyez, il y a des sites de rencontre, je ne connais pas les noms mais, il faudrait la même chose en matière d'industriels. C'est peut-être un peu le but du Club d'Ecologie, sauf qu'il le faudrait à l'échelle de la France. Et en même temps c'est ultracomplexe, je ne vois pas comment on peut le faire. »

L'importance des bonnes alliances

L'existence d'une structure porteuse d'une DEIT n'est pas suffisante en soi. La question des alliances les plus pertinentes est au centre des débats. L'animateur du CEIA revient sur un projet de recherche auquel il participe et qui cherche à mettre en évidence le rôle des différents acteurs d'un territoire pour identifier des pistes d'amélioration de pratiques en termes de construction de partenariats :

« Ensuite, Synergie-TP, là on fait reconnaître les synergies qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la rocade sud-est de l'agglomération troyenne, on fait reconnaître surtout le rôle des acteurs, de l'anticipation de la stratégie d'écologie industrielle dans une démarche de territoire, le rôle des marchés publics, le rôle du maître d'ouvrage, etc. »

Les réseaux professionnels sont des acteurs potentiels centraux des DEIT car ils ont une connaissance fine des problématiques inhérentes à chaque filière. Le responsable QSHE d'une papeterie industrielle :

« En fait les entreprises font déjà beaucoup en interne, tous nos déchets sont déjà valorisés. On travaille beaucoup avec d'autres acteurs de la profession sur ces thématiques. Et puis tous nos prestataires déchets valorisent aussi depuis longtemps. Ils ont une longueur d'avance. Ils ont un tonnage tellement important [...] Donc l'entreprise a déjà réfléchi au sujet de l'écologie industrielle, d'ailleurs on en fait. Sur le site des Vosges, on conçoit un papier 100% issu des briques d'emballage alimentaire. Mais ça c'est une réflexion qui se situe au sein de la filière papier, où la question avait été développée à partir du problème du recyclage des emballages de liquide alimentaire. C'est la filière qui s'est questionné. »

De la même manière, les partenariats publics privés sont mentionnés comme facteurs de réussites de projets d'EIT :

« Les entreprises peuvent aussi s'appuyer sur des structures comme les chambres de commerce et d'industrie. C'est vrai qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur des partenaires pour permettre j'dirais d'enrichir leurs connaissances et puis de voir de quelle manière elles peuvent progresser en interne.»

La plus-value conférée à la DEIT auboise réside dans l'alliance crée entre partenaires économiques publics et privés et le monde de la recherche scientifique. L'animateur du CEIA :

« Avoir sur ce territoire d'action une université, avec un centre de recherche qui travaille spécifiquement sur la thématique, une formation, enfin le master qui forme des gens opérationnels en écologie industrielle, tous les semestres, et puis avoir des acteurs qui sont sensibilisés depuis 2003, bah ça si ce n'est pas un contexte particulier, je ne sais pas ce que c'est. »

ADEME 194/252

L'EIT, nouvelle voie incontournable pour le territoire ?

Aucune personne rencontrée ne s'est inscrite en complète opposition vis-à-vis de l'intérêt de l'écologie l'EIT comme élément pour penser une réduction des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. Les principales remarques adressées portent plus sur la difficulté de sa mise en œuvre ou la façon dont le projet est porté sur un territoire.

La pérennité de la démarche du CEIA et les projets mis en œuvre qui continuent d'en découler représentent une preuve en soi de l'intérêt de telles démarches. Pour autant, comme le mentionne l'animateur du CEIA, poser l'ambition de vouloir dupliquer de la 'recette' Club n'est pas réaliste. La mise en œuvre de la DEIT émerge dans un contexte particulier qui représente un facteur spécifique qui influe en retour sur la réussite de la démarche.

« Ce n'est pas évident, mais c'est ce qui fait que ça rend les choses possibles. Et ce n'est pas facile à transposer sur d'autres territoires qui voudraient se lancer. Est-ce que c'est souhaitable ? Je ne sais pas, peut-être. Est-ce que c'est facile à transposer : certainement pas. »

Comment en effet s'opposer à une réflexion qui propose une approche plus vertueuse et plus respectueuse de l'environnement. S'enflamment alors des idéaux, qui caressent l'idée d'une généralisation possible des DEIT. Le directeur d'une entreprise de TP, reconnu comme exemplaire pour les démarches d'écologie industrielle auquel il participe, est vite rattrapé par le principe de réalité qui l'oblige à constater que des intérêts divergents représentent des obstacles bien tangibles à ses rêveries :

« Il devrait y en avoir dans tous les départements. Et avec quelqu'un qui pilote à la région. C'est ça en France, on a tous cette maladie, c'est chacun de son côté. »

D'autres témoignages, moins ambitieux, certes, pointent tout l'intérêt d'une réflexion d'EIT en amont de l'implantation d'activités. Cela confère un atout à l'écologie industrielle en ouvrant sur des perspectives souvent absentes des discours pour un aménagement et une structuration plus raisonnée des territoires. Ici, la responsable du secteur entreprise à la délégation régionale de l'ADEME :

« A mon sens ce qui pourrait être intéressant, c'est de dire sur une zone d'activité donnée à partir du moment où est établi une entreprise qui assure des gisements pérennes en énergie alors au niveau de l'ADEME on parle d'énergie fatale ou bien en gisement de déchets, c'est faire en sorte que viennent s'implanter à proximité une entreprise utilisatrice de ses besoins.

Finalement, bien que pouvant paraître relativement cyniques, ces propos d'une proche du Président du Conseil général de l'Aube en quoi l'El représente une voie au carrefour d'intérêt privés et général en apparences divergents :

« Quel que soit le l'angle par lequel on prend l'écologie industrielle, c'est maintenant un point de passage obligatoire, que ce soit pour s'acheter une conscience, que ce soit pour ne pas avoir à payer des droits d'émission. Quelle que soit la considération économique, politique, qu'elle soit cynique, ou au contraire exaltée, quoi qu'il arrive... Je pense que c'est un point de passage obligé. »

BIOVALLEE®

Représentations des préoccupations environnementales

La représentation de l'environnement connaît de très nettes distorsions entre les acteurs du territoire de la Biovallée®. Trois postures peuvent être relevées à partir des entretiens effectués, à savoir celle des acteurs économiques, les plus éloignés de ces problématiques, celle des responsables des collectivités locales, celle des institutionnels et consulaires.

Une lente appropriation dans le secteur économique

« Les préoccupations environnementales, c'est compliqué et c'est périphérique pour les entreprises. Ensuite en tant que directeur du pôle développement économique de la collectivité, ça devrait être primordial mais ça ne l'est pas encore. Je ne suis pas sur que parmi les élus le problème environnemental soit intégré dans sa dimension fortement problématique et urgente. Ils savent qu'il y a ça à gérer. » (D.L., CCVD)

Autre facteur de distorsion, l'effet générationnel, entre les « anciens » issus de la période faste et de croissance ces 30 glorieuses, les « soixante-huitards » (génération intermédiaire) plus proches des convictions écologistes car ayant traversé les deux crises pétrolières (pour ne pas dire les trois) et désormais en postures de décideurs, enfin les « jeunes » générations.

« C'est un conflit générationnel aussi, il y a toute une génération qui a vécu sur ces trente glorieuses, et qui pense encore que le progrès technique peut nous sauver de tout. Si dans toute

ADEME 195 /252

cette inconscience, se dire c'est parce que les pétroliers ont bloqués l'innovation, parce qu'il y a du lobbying, mais on a toutes les capacités de faire autrement. Je crois cette croyance en la technicité bloque encore. » (D.L., CCVD)

Le temps de la longue durée

Le temps alloué à un projet d'EIT ne vient pas nécessairement des problématiques techniques, ou économiques, mais serait en majeure partie tributaire d'une dimension sociale et culturelle. En effet, le temps utile nécessaire à l'appropriation d'une nouvelle conception du territoire, d'un mode de vie, relève d'un apprentissage.

« Biovallée a été portée par quelques élus, qui ont quand même une envie forte. Ça demande du temps pour être intégré, partagé. On est dans la phase d'apprentissage et de partage progressif. Mais ça ne sera effectif dans dix ans, quinze ans, réellement intégré, partagé dans une adhésion pleine et entière. Le projet est accepté aujourd'hui, qu'il se diffuse. De toute façon c'est le temps humain. Il faut que les gens se l'accaparent, que les jeunes générations se l'accaparent. Les jeunes élus vont plus vite par exemple. C'est évident. » (D.L., CCVD)

Il s'avère toutefois que les nouveaux élus, composant l'exécutif à différents échelons, intègrent très rapidement les problématiques environnementales. Ce fait nouveau est observé par une majorité de techniciens et acteurs en lien régulier avec les membres du corps politique local. Mais si ces problématiques environnementales sont désormais appréhendées, c'est la nécessaire durée de leur résolution et gestion qui est difficile à faire comprendre, évaluer et apprécier par les nouveaux élus. La prise de mesure de ce temps long s'effectue par une continuelle relation entretenue entre les acteurs, même si celle-ci n'est pas immédiatement productive.

La perception esthétique et fonctionnelle des lieux

L'expérience de l'actuel directeur du projet Biovallée® est significative quant au travail sur les représentations de l'environnement par les acteurs. Sur le projet de charte d'environnement et charte de pays conduits en Lorraine antérieurement, les gens étaient amenés à dessiner sur un calque apposé sur une photo de paysage puis interrogés sur leurs attentes.

« Ils répondent c'est beau par ce que je peux faire ça. Dans les discours 80% de la justification du « c'est beau », est fonctionnelle. Après il y en a qui vont nous parler des courbes, de la couleur des contrastes, des lumières,... il y a ressenti bien sûr. Très souvent purement émotionnel, on va dire primaire, et des fois un ressenti qui est exprimé dans des références culturelles plus larges. (...)»

Le même point de vue esthétique, sur la valeur et la qualité du paysage, du caractère typique du pays est partagé par un entrepreneur local, autant attaché aux produits naturels exportés (plantes aromatiques) qu'à la qualité du bâti.

« Quand on devient acteur économique, il faut qu'avec les collectivités locales il faut qu'il y ait ce discours, qu'on veut sauvegarder le pays, qu'il faut qu'on préserve la beauté. Et c'est éviter qu'il y ait des supermarchés qui mettent des petites boîtes en métal moches, avec une enseigne qui est plus grande que le bâtiment. » (V.N., Herbier du Diois).

La vision quasi cosmogonique des cycles et de la place de l'homme dans la nature vient parfois bouleverser l'idée d'une simple démarche de préservation des milieux, puisque c'est de la l'homme qu'il s'agit en dernier ressort :

« La mienne c'est que nos activités économiques doivent être au service d'une organisation sociétale et tenir compte d'un monde fini en terme de ressources vitales, donc on doit respecter cette écosystème, sinon va crever avec. On va crever, nous. L'écosystème il y en aura un autre. Donc si on bouscule cet équilibre, on fera peut-être repartir des choses qui disparaitront avec l'équilibre actuel. » (P.M., directeur Biovallée®)

La dimension environnementale dans l'approche développée par un organisme professionnel comme le FCBA, représentant la filière Bois, est bien présente, mais en arrière plan : l'élément clé de la filière est une ressource matérielle, la biomasse (différents types d'essences), relevant d'un domaine, celui forestier, qui représente le « gisement » en somme. C'est seulement très récemment que la dimension environnementale est prise en compte, mais encore « déléguée » en tant que « compétence » et notamment sous l'angle des « risques » et donc des pertes pour l'économie du secteur. L'approche développée dans la modélisation est posée de la manière suivante :

« Comment intégrer l'impact des évènements rares, mais très destructeurs, comme les tempêtes... Il y a un risque habituel, de dégradation lié aux écosystèmes, puis après il y a des risques majeurs, tempête, incendie, sécheresse ... et comment intégrer ça dans la rentabilité. Donc là on développe un modèle particulier, ad hoc, pour pouvoir simuler.... » (FBCA)

Et lorsque le lien est établi avec « la capacité de résilience du territoire » ou de l'environnement, c'est à nouveau en termes économiques que l'expertise est conduite :

« Alors là c'est de l'économie, pas de l'écologie. Il n'y a pas d'écologue au centre... Nous on apporte des réponses techniques, et ou économiques, à des besoins techniques et ou économique. Les aspects écologiques, etc., sont des compétences qui nous sont externes. On travaille beaucoup avec le CEMAGREF, l'INRA, le CNRS. » (FCBA)

ADEME 196 /252

Toutefois l'impact environnemental des activités forestières par exemple, pour la filière bois, est pris en compte du fait de la demande sociale, comme le souligne le directeur R&D du FCBA, « sur le carbone, à la fois en terme technique, en terme économique » (Comment valoriser le carbone ?), les impacts sur l'eau, sur la biodiversité et sur les analyses de cycle de vie.

Dans les secteurs de l'artisanat, notamment à travers l'expression des chambres des métiers et de l'artisanat, la problématique « environnement » peut constituer un axe stratégique pour concevoir et mettre des actions en place : opérations par secteurs tels que « Garage propre », « Imprim'vert » sont désormais identifiés par des campagnes de communication valorisant l'implication responsable des artisans et commerçants :

« L'environnement est un réel choix politique. Toutes les CCMA n'ont pas un chargé de mission à plein temps environnement. On a des partenariats financiers, mais du coup ça a une incidence financière pour nous. C'est un vrai choix qui chaque année est re-décidé. On se repose les questions en fonction de nos financeurs qui s'imposent. En disant : est-ce qu'on continue ? Est-ce qu'on estime que c'est un vrai service à nos entreprises ? Et à chaque fois l'environnement est un axe stratégique déterminé par la CMA. » (P.C., CCMA Drôme)

Depuis 2008, la demande sociale en matière d'environnement a pris un essor considérable politiquement et médiatiquement, et ce précisément avec le Grenelle de l'environnement :

« Le Grenelle est une pierre de touche, de repère, et depuis par exemple on met en œuvre que le bois est un produit naturel, renouvelable. La qualité du bois est tout à fait dans cette perspective là. On voit bien aussi que c'est une réponse à la demande sociale, mais on voit bien que c'est une réponse économique. On essaie de positionner le bois comme matériau de l'avenir. » (FCBA)

Les types de représentation peuvent être déclinés autour de la ressource forestière, comme le mentionne un responsable du FCBA (centre technique de la filière Bois), se référant à une typologie de sociologie des usages de la forêt :

« Il y a des sociologues qui ont bossé là-dessus, en Rhône-Alpes et en Bourgogne. Mais avant même cette typologie, très souvent, le propriétaire n'a pas besoin de son bois pour vivre. A contrario de l'agriculteur par exemple. Ça c'est important. Et puis après, comme vous dite, de ce que la typologie a montré, de mémoire hein, il y a celui qui voit au travers de sa forêt le statut social, qui peut-être valorisée. Il y a ça qui font ça pour l'argent, pour l'économie. D'autres pour le développement durable, il y a un peu d'économie, un peu de social. Il y en a qui sont dans une relation à leur forêt dans un rapport plus émotif, plus sensuel. C'est ma forêt, c'est mon petit côté nature. Et puis il y a ceux qui en sont complètement absents. Ils ne savent pas toujours qu'ils en sont les propriétaires, ils n'y font rien, ça pousse tout seul... il y en a comme ça cinq ou six. Et bien entendu, ce n'est pas exclusif. Ce n'est pas parce que celui qui a comme priorité le statut social est complètement retors par rapport à l'économie. » (FCBA)

Enfin, plus largement, c'est sur l'ensemble des ressources du territoire que peuvent peser les activités humaines, et notamment le cas des ressources en eau est évoqué à plusieurs reprises. Rappelons que c'est sur une gestion rationnelle de cette ressource qu'ont été engagés les premières actions collectives et l'établissement d'un Schéma d'aménagement dans les années 90. Plus largement, la problématique du changement climatique réactive l'idée d'une vulnérabilité des populations et des milieux du fait des risques de pénuries d'eau.

L'écologie industrielle et territoriale, ou de façon plus générale les démarches environnementales et de développement durable trouvent trois voies de promotion sur les résultats obtenus. Les résultats économiques (réduction des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement, accroissement des gains, efficacité des retours sur investissements, etc.), les performances techniques (procédés innovants, nouveaux matériaux etc.) et les qualités écologiques voire sanitaires attendues. Pour mesurer ou apprécier ces dernières, c'est affaire de spécialistes et d'appréciation sur la plus ou moins longue durée. Mais dans l'immédiat, deux vecteurs de promotion sont dès lors retenus pour apporter des réponses rapides pour faire valoir les engagements en environnement et développement durable : la qualité des produits avec la notoriété qui les accompagne, l'origine et le milieu de production. C'est en ces termes notamment qu'un opérateur de production viticole exprime les attendus sur les arguments de promotion :

« C'est plus sur les types de vin, et dans un deuxième lieu, où sont produits nos vins... Nous on travaille beaucoup, parce qu'on a des moyens assez limités sur les prescripteurs, donc agence de presse, voyage de journalistes... Et donc là, ce qu'on veut mettre en exergue, c'est le paysage, le territoire bien sûr (...) des vins à faible degré alcoolique, aromatiques, les vins un peu sucrés. Les deux points c'est à la fois le paysage, et finalement sur quoi on aboutit. » (F.L., président du syndicat AOC Clairette de Die).

Les contradictions des acteurs du territoire

Le secteur d'activité du « bio », pour l'ensemble des filières relatives à l'agro-alimentaire, aux plantes et aux éléments de la biodiversité, renvoie une image très positive des entreprises qui en font leur cœur de métier.

ADEME 197/252

L'une des contradictions soulevée est celle portant sur le mode de fonctionnement de ces entrepreneurs et à l'image véhiculée par le territoire :

« Dans la vallée on est les champions de monde (du bio, de l'écologie)! Mais tout autour c'est n'importe quoi! Leur bâtiment ça n'a rien d'écologique! Les moyens avec lesquels ils lavent, c'est pas écologique. La façon dont il se déplace c'est pas écologique! Mais tout le gain qu'ils font, c'est grâce à l'écologie et au Bio. Mais bon, ça c'est le pervers de l'homme. » (T.V, Herbier du Diois).

Mais le développement de l'éco-construction devient un gage de qualité (« L'idée c'est de garantir la qualité de nos entreprises. Parce que l'artisanat, c'est quand même gage de qualité », P.C., CMA Drôme) et d'innovation des professionnels quant à la prise en compte des aspects écologiques. Ce secteur d'activité est particulièrement porté et soutenu localement :

Pour certaines activités, la problématique environnementale ne semble pas se poser du fait d'une représentation d'un milieu dit « préservé » ou en phase avec les activités traditionnelles, héritées des anciens, inscrites dans le territoire et en lien direct avec des ressources naturelles (bois, sol, eau, végétaux). C'est le cas de la viticulture dans le Diois, avec les productions des produits sous l'appellation Clairette de Die notamment, dont le président du syndicat des opérateurs de l'AOC rappelle les tensions entre motifs de marketing et réalités environnementales. L'environnement semble constituer un élément de promotion et de marketing pour les opérateurs, lorsqu'il devient « message » sous forme de Label, d'étiquetage, d'AOC. Alors que l'environnement au sens « physique » du terme, celui cultivé et travaillé serait déjà préservé par les pratiques des viticulteurs et ce de façon « naturelle » :

« Après c'est plus par rapport à l'image qu'on produit à l'extérieur du territoire... une protection de l'environnement systématique. J'ai l'impression que c'est déjà un peu le cas. Parce qu'on est déjà sur un territoire de montagne, avec des paysages... En tout cas, il n'y a pas tout à créer, il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites (...) Ce serait plus du marketing, comme certaines caves ont commencé à le faire. Comme la cave coopérative de Die, met maintenant « vignerons en développement durable » sur leur étiquette. D'autres le font pas, mais mettent AB. Je pense que c'est plus du marketing après qu'autre chose. Pour mieux vendre. » (F.L., président du syndicat AOC Clairette de Die).

Il devient clair désormais que l'adhésion à des messages en lien direct ou indirect avec l'environnement, au travers des formules et mentions telles que « biologique », « développement durable », des écolabels et autres certifications, sont des marqueurs de différenciation et de ralliement ou d'alignement sur les marchés. C'est même une question de survie. La question « y aller ou pas » ne se pose plus désormais pour les acteurs économiques, seulement celle de l'embarras en quelque sorte du choix des voies d'accès : label, mention, marque, appellation...

« Mais on a bien compris que si on n'est pas dans l'un des deux, on existerait plus après. On ne pourrait plus trouver de clients. » (F.L., président du syndicat AOC Clairette de Die)

En effet, la majorité des acteurs se représentent la spécificité de leur activité économique, quelle qu'elle soit, comme intrinsèquement liée au territoire rural particulier de la Biovallée®. Pour survivre au sein de la mondialisation, tous reconnaissent qu'ils doivent rendre compte de cette particularité dans la promotion de leur activité. On peut considérer que le green-washing est passé par là, puisque ce qui anime leur diagnostic est de voir que la plupart des autres activités sur la majorité des territoires, mêmes peu éco- ou bio- à première vue, se proposent sous ce jour là. Puisqu'ils se trouvent dans un territoire reconnu comme favorable aux activités éco- ou bio-, ils ne peuvent pas se passer de cette manière de se présenter.

Représentations du territoire

L'approche par le développement économique que porte le territoire de la Biovallée® est clairement exprimée par le directeur du pôle de la collectivité locale de la CCVD. Le processus engagé sur le territoire est celui qui verrait une répartition progressive et étendue des implantations d'activités sans léser ce qu'il est courant de nommer « l'arrière-pays ». En effet, le relief de la Biovallée® est très hétérogène, allant de la plaine sur l'axe rhodanien à forte densité d'activités économiques vers la Drôme des Collines sur les versant est, maillé essentiellement d'activités agro-forestières.

« On a la possibilité de toucher l'ensemble du territoire (...) il y a une politique qui veut que le développement dans l'axe de la vallée du Rhône permette un retour sur l'arrière pays, avec le développement de parcs progressivement sur l'arrière pays, qui remonteraient et qui viendraient l'irriquer. » (D.L., CCVD)

ADEME 198 /252

La qualité de vie sur la vallée de la Drôme semble être une caractéristique forte pour définir les valeurs d'attractivité des lieux comme le mentionnent une grande majorité d'acteurs :

« Je dirais que c'est un territoire qui, comment dire... qui bénéficie d'une certaine qualité de vie, on met beaucoup en avant les ressources naturelles, tout ça, ... mais ça s'est construit grâce à tous les acteurs. Et ce n'est pas l'action des collectivités qui a amené à être un territoire comme celui-ci. Et là ou je trouve des choses dommage, c'est qu'on parle de faire du développement, mais on ne parle que de développement économique, mais est-ce à trop le développer, on ne risque pas de nuire au territoire, et il va perdre toute son attractivité. Parce ce qu'on met en avant, lorsqu'on regarde toutes les photos de Biovallée, c'est l'agriculture, c'est la nature, c'est tout le cadre qui va avec...le taux de croissance démographique de 2% sur le territoire, donc supérieur à la croissance Rhône-Alpes ne s'explique pas par un taux de fécondité important, mais par l'arrivée de gens venus de l'extérieur. » (M.K., CCVD).

La visée de projet de territoire rejoint celle d'une approche « prospective », sur un temps long. Cette approche est signifiée par l'accompagnement effectué par la DATAR sur l'analyse prospective du territoire sur un « pas de temps » d'ici 2040, soit 30 années de projection.

« 2040 ? Oui. Ce n'est pas une norme. Quant on fait de la prospective, c'est important d'avoir un pas de temps, pas trop court pour pas qu'on n'ait pas des contingences de faisabilité immédiate, technique, etc. Ni trop lourd pour qu'on puisse se projeter. Donc un temps à vingt ou trente ans, c'est l'idéal, pour se demander qu'est-ce que devrait être ce territoire dans 20 30 ans, pour qu'on parle d'une modèle du monde rural.» (P.M., directeur Biovallée®).

La représentation du territoire de la Biovallée® est très différenciée sur le plan de la configuration géographique (physique et sociale) mais ne fait pas l'objet de disparités de traitement apparent quant aux modalités d'engager des actions. La démarche semble identique du côté de la Cci de La Drôme, laquelle à travers son dispositif de techniciens qu'elle déploie sur le terrain considère chaque entreprise, quelque soit sa taille au même titre que toute autre.

«On a 12 personnes sur le terrain. Que l'entreprise elle soit à Die ou à Loriol, c'est la même chose pour nous. Ça c'est un leitmotiv : On ne fait pas distinction entre les grandes, et les petites, l'accompagnement et le même, la méthodologie et les outils sont les mêmes. Et le zonage géographique n'est absolument pas un problème. L'entreprise qu'elle soit dans les Baronnies, à Die, ou à Tain, c'est la même chose. Ou à Valence. » (B.C., CCI)

Du côté de la chambre des métiers, c'est le secteur d'activité qui prime dans le choix des actions collectives à engager (le nombre des entreprises est le critère de choix) puis le niveau de structuration des entreprises en regroupement professionnel.

« On part de la représentativité, donc en fonction du poids des secteurs d'activité... du poids en termes du nombre d'entreprises. Et après on a des activités comme le bâtiment qui sont beaucoup plus structurées en terme de fédération ; et où les fédérations ont une gamme de produits. Alors que d'autres secteurs sont beaucoup moins structurés. » (P.C., CCMA Drôme).

La vision d'un chercheur en économie désormais en activité au sein de la filière « bois » (FCBA sud-est, financé par les ministères de l'agriculture et de l'industrie en partie représentés dans le conseil d'administration) ouvre le champ sur la représentation des exploitants et gestionnaires de ressources « biomasse » sur un pan nouveau, celui de l'environnement d'une part et celui de l'ancrage territorial d'autre part. L'environnement que constitue en particulier la forêt est élargi au-delà des limites forestières pour intégrer des dimensions nouvelles que sont la biodiversité, les activités sociales, les modes de gouvernance des acteurs etc.

« C'est ce que je vois aussi, dans des projets de recherche (...), c'est un projet de recherche autour de la gestion adaptative. On fait de la gestion de forêt adaptée aux demandes des acteurs, avec de la prospective, des scénarios... Et là mon leitmotiv, c'est de dire aux forestiers, ce qui n'est pas toujours facile pour eux de comprendre, c'est qu'il faut considérer la forêt comme un élément du territoire, et non pas un élément tout seul, autonome » (FCBA).

L'élément « forestier » n'est plus seulement une « matière première calorifique », « une biomasse » disponible (dixit le responsable économie-ressource du FCBA sud-est) mais entre dans une stratégie plus large « d'intensification des fonctions éco-systémiques. »

Pour une autre activité de production, telle que celle de la viticulture, c'est aussi les secteurs d'implantation qui sont décisifs quant au rattachement au territoire et à la représentation des conditions écologiques de la viabilité de cette production. Dans le cas de la viticulture, qualité des sols, morphologie des sites (degré de pente, exposition, etc.) et types de cépages sont les paramètres retenus par les producteurs sur le territoire pour l'ancrage des activités. En outre, c'est la dimension géographique et pédologique (qualité des sols) que retient un opérateur tel que le président du syndicat de l'AOC de la Clairette de Die.

« C'est la rive droite et la rive gauche de la Drôme, c'est une bonne situation géographique. Sur à peu près quarante km de la Drôme, et sur une dizaine de kilomètres, quinze au nord, quinze au Sud,

ADEME 199 /252

et puis toutes les rivières qui sont autour de la Drôme. Et après on est sur un paysage de montagne, avec des vignes donc tout le temps en coteau. Avec des difficultés pour travailler les sols. Et un paysage magnifique avec les pré-alpes, le Vercors au nord... ça fait un peu cliché, mais c'est la Provence qui est un peu plus basse. Et nous on est à l'interface entre le sud et le nord (...). Nous c'est beaucoup de petites parcelles, à peu près, vu qu'on a mis en place le SIG, autour de 4 000 parcelles identifiées ... Sur les 1 500 h, ce qui peut faire... Enfin l'unité pas culturale justement, mais cadastrale... Après en cultural on peut avoir la moitié, parce qu'on peut avoir des regroupements d'unités cadastrales pour faire une unité culturale... Donc avec des coteaux, des talus... On est principalement entourés de forêts, donc c'est vrai qu'on est déjà dans une préservation,... parce qu'on n'a pas une monoculture à perte de vignobles. Parce que 50% de notre territoire est occupé par la forêt. » (F.L., syndicat de l'AOC Clairette de Die).

Marquage territorial, marquage des produits

La marque déposée Biovallée® n'est pas « parlante » pour tout le monde en tant que se référant à un projet de territoire. Bien entendu, la particule « Bio » est suffisamment explicite sur le périmètre et dans la pensée commune pour associer le nom à un développement de la filière « bio », au sens de la certification. Et cela a pour conséquence directe d'associer la marque Biovallée® aux activités agricoles.

« Dans mon questionnaire de connaissance, je demande à un entrepreneur (impliqué dans la fabrication de sacs en toile de jute) : est-ce que vous connaissez Biovallée ? » Oui, j'en ai entendu vaguement parler, mais c'est pour les agriculteurs » ... Voilà, même des gens qui sont plutôt sur des thématiques écologiques, Biovallée n'est pas connue... contre il y a un amalgame entre agriculture bio et Biovallée » (I.M., association Aider)

Nous avons soulevé le point relatif au « marketing territorial » dont s'est affublé le territoire de la Biovallée® (marque déposée).

« C'est très clairement une notion marketing importante. On vend la Drôme sur sa qualité de vie et son respect de l'environnement. » (M., coopérative HERO).

Cette question revient sur le devant de la scène avec le marquage des produits de la filière Bois, avec l'application à des échelles variables des labels tels que NF Energie :

« FCBA est porteur de marque de qualité NF bois énergie, par exemple. Là c'est une démarche nationale. (...) Quand les acteurs souhaitent avoir un signe de qualité, ils se demandent quelle est l'échelle pertinente ? Dans ce cadre là, il se développe parfois des marques plutôt régionales. » (FCBA)

Pour un même produit, il peut y avoir une démarche parallèle, nationale et territoriale, et ce notamment sur des variétés de produits tels que « bois-bûches, sur le bois énergie, les plaquettes... » et ainsi « éviter qu'il y ait trente-six marques différentes. » La légitimité peut être tout-à-fait partagée entre les échelles, valant ainsi pour une marque nationale de type NF et une autre plus locale de type « le Bois d'ici » en région Isère (bois-bûche, signalé par le FCBA).

La même question du cumul des labels et autres mentions se pose pour des produits spécifiques de la Biovallée®, telles que certaines Appellations d'origine contrôlée (AOC) comme celle relative à la Clairette de Die. Aussi le président du syndicat des 300 opérateurs de l'appellation Clairette de Die fait-il savoir que parmi les missions premières de cette organisation figure celle de « défendre l'appellation en priorité. Et donc de gérer les règles de cahier des charges, de commercialisation, de promotion, sur toute l'appellation Clairette de Die, Crémant de Die, coteaux de Die et de Chatillon en Diois » (F.L., président de l'AOC Clairette de Die).

L'intérêt retenu par le président du syndicat des viticulteurs (opérateurs) de cette AOC est celui d'une cohérence entre l'unité territoriale du projet Biovallée® et l'implantation des 300 opérateurs de l'AOC sur ce périmètre. Il s'agit en fait d'une correspondance entre un territoire de projet politique et une zone géographique :

« On retrouve un territoire cohérent par rapport à notre bassin de vie. Donc pour ça c'est intéressant. Et donc nous on a plus intérêt à travailler avec Biovallée au niveau de l'appellation que sur les 4 communautés de communes. Ça va se simplifier, mais on en aura encore deux. Pour ça je trouve çà très intéressant, le fait d'avoir cette unité géographique. » (F.L., président de l'AOC Clairette de Die).

Les avantages présentés par certains d'un cumul ou de correspondances entre des mentions ou labels (de produit, de territoire, etc.) n'est pas partagé par tous les acteurs. Certains Quant au territoire, la dénomination constitue une sorte de « leurre » pour certains :

« La Biovallée, soyons honnête, voilà, c'est jute qu'ils viennent récupérer un travail de trente ans des producteurs et des gens du coin. Ils ont rien inventé. Ils ont tout volé, ça c'est vrai. Mais ça c'est la politique. Par exemple, on fait Biovallée, allez voir le responsable des routes de la Drôme. Les pistes

ADEME 200 /252

cyclables ce n'est pas pour demain. Alors que le symbole du durable, une des premières choses c'est le vélo! Il fait beau tout le temps chez nous. Vous allez en Allemagne il pleut tout le temps, alors qu'on construit des pistes cyclables. Et en France, on reste dans sa voiture. Donc, on est bien d'accord. Je suis dur, mais c'est la réalité! C'est de l'opportunisme. Ils veulent profiter de la vague verte, parce que c'est la mode. » (T.V., Herbier du Diois).

Pour conclure, on peut dire que la représentation du territoire chez l'ensemble des acteurs de la Biovallée® est immédiatement mise en relation avec les préoccupations environnementales. Il n'y a pas de distinction affirmée entre les enjeux de développement économique, de développement de l'activité humaine, du traitement des déchets... dont l'enchaînement dans les diverses représentations n'est pas sujet à des dissonances ou des oppositions radicales.

Un opportunisme politique?

Au-delà du marketing territorial pour l'attractivité économique, le portage politique local est appréhendé comme un opportunisme politique, mobilisant un électorat potentiel.

« C'est qu'il y a certaines personnes qui sont acteurs, qui ont créé le bourgeon, et maintenant que c'est devenu accepté par tous et qu'on peut gagner certaines voix aux prochaines élections. Voilà, on arrive, et bonjour on est là. Moi, je suis là depuis 6 ans, jamais un politicien ou un responsable est venu nous voir, juste pour savoir comment on allait économiquement. Donner et prendre des nouvelles ? Voilà, par exemple : Comment ça se passe ? Vos employés où vous pouvez les loger ? De quoi vous avez besoin ? Comment vous... Jamais ! Ils sont venus ici pour prendre des photos du bâtiment. C'est que du travail dans ce sens là. Donc aujourd'hui une politique générale pour le développement de notre activité en tant que telle, bon ça commence avec la Biovallée, on a des contacts, avec les personnes qui s'occupent de ça. Tant mieux. Mais c'est quand même de l'opportunisme politique. » (V.T., Herbier du Diois)

Conflits d'échelles, conflits de stratégies, conflits d'acteurs

Pour en rester à l'illustration du bois, secteur prioritaire dans le projet de l' »éco-territoire de la Biovallée®, des conflits d'échelles, de stratégies et d'acteurs surgissent dès lors que l'on observe les flux de matières premières (bois), donc les ressources puis les retombées économiques. Avec la loi forestière de 2001, instaurant les Chartes forestières de territoire, une approche transversale et multifonctionnelle de la forêt est développée, reposant sur une démarche avec diagnostic, plan de stratégie, mise en œuvre par et pour les acteurs locaux à destination des acteurs locaux.

« Le souci qu'on peut avoir quand on augmente la focale, c'est qu'il y du bois récolté localement qui va alimenter une usine à 150 km. Quand les acteurs locaux réfléchissent leur avenir, ils ne voient pas cette valorisation à 150 km. Ils voient la scierie, ils voient les acteurs locaux sur le territoire qu'il considère. Et du coup, on a des stratégies qui sont autocentrées. On est à la limite du syndrome Nimby. Et lorsqu'on a une position nationale, on voit ça. Et là on a une concurrence de légitimité. En disant : nous est dans notre territoire, on souhaite le développer, c'est tout à fait légitime, on souhaite donc privilégier pour ainsi dire nos acteurs... Et après il y a une autre logique, qui est parallèle, qui dit : mais si vous asséchez des industries qui ne sont pas sur votre territoire, qui sont ailleurs, vous risquez de mettre à mal des emplois... Il faut trouver un modus vivendi entre les deux. On le voit bien sur la région Rhône-Alpes, en termes de stratégie bois énergie. Il y a une grande dynamique de bois énergie en consommation locale, qui est extrêmement importante, et qui apporte une réponse, à la fois en termes environnementaux, carbone, mais aussi d'entretien des forêts, etc. Puis après on a des logiques plus industrielles, qui sont portés soit par les acteurs locaux, soit par les appels d'offre nationaux, qui font peurs. » (FCBA)

Plus largement, l'idée d'un territoire exemplaire est soutenue comme valable et stratégique : l'idée de « compétitivité » (« ce que je trouve bien dans Biovallée, c'est cette idée de compétitivité », V.T., Herbier du Diois), sous forme d'émulation entre les régions françaises (« avec une sorte de dynamique et d'identification qui se mette en place... Qu'à un moment que les gens aient une certaine fierté d'être dans la Drôme », V.T., Herbier du Diois).

Les leviers économiques

Les actions de gestion des déchets ou plus généralement en environnement sont systématiquement rapportées à l'enjeu économique. Ceci est d'autant plus remarquable et valable pour les petites entreprises, de l'artisanat notamment, que les moyens d'action sont restreints, les aides et subventions rares, la disponibilité des acteurs plus faible. L'insistance sur les facteurs de réduction des coûts voire d'avantage concurrentiel sont cités parmi les principaux :

ADEME 201 /252

« Pour nous ça a un intérêt stratégique pour nos entreprises. Plus nos entreprises s'intègrent dans cette idéologie et mettent en place des méthodes de travail en lien avec l'éco-construction... Plus pour eux, c'est une spécificité, et en termes marchands un avantage concurrentiel par rapport à d'autres. Le but c'est de les amener à évoluer, mais le but c'est aussi qu'elles soient viables et rentables. Forcément, quand il y a un marché qui se crée » (P.C., CMA Drôme).

Ressources locales, transformations lointaines

« Le risque c'est d'être trop centré localement. On sent bien la légitimité de la chose : ce sont des élus locaux qui cherchent à développer. Du coup ils demandent par exemple de faire des études pour savoir si on pourrait installer une scierie, un atelier de rabotage, un atelier de séchage... C'est légitime, mais le problème c'est que souvent ce n'est pas économique pertinent. Aujourd'hui, la clé d'entrée, sur certains produits, surtout si on s'émancipe du marché de niche c'est une taille qui fait qu'elle n'est pas disponible pour le territoire. Et les élus se retrouvent du coup avec une ressource qu'ils ne peuvent pas valoriser localement. Et ça c'est très difficile en tant qu'élus, je suppose, je me mets à leur place. Voilà, notre bois il est récolté, mais il est transformé ailleurs, et on aimerait bien le transformer ici. Mais économiquement ça n'a pas de sens. C'est un message difficile à faire passer, et encore plus difficile à accepter. » (FCBA)

Les périmètres de déploiement des activités économiques de la Biovallée® sont en partie de trois grands types :

- Le local-local
- Le local-national
- Le local-international

Le directeur de l'Herbier du Diois illustre bien cette triple échelle d'action (rayon d'action de vente de 350 variétés végétales, dont seulement 30 produites en France, les autres en provenance de l'étranger) de son entreprise :

« Dans notre activité, dans nos rayons d'actions, il y a le local-local, le Diois, dans lequel on donne des services de séchage, d'accompagnement, etc. Après vous avez un deuxième paramètre qui est la France entière, et bien là, il y a de la distance, donc on va voir la personne une ou deux fois par an. On peut quand même donner quelques conseils, on est dans le même pays, donc il n'y a pas la barrière de la langue, on a les coutumes à peu près identiques, on a les mêmes saisons... Il y a une idée d'assistance technique sur le séchage et les méthodes de coupe. Et après on a l'international, où on fait venir les plantes qu'on ne trouve pas en France. Et là ça va être plutôt une relation classique de fournisseur : on a des exigences, ils y répondent on va sur place, on regarde comment ça se passe".

Représentations de l'EIT

L'analyse des mots de l'EIT laisse à chaque interlocuteur procéder à des associations libres parmi lesquelles « l'écologie » renvoie aux problématiques de l'environnement, « 'industrielles » aux activités humaines polluantes et pour finir à une gestion plus ou moins organisée de ces activités à l'échelle d'un territoire pour une préservation de l'environnement. C'est d'emblée la question des déchets qui est mise en exergue comme le souligne un producteur viticulteur du territoire de la Biovallée® :

« Chaque terme séparément ça m'évoque quelque chose. Mais ensemble, je ne vois pas le concret des choses... Donc écologie industrielle, j'imagine que c 'est plus dans le respect des pratiques, des caves, par rapport à l'environnement des choses comme ça, par rapport à la maitrise des énergies. C'est comme ça que je le comprends. Maintenant, c'est quelque chose qu'on pratique depuis très longtemps dans le secteur. On n'a pas attendu d'avoir Biovallée, pour le faire. Puisque pratiquement toutes les caves ont cette démarche de gérer leurs déchets. » (F.L., syndicat de l'AOC Clairette de Die)

Mais de façon plus précise, et pour tout acteur ayant assisté à des présentations d'une démarche d'EIT, l'idée majeure retenue est celle de la « boucle » ou du système circulaire. Il est vrai que cette illustration est simple, parlante et suffisamment pédagogique pour marquer les esprits.

« Si j'ai bien compris, l'El c'est l'idée de la boucle, et que cette boucle soit effectuée au plus proche de l'endroit où est produit le déchet. Ce que ça peut apporter, c'est de travailler en régénération de produit, et donc de renforcer le développement du territoire par l'arrivée de nouveaux acteurs qui viendraient utiliser des produits, et vis-et-versa. » (D.L., CCVD)

ADEME 202 /252

La seconde représentation est celle relative à l'idée d'une gestion organisée en circuits (courts) et fermés des déchets d'activités. Il est vrai que la problématique des déchets marque de manière significative, concrète et incitative à l'action pour tout acteur. Du coup, ce sont des catégories de déchets, des gisements marquants qui sont signalés comme devant induire des démarches d'EIT.

« Je pense que sur le plastique il y a beaucoup à faire. J'ai appris la difficulté par rapport aux plastiques, qui était le fait d'agglomérer pleins de plastiques différents. Là pour le coup c'est dans la conception. Je pense qu'on a un vrai travail à faire avec Alizée plasturgie. » (D.L., CCVD)

C'est donc sur un mode purement « fonctionnaliste » que se gravent les premières représentations, renforcées par ailleurs par des recoupements avec une culture des sciences du vivant et des milieux par exemple :

« Comme je suis écologiste (biologiste plutôt) de formation, je prends l'écologie de l'industrie comme l'écologie de la mouche! Comment elle fonctionne dans son petit organisme et dans son biotope. C'est ça l'image qui me vient. C'est purement professionnel! » (P.M., directeur Biovallée®)

D'un autre côté, l'amalgame entre « écologie scientifique » et écologie politique » est abordé par un interlocuteur déplorant le dévoiement des termes :

« Le problème c'est que l'écologie a été transformée par le politique. Si c'est l'écologie dans un sens politique, je n'en ai rien à faire. J'estime que tous les agriculteurs, quels qu'ils soient, font de l'écologie, et pas que des agriculteurs bio... Donc cette écologie transformée, philosophiquement en mouvement politique, ça ne m'intéresse pas. » (M., coopérative Hero)

L'approche par l'échelle d'intervention en matière environnementale retient l'attention de quelques interlocuteurs au fait de l'emploi des notions et termes spécifiques :

« Parce que l'éco-conception c'est interne à l'entreprise, c'est relatif à un processus de fabrication... Parler d'éco-conception pour un service, c'est pas forcément le meilleur terme. L'EI, c'est sur un territoire donné, plus ou moins grand, ça peut être sur une zone d'activité, sur un département, ou à l'échelle d'un pays ou plus encore. Ce n'est pas la même échelle. Là, sur l'EI, on est sur une échelle géographique : sur un territoire déterminé, ou sur une activité sur un territoire particulier... Et industriel, est-ce que le terme industriel, je me pose la question à voix haute... est-ce que ça limite pas au secteur industriel ? » (M.K., CCVD).

D'une vision locale (localiste) et territoriale à une vision globale et planétaire, il n'y a qu'un pas. C'est en termes de ressources limitées et désormais « comptables » ou « comptabilisées » que les discours semblent fonder, avec en sus la question des inégalités dans l'accès aux ressources, dans leur répartition, dans les pressions environnementales. Cette vision partagée par une majorité des acteurs se déploie sur trois niveaux : pénurie ou limite des ressources, partage inéquitable de ces ressources, pressions environnementales des activités humaines.

« C'est l'idée qu'on ne peut pas laisser de la matière ou de l'énergie ne pas servir, alors qu'on est dans une situation où tout est compté à ce niveau là. Et malheureusement on est encore à un stade de développement que le bien être passe aussi par du matériel. Et comme je suis convaincu que planétairement ça ne peut pas tenir, si on a un minimum de volonté d'égalité entre les êtres humains. Si on estime que les Chinois les Indiens, les Africains, ont le droit de se développer, et de prétendre à ce à quoi on a droit aujourd'hui, ça ne tient pas. Soit on est dans un système très inégalitaire, et on arrive à contenir ces populations dans la misère, soit nous-mêmes notre modèle ne tiendra pas. C'est même plus à savoir si il faut le faire, c'est comment là tout de suite! » (D.L., CCVD)

Nous relevons d'emblée le paradoxe qui veut que le projet du territoire comprend une dimension d'exportation internationale de son image, de sa notoriété, de ses productions et qualités (produits, procédés, savoir-faire, territoire), à la fois par volonté de promotion et d'attractivité des investisseurs locaux et d'expansion des marchés, et cette vision d'une tension globale. Une sorte de dissonance cognitive transparaît maintes fois dans les discours, entre « produire proprement localement » (gestion responsable de ses déchets de production par exemple) sans toutefois se préoccuper du devenir des produits et sous-produits exportés à l'échelle internationale, ni même des conditions de leur transport et consommation.

ADEME 203 /252

A propos de la logique de relocalisation, que sous-entend l'EIT en partie, l'ancrage territorial des activités et donc l'implication locale des entreprises et les origines-destinations des flux ne se prêtent pas à une vision commune des acteurs :

« Avec ce type de raisonnement, on fait de la xénophobie totale...On est entrain de dire qu'il faut relocaliser dans la région...Et si on ne trouve pas, il faut que ça reste en France. Mais surtout on ne va pas acheter dans un autre pays. Les trois principaux producteurs de maïs sont : la France avec le Sud-ouest, l'Italie et l'Espagne. Dans les mouvements bios, on me demande de privilégier le maïs en France, alors que le maïs italien il est à 100 km d'ici, et celui du sud-ouest à 800 km. C'est français c'est bien. Ça vous fait plaisir de mettre des camions sur la route. Et après ils vont nous faire leur laïus sur l'écologie. Là encore, bravo, posez-vous la question. » (M., coopérative de production et revente).

Une dimension intermédiaire est abordée, celle de l'échelon régional, pour lequel les chambres consulaires paraissent y trouver une échelle d'intervention plus adaptée. C'est notamment l'idée retenue en premier par un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat quant à la mise en place d'actions collectives de gestion des déchets professionnels :

« Essayer de le mettre en place à un niveau plus régional. Au titre d'une entreprise plus précisément diminuer ses impacts environnementaux, essayer de mettre en place des technologies moins impactantes que celles qui sont utilisées actuellement, changer de procédés, innover... aller vers des solutions moins impactantes, que ça soit au niveau des services, de la consommation énergétique. » (P.C., CMA Drôme)

Autre dimension abordée dans la lecture de l'EIT, celle relative à la notion temporelle des cycles, des systèmes circulaires venant reprendre le dessus sur la vision « linéaire » des procédés :

« C'est la prise de conscience qu'on n'est pas dans un monde où il n'y a que le linéaire qui compte, le linéaire de temps ou le linéaire de process, et qu'on a des cycles, à respecter. Si on n'a pas de cycles on n'a pas de recharges de ce qui fait qu'on peut vivre sur cette planète, un certain nombre de composants physiques et biologiques nécessaires à la vie, que ce soit de l'oxygène, du carbone, dans des quantités raisonnables, et équilibrées l'un avec l'autre. Pareil pour l'humus du sol, pareil pour... Plein de choses évidentes. On devrait revenir à une forme d'écologie scientifique, savoir quelles sont les bases de la vie sur Terre. Et derrière tout ça, on aurait d'autres formes de projet de société, forcément. Donc voilà, la notion de cycle, d'équilibre, et celle de diversité. » (P.M., directeur Biovallée®)

La notion d'écologie territoriale est approuvée sur la Biovallée® car se rapportant avec plus de cohérence à la représentation des activités non industrielles que s'en font les acteurs :

« Je préfère presque l'écologie territoriale. Parce qu'on peut y inclure l'ensemble des activités. Moi ce qui m'intéresse aussi c'est l'artisanat, le commerce, l'économie familiale, les services à la personne… » (P.M., directeur Biovallée®)

Le rapprochement avec une économie de fonctionnalité est établi par une seule interlocutrice, formée à l'éco-conseil, sous l'angle des relations entre consommateur et producteur :

« Et l'EIT, c'est vraiment les flux de matière, et puis économie de fonctionnalité, c'est du point de vue du consommateur, la relation du consommateur producteur. C'est plutôt l'optimisation des flux entrants et sortants, notamment les déchets, et comment on optimise l'activité économique à l'intérieur de ça. Mais je n'en ai qu'une connaissance théorique. » (L.C, CCVD)

Une définition quasi plus technique, proche de l'analyse d'écologie scientifique est donnée par un professionnel de la filière Bois (FCBA) sur l'exemple des activités agri-forestières :

« Dans ma tête, l'écologie industrielle, c'est à la fois intensifier les fonctions éco systémiques des territoires, dont la fonction de production, de la production de biomasse, et il y en a d'autres. Et côté transformation, c'est aussi travailler sur de la transformation à plus faible impact environnemental. On fait des bilans carbone par exemple pour nos mandataires, on travaille pour faire des produits qui soient plus écologiques. On a des gens qui travaillent en éco-conception. Au niveau du territoire, moi je dirai que c'est augmenter son métabolisme. Eviter qu'il y ait trop de flux de matière, et que le flux de matière soit... C'est que avec une matière qui rentre, elle soit utilisée jusqu'à sa 'tombe'... »

Les autres dimensions relatives à l'EIT pour un spécialiste de la filière Bois tiennent à la multi-fonctionnalité du matériau-matière première qu'est le bois, puis aux conditions de transformations et de transport à moindre impact environnemental :

« On voit aussi comment améliorer le transport, et on a pas mal de travaux sur les multi-modalités, l'utilisation des canaux, ça c'est quelque chose qui revient, l'utilisation de l'eau. Alors c'est marginal, 97% des transports se font par camion. Pour sortir les arbres des forêts, il faudra des camions. Mais après on peut se poser la question de comment concentrer les flux, de manière à utiliser le train... On travaille là-dessus. On fait de la recherche et développement là-dessus. On regarde les conditions dans lesquelles les transports multimodaux sont possibles. On incite, on accompagne. On dit aux acteurs vous pourriez faire ça. Donc dans le transport... Et puis sur la forêt, on a plutôt la dimension

ADEME 204/252

essentielle, c'est plutôt production de biomasse de qualité, où la qualité qui correspond à la demande, à la fois matière et énergie, et on essaie de répondre aux questions, et bien changement climatique, attaque des insectes, sélection clônable, pour avoir des arbres qui poussent tout droit, qui produisent plus. On est là dans l'intensification des fonctions éco-systémiques. » (FCBA)

La définition la plus « technique » est celle développée par le responsable du pôle Innovation de la Cci de la Drôme, lequel renvoie explicitement à sa connaissance du terrain de l'Aube (CCI) et à l'UTT puis à l'expérience conduite sur le territoire Drôme-Ardèche (projet VALORI de 2008, Valorisation des Résidus Industriels) :

« Pour moi fatalement, qui dit écologie industrielle, dit territoire, valorisation de territoire. L'idée de ce sur quoi on réfléchissait, c'était d'identifier les flux entrants et sortants d'un panel d'entreprise, et de voir s'il n'y avait pas des synergies possibles entre les sortants et les entrants d'une entreprise, d'un secteur d'activité. Et dans une zone géographique donnée. Alors l'EIT je la situe à trois niveaux : l'El de proximité ou d'opportunité. C'est-à-dire que j'ai un flux sortant qui sans traitement très compliqué peut devenir un flux entrant pour une autre. Ça pourrait être l'exemple de la biomasse. Le deuxième niveau c'est : j'ai flux sortant, qui avec un retraitement x ou y peut devenir un flux pour une autre. Et le troisième c'est : j'ai un flux sortant qui a un potentiel. Par contre je ne sais pas comment le traiter pour qu'il soit valorisé. Alors là on rentre dans le transfert technologique, voir même rupture technologique, pour que ça devienne un flux entrant. Une fois que j'ai dit ça, j'ai positionné. Par contre après, pour être logique jusqu'au bout, il faut qu'on soit dans une zone géographique qui n'excède pas un certain nombre de kilomètres, pour qu'on évite d'avoir un bilan carbone négatif, ou qu'on ait des déperditions, et que ça ne devienne absolument rentable. » (B.C., CCI Drôme)

Enfin, la vision d'une forme d'autogestion des gisements de déchets dans les limites du périmètre du territoire ressort comme un enjeu actuel fort et relance sur l'idée d'un modèle économique de gestion à dégager :

« On revient aux déchets. Quels qu'ils soient. Oui. Hier, on a sorti le chiffre de 42 000 euros de coût carburant pour amener les déchets des gens du Diois pour les emmener à Chatillon le Doubs (???), à côté de Romans. Donc c'est plus de la moitié des coûts de carburant des OM du Diois. Moi je pensais que les coûts majeurs c'étaient la collecte sur le territoire des déchets, avec des gens étalés partout sur le territoire. Plus la moitié du coût de carburant, c'est acheminer les déchets qui sortent du territoire vers un centre de retraitement. Là on se dit qu'il y a du potentiel. Quand un élu dit un des objectifs de Biovallée, ça devrait être de plus avoir aucun déchet qui sorte du territoire, ça fait sens. Mais à part ça, les autres gisements... » (L.C., CCVD)

Enfin, une vision esthétique retient notre attention, exprimée par un seul interlocuteur, pour lequel la considération de la qualité esthétique connote la nature des relations avec le milieu et plus largement l'environnement. Il est même quasiment question d'une position éthique en matière de gestion des activités et de la cohérence des pratiques entrepreneuriales. Cette vision « militante » présentée ne reprend aucun des termes de l'écologie industrielle dans ses fonctions et finalités, mais renvoie à une représentation des activités humaines :

« De toute façon l'industrie c'est comme ça, on est pressé, on n'a pas le choix... C'est l'excuse pour tout bâcler! Pourquoi quand on rentre dans une ferme en France, c'est crade, c'est sale... et vous allez en Suisse en Allemagne, c'est tout rangé, c'est beau... On n'est pas obligé d'aller dans le même extrême, mais pourquoi? (...) on peut avoir un éco-bâtiment, on peut prendre soin de ses salariés. C'est sûr que ça coûte plus cher, et que ça demande plus de temps. Oui, mais c'est possible, on peut faire un bâtiment comme celui là, qui sera bientôt rentable, peut-être dans un peu plus longtemps. On peut faire des choix qui ne sont pas que réservés aux entreprises qui font des millions de bénéfices, et qui voilà, qui investissent dans un beau bâtiment parce qu'ils ont tellement d'argent que ça change plus rien. Et bien moi c'est l'inverse (...) J'ai voulu montrer qu'on peut faire autrement économiquement. Et on travaille pour développer quelque chose de joli, et qui rentre dans le cadre. On est à Chatillon en Diois, et on aimerait juste que ça reste aussi beau que ça l'est. Pour pas faire comme à Die, de pourrir une ville avec une zone artisanale, où l'idée c'est: comme c'est difficile de faire l'artisanat, on a le droit de faire moche, que tous les jours tout le monde a devant les yeux. » (T.V., Herbier du Diois).

En synthèse de l'ensemble de ces entretiens, il ressort une vision parcellaire de l'EIT avec un gradient de connaissance théorique allant depuis la gestion en boucle des déchets entre entreprises jusqu'aux transferts et ruptures technologiques dans les modalités de traitement des flux. Entre ces deux visions, s'échelonnent les définitions de l'éco-conception, de l'économie de fonctionnalité, d'intensification des fonctions des écosystèmes avec des orientations d'écologie politique pour les visions les plus globales des enjeux de société.

ADEME 205 /252

Il ne ressort pas de ces représentations la dimension décisive du poids économique de la gestion des déchets, issus des particuliers et /ou des entreprises. Pourtant, tout interlocuteur a bien à l'esprit la dimension économique, même si l'écologie industrielle ne l'aborde qu'en second temps. Il y a alors probablement ce décalage entre une conception « environnementaliste » portée par les écologues industriels et une conception « économique » de tout acteur d'un territoire. Pour les collectivités locales, le coût des déchets devient une contrainte forte et prioritaire dans le temps, au point que le « simple regard sur le portefeuille immédiat » précède « le coût environnemental à long terme. »

La seconde dimension non suffisamment relatée dans cette première rubrique est celui de l'esprit de coopération, la dimension coopérative du traitement des déchets par les acteurs économiques (par exemple la coopérative de la Clairette Die, le responsable de Terre Dioise...). La dimension écologique apparut souvent dans son association aux déchets comme une thématique d'écologie humaine, c'est-à-dire d'organisation/management des filières pour permettre un meilleur traitement des déchets (traitement qui le plus souvent n'était conçu que comme une élimination).

Représentations conférées à la DEIT

Le portage d'un projet de territoire, ou plus précisément de l'éco-territoire « en train de se faire », celui de la Biovallée®, présente l'intérêt d'un maillage de réseaux se croisant.

Le premier réseau à identifier est celui dont le « nœud » est le directeur du projet Biovallée®, maillon essentiel dans l'animation au cœur de la collectivité locale de la CCVD et au cœur du dispositif des quatre collectivités locales associées dans le projet. Lui-même en vient à s'affubler des traits d'un « chef de tribu » observé par un anthropologue en situation d'échanges.

« Je gère simplement un réseau qui est déjà une interconnexion d'autres réseaux, mais qui se constitue tout seul. Evidemment on a lancé quelques ballons en direction du monde associatif, du monde des entreprises, des représentants des conseils locaux de développement, de nos partenaires institutionnels.... Dès qu'on a une opération qui est à la limite de leurs frontières géographiques ou de leurs compétences, on va travailler avec eux. Mais ça se fait naturellement. On touche à tout, toutes les collectivités locales, on a des relations avec des communes des interco, les départements, la région, l'état...on espère nouer des relations avec l'Europe bientôt. Et après il y a les chambres consulaires, évidemment, tous les organismes professionnels. Je dis que je suis mono-réseau, mais c'est pas vrai du tout. Ethnologiquement c'est insupportable. La tribu avec laquelle on peut vraiment échanger, c'est trente personnes, d'un point de vue ethnologique. »

C'est aussi par la mise en réseau des acteurs économiques du territoire que se construit la démarche du projet d'éco-territoire de la Biovallée®. A ce titre, l'interlocuteur référent depuis 5 années quant à la mise en réseau est le responsable du pôle « développement économique » de la collectivité locale (intercommunalité) qu'est la CCVD (communauté de communes du val de Drôme).

« Je travaille pour développer le territoire en matière économique. Je suis directeur du pôle développement économique pour la communauté de commune. Donc, je travaille sur cinq axes : le classique sur le développement économique, l'aide à la création d'entreprises, l'aide à l'implantation d'entreprises, l'aide au développement des entreprises, le travail pour qu'il y ait une action interentreprise et le développement des réseaux d'acteurs économiques, et puis l'agriculture. » (D.L., CCVD)

C'est par l'entremise d'un groupement d'entreprises locales que se structure la mise en réseau des acteurs économiques les plus volontaristes, des chefs d'entreprise, le GEVD. Le motif de rapprochement des entreprises a été celui de la formation des jeunes, de façon à assurer le maintien et le développement des compétences des jeunes recrues sur le secteur, et ce sur l'apport d'une subvention significative. Le champ d'action collective s'est élargi à l'occasion d'une modification des conditions de subvention. Par contre, aucune de ces entreprises ne relève du secteur des éco-activités ou n'est qualifiée d'éco-entreprise. La naissance du GEVD (groupement des entreprises du Val de Drôme) est une opportunité de fédérer les entreprises autour de projets communs, sans les cibler d'emblée sur l'environnement.

« On a profité d'une modification de subventionnement de cette action de formation, pour un peu les obliger à créer une structure juridique et associative, dans laquelle on allait pouvoir avec les chez d'entreprises développer d'autres actions que simplement cette action de formation. » (D.L., CCVD)

Le second réseau sur lequel la collectivité s'appuie pour développer cette démarche auprès des entreprises locales est celui spécifique de la région Rhône-Alpes, l'association des pépinières d'entreprises Rhône-Alpes. Plus largement, et cette fois sur le domaine des éco-activités, la collectivité réfléchi avec les entreprises locales sur l'éventuelle adhésion au PECS, qui est le réseau des éco entreprises françaises.

ADEME 206/252

« Ce qui conditionne pour moi le fait d'adhérer, c'est d'être en capacité d'avoir réuni assez d'acteurs des éco-activités éco-entreprises ou éco-activités, pour déjà avoir un tissu d'acteurs économiques, qui nous permettent ensuite d'avoir intérêt à adhérer à ce réseau. » (D.L., CCVD)

Le nombre des entreprises constituerait un argument-clé justifiant et rendant crédible l'adhésion en premier des élus de la collectivité et du territoire de Biovallée®, puis l'adhésion au PECS. Les moyens alloués le seront en fonction de cette capacité à motiver et mobiliser les entreprises :

« Il faut un nombre d'entreprises conséquent, qui va nous permettre d'avoir quelques chefs de fil, qui seront fédérateurs, avec l'énergie de développer des projets qui intéresseront les autres. Et à mon avis on est très loin du seuil. Le top se serait qu'on ait 200 entreprises, pour que ça commence d'avoir un peut de tenu et de projets. » (D.L., CCVD)

Une distinction est établie entre « entreprise éco-responsable », « éco-activité » et « éco-entreprise ». Pour celle représentant le GEVD, aucune n'est inscrite dans le secteur des « éco-activités », ni en tant qu'éco-entreprise, mais chacune semble avoir pris des engagements en termes d'éco-responsabilités (gestion des déchets notamment, achats responsables).

L'objectif visé est celui du développement des entreprises, en termes d'activités économiques locales (recrutement et emplois), élargies à celles nationales puis internationales. C'est en somme une visée « faire connaître leur savoir faire, et promouvoir ce savoir faire à l'étranger » qui est prioritaire.

Le projet Biovallée® a vu inscrit dans son protocole, sur le volet « développement économique », le « tissage d'un réseau des éco-entreprises » de façon à rendre visible et démarquant le territoire sur le potentiel d'innovation et de savoir-faire qui lui sont propres.

La recherche d'un leadership des entreprises

Le GEVD serait la structure d'appui de diffusion et promotion des actions collectives sur le territoire, car inscrite à l'échelle du territoire de la Biovallée®, et surtout mobilisant des personnes, des acteurs engagés devenant de véritables « référents. »

« Je souhaite ne pas démultiplier les structures, parce qu'à chaque fois il faut trouver l'organisation qui s'en occupe, un référent pour chaque entreprise... L'intérêt du GEVD c'est de pouvoir développer différents projets, en fonction des acteurs au sein d'une même structure. Et ça ne gênera pas les acteurs actuels du GEVD. Le tout est d'arriver à trouver le leader qui va monter ce groupe au sein du GEVD. » (D.L., CCVD)

Le GEVD n'a pas pour vocation première de positionner ses adhérents sur l'éco-responsabilité ou les éco-activités, mais bien sur la promotion de « savoirs-faire », de compétences, produits et procédés innovants. C'est seulement en second lieu que l'idée, l'axe dévolu à l'éco-responsabilité ou éco-activité rejoint le projet du territoire de Biovallée®. Former un réseau local, rendre visible et lisible les entreprises au-delà des limites du territoire constitue l'axe stratégique premier.

« Et j'aimerai bien créer un groupe éco-entreprise, éco-activité, et c'est ça qu'on doit créer au sein du GEVD. » (D.L., CCVD)

Une logique de représentativité des activités économiques

Il est intéressant alors de relever que dans la logique de structurer un tel réseau d'entreprises, c'est la représentativité qui prime, et donc la capacité à animer un réseau suffisant en taille et en nombre d'entreprises, sans fixer de «limites » aux dires du directeur du pôle « développement économique » de la CCVD.

«Pour le GEVD on n'a pas de limites, un chef d'entreprise a envie... Enfin pas limite, sauf dans l'ordre de ce qui est légal (...) L'intérêt, en fait ce qu'on veut, c'est d'avoir une structure qui représente les acteurs économiques. Jusqu'à peu, si on voulait s'adresser au monde économique, finalement on s'adressait à des individus qui ne représentaient avant tout que les entreprises, voir seulement eux-mêmes. Il faut, si les élus veulent avoir un échange avec le monde économique, audelà des instances classiques, CCI, mais le monde économique DU territoire même, il fallait bien une structure qui les représente. » (D.L., CCVD)

La structuration en réseaux

Le second point clé de l'analyse de structuration du réseau des entreprises, c'est le renforcement de la connaissance des acteurs entre eux, de façon à stabiliser le maintien des entreprises et donc des activités, par leur « attachement » au territoire. L'analyse anthropologique d'une telle position prend ici tout son sens, puisque c'est à la fois le degré de force du lien entre les acteurs (reconnaissance mutuelle, voire affinités) et le degré de force du lien aux lieux, au territoire donc, qui président ici au processus de décision.

« On pense que de entreprises qui se connaissent, et qui forment un vrai réseau d'acteurs, et qui s'entrecroisent aussi bien dans les investissements que dans des projets, en étant client ou fournisseur, ça rend plus difficile pour le chef d'entreprise de délocaliser l'activité. Parce qu'il ne perd pas simplement un lieu, mais il perd un réseau, une sociabilité. Et plus ils se connaissent, plus ils font du business sur des projets ensemble, plus ça développe des (...) » (D.L., CCVD)

Le rattachement ou l'adhésion à des valeurs environnementales, ou plus spécifiquement à l'écoresponsabilité, ou encore à l'écologie territoriale et industrielle ne sauraient être volontairement déclinés, écartés ou disqualifiés. En effet, le contexte actuel favorise une adhésion ou un acquiescement tout du

ADEME 207 /252

moins public, sous forme plus ou moins consensuelle. Le positionnement « radicalement contre » ou « indifférent » marqué et signifié publiquement est devenu rare, comme si une forme de « pression sociale » s'exerçait. Surtout lorsque des avantages économiques ou encore des atouts politiques sont attendus, en termes d'image à préserver ou à revaloriser. Les acteurs économiques eux-mêmes en font l'expérience.

« Moi, ce qu'est l'environnement je m'en fous complètement ! Moi ce qui m'intéresse c'est seulement..., je veux dire, même si les gens le pensent, ça va être compliqué à exprimer devant les acteurs d'une collectivité qui représentent cet engagement du territoire. Je ne l'ai pas rencontré. Je ne dis pas que ça n'existe pas. Par contre, ce dont je suis sûr, ce qui a été exprimé, c'est que c'est intéressant à faire, certainement. Mais ils ne feront pas pour le faire, pour l'environnement et l'éthique simplement, mais bien parce qu'on est sur une rentabilité derrière. Ça c'est clair, quelle que soit l'entreprise. » (D.L., CCVD)

Mais au-delà des réseaux d'entreprises, existent les réseaux des fédérations et institutions de regroupements professionnels, tels que les Assemblées permanentes des chambres des métiers et de l'artisanat, des CCI et autres chambres consulaires. Aussi, l'explication est apportée par la CMA de la Drôme à travers ses chargés de mission Environnement :

« Déjà on va travailler en réseau surtout avec les chambres de métiers Rhône-Alpes, donc le réseau des chargés de mission d'environnement Rhône-Alpes. Mais aussi au niveau national, avec l'APCM. L'assemblée permanente de la chambre des métiers. On a un coordinateur des réseaux, qui est L. C. à la chambre régionale des métiers, qui lui fait le lien avec les autres régions... Ça facilite les échanges, de stratégie, de techniques, voir des actions, qui ont fonctionné sur un territoire, qui peuvent être efficaces sur un territoire. »

Les liens avec d'autres structures professionnelles peuvent être développés pour consolider des réseaux d'acteurs spécialisés, par secteurs et branches d'activités (Bâtiment, énergie, agriculture, etc.) et passent essentiellement par deux modes : le support d'information (annuaire), les mailing-listes ou les points d'information pour le premier mode (informationnel) et le second mode sous forme d'une animation territoriale ou locale des acteurs :

« On s'appuie sur les organisations professionnelles. La CAPEM et la FFB. Notamment sur l'annuaire des entreprises artisanales On travaille également en lien avec les espaces 'infos énergie'. Avec les CC, on a des actions collectives. Ou simplement des échanges ponctuels avec ces structures là. » (P.C., CMA Drôme)

Mais la diffusion d'informations nécessite une structuration dans le contenu et la source de diffusion. Car la pluralité des sources et des canaux de diffusion constitue un frein notable pour la lisibilité et l'accessibilité des informations. D'où une demande spécifique à faire valoir dans les points d'amélioration et recommandations :

« Ce qui faciliterait les choses, ce serait qu'au niveau du département, qu'il n'y ait qu'une structure, ou un système de communication, où tout le monde viendrait déposer des informations, mais ça parait compliqué. La multiplicité des actions rend ça difficile. » (P.C., CMA Drôme)

La structuration de l'offre foncière

La mise en œuvre de l'EIT par les collectivités porteuses du projet de la Biovallée® repose en second lieu, après la mise en réseau des acteurs économiques présents, sur la disponibilité foncière de l'accueil des créateurs et entrepreneurs. La stratégie cette fois repose bien sur l'implantation immobilière dont le territoire assure la viabilité foncière, l'offre des bâtiments, les services et infrastructures associées, et l'hébergement temporaire pour les créateurs (pépinière d'entreprise). Les éco-parcs ont dès lors cette vocation de « faire venir » des entreprises, de les installer sur des sites identifiés et aménagés selon les principes de l'éco-construction, sur des zones de desserte routière et en proximité des services (restauration, hébergement, salles de conférences, etc.) :

« Le chef d'entreprise qui veut construire ne se pose pas la question de l'aménagement au quotidien. Donc on peut lui donner les procédures à suivre, comment faire. Et peut-on là aussi des fois pour indiquer les subventions potentielles. Alors sur l'implantation c'est différent. On a aménagé les parcs d'activités, on a défini les lots... Donc là, une action pleine sur le fait de louer ou vendre à des acteurs qui vont y développer de l'activité économique. » (D.L., CCVD)

Cette offre foncière permet à la collectivité de renforcer son attractivité localement sans apporter d'aides financières directes auprès des entreprises.

« On engage tellement d'argent sur l'aménagement aujourd'hui des parcs, l'immobilier d'entreprise, tout ce qui est structurant, qu'on n'a pas d'argent à mettre sur l'aide à l'd'entreprise, de façon directe. Mais de toute façon l'entreprise est déjà aidée, puisque en aménagent des parcs, en vendant, enfin en louant aujourd'hui les terrains a prix coutant, quelque part c'est une forme de subvention. » (D.L., CCVD)

Les critères d'affectation du foncier aux activités

ADEME 208 /252

La problématique sur du foncier disponible de recruter et d'installer des entreprises à vocation « éco-industrielle » ou d'éco-activités est posée quant aux conditions et critères à fixer. Faut-il décider en amont des conditions et critères de décision ou faut-il s'en tenir au cas par cas? Le responsable du pôle « développement économique » de la CCVD apporte un éclairage à propos d'un éco-site ayant déjà retenu des entreprises pour une prochaine installation.

RS: Est-ce que vous pourriez vous appuyer sur des documents administratifs? Pour justement rendre disponible certaines zones pour l'implantation d'entreprises que si elles respectent telle ou telle chose, qu'elles s'engagent à avoir....

D.L: « Oui on peut, mais c'est compliqué. On peut faire des cahiers de charge de vente (règlement de vente opposable), qui deviennent contractuels et opposables à ceux à qui on l'a vendu. C'est compliqué juridiquement. Et ça demande une capacité d'analyse... Et à ce moment là il faut se baser sur le factuel. Là il faudrait des partenaires qui nous aident vraiment, et qu'on ait de l'expertise dans ce domaine là. Déjà qu'on a cette difficulté, où je rame un peu pour éco-entreprise, éco-activité, entreprise éco-responsable... pfuit voilà! On essaie déjà d'avancer sur ces questions là avec les élus. Si derrière en plus on devait travailler sur des choses qui seraient opposables au tiers... ce serait très compliqué. »

RS: Vous vous ne focalisez pas là-dessus...

D.L.: « On va avancer ! Sur les éco-parcs, on a besoin des éco-entreprises, des éco-activités. Ou a minima des entreprises éco-responsables. Derrière on va devoir mettre ce que ça veut dire. On pourra peut-être l'afficher comme critère de vente ou de location. En disant nous on accueille sur nos éco-parcs… »

Les vitrines des éco-activités

Par « vitrine » nous entendons un espace ou support servant à rendre lisibles et visibles les acteurs, les actions et les activités centrées sur l'environnement et l'écologie territoriale et industrielle. En premier lieu, nous relevons une vitrine de démonstration dans le secteur Bois-foresterie :

« Aujourd'hui toutes les chutes de scierie sont valorisées. Alors soit en interne... J'ouvre juste une parenthèse, à Bois du Dauphiné, qui est un site industriel, qui fait du sillage, mais qui fait aussi des pellets, des granulés de bois, et de l'électricité. Sur le même site. C'est-à-dire que le bois qui rentre, tout est valorisé, soit sous forme de sciage, soit sous forme de pellets. Donc là on est dans un système où il n'y a pas de déchets. C'est quelque chose que l'on retrouve en Autriche, en Allemagne. C'est du circuit court. Le bois rentre et il ne sort pas de l'usine.

RS: Et est-ce que cette utilisation globale c'est quelque chose de bien développé dans la filière?
FDM: Bois-Dauphiné c'est un investissement depuis deux ans. Donc c'est assez nouveau. Ça fait cinq six ans ou avec FCBA et ADEME ont travaille en commun, je crois, et c'est de dire qu'il y a une opération prise en charge par les scieries, qui est de sécher le bois artificiellement, et pour alimenter le séchoir, il faut de l'énergie. Donc on essaie de dire: bruler vos produits connexes de scierie. Les acteurs ne nous ont pas attendus. Ils ont très vite compris l'intérêt. »

L'expérience malheureuse, non aboutie et pourtant engagée sur le Pouzin avait toutes les qualités et avait réuni des conditions essentielles pour aboutir, comme le rappelle le directeur du Pôle Innovation de la CCI :

« On sentait que les industriels étaient sensibilisés, et avaient envie d'y aller...Quand on va déposer un projet aujourd'hui auprès d'un financeur, en lui disant qu'on a un engagement de trente entreprises... Il n'y en a pas beaucoup quand même. Avec des petites, des moyennes, des très grosses. C'est quand même assez rare !!! Mais bon, après le souhait de la chambre, c'était pas de partir tout seul. Le fait qu'on s e retrouvait seul avec le Conseil général... » (B.C, CCI)

En second lieu, nous retiendrons l'annuaire des éco-constructeurs de la Drôme, conçu et mis en place par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme :

« On a mis en place le site éco-construction, dont Patricia vous parlera, qui n'existait pas sur la Drôme. L'idée c'est de valoriser nos entreprises qui proposent des produits éco-construction, ou utilisent des éco-matériaux...Pour que le client se dise : là c'est une source de fiabilité, dans un contexte où tout le monde se dit Bio, écologique. L'idée c'était de se dire, nos entreprises artisanales qui respectent vraiment, il y a un comité de sélection, on vérifie les pièces. » (P.C., CMA Drôme)

Des outils virtuels de coopération

Le développement d'une identité locale spécifique sur la Biovallée® est reconnu par les acteurs à certaines initiatives, telles notamment de la mise en place d'une plateforme virtuelle d'achats. Le cas est évoqué par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme, car ayant permis à des producteurs locaux d'être fournisseurs sur des marchés publics de collectivités locales.

ADEME 209 /252

« Ils ont mis en place un dispositif qui s'appelle Agri-locale, qui est une plateforme internet qui permet de faire des achats directs entre le monde agricole et le monde scolaire notamment. Valoriser les produits locaux, avec une obligation d'un certain nombre de produits bio... » (P.C., CMA Drôme)

Des motifs réels de coopération

La mutualisation des équipements est un motif premier et bien ancré traditionnellement dans les activités agricoles et viticoles. Nombre de coopératives de production ont essaimé ainsi sur les territoires pour mobiliser des moyens en vue de mettre à disposition des équipements coûteux à l'investissement et en coûts de fonctionnement. L'importance des activités agri-viticoles sur la Biovallée®, par le nombre d'opérateurs (300 en viticulture du Diois), en couverture foncière (surfaces agricoles utiles, SAU), et par une dissémination de petites unités de production peut en partie expliquer la formation de coopératives et de systèmes de mutualisation. Les conditions écologiques et géographiques (le climat, le relief) sont des facteurs d'incitation à la mutualisation. Mais c'est aussi la dimension de l'histoire locale qui en constitue un socle culturel :

« Il y a des filtres, des outils très spécifiques qui peuvent être en commun... Je dirai que c'est historique. On est dans un territoire assez isolé de la vallée du Rhône, un territoire de montagne... On a l'habitude d'êtres solidaire les uns des autres. Donc ça existe de fait par le lieu. Donc effectivement, cette solidarité existe au niveau des caves. Même s'ils sont concurrents sur les marchés, ils peuvent avoir des filtres en commun.... Ça n'empêche pas. » (F.L., président du syndicat AOC Clairette de Die)

Ce sont ainsi certaines opérations techniques qui favorisent les mutualisations telles que les filtrations, les aires de lavage des matériels et équipements, « qui ne peuvent pas être faites dans toutes les caves » en viticulture, de « dégorgement »pour l'AOC du Crémant par exemple. Dans ce dernier cas, le syndicat de l'AOC du Diois a investi dans « une unité mobile de dégorgement, pour évacuer le dépôt du Crémant. Donc là il y a un camion avec une remorque qui passe dans toutes les caves. Donc il y en a qu'une pour toute la vallée. » (F.L., président du syndicat AOC Clairette de Die)

Représentations des outils d'aide à la décision

Autant dire que sur l'existence, la pertinence et la nécessité d'outils au service d'une démarche d'EIT, les avis et positions sont très contrastés. Pour les premiers acteurs, peu importe l'outil, la boîte à outils, l'essentiel réside dans la motivation et l'implication des acteurs :

« Je vais peut-être être provoc, mais ce n'est pas d'outils dont j'ai besoin, mais surtout l'envie de s'en servir. Y compris sur Biovallée : il ya dix dans de cela, j'aurai essayé de rationnaliser en amont la façon dont on allait s'organiser, décider, d'avoir un vrai plan d'actions, etc.... On n'est pas en état de le faire. Par contre la somme des actions individuelles, les plus reliées possibles entre elles, mais qui peuvent être extrêmement diverses dans les façons de faire. » (P.M., directeur Biovallée®)

Les métaphores performatives (le chercheur et le mécano) sont parfois adoptées pour renforcer les écarts d'implication dans la gouvernance d'un projet, dans son organisation au quotidien, renvoyant le chercheur « à distance », une distance utile, et l'acteur en situation à l'image d'un mécanicien ou d'un bricoleur.

« Le temps qu'on va passer à négocier, on va pas le passer à agir. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut avoir en même temps un travail de distanciation, d'analyse de la pertinence, d'un kit ou d'un tournevis, de composition du kit.... Ca c'est votre boulot de chercheur. Moi mon boulot c'est un boulot de mécanicien de terrain. » (P.M., directeur Biovallée®)

Par ailleurs, il est question de déceler les « porteurs », les « leaders » qui vont prendre des dispositions pour se démarquer, pour initier des innovations et des changements.

De façon plus radicale encore, la démultiplication des outils, peut laisser un projet sans animation, sans évolution, et donc devenir « lettres mortes » si aucune motivation ne guide les acteurs.

« On est plutôt des générateurs d'envie que des fournisseurs de matériel high-tech en main. Pour réaliser les projets. Oui, c'est bien, on a des calculs, des schémas, ça va nous aider. Mais si on ça, et pas les envies, la capacité des élus à décider, on a rien! On a un beau projet, il est mort, inopérant, impartageable, inhumain » (P.M., directeur Biovallée®)

Créateurs ou générateurs de liens, telle est la seconde facette des animateurs d'un tel projet de territoire :

« On a mis ensemble des agricultures et des paysagistes. On a généré dix fois plus de questions et de problèmes qu'on en imaginait avant de les mettre ensemble... Mais ce qui a compté c'est la rencontre. Jusque là ils ne s'étaient jamais rencontrés. »

Les outils sont aussi associés à des niveaux de connaissance décrits selon une méthode structurée :

ADEME 210 /252

« Je présume qu'on a un travail à faire sur à la fois la connaissance des flux, sur les simulations, la caractérisation de ce qui circule dans ces flux précisément, des simulations de recombinaison, beaucoup de cartographie je suppose, et puis la gestion de ces informations, ça doit devoir se mettre en place aussi. Et le management de tout ça. Donc, j'imagine que plus c'est participatif, plus ça fonctionne. » (P.M, directeur Biovallée®)

Certains acteurs accordent de l'importance à des outils de type taxinomique (Cf D.L., CCVD : la distinction entre les éco- activités, les bio-activités, les activités responsables...), permettant une immédiate mise en place, de politique d'aide ciblée par exemple. Pour autant, la majorité des acteurs considèrent que le temps est la principal problème auquel se heurtent les potentiels participants, et que les outils disponibles sont trop complexes pour trouver un lieu et un temps pour se présenter.

Les instruments économiques dans l'aide à la décision

« L'économie est seconde là-dedans. Elle va donner des orientations, de la précision, de se dire qu'on n'est pas assez nombreux, ou ce ne sera pas sur ce type de produit, ou là la marge est trop haute, on y arrivera jamais. L'économie apportera plutôt de l'aide à la décision, mais l'important c'est de créer le collectif. L'objectif il est collectif. Et c'est compliqué, notamment pour les propriétaires privés. Mobiliser les propriétaires privés est quelque chose de compliqué, qui nécessite beaucoup d'énergie, en termes d'animation. Aller les voir, etc. Surtout qu'il faut beaucoup de propriétaires. Donc là on voit bien, que c'est quelque chose de commun à toutes les filières, et pas seulement pour le bois, mobiliser les propriétaires privés est quelque chose de difficile est couteux. Si cette mobilisation des propriétaires est prise en charge par une fonction de production, tout de suite ce n'est pas rentable. Avant de produite la première calorie, il faut plein de réunion, c'est ce qu'on appellerait en économie des couts de transactions énormes, ...ça va être un coût insupportable, si c'est les trois chaudières à trois milles tonnes l'année. Il faut bien différencier la création de la dynamique collective des opérations techniques, au sens de création d'une filière. C'est exactement ce qu'on disait par rapport au colloque : la fonction de production n'est plus assez forte et solide pour pouvoir dépasser les actuels freins à la mobilisation, notamment des partenaires privés. » (FCBA)

La CCI de la Drôme, lors du projet d'El sur le Pouzin en 2008, avait estimé le chiffrage d'investissement d'une opération d'envergure sur 5 années, dont 3 financées à hauteur de près de 100 000 euros. L'investissement pour la mise en place de l'opération requérait l'achat d'un progiciel, la conduite de campagnes pour définir les synergies possibles...

« On avait identifié le pro logiciel, on avait fait le cahier des charges. On avait identifié celui qui était le plus pertinent, donc après... Je pense que le projet était arrivé trop tôt. Alors après, nous on a fait un choix. La personne qui était en charge du projet, ce projet ne décollant pas, elle est partie sur autre chose. Comme tout projet, il faut savoir l'arrêter à un moment donné. » (B.C., CCI)

Représentations des freins à la l'EIT

Si la dénomination EIT reste encore assez floue dans les esprits, ou trop générale pour spécifier les principes et modes d'organisation d'une telle démarche, d'autres éléments viennent rendre compréhensibles la lente appréhension des étapes d'une démarche environnementale, à savoir :

« Les entreprises ont : Un, une méconnaissance des filières de retraitement, deux, un manque de communication et trois, elles ne savent pas que les chambres consulaires peuvent les accompagner, et qu'elles peuvent leur proposer des diagnostics environnementaux gratuitement. » (M.K., CCVD)

La démarche de l'EIT requiert un niveau d'exigences dans la gestion des ressources et des déchets qui dépasse de façon significative ce que les entreprises ont déjà engagé : elles ont l'impression d'avoir déjà effectué le maximum, que ce soit sur le plan technique ou du modèle économique durable. Lorsque la gestion des déchets est assurée, l'EIT apparaît alors comme le « nec plus ultra. »

« Ce qui est à valoriser, elles le valorisent déjà ! Donc il faudrait qu'on trouve quelque chose qui est encore plus optimum pour eux. » (D.L., CCVD)

Second frein, celui de la légitimité d'intervention des collectivités locales dans la gestion des déchets des entreprises, justifiant le fait que les collectivités s'immiscent dans le périmètre des activités privées pu se rapprochent des structures économiques pour accompagner les démarches responsables.

« Nous, collectivité, on a le droit d'intervenir que s'il y a défaillance du privé. C'est toujours l'idée de subsidiarité, et de l'objet de la non-concurrence faussée. Et il y a cette contrainte qu'il faut regarder. D'où peut-être le travail à faire du GEVD, où à travers ils peuvent décider de mutualiser les choses. Et là c'est des acteurs privés qui se réunissent et qui mutualisent des choses. » (D.L., CCVD)

Le troisième frein, de nature technique, est celui lié à la diversité des activités et donc des déchets, sousproduits et effluents à valoriser. La problématique « déchets » se pose pour toutes les activités, mais pas dans les mêmes termes en fonction de leur nature, de leurs propriétés et classifications, de leurs

ADEME 211 /252

caractéristiques techniques. Le point d'aboutissement des échanges entre acteurs est celui du « non-traitable », du non valorisable par absence de filière, pas contrainte technique, par coût dissuasif du recyclage par rapport à l'élimination.

« Aucun autour de la table n'a des déchets équivalents aux autres. Ils ne s'adressent pas aux mêmes prestataires. On en discute aux réunions : « mais tu passes par qui, comment, oui moi c'est géré comme ça, mais moi j'ai ce problème là... » Et on se rend compte que le déchet, et c'est tout le travail qu'il y a faire, qu'ils envoient in fine, c'est celui dont ils ne peuvent rien faire. Parce que c'est du plastique collé avec du polystyrène, parce que... Et c'est tout le problème des filières qui doivent se mettre en place, des nouvelles techniques à mettre en place, qui vont retraiter ces filières là. »

La cohabitation des entreprises n'entraîne pas nécessairement la connaissance et la reconnaissance des entreprises entre elles avec un sentiment d'appartenance ou de rattachement à un territoire. L'EIT peut constituer un levier pour favoriser les liens interentreprises, mais des freins sont encore bien présents :

« On a des entreprises qui sont proches des unes des autres, elles ne travaillent pas forcément ensemble... Il y a beaucoup de collectivités qui ont essayé d'impliquer des dynamiques au sein des zones d'activités pour les faire travailler ensemble, mais pour que ça fonctionne, je pense, c'est notamment le cas dans les... Tout le développement économique local est parti de là, de l'industrie du textile italien... Où toutes les entreprises travaillent ensemble et avaient des relations marchandes pour que ça fonctionne...Et avaient une identité commune. On n'a pas encore à Biovallée® d'identité commune, aussi parce que les entreprises ne travaillent pas ensemble. Alors, peut-être que l'El pour contribuer à cette identité, peut-être... » (M.K., CCVD).

Dans le même ordre d'idée, la question des « résidus » ultimes, des « déchets de déchets », en résumé, le « delta » et la part « ultime » qui restent à traiter, devient le moteur des recherches de modes de gestion tout en restant dans les termes raisonnables d'un rapport coûts-efficacité.

« Il reste vraiment là aujourd'hui que le delta. L'ultime. Ce qui permet d'avoir une action publique, pour le coût, est-ce que sur ce delta là il n'y pas quelque chose à faire. » (D.L., CCVD)

Quatrième frein relevé dans les expérimentations locales, notamment autour de la valorisation de fluides énergétiques sur le territoire de la Biovallée®. En voulant mettre en place une synergie, il s'agit de motiver et de mobiliser au moins deux volontés, puis de répartir les coûts et avantages entre les deux partenaires (logique gagnant-gagnant), si ce n'est que la relation univoque « fournisseur unique-client unique » peut s'avérer dissuasive par la « force des choses » ou la relation asymétrique ainsi engagée.

« Il faudrait identifier deux acteurs de façon simultanée. On avait des gens qui venaient expérimenter de la méthanisation. Ils généraient de la chaleur avec de l'énergie. Et on avait rencontré Héro de fruit, qui a cet avantage d'utiliser la chaleur toute l'année, et il avait une dépense de gaz importante. Et donc le modèle économique tenait. HERO a refusé le projet de continuer le projet, parce que en fait, et je peux les comprendre, il était les seuls clients. Ils disaient on ne veut pas être les seuls clients, parce que ce qui est créé est fait uniquement de nous, si notre stratégie change, on ne veut pas être liés à une activité qui ne dépendrait que de nous. Donc on pouvait boucler quelque chose là-dessus, mais HERO est positionné à un endroit précis, pas ailleurs, et à proximité il n'y avait rien. On s'est dit c'est dommage, on aurait peut-être pu trouver. On n'avait pas d'autres acteurs ce moment là, et de toute façon ils n'auraient pas pu s'implanter... C'est des coups manqués parce que c'est très compliqué. » (D.L., CCVD)

La coopération impossible ?

Pour la CCI, la coopération est possible et a même été maintes fois expérimentée et dont une sur un projet spécifique d'EIT. La difficulté sur le territoire de la Biovallée® reste que la CCI et Biovallée® n'ont pas entrepris de projet commun.

Pour les professionnels de la filière Bois, la vision long terme est peu revendiquée, alors que l'on pourrait s'attendre à ce que le gisement « renouvelable » et de « rotation » des taillis et autre essences soit pris en compte sur des temps longs (10, 15, 20 voire 30 années pour des bois nobles). Or, pour ces acteurs, « on voit surtout le coût immédiat, et on ne voit pas forcément à long terme » explique le directeur de la R&D du FCBA. D'autre part, les comportements coopératifs que l'on pourrait attendre dans le secteur professionnel très « fermé » (pour ne pas dire corporatiste) sont rares :

« Quand on leur parle de projets collaboratifs, d'aller voir les concurrent, et que le rendement économique passe aussi par de la collaboration, là c'est encore plus compliqué. Et c'est par exemple toutes les tentatives pour faire des séchoirs de bois collectifs, de mutualisation. A ce jour, je ne connais pas de réussite. » (FCBA)

Créer du collectif, mobiliser collectivement requiert un minimum de conditions, notamment dans le processus de gouvernance des acteurs. Pour la filière Bois, il semble que la démarche tient en grande partie à la connaissance directe des acteurs pour engager les actions et lever les verrous. C'est en résumé ce que soutient le FCBA en discernant « réunion » et « coordination » :

FDM: On construit du commun, même si on ne sort pas content. Dans une approche personnelle, on peut plus débloquer des choses, faire avancer sur une action particulière. Dans une réunion, l'objectif ce n'est pas forcément de beaucoup avancer, mais d'avancer ensemble. De mettre à jour

ADEME 212 /252

des choses, que les gens puissent s'exprimer librement. Ça crée du lien social, dans des filières un peu isolées, dominées, au sens économique. Après, il faut faire attention, il faut que chaque réunion ait son but propre.

RS: C'est justement sur ce type de gouvernance que notre projet se porte, c'est de savoir en quoi un groupe comme FCBA pourrait animer, favoriser ces choses, ou sensibiliser les acteurs, en leur disant que c'est leur intérêt de participer à ces choses là ?

FDM: Alors il y a deux choses. Sur le discours, tout le monde l'a. L'union fait la force, ... personne ne dit le contraire. (...). Sur le discours, c'est un pour tous, tous pour un. Mais une fois qu'on a les mains dans le cambouis, c'est différent. » (FCBA)

Il est un cas à signaler, celui d'une commande d'étude de faisabilité d'une démarche d'EIT, avec les moyens nécessaires pour la conduire, sans que de suites soient données pour une expérimentation alors que des entreprises ont été associées et prêts à s'impliquer. Ce cas notoire a été signalé par la CCI de La Drôme et mérite de s'y arrêter pour en tirer des éléments de compréhension :

« On a juste fait l'étude de faisabilité. Après, il n'y a pas eu de suivi des instances politiques. Mais je pense qu'on si avait été dans un environnement industriel plus confiné... quand je dis confiné, c'est en terme de densité, ça aurait pu voir le jour plus facilement. L'idée c'était de travailler par zone géographique, mais fatalement, c'est ce que je vous disais, un territoire avec un tissu industriel très diversifié, a tellement de flux intrants et sortants différents que les synergies étaient à mon sens un peu compliquées... Mais c'était intéressant car on a eu trente entreprises qui avaient signé l'engagement que si le projet sortait, ils partaient dans l'action, donc ça c'était plutôt intéressant. » (B.C., CCI Drôme).

RS: Alors sur ces trente entreprises, c'était celles que vous suiviez depuis longtemps ? Oui. C'étaient les entreprises qui répondaient au questionnaire ?

BC : Pas forcément. C'était les entreprises qu'on suivait. La cible industrielle pour nous c'est 4000 entreprises dans la Drôme, et on touche 1800 entreprises par an. On touche environ 50% » (B.C., CCI Drôme)

La territorialisation impossible dans les marchés publics

Lorsque le projet est porté par une entité publique, telle une collectivité locale, des contraintes réglementaires relatives à la passation des marchés publics surgissent. C'est notamment le cas avec l'orientation sur des activités et des produits « locaux », pour favoriser des circuits courts, promouvoir des productions à moindre impact en émissions de gaz à effet de serre, lesquels ne pourront nommément faire valoir le principe de « proximité » dans un cahier des charges. Par ailleurs, certaines supercheries sont observables de la part des prestataires d'un marché pour « verdir » les offres.

« On avait un appel d'offre qui en termes de génération de CO2, avec un système de points, pour ce qui venait de loin. Sauf qu'il y a un entreprise qui a proposé de les prendre là et de les faire amener là, et que les matériaux venaient d'autre part(...) Donc c'est le truandeur qui a eu le marché. Le fait que sur l'égal accès à la commande publique on ne puisse pas territorialiser les choses ?! Les marchés devraient se poser la question de se donner un périmètre. Avec une logique, des choses encadrées. Sur certaines prestations, on n'a pas à les chercher à 10 000km n'est pas possible ! Et on n'a pas le droit de mettre ça...Mais il faudrait changer les règlements européens... » (D.L., CCVD)

Les frontières territoriales sont-elles infranchissables ?

Les préoccupations environnementales sont considérées comme se heurtant aux limites administratives du territoire. Si le territoire Biovallée® offre un cadre formel fournissant un cadre d'action plus homogène que l'habituel morcellement, comme c'est le cas pour l'appellation Clairette de Die qui se retrouve pour la première fois sur un même territoire unifié, la plupart des autres activités ou réseaux d'activités voient dans ce morcellement et ces séparations une contrainte forte, qui se manifeste pour les acteurs individuels par une prise de temps considérable, temps qui de fait est considéré comme trop important pour pouvoir être pris.

« Une des raisons pour lesquelles je croyais vraiment à ce projet, c'est que 80% de l'activité est sur le couloir rhodanien. Donc on a des synergies fortes possibles entre les industriels. On avait pratiquement réussi à franchir ce cap, cette bi-départementalité qu'est le Rhône, qui est une frontière naturelle mais aussi une frontière administrative. Qui existe malgré tout, même s'l y a énormément de synergie. »

Les politiques ont essayé d'insuffler un mouvement... Après, il y a quatre grands secteurs où on pouvait le faire : Roman-Bourg-Péage-Tain ou Valence, ensuite Montélimar-Loriol, et ensuite de l'autre côté du nucléaire, où il y avait des choses à creuses. Après quand on va dans l'arrière pays, ça devient plus compliqué.

Les risques sanitaires

Parmi les facteurs de risque, rares sont évoqués ceux d'ordre sanitaire, Mais bon, si on est sur de la chaleur, on sait très bien que s'il faut la transporter il y a une déperdition calorifique, et ce n'est pas rentable.

ADEME 213 /252

« On avait un projet dans le Nord de la Drôme avec un hôpital, qui dégageait beaucoup de chaleur. Le projet c'est arrêté par ce qu'il y a eu un problème de légionellose dans les tuyaux de l'hôpital, et comme c'était de l'industrie agroalimentaire. »

Mais l'EIT peut apporter aussi des réponses innovantes et parfois inattendues y compris sur le volet sanitaire : des industries, notamment agroalimentaires, « ressortent de l'eau avec une concentration bactériologique ou chimique parfois un peu élevée. » Dans le domaine du traitement de cette eau, il est connu le distillat de la lavande, résidu de la distillerie, produit en grande quantité, peut devenir un moyen de traitement de l'eau notamment contre la légionellose. Des synergies auraient pu être mises en place lors des investigations sur le territoire Drôme-Ardèche, sans avoir le temps d'être seulement expérimentées, déplore le directeur du pôle Innovation de la CCI.

Représentations des leviers à l'EIT

La connaissance d'un terrain expérience de l'El peut susciter des intérêts et vocations à engager des démarches d'El. C'est le cas notamment des acteurs de la CCI de la Drôme, parmi lesquels le responsable du pôle Innovation a eu l'occasion de découvrir le site de Sorel Tracy au Québec.

« C'est d'abord des acteurs techniques qui ont été sollicités (experts et universitaires de l'UTT et de l'INSA de Lyon), et après on a commencé à écrire la genèse du projet, qui vient historiquement d'un voyage d'étude au Canada, avec la province de Sorel-Tracy, qui avait déjà mis en place un projet d'El; Donc on avait vu ça, on a fait un peu de veille. On avait identifié un progiciel, capable de réaliser des bilans de flux. Donc on a construit le projet. On a d'abord vu des techniciens, puis après on est allé voir les financiers potentiels. Au départ, on a eu un accord un Conseil général de la Drôme, qui était prêt à y aller. Mais l'ADEME ce n'était clairement pas dans ses objectifs du moment. On leur a posé la question… » (B.C., CCI)

Du côté des acteurs en charge de l'animation d'un projet de territoire, à l'instar d'un directeur de projet, il est question de motivation et d'envie. Le cadre « conventionnel » fixe bien entendu les règles du partenariat, les objectifs et les moyens, mais le message passé par le principal « moteur » du projet est la capacité à susciter l'implication des acteurs et non plus l'application simple d'un mode de management « descendant », directif. Cela va même jusqu'à reconsidérer l'idée de leaders et de « référents », et donc des délégations de responsabilités, puisque le ressort attendu est celui de la capacité des personnes à s'investir.

L'animation locale des divers acteurs du territoire constituerait un facteur clé de mobilisation pour faire adhérer les entreprises autour des principes de l'EIT, selon des chargés de mission des collectivités impliquées dans le projet Biovallée® :

« De la motivation, mais ça va avec l'animation : il faut que l'animateur réussisse à motiver. » (A.G., CCVD)

Ce point de vue est repris par un autre chargé de mission, selon lequel « des entreprises volontaires pour amorcer le projet : des porteurs de projets » avec l'hypothèse que les collectivités elles-mêmes pourraient amorcer des processus d'El, au regard de tous les déchets qu'elles traitent en déchèterie. » (M.K., CCVD)

Mais le frein tient au mode de gouvernance, quasi pyramidal selon lequel fonctionnent les institutions, et modèle avec lequel il s'agit de rompre :

« On parle de développement durable alors que les pratiques n'y sont pas encore. Donc tout ça c'est à changer. Sans lien hiérarchique. Que sur la base de la convention et l'envie. Ca suppose une énergie des fois supérieure au modèle : « j'ordonne il exécute. » Ca va plus vite des fois, çà. On n'est pas là dedans. Donc c'est beaucoup d'énergie de ce point de vue là.... C'est plus une philosophie du faire qui est à partager que des gens qui sont référents de ci ou de là. »

Du côté des acteurs économiques, le premier motif invoqué quant à l'adhésion voire à l'engagement dans une démarche d'EIT, en cela rien de nouveau sous le soleil, c'est bien entendu l'intérêt économique. Par des économies substantielles obtenues à l'occasion d'une mutualisation de gestion des déchets ou de ressources, par des rentrées d'argent parfois intéressantes quant il s'agit de vendre des sous-produits devenant des ressources à moindres coûts pour d'autres, il s'agit d'avantages économiques avant toute chose (cf propos du FCBA, de la CCI).

Le second facteur de motivation est celui de la montée des coûts des matières premières et des énergies d'origine fossiles. Et la progression des coûts de gestion des déchets. Les conséquences en sont sur les coûts de transport et donc sur les distances d'approvisionnement et/ou de livraison.

« En tous les cas il y a un facteur qui nous aidera, c'est l'explosion du coût des matières premières et du cout énergétique. Si un jour un acteur doit se déplacer parce qu'il a intérêt à récupérer l'énergie ou le déchet de l'autre, ou vice versa, d'un seul coup ils le feront, parce que dans

ADEME 214/252

l'économie du projet global ça deviendra très intéressant. Par rapport à la recherche de matière, leur source d'approvisionnement était plus proche d'ici. Et l'intérêt d'être positionné dans un territoire qui peut-être marqué par ce créneau là. Ça ça existe. On a des déplacements qui sont liés au positionnement géographique, sur l'axe rhodanien, à côté de l'A7, l'AN 7, ça existe aussi. » (D.L., CCVD)

« Les coûts ont explosé... Donc, la taxe notamment sur l'enlèvement des ordures ménagères, qui est calculée sur la base du foncier bâti, elle a explosé sur ces dernières années, donc les entreprises ont été amenées à payer de plus en plus cher. On a aussi des problèmes environnementaux. Aujourd'hui, les déchets qu'on ne trie pas sont enfouis sous terre. Et on manque de place! Sur toutes les communes adhérentes au Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Drôme Ardèche), on est environ à mille tonnes par jour enfouies... » (M.K, CCVD)

Troisième élément décisif pour initier des démarches de mutualisation de la gestion des déchets, le cadre réglementaire relatif à la redevance incitative auprès des entreprises :

« Les collectivités sont compétentes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, mais pas pour les déchets professionnels. Or, si la collectivité décide de s'occuper des déchets qu'on assimile aux ordures ménagères, notamment les DIB, tout ce qui est papier carton plastique, elle peut le faire, mais elle doit faire appliquer ce qu'on appelle la redevance spéciale, c'est-à-dire facturer aux entreprises le service rendu. Donc, il y a le côté réglementaire, de une mise en conformité avec la réglementation, et la volonté de réduire dans la cadre du Grenelle, il faut respecter ça, la quantité de déchets traitée par les collectivités. » (M.K., CCVD).

Autre facteur lié directement au précédent, celui de la gestion déléguée des opérations de traitement des déchets des ménages et des DIB assimilés par un syndicat mixte auprès duquel cotisent les collectivités locales. C'est le cas du SYTRAD en Drôme et Ardèche :

« Après, le problème de l'El, c'est que les collectivités sont adhérentes au Sytrad, Syndicat de traitement des déchets dans la Drôme. Et que le syndicat il faut lui donner des déchets pour qu'il fonctionne. Et si on arrête de lui donner des déchets, il ne fonctionne pas, ou ça lui coûte plus cher. Donc les collectivités sont quelque part menottées à ce syndicat. Aujourd'hui le carton collecté en déchèterie ou chez les commerçants, part au Sytrad à Portes-Lès-Valence, et est évacué en Espagne, où il est recyclé. » (M.K., CCVD).

Quatrième facteur, celui d'adhésion repéré sur le territoire, celui du « marketing » et donc de l'image promue et exportée pour et autour des activités du territoire ayant des retentissements sur l'image de l'entreprise. Cela devient significatif avec la marque déposée de Biovallée® :

« On a des acteurs qui ont signé, proches de l'éco-site, parce que c'était Biovallée. Une entreprise qui vient de Vichy, l'autre de Toulouse. Il y a en une qui fait des produits cosmétiques bio, l'autre fait de l'épicerie fine bio. » (D.L., CCVD)

Quatrième élément et facteur de réussite à une démarche d'EIT, la valeur d'exemplarité et de démonstration.

« C'est la réussite de projet. C'est l'exemplarité. Oui. Le fait qu'il y ait des projets qui commencent à démarrer, qui fonctionne. Qu'on soit capable de montrer qu'il y ait des entreprises qui sont venus pour ça, de montrer que des entreprises se développent autour de nouveaux concepts et que ça fonctionne, de montrer qu'il y a intérêt au territoire à le faire. C'est ça qui fonctionne le mieux, je pense, c'est l'exemple. L'exemple et le fait que dans nos structures on délibère, et les élus entendent parler de toute façon. A chaque fois, il y a obligatoirement dans les délibérations, on explique en quoi c'est en lien avec le grand projet. Donc ça participe à cette éducation. » (D.L., CCVD)

Cinquième élément ressortant, c'est celui concernant les secteurs d'activité, la nature des activités et le profil des entreprises. A entendre la majorité des interlocuteurs, l'EIT concerne toutes les entreprises, toutes les activités, sans exclusive. Il y aurait comme une sorte de « libre accès » à la démarche. Les restrictions apportées sont celles relatives à un effet « retard » (pas d'anticipation sur un avenir nécessairement porté vers l'optimisation de tous les flux et les contraintes ou exigences environnementales) et par manque d'adaptation à une demande sociale forte, soit par manque de volonté et de cohérence.

« La démarche est transversale. Sachant que les entreprises qui n'ont pas fait le pas aujourd'hui sont mortes demain. C'est un point de vue. Comme tout basculement, on le fait, on s'y met un peu, et puis on arrive à franchir des caps, ou on n'y pas pensé, alors on s'y est pas mis, et on est confronté au problème et c'est trop tard. » (D.L., CCVD)

Une sociologie créative

ADEME 215 /252

Aux dires d'interlocuteurs arrivés récemment sur le territoire, il semble qu'une certaine « sociologie » ressorte des acteurs du territoire. C'est en termes de capacités et même de « ressources » que sont présentés les profils des acteurs locaux, par des expériences remontant aux années 70 et démultipliées sans que le « rural » se soit renfermé sur lui-même. L'idée d'un territoire rural éloigné des préoccupations actuelles et non engagé dans des démarches globales serait une caricature portée par ceux qui n'en connaissent pas les véritables ressorts. En outre, c'est l'idée d'un fond de militance et d'ouverture aux alternatives qui semble caractériser la population du territoire, du fait d'une « sur-représentation » significative.

« Sinon on n'aura pas développé notre capacité d'adaptation, de créativité. Quelque part, ce qui fait la richesse de Biovallée, c'est aussi cette sociologie. Il y a un potentiel humain ici de vécus, d'expériences,... qui sont arrivés sur le territoire....On est pas un territoire reculé, de fils petit-fils...jamais sortie de leur pré. Il y a une ouverture de mentalité, d'expériences vécues, de richesses, dont on ne tire pas la quintessence. Parce qu'on l'a pas posé comme une ressource. L'enjeu serait d'identifier ça comme une ressource » (L.C., CCVD)

« La question de la gouvernance, de l'éducation des enfants, ce sont des questions dont tu peux discuter sur le marché, des méthodes alternatives de soin, l'éducation et la pédagogie alternative... C'est hallucinant quand même. C'est une strate de la population seulement, je me leurre pas non plus... C'est dans le cadre de la surreprésentation d'une partie de la population qui est surreprésentée sur le territoire, et qu'elle y est active, qu'elle prend des initiatives... » (L.C., CCVD)

Les opportunités de ressources matérielles locales

Sur un territoire à forte composante rurale et aux activités agro-forestières, un gisement de ressources disponibles et renouvelables se prête assez spontanément à la promotion des valorisations. C'est une sorte d'inventaire rapide des « ressources »matérielles qui laisse à penser d'emblée qu'il y a matière à valorisation ou du moins d'optimisation.

« Déjà tout ce qui va concerner les déchets verts du monde agricole, comme des particuliers ou des entreprises. Je pense qu'on est assis sur une masse importante. Je ne me rappelle plus de l'évaluation, mais aujourd'hui on en tire pas grand-chose. Par de la méthanisation, par du compost, par je ne sais quoi... Il y a une déperdition. Par de la recréation de matière qui sert à autre chose qui est à mon avis importante là-dessus. Toute la filière bois qui est évidente aussi. »

Ensuite, c'est par secteurs géographiques différenciés que sont décrits les gisements et les ressources susceptibles d'entrer dans un circuit ou une filière de valorisations multiples. Il est intéressant de relever que c'est sur un mode « comptable » des ressources disponibles, qui constituent un stock, « perdu » voire « gâché », que se construit la nouvelle représentation d'un territoire en devenir d'être un éco-territoire. Soudain, tout « milieu », tout « lieu » devient un potentiel de ressources matérielles et énergétiques.

« Le bois c'est plutôt dans le Diois. Toute cette forêt qui arrive à maturité, et qui représente un stock colossal, et qui a des difficultés de gestion énormes, et qui fait qu'aujourd'hui la seule exploitation c'est de faire de la patte à papier à Tarascon. Ça pose toutes les questions aux territoires. Cette matière là peut servir à la construction, et ensuite toute l'exploitation des forêts pour le côté énergie, c'est un gâchis énorme! » (D.L., CCVD)

Reconnaissance mutuelle des acteurs et chaîne d'influence

« A oui. Les premiers qui se sont retrouvés se sont aperçus qu'ils ne se connaissaient pas. Ce qui les a intéressés, c'était d'abord de se connaître, de se parler, de voir ce que faisait l'autre. Puis après, c'était de voir ce qui se passait dans les entreprises des autres. Donc toujours, on commençait la réunion par une petite visite de la boîte. Eux-mêmes ce se l'ont dit, on s'accueille à tour de rôle. Nous, on l'a même pas émis, c'est venu d'eux. » (D.L., CCVD)

Le directeur de l'Herbier du Diois (35 salariés) renforce l'idée d'une nécessaire proximité dans les relations des acteurs :

« Il faut des interlocuteurs locaux... après il y a quand même une influence de proche en proche qui se fait. Il faut quand même être honnête, l'écologie on en a jamais autant parlé qu'aujourd'hui. Donc on a gagné une première bagarre... Après il reste encore des milliers et de milliers de bagarres à gagner. L'essentiel c'est de montrer que ça existe, qu'il y a une autre manière de faire de l'économie. » (V.T.)

Une structure d'animation « neutre »

L'idée d'une structure « neutre » politiquement du moins, au service des entreprises sur le territoire, s'avère séduisante dans le processus d'animation et de coordination de projets en EIT. En tout cas, c'est ce qui ressort d'un entretien avec la responsable de l'association AIDER, portée par la CCVD pour assurer un service d'accompagnement des entreprises sur des réponses à des besoins spécifiques (gestion prévisionnelle, devenue territoriale, des emplois et compétences, ou GPEC; plan de formation; plus récemment sur la gestion des déchets industriels). Servir d'outil (qualifié de « neutre », « On est un outil au service des collectivités »), sans frontières géographiques, administratives et sans représentation politique, permet d'assurer un service à toute entreprise sur le territoire sans jugement.

ADEME 216 /252

« On est totalement neutre sur ces trois thématiques. Donc demain que ce soit une commune de gauche, de droite, qui nous sollicite sur une action, c'est l'action qui va faire qu'on y va ou pas. Ça ne va pas être de dire qu'on travaille que pour les gens de droite ou gauche. On n'est pas sur un système d'élection. L'avantage d'une structure comme la notre c'est vraiment qu'on est un outil. C'est-à-dire que si des collectivités nous disent, tiens, on s'est posé la question de..., mais on ne sait pas trop si c'est faisable... Nous on est en capacité de, parce que notre métier c'est d'être en expérimentation, en innovation, c'est de dire que ce projet là on le prend. Et de prendre du temps pour voir si c'est faisable, comment, avec qui, qui devrait le porter... » (I.M., Aider)

La nécessaire neutralité politique devient prépondérante dans le sens où des rivalités locales se sont affirmées notamment autour du projet Biovallée®. L'exemple le plus frappant est celui de la ville de Crest qui adopte une position de retrait. La présence d'activités économiques non inclues dans le projet peut compromettre en partie une démarche d'EIT.

« Après il y a la ville de Crest qui est le vrai pôle, le poumon économique de la vallée, qui ne fait pas partie du projet, et qui n'est fédéré à aucune collectivité... Il y a pourtant de la cohérence territoriale sur l'ensemble du territoire Biovallée... mais à l'intérieur, il y a des incohérences...Surtout pour la ville de Crest qui est en opposition avec le projet Biovallée... Alors sur la question des déchets, la CCVD fait partie de Crest... La collecte sélective de la CC, est collectée par la CC, alors que les ordures ménagères sont collectées par la ville de Crest... notre projet c'est sur Biovallée, sauf Crest. Or il y là bas un grand nombre d'entreprises qui seraient intéressantes à impliquer dans un projet d'El » (M.K., CCVD)

Cette « dissidence » communale écarte une entreprise (Smurfit) qui pourrait entrer dans un dispositif de valorisation de DIB (cartonnage) fabriquant du carton ondulé et disposant d'une broyeuse et d'un compacteur qui pourraient devenir des équipements utiles pour la gestion collective des DIB locaux.

Second point, l'importance d'une animation, ou plus précisément d'un(e) animateur(trice) dans le processus de la gouvernance des acteurs et partenaires. Pour des raisons pratiques et de liens continus entre acteurs, la fonction d'animation est essentielle, ce que confirment les interlocuteurs à l'unanimité.

« Il ne peut pas y avoir de réunions sans animateur, c'est très rare. J'ai essayé... On a créé des commissions dans le cadre du GEVD. On se réunit tous ensemble, on fait des réunions de travail, sur ceux qui étaient concerné par la mutualisation de formation, par ceci, cela... Et je leur ai dit, soit je suis toutes les commissions, soit je vous donne la matière, et après vous êtes autonome en commission. Et on se rend compte que ça ne fonctionne pas, parce qu'il faut que quelqu'un soit là... Les gens n'ont pas cette culture. Oui, confirmer que la réunion est bien à telle heure, que ça se fait à tel endroit, qu'il y ait quelqu'un qui fasse un compte rendu... » (I.M., Aider)

Une structure d'interface entre organisations

A contrario, plutôt qu'une structure neutre, pour le directeur du pôle Innovation de la CCI de la Drôme, la CCI est en position d'interface favorisant les démarches auprès des entreprises, non seulement sur le conseil, la formation et l'accompagnement mais aussi sur des programmes plus ambitieux et sur des problématiques ne relevant pas toujours nécessairement des entreprises.

« Il y a quelque chose d'important à savoir, c'est qu'en tant que CM, on a un réel avantage concurrentiel par rapport à bon nombre de structures : c'est qu'on est à l'interface des entreprises, des institutions et des financeurs. On est géré par des chefs d'entreprises. On est sous la tutelle de l'état, enfin du préfet. Du coup cela permet de mailler le terrain. » (B.C., CCI)

Les syndicats professionnels, représentatifs d'activités et d'une profession, peuvent comprendre des missions relatives à la gestion collective et fédératrice des acteurs économiques, lesquels restent toutefois concurrentiels sur les marchés. Mais les initiatives émanant des syndicats professionnels présentent l'intérêt d'une approche concertée et avec adhésion majoritaire voire unanime des adhérents, suite à vote démocratique au sein de ces organisations. La formation de GIE constitue un autre modèle d'organisation intéressante dans un dispositif d'activités collectives et de mutualisation des moyens, matériels ou immatériels.

Dans le cadre d'actions collectives en Environnement, celles relatives aux activités en viticultures peuvent être intéressantes à analyser : les aires de nettoyage des équipements et engins de quelques 300 opérateurs disséminés sur le Diois peut servir d'illustration ici. Entre « démarche individualiste » et « démarche collectiviste », le débat reste ouvert et l'EIT interpellée directement. La question du traitement collectif d'effluents, au même titre que des déchets, par un panel de producteurs, renvoie à la conception de la gouvernance entre ces acteurs, aux conditions économiques, techniques et logistiques. L'avis d'un décideur de la profession mérite notre attention :

ADEME 217 /252

« On est entrain de faire fausse route. Sur les traitements des effluents, et notamment. C'est qu'on a pris le problème à l'envers. On a individualisé toute cette démarche, alors qu'il fallait le faire en collectif. Aujourd'hui on donne des aides sur l'individuel pour faire du traitement, alors qu'on pourrait faire du remplissage et locaux de traitement phyto. Alors forcément ça, ça peut-être qu'individuel, parce que chaque exploitant va traiter avec un herbicide précis. Et par contre, tout ce qui est récupération des produits de fond de cuve, de lavage, et le traitement, peut se faire en dehors des exploitations, et là-dessus, je vois pas pourquoi, et notamment sur Biovallée, si on y revient, on n'a pas un système sur l'ensemble du territoire, de récupération, de collecte de ces effluents de phyto, et de traitement sur un seul lieu efficace. Pleins de petits points de traitement, on n'est pas efficace, on dilue les problèmes. Et ça, si il y un axe de travail sur Biovallée, au niveau viticole, c'est déjà làdessus. Si on arrive à mettre en place une collecte, un stockage et un retraitement sur un site Biovallée, on aura gagné un gros point. » (F.L., président du syndicat AOC Diois)

L'idée défendue au final est bien de « démontrer » les capacités à assurer une gestion responsable des effluents.

« Nous, si on a une unité performante pour traiter les déchets phyto, elle pourrait s'installer sur le territoire de la Biovallée, et on verrait qu'on peut traiter nos déchets sur place ! Montrer qu'on pollue peu, qu'on récupère, et on traite. Ça, ça paraît logique, mais est-ce que cette logique va être mise en place ? »

Par contre, le syndicat ne se positionne nullement sur l'investissement et les capacités en ressources à mobiliser pour un tel projet, renvoyant la balle dans le camp des communautés de communes.

« Nous syndicat, on n'a pas la capacité de faire ça. On n'a pas les ressources. On a un animateur, une secrétaire comptable à 80%.... Par contre, les communautés de communes ont déjà la gestion de déchets. Ça peut-être un déchet complémentaire. Comme on reprend les peintures, etc., on peut reprendre nos déchets. C'est vraiment un axe communauté de commune ça. » (F.L., président du syndicat AOC Diois)

Les capacités comme ressources

Le processus de gouvernance peut être présenté aussi comme une « manière faire autrement » que selon les schémas classiques et les voies institutionnelles. C'est en tout cas ce qui ressort nettement de trois entretiens au travers desquels la capacité d'innover dans l'animation du territoire tient à la mobilisation d'acteurs dits parties-prenantes et de leur faire développer leur capacité d'adaptation à situations inédites ou incertaines face à des risques (tels que le changement climatique, la pénurie d'eau).

« Des modes de gestion pas tant..., c'est pour passer d'un mode de gestion où aujourd'hui tu identifies un risque d'inondation, tu fais un PPRI, toc toc toc... Tu prévois tout... Et le jour où tu as un maillon de la chaîne qui coince, le déclenchement ne se fait pas, et il ne passe rien... L'autre façon de faire, c'est d'identifier toutes les parties prenantes, et de faire de l'empowerment, c'est-à-dire comment l'ensemble des parties prenantes, y compris le bonhomme qui risque d'avoir sa cave inondé, et bien il est formé (...) on n'a pas du tout misé sur la capacité des acteurs à développer sa capacité d'adaptation » (L.C., CCVD)

Ouverture vers des pistes de recommandations

L'une des recommandations présentée sur le territoire est celle relative à la certification des entreprises susceptibles de s'installer sur un éco-parc.

« Sur les futurs éco-parcs, on souhaite qu'ils soient certifiés ISO 14001. La certification en soi c'est aussi la volonté de dire aux entreprises qui s'installent : « on ne vous signe pas un chèque blanc. » (D.L., CCVD)

La mobilisation des entreprises dans une démarche d'EIT tient à la capacité d'animation du réseau sur des thèmes porteurs et dans la durée, en montrant ce qui est entrepris par les collectivités locales (exemplarité et démonstration) de façon à inciter les entreprises à franchir le pas.

L'animation des acteurs et des réseaux est une idée récurrente chez le directeur du projet Biovallée® :

« C'est un capital de connaissance, de confiance qu'on créé. Si je demande à un bureau d'étude de venir me faire ça... ON l'a fait sur d'autres sujets, je savais que c'était de l'argent perdu. 80 % de la

ADEME 218 /252

connaissance s'en va avec celui qui a fait l'entretien. Et c'est qui lui pour nous parler pendant une heure, et puis après ? L'agent de développement, on peut le rappeler, on a bu un coup ensemble, on s'est tapé sur l'épaule, on s'est pris le chou un bout coup, et ça c'est résolu... Il y a une histoire. C'est sur ça qu'on va créer des relations futures. Pas sur la case dans laquelle on nous mis à l'issu de l'enquête. » (P.M., directeur Biovallée®)

Les acteurs-clés

« On n'a pas mis en place de moyens de gouvernance. Les réunions, les groupes, ce sont les acteurs qui les ont mis en place. Nous, on n'y participe seulement. A priori on ne crée rien. Quelques fois ils nous arrivent de provoquer, de dire qu'il serait bien que l'on se retrouve avec telle thématique avec tels acteurs. Ça nous arrive. Mais c'est parce qu'on a besoin d'avancer, et qu'on se dit là il y a un enjeu, il faut avancer. (...) Et sur les acteurs clés. C'est toujours un problème difficile. Ce qui me vient en tête dans les TCR. Pendant un temps on a évoqué le monde agricole pour implanter des choses comme ça. Donc l'acteur clé, là, c'est le conseiller de la chambre d'agriculture, ou des coopératives, qui vient voir l'agriculteur, pour lui dire comment faire... ou la coopérative agricole qui vient conseiller sur plusieurs choses : les engrais, les phytosanitaires, les matériels, les trucs comme ça. Et l'agriculteur, c'est lui qu'il écoute, au-delà de sa représentation syndicale. Et les acteurs clés, c'est difficile à trouver. Quelques fois il y a des acteurs institutionnels qui ne sont pas clés. Et pourtant qui veulent être présents. Et qui sont incontournables. Et il faut faire avec. Des fois il v a des leaders naturels, qui sont des personnalités, et il faut être très proche du territoire pour les repérer. Là, ces personnes ressources, focales, ce n'est pas facile à trouver. Et surtout ça peut être très divers. On n'a pas de règles particulières. Quand on fait des audits patrimoniaux, justement, on essaie de les repérer. On présente la démarche à des personnes, en demandant qui sont les personnes qu'ils peuvent nous recommander. » (FCBA)

La taille des partenaires d'un écosystème industriel territorial

FDM: « Ca c'est de la théorie des jeux. Pour qu'une coalition soit stable, il faut un certain nombre de conditions. Alors je ne l'ai pas toutes en tête. Il y en a une qui est qu'il ne faut pas qu'il y ait une hétérogénéité. De type? Non de pouvoir. Il ne faut pas qu'il y ait une coalition avec un gros et cinq petits. Ça se pose surtout au niveau individuel, mais ça a aussi du sens pour les entreprises.

RS: Evidemment c'est des paramètres à prendre en compte. Après les projets qui marchent, ce sont des petites entreprises. Ou des grosses entreprises, mais seulement sur une petite partie de leur activité.

FDM: Je vais faire un a priori: que ça marche bien sur des entreprises de même taille, qui partagent des objectifs qui sont communs. Et surtout à mon avis, il faut qu'elles soient de taille équivalente. Soit elles grandissent toutes, de manière (???). Si jamais il y en a une qui grandit trop, ça peut fragiliser... ça veut dire quoi: en terme industriel, quid d'un projet important dans la région, qui pourrait s'implanter, par rapport aux structures déjà existantes. Qu'est-ce qu'on en fait? Est-ce qu'on l'accepte, alors que c'est un risque pour l'approvisionnement. Dans quelles conditions on accepte. » (FCBA)

Sur la nécessité d'un guide pour l'EIT

Les expériences à portée opérationnelle semble-t-il ayant eu le plus d'impact et de réussite auprès des entreprises, sont celles conduites par les Chambres des métiers et de l'artisanat. Les campagnes auprès des garagistes, des blanchisseries-teintureries ont fait l'objet d'une conception puis de la diffusion de plaquettes et documents clés, filière par filière, selon un type « taxinomique » (identification et classification des déchets et résidus pour leur gestion rationnelle). Et dans une démarche plus globale et plus intégrée telle que celle de l'EIT, il semble qu'un document de référence puisse convaincre des acteurs :

« Je pense que le plus important c'est ce que fait Biovallée® maintenant, c'est de sortir les gens de chez eux. De leur montrer que c'est possible. Alors le mieux c'est de faire un document qui montre des projets différents et qui économiquement sont viables. » (V.T., Herbier du Diois)

Des outils ou ressources de centralisation des informations

Devant la multitude des entreprises, notamment de petite taille (250 métiers, 6000 entreprises sur le territoire de la Biovallée®, avec une majorité de TPE et PME), il ressort une demande de centralisation d'informations disparates et dispersées.

« Un système qui recenserait les différentes actions ou les différents acteurs. Je pense pas que ça se fasse sur la Drôme. Des chargés de mission des communautés de communes, par exemple. Quand on a une action à mener sur un territoire, on est amené à se rencontrer, mais c'est vrai que ça faciliterait un peu l'échange. Les faire vivre aussi... » (P.C., CMA Drôme)

ADEME 219 /252

L'annuaire des éco-constructeurs de la Drôme¹⁸ constitue un premier support, l'espace Info Energie un espace d'information-conseil de proximité, mais sans que toutefois permette de recenser les expériences et actions engagées.

Les ressources essentielles

La question et la problématique de la préservation et de l'optimisation des ressources demeure une constante sur ce territoire rural, très vulnérable aux pressions exercées par les activités humaines sur les ressources en eau notamment. Une sensibilité aigue semble s'être développée quant à la gestion de ces ressources sur le long terme. Avec insistance, certains interlocuteurs mettent en exergue les ressources essentielles et prioritaires :

« La première c'est le bois. Je vais plutôt raisonner en termes de ressources qu'il nous faut absolument... Le bois, l'eau. Vraiment là-dessus, il ne faut pas qu'on se rate. Ponctionner de l'eau pour ne pas en faire l'usage maximum tout azimut, ce serait très gênant vu les problèmes d'eau qui s'annoncent. Le bois également, parce que c'est une ressources locale. Est-ce qu'on en fait un bon usage aujourd'hui? Dans un circuit d'utilisation de cette ressource... Après il y a toutes les biomasses, liées aux activités agricoles, donc là c'est en lien avec l'énergie éventuellement. » (L.C., CCVD)

VALLEE DE LA CHIMIE

Représentations des préoccupations environnementales

Des convictions personnelles

Des considérations et des sens multiples donnés aux préoccupations environnementales

Le responsable environnement-sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon analyse les forces sociologiques qui sont à l'œuvre concernant la thématique du développement durable :

« Le développement durable, on peut dire qu'on a obtenu un certain nombre de résultats. Il y a encore beaucoup de chemin à faire. On est à la charnière là... Il y'a des forces- vous parliez tout à l'heure de sociologie - aujourd'hui, il y a des forces qui se battent entre elles. Entre les lobbys, les courants, les organisations non gouvernementales. Donc, on a une petite idée de qui va l'emporter mais on est un peu dans une charnière, j'ai envie de dire. »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, considère que l'environnement devient une composante de plus en plus forte de notre quotidien, même s'il nuance la prise de conscience des citoyens:

« Je pense qu'elle prend une place de plus en plus importante. On le voit bien maintenant. Aujourd'hui, je pense qu'en Europe, ne pas prendre en compte cette composante environnementale c'est faire fit de tout ce qui existe autour de nous, de la protection de notre environnement, de la protection des générations futures. Aujourd'hui, même si l'information peut être parfois détournée ou autre, il est difficile de passer outre une information sur l'environnement. On parle de l'effet de serres, des taux de CO2, on parle des voitures électriques. Donc je pense que tout le monde est bien sensibilisé, enfin de plus en plus sensibilisé à cela. Après, la façon d'être moteur dans tout ça c'est là où je ne sais pas exactement si tout le monde a les recettes. On entend par exemple qu'il faut composter chez soi, trier mais il n'y a pas de vision d'ensemble, je ne dis pas que c'est facile. On dit qu'il faut limiter le nombre de voiture, mais finalement tout le monde utilise sa voiture, donc.... c'est là où c'est parfois un peu contradictoire. C'est un choix d'avoir une certaine autonomie, de vivre avec les acquis que l'on a et de préserver l'environnement. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère, pour sa part l'épuisement des ressources comme la préoccupation environnementale principale :

« Ce n'est pas le réchauffement climatique et les émissions de CO2 qui sont les enjeux environnementaux prioritaires. Il s'agit davantage de lutter contre l'épuisement des ressources. » Un ingénieur de l'association APORA considère que les préoccupations environnementales sont à mettre en lien avec l'ensemble des impacts humains :

« Préoccupations environnementales... c'est... je ne sais pas. Enfin naturellement, ce qui me vient à l'esprit c'est de... d'envisager tous les effets sur l'environnement; enfin c'est ce qu'on appelle

ADEME 220 /252

^{18 &}lt;a href="http://www.annuaire-ecoconstruction.com/index.php">http://www.annuaire-ecoconstruction.com/index.php et spécifiquement sur la Drôme: http://www.annuaire-ecoconstruction.com/index.php et spécifiquement sur la Drôme: http://www.annuaire-ecoconstruction.com/index.php et spécifiquement sur la Drôme: http://www.eco-constructeurs-drome.fr/index.php/contactez-nous.html

« l'aspect environnemental » au sens du management de l'environnement. C'est-à-dire tous les compartiments environnementaux, dans quel sens ils peuvent être impactés, ou quelle incidence il peut y avoir en lien avec toutes les activités qui sont exercées, d'un point de vue économique, entre autres. »

L'environnement comme mode de vie

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise sur Sanne pour la région Rhône-Alpes considère l'environnement et l'écologie comme une composante fondamentale de sa vie :

« Personnellement je suis un militant écologiste qui essaie d'être en accord avec moi-même y compris dans ma vie personnelle, c'est-à-dire dans ma façon de me nourrir, de me soigner, de me déplacer etc. J'essaie d'avoir une certaine logique d'ensemble et du coup on se frotte aussi à la difficulté de ce qu'on prône parce que ça n'est pas si simple dans un monde qui a était créé exactement à rebours de ces besoins. »

Le développement durable, un concept fédérateur, contre lequel il est impossible d'aller

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, le bon sens fait que ce concept, qui intéresse beaucoup de personnes, est positif et constructif :

- « Moi, si vous voulez, je vais peut être vous paraitre une peu affirmatif mais on ne peut pas être contre. Il n'y a pas de raisons rationnelles pour être contre ou alors il faut être complètement débile, il ne faut avoir rien compris... »
- «... Le message que je veux vous faire passer, c'est que contrairement à ce qu'on entend dire, les gens sont intéressés à toutes solutions. On considère qu'ils ne le sont pas donc on ne fait rien. Mais ils sont super intéressés. »

Le développement durable : une question de bon sens

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques voit dans ce concept l'expression du bon sens et souhaite que les dimensions économiques et sociales soient davantage mises en avant :

« Développement Durable = bon sens ! Toute activité, quelle qu'elle soit, génère des impacts. Il faut pouvoir mesurer ces impacts, à la fois au niveau du produit (notamment impact du produit fatal, comment le limiter), et au niveau de la chaîne de procédés. Trois aspects : social, économique et environnemental. Et environnemental vient en dernier. Dans les média on ne parle que de ce dernier, pourtant il doit découler des deux autres. Les trois composantes doivent être prises en compte pour avoir un discours cohérent. »

L'environnement comme partie de l'EIT

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, considère que l'environnement n'est gu'une partie de l'EIT :

« L'environnement c'est une partie de l'écologie industrielle. »

Des représentations conditionnées par les fonctions

Réponse aux exigences réglementaires

Le directeur de l'usine Prayon souligne l'importance de la réglementation dans l'évolution des pratiques environnementales des entreprises et notamment concernant leur démarche environnementale interne :

- « Donc, il y a d'une part, l'aspect, on va dire l'aspect légal qui nous contraint ou qui nous oblige de plus en plus à avancer dans ce sens là. Ça c'est clair. »
- « il y a plusieurs démarches. Donc, je dirais, la principale est centrée sur les rejets en phosphore. Puisqu'on est toujours, je dirais, « rejetteur » de P au niveau du Rhône., on a réduit d'un facteur 3, à peu près, en l'espace de 5 ans, nos rejets au niveau du Rhône., on a travaillé également sur les rejets en poussières atmosphériques au niveau des cheminées., ici on a réduit d'un facteur 2 voire 3, je dirais, sur la cheminée inox. Plus que ça, on était à 1 500 mg/l, on a réduit d'un facteur cinq, on est au alentour des 300 mg/l actuellement. Et on doit encore travailler puisque l'on doit descendre en-dessous des 150 mg/l., on continue à travailler là-dessus. »

Le responsable environnement-sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon confirme le rôle clé des réglementations environnementales:

- « Disons que nous, ici, sur le centre de gravité environnement, l'idée, de toutes façons, est de produire, tout en corrigeant un peu les excès qu'il y a pu avoir par le passé, et, de toutes façons, en suivant les réglementations qui sont de plus en plus sévères. »
- « Je dirais qu'elle est de plus en plus majeure mais, sans se raconter des histoires, à travers beaucoup de réglementations...Disons que la réglementation évolue très vite. En générale ce qu'on fait au delà de la réglementation et on en fait des choses, très très vite la réglementation nous rattrape. Et puis quand la réglementation « cours devant », on essaye de suivre et chaque fois qu'on est amené à faire des modifications sur le procédé pour respecter la réglementation en général, on va chercher les meilleurs techniques car, finalement, la technique et la meilleure technique- n'est pas forcément beaucoup plus chère qu'une autre technique disponible et , en fait, on essaye de franchir chaque fois un cap un peu plus loin. »

ADEME 221 /252

Image de marque, communication et confiance

La chargée de communication du groupe Séché Environnement fait référence aux changements profonds au sein de la société pour arriver à une politique forte de transparence (notamment sur l'ensemble des rejets) grâce à d'importants investissements financiers et à une meilleure communication envers les partiesprenantes :

- «, il y a eu des gros gros investissements financiers... pour que l'on puisse être fier de ce que l'on montrait en termes de rejet, c'était surtout là-dessus. Les premières années, le groupe a investi entre 4 et 5 millions d'euros par an sur tous les aspects qualité, sécurité, environnement. »
- « Dans une période où l'incinération était pas mal au centre des attaquesdes associations. Légitimement, forcément quand il n'y a pas de communication, il y a des inquiétudes c'est comme ça que ça se fait. »
- « Voilà donc pour dire qu'au niveau communication, il y a eu des périodes qui ont été assez compliqué parce qu'il a fallu expliquer, rendre lisible des chiffres, ce qui est toujours très très compliqué pour un industriel. Mais, on estimait que c'était vraiment important de passer par là... Après les bénéfices qu'on en retire sont vraiment très très bien parce qu'il y a une ouverture, une confiance qui s'installe, Et le dialogue est sur des bases qui sont partagées cette fois, on parle quasiment le même langage. »

Le directeur de l'usine Prayon confirme l'importance de la communication concernant les actions environnementales pour améliorer l'image de marque et en faire un argument de vente :

« Il y a l'aspect image aussi, image sociétaire qui devient de plus en plus important. Donc l'écologie ou le développement durable, enfin bon, je dirais, tout ce que l'on associe...à la partie...verte. c'est quelque chose quipeut aussi rentrer dans le marketing, dans la vente, etc. On peut s'en servir comme un argument...au niveau commercial. »

L'environnement comme stratégie de développement

Le directeur de l'usine Prayon considère le développement durable et les préoccupations environnementales comme un axe stratégique de développement :

« ...c'est un des trois objectifs, un de mes trois objectifs stratégiques. Tout ce qui est réduction de l'empreinte...environnementale »

Pour lui, ne pas mettre en place des actions de développement durable devient un risque :

« J'ai pas l'impression qu'il y ait des risques. Au contraire, je cois qu'il y a plus de risques à ne pas avancer dans ce sens là. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge, confirme l'intérêt des industriels face aux préoccupations environnementales et les opportunités qu'elles peuvent leur offrir :

«...Il y a une vocation croissante (des industriels) avec des ambitions aussi qui sont toujours plus grandes puisque, très clairement, il y a des potentiels au niveau des cimentiers qui sont disponibles, pas encore exploités. Y'a de quoi travailler et aboutir sur des résultats qui seront positifs et intéressants pour tous. A la fois les producteurs et derrière, de l'autre côté de la chaine avec les valorisateurs. »

L'environnement représente un coût

Pour le délégué général de l'Union des Industries Chimiques, les préoccupations environnementales coûtent chères aux industriels :

« 20% de l'investissement de l'industrie chimique en Rhône-Alpes va à la sécurité et à l'environnement (HSE), ce qui est énorme. »

Réconcilier l'environnement avec les exigences économiques, sociales et sanitaires

Le responsable environnement-sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon considère que l'environnement n'est pas en contradiction avec les réalités économiques et sociales même si parfois un arbitrage est à faire :

« ... l'environnement, on est obligé d'y passer et on a aussi tous notre conscience à nous à des degrés divers. On est aussi des citoyens quand on est en dehors de notre usine. Après, on vit dans ce bassin d'emplois, où il y a des réalités sociales et où il y a des réalités économiques....., on ne peut pas regarder uniquement l'environnement parce qu'il y a des arbres ou de la fleur à protéger, forcément. Avec l'écologie industrielle, on fait vite le lien d'une réalité à une autre. »

Il considère que les déchets, par exemple, peuvent être une source de profit :

« par exemple sur les déchets, et les déchets c'est pas mal de produits malgré tout encore aujourd'hui, il y a un véritable travail d'investigation pour savoir si le produit on peut le valoriser au niveau de la matière ou si on ne peut guère en faire que de l'énergie. »

Il estime également que l'environnement correspond à la fois à la protection des milieux naturels, et à la protection des hommes :

ADEME 222 /252

« D'ailleurs, je me permets cette déconnexion, ... l'environnement est quelque chose qu'on prend au sens large. C'est autant les écosystèmes faune, flore etc. que la protection des populations et les risques sanitaires. »

Approche technique ou technicienne de l'environnement

Le responsable environnement-sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon développe les potentiels de certains fluides et mécanismes pour économiser des ressources :

« Je vois des choses là qui m'intéressent quand même ... ça peut paraître des fluides pas très nobles comme l'air comprimé etc. mais pour autant, comprimer de l'air est déjà une bonne dépense énergétique, et quand vous comprimez de l'air avec des compresseurs électriques, par exemple, vous ne vous rendez pas compte de la quantité d'électricité que vous passez juste à chauffer l'air. Comprimer de l'air, c'est le chauffer, énormément. ... ça veut dire : « j'utilise de l'électricité immédiatement perdue. Dans l'aspect thermodynamique de la compression ; cette chaleur, je n'en ferai rien ; et, ensuite, pour que je puisse délivrer de l'air comprimé utilisable, je suis obligé de le refroidir, et je mets de l'eau dans la boucle. » se pencher sur l'efficacité d'un réseau d'air comprimé peut avoir de vrais enjeux. Vérifier qu'on ne le gaspille pas. »

« L'électricité....Je pourrais vous parler de tous les systèmes de cogénération. Aujourd'hui, on parle beaucoup de biomasse. C'est vrai qu'il y a un besoin pour ça, parce qu'on a une consommation électrique qui n'est pas forcément la même en hiver et en été.....Autrefois on brûlait du gaz naturel dans des cycles combinés turbines à gaz; maintenant, on fait de la biomasse....si vous brûlez un combustible pour ensuite, travailler les fumées ou faire de la vapeur industrielle pour faire tourner une turbine et, enfin, faire de l'électricité avec ça, le problème que vous avez toujoursest que le rendement est assez faible. Probablement inférieur à 50%. Et les sites industriels sont assez intéressés à pouvoir récupérer des fumées ou des vapeurs, pas forcément aussi chaudes que nécessaire pour faire de la production d'électricité, mais à des niveaux de températures qui sont quand même utilisables. ... il y a eu un bon développement des cycles combinés turbine à gaz il y a 10-15 ans. »

« ... je vais quand même vous donner un exemple. On s'était occupé de savoir si on pouvait récupérer des flux basiques, acides...ici on a une station d'épuration qui reçoit des effluents essentiellement acides, et on les neutralise avec de la soude. De grosses quantités de soude, à peu près 3 000 t. de soude par an... C'était 2008, où le pétrole est monté très haut jusqu'à 150 \$: toutes les matières premières, qui sont fabriquées à partir d'énergie, comme par exemple la soude : (parce que c'est l'électrolyse de l'eau, et du chlorure de sodium) ; on produit chlore et soude, avec de l'hydrogène quand on fait l'électrolyse de l'eau. Donc, la soude est montée très chère dans l'année 2008, et on s'est dit « tiens, qu'est-ce qu'il y a comme réactif de substitution ? », et on a trouvé la chaux. »

Pour un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets, l'environnement correspond à son cœur de métier, c'est-à-dire l'éco-conception, qu'il distingue de l'EIT par l'absence de relations territoriales :

« Pour moi l'éco-conception c'est sur un procédé... Donc on n'a pas la notion territoire dans l'éco conception ce qui simplifie énormément les projets puisqu'on a un donneur d'ordre et c'est quand même plus facile. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, possède une approche à la fois technicienne et normative des problématiques environnementales, en montrant combien les normes ont leur importance dans le secteur industriel et alimentaire :

« Chez nous, on a aussi beaucoup progressé au niveau environnemental, avant on visait (ISO) 14001, franchement on n'était pas bon et en termes de rejets, de captation des effluents et, surtout de mentalité pour les gens ; ça a complètement changé. Avant, on avait des résidus et les gens mettaient n'importe quoi là dedans, maintenant c'est trié. Et on a fait des tas de petites choses. A un moment on a mis en place un compacteur, puisqu'on travaille dans la chimie solide, on est submergé par les cartons... C'est des petites choses mais c'est surtout un état d'esprit. Les gens avant lavaient des ateliers au jet d'eau : ça part aux égouts.... Maintenant on a mis des cuvettes de rétention, on a explique aux gens qu'il ne fallait pas faire n'importe quoi, qu'après ça part dans l'environnement. on se jette directement, alors il y une fosse de secours chez Adiseo, mais.... nos rejets vont quand même directement dans le Rhône. Tout ça c'est une question de formation et de sensibilisation des gens. Et, franchement, ça ne marche pas bien. On avait une fontaine à solvants (ca sert en mécanique pour dégraisser les pièces qui sont usinées) etje l'ai remplacée par une fontaine à eau. Parce que j'avais lu un article sur une entreprise qui avait fait ça. »

« Pour moi, je pense que vous l'avez compris, que ce soit la qualité, la sécurité, l'environnement ou le développement durable, c'est vital. D'abord vous avez compris qu'on travaille dans l'alimentaire, on ne fait pas le produit directement utilisé par le consommateur mais par nos clients. Si on n'est pas ISO 9001, ils ne viennent pas nous voir, si on est pas ISO 14001 ça ne les intéresse même pas de discuter. Si on n'est pas ISO 18001 ça ne les intéresse pas non plus et si on n'est pas ISO 22000,

ADEME 223/252

sécurité alimentaire, ce n'est même pas la peine de continuer. et je pense avoir été l'un des leaders : développement durable, j'ai essayé de faire quelque chose,.... en élargissant à la responsabilité sociétale d'une entreprise. J'ai lancé des idées, des sujets qui me paraissaient intéressants comme par exemple les achats durables. »

Approche humaniste de l'environnement

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes, considère que les règles et les normes ne font pas avancer les choses dans le domaine de l'environnement, seuls les hommes et la mise en commun des idées peut aboutir :

« L'intelligence collective qui doit favoriser la protection de l'environnement, est très perfectible encore, on est encore très cloisonné dans nos raisonnements, dans nos obligations aussi. La vie administrative est tellement complexe qu'avec le besoin de respect du Code des marchés publics ou un total de normes imbéciles qui nous contraignent, la soi disant mise en concurrence officielle - dont on voit bien qu'elle peut être contournée de toute façon-, freine. Ça mets 3 mois dans la vue à toute décision d'implication. »

« Au niveau du travail, j'essaie de participer avec mes collègues alentours, il y a quand même un mouvement qui a était créé depuis 2004 dans la région Rhône Alpes qui a largement amplifié des choses qui probablement existée avant mais autour du développement durable mais autour d'une démarche collective en interne et en externe. Ce qui fait que toute les politiques de la région, dans tout les domaines, s'imprègne des problématique du développement durable ou de la protection de l'environnement. »

Représentations du territoire

Pour les entreprises

Territoire vécu

Le territoire vécu est souvent associé au périmètre d'activités économiques de l'entreprise.

Comme le confirme la chargée de communication du groupe Séché Environnement :

« On va toucher... la plupart des pays européens qui n'ont pas la technologie... des pays qui peuvent avoir à traiter des hydrocarbures... »

Elle définit également ce territoire en faisant référence aux divers territoires et échelles administratives au sein de ce périmètre économique d'action :

« Si je réfléchis en termes simplement de commerce,... on a des clients sur Rhône-Alpes et départements limitrophes, donc déjà sur un gros territoire, à plus de 90%. Et, ensuite, compte tenu de nos activités qui sont très spécifiques sur des déchets très particuliers forcément, on va toucher tout le territoire national, la plupart des pays européens qui n'ont pas la technologie et, puis, bien sûr quelques pays en voie de développement ou des pays qui peuvent avoir à traiter des hydrocarbures, par exemple, ne serait-ce que pour les pays d'Afrique qui ont des ressources en termes de gisements d'hydrocarbures. »

Le directeur de Systèmes Durables fait également référence aux échelles administratives pour décrire son périmètre économique d'action :

« ...au niveau des territoires aujourd'hui si tu préfères je travaille ... avec des entités qui vont de la commune au département. ... les différentes échelles de projet d'écologie industrielle que l'on peut mener sachant qu'aujourd'hui d'un point de vue quantitatif, c'est-à-dire en termes de projets, on est de façon assez récurrente aujourd'hui à l'échelle intercommunale. »

Tout comme un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge, qui déclare :

«...Mon territoire est l'ensemble de la France... (Quand j'étais chez) Lafarge je raisonnais aussi sur un territoire national à cette époque là. En pratique Lafarge n'est pas implanté sur tout l'ensemble du territoire français donc c'était avant tout concentré sur les régions sur lesquelles il y avait des implantations industrielles Lafarge. »

Le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches associe également territoire au périmètre d'actions économiques :

« Si je parle au niveau de Prayon, et bien on est un groupe implanté mondialement. Donc, on a des sites, des agences commerciales un peu partout dans le monde. Au niveau de l'établissement, c'est pareil. Les produits que nous fabriquons sont un peu vendus dans le monde entier. Maintenant, clairement notre territoire, de fait, c'est établissement. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon partage cette vision du territoire :

« Au niveau territoire... Aujourd'hui on a des productions extrêmement mondialisées. Il y avait ici un atelier de paracétamol, aujourd'hui il est en Chine... enfin on n'hésite encore pas pour l'instant à

ADEME 224/252

faire traverser des produits sur des milliers de kilomètres mais... on sent qu'il y a un mouvement inverse qui commence ; parce que ça ne va pas pouvoir durer longtemps avec le prix de l'énergie. »

Tout en mentionnant également l'échelon administratif que représente la communauté de communes :

« ... le territoire... (c'est) le pays Roussillonnais... c'est là où on va essayer de trouver des entreprises sous-traitantes sans allez les chercher extrêmement loin. Sinon le territoire un petit peu plus grand qui est le notre, c'est la vallée du Rhône. Ca va jusqu'à Lyon et, ensuite, évidement quand on s'approvisionne dans les grandes matières premières, c'est les raffineries ... ça peut aller jusqu'à Fosse sur Mer mais c'est uniquement pour les grandes matières première. Il n' y a pas... un certain nombre de produits qui viennent en péniche sur le canal du Rhône. Donc, particulièrement, c'est la vallée du Rhône. »

Territoire perçu

Le territoire est également perçu à travers les partenariats ou liens spécifiques (économiques ou non) qu'entretient l'entreprise.

La chargée de communication du groupe Séché Environnement l'évoque:

« Après, notre développement plutôt en termes institutionnels de ce que l'on peut avoir à faire en partenariat, au niveau territoire ça va être le bassin vallée de la chimie. »

Le territoire peut aussi être percu davantage d'un point de vue purement administratif c'est-à-dire la manière dont l'administration considère le site d'implantation et d'activités.

C'est la vision de l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction qui fait directement référence au classement Seveso de son usine:

«géographiquement d'abord on n'a pas de soucis à se faire puisque notre territoire est bien défini. On a un site qui est défini par l'administration comme un site Seveso. »

Le territoire peut aussi être considéré de manière géographique mais toujours en lien avec les activités de l'entreprise.

Pour l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, c'est en effet le critère géographique qui détermine notamment le périmètre de communication de l'entreprise :

« Quand on parlait de territoir...c'était plutôt l'ensemble des personnes qui vivaient autour du site. La plateforme de Roussillon, on faisait des communications dans des communes qui étaient dans un périmètre de 10 kilomètre autour du site. C'étaient des associations de riverains, des associations de défense de l'environnement, c'étaient des autorités locales, c'étaient les mairies, les conseils municipaux....c'étaient les écoles. Là....c'était plutôt la composante géographique qui déterminait gui on touchait... »

Une vision technico-économique du territoire

Le directeur de la société PROVADEMS, et professeur à l'INSA, possède une vision technico-économique du territoire qui associe les processus développés par l'entreprise et les périmètres économiques d'action :

« Trois niveaux d'actions. Premier : action sur un maillon, optimisation des processus. Sur les écotechnologies (traitement de déchets). Second : Par ces actions, une mobilisation des acteurs en amont et en aval des éco-technologies d'où un territoire qui se structure et qui est plus cohérent. Troisième : démarche intégrale d'écologie industrielle. Ils sont sollicités principalement sur le premier niveau. Le territoire d'action de PROVADEMSE dépend complètement des mandants des missions.»

Réflexion sur l'évolution du contexte territorial

La chargée de communication du groupe Séché Environnement confie que les évolutions territoriales sont une thématique qui intéresse tout particulièrement leur société :

« ... Les territoires aujourd'hui s'agrègent les uns avec les autres, on parle de métropole, de métropolisation. On regarde tout cela de près... »

Pour les associations d'entreprises Territoire perçu

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques (UIC) considère le territoire d'un point de vue historico-culturel notamment avec l'ancrage industriel historique de Lyon :

« Autour de Lyon, passé historique qui commence avec les soyeux (ateliers de vitriol, fabrication d'acide sulfurique) ; du coup également une culture industrielle. Il faut conserver cette culture. »

Territoire vécu

Tout comme les entreprises, un ingénieur de l'association APORA a une vision administrative de son périmètre économique d'actions (comprenant l'ensemble de ses adhérents) :

« ... au sein de la structure là APORA, je travaille en fait principalement sur la région Rhône-Alpes et, éventuellement, plus à l'extérieur aussi, parce qu'on a des adhérents-clients, on peut dire, qui sont implantés...normalement sur Rhône-Alpes, c'est un petit peu le RA de APORA ça veut dire Rhône-Alpes, mais qui peuvent avoir donc des implantations ailleurs ...à ce moment là, on peut les suivre sur d'autres sites qu'ils auraient ailleurs de Rhône-Alpes....hors région. »

Pour la Région

ADEME 225 /252 La personne qui représente la région possède de nombreuses visions du territoire à la fois vécu - c'est-àdire au sein de son activité et de sa fonction mais aussi une perception de territoire assez diverse.

Territoire vécu

Le territoire économique décrit via la vision administrative et géographique à la fois du projet dont il est responsable et de son périmètre d'action général que lui confère sa fonction.

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes :

« Une bonne partie de l'emprise est située sur un territoire de 300 hectares sur les communes de Salaise sur- Sanne et Sablon en Isère. On y supprime notre agriculteur..., donc on participe à ce que je disais l'instant auparavant. Mais en même temps ce site est situé de façon tellement rare, c'est-à-dire à l'interconnexion avec le fleuve avec un port fluvial lequel est important, qui est le 2^{ème} en tonnage du Rhône alpes, et une maison rail qui est plutôt pas trop mauvaise. Et donc une possibilité, d'une part, de favoriser, d'avoir une plate forme qui permette d'augmenter considérable la capacité de transport de fret entre rail et fleuve et, d'autre part, d'implanter autour de ça des entreprises qui ont intérêt d'utiliser ces moyens ; et, en plus d'implanter ces entreprises dans une logique d'écologie industrielle. Ce site aura cette dimension rare en étant une desserte par des modes peu émetteurs de pollution et de carbone. »

« Donc on peut penser qu'une partie des sous-produits de ce qui sera produit dans la zone peuvent trouver peut aller à 100 KM au sud si une entreprise peut avoir intérêt à utiliser telle ou telle chose....on peut étendre le territoire de l'écologie industrielle»

Il décrit de la même manière son périmètre d'action lié à sa fonction plus générale hors de ce projet de Salaise-sur-Sanne :

« J'ai un territoire d'action qui est la totalité des terrains de la région Rhône Alpes. Ça fait un territoire qui dépasse presque celui de la Suisse. Ce n'est pas rien. On est forcé d'être un peu modeste par rapport à cela. »

Le territoire est également décrit en traitant de l'aspect environnemental du territoire.

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes :

- « Et, en même temps, sur ces territoires on s'aperçoit que la dérive, sur celui-là comme sur pleins d'autres en France et en Europe, en laissant le système de marché fonctionner et la multitude micro décisions fonctionner, on gaspille des territoires nourriciers pour les artificialiser. On construit de l'habitat ou des zones d'activités à des endroits où ils n'ont pas lieu d'être. On détruit des espaces naturels, on diminue la capacité de l'agriculture à nous apporter des aliments biens produits et correctes, de créer de l'emploi. Donc, on s'aperçoit qu'il faut une mobilisation d'une multitude d'acteur pour inverser cette tendance. Ça c'est la partie foncier de mon boulot et on a du travail pour pas mal de temps, je pense. »
- « Un territoire qui est organiségrâce à l'El....est quand même plus résistant qu'un territoire sur lequel ce sont posées 2 ou 3 entreprises chasseuses de primes qui vont partir au bout de 10 ans parce qu'elles ont épuisé le territoire, d'une part,....y compris, éventuellement, elle aura pollué profondément. »
- « Ce que j'aimerais réussir à faire sur ce territoire, c'est une exemplarité, c'est-à-dire essayer d'avoir, par exemple, un point zéro de la richesse en bio diversité du territoire, de faire en sorte qu'une fois aménagé ce territoire, il soit au moins aussi riche en diversité. Cette implantation va se faire sur un territoire agricole qui produit des emplois, un chiffre d'affaires, de la nourriture d'une certaine qualité, etc... Avoir un point zéro de tout ça et faire en sorte que, derrière, on réussit à mettre en place un système qui comprend ces richesses en biodiversité. Probablement, on ne saura pas le faire par les hectares parce qu'aujourd'hui on n'aurait pas d'endroit ou trouver pour mettre en exploitation des surfaces agricoles gérables par des agriculteurs. En revanche, on peut aider au service de commercialisation, on peut aider à implanter un système avec de jeunes agriculteurs qui vont se mettre à produire du bio etc. Essayer de faire en sorte que, derrière, on soit au moins aussi bon voire meilleur- que ce qu'on était auparavant en terme d'économie agricole du territoire. Arriver à se poser ce genre de choses en amont, montre qu'on est dans un système expérimental. Avec un grand projet Rhône-Alpes, on peut mettre des millions sur la table pour augmenter la capacité d'ingénierie et d'étude et de travail avec les acteurs etc. pour y parvenir. Ce qui serait bien, c'est qu'on arrive à faire un lieu exemplaire dont on tire toute la connaissance et le savoir faire qu'on puisse avoir de façon à ce que ça puisse être reproduit ailleurs. »

Représentations de l'EIT

L'EIT ne recouvre pas un sens unique

Sur le territoire de la Vallée de la Chimie, les réponses données à la définition et à la représentation de l'écologie industrielle sont très variées et parfois opposées. Cela peut s'expliquer par le degré d'implication

ADEME 226/252

très variable d'un acteur à l'autre dans la démarche menée entre 2006 et 2008. Mais également, par la diversité à la fois des structures représentées par les acteurs interrogées, ainsi que des fonctions qu'ils exercent

L'EIT, une réponse pertinente pour faire face à un contexte de raréfaction

Certains acteurs ont su analyser l'EIT comme une solution afin d'optimiser l'utilisation des ressources dans un contexte de rareté (matières premières, financement,...).

C'est notamment l'avis de la chargée de communication du groupe Séché Environnement :

- « Et on le dit sans forcément l'avoir mis en application aujourd'hui mais il va falloir, si on a moins de ressources, moins de moyens dans tous les sens du terme, être moins bête, voilà. »
- « Ça évoque le fait de mettre en commun des ressources, des idées, des compétences de travailler plus intelligemment que l'on a pu le faire autrefois. »

Le directeur de Systèmes Durables confirme l'intérêt de l'EIT afin d'économiser les ressources en nuançant toutefois le caractère systématique de cet intérêt.

« l'écologie industrielle.... lorsqu'on l'applique, le concept de symbiose permet de faire tout simplement des économies de ressources. A la limite,...d'un point de vue strictement théorique, c'est bon pour l'environnement. Là où il peut y avoir un bémol et c'est un sujet où il faut être extrêmement vigilant puisque lorsqu'on nous dit faire de l'écologie industrielle, il ne faut pas oublier qu'il y a écologie dedans et il faut être sûr que la synergie que l'on va proposer amène une amélioration également sur le plan environnemental. Et à ce niveau là ce qui peut être problématique, c'est s'il y a besoin de transformer le flux avant de le valoriser ou s'il y a besoin de le transporter sur très longue distance. Et, en fonction des types de flux, les volumes, les distances, des process à mettre en place pour épurer le flux etc. on voit que le bilan environnemental de la synergie est à surveiller de près... de manière ponctuelle, on peut avoir des synergies qui ne sont pas forcément intéressantes sur le plan environnemental. Ca peut arriver.»

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes, il était en charge des questions de développement durable lors de l'étude entre 2006 et 2008, considère que la crise et cette période de raréfaction de l'ensemble des ressources à contribuer à faire émerger la pertinence de l'EIT :

« Il y a une période, disons de 2005 à 1 ou 2 ans où c'était des gens qui exploraient une voie mystérieuse, ésotérique, ... et y'avait pas grand monde qui s'y intéressait en dehors d'un cercle d'initié. Et puis, la crise générale aidant, la perception de plus en plus claire, la finitude du modèle de prédation tout azimut pour créer de l'économie, de la richesse,... a fait qu'on s'est mis à rechercher des recettes et, parmi celles-ci, il y avait cette recette qui avait quand-même déjà été travaillée. Arrêtons de gaspiller, d'aller chercher à l'autre bout du monde des ressources que l'on peut avoir à proximité, entrons sur les territoires..... il y a de plus en plus d'incompréhension des systèmes complexes. Peut-être que la philosophie de l'écologie avec la notion d'éco-système et de métabolisme, de territoire, etc. qui rentre dans la compréhension de plein d'acteur, qui fait que les acteurs sont à la recherche de réponses à ses questions- là. L'offre de l'écologie industrielle est assez cohérente et est, quand-même, un peu éprouvée, expérimentée. »

L'El: une méthode d'identification de synergies permettant de connecter les différents flux de matières

Le responsable environnement et sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon considère qu'il y a des synergies à rechercher, cependant le produit de base d'une synergie doit être noble pour qu'elle soit efficace :

« ... Les vraies synergies il va falloir les trouver sur un matériau qui a encore un caractère noble,...ou alors il va falloir trouver à faire quelque chose de certains déchets ou de choses comme ca... »

Un ingénieur de l'association APORA développe l'intérêt d'établir des liens entre les divers flux de matières identifiées par l'EIT :

« Je dirais que c'est une approche qui me paraît très intéressante cette histoire de métabolisme industriel ..., qui permet de globaliser toutes... les flux, en fait, de matière principalement, et qui permet de rendre compte d'une activité,...de toutes les activités humaines, en particulier les activités économiques, les activités industrielles, et, donc, de les agglomérer ou de les globaliser au niveau du territoire. Donc,... c'est une approche qui m'a paru vraiment très intéressante ; de faire des liens aussi entre les différents flux de matière.... »

L'EIT une méthode d'analyse du cycle de vie

Pour l'ingénieur de l'association APORA, l'El est une approche globale proche de l'analyse du cycle de vie :

« Je pense aux exemples des métaux, par exemple : quand on raffine un métal...vous en avez d'autres, ce qui fait que quand vous voulez agir pour modifier les flux sur une matière un métal par

ADEME 227/252

exemple, vous êtes obligés de tenir compte dans le cycle de vie de ce métal, de tout ce qui est phase amont, notamment la production, qui sont des impuretés mais qui sont quand-même là et qu'on peut utiliser... Donc, ça permet.... d'avoir cette approche globale. »

L'EIT en tant que thématique appartenant au concept plus général de développement durable

Pour le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches, le développement durable englobe l'EIT :

«ça me parle plutôt développement durable, enfin c'est comme cela que je le comprends.»

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge confirme :

« ... l'écologie industrielle est pour moi quelque chose d'extrêmement important et c'est un incontournable tant pour aujourd'hui que pour l'avenir. C'est un des éléments clés du développement durable pour un industriel et notamment pour nous c'est un facteur clé essentiel pour l'avenir de notre profession cimentière tant en France qu'au-delà de nos frontière, pour moi dans le monde. Toutes les démarches sont intéressante, maintenant je pense qu'on est encore,... dans une démarche de début, on a énormément de chose à apprendre et surtout énormément de chose à mettre en place. Donc, les démarches sont les bien venues mais elles ne sont pas encore nécessairement bien structurées. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon partage également ce point de vue :

« Comme on avait travaillé avec les gens de l'INSA il y a quelques années, je me replace dans ce cadre là qui est celui qui cherche les synergies sur le territoire. Toutefois, je nuance tout de suite dans la mesure où nous on a toujours été dans le concept qu'on appelle le développement durable.... pour être clair, le développement durable, on y met ce qu'on veut. »

Pour l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, l'El représente des pratiques respectueuses de l'environnement au sens large :

« ... je le situe aujourd'hui comme le respect de l'environnement, au premier degré, dans les activités industrielles que l'on a...., je dirais l'aspect technique avec à la fois le respect des normes, le respect des normes de rejet... Après, il y a l'aspect un peu plus sociologique je dirais qui est à travers du travail que l'on fait, de faire de la communication des gens qui sont des tiers-parties, un peu dans une action développement durable... Donc, pour moi, la chimie- écologie est la composante qui lie la chimie à l'écologie au sens large et pas uniquement ce que l'on appelle le respect de l'environnement avec les normes. Je me trompe peut être parce que je n'ai pas une définition claire en tête.»

L'EIT comme discipline scientifique

Pour le directeur de la société Systèmes Durables, l'El est clairement une discipline scientifique à part entière :

« Dans un premier temps elle évoque avant tout le champ scientifique c'est-à-dire le corpus de connaissances qui s'est développé depuis les années 80/90 et qui permet de trouver justement des éléments de réponses opérationnelles aux questions posées par le développement durable. Pour moi l'écologie industrielle c'est le champ scientifique. Derrière ça on va dire que dans la pratique on voit que l'écologie industrielle est la plupart du temps assimilée à ses applications notamment le concept de symbiose, d'écosystème industriel. A mon sens c'est avant tout un champ scientifique mais c'est vrai que dans la pratique dans le langage en France en tout cas écologie industrielle égal symbiose. »

L'EIT comme moyen de mettre en relation les entreprises et les hommes

Pour un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets :

« L'écologie industrielle... on va créer du lien entre différents industriels... »

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise sur Sanne pour la région Rhône-Alpes, confirme cette mise en relation permise par l'El :

« C'est un effort pour amener une multitude d'acteur à converger vers un système partagé. Et on est dans une époque où tout est fait pour diviser les gens, diviser les choix, etc... donc il faut trouver des valeurs qui amènent les gens à se regrouper...»

L'EIT une démarche pour plus de transparence

La chargée de communication du groupe Séché Environnement voit en l'El une démarche de transparence et d'ouverture, notamment vers la société civile:

« ... l'écologie industrielle ça fait aussi partie de ce process un peu général où l'on s'ouvre, on dit : « Et bien voilà nous on rejette telle ou telle chose. » »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, souligne, lui aussi, le rôle des démarches environnementales comme l'El pour informer et communiquer de manière plus transparente :

ADEME 228 /252

«...lorsqu'on a fait des formations vers les écoles, c'était clairement vis à vis des jeunes d'expliquer notre métier et puis montrer une image plus favorable de la chimie. Elle a souvent une image dégradée à cause des accidents qui ont put avoir lieu, les risques des produits chimiques (les biberons,...). Donc, l'idée était plutôt d'apporter d'une part des informations qui puissent clarifier les choses vis à vis d'un métier et, après, c'était surtout d'assurer une certaine pédagogie et une formation aux gens qui nous entourent de manière à ce qu'ils comprennent bien les tenants et les aboutissant de notre métier. »

L'EIT, un outil de développement de structure utile en amont des projets

Pour l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, l'écologie industrielle doit être utilisée en amont de tout projet de développement :

«...l'écologie industrielle c'est plus intéressant pour les structures à venir, en conception....on prend tout tout de suite en ligne de compte et ça évite de faire des conneries. »

En faire sans avoir besoin de la nommer

L'EIT un concept récent pour décrire des pratiques historiques en réponse à un contexte économique particulier

Le responsable environnement et sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon estime que l'existence et l'organisation de la Vallée de la Chimie correspondait déjà à une démarche d'écologie industrielle :

« Si vous voulez pour être très précis quand on a fait des choses qui traduisent des synergies, flux de matière, récupération de déchets, tout ce que vous voulez, c'était très souvent de manière sous jacente parce qu'il y avait un enjeu économique. Je vous ai parlé tout à l'heure du coup du transport, ça ne date pas d'aujourd'hui. Déjà au XIXème siècle il y avait des mines dans les alpes, il y avait des mines ailleurs en France et les usines, elles étaient très proches de la mine. On a vécu une époque où le transport était très cher et on essayait de mettre les choses à proximités. Ces réalités économiques et logistiques ont toujours existé. S'il y a aujourd'hui une Vallée du Rhône qui est la Vallée de la Chimie c'est pour un certain nombre de réalités. Il y a bien sûr d'autres pôles chimiques en France mais pas autant que dans la Vallée du Rhône ... c'est une région qui a été en particulier organisée autour de ça. »

Un ingénieur de l'association APORA confirme également que la structuration historique de l'activité chimique via les plates-formes correspond à l'El :

« De toute façon, l'activité chimique, ... les plateformes chimiques..., c'est de l'écologie industrielle avant l'heure! C'est-à-dire que vous fabriquez un produit à partir de composants de base, et après les intermédiaires peuvent servir à différentes choses, et puis au cours de la réaction vous avez un sous-produit, et ce sous-produit vous pouvez le revaloriser... C'est comme ça depuis le début. Les ateliers ont été montés justement en fonction de ce qu'on produit à côté. »

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes, fait lui aussi référence à des pratiques historiques ainsi qu'au « bon sens » pour évoquer l'origine de l'El :

« Je pense que ça évoque que le retour à des pratiques passées qui fonctionnait d'elle-même par bon sens, c'est-à-dire que sur des territoires, chacun des opérateurs économique d'un territoire, que ce soit des particuliers, des entreprises, des collectivités,... était en interrelation avec les autres opérateurs pour consommer sa chaleur, lui vendre de l'électricité, acheter des produits,... pendant très longtemps, je crois que le développement économique s'est fait de cette façon-là, spontanément. Il y a eu ensuite une phase d'hyper spécialisation dans plein de domaine que je ne saurais pas dater dans le temps, mais on doit pouvoir la situer assez facilement. Et, puis,... on est entré dans une complexité croissante et pour revenir à ce principe de bon sens Il faut faire, du coup, une opération de transformation qui nécessite de transformer les cœurs, les âmes, les personnes. »

En faire sans la nommer

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, estime que la mise en place d'un GIE, démarche basée sur l'obtention d'avantages économiques, correspond tout à fait aux principes de l'écologie industrielle :

- « Moi je pensais que la création et la conception du GIE répondait tout à fait à ce qu'on attendait de l'écologie industrielle, c'est-à-dire des services mis en commun, une mutualisation... je fais de la vapeur et puis je t'en vends avec un contrat.....ça optimise les rejets et ça optimise les consommations unitaires. Mais apparemment ça n'intéressait que moi. »
- « Je vais vous donnez un exemple : nous sur le site, on est les plus gros consommateurs de soude, plutôt que chacun qui utilise la soude pour des petites quantités par rapport à nous,... on s'est chargé des commandes du site, des livraisons de soude et on délivre, à l'époque à Rhodia et Proservice et Adiseo, les petites quantités dont ils ont besoin. »

ADEME 229 /252

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques considère que le secteur de la chimie pratique depuis longtemps des démarches d'EI, et confirme que les activités dédiées au GIE correspondent à l'écologie industrielle :

« Dans la chimie, on fait déjà de l'El : la chimie est un secteur très capitalistique, et en plus les produits se transportent mal. C'est pour ça qu'on ne délocalise pas la chimie. 35% des produits de la chimie reviennent à la chimie : produits intermédiaires. Beaucoup d'interdépendance entre les entreprises. Les GIE de Roussillon et de Saint Fons font bien de l'El. »

Un concept perçu comme utopique et complexe mais qui possède certains intérêts Des intérêts divers et variés

Des intérêts économiques notamment en termes d'emploi et de gains financiers sont décrits, en particulier par la chargée de communication du groupe Séché Environnement :

- « ...c'est très utopique quand on en parle comme ça mais, finalement, il y a quand même des gens qui commencent à travailler sur le sujet dans la mesure où ça a un intérêt.»
- « En général, on arrive à quelque chose que si tout le monde en tire profit, donc ça peut être un profit financier,...un profit en termes de développement. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques considère que les participants à une démarche d'El profitent d'une bonne image de ce type de démarche et de ses avantages économiques :

«... (L'EI) leur permet d'augmenter l'acceptabilité et la crédibilité de leur activité (droit d'opérer). Et aussi d'assurer leur pérennité. »

L'El est déjà largement présente et utilisée par de grandes entreprises sur des marchés de niche, ce que décrit le responsable environnement et sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon :

«...l'entreprise Novapex ...fabrique du phénol, et ce procédé là, tel qu'il est conçu, fabrique un coproduit qui est l'acétone. Et, tous les procédés de phénol dans le monde, fabriquent ce co-produit, à
différents ratios massiques,... il y en a un qui a une zéolithe un peu plus performante que l'autre,
etc... mais vous avez vraiment un marché mondial de l'acétone, qui est celui d'un produit fatal... il
n'y a quasiment pas aujourd'hui d'installation qui produit de l'acétone; il n'y a que des installations
qui sous-produisent de l'acétone, parce qu'elles produisent un autre produit noble qui est celui
qu'elles recherchent. Et le marché mondial est alimenté par ces produits dont personne ne sait quoi
faire, à un prix très bas... »

L'El est même considérée, selon un membre du SFIC, ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge, comme répondant aux trois enjeux clés du développement durable en possédant, à la fois, des intérêts économiques, environnementaux et sociaux.

« ... c'est avant tout des facteurs environnementaux, des facteurs économiques, des facteurs sociaux. Environnementaux, ... tout ce qui est les limitations ou éliminations de déchets au travers d'une valorisation. Economique,... ce que aurait pu être des déchets ou aurait pu être considéré par les producteurs comme déchets et peut être des ressources pour d'autre, donc, derrière, il y a des enjeux économique. Et puis aussi bien évidemment des enjeux sociaux en terme d'implantations et là cette fois-ci, on rentre dans implantations locales. »

La chargée de communication du groupe Séché Environnement attribue aussi de multiples bénéfices, notamment économiques et environnementaux, à l'El :

« ... ça permet d'économiser quelques fois de l'énergie en termes de transport, de faire qu'un déchet...pour l'un devienne une ressource pour l'autre....c'est économiquement intéressant, pérenne à long terme en général et ça permet des échanges de compétences aussi, Voilà, le bilan environnemental. Globalement, il ne peut être que positif. Ça peut mutualiser, aussi,des investissements... »

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes, décrit les avantages environnementaux de l'EI, tout en soulignant l'insuffisance du seul critère environnemental pour ces démarches :

« Ils peuvent être réduits mais, logiquement, ils sont indus parce que, moins on va transporter des matières dangereuses, moins de risque de pollution existera etc...,..mais, en revanche, l'impact environnemental qui va bien au-delà de la pollution à prendre en compte, c'est, par exemple, la biodiversité, la qualité de l'air, etc,... ce n'est pas spontanément de l'écologie industrielle. Pour cette dernière, si on en reste au business des entreprises, elles vont essayer d'optimiser leur flux, leur coût et leur process, etc... et puis voila! ... il va falloir rajouter de la société autour de ça....pourquoi on le fait et créer une forme d'éthique de l'occupation d'un territoire qui obligera à recourir à un problème éthique, c'est-à-dire « pourquoi l'homme est sur terre, à quoi ça sert d'être sur terre ?. » Est-ce que je prends l'oseille et, puis, je me tire ou bien est-ce que je suis là dans la logique de ceux qui m'ont précédé, dans la logique de ceux qui me succèderont ? Est-ce que je suis en interrelation avec la biodiversité dont je suis partie intégrante, etc... y compris lorsque je procéderais à des transformations qui ne sont pas spontanément reliables à la biodiversité. »

ADEME 230 /252

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques énumère aussi quelques bénéfices principaux de l'El :

« Bénéfice économique (réutilisation de ressources). Une meilleure acceptabilité. L'aspect innovation : imaginer des moyens pour réutiliser les ressources => R&D ; il faut surtout développer la R&D collaborative. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère l'El comme une stratégie de développement à part entière :

«... Dans le monde industriel, cette démarche est de plus en plus reconnue et acceptée. Cela devient une perspective de développement sérieuse - voire rationnelle. C'est encore plus vrai pour les collectivités territoriales (voie normale) car, cela apporte de l'attractivité au territoire. Cela est bénéfique à la fois pour les collectivités et les entreprises. Car les collectivités qui s'engagent dans cette démarche favorisent la venue d'entreprises responsables (via des chartes) et vice et versa, les entreprises qui s'engagent dans ces démarches vont chercher un territoire qui valorise ces actions. »

...qui procure de nombreux bénéfices économiques et environnementaux mais il nuance toutefois les bénéfices sociaux de l'El :

« 3 points économiques : développement économique et env.: suppression des déchets dans le milieu naturel (pollution des eaux, du sol). Développement éco : revente des déchets ou de l'énergie qu'ils créent. Création d'activité car besoin d'activités d'interface... Point de vue de l'environnement : limiter les ponctions dans le milieu naturel et éviter les pollutions. Social : l'objectif n'est pas la création d'emplois (ce peut même être l'inverse cf Vallée de la chimie, les industriels avaient en vue de supprimer des emplois grâce aux mutualisations).»

Au-delà même des intérêts reconnus de l'El, certains acteurs considèrent que l'El a réussi à obtenir une réelle crédibilité. Ce que déclare notamment le directeur de Systèmes Durables :

« Aujourd'hui, on en n'est plus là puisque....l'écologie industrielle s'est développée, elle s'est crédibilisée, c'est un concept qui a doublé par les institutions centralisées comme l'ANR, ADEME ou maintenant la DG6. C'est un concept qui est crédible...»

Une démarche qui nécessite des ressources spécifiques

La complexité de l'EI, soulignée par certains acteurs comme le directeur de Systèmes Durables, réside notamment dans le fait que certaines ressources particulières et certains éléments spécifiques sont nécessaires à son bon fonctionnement:

« En premier lieu, ce sont les ressources humaines (qui sont nécessaires à l'El) puisque l'écologie industrielle est avant tout basé sur un fonctionnement à réseaux de plusieurs acteurs. Là-dessus, aujourd'hui, on commence à avoir une littérature qui est suffisamment foisonnante, qui le montre et le redémontre à chaque fois. Une vrai démarche d'écologie industrielle fonctionne sur la durée s'il y a un réseau. Et, donc, pour qu'il y ait un réseau il faut qu'il y ait des champs et, surtout,..... de l'animation. ... quand on se retrouve sur un territoire comme Dunkerque avec de la grosse industrie ou sur un territoire plus rural comme en Lozère les recettes sont les mêmes. Il faut quelqu'un pour animer. Donc, la ressource humaine est vraiment fondamentale. La ressource animation est l'élément clef et, ensuite,....les ressources sur lesquelles il y a aujourd'hui vraiment le plus de potentiel en terme de valorisation, est tout ce qui va tourner autour des flux d'eau et d'énergie. Tout simplement parce que l'eau et l'énergie tout le monde en utilise quelque soit l'activité. Autour des flux de matières, aussi, mais...dans une proportion, quand-même, relativement moindre.»

Ces aspects, et notamment l'importance des moyens humains et financiers, sont également partagés par l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction :

« D'abord, c'est une question de volonté puis, après, il faut faire une analyse qui...n'est quandmême pas très dure : sur un site donné, il faut définir une certaine surface géographique bien sûr, faire l'analyse de tout ce qui rentre et tout ce qui sort, les produits intermédiaires et, puis, voir ce qu'on peut faire en commun...j'y crois beaucoup....si vous n'avez pas de moyens humains ni financiers, je ne veux pas être pessimiste mais... »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, insiste davantage sur l'importance des ressources humaines et financières voire la primauté des premières sur les secondes:

«...je pense qu'il ne faut pas sans arrêt mettre des ressources financière en premier puisque c'est la tendance générale de dire qu'il faut des moyens pour pouvoir faire ça.... c'est surtout les hommes qui apportent des réflexions, qui sont la matière grise. Après, ...pour un projet, il faut forcément une méthodologie :...bien définir les objectifs, une métrologie, les hommes pour pouvoir mener à bien différentes actions et puis un budget, puisqu'on ne peut pas faire non plus sans argent.»

Un ingénieur de l'association APORA confirme ce point de vue :

« ...c'est des ressources financières, des ressources humaines, des ressources matérielles. Mais après...pas forcément les mêmes ressources dans toutes les mêmes phases de démarches.... il va falloir, pour démarrer,....avoir des ressources de type matière grise, donc humaines qui vont

ADEME 231 /252

permettre de faire un constat, de voir justement, d'arriver à d'appréhender tout ce qui est flux... Après, il faut des ressources d'organisation, de façon à pouvoir contacter tous les acteurs ou parties prenantes ... puis essayer de faire émerger, démarrer, entretenir un projet....puis des ressources financières, parce que, c'est un peu immatériel et il n'y a pas de bénéfice immédiat pour les entreprises... oules acteurs qui peuvent avoir des impacts environnementaux...il faut quand même trouver.....un flux financier qui va permettre de financer ... sans retour immédiat....il faut, en termes de moyens, que ce soit porté....par des structures communes, ou des organismes divers ou les collectivités locales, des organisations professionnelles... »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques estime que 3 ressources sont indispensables : les ressources financières, les ressources en termes d'innovation et la volonté :

« Il faut 1) de la volonté : inscrit dans un plan stratégique, avec tous les acteurs ; 2) de la R&D / innovation ; 3) des financements. Quand on a ça c'est déjà pas mal ! »

Des difficultés intrinsèques et des dérives potentielles

La chargée de communication du groupe Séché Environnement nuance les bénéfices potentiels de l'El en pointant certaines dérives aboutissant au green washing (démarche marketing pour verdir des démarches non durables), tout en estimant que l'El est parfaitement compatible avec le modèle de croissance économique :

« On peut très bien voir ça comme de la recherche de marketing pur ou comme du green washing simple.... je n'aime pas voir les choses toutes en noir. Dans les entreprises, il y a toujours des gens qui ont envie de porter des belles idées Et ces belles idées ne sont pas antinomiques avec une certaine croissance économique puisque c'est en général un peu le moteur du développement d'une entreprise...j'aime bienvoir l'investissement personnel derrière l'investissement professionnel.»

« ... le but du jeu est que les efforts qui sont faits dans ce cadre d'écologie industrielle ne soient pas que repeindre la façade en vert. Ça ne peut être pérenne que si c'est utile à tout le monde. Sinon, ça n'est que pour l'affichage, la publicité, la communication et ça n'a aucun intérêt. »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, décrit les difficultés de communiquer à la société civile sur les démarches environnementales en général et l'El en particulier :

« Et ce qui était quand même assez épatant était justement la difficulté...de monde à monde.....d'un côté, des ingénieurs, des techniciens puis, de l'autre, des gens qui n'ont pas une connaissance technique ni scientifique pour comprendre les termes qui pouvaient être employés. C'était toute la difficulté d'arriver à avoir une communication puisque dès lors que ça parlait trop technique, c'était forcément pris par les gens comme une protection... on se protège vis à vis de nos connaissances scientifiques ou techniques. »

La dimension territoriale peu évoquée

Pour les acteurs rencontrés, même s'ils ont assez peu développé l'aspect territorial de l'El, ceux qui l'ont évoquée voient en l'El un certain nombre d'avantages pour le territoire :

Un ingénieur de l'association APORA explique en quoi le territoire de la vallée de la chimie et la culture historique commune liée à la société Rhône-Poulenc peut faciliter l'El :

« Plus... le flux de matière est solide et plus c'est facile, en règle générale.... Si on regarde les impacts,...les émissions environnementales des activités, soit c'est gazeux, soit c'est liquide, soit c'est solide. Donc, plus c'est solide et plus....c'est facile d'organiser une démarche environnementale de type écologie industrielle parce qu'on est un territoire justement un peu plus ramassé, je pense, les entités qui sont à l'origine des émissions sont plus... se connaissent mieux....il y a... peut-être, une culture commune, une histoire commune, quelque chose qui fait que, c'est plus facile d'organiser ca sur le plan territorial. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du GIE OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon, généralise l'intérêt de l'El car elle permet d'avoir une réflexion territoriale sur les stratégies d'implantations des activités:

« Ça passe par se poser un certain nombre de questions pour la localisation... » Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes insiste sur les considérations territoriales induites par l'El :

« ...d'une part, l'écologie industrielle oblige à considérer tout les flux entrants et sortants, à les prendre en compte, à les mesurer et à les valoriser. Y'en a pas où on se dit...faute de mieux je vais allez acheter à l'autre bout du monde tel truc parce que j'ai pas pris le temps d'y réfléchir. Se faisant, on prend en compte plein de domaines qui vont bien au-delà de l'aspect purement économique et purement matériel, technique. On est obligé de prendre en compte les gens, ... le risque,.....l'environnement. On agit de façon moins prédatrice sur l'environnement immédiat. On va diminuer les flux de transports, certains émissions, par exemple, ...aujourd'hui dans la raffinerie où y'a l'écorcheur qui brûle et chauffe les petits oiseaux. On peut imaginer que cette chaleur et ce potentiel d'énergie peut être utilisé d'autre façon etc....donc, au travers de ça, on améliore la vie

ADEME 232 /252

alentour....ça un impact bien au-delà du simple système. Et, troisième chose,....c'est l'interrelation avec les entreprises sur un territoire, ça crée comme un réseau de risum, d'ancrage au sol de ces entreprises qui fait que la délocalisation, la disparition d'entreprise etc... sera plus difficile. »

Représentations conférées à la DEIT

Du fait de la multiplicité des acteurs, les implications et les participations aux diverses réunions étaient assez variables selon l'intérêt porté à la démarche ainsi que les intérêts économiques et concurrentiels. Mais globalement une implication assidue a été très largement soulignée par les acteurs interrogés, tout comme l'attitude très détachée de la DRIRE(DREAL, maintenant).

Une participation très variée mais une implication et un intérêt certain

La chargée de communication du groupe Séché Environnement résume cet état de fait :

« .des réunions collectives.... tous les deux mois, je ne sais plus. On avait globalement une participation assez suivie de chacun. Tout le monde n'était pas là en même temps. Avec une implication assez différente, si je fais une comparaison, j'ai senti que ce n'était pas simple pour tout le monde de donner tous les chiffres... Mais, du coup, la lecture des résultats ne devait pas être simple non plus,... Et ce n'était pas si simple pour les personnes en local de certains grands groupes de donner des chiffres qui, peut être, pouvaient être confidentiels, je ne sais pas, ou stratégiques. »

Pour l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, l'intérêt de la démarche et des résultats obtenus ne fait aucun doute :

« En gros il y a du avoir deux réunions, c'est pas énorme, de deux heures. Et après ils ont présenté le bilan qui était intéressant... »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, confirme qu'un travail assidu a été effectué par Rhodia pour fournir les données adéquates :

«on fournissait pas mal de document, des données.... Je me souviens que quand vous êtes venu nous voir, vous aviez des données qui étaient issues d'une base de données, probablement de la DRIREoù y'avait pas mal de choses erronées qui étaient assez curieuses....on avait pris pas mal de temps pour vous fournir des docs pertinents, corrigé de ce que ne paraissait pas bon. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA confirme et résume l'implication des participants ainsi :

« Une forte assiduité de la part des industriels et la DRIRE était là à chaque fois, peut être aussi la Région. »

La position distante et attentiste de la DRIRE (DREAL aujourd'hui)

La chargée de communication du groupe Séché Environnement considère que la DRIRE est restée en retrait de l'étude et en attente des résultats :

«j'ai senti que la DRIRE avait pris pas mal de distance, ... par rapport à ce projet. C'était un rôle qui était plus un rôle d'observateur que d'acteur..... Et j'ai eu l'impressionque les institutions ont regardé les choses de l'extérieur, en se disant on va voir ce qu'ils vont faire. Et qu'ils ne se sont pas mis dedans, ils ont été frileux. Ils avaient l'impression que c'était un peu peut être tiré par les cheveux,....en gros, s'ils arrivent à quelque chose, on mettra notre tampon et s'ils n'arrivent à rien, on dira qu'ils ont bien travaillé. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon confirme une attitude distante et peu impliquée de la DRIRE :

«ça été piloté par l'INSA. ... il y a eu une réunion d'introduction effectivement. Il y a une personne de la DREAL qui était là mais après on ne les a plus trop vus. »

Une entente plutôt positive entre les participants

Le directeur de Systèmes Durables estime que les relations entre les participants étaient favorables au bon déroulement de la DEIT:

« ...les réunions, pour les gens qui étaient là, c'était assez positif en fait. Les gens étaient constructifs, je n'ai pas de mauvais souvenirs. ... c'était constructif en tout cas. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge confirme :

« ... je ne comprendrais pas pourquoi il pourrait y avoir des points de tensions. ... je n'ai souvenir d'aucune difficulté et je ne vois pas pourquoi il y en aurait. C'est un stade d'étude de flux mais ...soit les intervenant acceptent de fournir leur données et leur besoins, donc ils acceptent de faire partir de l'étude, soit ils n'acceptent pas de fournir ces éléments et ils restent en marge de l'étude... tous ceux qui en faisaient partir voulaient être présents. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction confirme une bonne entente avec les porteurs du projet ainsi qu'entre les participants:

ADEME 233 /252

« Le collègue Harpet avec qui on s'est super bien entendu. ça c'est très bien passé (entre les participants à la DEIT)... »

Cependant, il nuance, en estimant justement que l'entente était peut être trop bonne ou lissée pour être constructive :

« C'était des réunions « Bisounours ». Pas de problèmes. »

De la même manière, pour l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, aucune tension entre les participants n'est à souligner :

« Je ne me souviens pas de point de tension particulier, non non non. »

Mais une concurrence qui freine l'implication

La chargée de communication du groupe Séché Environnement détaille le rôle néfaste qu'a pu avoir la concurrence entre les participants à la DEIT :

« Je sentais quand même une certaine frilosité,.... Il y a des gens qui étaient autour de la table qui pouvaient être concurrents dans certains domaines....ça ne rendait pas forcément les choses aussi simples que ça. Et puis, ce n'est pas forcément simple pour....n'importe qu'elle entreprise X ou Y de dire : « on a tel rejet, ou ça représente tel volume. » Je pense que ce n'est pas si simple que ça. C'est nouveau aussi. Les échanges sur une plate-forme sont peut-être faciles à mettre en place parce que les sociétés qui s'y implantent sont toutes interdépendantes ; donc c'est obligatoire que ça se mette en place. »

Un projet qui peut changer les relations

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère de les projets de DEIT peuvent modifier les relations entre les industriels participants :

«...lls se parlent différemment dans le cadre de ce type de projet. »

Regard critique sur la DEIT

Des résultats en demi-teinte

Le directeur de Systèmes Durables considère que la DEIT menée sur la vallée de la chimie avait un fort potentiel mais qui n'a pas été exploité et n'a pas donné les résultats que l'on pouvait escompter :

- « ce projet de la Vallée de la Chimie n'est pas forcément un succès par rapport à ce qu'on aurait pu faire et par rapport à ce qu'on a pu faire sur d'autres territoires avec moins de temps et moins d'argent ... et avec des PME... On avait tout pour que ça marche... ce projet aurait pu déboucher sur quelque chose de beaucoup plus spectaculaire en fait. Le potentiel y était ... »
- « j'ai l'impression que ce projet n'a pas satisfait grand monde que ce soient les financeurs, les équipes projet à l'INSA chez l'UIC, chez « Systèmes Durables »....les industriels grosso modo.....après, on apprend de ses échecs et ça nous a permis aussi d'apprendre. Mais c'était dommage. » « Pas un échec mais décevant... »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction approuve cette analyse :

« En termes de résultat, honnêtement je suis un peu déçu. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques confirme :

« Mais déception du manque de résultat de l'étude 2006-2008. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA est assez critique sur ce projet tout en restant nuancé :

« C'est dur de se motiver pour la vallée de la chimie. Ce n'est pas un projet facile à défendre. » « Ce fut un échec car aucun industriels n'a souhaité s'engagé sur un scénario de synergie proposé.» «...on a quand même réussi à dégager des pistes de synergies possibles. »

Pas de retours sur les conclusions

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons déplore l'absence de retours et de communications sur les résultats de l'étude :

- «...et puis c'est un peu ça qui nous avait un peu frappé, c'est qu'on n'avait pas eu de retour. »
- « Finalement se projet a eu lieu en 2006, a fini en 2008, là on est en 2011, ça me parait un peu hallucinant l'échelle de temps,... quand vous m'avez appelé, ce qui m'a surpris c'est que finalement vous repreniez contact avec moi alors qu'on n'avait même pas eu les conclusions des études précédentes... J'ai participé mais bon, dans la mesure ou je suis parti en 2008 ça m'a pas vraiment inquiété, je me suis dit que ça sera pour mon successeur. J'y pensais pas tous les jours.»

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques approuve :

« Je n'ai pas eu les résultats de l'étude. »

Pas de projets concrets développés suite à l'étude

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge malgré l'intérêt pour cette démarche déplore le manque de projets concrets développés suite à l'étude:

« Oui c'était une bonne décision de participer à l'étude, c'était intéressant. en tout cas, pour ce qui nous concernait à l'époque, ça n'a pas débouché sur une mise en place de choses nouvelles. »

ADEME 234/252

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon partage ce point de vue :

« Objectivement,on n'a pas tiré de cette démarche là de grande révolutions ou évolutions. »

Même analyse pour l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction :

- « ça a un peu manqué de choses concrète à se mettre sous la dent. »
- «...manque de projets vu sous l'aspect qualité. On se met d'accord sur ce qu'on va faire, on fait le point régulièrement sur des indicateurs et puis on suit l'avancement. Pas des trucs de pur esprit, ça n'intéresse personne. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques résume son sentiment par rapport à la DEIT:

«...frustrant car rien derrière!»

Une méthodologie et une organisation qui manquait de clarté et de cohérence

Pour le directeur de Systèmes Durables, la méthodologie n'était pas assez précise et claire :

- «...je pense que d'un point de vue méthodo j'aurais peut être du insister beaucoup plus sur certains points qui me semblaient importants et sur lesquels je me disais « ça va pas marcher. » »
- « Puis sinon sur la Vallée de la Chimie pour moi les objectifs du projet n'étaient pas forcément très clairs. Il y avait un début du projet dans le cahier des charges il y avait clairement une idée de compréhension du métabolisme du secteur de la chimie au niveau de cette Vallée de la Chimie et, petit à petit, j'ai l'impression que les gens attendaient des pistes de création de synergies. C'est des choses qui ne sont pas déconnectées du tout mais qui ne se traitent pas pareil, qui ne s'abordent pas pareil. »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons confirme :

« Mais je trouvais que les objectifs n'étaient pas vraiment très clairs au moment où ça été décliné. Ce me semblait être relativement confus. » « Non, je ne me souviens pas d'une méthodologie très claire par rapport à ça. »

Il souligne également que les informations demandées pour l'étude aux industriels étaient déjà disponibles auprès de l'administration :

- «vous demandez des informations qui, du coté industriel, avaient déjà été communiquées, officialisées auprès de l'administration, donc, on ne comprenait pas pourquoi, finalement, on n'allait pas chercher à la source l'information. »
- «... disons que c'était solliciter les équipes du site pour re-communiquer des informations qui avaient déjà étaient communiquée en fait. »
- « ...en fait la DRIRE avait toutes les informations et on ne comprenait pas que l'écologie industrielle finalement revienne pour demander les même informations, plutôt que les demander à la DRIRE, puisque c'étaient des informations officielles...basées sur les arrêtés de classement et la nécessité de communiquer sur les rejets des sites. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques considère que l'exemple pris pour présenter l'écologie industrielle n'était pas pertinent:

« Approche par la mise en avant des exemples scandinaves pas très heureuse. Ils n'ont pas un tissu industriel éclaté comme nous, on ne peut pas faire pareil ici, il faut faire avec l'existant. Si on peut construire l'usine modèle/moderne, c'est plus facile, on la fait écologique jusqu'au bout. Mais l'existant est très parsemé, les plateformes sont arrivées plus tard chez nous. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction estime que c'est la communication du projet qui n'était pas accessible à tous et son organisation:

- «... la présentation faite par l'INSA et en particulier par notre ami Harpet et camarade Méhu, quand ils présentés ce qu'était l'écologie industrielle à travers la vision canadienne, vous savez avec le paquet de nouilles. C'était un truc... pfiou.... Fallait avoir fait 5 ans de polytechnique, avoir redoublé 3 fois... et déjà pour comprendre ce que ça voulait représenter... Je pense que le concept il faut le présenter de façon à ce que des gens moyens comme moi puisse comprendre. »
- « C'est pareil, les réunions il faillait mieux les structurés. Je dis ça, c'est facile à dire mais bon. Présenté des trucs pratiques. Mouiller les industriels : nous on était content parce qu'on repartait avec rien à faire. »

Manque de portage politique ?

Les avis divergent sur cette question, certains considèrent que c'est grâce au pouvoir politique que la DEIT a eu lieu quand d'autres lui attribue un rôle de spectateur.

La chargée de communication du groupe Séché Environnement convie que cet absence de portage politique a nuit à la bon marche de la démarché d'El :

« Parce que je pense qu'il n'a pas eu un portage politique suffisant au niveau régional.Parce qu'un grand groupe....en général a son siège social dans des grosses agglomérations voire à Paris, pour les grands groupes de la chimie. Ils ne vont pas suivre des projets comme ceux-ci que s'ils sont portés par un pouvoir politique suffisamment important. Et on ne l'a pas senti sur ce projet là. »

ADEME 235 /252

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon partage cette idée selon laquelle les structures politiques et étatiques ne se sont pas vraiment impliquées dans la DEIT même si, en général, ce sont des acteurs indispensables :

« Je vais dire que quand par exemple le ministère, et là c'était la DREAL locale, veut lancer des grandes actions, c'est souvent la force publique qui lance une démarche donc c'était peut être pas tellement le cas ici mais voyez bien que quand on parle général de l'environnement etc... l'acteur clé c'est le ministère. Après l'administration démultiplie, ça vient nous toucher.....dans ce projet, je crois que, toute façon, ça interpelle de manière très forte les industriels **donc** ils étaient forcément acteurs clé. Il y en avait sans doute d'autre... »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction confirme le rôle peu dynamique de l'administration :

- « Et puis, ce que je vous disais tout à l'heure, les gens qui représentaient l'administration.. pfiou.. quel dynamisme! »
- « Donc je pensais que ça (le projet de DEIT) allait intéresser l'administration mais, entre nous, je ne sais toujours pas ce qui intéresse l'administration mais ça c'est autre chose. »
- « Mais elle (l'administration) ne le joue pas (son rôle dans la DEIT)....quand je leur ai posé la question, je me suis engueulé, je vous dirais pas avec qui, il m'a dit que l'administration ne devait pas se substituer aux entreprises. »

Au contraire pour le directeur de Systèmes Durables, c'est justement le portage politique qui a fait que la DEIT a pu voir le jour :

« Faciliter la mise en œuvre c'est que au niveau du territoire et de la région, il y avait des gens qui étaient intéressés par le sujet, il y avait des élus qui étaient motivés.. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA confirme cette analyse :

« Une forte mobilisation constatée (DRIRE, Région, Grand Lyon, Axcelera) notamment lors de la dernière réunion mais aussi lors des Copils. »

Manque de portage interne des entreprises ?

Là aussi les positions sont très variables et reflètent aussi les fonctions des acteurs interrogés, majoritairement les industriels étaient plus convaincus de leurs implications que les autres acteurs.

La chargée de communication du groupe Séché Environnement analyse aussi le manque de portage des entreprises, notamment de sa société et de sa direction pour atteindre un échelon national, comme un des manques de cette démarche :

« C'est là où je mettrai peut être un bémol par rapport au groupe, c'est que ce projet est resté au stade région. Qu'il a été suivi par le groupe d'un œil un peu lointain. Peut être que s'il avait pris une réelle envergure en Rhône-Alpes, il aurait été considéré différemment. Je pense que c'est peut être ce qui a péché chez nous. »

Mais elle développe également cette analyse pour les autres entreprises participantes :

« Ce qui est regrettable par contre, et ça revient à ce que je disais tout à l'heure, c'est que les directions des différentes entreprises n'étaient pas impliquées. Comme autour de la table, il y avait, par exemple moi, qui travaille un peu dans le développement mais je n'ai pas de responsabilité stratégique à ce jour. Et autour de la table, il y avait, de même, des responsables QSSE. On n'avait pas autour de la table des dirigeants..... c'est un projet qui doit faire appel à des strates un peu supérieures pour vraiment faire quelque chose. Dans la mesure où, pour la plupart des grosses entreprises... les achats sont en général gérés par les centrales groupes. Donc, ce qui est fait en région, on n'a pas toujours les bons interlocuteurs à ce moment là. »

Le directeur de Systèmes Durables confirme ce point de vue :

- «...on n'a pas réussi à rentrer suffisamment de manière efficace sur les sites industriels. Il n'y a pas eu suffisamment de participation de la part des gens de la chimie. »
- « ... au niveau des industriels il y avait un gros manque d'implication. En fait, il s'est trouvé des situations ... où les gens ne voulaient pas nous faire rentrer sur le site. Je me souviens plus qui c'est mais ca m'avait bluffé- enfin, voilà la tête de groupe, le directeur général a dit "ouai, c'est super, on y va" et, sur place, ils refusaient de répondre à Christophe, Leïa ou Cyril et surtout pas d'accueillir. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA partage cette analyse :

« Les industriels ne se sont pas impliqués, ils sont restés spectateurs et réticents à donner leurs flux, même s'ils ont fini par le faire partiellement.»

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon ne partage pas ce point de vue car les industriels se sont impliqués dans cette démarche selon lui :

« Les acteurs clé c'est forcément d'une certaine manière les industriels. Avec toutes les personnes qui peuvent graviter autour. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, considère que ce manque de portage était dû à une certaine méfiance des industriels :

ADEME 236 /252

« les gens qui était là on dû vous le dire, les industriels étaient plutôt méfiants. ...ils allaient aux réunions pour écouter mais quand il fallait prendre des décisions, y'avais pas grand monde, c'est le moins qu'on puisse dire. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques malgré la bonne volonté des industriels, ce sont eux qui n'ont pas été aidé dans cette démarche :

« Manque de soutien envers les industriels (à la fois de la part de l'administration et de ceux qui ont passé commande). »

Manque de portage des équipes projet et absence de leader

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons fait part de son impression d'une absence totale de soutien à la fois de l'administration et des industriels des porteurs de projet :

« ... on avait l'impression que les équipes qui étaient venus nous voir étaient entre deux chaises. Elles étaient allées voir l'administration et ils n'avaient pas eu de retour puis elles étaient allées voir certains industriels qui n'avaient pas répondu. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques confirme cette opinion :

- « Projets très complexes et très ambitieux : il faut une équipe projet solide. »
- « Il manquait un guide aux jeunes qui faisaient les interviews. Impression qu'ils ne savaient pas trop où ils allaient. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, estime que c'est tout simplement d'un véritable leader, qu'il soit politique ou industriel, dont la DEIT avait besoin :

« Notre projet ici n'a malheureusement pas pu avancer parce que si dans chaque projet il n'y a pas un leader ça part en sucette. »

Une culture industrielle peu compatible avec la DEIT

Le directeur de Systèmes Durables identifie la culture du secret industriel notamment chez les entreprises de la chimie comme une difficulté pour la DEIT :

- « Je pense qu'il y a un contexte un peu particulier par rapport au public auquel on s'adressait …des gens de la chimie. Parce qu'il y a quand même une grande culture du secret industriel chez les gens de la chimie. »
- « C'est très paradoxal le monde de la chimie parce qu'ils ont une grosse culture du secret industriel ça Si tu vas visiter un chimiste ce n'est pas comme quand tu vas visiter une charcuterie industrielle Les gens sont ... assez stressés autour du process mais paradoxalement pour le voir ailleurs et observer depuis un moment les gens de la chimie, ils ont tendance à fonctionner en réseaux notamment à travers les puissants syndicats comme l'UIC etc. et, de par leur histoire, ils ont une certaine culture de l'optimisation aux matières énergie c'est très courant sur une zone où il y a de l'industrie chimique, les sites échangent les utilités, les gaz etc. D'un côté, on a des gens qui sont très à cheval sur le secret autour de leur bilan de flux et la matière première de ce type de démarche, anticipation de synergie mais ils ont, quand-même, dans le passé réussi à développer des synergies avec des autres personnes du même secteur d'activité parce que au niveau de l'UIC, au niveau d'autres structures, ils se rendent compte qu'ils échangent sur leurs problèmes et ils arrivent à faire des choses. C'est un milieu qui est très paradoxal et ... c'est vrai qu'en arrivant avec nos gros sabots en disant « wahou » on va venir faire votre bilan de flux, on leur a peut-être fait peur en fait. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon estime que c'est la fin de la culture Rhône-Poulenc qui a rendu les choses délicates pour cette étude :

« On pourrait peut être parler d'une problématique de priorité. Ça ne devait pas être particulièrement la priorité de tout le monde. … d'ailleurs ici dans cette plate-forme c'est le cas, il y a 36 cultures, en fin de compte on dit tous qu'il y a 10 ou 15 ans, on était tous dans la même boite. En vérité, c'était Rhône Poulenc. Ça a été un temps Rhodia mais pendant un temps assez cours. Après … on était vendu par appartement…et on s'est retrouvé dans 36 groupes qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. Avec des cultures très différentes….vous allez trouver quelqu'un qui a une culture extrêmement engagée, extrêmement avant-gardiste…il va se faire un devoir d'y allr à fond. Puis il y a celui qui a d'autres problématiques à prendre en compte.»

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère que les acteurs étaient déjà trop structurés pour que la DEIT puisse être bénéfique :

« La Vallée de la Chimie est peut être le plus mauvais territoire pour ce genre de démarche, car il était déjà hyper structuré. Les acteurs étaient très formatés pas dans leurs têtes mais dans l'organisation de leurs métiers (rigidité dans le fonctionnement). Ils n'avaient pas une logique territoriale car ce sont uniquement des groupes mondiaux. C'est aussi du au secteur de la chimie car ils ont des produits à forte valeur ajoutée, très pointus et des flux très spécifiques (pas de substitution possible). Les déchets sont souvent complexes et souvent dangereux. »

ADEME 237 /252

Absence des sciences humaines

Le directeur de Systèmes Durables estime que les sciences humaines ont été les grandes absentes de ce proiet :

«on avait consortium de projets qui étaient essentiellement constitués d'ingénieurs, qu'ils nous manquaient toute une dimension ... sciences humaines... »

« Du côté du projet ...on manquait peut être d'un peu de recul, on n'aurait pas fait ces erreurs-là..... si on le refaisait maintenant. Il manquait, à mon avis, de la compétence dans le domaine des sciences humaines pour tout simplement arriver à mobiliser les gens et anticiper les situations de tensions. »

Une DEIT trop centrée sur le secteur de la chimie

Pour le directeur de Systèmes Durables, la DEIT aurait du intégrer d'autres secteurs :

«... un, on n'a pas mixé parce qu'on aurait du faire quelque chose au-delà de la chimie...on aurait du peut être se tourner vers d'autres activités, travailler différemment. »

Trop d'acteurs dans la gouvernance

Pour un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets, la multitude d'acteurs participant à la gouvernance est le principal défaut de la DEIT :

« ... c'est une question de gouvernance, il y avait trop de monde. Il faut imaginer que pour ce projet il fallait 3 chambre de commerce qui soient d'accord, il fallait qu'on soit financé par le Conseil Régional, par l'ADEME, par l'agence de l'eau, plus de l'auto financement CCI. Et que les Conseil régionaux soient plus ou moins impliqués.....les Conseils régionaux étaient curieux, ils attendaient de voir et ils ne réagissaient pas...on parle avant d'aller sur le marché intéresser le client, avant d'intéresser l'industriel...avant de commencer à les sensibiliser à la démarche d'écologie industrielle, il faut que tous ces acteurs soit autour de table, tous d'accord sur le même budget, sur leur participation. S'il y'en a un qui n'est pas d'accord, çà fait domino et y'a tout qui saute. C'est exactement ce qui c'est passé. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques le confirme :

« Mais 40 personnes autour de la table ne peuvent pas avancer. On ne veut oublier personnes, « faire plaisir », mais au final, si on en oublie, on avance plus vite. »

Une mise en réseau grâce à la DEIT discutable

La chargée de communication du groupe Séché Environnement souligne l'intérêt de cette démarche pour créer des liens et des échanges entre les entreprises participantes :

« On ne regrette pas parce que c'est intéressant d'échanger. En ayant suivi un petit peu les comptes-rendus de ce projet, je ne sais pas si un industriel a mis quelque chose en place depuis, je n'ai pas eu vent de ça. Maintenant, je ne pense pas qu'il y ait vraiment de regrets des uns et des autres d'avoir échanger sur ce sujet. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon ne partage pas cet avis et voit au contraire un manque de cohésion entre industriels qui a ralenti la bonne marche de la DEIT :

« Sur la plate forme ici il y a 7, 8 sociétés qui ont répondu soit à l'interpellation de la DREAL et donc qui y sont allé mais je n'ai pas senti qu'il y a avait une cohésion 2 à 2. Chacun a répondu aux sollicitations qui lui étaient formulé par les acteurs de l'Etat. Chacun est allé aux réunions quand il y en avait mais il n'y a pas eu vraiment une cohésion qui s'est organisée en disant « tiens y'a quelque chose de très important à faire. »...est-ce qu'on retrouve les vieux réflexe du style concurrence...»

Représentations des outils d'aide à la décision

Peu d'acteurs ont pu citer un outil d'aide à la décision pour les démarches d'EIT. De même, très peu ont été capable d'imaginer des outils pertinents ou adaptés à ce type de démarche.

Outil technique

Connaissance factuelle

Certains acteurs ont pu identifier des outils d'ordre technique qui pourraient avoir leur utilité dans des démarches d'El.

Le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches énumère des outils techniques utilisés actuellement dans les démarches environnementales de l'usine qui pourraient aussi servir pour les démarches d'El :

- « Outil, qu'est-ce qu'on actuellement... on a des tableaux de bord, des trucs assez classique je dirais. On suit nos rejets, on suit nos consommations, nos rations énergétiques. Des outils je dirais assez classique. »
- « Et au niveau énergétique c'est essentiellement les ratios énergiques. On a une gestion SAP, donc on peut sortir un peu toute les informations : production, consommation etc... on a des indicateurs qui sont suivis»

ADEME 238 /252

« Ça existait déjà de mon temps, quand j'ai fait mes études, il y a quelques années. Oui, il y a des outils. Notamment l'université de Liège avait développé un outil qui s'appelait Belsim, et qui faisait de l'optimisation industrielle, notamment de l'optimisation énergétique. Pour des procédés industriels complexes il allait rechercher des flux caloporteurs et proposait des optimisations en disant « si tel flux, on le remettait là dans le procédé on pourrait récupérer des calories.... » C'est un outil de simulation et d'optimisation. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge imagine lui aussi un outil de type technique d'accès et de partage d'informations :

« Ce qu'il peut y avoir comme outil, c'est le recensement des différents flux ... soit quand on est producteur, soit quand on est consommateur. Je nevois pas d'autres choses. Avant tout, et en d'autre termes, c'est l'accès à l'information. »

Un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets, est familier avec plusieurs outils techniques :

« Justement, on allait essayer tous les outils. L'idée était d'utiliser Umberto et Simapro. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA évoque un outil technique lié à la gestion des déchets :

- « ... il y a un outil qui existe actuellement, sur lequel on travaille à la demande de l'ADEME, c'est un outil sur la gestion collective des déchets. »
- « ...on a développé pour l'ADEME un outil de repérage de son déchet dans le catalogue européen des déchets ; avec un système de regroupement de détails, et une fois qu'on est arrivé au bout du bout du catalogue, ... on proposait des détails supplémentaires pour avoir une espèce de portrait robot du déchet... On avait fait aussi des entrées par mot-clé. »

Prestéo (N.B : l'outil Prestéo fait l'objet d'une présentation et de questions lors de la réalisation des entretiens)

Un outil intéressant

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons considère Prestéo comme pouvant être un bon outil :

- « Je pense que là par exemple c'est clairement des choses qui pourraient potentiellement intéresser mon successeur et il faut lui en parler....par exemple l'utilisation de ce logiciel est des choses que je n'ai jamais vue. »
- « L'idéal serait de présenter ce progiciel à des ingénieurs procédés dont c'est le métier de regarder ce genre d'outil, de faire des gains de vapeur, en terme de consommation, de revoir les échanges thermiques, enfin un certain nombre de choses comme ça. »

Un ingénieur de l'association APORA confirme l'intérêt d'un tel outil notamment comme moyen d'impliquer les industriels dans une démarche d'El :

- « Il faut en tout cas un élément centralisateur... Un outil, effectivement, qui permette d'appréhender tous les flux, de les caractériser, et de pouvoir les comparer....c'est une partie délicate. »
- « (Prestéo favorise l'implication des industriels ?) Je pense que oui, parce que justement c'est un aspect... concret. Parce que tout ce qu'on voit globalement aujourd'hui, ce sont des exemples un peu particuliers. Si vous arrivez à relier ça à l'entreprise à quelque chose qui lui parle, donc effectivement à ses flux de matières, puisque c'est sa raison d'être pour produire, je pense que c'est un bon angle d'attaque. »

Un outil qui peut être utile mais le frein de la concurrence et de la confidentialité

La chargée de communication du groupe Séché Environnement possède un avis assez partagé sur l'utilité de cet outil en soulignant le caractère restrictif que peut avoir la concurrence sur les potentiels d'utilisation de Prestéo:

- «... Est-ce que ça peut faciliter la prise de décision chez nous ? Oui, et non... ça dépend. Ca dépend pour des raisons ... qui sont due à la concurrence. Nous on est incinérateur de déchet dangereux. Sur la plateforme on a un concurrent qui s'appelle Téris, qui fait parti du conseil d'administration de la plateforme chimique. Et il se peut très bien que certaines décisions prises ne soient pas aussi faciles... des choses qui peuvent être faites en commun avec la plateforme et qui soient à notre avantage, ne soient pas forcément vue d'un très bon œil du point de vue de notre concurrent, si ça nous aide à développer certains marchés. Donc, il peut y avoir intervention du domaine concurrentiel; ce qui n'est pas toujours le cas... on n'est pas concurrent forcément toujours sur les mêmes déchets... Il y a eu des sujet pour lesquels il y a eu un frein de leur part, notamment sur le développement du réseau ferré, qu'on pouvait mettre en commun avec la plateforme. Il y a eut des freins de la part de notre concurrent Téris. »
- « Après ça dépend des sujets. Il peut y avoir des freins sinon...qu'est-ce qui pourrait faire qu'on puisse bénéficier de mutualisations... je pense qu'il y aurait certainement intérêt. »

ADEME 239 /252

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge partage cette vision en mettant en avant les freins liés à la concurrence et à la confidentialité des données :

« Je prends une réserve quand même. ...un bon nombre, d'industriels auront une certaine réticence à rentrer leurs données. Je pense que la difficulté viendra avant tout de ce facteur là. Mais, sinon, sur le principe, ... l'information est l'un des éléments qui me semble le plus important. C'est le fait de pouvoir recenser et puis chercher à mettre en regard un producteur et un valorisateur, de les mettre en lien. Donc, effectivement, si c'est la vocation de cette outil, ... c'est une très bonne chose. ... la question que ...'est "est-ce que les entreprises vont jouer le jeu face à cet outil là". »

« Ce qui compte est l'intention de partager sur un réseau mes flux, mes éléments. D'abord,... même si c'est des flux déchets pour les uns, ressources pour les autres, il peut y avoir un certain nombre de confidentialité derrière. L'entreprise peut aussi choisir de dire je veux bien échanger tel flux avec l'entreprise A mais pas avec l'entreprise B. Alors là, par le réseau...il peut y avoir un certain nombre de freins, voir de blocages sur l'utilisation d'un tel outil qui sur le fond a une finalité essentielle. »

« C'est l'intérêt aussi d'un outil informatique mais avec la réserve que j'ai évoquée. Surtout si l'outil…a la capacité à grouper des flux similaires. S'il y a deux petites entreprises qui produisent la même chose qu'on peut regrouper et que la troisième a besoin d'un flux plus gros, c'est intéressant. Mais c'est des cas qu'on rencontre souvent en termes de ressource ou besoins industriels. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques partage ces points de vue :

« Un outil du type de Prestéo peut être utile pour recenser les données d'entreprises qui ne se connaissent pas. Bien sûr, il faut toujours faire attention aux problèmes de confidentialité. »

Un outil avec un support (Internet) intéressant mais peut être trop consommateur de ressources Hommes

C'est la crainte du directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches :

« Si ça peut aider pourquoi pas, maintenant, il faut voir aussi... des contraintes, ce qu'il y a derrière l'utilisation de l'outil. Si je dois mettre 10 personnes dessus pendant 3 ans... voilà, il faut voir ce qu'il y a derrière, et le bénéfice qu'on peut en tirer. »

« Oui. Déjà je trouve pas mal l'idée de faire un truc sur Internet, une espèce de plateforme avec un cache, où on a juste à introduire les informations, ça peut déjà aider, c'est déjà plus facile. »

Un outil qui peut aider aux décloisonnements entre les différentes activités, qui permet une ouverture et une connaissance des autres activités et qui peut créer de l'attractivité pour un territoire.

C'est l'avis du responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plate-forme chimique de Roussillon :

« Il y a peut-être une chose qui paraît... qui n'est pas si anodine que ça, c'est qu'on est tous dans un univers parfois très limité, dans notre milieu professionnel, on ne sait parfois même pas ce que fait le voisin... Là derrière il y a une entreprise, Thor, qui fabrique des peintures : on ne se parle pas. Donc je dirais qu'il peut y avoir effectivement, d'un seul coup des choses qui émergent, en disant « tiens mais lui il a ce produit là dans ses rayons, ou, alors, c'est son produit... il peut apparaître des choses comme ça,...on ne sera jamais sur les grands produits par milliers de tonnes, par dizaines de milliers de tonnes, parce... on sait ce qui se produit ici... mais il peut y avoir tout un tas de petites choses, qui ont un sens, je pense »

Avis partagé par l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons :

« ça peut avoir un intérêt à mon avis sur une zone industrielle où il y a plusieurs entreprises qui jusque ici ne se parlaient pas ou ne discutaient pas ensemble. Pour avoir des moyens énergétiques communs ou pour faciliter la collaboration...Mais bon je pense que ça peut avoir un intérêt important pour des sociétés qui jusqu'ici n'ont pas de contacts entre elles mais qui sont géographiquement sur un même zone. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques confirme les visions des acteurs précédents et ajoute l'intérêt en termes d'attractivité pour un territoire que pourrait avoir ce prologiciel :

« Tout dépend de la taille de l'industrie, et aussi beaucoup du réseau dans lequel elle est impliquée. Sur Pont de Claix ou Roussillon, utilité faible car les échanges existent déjà. Pas seulement pour faire des économies, mais aussi parce que certains produits chimiques se transportent mal (comme le chlore par exemple). Du coup les activités sont obligées de se développer dans une zone restreinte : transport par pipe sécurisé. Sur Roussillon, on a encore l'esprit Rhone-Poulenc : tout le monde connaît l'activité des voisins. Peut-être que dans quelques années, si les activités des entreprises indépendantes changent, cette connaissance disparaîtra, alors là, oui, cet outil pourrait être utile. »

« Deux utilisations principales intéressantes : recenser / donner accès à l'information pour des entreprises qui ne se connaissent pas, dans le but, pourquoi pas, de créer des échanges ou des mutualisations, et se servir de cette information comme argument pour convaincre de nouvelles activités de s'implanter (être capable de montrer les ressources dont le territoire dispose). Ce serait

ADEME 240 /252

catastrophique que toute l'industrie finisse par s'exporter....deuxième intérêt, pour développer des projets de R&D collaboratifs, comme l'usine du futur. »

L'utilisation de Prestéo pour permettre une attractivité vers des entreprises adéquates est également une opinion partagée par le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes :

- « J'imagine que la mise à disposition de l'outil en amont d'entreprise qui ne sont pas encore là peut aider à s'intégrer mais je n'imagine pas vraiment techniquement comment ça pourrait fonctionner. »
- « ... des aspects seront contraignants et ça et là peut être des aspects peuvent être des atouts... c'est un atout supplémentaire pour m'implanter là. Surtout, s'il en arrive d'autres à côté. Je pense que ça peut offrir un atout supplémentaire pour caractériser une zone et la rendre désirable pour l'implantation de nouveaux acteurs. »
- « Ça pourrait déjà entrer dans le cahier des charge des choix d'implantation d'entreprises en disant : s'il y a une entreprises qui produit de la chaleur ou s'il y a une entreprises qui produit de la vapeur etc.... y'a du besoin, on achète. »

Un outil incomplet (manque de souplesse et trop exhaustif)

Un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets, estime que Prestéo manque de souplesse et recherche trop l'exhaustivité :

- « Presteo part de l'idée qu'on va faire de l'écologie industrielle, on va prendre les in-put et les out-put ...et créer une lumière. Ok, très bien. Et je pense que ça ne part pas assez en amont sur la réflexion. »
- « Presteo manque de souplesse. Presteo part a priori en disant : on va faire de l'éco indu, on va identifier des synergies, c'est ça qui faut faire. moi si je vais voir un gars qui me dit je veux être dans le monde dans 2 ans, je lui dis on va vous trouver des synergies, il me rit au nez ! Parce que je ne connais pas le territoire donc comment je vais trouver des synergies ? Et lui il ne le connait pas non plus, il s'en fiche....typiquement ce n'est pas la synergie qu'il faut faire. »
- « Mais Presteo va partir sur "oui faut faire, on va commencer par regarder le voisin s'il a de la farine de bois". C'est là que je ne suis pas d'accord. Et il va être exhaustif... »

La crainte d'un outil trop exhaustif est aussi partagée par l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction :

« Si on commence à dire que pour un réacteur en acier émaillé, on va distinguer les composants acier et émaille, ça n'a rien à voir avec l'écologie industrielle, c'est uniquement la corrosion... En chimie, il y a 50 sortes d'acier inoxydable, vous allez vous perdre complètement... si vous faites la qualité, la quantité et la température de la composition, éventuellement, le conditionnement, c'est très bien. Si vous rajoutez, si vous perdez de la liberté en mettant les compositions des matériaux, problème... »

Et par le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches :

« ... il faut voir concrètement en quoi l'outil en lui-même consiste, et voir ce que ça implique en termes de travail ... parce qu'effectivement s'il faut détailler les flux... c'est-à-dire s'il y a un gugusse qui doit commencer à détailler à dire « dans mon ordinateur Dell j'ai la puce Trucmuche, j'ai» ... Ça va être dur!»

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère que les filtres de recherche de synergies de Prestéo ne sont pas optimum :

« Il ne faut pas qu'ils soient systématiques. Ils peuvent être automatiques, mais... En fait c'est un peu le même principe ; il ne faut pas que ce soit systématique, il faut que ce soit un automatique à déclenchement manuel ! Il faut dire « tout ce qui associe ça à ça, je sais que c'est une erreur, je supprime. »

Un outil qui suscite des attentes

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction souligne l'importance d'une présentation graphique efficace :

« Tout dépend de l'exploitation....ce qu'il faudrait voir, c'est quelle est la présentation graphique de ce pro logiciel. »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, est curieux des capacités d'identification de Prestéo :

« ...est-ce que ce prologiciel est suffisamment fin pour pouvoir gérer, identifier les cas possibles en eaux ou autres ça je ne sais pas... »

Outil humain

L'insuffisance des outils techniques

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, considère

ADEME 241 /252

que l'outil technique n'est pas prioritaire mais la gestion humaine est cruciale dans la réussite de tels projets :

« Je dirais comme dans tout projet et méthodologie de projet... il n'y a pas besoin d'un outil informatique. Il en existe des outils informatiques de gestions de projet mais ce n'est pas lui qui permet de gérer le projet. C'est surtout les gens qui constituent le projet, la planification. »

Un outil de formation à l'EIT

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise sur Sanne pour la région Rhône-Alpes propose un outil permettant de former, informer et sensibiliser divers acteurs aux démarches d'El :

«il y a une offre de formation à avoir, cad un système de formation où on aurait à la fois de la sensibilisation, de l'approfondissement, des opérateurs des démarches d'écologie industrielle pour d'autres acteurs comme des élus, des fonctionnaires territoriaux. ...une telle démarche a besoin d'une animation forte. Il y a besoin, certainement, d'une ingénierie de la mise en relation qui arrive, j'espère que c'est ce que je suis en train de produire aujourd'hui en favorisant l'intégration de l'université, du cercle école hybride? etc... à la démarche d'ensemble. C'est-à-dire une ingénierie favorisant la mise en relation des acteurs et la partage des objectifs,... ça serait plus une capacité d'une offre de pilotage de process. »

Réflexion sur l'utilité d'un outil

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA considère que la notion d'outil et son utilité peut être remise en cause :

«... mais je pense que professionnellement, les gens qui sont confrontés à un problème de gestion des déchets auront envie d'avoir une compréhension du système avant d'utiliser un outil... j'imagine plutôt une prise de conscience et une prise de décision du système à mettre en place qui se fait par la discussion, la compréhension et les processus classiques de démocratie collective et de mise en place d'une activité d'une entreprise, et un outil logiciel ou des outils logiciels (puisqu'ils peuvent être de nature différente), utilisés après par un chargé de mission, un technicien ou un bureau d'étude qui va concrètement travailler sur les flux. »

« ... ce n'est pas un outil auquel il faut réfléchir, mais plutôt deux étages d'outils. Et le premier n'étant pas forcément un outil mais plutôt une démarche de valorisation des enjeux. Je pense que c'est ça le premier problème. « Problème » ou première démarche à faire, c'est de mettre en évidence les enjeux qui sont, d'une part, négatifs et, d'autre part, positifs, c'est-à-dire, d'une part, diminuer des impacts, que ce soient des impacts financiers ou des impacts environnementaux, donc valoriser la baisse des coûts, la baisse des charges, d'une part; et d'autre part, valoriser un potentiel de ressources, de création de ressources, de création de valeurs, valeur sociale, en termes d'emplois ou bien de structuration d'un territoire, valeur économique évidemment, produire quelque chose qui peut avoir de la valeur (ce n'est pas évident mais il ne faut pas l'exclure), et produire de la matière, produire de l'énergie, à partir du système. Ça, à mon avis, c'est antérieur à l'utilisation d'un logiciel...

Le deuxième étage, ...une fois que les gens ont compris ça... pour comprendre ça, on peut utiliser des petits outils de calcul, de diagnostic, mais ... d'une part, je pense que ce n'est pas le peine de faire tourner des gros outils compliqués tant que les gens ne sont pas décidés sur ce qu'ils veulent faire, et, ensuite, je pense même que ça peut être contre-productif, en donnant l'impression que c'est une machine à gaz toute faite, pas transparente... et, donc, on n'a pas besoin d'un outil logiciel, il faut vraiment une prise de conscience et une prise de décision, de décider pour un territoire ou certains acteurs d'un territoire à se développer différemment... Une fois qu'ils ont pris cette décision, et elle n'est pas évidente, à ce moment là on peut amener des outils, et les outils ne seront pas que des logiciels, des outils techniques. Il y aura bien sûr des outils, des vrais outils techniques, c'est-à-dire des outils de mesure; des outils de métrologie, de mesure des impacts si on veut les réduire, de mesure des coûts, ça tout le monde sait faire, et de mesure des potentiels de valeur»

Il propose davantage des outils de gestion humaine, de management compléter par des outils d'analyse :

« Un premier outil qui est de nature gouvernance et concertation, ..est indispensable. Ensuite, l'ensemble des outils d'analyse, de métrologie, de faisabilité de traitement, etc... et de faisabilité économique aussi.... une fois que tout ça est fait, troisième volet, on peut agréger tout ça et en déduire des scénarios. »

Représentations des freins à la l'EIT

Freins potentiels

Ce chapitre détaille les freins potentiels considérés par les acteurs interrogés mais pas les freins qui sont réellement intervenus dans la démarche d'El.

ADEME 242 /252

Manque de moyens

La chargée de communication du groupe Séché Environnement suppose que pour les petites entreprises n'ayant pas beaucoup de moyens l'entrée dans une DEIT peut être délicate :

« Non. Le risque qui pourrait être pris par une entreprise, une petite entreprise est qu'« on perde du temps » à travailler sur un projet qui n'aboutit pas…je n'ai jamais été trop embêté là-dessus. Ce n'est pas une prise de risque importante que de mettre à disposition du personnel sur des projets comme ceux-ci. Au contraire, on en tire toujours quelque chose, si je réfléchis, en termes…d'investissements en temps-hommes, voilà. »

Un ingénieur de l'association APORA applique ce point de vue à son association qui aurait souhaité participer à l'étude mais manquait de moyens :

« Alors ce qui me paraissait intéressant justement, je repense à cette... à ce travail qui a été fait par Cyrille Harpet ... on aurait pu imaginer effectivement que nous, compte tenu de notre structure, on puisse se positionner comme ça quoi ; mais bon, ça n'a pas du tout été... ça ne s'est pas fait, ça ne s'est pas développé ...Et je pense que ce n'est pas évident non plus dans la mesure où on a des moyens limités ; pour qu'on vive il faut qu'on vende... il faut qu'on fasse de la prestation, et on n'a pas vraiment de moyens internes, de moyens financiers internes pour faire du développement làdessus. »

« Ou alors il faudrait monter des projets, trouver des financements,... »

Démarche chronophage

Un ingénieur de l'association APORA considère que ce type de démarche peut être chronophage :

«...mais là aussi c'est pareil, c'est gourmand en temps, et puis on n'est pas sûr du résultat, donc on n'est pas vraiment... moteur sur ce genre de chose. »

Freins concurrentiels

Pour le directeur de Systèmes Durables, les entreprises appartenant au secteur de la gestion des déchets peuvent considérer les DEIT en général comme un risque commercial pouvant entrainer la perte d'un marché:

« Elle présente un risque commercial direct vis-à-vis des gens qui sont des prestataires déchets ou qui amènent des services autour de l'eau et de l'énergie. Parce que, aujourd'hui, en France il y a des quasi monopoles autour de grosses structures et, dans une démarche d'écologie industrielle, toutes les choses en place sont remises en question donc eux ils peuvent y perdre de l'argent....ça va dans le sens de l'histoire et ils seront obligés de l'accepter et ils sont en train de l'accepter... j'ai vraiment vu la différence de comportements entre les démarches du début des années 2000 et les démarches qui ont lieu maintenant. Au début des années 2000 les gens du déchet, je ne donnerais pas le nom des structures faisaient tout pour éclater la démarche parce qu'ils avaient peur pour leurs chiffres d'affaire en fait. ... Quand tu fais une mutualisation de traitement de déchets, tu as des écarts de prix qui sont monumentaux. Aujourd'hui ils ont compris que c'est le sens de l'histoire et ils ne sont plus dans une position de destruction ou de manière peut-être beaucoup moins ouverte. »

Freins liés à la confidentialité

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge estime que l'absence de confidentialité des données peut être un frein à l'entrée dans une DEIT :

« En revanche, si maintenant j'essaie de regarder du côté d'un producteur de déchets, éventuellement..., ça peut procurer quelques difficultés d'annoncer, plus ou moins publiquement, qu'on produit telle ou telle quantité de déchets annuelle. Donc, éventuellement ça peut être un frein mais, néanmoins, c'est quelque chose qui est dans un process ou dans un autre. »

Freins sociologiques

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon estime que certains acteurs peuvent être freinés par le fait de présenter les participants à des démarches d'El comme une forme de vérité absolue :

« Au niveau sociologique je verrais un risque qui est qu'on vous présente ça comme le fait que celui qui fait de l'écologie industrielle a raison. Y'a un peu aujourd'hui cette réalité quand on parle de démarche écologique, avec cette future période électorale, elle est hyper politisée. Donc il y a vraiment à faire attention à ce qu'on veut faire et les orientations qu'on veut donner. ... C'est vrai quand on regarde le nucléaire on a quelque dégâts récemment. On peut quand même se poser aussi des questions les bio carburants, les huiles de palmes, le fait que vous avez la Chine qui achète des terrains agricoles en Argentine pour développer de la culture de masse, je vous dis pas le dégât que ça fait sur la structure sociale agricole en Argentine. Donc y'a des risques sociétaux, des risques sociologiques derrière les choix qu'on fait. »

Interdépendance entre les entreprises

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes estime que le risque majeur d'un projet d'El réside dans l'interconnexion entre

ADEME 243 /252

les entreprises participantes et, donc, dans une dépendance qui, si une entreprise est défaillante, peut s'avérer décisive pour l'ensemble du système :

« Même si en revanche c'est un risque pour l'ensemble du système. Si une entreprise est importante dans la fourniture d'apports aux autres et que malgré cette protection elle se casse la figure il faudra trouver de solutions. Donc il y a une sorte de retro assurance qu'il va falloir avoir pour ca. »

« Alors le risque, une fois crée le circuit d'interrelation entre les entreprises, s'il y en a une qui est importante qui se casse la figure, c'est gênant. Mais ça veut dire que du coup là où il y a risque, y'a une cause qui peut être anticipée si on s'aperçoit qu'une entreprise est mal capitalisée et qu'elle est à risque, faut-il lui donner sa chance ou pas, ou qu'est-ce qu'on peut dans ce cas là créer comme assurance par rapport à ça. Ça demandera d'investir dans l'intelligence avant par rapport à ça. »

Freins réels

Il s'agit des véritables freins et/ou risques et/ou méfiances que les acteurs ont eu pour intervenir dans cette démarche d'El.

Pour le directeur de Systèmes Durables, l'entrée dans la DEIT ne présentait pas de risques particuliers :

« On n'a pas pris de risque. On ne construisait pas un pont où passent des centaines de milliers de gens. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge confirme l'absence de risques :

« Non (nous n'avons pas pris de risque), il y avait des accords de confidentialité qu'avaient pris à l'origine par l'ensemble de participants, par l'ensemble de ceux du cabinet qui exploitait les éléments. »

« Non, en terme d'image c'est pas un risque, au contraire, il me semble que c'est une implication qui va dans le bon sens et qui peut être bénéfique pour l'ensemble des contributeurs. »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon partage les points de vue précédents :

« Des risques ? Non je ne pense pas. Ce n'est pas porteur particulier de risque...Je vous ai dit tout à l'heure qu'on a recyclé de la chaux et qu'on a eu un effet indésirable. Il s'est passé quelque chose dans le procédé qu'on n'avait pas vu, donc forcément il y a un facteur risque derrière. Après des risques industriels qui mettent en danger l'entreprises, non certainement pas. Je pense que personne ne se lancerait là dedans à moins que vous soyez dans une situation...qui consiste à « sauver les meubles. » »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction confirme l'absence de risques en entrant dans la DEIT :

« Je ne vois pas ce que ça (l'El) peut présenter comme risques. A part que l'administration s'en empare pour imposer des contraintes. »

Freins liés à la confidentialité ?

Pour l'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, la signature d'une clause de confidentialité a permis de ne pas avoir de freins quant au caractère public des données :

« un contrat de « secret. » c'est important parce qu'il y a des chiffres qu'on n'aimerait pas voir dans la nature entre les mains des concurrents, que ce soit les consommations de matière première,... »

Pour l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, au contraire les données communiquées étaient déjà publiques via la DRIRE et ne posait donc pas de problème de confidentialité :

« Non pas spécialement de risque dans la mesure où les données n'était pas confidentielles puisque c'était des données qu'on communiquait à la DRIRE. Elles étaient officielles. »

Risques de participer à une démarche qui n'aboutit pas

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques estime que le risque est de voir que cette démarche n'a pas aboutit à des résultats concrets :

« Le risque c'est de porter quelque chose qui ne prospère pas (décrédibilise). Il reçoit énormément de sollicitations, manque de fil conducteur. Si on répond favorablement à une sollicitation, qu'on sollicite à son tour pour que ça marche, et qu'il n'en sort rien, c'est embêtant. »

Absence de sollicitation

Un ingénieur de l'association APORA explique que c'est l'absence de sollicitation qui a entrainé le fait que l'association ne se soit pas impliquée :

« Je crois qu'on n'a pas été sollicité en tant que tel pour faire quelque chose. ...il nous a contacté plutôt parce qu'on est une association interprofessionnelle et qu'on s'occupe d'environnement sur la région, qu'on a des liens avec l'UIC Rhône-Alpes donc le syndicat professionnel de la Chimie, donc des entreprises qui ont quand même toujours un impact potentiel sur l'environnement qui n'est pas négligeable....c'était aussi pour avoir de l'info là-dessus. Mais, on n'a pas été plus loin que ça, on était en contact pour qu'il nous explique de quoi il en retournait, mais il ne nous a pas sollicité pour s'engager... »

ADEME 244 /252

Représentations des leviers à l'EIT

Améliorer son image et faire de la communication

La chargée de communication du groupe Séché Environnement estime que la participation à une DEIT est positive pour l'image de sa société :

« Si je reste dans mon rôle cantonné à la communication, qu'est-ce que ça peut apporter à la communication, c'est assez évident. C'est-à-dire apporter un affichage sur des projets qui peuvent avoir une bonne retombée en termes non pas seulement de visibilité mais qualitativement, dans l'image que l'on peut donner à nos métiers. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction considère ce type de projet comme idéal comme faire de la communication :

«...je voulais partir de ce projet de la Vallée de la Chimie pour faire de la pub. »

Confirmer l'engagement historique de son entreprise

La chargée de communication du groupe Séché Environnement considère que les projets d'écologie industrielle sont un moyen de démontrer l'engagement de longue durée de son groupe dans le développement durable :

« ... on a quand même une politique développement durable qui est très ambitieuse ça doit faire une vingtaine d'années au niveau de Séché. Avec un rapport sociétal qui a été primé plusieurs fois, qui n'est pas un recueil de bonnes résolutions mais plutôt un recueil de bonnes pratiques réellement au niveau du groupe. »

Un intérêt territorial

La chargée de communication du groupe Séché Environnement considère que participer à une DEIT a un intérêt territorial :

« Ce couloir (la vallée de la chimie) existe réellement avec des réflexions qui sont tout à fait cohérentes avec ce qui se passe au niveau du Grand Lyon. Voilà, donc ça m'a intéressé parce que finalement on est dans ce territoire, on est dans ces réflexions là. Et c'est, en plus, un terrain de jeu assez intéressant de voir ce qui s'est déjà mis en place au niveau de la plate-forme et qui s'est développé et qui continue de se développer. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge le confirme :

«... ce qui m'avait intéressé est l'approche territoriale. Il y avait une étude qui cherche à regrouper ou à faire intervenir les principaux acteurs au niveau du territoire....d'essayer les flux qui pourraient partir de l'un et arriver à l'autre et qui n'étaient pas jusqu'à présent utilisés, mis en valeur...c'était ... ce rapprochement entre les différents opérateurs qui pouvaient ou non déjà se connaitre. »

Un intérêt en termes d'innovation

Le directeur de Systèmes Durables confirme son engagement dans la DEIT par un intérêt pour les apports innovants :

« C'était une démarche qui était assez intéressante. Qui était aussi pionnière à l'époquec'est pour ca que ça m'intéressait de participer à ce projet...sur un secteur à l'époque que je connaissais peu : celui de la chimie. Je savais que la chimie consommait et génèrerait des flux importants et que c'était vraiment en terme d'écologie industrielle une espèce très intéressante...ça a fait que j'ai accepté de participer à ce projet avec Christophe. »

Amélioration de la connaissance du process

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge souhaitait participer à l'étude pour parfaire la connaissance de ses processus :

« ... c'est intéressant de pouvoir dire, dans mon process industriel j'ai tel flux qui est un flux déchet et, derrière, il est repris par telle autre entreprise qui est a une filière de valorisation, qui ressert et qui est utilisé autrement. »

Par conviction personnelle

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge s'est également engagé par conviction personnelle :

« C'est aussi parce que j'y croyais qu'on est entré dans cette étude là. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction partage ce point de vue et évoque également la curiosité personnelle comme facteur déclencheur:

« .. si j'ai accepté de participer de participer au projet sur la vallée de la chimie, je vous cache que j'ai étais le premier des mohicans à accepter, donc j'y voyais un intérêt. Déjà bien entendu personnel... C'était mon crédo.... quand j'ai reçu le courrier de la DRIRE m'informant qu'ils allaient

ADEME 245 /252

sans doute créer sur l'impulsion de l'INSA au groupe de travail sur l'écologie industrielle avec parmi les sites la Vallée de la Chimie, j'ai répondu que j'étais intéressé et d'accord. J'étais le premier des industriels, sauf erreur de part, et ça a permis à Mr Harpet de trouver d'autres industries... » « C'était la curiosité. Je trouvais l'idée super bien... » « On m'a demandé si ça m'intéressait. J'ai dit oui. »

Des raisons administratives

Pour le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes, c'est sa fonction qui a été le lien avec la DEIT :

« J'étais au cabinet, je suivais les questions de développement durable donc je sais que la DEE, l'INSA aujourd'hui, a lancée ce travail dans la logique du management environnemental et du travail d'innovation avec les entreprises…je n'ai pas du tout été associé à la mise en œuvre….C'est venu de la direction de l'environnement qui n'est pas une des grandes fonctions de la région, qui n'est pas dans les fonctions régaliennes de la région. »

La pression administrative

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon confie que c'est la pression administrative qui a conditionné son entrée dans la démarche :

« Je vais vous dire exactement la vérité.... Il y avait eu effectivement en 2006 une affaire qui avait été pilotée par la DRIRE de l'époque qui voulait faire cette analyse sur le territoire et on c'est un peu senti obligé de répondre « oui » donc on l'a fait»

Pour l'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons, c'est la pression conjuguée des porteurs de projet et de l'administration qui a joué sur leur participation :

« Comme on m'a presque harcelé pour participer, j'ai dit oui! Mais je crois qu'a l'époque la DRIRE intervenait dedans. Je me souviens que la DRIRE nous avait demandé de participer, nous on ne savait pas trop exactement de quoi il en ressortait. Je me souviens qu'il y avait deux personnes qui étaient venues me voir.»

Une responsabilité car un secteur à fort impact

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction considère que c'est de la responsabilité d'un groupe comme le sien de participer à de telles démarches car la chimie est un secteur fortement concerné par les problématiques environnementales :

«...j'y voyais un intérêt... au niveau de la responsabilité d'une direction d'usine œuvrant dans la chimie où c'est vrai qu'il y a beaucoup de chose à faire. »

Appartenance aux structures porteuses du projet

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques considère que c'est en grande partie son appartenance à l'INSA qui a conditionné son entrée dans la démarche :

« Prise de contact par l'INSA (je suis aussi membre du conseil scientifique)...J'ai sollicité des industriels pour ouvrir des portes... »

Ouverture vers des pistes de recommandations

Pistes de recommandations pour la suite, pour une nouvelle DEIT Une démarche qui devient ou doit devenir économiquement viable

Pour la chargée de communication du groupe Séché Environnement, le contexte actuel (notamment le renchérissement du prix du pétrole et de l'énergie plus généralement) se prête davantage à une nouvelle démarche d'El :

« Après c'est peut être le bon moment aujourd'hui (de faire un guide pour l'ADEME sur l'El). Parce qu'on a parlé de pic de pétrole, on a parlé du nucléaire : c'est bien, ce n'est pas bien ?, en tous cas on parle beaucoup d'énergie. Je pense que s'il y a bien un sujet sur lequel on peut partir comme base de réflexion, c'est celui-là. Puisque économiquement, ça va être réellement important. ... je ne suis pas sûr que l'on arrivera à accrocher tout de suite les industriels sur des sujets type biodiversité.... Ça me semble plus compliqué mais ça peut être un deuxième sujet....il faudrait attaquer ce sujet là par des choses qui ont économiquement tout de suite une répercussion dans l'idée des décideurs.»

Et la démarche d'El doit démontrer les avantages économiques qu'elle peut procurer :

« ... ça ne peut fonctionner que si la majorité y trouve un intérêt...aujourd'hui, l'intérêt économique est de jouer sur la facture énergétique.....et sur les ressources mais c'est un deuxième effet...les ressources viennent par différents moyens de transport.... on a plus d'intérêts à mutualiser certains transports, parce que cela coûte moins cher. Encore une fois, l'argent est le nerf de la guerre. »

Un portage politique fort

Pour la chargée de communication du groupe Séché Environnement, une prochaine DEIT doit impérativement trouver un portage politique fort si elle veut être crédible et pérenne :

ADEME 246 /252

« ... je regarderais qui porte le projet et comment s'investissent les pouvoirs politiques dans ce projet. Pour moi, un gros industriel va pouvoir s'investir réellement s'il est porté, je ne vois pas une autre manière de le faire. Ça peut s'inscrire dans le cadre d'une poursuite de tels ou tels aspects du Grenelle. C'est bien les initiatives locales mais sur des projets comme ça, on n'est plus dans un laboratoire d'idées. Il faut que ce soit, à mon avis, quelque chose d'envergure. Sur une région comme celle-ci, ça pourrait être au moins un investissement régional, et au moins au niveau du conseil régional mais basé sur des applications de tels ou tels points du Grenelle. »

Le directeur de Systèmes Durables confirme :

« ... ce type de démarche doit avoir un leadership et le territoire est le plus légitime pour un projet d'écologie industrielle territoriale. Grosso modo il faut un élu qui soit moteur... »

Le responsable environnement et sécurité des procédés du Groupement d'Intérêt (GIE) OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon considère que seules les structures d'état peuvent créer le dynamisme nécessaire à ce type de démarche :

« les deux structures qui sont vraiment capables d'influencer très fortement dans le sens d'un programme directeur des réalités territoriales, sont le Ministère et la DREAL. Après, chacun à tous les niveaux, participe d'une petite pierre qui, à la fin, fait un grand édifice.... Mais il n'y a pas tant de gens que ça qui vraiment ont les moyens de lancer une démarche sur le fond, une démarche d'ampleur. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge considère non pas les élus mais davantage l'ADEME comme un acteur clé :

« Peut être que l'ADEME est un élément important à mettre en avant. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction, confirme que l'administration doit jouer un rôle mais précise cependant que, pour qu'elle ait un rôle moteur, il faut des décideurs :

- « ...il faut des gens qui décident, et pas des ronds de cuir... et le problème, c'est ça l'administration. C'est des gens qui tiennent à leur place, qui vise la place d'au-dessus donc surtout il ne faut rien faire, ne pas prendre de décision. Ils envoient aux réunions des portefeuilles donc, résultat, il ne se passe rien et les industriels, excusez moi, ils ne sont pas plus cons que les autres, ils veulent bien mouiller la chemise,...apporter des deniers et participer, mais, excusez moi, c'est à eux de payer avant. » «...et puis balancez moi tout les ronds de cuir de l'administration. »
- « Mais bon ça c'est un détail. Par contre, je répète, parce que c'est mon dada, il faut que l'administration ait un rôle. »

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons considère la DREAL comme un acteur clé notamment pour fournir les informations principales :

«... chaque année on remplit...un site web géré par la DREAL où on met toutes les informations liées aux rejets de l'information directement exploitable à partir du moment où l'autorité de tutelle qui est là aussi pour s'assurer que les données sont bien prises en compte, que les arrêtés de classement sont bien respectés, il me semble qu'un des acteurs - je ne sais pas si c'est l'acteur majeur, mais au moins un des acteurs majeur- c'est bien la DREAL, avec les industriels bien entendu.»

Une DEIT intégrée dans des démarches plus larges à l'échelle nationale

La chargée de communication du groupe Séché Environnement fait remarquer que la nouvelle DEIT devra s'intégrer dans des démarches plus globales et nationales pour créer un réel élan :

« Ce qui pourrait être vraiment intéressant, c'est d'intégrer ces démarches dans d'autres démarches. Alors, c'est plutôt l'énergie mais on parle beaucoup de smartgrid en ce moment, donc, les réseaux intelligents. Mais les réseaux intelligents, il n'y a pas que l'énergie, il y a l'eau et tout un tas de choses. Et là, il y a un bon accueil....de ces notions.... plus un projet est intégré dans d'autres projets qui sont validés au niveau national et plus il y a des chances pour que ça marche....c'est une question de portage. Il faut que ce soit soutenu et que ce soit intelligent par rapport à d'autres choses qui sont, par ailleurs, déjà validées ou, en tous cas, qui ont déjà une retombée médiatique intéressante. »

Faire ressortir les différents intérêts d'une nouvelle DEIT

Pour la chargée de communication du groupe Séché Environnement, il faut trouver les intérêts qui amèneront les participants à s'engager :

« ça ne peut fonctionner que si la majorité y trouve un intérêt. Que ce soit un intérêt personnel, un investissement personnel dans la vie de tous les jours ou un intérêt économique pour les grosses entreprises. »

Elargir la démarche ?

La chargée de communication du groupe Séché Environnement estime qu'élargir la DEIT vers d'autres secteurs peut être une solution pour lui redonner un dynamisme et un intérêt :

« Ça m'intéresse de voir ce qui va sortir de ça.... Il est intéressant de sensibiliser le plus grand nombre à ces démarches. D'autant plus que là on a démarré avec de gros industriels mais peut-être

ADEME 247/252

que ça peut toucher des secteurs d'activité différents... parce qu'on est parti sur la chimie, mais finalement le transport en a fait partie... on avait d'autres réseaux qui pouvaient être intéressés à rentrer dans ce processus de réflexion. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction confirme l'intérêt d'un élargissement notamment vers les CCI :

«...pourquoi vous n'avez pas élargi votre démarche au niveau d'autres acteurs, par exemple les Chambre de Commerce? Elles devraient être intéressées pour celles qui ont des projets d'emplacement de nouvelles zones...c'est dommage que vous n'essayiez pas de travailler avec elle....vous avez une bonne expertise ...il y a beaucoup de gens qui s'intéressent à l'affaire...il faudrait essayer de recentrer un peu les forces. » « Il faut prendre contact avec la CCI régionale. »

Un membre du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), ancien directeur combustibles et matières de substitution chez Lafarge précise que la nouvelle étude doit s'appuyer notamment sur les participants à l'ancienne étude et principalement les plus impliqués :

« Si il y a une étude à faire,... ce n'est pas un niveau de la profession qu'il faut la faire, c'est bien avec les acteur impliqués, qui vont être producteurs ou consommateur de ces flux... c'est une bonne idée d'y participer, ce qu'on inculque est une bonne chose, elle peut être source de progrès. »

Il faut donc procéder à un arbitrage pour le choix d'un nouveau périmètre en fonction de la somme de travail induite :

« La difficulté de l'étude...est son niveau d'exhaustivité...pour être riche, elle a intérêt une couverture la plus large possible mais, plus elle est large, ...plus la somme de travail à réaliser grimpe, je ne sais pas si c'est de façon exponentielles mais grimpe de façon de plus en plus rapidement....la difficulté est de trouver le compromis entre le fait de savoir si l'étude doit couvrir une entreprise qui va avoir 10 tonnes de déchets ou est-ce qu'on doit s'arrêter à des entreprises qui ont 100, 1000 ou 10 000 tonnes....plus on augmente le seuil et plus le nombre d'entreprise augmente rapidement. »

Mais l'élargissement à d'autres secteurs et d'autres entreprises peut être intéressant :

« ...l'intérêt de l'étude (d'El) est vraiment d'aller le plus loin possible dans le détail.... Si on arrête une démarche d'écologie industrielle au niveau des principaux acteurs, les principaux acteurs se connaissent déjà tous. Ils ont déjà mis en place, que ça s'appelle ou non écologie industrielle, une analyse pour la quasi totalité des flux. Il faut après pouvoir descendre d'un cran et toucher des entreprises d'un autre niveau qui n'ont pas forcément cette connaissance, parce qu'elles sont plus petites, pour entrer dans cette dynamique....c'est vraiment la principale difficulté. »

Pour le délégué général de l'Union des Industries Chimiques il faut faire un benchmarking pour trancher cette question du périmètre :

« Il faut d'abord voir ce qui a été fait, dans le coin. Voir s'il y a des initiatives par ailleurs, et si oui, voir comment on peut les fusionner. Identifier des stratégies, des secteurs-clés... parce qu'on ne peut pas tout faire....il faut connaître les atouts (de la VC, de RA...), cibler ce qu'on sait faire, et cibler ce qu'on est capable d'accepter. Peut-être ne pas faire un projet centré que sur la chimie. »

Pour l'ingénieur de l'association APORA, les grandes entreprises ne sont peut être pas le bon niveau d'étude pour des démarches territoriales car elles sont peu ancrées :

«c'est peut-être un petit peu... antinomique que ce soit plus simple pour les grandes entreprises de s'engager dans une DEIT, si on l'entend au sens territorial.....parce que ça veut dire que c'est vraiment plutôt local, alors que les grosses entreprises sont des entreprises qui sont internationales, et qui donc sont multi-site....ce n'est peut-être pas évident qu'une réflexion globale puisse ensuite s'allier ou bien se développer facilement avec quelque chose qui doit se faire plutôt au niveau local....il y a peut-être une contradiction là-dessus. »

Même si ce sont peut être les seules à avoir les moyens de s'engager dans de telles démarches :

« Peut-être aussi parce que les entreprises qui sont à mon avis les plus susceptibles d'aller vers ce genre de démarche, sont des grosses entreprises....ce sont elles qui auront le plus de moyens et plus aussi de possibilités d'avoir du recul par rapport aux incidences environnementales et aux exigences, plus de visibilité par rapport aux parties prenantes; il faut qu'elles fassent de la prospective et qu'elles se positionnent... sur le moyen ou le long terme. »

Intégrer la DEIT dans des projets lies a l'innovation

La chargée de communication du groupe Séché Environnement est convaincue que l'écologie industrielle est à mettre en lien avec l'innovation :

« L'écologie industrielle est d'autant plus intéressante qu'elle s'inscrit dans des projets d'innovation. Aujourd'hui, peut être que l'on n'est pas arrivé à faire des choses intéressantes parce que les projets d'innovation des uns et des autres ne se portent pas là-dessus. Il y a encore des choses qui n'ont pas été encore réfléchies... »

Un intérêt pour une nouvelle DEIT

Le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches nous confie son intérêt pour une nouvelle DEIT notamment pour des raisons énergétiques :

ADEME 248 /252

« je serai intéressé par le flux énergétique....au niveau de l'ensemble du site des Roches, pour le flux énergétique, voir s'il y a des possibilités. Il y en a déjà, bien entendu, puisque l'énergie est produite sur le bas du site et elle est redistribuée, mais il y a sûrement des améliorations à faire, puisque, de temps en temps, ils ont ce qu'ils appellent les « pertes toit » : c'est de la vapeur qui est jetée à l'atmosphère...c'est de l'argent qui est jeté....assurément, il devrait y avoir moyen d'optimiser et d'améliorer des choses. »

L'ingénieur de l'association APORA nous confirme lui aussi son intérêt pour une nouvelle démarche alors même que cette association n'avait pas été sollicitée lors de la première étude :

« S'il nous avait sollicités,.... j'aurais été plutôt partant pour faire quelque chose... moi ce qui me paraissait intéressant, ...est d'arriver à réduire ces flux, ou, en tout cas, à les valoriser, à avoir des circuits courts et donc pouvoir faire en sorte que...,globalement, la consommation de ressources naturelles soit réduite ou, en tout cas, que les effets, les impacts de ces circulations soient diminués par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui.... c'est une raison théorique, mais justement l'intérêt, ...'est d'arriver à faire quelque chose ensuite au niveau concret par rapport à ces enjeux....ce serait intéressant justement de confronter cette approche théorique avec ce qu'on peut en faire concrètement. »

Un intérêt oui, mais pour des résultats!

C'est le point de vue du déléqué général de l'Union des Industries Chimiques :

« Si on revenait vers moi, je collaborerais. Mais attention! Les études ne sont pas faites pour caler des armoires, il faut que quelque chose en sorte! C'est lassant d'être sollicité pour des études qui n'aboutissent à rien. En France on manque parfois de pragmatisme.»

Importance des ressources humaines et financières

Les ressources indispensables pour une nouvelle DEIT son les ressources humaines et financières selon le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches :

- « Je pense que les ressource mise en œuvre (pour des projets d'EI) sont plutôt des études, donc.... des hommes et, surtout, de l'argent. Mais également la sensibilisation au niveau du personnel etc : c'est des choses qui sont plus facile à mettre en œuvre. »
- « ..le levier il est essentiellement financier. Ma contrainte, dans tous les cas, est essentiellement financière. Parallèlement, il y a aussi la contrainte au niveau obligation, arrêté de classement, etc... qui peut être aussi déterminante. Parce qu'on est classé niveau 2... en terme d'impact environnementale...c'est cette problématique de rejet de phosphate. »

Portage fort des industriels

Pour le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches, les industriels et leur implication dans une nouvelle DEIT sont indispensables :

- « ...c'est nous qui devons être les moteurs. Identifier un peu quelles sont les choses sur lesquelles on doit s'améliorer puis après faire une étude, un projet, trouver des solutions. Essayer d'identifier c'est un peu la manière dont on procède. On a fait une cartographie.. des différents rejets. Puis après on s'est dit qu'on va s'attaquer au plus gros. Peu à peu, on engrange. Et puis à côté on voit quel est le coût pour éliminer tel ou tel rejet et quel est le bénéfice. On essaie d'optimiser le coût, le bénéfice pour voir ce qui est le plus intelligent à faire dans un premier temps. Il y certaines actions qui vont coûter horriblement cher et qui vont avoir un impact minable. »
- « Je pense qu'au départ il faut qu'il y ait la volonté des différents industriels de rentrer dans le système; de souhaiter partager ou mutualiser. L'industriel le fera s'il y trouve un gain, un bénéfice d'une quelconque manière, soit en termes de coût, soit en termes de facilité ou...mettre une cellule commune qui mutualise différentes choses...si on regarde au niveau du site des Roches, il faut que les deux acteurs industriels du site des Roches soient impliqués, à 100%. Si je le fais tout seul, il n'y a pas d'intérêt. »

Le directeur de la société PROVADEMS et professeur à l'INSA confirme :

« Il faut un pilote dans l'avion. Il faut qu'il y ait une volonté de la part des industriels de vouloir porter des projets. Ce ne sont pas les ateliers qui peuvent créer cette dynamique, il faut qu'elle existe avant. »

Faire appel et intégrer davantage les groupements d'intérêt économiques

Selon le directeur de l'usine Prayon sur le site des Roches, un acteur primordial et fédérateur serait le GIE OSIRIS :

« ...sur le site de Roussillon c'est probablement Osiris qui sera moteur dans cette démarche là parce qu'en plus eux gèrent toute la partie énergétique...ils fournissent les utilités aux différentes entreprises de la plate forme...la partie environnementale, c'est eux qui la gèrent. »

Miser sur une bonne communication et de la pédagogie

Le directeur de Systèmes Durables insiste sur l'importance de l'aspect communicationnel et le rôle clé de la pédagogie pour une nouvelle DEIT :

ADEME 249 /252

- « ...il faudrait continuer dans cette voie là sachant qu'on a déjà fait un truc, ça n'a pas marché et pour relancer un processus de ce type là il va falloir beaucoup travailler sur la forme et la communication. Parce que, grosso modo, on a déjà fait quelque chose qui n'a pas donné "satisfaction", pour réinvestir et relancer un projet, il va falloir être bon il y a du sens à faire quelque chose parce que le tissu économique s'y prête, tout simplement. »
- « ... aujourd'hui je pars sur un principe que ce type de démarche se construit sur le long terme....il faut y aller de manière progressive. C'est un concept qui est complexe, donc il faut le faire comprendre et accepter et l'idée Un petit peu comme on fait sur Roanne, d'abord travailler sur l'échantillon d'entreprise, trouver des synergies, créer de l'intérêt tout autour de ce projet. Mettre en place l'organisation pour que ça fonctionne : l'animateur, le financement qui permet de payer son poste etc... et, petit à petit, élargir la démarche à d'autres industriels de manière....à couvrir l'ensemble du territoire. »

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction confirme l'importance de ces aspects :

« Je pense que c'est un concept qui est super intéressant mais il faut savoir être didactique.» « Alors ne retomber pas sur les erreurs. Si je puis me permettre, il faut un truc structuré... » « Pour être crédible vis-à-vis des industriels écrire noire sur blanc qu'est-ce que l'écologie industrielle pour vous, ce que vous en attendez, la contribution qu'on peut obtenir des industriels et surtout ce que ça peut leur rapporter. » « Ne pas repartir sur les bases de la dernière étude. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques partage ces avis :

« Il faut toujours un « rêveur » dans un groupe : c'est lui qui va chatouiller et retirer les certitudes. Mais il faut aussi des « pieds sur terre. » Le discours d'élite ne fait pas avancer. Parfois, il en faut, mais il faut aussi savoir expliquer les projets. »

Un ingénieur de l'association APORA considère qu'il faut passer par des sujets d'actualité qui intéressent les entreprises et communiquer là-dessus pour ensuite les amener vers l'écologie industrielle :

« On va dire, le gros sujet aujourd'hui, pour les entreprises, qui peut rejoindre ça, est « développement durable, biodiversité. »....là-dessus il y a quelque chose qui bouge...'il y a eu ... l'année internationale de la biodiversité, ce qui fait qu'il y a eu une focalisation là-dessus...c'est une sensibilisation des entreprises à une approche globale...qui correspond pour partie finalement à l'écologie industrielle ; mais d'arriver à....focaliser cette démarche de développement durable sur le terrain de l'écologie industrielle, je n'ai pas l'impression, aujourd'hui, que ce soit le cas.»

Pour l'ingénieur de l'association APORA, une bonne communication garantit une motivation et une implication forte :

« (Pour favoriser une DEIT, il faut)... une motivation des acteurs qui sont à l'origine des flux de matières. Et cette motivation ou cette implication n'est pas évidente...il faut...arriver.. à la faire émerger....c'est différent de l'acteur centralisateur, qui est un opérateur technique ...en amont aussi, il faut qu'il y ait quelqu'un qui puisse faire émerger, la prise de conscience ou le besoin éventuel pour les entreprises. »

« La sensibilisation, d'abord....de tous les acteurs économiques, de façon à pouvoir les impliquer.... après, ce sont des phases naturelles, collecte de données, moulinage... rentrer tout ça dans la moulinette. Ce qui est important si on veut que ça fonctionne et que ça puisse être pérennisé, est de développer ou copier, reproduire une réalisation concrète, avec des résultats...qui améliorent la situation d'aujourd'hui... pas seulement sur le plan environnemental, également sur le plan économique. Il faudrait arriver à cette conjonction. »

Une structure leader et une organisation claire

L'ancien responsable projet Environnement Hygiène Sécurité (EHS) sur le site de Rhodia Roussillon, désormais responsable d'un projet de déploiement d'un outil SAP sur le site de Rhodia St Fons considère qu'une structure forte et bien identifiée sera nécessaire à une nouvelle DEIT :

- «...faut un sponsor du projet, c'est-à-dire qu'il faut qu'à un moment il faut une entité de tutelle porteur du projet qui ait une autorité suffisante pour pouvoir dire "ok" et qui s'adressent aux différentes directions pour que le projet soit accepté localement... vous voyez débarquer quelqu'un ...on répond mais c'est quand même mieux si un sponsor au départ présente d'abord les objectifs et les enjeux... Là c'était un peu arriver comme un cheveu sur la soupe... il faut qu'au départ il y ait ce sponsor qui impose: mettre en place ce projet peut s'imposer et peut s'imposer que les différents acteurs prévoient le temps pour pouvoir rentrer dedans.»
- « un sponsor du projet, un directeur de projet qui doit être la justement pour sponsoriser le projet. Un chef de projet avec un planning bien défini. Il faut après un comité de pilotage pour le suivi du projet. Dans ce comité, il ne faut pas que ça soit que des gens qui soient dans le projet mais aussi qui apportent les informations, par exemple, la DREAL, les industriels. De manière à dire s'il y a des écarts, des choses qui ne vont pas, les industriels peuvent corriger.... Si les industriels ne participent ou ne le souhaitent pas, que UIC (Union des Industries chimiques) puisse intervenir en tant qu'association professionnelle en disant « attendez voila l'intérêt de cette démarche, il faut vraiment

ADEME 250 /252

que vous y participiez. » Il faut vraiment que qu'il y ait un comité de pilotage. Effectivement comme tout projet il faut définir quels sont les délivrables des différentes phases et le délivrable final du projet. Ce n'était pas aussi clair que ça... »

Alléger la gouvernance

Pour un salarié de la société d'éco-conception A3I, ancien salarié de la CCI Drôme-Ardèche ayant participé à plusieurs études de mutualisation des déchets, il s'agit de réduire le nombre d'acteurs participant la gouvernance de la nouvelle DEIT :

« ... la raison pour laquelle ça marche pas, et ça ne marche pas partout en France, est que une démarche d'écologie industrielle et confronté au "mille feuilles" français. Je ne suis pas sûr que ce soit que cette raison parce que ça ne marche pas mieux dans les autres pays. Il faut tellement monde autour de table...une chaine... s'il y en a une qui arrête, ça pète tout, ça ne peut pas fonctionner...ça ne change rien sur la pertinence technique de l'écologie industrielle, sur l'enjeu lié au 21ème siècle et à la problématique ressource que l'on a et qu'on va continuer à avoir pendant très longtemps. Tout le monde en est persuadé que ce soit les acteurs de territoire, les industriels ou les consultants mais par contre cette méthode de mettre tous les acteurs autour de table avant de faire quelque chose est très bien sur le papier mais c'est peut être un peu utopique. Ça manque peut être un peu de concret à court terme. »

Le délégué général de l'Union des Industries Chimiques partage ce point de vue :

« Il faudrait une gouvernance restreinte : 1 guide (personnalité forte) ; des experts ; et un « poil à gratter. » Par exemple, inviter un délégué CGT dans une discussion dans une entreprise : c'est un vrai challenge mais c'est très riche car ses critiques permettent d'éviter de faire des erreurs. Donc une gouvernance restreinte mais d'esprit large. »

Des participants crédibles, motivés et pérennes

L'ancien directeur de l'usine Prayon, actuellement conseiller à la direction fait que cet aspect une des priorités pour un nouveau projet :

- « .. je veux bien participer à titre de conseil, surtout des conseils du terrain comme vous le savez...je ne m'engage pas dans une galère où les choses ne sont pas...bien claires. Dans ce genre de sujet qui est difficile, il faut que les participants soient crédibles. »
- « ... pour démarrer un projet comme ça, il vaut mieux prendre son temps et avoir des gens qui sont motivés plutôt que des gens qui participent parce qu'ils ont reçu l'ordre de Paris, du siège et participent pour faire plaisir sans avoir une vision ou une approche dynamique. »

Un ingénieur de l'association APORA estime qu'il faut veiller à pérenniser la participation des acteurs et leur existence même sur ce type de démarche :

« Les difficultés ... ont trait surtout à... l'évolution incessante des activités économiques. Donc ce qui fait que comme ça évolue toujours très fortement, les matières utilisées, les procédés évoluent, et assez rapidement....ce qu'on peut caractériser comme flux de matière à un moment donné peut évoluer très vite et on ne peut pas figer ça comme pour un écosystème dit naturel, qui plus souvent évolue très lentement, en termes d'équilibre.....les acteurs d'un écosystème industriel sont beaucoup plus volatils. c'est vraiment le problème. »

« On voit bien les limites, quand on donne les exemples, style Kalendborg ou des exemples comme ça, on se rend bien compte que pour des implantations d'activités économiques industrielles qui ont une durée de vie, je ne sais pas, de 50 ans comme une centrales thermique ou de production électrique ou une raffinerie de pétrole c'est sûr qu'on ne va pas investir pour 10 ans...c'est sûr qu'ainsi on a une certaine stabilité, mais les autres acteurs ne sont là que pour un temps indéterminé ... qui peut être très court. »

La recette du succès...

Le conseiller technique sur les aspects de politique foncière et en charge du projet de Salaise-sur-Sanne pour la région Rhône-Alpes résume les éléments fondamentaux dans une démarche DEIT notamment dans le cadre du projet de Salaise :

- « la matière grise, technique et la création l'espace de dialogue durable du territoire....une des matières importantes sera aussi de l'expertise pour montrer justement les bonnes pratiques, aller visiter les sites efficaces....après il y a certainement des ressources techniques pointues qu'il faudrait avoir pour regarder quels sont les flux de matière, d'énergie ou de chaleur etc... qu'il faudra créer. »
- « La méthode qu'on va essayer c'est...un pilotage politique, un pilotage technique et l'association des acteurs au travers de commissions thématiques avec des intrants importants d'universitaires, d'acteurs de conseil, d'assistants à maitrise d'ouvrage, etc... on va avoir du confort parce que qu'on va pouvoir identifier des questions et puis se dire : il y a une étude ou une démarche supplémentaire à mener qui demande de l'argent. On a l'argent ; donc on va le mettre en œuvre.... sera facilitateur de ne pas être bloqué par le fait qu'on a un bas de bilan à respecter. Je pense que réussir un projet quelque qu'il soit, l'investissement en amont est indispensable. Et c'est forcément de l'argent, du temps, de l'intelligence.»

ADEME 251/252

« Il faut identifier les acteurs, les connaitre, essayer d'établir un langage commun. Etre bien d'accord sur quoi on parle etc.... du coup, identifier les freins et les moteurs pour aller plus loin dans la démarche... derrière trouver les solutions pour que les freins cessent d'être freins et que les moteurs soient plus agissants. C'est une démarche projet assez classique. C'est vrai que dans un site existant avec déjà ses logiques de fonctionnement etc... le challenge est plus important. En plus, le monde de l'entreprise est replié sur lui-même. Il voit des acteurs extérieurs qui viennent éventuellement lui faire la leçon etc... on intervient aussi de plus en plus avec les entreprises sur les mobilités douces, les plans de déplacement interentreprises. Il y a quelques entreprises qui sont pilotes et qui y vont... pour la plupart, il faut mettre de l'argent sur la table pour qu'elles acceptent de faire quelque chose. Il n'y a pas une adhésion spontanée, j'imagine, du monde de l'entreprise à cette démarche. Quand on prend en amont d'un futur aménagement et quand on a en plus un peu d'argent dans la poche, j'ai l'espoir que ce soit un peu plus facile. »

Et s'interroge sur les risques inhérents au projet :

- « Donc la responsabilité de la Région c'est d'agir et le risque sera de ne pas agir.»
- « Et les risques ne sont des dangers que si on ne les anticipe pas, si on s'y prépare pas... Ça vaut pour tous les temps de la vie, les temps collectif, les temps de décisions collectifs le risque, je ne le vois vraiment pas. On peut imaginer, par exemple, qu'en mettant la barre trop haute dans le choix de qualité d'implantation qu'on perde du potentiel....il se trouve qu'on fait cet investissement sur un territoire qui est très demandéon risque d'avoir l'embarras du choix on va donc pouvoir tirer vers le haut la qualité des choix. »

ADEME 252 /252